2011

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-juin] 2011

Bulletin d'information

et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

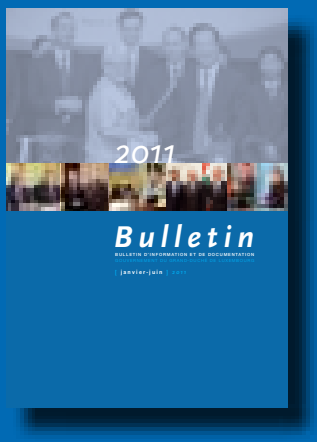

IMPRESSUM

Textes et coordination
Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout
www.mv-concept.lu

Impression
Imprimerie Watgen

Éditeur
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la une

Visite d'État en Norvège de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
30 mai-1er juin 2011 *16*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs au Burkina Faso
17-19 janvier 2011 *22*

Visite dans les pays du Golfe de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Luc Frieden
5-10 février 2011 *26*

Jean Asselborn en tournée au Proche-Orient
22-26 février 2011 *30*

Françoise Hetto-Gaasch à la 55e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies
24-25 février 2011 *36*

Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Vietnam et au Laos
1er-4 mars 2011 *40*

Romain Schneider dresse un état des lieux du Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
10 mars 2011 *44*

François Biltgen informe sur les demandes d'acquisition ou de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise introduites en 2009 et 2010
14 mars 2011 *46*

Mars Di Bartolomeo présente deux projets pour harmoniser les démarches européennes en matière de biomonitoring humain
28 mars 2011 *48*

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
6 avril 2011 *50*

Visite de travail de Jean Asselborn au Japon
19-20 avril 2011 *56*

Sommet extraordinaire de la Grande Région sur la sécurité des centrales nucléaires
20 avril 2011 *60*

Visite de travail en Estonie du Premier ministre Jean-Claude Juncker et des ministres Biltgen et Halsdorf
2-3 mai 2011 *62*

Réforme des classes supérieures de l'ES et de l'EST: vers un système plus flexible et un plurilinguisme adapté
12 mai 2011 *66*

Ancrer la protection du climat à l'échelon communal: Claude Wiseler et Marco Schank présentent le «pacte climat»
12 mai 2011 *68*

Jeannot Krecké définit les contours d'une stratégie énergétique pour le Luxembourg lors de la Foire de printemps
14 mai 2011 *72*

Visite de travail de Jean Asselborn en Serbie
17 mai 2011 *74*

Visite officielle de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État du Qatar
8-9 juin 2011 *78*

Visite officielle d'Emomali Rakhmon, président de la république du Tadjikistan
9-11 juin 2011 *80*

Nicolas Schmit: «Regagner l'initiative sur le marché de l'emploi»
30 juin 2011 *84*

Visite d'Octavie Modert à Berlin
30 juin 2011 *86*

Visites et entrevues au Luxembourg

Mady Delvaux-Stehres et Nicolas Schmit reçoivent António Fernandes da Silva Braga, secrétaire d'État des Communautés portugaises
13 janvier 2011 *91*

Visite du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane
24-25 janvier 2011 *92*

Mady Delvaux-Stehres reçoit le ministre de l'Éducation sarrois, Klaus Kessler
26 janvier 2011 *93*

Visite de travail de Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie
2 février 2011 *94*

Visite de travail du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres
7 février 2011 *95*

Visite de travail du commissaire européen Michel Barnier
11 février 2011 *96*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Rainer Brüderle, ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne
28 février 2011 *96*

Visite de travail du Premier ministre de la République togolaise, Gilbert Fossoun Houngbo
7-8 mars 2011 *97*

Visite de Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne
9 mars 2011 *98*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Laurent Wauquiez, ministre français chargé des Affaires européennes
13 avril 2011 *99*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, Ivica Dačić
5 mai 2011 *101*

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec une délégation de l'Institut indépendant pour les affaires européennes
6 mai 2011 *103*

Visite de travail de Kris Peeters, ministre-président du gouvernement flamand
6 juin 2011 *104*

Rencontre de Romain Schneider avec le président de la Fédération internationale de volleyball, Jizhong Wei
9 juin 2011 *104*

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen
21 juin 2011 *105*

Visite de travail d'Enver Hoxhaj, ministre des Affaires étrangères du Kosovo
21 juin 2011 *106*

Visite d'Ilse Aigner, ministre fédérale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne
28 juin 2011 *107*

Autres visites et entrevues au Luxembourg
Janvier-juin 2011 *108*

Visites et entrevues à l'étranger

Mars Di Bartolomeo en visite d'information aux États-Unis
7-12 janvier 2011 *113*

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres
24 janvier 2011 *113*

Entrevue entre Jean Asselborn et Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne
31 janvier 2011 *115*

Jean-Claude Juncker à Athènes
8 février 2011 *116*

Visite officielle de Jean Asselborn au Danemark
9 février 2011 *117*

Visite de travail de Françoise Hetto-Gaasch à Berlin
9 février 2011 *118*

Visite de François Biltgen à Berlin
13-15 février 2011 *119*

Visite de travail de Jean Asselborn en Espagne
16 février 2011 *120*

Visite officielle de Jean Asselborn en principauté d'Andorre
17 février 2011 *121*

Visite de Mady Delvaux-Stehres en Angleterre
21-22 février 2011 *122*

Rencontre à Bruxelles entre François Biltgen et László Andor, commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion
28 février 2011 *122*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en république de Lituanie
3 mars 2011 *123*

Rencontre à Vienne entre Jean-Marie Halsdorf et son homologue autrichienne Maria Fekter
3-4 mars 2011 *124*

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Angela Merkel à Berlin
4 mars 2011 *125*

Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie
14-15 mars 2011 *125*

Mission économique en Turquie
21-24 mars 2011 *127*

Jean Asselborn rencontre le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon
24 mars 2011 *128*

Visites de travail de Jean Asselborn au Burundi et au Rwanda
30 mars-1er avril 2011 *128*

Visite de travail de Jean Asselborn en Corée du Sud
21-22 avril 2011 *131*

Visite de travail de Jean Asselborn en Afghanistan
26-27 avril 2011 *133*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et François Fillon, Premier ministre de la République française
28 avril 2011 *134*

Rencontre à Genève entre Nicolas Schmit et Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail
4 mai 2011 *135*

Mission économique au Japon et en Corée du Sud
16-19 mai 2011 *136*

Visite de travail de Jean Asselborn à Paris
18 mai 2011 *138*

Luc Frieden effectue une mission de développement de la place financière en Pologne et en République tchèque
23-24 mai 2011 *139*

Luc Frieden à Vaduz pour une réunion informelle des ministres des Finances germanophones
26 mai 2011 *139*

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy au palais de l'Élysée à Paris
30 mai 2011 *140*

Jean Asselborn à Amman en audience auprès de S.M. le roi Abdallah II de Jordanie
8 juin 2011 *141*

Luc Frieden à Paris dans le cadre du 50e anniversaire de l'OCDE
29-30 juin 2011 *142*

Autres visites et entrevues à l'étranger
Janvier-juin 2011 *143*

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Jean-Claude Juncker à la conférence du CVCE: «Werner aurait aimé les difficultés d'aujourd'hui, puisqu'il aurait su qu'elles auraient été beaucoup plus graves sans la création de l'euro»
27 janvier 2011 *147*

Jean-Claude Juncker présente les priorités politiques du gouvernement pour les mois à venir
28 janvier 2011 *148*

Jean-Claude Juncker au Festival d'Europa à Florence
9 mai 2011 *149*

Jean-Claude Juncker s'est prononcé sur les défis actuels de la zone euro au Länderrisiken-Kongress à Mayence
12 mai 2011 *150*

Jean-Claude Juncker reçoit le Hanns Martin Schleyer-Preis à Stuttgart
20 mai 2011 *151*

Affaires européennes

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
17-18 janvier 2011 *151*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Gödöllö
20 janvier 2011 *153*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
24 janvier 2011 *153*

Interview du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, dans *Der Spiegel*
24 janvier 2011 *154*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
31 janvier 2011 *155*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
4 février 2011 *157*

Claude Wiseler à la réunion informelle des ministres des Transports à Gödöllö
7-8 février 2011 *159*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
14-15 février 2011 *159*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
21 février 2011 *162*

Forum européen du sport et réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne à Budapest
21-23 février 2011 *164*

Marie-Josée Jacobs à la réunion des ministres de la Coopération de l'Union européenne à Bruxelles
22 février 2011 *164*

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
25 février 2011 *165*

Jeannot Krecké au Conseil «Énergie» à Bruxelles
28 février 2011 *166*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
7 mars 2011 *166*

Jean Asselborn au Conseil informel extraordinaire «Affaires étrangères» consacré aux développements en Libye
10 mars 2011 *167*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen extraordinaire sur la situation en Libye et en Afrique du Nord
11 mars 2011 *167*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro
11 mars 2011 *168*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
11-12 mars 2011 *170*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
14-15 mars 2011 *170*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
17 mars 2011 *172*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
21 mars 2011 *174*

Jean-Claude Juncker «très content» au sujet de l'accord sur le Mécanisme européen de stabilité
21 mars 2011 *175*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
24-25 mars 2011 *177*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
31 mars 2011 *180*

Mars Di Bartolomeo au Conseil informel des ministres de la Santé à Gödöllö
4-5 avril 2011 *181*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Gödöllö
8-9 avril 2011 *181*

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
11-12 avril 2011 *182*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
12 avril 2011 *185*

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Gödöllö
13 avril 2011 *186*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
14 avril 2011 *186*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington
14-16 avril 2011 *187*

Conférence de haut niveau au sujet d'ESPON à Bruxelles et réunion informelle des ministres à Gödöllö
11 mai 2011 *188*

Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
12 mai 2011 *190*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
16-17 mai 2011 *190*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
17 mai 2011 *192*

Octavie Modert au Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture à Bruxelles
19 mai 2011 *193*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
23 mai 2011 *194*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» dans sa formation des ministres de la Défense
23 mai 2011 *197*

Jean-Claude Juncker assiste à une réunion du Benelux à La Haye
24 mai 2011 *197*

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
24 mai 2011 *198*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» et à l'inauguration du Belgian Cybercrime Center
27 mai 2011 *199*

Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Debrecen
29-31 mai 2011 *199*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et le Premier ministre grec, Georges Papandréou
3 juin 2011 *200*

L'Escherichia coli au centre du Conseil des ministres de la Santé à Luxembourg
6 juin 2011 *200*

Romain Schneider à la réunion extraordinaire des ministres européens de l'Agriculture à Luxembourg
7 juin 2011 *201*

Nicolas Schmit et Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
9 juin 2011 *202*

Participation de Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne à Luxembourg
16 juin 2011 *203*

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Luxembourg
17 juin 2011 *204*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg
20-21 juin 2011 *204*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
23-24 juin 2011 *206*

Le Conseil «Compétitivité» adopte deux règlements sur le brevet unitaire
27 juin 2011 *210*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
28 juin 2011 *210*

Affaires étrangères/ Relations internationales

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis Abeba
28-29 janvier 2011 *212*

Jean Asselborn participe à la 47e Conférence sur la sécurité à Munich
4-5 février 2011 *212*

Jean Asselborn à la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
1er mars 2011 *213*

Signature de six nouvelles conventions avec des institutions partenaires en matière d'assistance technique et d'actions de formation sur le plan international
8 mars 2011 *213*

Participation de Jean Asselborn à une table ronde sur la crise financière à Berlin
22 mars 2011 *214*

Jean Asselborn à la conférence de Londres sur la Libye
29 mars 2011 *215*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Berlin
14-15 avril 2011 *216*

Jean Asselborn, orateur à la réception annuelle en vue de la Journée de l'Europe
4 mai 2011 *217*

Jean Asselborn à la 121e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe
11 mai 2011 *217*

Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés à Bali
25-26 mai 2011 *218*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asia-Europe Meeting à Gödöllö
6 juin 2011 *219*

Agriculture/Viticulture/Sylviculture

Mars Di Bartolomeo et Romain Schneider participent à la séance académique de Vet 2011
13 mai 2011 *220*

Bénévolat

Lancement officiel du Tour européen du bénévolat par Marie-Josée Jacobs
16 février 2011 *221*

Citoyenneté/Nationalité

François Biltgen au sujet du recouvrement de la nationalité luxembourgeoise
16 février 2011 *221*

Coopération au développement/ Action humanitaire

Signature de six accords-cadres de coopération au développement
27 janvier 2011 *222*

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam
14-15 février 2011 *223*

7e commission de partenariat entre le Nicaragua et le Luxembourg
4 avril 2011 *223*

Présentation de la plateforme emergency.lu
28 avril 2011 *224*

Marie-Josée Jacobs à la 4e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés
9-11 mai 2011 *225*

Marie-Josée Jacobs à New York pour une réunion de haut niveau sur le sida
8-9 juin 2011 *226*

Marie-Josée Jacobs à Rome pour la 37e Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale
27-28 juin 2011 *227*

Coopération transfrontalière

Première réunion de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
21 avril 2011 *227*

Culture/Langues

Octavie Modert présente Music:LX, une aide à la professionnalisation des musiciens
15 février 2011 *229*

Défense

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
8-9 juin 2011 *230*

Dialogue social

Entrevue du gouvernement avec les présidents des organisations syndicales et patronales au sujet du dialogue social
8 mars 2011 *231*

Réunion du gouvernement avec les partenaires sociaux
2 avril 2011 *232*

Douanes

Conférence annuelle de l'Organisation mondiale des douanes – région Europe
29-30 mars 2011 *232*

Eau/Énergie

Jean-Marie Halsdorf esquisse des propositions pour établir la nouvelle tarification de l'eau
8 mars 2011 *233*

Création d'un partenariat «inondation» Uelzechtdall
31 mars 2011 *234*

Présentation des développements récents en matière d'énergies renouvelables
28 juin 2011 *235*

Économie

Jeannot Krecké en mission économique en Algérie
9-11 janvier 2011 *236*

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Jeannot Krecké à Abu Dhabi
17-19 janvier 2011 *237*

Jeannot Krecké au sujet des problèmes d'approvisionnement du Luxembourg en produits pétroliers fin décembre 2010
4 février 2011 *237*

Jeannot Krecké se prononce sur la décision d'établir une zone franche à l'aéroport de Luxembourg
10 février 2011 *238*

Visite de Jeannot Krecké à l'Internationale Fachmesse für Logistik à Munich
11 mars 2011 *238*

Luc Frieden et Jeannot Krecké présentent les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance (2011-2014) ainsi que du Programme national de réforme
29 avril 2011 *239*

Jeannot Krecké à la réunion ministérielle de l'OCDE sur le thème «Des politiques meilleures pour une vie meilleure»
25 mai 2011 *241*

Le gouvernement luxembourgeois rencontre le conseil d'administration de The Goodyear Tire & Rubber Company
30 mai 2011 *241*

Jeannot Krecké au 20e anniversaire du CEC Luxembourg
8 juin 2011 *242*

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»
16 juin 2011 *242*

Jeannot Krecké au Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris le Bourget
20 juin 2011 *242*

Le gouvernement annonce un partenariat avec l'accélérateur d'entreprises Plug and Play Tech Center
28 juin 2011 *243*

Éducation/Formation

Mady Delvaux-Stehres fait le point sur le recrutement des chargés d'éducation à l'enseignement secondaire et secondaire technique
24 janvier 2011 *244*

Mady Delvaux-Stehres au sujet des démarches de sensibilisation du ministère de l'Éducation nationale en relation avec la sécurité sur Internet
2 février 2011 *245*

Aider les élèves à besoins éducatifs particuliers à réussir leurs études secondaires et secondaires techniques
10 février 2011 *245*

Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk: un nouveau matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois, destiné aux jeunes primo-arrivants
21 mars 2011 *246*

École de la 2e chance: Mady Delvaux-Stehres visite des classes pilotes
25 mai 2011 *247*

Évaluation du Neie Lycée: parents satisfaits, élèves motivés, résultats convenables
29 juin 2011 *248*

Égalité des chances

Françoise Hetto-Gaasch à la 4e Conférence internationale sur le *cross-mentoring*
7 mars 2011 *250*

Françoise Hetto-Gaasch à la table ronde intitulée «Quotas de femmes dans les conseils d'administration: vraie avancée ou totale régression?»
8 mars 2011 *251*

Entreprises/Commerce/Industrie/ Artisanat

Visite de Jeannot Krecké à la Hannover Messe
5 avril 2011 *251*

Jeannot Krecké annonce l'établissement de la société *start-up* regify SA
26 avril 2011 *252*

Environnement

Marco Schank représente le gouvernement luxembourgeois à Kiev à la conférence internationale des donateurs
19 avril 2011 *253*

Marco Schank au séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire de l'OCDE
7 juin 2011 *254*

Claude Wiseler et Marco Schank présentent le Plan national pour un développement durable
9 juin 2011 *254*

Participation de Marco Schank à Oslo à la 6e conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
14-16 juin 2011 *255*

Marco Schank présente les grandes lignes du projet de loi 6288 relatif aux déchets
16 juin 2011 *255*

Famille

Politique transfrontalière en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées
12 janvier 2011 *257*

Marie-Josée Jacobs présente trois projets pour assurer la qualité de l'accueil pour enfants
17 mai 2011 *257*

Festivités

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2011 *258*

Finances/Fiscalité/Trésor/Budget

Entrevue de Jean Asselborn avec un collectif d'ONG sur les investissements publics «socialement responsables»
1er février 2011 *261*

Luc Frieden présente un plan d'action pour renforcer l'attractivité de la place financière luxembourgeoise
3 février 2011 *261*

Luc Frieden présente la situation des finances publiques en 2010 à la Chambre des députés
29 mars 2011 *263*

6e Journée des juristes européens à Luxembourg
19-21 mai 2011 *263*

Signature d'une déclaration d'interprétation précisant le traitement fiscal des salaires des frontaliers allemands
26 mai 2011 *267*

Luc Frieden accueille les hauts responsables du budget des pays de l'OCDE
6-7 juin 2011 *267*

Grande Région

12e sommet de la Grande Région sous présidence sarroise
24 janvier 2011 *268*

Jean-Marie Halsdorf à la première Journée de la coopération communale transfrontalière
31 janvier 2011 *268*

Immigration/Migrations/Démographie

Bilan 2010 en matière d'asile et d'immigration: «Afflux de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Serbie»
1er février 2011 *269*

Législation

Présentation des lignes directrices de la réforme du système de pension
17 mars 2011 *270*

Débat à la Chambre des députés sur la séparation entre l'État et les cultes religieux: François Biltgen défend le principe de la «neutralité ouverte»
7 juin 2011 *272*

Heure d'actualité sur la dette publique en Europe: Luc Frieden s'exprime au nom du gouvernement
7 juin 2011 *272*

Logement

Marco Schank présente un paquet de mesures pour lutter contre la pénurie de logements
8 avril 2011 *273*

Mécénat

Présentation du rapport annuel de la Fondation de Luxembourg
12 mai 2011 *276*

Médias/Communication

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «La liberté de la presse est un bien qu'il convient de protéger dans une démocratie»
3 janvier 2011 *277*

Entrevue entre François Biltgen et Alexander Dix, commissaire à la protection des données et de l'accès à l'information du land de Berlin
27 janvier 2011 *279*

François Biltgen signe une déclaration d'intention sur la cybersécurité avec ses homologues belge et néerlandais
5 avril 2011 *279*

Le Luxembourg signe un accord de coproduction avec la Suisse lors de la 64e édition du Festival de Cannes
15 mai 2011 *280*

François Biltgen à la conférence Benelux sur la cybersécurité
30 juin 2011 *281*

Modernisation de l'État/ Réforme administrative

Octavie Modert présente trois plans d'action pour une meilleure administration publique
17 mars 2011 *282*

Monarchie

S.A.R. le Grand-Duc Jean a fêté ses 90 ans
5 janvier 2011 *283*

Protection sociale/Sécurité sociale

Présentation de la réforme de l'assurance accident
16 mars 2011 *285*

Signature d'une convention de Sécurité sociale entre le Luxembourg et la Bosnie-Herzégovine
8 avril 2011 *286*

Santé

Mars Di Bartolomeo a présenté une étude sur la situation des personnes atteintes de maladies rares au Grand-Duché
28 février 2011 *286*

Mars Di Bartolomeo à la 64e session de l'Assemblée mondiale de la santé
17 mai 2011 *288*

Présentation du rapport 2010 du Comité de surveillance du sida
1er juin 2011 *288*

Mars Di Bartolomeo présente l'enquête de satisfaction des patients dans le secteur des soins primaires
10 juin 2011 *289*

Société de l'information/TIC

Octavie Modert présente les nouvelles fonctionnalités du portail administratif de l'État luxembourgeois, www.guichet.lu
3 février 2011 *290*

François Biltgen et Jeannot Krecké sur le développement du secteur des jeux vidéo en ligne au Luxembourg
29 juin 2011 *291*

Tourisme/Loisirs

Salon du tourisme Vakanz 2011: la promotion du Grand-Duché à travers le vélo
14 janvier 2011 *292*

Transports/Mobilité

Bilan 2010 des accidents de la route: Claude Wiseler annonce un recul général des accidents corporels et du nombre de victimes
2 mai 2011 *294*

Travail/Emploi

Nicolas Schmit, Mady Delvaux-Stehres et Françoise Hetto-Gaasch donnent le coup d'envoi au Girls' Day – Boys' Day
2 février 2011 *295*

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit constate une légère régression du chômage au Luxembourg
22 mars 2011 *296*

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo lancent un nouveau site
24 mai 2011 *298*

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit optimiste quant à l'évolution conjoncturelle à long terme
20 juin 2011 *299*

Travaux publics/Architecture/ Immobilier

Claude Wiseler présente le projet relatif à la structure temporaire de l'Athénée de Luxembourg
26 mai 2011 *299*

Robert Goebbels annonce que le pavillon luxembourgeois restera sur le site de l'Exposition universelle à Shanghai
27 mai 2011 *300*

Discours et déclarations

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
3 janvier 2011 *305*

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé lors de la réception de nouvel an de la FEDIL
20 janvier 2011 *308*

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, au sujet de la crise de la dette souveraine dans certains États membres de l'Union européenne
24 janvier 2011 *314*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion d'une conférence sur le plan Werner organisée par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe
27 janvier 2011 *317*

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise du titre de docteur *honoris causa* de la faculté de droit de l'université d'Athènes
8 février 2011 *326*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 55e session de la Commission de la condition de la femme aux Nations unies à New York
24 février 2011 *330*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
1er mars 2011 *332*

Transcription du point de presse conjoint de la chancelière fédérale Angela Merkel et du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin
4 mars 2011 *334*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch prononcé lors de la table ronde «Quotas de femmes dans les conseils d'administration: vraie avancée ou totale régression?»
8 mars 2011 *336*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
6 avril 2011 *338*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réception annuelle pour la Journée de l'Europe à Nuremberg
4 mai 2011 *353*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2011
14 mai 2011 *360*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion d'un séminaire à Tokyo dans le cadre de la mission économique au Japon
16-17 mai 2011 *365*

Discours de François Biltgen à l'occasion de la Journée des juristes européens: «Mondialisation de l'offre en ligne et protection des droits: le défi du législateur»
19 mai 2011 *367*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la manifestation du Lisbon Council à Bruxelles
23 mai 2011 *370*

Discours de S.M. le roi de Norvège à l'occasion du dîner de gala au palais royal d'Oslo
30 mai 2011 *378*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par LL.MM. le roi et la reine de Norvège au palais royal d'Oslo
30 mai 2011 *379*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 100e session de la Conférence internationale du travail à Genève
14 juin 2011 *381*

Allocution télévisée du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2011
22 juin 2011 *382*

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la 37e session de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par la FAO à Rome
28 juin 2011 *383*

La liste chronologique des activités des membres du gouvernement se trouve page 387.

À la une

30 mai-1er juin 2011

Visite d'État en Norvège

de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Sur invitation de Leurs Majestés le roi Harald V et la reine Sonja de Norvège, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État au royaume de Norvège du 30 mai au 1er juin 2011. Elles étaient accompagnées du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et de son épouse, ainsi que du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi Harald V de Norvège lors du passage en revue de la garde royale (© SIP/Nicolas Bouvy)

Cérémonie d'accueil

Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis le 30 mai à l'aéroport militaire d'Oslo-Gardermoen par S.A.R. le prince héritier Haakon de Norvège.

La cérémonie d'accueil officiel a eu lieu au palais royal d'Oslo, où LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillies par LL.MM. le roi Harald V et la reine Sonja ainsi que par la princesse héritière Mette-Marit.

Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le roi ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure du palais royal. L'accueil officiel a été suivi d'un déjeuner privé des deux couples souverains.

S.A.R. la princesse héritière Mette-Marit de Norvège, S.A.R. la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc, S.M. le roi Harald V, S.M. la reine Sonja et S.A.R. le prince héritier Haakon (© SIP/Nicolas Bouvy)

Entrevues

De leur côté, les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu des pourparlers politiques avec leurs homologues respectifs.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a rencontré le ministre des Affaires étrangères de la Norvège, Jonas Gahr Støre, pour un déjeuner de travail. Les deux homologues se sont félicités tout d'abord de l'excellence des relations bilatérales.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a loué l'engagement fort de la Norvège sur le plan international et ce, dans un vaste nombre de domaines, notamment pour ce qui est de la défense du droit international, de la consolidation de la paix et de la promotion des droits humains.

Soulignant les montants élevés du produit national brut investis par les deux pays dans l'aide au développement et la coopération, Jean Asselborn s'est réjoui de la forte concordance de vues entre le ministre Støre et lui-même sur le besoin de renforcer la coopération multilatérale dans le monde.

Les ministres se sont ensuite entretenus de plusieurs sujets relevant de l'actualité politique internationale et européenne.

Tout d'abord, ils ont eu un échange de vues sur la situation actuelle en

Libye. Les ministres se sont entretenus de la situation humanitaire et ont souligné que le futur de la Libye devait se construire sans le colonel Kadhafi.

Les deux homologues ont poursuivi leurs discussions en se concentrant sur la situation au sein de l'Union européenne. Enfin, les ministres ont abordé la question du processus de paix au Proche-Orient suite à la réconciliation intrapalestinienne et aux discours respectifs du président des États-Unis, Barack Obama, et du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a abordé avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie, Ola Borten Moe, des dossiers énergétiques.

Jeannot Krecké a eu en outre une entrevue avec le secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie, Halvard Ingebrigtsen, sur les évolutions dans le domaine de l'industrie. Ils ont conclu que la hausse des prix de l'énergie allait probablement engendrer une recomposition du secteur de l'industrie et le dissuader de produire dans des pays très éloignés.

Par la suite, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de S.M. le roi, a déposé une gerbe de fleurs au monument national de la Forteresse d'Akershus.

Des entrevues avec le président du Parlement, Dag Terje Andersen, et le Premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, figuraient également au programme du chef d'État luxembourgeois.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Jonas Gahr Støre, ministre des Affaires étrangères de la Norvège (© SIP/Nicolas Bouvy)

Musée national d'ethnologie

S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de S.M. la reine, s'est rendue au Musée national d'ethnologie, où elles ont assisté à une représentation de chants, de danses et de musique de jeunes enfants atteints du syndrome de Down, qui était organisée par l'association Dissimilis.

Dîner de gala

Un dîner de gala offert au palais royal par LL.MM. le roi et la reine de Norvège en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a clôturé cette première journée de visite (pages 378 et 379).

En marge de cette visite d'État, une mission de promotion économique – axée sur les secteurs des énergies renouvelables, de la biomédecine et du commerce – a été organisée conjointement par la Chambre de commerce du Luxembourg et les agences Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business. Cette mission était conduite par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Lors d'un point de presse, Jeannot Krecké a indiqué que la délégation luxembourgeoise avait eu des échanges avec des représentants du secteur de l'énergie, du secteur financier et du secteur des biotechnologies afin d'identifier des domaines où le Luxembourg et la Norvège pourraient développer des collaborations plus étroites. Dans

le domaine des biotechnologies, Jeannot Krecké a pu constater l'existence de fortes similarités entre les projets luxembourgeois et norvégiens, qui sont surtout ciblés sur la médecine personnalisée et qui «peuvent constituer une bonne base pour développer de futures collaborations».

La promotion de la place financière était assurée par les représentants de Luxembourg for Finance, qui ont présenté les nombreuses opportunités du secteur financier et bancaire luxembourgeois lors d'un séminaire organisé à Gamle Logen, à Oslo.

Visite de la Galerie nationale d'Oslo

Le 31 mai, S.A.R. le Grand-Duc, avec les ministres Jean Asselborn et Jeannot Krecké, a participé à un petit-déjeuner de travail à la Bourse d'Oslo, en présence de représentants d'entreprises norvégiennes issues du secteur de l'énergie, de l'économie et des finances.

De leur côté, les deux premières dames ont visité la Galerie nationale d'Oslo, qui abrite en matière de peintures classiques le trésor national de la Norvège. Elles ont plus particulièrement eu l'occasion de découvrir des œuvres de l'artiste Edvard Munch dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée «The Dance of Life».

En 2011, le musée Fram met l'accent sur trois événements historiques pour la Norvège: le 150e anniversaire de la naissance de Fridtjof Nansen, célèbre explorateur polaire norvégien, le 100e anniversaire de la conquête du pôle Sud ainsi que le 75e anniversaire du musée Fram.

À cette occasion, les deux couples souverains ont eu l'occasion de découvrir ces expositions sur l'histoire polaire au musée Fram.

À l'issue de cette visite, le Premier ministre Jens Stoltenberg a offert, au nom du gouvernement norvégien, un déjeuner en l'honneur du couple grand-ducal à la villa Parafina.

Visite du Centre de recherche de traumatologie de l'École supérieure des sports

Une visite du Centre de recherche de traumatologie de l'École supérieure des sports figurait également au programme. Ce centre est actif dans le domaine de la prévention des blessures dans le sport – plus particulièrement dans le football, le handball et le ski alpin – à travers la recherche et l'analyse des facteurs de risque. Il est un des quatre centres médicaux au monde distingués par le Comité olympique international.

Réception

La mairie d'Oslo a ensuite servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en l'honneur de LL.MM. le roi et la reine de Norvège. La réception a débuté par un récital de piano de l'artiste luxembourgeois Jean Müller.

Visite de Trondheim

Lors du dernier jour de la visite d'État, S.A.R. le Grand-Duc et LL.MM. le roi et la reine de Norvège se sont rendues à Trondheim, première capitale historique de la Norvège et troisième ville du pays avec plus de 170 000 habitants, située dans le nord du royaume.

Trondheim est une ville dynamique qui est aujourd'hui à la pointe de la technologie, notamment dans le domaine des énergies alternatives et renouvelables. Ainsi, S.A.R. le Grand-Duc et LL.MM. le roi et la reine de Norvège ont visité le centre de recherche de Statoil, compagnie pétrolière qui exploite environ 80% du pétrole et du gaz norvégien. Elle est le second fournisseur de gaz sur le marché européen.

Visite de l'Université norvégienne des sciences et des technologies

Dans ce contexte, les souverains se sont également rendus à l'Université norvégienne des sciences et des technologies (NTNU) qui, en collaboration avec Sintef, un des plus grands organismes indépendants de recherche en Scandinavie, participe à de nombreux projets

Réception offerte aux différents participants aux séminaires économiques et financiers. De g. à dr.: Jean Lucius, chief executive officer *d'Enovos, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le roi de Norvège (© SIP/Nicolas Bouvy)*

ayant trait au pétrole, au gaz, à la technologie marine ainsi qu'à l'énergie hydraulique et éolienne. Les deux organismes coopèrent au niveau des ressources humaines, des laboratoires, du matériel et de la recherche.

Après le déjeuner offert par la ville de Trondheim dans l'enceinte de l'ancien palais archiépiscopal, S.A.R. le Grand-Duc et LL.MM. le roi et la reine de Norvège ont fait une promenade dans le Munkegaten. C'est en effet une des larges rues de la ville de Trondheim, reconstruite au XVIIe siècle – sous la supervision du général Jean Gaspard de Cicignon, un ingénieur d'origine luxembourgeoise – après des incendies ayant détruit presque toute la ville. Ils se sont arrêtés en outre à la cathédrale de Nidaros, la deuxième plus importante en taille de Scandinavie, qui accueille encore aujourd'hui le sacre des rois de Norvège.

Visite du Rockheim

Une visite du Rockheim, musée dont l'objectif est de récupérer, de préserver et de transmettre la musique populaire norvégienne, de même qu'une rencontre avec la chanteuse norvégienne Wenche Myre ont clôturé le programme de la visite d'État.

17-19 janvier 2011

Visite de travail de

Marie-Josée Jacobs au Burkina Faso

À l'occasion de la tenue, le 18 janvier 2011, de la 5e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail au Burkina Faso du 17 au 19 janvier 2011.

5e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso

L'objectif de la commission de partenariat était de faire le point sur la mise en œuvre du programme indicatif de coopération (PIC) définissant les relations de coopération entre les deux pays partenaires pour les années 2008 à 2012.

Doté d'une enveloppe indicative de 62,9 millions d'euros, ce PIC de 2e génération se concentre principalement sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles et de la formation professionnelle et technique.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence conjointe de Marie-Josée Jacobs et du ministre de l'Économie et des Finances, en charge des relations de coopération avec le Luxembourg, Lucien Marie Noël Bembamba. Dans leurs allocutions respectives, les ministres se sont réjouis de la coopération franche et fructueuse entre leurs deux pays.

Marie-Josée Jacobs a dit être ravie de sa visite à Ouagadougou pour dresser, avec l'ensemble des parties prenantes, le bilan de la mise en œuvre du PIC en cours. Tout en saluant la bonne coordination de l'aide entre l'État et les partenaires techniques et financiers au Burkina, elle a félicité les autorités burkinabées pour les efforts consentis en matière d'efficacité de l'aide. Elle a en outre exprimé le souhait que la commission de partenariat puisse aboutir à la formulation conjointe de nouvelles orientations pour la mise en œuvre du PIC en cours.

Lucien Marie Noël Bembamba a, quant à lui, rappelé les progrès enregistrés par le Burkina Faso sur

Rencontre de Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, avec Tertius Zongo, Premier ministre du Burkina Faso (© SIP/Nicolas Bouvy)

le plan politique, économique et social depuis la dernière commission de partenariat. S'il a exprimé sa satisfaction quant au niveau d'exécution des projets en cours, il a également reconnu que les faiblesses constatées au niveau du dispositif institutionnel mis en place pour accompagner l'approche programme n'avaient pas permis d'atteindre un niveau plus important de réalisations dans le cadre du PIC 2008-2012. Aussi a-t-il invité les participants à des débats fructueux en vue de dégager des solutions visant une mise en œuvre plus efficace du PIC.

Enfin, il a sollicité l'accompagnement du Luxembourg dans l'approfondissement de la réflexion sur la mise en œuvre de projets par le mécanisme multibilatéral dans la perspective d'une affirmation du *leadership* du gouvernement.

Les deux parties ont ainsi procédé à des échanges approfondis sur les acquis et les retards enregistrés pour atteindre les objectifs fixés, avant de proposer des solutions et de formuler des recommandations en vue de lever les contraintes. Finalement, les deux délégations ont procédé au lancement officiel du processus de revue à mi-parcours du PIC 2008-2012, dont les résultats serviront à définir le programme de coopération à venir.

Entrevues politiques

En marge de la commission de partenariat, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a eu des entrevues politiques avec le Premier ministre Tertius Zongo, le ministre de l'Économie et des Finances, Lucien Marie Noël Bembamba, et le ministre de la Santé, Seydou Bouda.

Les entretiens ont porté sur les relations de coopération entre les deux pays, mais aussi sur des questions telles que le développement agricole, la sécurité alimentaire, l'environnement, la bonne gouvernance ou encore les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et l'Afrique. L'actualité en Côte d'Ivoire et la situation sécuritaire au Sahel étaient également à l'ordre du jour.

Dans ce contexte, Marie-Josée Jacobs a félicité ses interlocuteurs pour les efforts déployés par le Burkina Faso dans la recherche de la paix et de la stabilité dans la sous-région, et plus particulièrement au Togo, en Guinée et actuellement en Côte d'Ivoire.

Marie-Josée Jacobs et Lucien Marie Noël Bembamba, ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, à Ouagadougou (© SIP/Nicolas Bouvy)

Visite de la plateforme multifonctionnelle de Kienfangé (© SIP/Nicolas Bouvy)

Visites de projets

Enfin, la ministre a profité de sa présence à Ouagadougou pour visiter des projets mis en œuvre avec le soutien de la coopération luxembourgeoise, en collaboration avec Lux-Development et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Elle s'est ainsi rendue au Centre de formation féminine en artisanat et a visité la plateforme multifonctionnelle de Kienfangé.

Le déplacement de Marie-Josée Jacobs au Burkina Faso s'est clôturé le 19 janvier par la visite du Centre technique d'amélioration de la traction asine à Imasgo. Ce projet de l'ONG luxembourgeoise Lëtzebuerger Jongbaueren a Jongwënzer ASBL a pour objectif de renforcer les capacités productrices des paysans et d'alléger le travail des femmes dans les champs à travers l'amélioration de la connaissance des conditions d'élevage et d'utilisation de l'âne comme animal de trait.

5-10 février 2011

Visite dans les pays du Golfe

de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Luc Frieden

Du 5 au 10 février 2011, S.A.R. le Grand-Duc héritier a présidé une délégation dirigée par le ministre des Finances, Luc Frieden, dans la région du Golfe dans le cadre d'une mission de promotion de la place financière. Ils étaient accompagnés d'une importante délégation de représentants de la place financière.

La mission avait pour objet de mieux faire connaître la place financière dans la région, ainsi que de renforcer les relations politiques et économiques avec cette partie du monde. Dans chacun des pays visités, le Grand-Duc héritier et le ministre Luc Frieden ont rencontré des dirigeants politiques et économiques pour des entretiens.

Le Grand-Duc héritier et le ministre des Finances sont intervenus par ailleurs au cours de séminaires consacrés à la place financière de Luxembourg. Ces séminaires sur la place financière étaient organisés par Luxembourg for Finance, l'agence de développement pour la place financière.

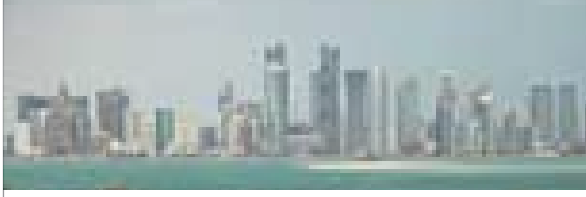

Qatar

Par ailleurs, les deux chefs de la diplomatie ont signé le protocole portant modification de la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et le Portugal, en introduisant l'article sur l'échange d'informations sur demande, conformément au modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le Qatar, qui connaît une croissance économique phénoménale depuis des années grâce à ses exportations de gaz, représente la première étape d'une mission de promotion de la place financière dans la région du Golfe. Dans ce contexte, Luc Frieden a rappelé que l'économie luxembourgeoise était connue pour être favorable aux investissements étrangers.

Les dirigeants du Qatar et le ministre des Finances luxembourgeois ont convenu d'un partenariat économique dans plusieurs domaines. Les deux ministres des Finances se sont également exprimés en faveur d'une intensification des relations d'affaires entre les centres financiers de Doha et de Luxembourg. Quelques pistes concrètes de coopération ont été évoquées dans l'intérêt du développement international de leurs économies respectives. Une visite à Luxembourg du Premier ministre et du ministre des Finances du Qatar pour poursuivre ces entretiens aura lieu dans les mois à venir dans le but de finaliser ces projets.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden, ministre des Finances, rencontrent l'émir du Qatar, Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani (© SIP/Luc Deflorenne)

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden lors de leur entrevue avec Youssef Hussein Kamal, ministre des Finances et de l'Économie du Qatar (© SIP/Luc Deflorenne)

Émirats arabes unis

Séminaire Luxembourg for Finance à Abou Dhabi (© SIP/Luc Deflorenne)

À Abou Dhabi, deuxième étape de leur voyage de promotion du secteur financier dans la région du Golfe, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden ont rencontré le 7 février le ministre des Finances, Obeid Humaid Al Tayer, pour un échange de vues sur la situation économique dans la région et le renforcement des relations dans le domaine financier.

Tout comme l'émirat du Qatar avoisinant, les Émirats arabes unis affichent des taux de croissance économique impressionnants. Fortement dépendants de l'exportation de pétrole, ils cherchent aujourd'hui à diversifier leur économie. L'émirat d'Abou Dhabi en particulier, avec ses nombreux projets de développement dans le tourisme, la culture, l'environnement et l'urbanisme, devient ainsi un endroit privilégié pour les investissements étrangers. À l'instar des autres pays de la région, Abou Dhabi compte se doter d'un centre financier.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden avec Obeid Humaid Al Tayer, ministre des Finances des Émirats arabes unis (© SIP/Luc Deflorenne)

Les atouts de la place financière luxembourgeoise ont été mis en exergue lors d'un séminaire d'information organisé par l'agence Luxembourg for Finance et ouvert par S.A.R. le Grand-Duc héritier. Devant un large public composé de représentants du monde bancaire et financier local, Luc Frieden a exposé en détail les avantages comparatifs de la place financière de Luxembourg dans un contexte européen et international. Par la même occasion, le ministre a rappelé que le Luxembourg était le premier centre européen pour la finance islamique.

Le 8 février, avant de se rendre en Arabie saoudite, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre des Finances ont visité Masdar City, projet de ville écologique modèle.

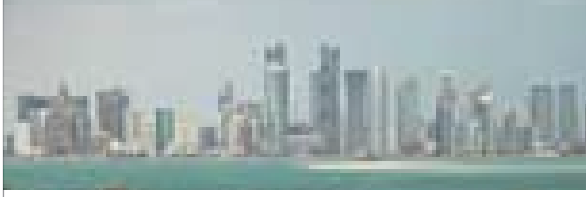

Arabie saoudite

À Riyad, le Grand-Duc héritier et le ministre Frieden ont été reçus par le ministre des Finances du royaume d'Arabie saoudite, Ibrahim Bin Abdulaziz Bin Abdullah Al-Assaf, pour une entrevue politique.

Le programme à Riyad a été complété par un séminaire sur le Luxembourg afin d'identifier les opportunités de coopération et d'intensifier les relations d'affaires dans le domaine des services financiers.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden avec Ibrahim Bin Abdulaziz Bin Abdullah Al-Assaf, ministre des Finances d'Arabie saoudite (© SIP/Luc Deflorenne)

S.A.R. le Grand-Duc héritier, Michel Sleiman, président du Liban, et Luc Frieden (© SIP/Luc Deflorenne)

Liban

La dernière étape de leur tournée dans la région du Moyen-Orient a amené S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre des Finances, Luc Frieden, au Liban, où ils ont été reçus par le président de la République libanaise, Michel Sleiman. L'entrevue a porté sur les développements politiques et économiques au Liban et dans la région.

En marge de cet entretien, Luc Frieden a également pu rencontrer la ministre des Finances, Raya El Hassan, pour un échange de vues sur la coopération économique et financière entre le Luxembourg et le Liban.

22-26 février 2011

Jean Asselborn en tournée au Proche-Orient

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une tournée au Proche-Orient du 22 au 26 février 2011.

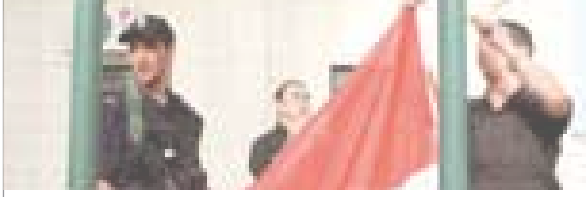

Turquie

Le 22 février 2011, Jean Asselborn a entamé la première étape de sa tournée au Proche-Orient par une visite de travail en Turquie. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue turc Ahmet Davutoglu pour une entrevue bilatérale.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec Ahmet Davutoglu, ministre des Affaires étrangères de la république de Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Ils ont notamment évoqué l'ouverture prochaine d'une ambassade luxembourgeoise à Ankara ainsi que la mission économique en Turquie, qui sera menée par S.A.R. le Grand-duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, au mois de mars 2011. Ces initiatives témoignent de l'importance que le Grand-Duché attache à ses relations bilatérales avec la république de Turquie et au rôle stratégique que celle-ci joue dans la région du Proche-Orient. Les ministres se sont aussi entretenus de l'approfondissement de la coopération entre les deux places financières. Les ministres ont ensuite analysé la situation économique actuelle en Turquie et au Luxembourg. Ils ont évalué l'impact de la crise financière et économique en Turquie, au Luxembourg et en Europe en général. Ils ont, par la suite, eu un échange de vues sur les efforts actuels au sein de l'Union européenne (UE) en vue de renforcer la gouvernance économique au sein de cette dernière.

Les discussions se sont ensuite concentrées sur l'actualité politique régionale et ont porté plus particulièrement sur les bouleversements récents dans le monde arabe, notamment suite aux événements survenus en Tunisie et en Égypte.

Dans ce contexte, Jean Asselborn a estimé que la Turquie pourrait servir de référence à des réformes démocratiques et de modèle aux pays concernés par les troubles récents. «L'exemple de la Turquie a démontré que démocratie et islam ne sont pas en opposition et sont très bien compatibles», a souligné Jean Asselborn, rappelant à ce sujet également l'importance de l'Alliance des civilisations, initiative turco-espagnole lancée au niveau des Nations unies en 2005. Cette organisation cherche à promouvoir le dialogue entre les différentes cultures et à contrecarrer la polarisation et l'extrémisme.

Les ministres ont dressé un bref état des lieux de la situation actuelle en Libye. Ahmet Davutoglu a informé son homologue des efforts turcs en vue de rapatrier de nombreux ressortissants turcs présents en Libye. Les ministres ont également abordé l'état actuel des relations entre la Turquie et Israël suite aux incidents concernant la flottille de Gaza.

Jean Asselborn reçu par Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre de la république de Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues approfondi sur les relations entre l'UE et la république de Turquie, et plus précisément sur l'état des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE. Jean Asselborn a fait part de sa conviction que «l'Union européenne sera plus forte avec la Turquie que sans elle» et qu'elle «pourra jouer un rôle plus important sur la scène internationale».

Il a ensuite rencontré pour un déjeuner de travail l'ancien ministre des Affaires étrangères, actuel Vice-Premier ministre de la république de Turquie et ministre de l'Économie, Ali Babacan. Les ministres ont eu un échange de vues détaillé sur l'impact de la crise financière et économique sur les économies turque et européenne et se sont ensuite concentrés sur les travaux du G20 dans ce domaine. Ils se sont entretenus en outre de la situation politique au sein de l'UE depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Suite au déjeuner de travail, Jean Asselborn a été reçu par le Premier ministre de la république de Turquie, Recep Tayyip Erdogan. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations entre l'UE et la Turquie.

Jean Asselborn a également eu une entrevue avec le président de la commission parlementaire des Affaires étrangères, Murat Mercan. Les débats ont porté sur l'actualité politique régionale, tout comme sur les relations entre l'UE et la Turquie.

Le ministre a clôturé sa journée par un dîner de travail avec le ministre des Affaires européennes et négociateur en chef, Egemen Bagis. Les deux hommes se sont entretenus des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE et ont échangé leurs appréciations personnelles à ce sujet.

Le 23 février, le ministre Asselborn a rencontré le président du CHP, le principal parti d'opposition, Kemal Kiliçdaroglu. Les pourparlers ont porté essentiellement sur la situation politique interne en Turquie, et plus particulièrement sur les travaux dans le cadre de la réforme constitutionnelle.

Ensuite, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu en audience au palais présidentiel par le président de la république de Turquie, Abdullah Gül.

Les deux hommes ont fait le point sur les relations bilatérales et ont salué l'excellence de celles-ci, évoquant notamment l'ouverture prochaine d'une ambassade luxembourgeoise à Ankara. Jean Asselborn a ensuite souligné l'excellence des échanges avec ses différents interlocuteurs au cours de sa visite en Turquie et a réitéré ses principaux messages. Notamment dans le contexte des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE, Jean Asselborn a fait part de son opinion que cette dernière serait plus forte sur le plan international avec la Turquie que sans elle.

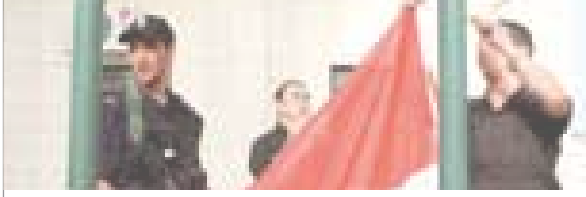

Israël

Suite à sa rencontre avec le président turc, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a entamé la deuxième étape de sa tournée au Proche-Orient et s'est déplacé à Jérusalem, où il a rencontré pour un dîner de travail le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Avigdor Lieberman.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont concentrés sur l'état des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Avigdor Lieberman a exposé à son homologue luxembourgeois sa vision en vue de la reprise des négociations et d'éventuelles pistes pour rapprocher les côtés israélien et palestinien d'un accord de paix. Jean Asselborn a qualifié la poursuite des activités de construction dans les colonies israéliennes en Cisjordanie de problématique et a demandé leur arrêt, condition *sine qua non*, selon lui, pour la reprise des négociations.

Les discussions ont également porté sur la situation régionale et les bouleversements récents dans le monde arabe, surtout ceux en Libye.

Territoires palestiniens

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a entamé le 24 février la troisième étape de sa tournée au Proche-Orient, en effectuant une visite de travail dans les territoires palestiniens.

Le ministre s'est déplacé à Ramallah pour y rencontrer les représentants de l'Autorité palestinienne. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue palestinien Riyad al-Malki pour une entrevue bilatérale. Les ministres se sont félicités de la très bonne qualité des relations bilatérales. Le Grand-Duché de Luxembourg, qui continue à consacrer plus de 1% de son revenu national brut (RNB) à ses différents programmes de coopération et d'aide au développement, a contribué pendant la période de 2008 à 2010 à hauteur de 21,4 millions d'euros à travers les différents canaux de sa coopération bilatérale et multilatérale, entre autres par le biais du mécanisme palestino-européen de gestion de l'aide socioéconomique (PEGASE) et l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA), ainsi qu'à travers les efforts de plusieurs organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. Au cours de l'année 2010, un total de 7,4 millions d'euros a été engagé et une enveloppe de 7 à 7,5 millions d'euros est prévue pour 2011. Les deux ministres se sont également entretenus de possibles pistes pour renforcer la coopération, évoquant notamment les domaines de la santé et de l'éducation.

Jean Asselborn et son homologue israélien Avigdor Lieberman (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres se sont ensuite entretenus de l'état actuel des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, notamment dans le contexte des efforts au niveau des Nations unies. Riyad al-Malki a expliqué la position palestinienne, rappelant notamment que l'arrêt des activités de construction dans les colonies israéliennes en Cisjordanie restait la condition principale en vue de la reprise des négociations. En outre, le rôle de l'UE dans le processus de paix

Jean Asselborn et Salam Fayyad, Premier ministre de l'Autorité palestinienne (© Ministère des Affaires étrangères)

ainsi que celui des États-Unis a fait l'objet de discussions entre les deux hommes.

Les discussions ont également porté sur les bouleversements récents dans le monde arabe, notamment en Afrique du Nord, et se sont concentrées plus particulièrement sur les développements actuels en Libye. Jean Asselborn a évoqué les conséquences de ces événements sur le processus de paix et a exprimé son espoir que la progression de la démocratisation dans la région pourra favoriser le climat en vue de la reprise des négociations.

Le Vice-Premier ministre a ensuite été reçu par le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad. Les discussions ont porté sur le processus de réconciliation interpalestinienne ainsi que sur la situation politique interne en vue des élections prévues pour septembre 2011. Jean Asselborn a noté les efforts remarquables de l'Autorité palestinienne dans le domaine de la sécurité, élément important au niveau de l'établissement des structures fondamentales d'un futur État palestinien.

Enfin, les ministres se sont entretenus de la situation dans la bande de Gaza et les travaux de reconstruction suite à la réouverture partielle des principaux points de passage.

Suite à cette rencontre, Jean Asselborn a rencontré le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Les deux hommes ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de la très bonne qualité de celles-ci. Ils se sont entretenus de l'état des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne ainsi que sur de possibles pistes en vue de les relancer. Le rôle de l'UE dans le processus de

Jean Asselborn et Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne (© Ministère des Affaires étrangères)

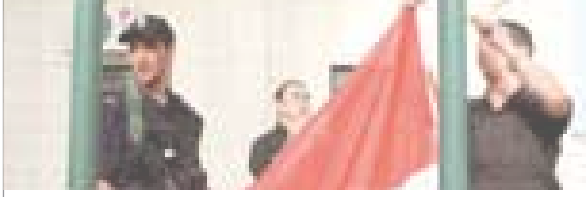

paix ainsi que les conséquences des bouleversements dans le monde arabe ont été abordés.

En cours de journée, Jean Asselborn est retourné à Jérusalem pour une entrevue avec la cheffe de l'opposition parlementaire israélienne, Tzipi Livni.

Bande de Gaza

Le 25 février, Jean Asselborn a effectué un déplacement dans la bande de Gaza.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a visité le site de l'école Beit Lahia, actuellement en reconstruction par le biais des travaux de l'UNRWA. Jean Asselborn s'est rendu également dans la ville et au port de Gaza, où il a eu un échange de vues avec les pêcheurs locaux.

Le ministre a ensuite visité le bureau de l'UNRWA pour une rencontre avec son commissaire général, Filippo Grandi, tout comme avec des représentants du secteur commercial. Les discussions ont surtout porté sur les conditions de vie dans la bande de Gaza ainsi que sur les différents projets menés par l'UNRWA dans différents domaines, notamment ceux de la construction d'hôpitaux et d'écoles.

Caire

Le 26 février, le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg a effectué une visite de travail au Caire.

Jean Asselborn avec son homologue égyptien Ahmed Aboul Gheit (© Ministère des Affaires étrangères)

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue égyptien Ahmed Aboul Gheit. La situation politique interne en Égypte a fait l'objet d'un profond échange de vues. Ahmed Aboul Gheit a donné son appréciation de l'origine des bouleversements en Égypte et a présenté sa vision des prochains pas nécessaires au cours de ladite «phase de transition». Il a fait part de son opinion sur la nécessité d'élaborer certaines réformes constitutionnelles. Il a souligné que le peuple égyptien avait clairement exprimé ses griefs tout comme son désir de participer à la politique quotidienne. La volonté du peuple de pouvoir prendre son destin en main a rendu nécessaire la mise en œuvre de profondes réformes en vue d'instaurer un système démocratique, a conclu le ministre égyptien. Il a également souligné le besoin urgent de mesures pour relancer l'économie égyptienne et garantir la stabilité du pays dans les mois à venir.

Les ministres se sont concentrés ensuite sur les bouleversements dans le monde arabe et ses conséquences sur le processus de paix au Proche-Orient.

La situation actuelle en Libye a également été abordée et Ahmed Aboul Gheit a fourni des détails sur les efforts de rapatriement des ressortissants égyptiens.

Après sa rencontre avec Ahmed Aboul Gheit, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a eu une entrevue bilatérale avec la ministre de la Coopération internationale, Fayza Aboul Naga. Les discussions ont porté essentiellement sur l'actualité politique interne et dans la région, ainsi que sur d'éventuelles aides européennes dans ce contexte.

24-25 février 2011

Françoise Hetto-Gaasch à la

55e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies

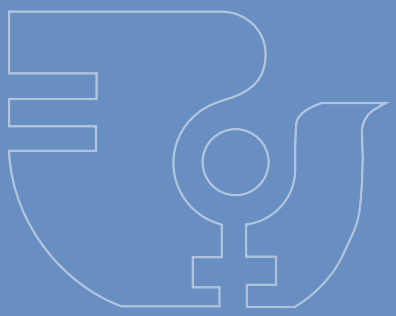

Le 24 février 2011, Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a tenu un discours (page 330) lors du débat général organisé par la Commission de la condition de la femme des Nations unies à New York. Cette dernière est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations unies, traitant des questions d'égalité des sexes et de promotion des femmes.

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Michelle Bachelet, secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU Femmes (© Ministère de l'Égalité des chances)

Le thème prioritaire de cette année est «Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation ainsi qu'aux sciences et aux technologies, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent».

Dans son discours, Françoise Hetto-Gaasch a rappelé le potentiel de talents et de compétences des femmes dont les économies ne peuvent plus se passer. La présence des femmes sur le marché du travail ne doit pas seulement être mesurée en termes quantitatifs, mais un accent particulier doit être mis sur la qualité du travail.

Dans ce contexte, la ministre a insisté sur la diversification des choix professionnels des filles et des garçons, sur des conditions de travail favorables à la conciliation entre activité professionnelle et vie privée ainsi que sur l'élimination des inégalités salariales entre hommes et femmes. Elle a également abordé la complémentarité des femmes et des hommes comme bénéfice pour les entreprises.

En fin de matinée, Françoise Hetto-Gaasch a rencontré Michelle Bachelet, secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU Femmes, l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Créée en juillet 2010, ONU Femmes s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'ONU qui vise à regrouper les ressources et les mandats pour en accentuer l'impact. ONU Femmes est le résultat de la fusion de quatre composantes distinctes du système des Nations unies dédiées exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et dont l'important travail sert de base à la nouvelle entité:

- la Division de la promotion de la femme (DAW);
- l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (Instraw);
- le Bureau de la conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI);
- le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (Unifem).

ONU Femmes a principalement pour rôle:

- d'appuyer des organes intergouvernementaux, tels que la Commission de la condition de la femme des Nations unies, dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes mondiales;
- d'aider les États membres à appliquer ces règles et être prête à fournir un appui technique et financier approprié aux pays qui le demandent ainsi que de forger des partenariats performants avec la société civile;
- de demander des comptes au système des Nations unies sur ses propres engagements en faveur de l'égalité des sexes, avec notamment un suivi régulier des progrès enregistrés au sein de l'ensemble du système.

Michelle Bachelet a remercié le Luxembourg pour son engagement et son soutien dans la mise en place d'ONU Femmes. Elle a noté que la nouvelle entité était confrontée à de nombreux défis et a insisté sur l'importance du développement des capacités nationales, notamment en matière de recueil de données fiables.

Interrogée par Françoise Hetto-Gaasch sur les quotas légaux, Michelle Bachelet a relevé que, parmi les 27 pays ayant atteint l'objectif d'une présence de 30% de femmes au Parlement, seulement cinq ne disposaient pas de quotas légaux.

Dans le contexte des efforts de maintien de la paix, Michelle Bachelet s'est prononcée en faveur d'une diffusion d'expériences positives vécues par des femmes dans des fonctions ou métiers non traditionnels.

Françoise Hetto-Gaasch a été reçue le 24 février par Margot Wallström, représentante spéciale chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés.

En 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1820 (2008) qui reconnaît que la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre peut exacerber les situations de conflit et rendre le retour à la paix et à la sécurité impossible. Dans la résolution 1888 (2009), le Conseil a demandé au secrétaire général de nommer un représentant spécial pour les questions de violences sexuelles dans les conflits armés. La Suédoise Margot Wallström a été nommée à ce poste le 2 février 2010 et ce, pour un mandat de deux ans.

Au cours de l'entrevue, Margot Wallström a présenté son mandat et le programme par lequel elle entend aborder sa mission. Dans ce contexte, des éléments importants sont la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles dans les conflits armés, la reconnaissance publique des faits, la protection et le soutien des victimes.

Le gouvernement luxembourgeois appuie pleinement cette cause, notamment grâce à une contribution volontaire à la mission de stabilisation de l'ONU en République démocratique du Congo, qui permettra de sensibiliser les membres de la police congolaise à la thématique de la violence sexuelle et de leur donner la capacité de mieux protéger les femmes et les enfants contre les actes de violence sexuelle.

Françoise Hetto-Gaasch a rencontré Maïga Sina Damba, ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali (© Ministère de l'Égalité des chances)

Françoise Hetto-Gaasch et Glenda Auxiliadora Ramírez Noguera, ministre de la Famille du Nicaragua, ont eu un échange de vues sur leurs activités et stratégies politiques respectives. Depuis 1990, le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Nicaragua ont mis en œuvre des projets de coopération au Nicaragua. Au cours des dernières années, les relations bilatérales entre les deux pays ont connu un renforcement continu et substantiel dans le domaine de la coopération au développement.

Le ministère de la Famille du Nicaragua est principalement actif dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre la violence, domaines où les victimes sont majoritairement des femmes. Les deux ministres se sont accordées à dire qu'il importait de s'investir davantage dans les politiques de prévention et ce, dès le plus jeune âge.

Françoise Hetto-Gaasch a finalement rencontré Suzanne Clément, coordonnatrice et cheffe d'organisme de Condition féminine Canada, pour partager ses expériences en matière de promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier auprès des jeunes et des femmes.

Le 25 février, elle a rencontré Maïga Sina Damba, ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali. La république du Mali est entrée dans le groupe restreint des pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise en janvier 1999. Cette coopération a permis la réalisation de nombreux projets bilatéraux visant la lutte contre la pauvreté, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation ainsi que de l'intégration socioprofessionnelle et de la santé.

Les deux ministres se sont entretenues entre autres de la problématique des mutilations génitales féminines.

Françoise Hetto-Gaasch a ensuite eu un échange de vues avec deux représentantes de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir Jane Stewart, représentante de l'OIT auprès des Nations unies, et Jane Hodges, directrice du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT.

Ont été abordés de multiples sujets en relation avec l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail, et notamment la question des quotas légaux, l'écart de rémunération entre hommes et femmes et la diversification des choix professionnels.

Françoise Hetto-Gaasch a présenté le programme des actions positives et les récentes initiatives prises en matière de promotion de l'esprit d'entreprise auprès des femmes, soutenues par ses deux départements ministériels. Elle s'est montrée intéressée par les résultats d'une étude menée par l'OIT sur les mesures incitatives existant en la matière dans les différents États membres.

1er-4 mars 2011

Visite officielle de

Marie-Josée Jacobs au Vietnam et au Laos

Du 1er au 4 mars 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail en République socialiste du Vietnam et en République démocratique populaire lao, les deux pays partenaires prioritaires de la coopération luxembourgeoise en Asie.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de sa rencontre avec Pham Gia Khiem, ministre des Affaires étrangères du Vietnam (© SIP/Charles Caratini)

Vietnam

À Hanoï, Marie-Josée a été reçue par le ministre des Affaires étrangères, Pham Gia Khiem. Les deux ministres se sont entretenus des relations de coopération entre les deux pays, qui remontent à 1993 et se caractérisent par un véritable esprit de partenariat.

La ministre s'est informée auprès de son interlocuteur des progrès de l'administration publique et de la lutte contre la pauvreté, qui sont des chantiers d'actualité du gouvernement vietnamien. Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur les questions de sécurité et d'environnement, notamment dans le cadre du changement climatique.

Marie-Josée Jacobs a par ailleurs eu une entrevue avec le ministre du Plan et de l'Investissement, Vo Hong Phuc. Les deux ministres se sont félicités de l'excellence de la coopération entre le Vietnam et le Luxembourg, qui s'est traduite par une bonne mise en œuvre du 2e programme indicatif de coopération (PIC). Ils ont en particulier relevé les bons résultats obtenus en matière de formation dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, qui contribuent à l'essor économique du pays, notamment par les formations organisées depuis 2001 dans le secteur bancaire par l'Agence de transfert des technologie financière (ATTF).

Enfin, la ministre a tenu à féliciter Vo Hong Phuc pour les progrès considérables réalisés par le Vietnam dans la lutte contre la pauvreté, dont le taux est passé, selon le ministre, de 51% à 13% au cours des dernières années.

Marie-Josée Jacobs et Vo Hong Phuc, ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam, lors de la signature du 3e programme indicatif de coopération, en présence notamment (de g. à dr.) de Marc Franck, responsable du Bureau de la coopération au développement au Vietnam, de Léon Delvaux, directeur adjoint de la Direction de la coopération au développement, et de Sam Schreiner, chargé d'affaires à l'ambassade du Luxembourg au Vietnam (© SIP/Charles Caratini)

Au terme de leur rencontre, les ministres Jacobs et Phuc ont procédé à la signature officielle du 3e PIC qui régit les relations de coopération entre les deux pays pour la période 2011-2015.

Ce PIC de 3e génération, doté d'une enveloppe indicative de 42 millions d'euros, constitue un deuxième programme de consolidation des acquis de la coopération luxembourgeoise au Vietnam. Les secteurs sur lesquels elle se concentre restent la santé, le développement local ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Dans le cadre de son déplacement au Vietnam, Marie-Josée Jacobs s'est rendue dans la province de Bac Kan, où elle a inauguré une école technique financée par la coopération luxembourgeoise.

Marie-Josée Jacobs et M. Lan, vice-président du Comité populaire de la province, lors de la cérémonie d'inauguration de l'école technique de Bac Kan (© SIP/Charles Caratini)

Lors de son discours, la ministre a souligné «qu'une formation professionnelle de qualité associée à une stratégie d'emploi des jeunes reste le moyen de lutter contre la pauvreté». Elle a rappelé que le projet avait été conçu dans ce sens pour «répondre aux priorités de la politique nationale vietnamienne en matière de formation et d'insertion professionnelle, mais aussi aux demandes du secteur privé de la province».

République démocratique populaire lao

La seconde étape de son déplacement en Asie a conduit Marie-Josée Jacobs en République démocratique populaire lao le 4 mars.

Présidée par le ministre laotien du Plan et de l'Investissement, le Dr Sinlavong Khoutphaythoun, et Marie-Josée Jacobs, la commission de partenariat a permis aux délégations de passer en revue les relations de coopération entre les deux pays ainsi que les défis que le Laos doit encore relever en matière de développement.

Dans ce contexte, la partie laotienne a présenté son 7e Plan national de développement socio-économique pour la période 2011-2015, de même que les progrès atteints en matière d'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les priorités des autorités laotiennes, il convient de relever la lutte contre la malnutrition, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, l'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire ainsi que la protection de l'environnement.

Les deux délégations ont ensuite dressé un état des lieux des principales réalisations du 2e PIC (2007-2010) avant de discuter des secteurs et activités au cœur du 3e PIC, à savoir la santé, l'éducation et le développement des ressources humaines ainsi que le développement local intégré.

Doté d'une enveloppe indicative de 50 millions d'euros pour les années 2011 et 2015, ce PIC de 3e génération se situe dans la continuité de la coopération luxembourgeoise au Laos. Il vise ainsi à renforcer les activités menées sous le 2e PIC et à assurer la durabilité des acquis, tout en favorisant une plus grande concentration sectorielle et géographique. Il a été signé par les ministres Jacobs et Khoutphaythoun au cours de la cérémonie officielle de clôture de la commission de partenariat.

En marge de la commission de partenariat, Marie-Josée Jacobs a également signé un programme de santé maternelle et infantile, qui sera mis en œuvre avec l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations unies pour la population, de même qu'un nouvel accord avec le programme national laotien d'élimination des munitions non explosées (UXO Lao).

Dans le cadre de ses entrevues bilatérales avec le Premier ministre Thongsing Thammavong, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Thongloun

Thongloun Sisoulith, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Laos, et Marie-Josée Jacobs (© SIP/Charles Caratini)

Au cours de cette visite, Marie-Josée Jacobs s'est réjouie du «fonctionnement exemplaire de cet hôpital, du bon état des infrastructures et de la formation des médecins et du personnel médical», ajoutant que le Luxembourg continuerait à accompagner ce projet à l'avenir.

Marie-Josée Jacobs s'est également rendue sur le site où sera construite prochainement l'École d'hôtellerie et de tourisme, un projet phare de la coopération luxembourgeoise en matière de formation professionnelle au Laos, ainsi que sur le chantier du futur Institut Louis Pasteur de Vientiane, un projet cofinancé par le Luxembourg dans le secteur de la santé.

Sisoulith, et la ministre en charge des Ressources en eau et de l'Environnement, Khemphèng Pholsena, Marie-Josée Jacobs a félicité ses interlocuteurs pour le développement économique rapide du Laos. Elle a assuré les autorités laotiennes de la volonté de la coopération luxembourgeoise d'appuyer le gouvernement dans ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté, en particulier pour apporter le développement aux populations les plus défavorisées qui n'ont pas encore bénéficié des fruits de la croissance.

Enfin, la ministre a mis à profit son séjour au Laos pour visiter des projets réalisés par la coopération luxembourgeoise, tels que l'hôpital Lao-Luxembourg Maria Teresa et une école de formation d'infirmières dans la province de Vientiane.

Marie-Josée Jacobs lors de son entrevue avec le Premier ministre Thongsing Thammavong (© SIP/Charles Caratini)

10 mars 2011

Romain Schneider dresse un état des lieux du

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique

Le 10 mars 2011, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a dressé un état des lieux de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique.

En guise d'introduction, Romain Schneider a rappelé que le Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique lancé en 2009 avait fixé un objectif de 6 000 hectares cultivés selon le mode agricole biologique à atteindre jusqu'en 2011.

À l'heure actuelle, le Luxembourg dénombre 96 exploitants agricoles biologiques (dont 12 apiculteurs, 15 maraîchers, 9 viticulteurs, 6 fruiticulteurs) qui exercent leurs activités sur une superficie agricole de 3 731 hectares.

Ces chiffres, qui sont en hausse par rapport à 2010, témoignent selon Romain Schneider «d'une évolution positive» qui est à l'œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique. Dans son analyse, le Luxembourg, qui se positionne en tête des pays consommant le plus de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, doit néanmoins consentir «des efforts supplémentaires» pour satisfaire la demande en produits biologiques, demande qui dépasse largement l'offre. Au lieu de recourir à des produits importés, Romain Schneider a préconisé de miser davantage sur la production locale et de «donner une chance aux agriculteurs luxembourgeois pour se positionner dans cette niche».

Rétrospective 2010

Romain Schneider a rappelé que le gouvernement avait réalisé en 2010 une panoplie d'actions et d'études pour promouvoir le mode de production agricole biologique. À côté d'une réactualisation d'un guide d'achat de produits biologiques, le ministre de l'Agriculture a cité la tenue d'une porte ouverte sur une exploitation biologique, la présence d'un stand d'information à la Foire écologique (en collaboration avec le Mouvement écologique) ainsi que la remise du Bio-Agrar-Präis. D'autres actions étaient, entre autres, la publication d'une étude sur la commercialisation de la viande bovine biologique, la création d'un réseau de fermes de démonstration, la tenue de séminaires ainsi que le lancement de campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires.

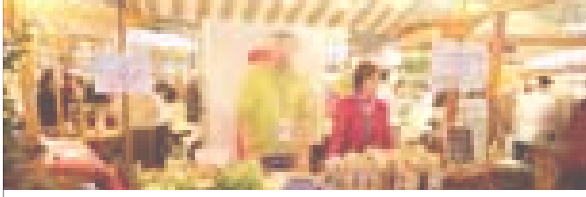

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, lors de la conférence de presse (© SIP)

Perspectives 2011

Quant aux actions planifiées pour l'année 2011, Romain Schneider a annoncé une nouvelle édition du Bio-Agrar-Präis, qui vise à récompenser les mérites en agriculture biologique. Dans ce contexte, il a appelé les exploitants, les grandes surfaces et tous les professionnels actifs dans le domaine des produits issus de l'agriculture biologique à soumettre leurs candidatures. Il a annoncé que le Bio-Agrar-Präis, doté de 4 000 euros, serait placé en 2011 sous le thème «promotion de la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique luxembourgeoise».

L'année 2011 sera également ponctuée par la présence d'un stand d'information à la Foire écologique, la publication d'un mémento sur l'agriculture biologique, le Haff-Fest en septembre 2011 sur l'exploitation biologique de Monsieur Schank, la participation de deux nouvelles fermes de démonstration et des campagnes de sensibilisation pour encourager les restaurants et les collectivités à recourir davantage à des produits biologiques. Pour encourager les agriculteurs luxembourgeois à se réorienter vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, le ministère organisera par ailleurs des réunions d'information.

Raymond Aendekerk de l'Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrikultur (IBLA) a détaillé les objectifs des projets de recherche menés en 2010, voire en 2011.

Il a expliqué que l'IBLA, en collaboration avec l'Administration des services techniques de l'État (ASTA), a planté des champs d'essais variétaux de 31 céréales d'hiver (blé, triticale et seigle) à Colmar-Berg et Derenbach pour analyser les répercussions de la réduction du travail du sol sur les propriétés du sol, les mauvaises herbes et les maladies des cultures. Il a également précisé que l'IBLA avait contribué à la rédaction de fiches techniques sur l'agriculture biologique (en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique) et avait effectué une analyse de la situation économique des exploitants agricoles.

Raymond Aendekerk a expliqué que la mission de l'IBLA, qui accorde une importance au contact direct avec les exploitants agricoles, était de transmettre les résultats obtenus des études «d'une manière compréhensible et facile à saisir».

14 mars 2011

François Biltgen informe sur les

demandes d'acquisition ou de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise

introduites en 2009 et 2010

Suite à la question parlementaire du député Marc Spautz concernant l'évaluation de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, le ministre de la Justice, François Biltgen, a informé que 8333 demandes d'acquisition ou de recouvrement avaient été évacuées par le ministère de la Justice dans la période du 1er janvier 2009 (date de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation) au 31 décembre 2010.

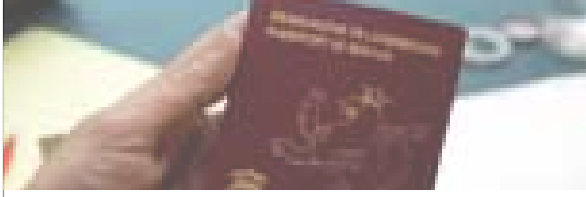

La plupart des requêtes proviennent de ressortissants d'un État membre de l'Union européenne: 2 593 demandeurs sont originaires du Portugal, 1 027 d'Italie, 655 d'Allemagne, 619 de France et 482 de Belgique. Viennent ensuite les ressortissants de Bosnie-Herzégovine, avec 472 demandes introduites, de Serbie, avec 443 demandes, et du Monténégro, avec 356 demandes.

Selon François Biltgen, ces chiffres montrent que la loi de 2008 est un succès. En effet, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, seulement 1 000 demandes par an étaient déposées au ministère de la Justice.

Le ministre de la Justice a ensuite précisé que 15,3% des demandeurs avaient été obligés de participer à l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise et aux cours d'instruction civique. La vaste majorité des demandeurs (84,7%) a par contre bénéficié d'une dispense de ces cours, vu qu'ils avaient accompli au moins sept années de scolarité dans l'enseignement luxembourgeois ou qu'ils résidaient au Grand-Duché depuis au moins le 31 décembre 1984. Or, lors de la présentation de leur demande auprès des officiers de l'état civil, les bénéficiaires d'une dispense doivent également faire preuve de leur connaissance dans au moins une des langues prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. En cas de doute, un deuxième contrôle linguistique est effectué au ministère de la Justice, a noté le ministre.

François Biltgen, ministre de la Justice (© SIP)

© SIP

François Biltgen a ajouté à ce sujet que les conditions linguistiques requises ne s'appliquaient qu'à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par naturalisation et non au recouvrement.

Le ministre a expliqué par ailleurs qu'il ne disposait pas d'informations relatives à la conservation de la nationalité d'origine des personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise. Vu la généralisation du principe de la double nationalité, le ministère n'enquête pas sur la conservation ou la perte de la nationalité d'origine des demandeurs et ceux-ci ne sont pas censés fournir ces renseignements.

Toutefois, le recensement de la population réalisé en 2011 permettra, selon le ministre, d'acquérir une indication sur le nombre de personnes qui possèdent, outre la nationalité luxembourgeoise, une ou plusieurs nationalités étrangères.

28 mars 2011

Mars Di Bartolomeo présente deux projets pour

harmoniser les démarches européennes en matière de biomonitoring humain

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, lors de la présentation des projets dans le domaine du biomonitoring humain (© SIP)

Le 28 mars 2011, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté les projets européens intitulés COPHES (Consortium to Perform Human Biomonitoring on a European Scale) et DemoCOPHES, qui visent à harmoniser les démarches européennes en matière de biomonitoring humain.

Au Luxembourg, ces deux projets, cofinancés à hauteur de 7 millions d'euros respectivement par les programmes européens FP7 et LIFE+, sont pilotés par le Laboratoire d'hygiène du milieu et de surveillance biologique du Laboratoire national de santé, en collaboration avec le Centre de recherche public Gabriel Lippmann et l'organisation non gouvernementale Initiativ Liewensufank ASBL.

Le biomonitoring humain

En guise d'introduction, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a rappelé que le biomonitoring humain était un instrument permettant d'évaluer l'impact sur la santé humaine des polluants atmosphériques dans le sang, l'urine, la salive ou dans les tissus.

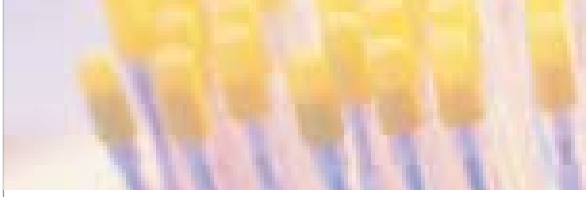

«Contrairement aux études anciennes qui cernaient uniquement l'exposition aux polluants atmosphériques, la question est de savoir à quel point l'être humain est exposé», a précisé Marc Fischer du Laboratoire national de santé, avant d'enchaîner qu'il «s'agit d'étudier une exposition légère qui s'étale sur le long terme et qui peut présenter des effets multiples à combinatoires complexes».

Les projets COPHES et DemoCOPHES

Jusqu'à présent, une multitude d'études différentes existaient en matière de biosurveillance et de biomonitoring en Europe. La plupart d'entre elles se concentraient sur des facettes très différentes du phénomène ou recouraient à des méthodologies d'analyse très disparates, ce qui rendait les comparaisons entre les pays très difficiles. Pour pallier ce problème, la Commission européenne a érigé en priorité l'harmonisation des démarches européennes en matière de biosurveillance jusqu'en 2014.

Depuis 2005, un groupe de travail sur le biomonitoring humain a été mis en place et des projets (par exemple le projet ESBIO – Expert Team to Support BIOmonitoring) ont vu le jour. Ces travaux sont poursuivis depuis 2009 avec les projets COPHES et DemoCOPHES, financés respectivement par les programmes FP7 et LIFE+. Lancé fin 2010, le projet COPHES (qui rassemble 27 pays, dont 24 États membres de l'Union européenne, ainsi que la Suisse, la Norvège et la Croatie) vise à mettre en place un cadre commun pour collecter des données harmonisées sur la biosurveillance en Europe.

Un pas supplémentaire vers une procédure communautaire coordonnée vient d'être franchi avec l'étude pilote DemoCOPHES qui rassemble 16 États membres de l'Union européenne. Cette étude tentera de cerner l'impact de plusieurs paramètres (méthylmercure dans les cheveux, cadmium, cotinine, phthalate et bisphénol A dans l'urine) chez 120 enfants âgés entre 6 et 11 ans et chez leurs mères âgées entre 20 et 45 ans.

Une cartographie spatiotemporelle de l'impact des polluants atmosphériques

«Le biomonitoring peut être utilisé pour établir des taux de références ou pour régulariser les types de produits qui sont susceptibles de contaminer les individus», a expliqué Marc Fischer.

«Il ne s'agit pas d'enchaîner les études [mais plutôt] d'établir une cartographie spatiotemporelle de l'impact des polluants atmosphériques sur la santé humaine», a précisé le ministre de la Santé. Selon lui, l'étude devra se traduire par une véritable «plus-value» et les résultats collectés devraient influer sur les décisions des responsables politiques.

Pour illustrer les répercussions de certaines décisions politiques sur la santé publique, Marc Fischer a cité l'exemple du plomb. Les résultats d'études ont illustré que la réduction au fil du temps des traces de plomb dans l'organisme humain était due à deux décisions politiques prises à partir des années 1975: d'une part, l'abolition progressive des réseaux de distribution en plomb et, de l'autre, la baisse progressive des teneurs en plomb dans l'essence.

© Digital Vision

6 avril 2011

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

Le 6 avril 2011, Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la déclaration du gouvernement sur la politique économique, sociale et financière 2011 (page 338).

Problèmes sociaux

Le Premier ministre a commencé son discours par l'énumération d'une série de problèmes sociaux qui passent souvent inaperçus au vu de la façade apparemment intacte du Luxembourg, mais qui méritent certainement de faire partie des priorités politiques des années à venir.

Jean-Claude Juncker a ainsi promis un renforcement des équipes multiprofessionnelles dans l'enseignement fondamental afin de faire face au décrochage scolaire, la création d'une école spéciale pour l'encadrement des élèves qui présentent des déficiences particulières afin d'éviter que ceux-ci soient obligés d'intégrer une telle structure à l'étranger, une assistance éducative aux parents qui ne sont pas à même de s'occuper de leurs enfants, la mise en place à court terme et pour une durée réduite de structures d'accueil pour les jeunes fugueurs et une stratégie nationale en faveur des sans-abris.

La résolution de ces questions demande des moyens considérables (environ 350 collaborateurs supplémentaires) et il y a dès lors lieu de faire des économies à d'autres endroits, a souligné Jean-Claude Juncker. Ignorer ces problèmes remettrait en question l'équation sociale au Luxembourg, a-t-il averti.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés (© SIP/Charles Caratini)

Demandeurs d'asile

Pour ce qui est de l'augmentation considérable du nombre de demandeurs d'asile, le Premier ministre s'est prononcé en faveur de procédures d'asile encore plus rapides, notamment pour les ressortissants de pays considérés comme sûrs. L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile implique le renforcement des différents services d'accueil et de logement, alors que leur hébergement demande des infrastructures réparties équitablement à travers le pays. À moyen terme, la construction d'infrastructures provisoires et modulables s'avère inévitable, a noté Jean-Claude Juncker.

Dans ce contexte, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, ainsi que le ministre de l'Immigration, Nicolas Schmit, se rendront prochainement en Serbie afin d'étudier sur place les questions relatives à l'afflux de demandeurs d'asile de ce pays, et en particulier celles relatives à la communauté des Roms. Jean-Claude Juncker a précisé que la Serbie figurait sur la liste des «pays sûrs» et que les demandes de ressortissants serbes ne pouvaient dès lors pas être approuvées.

Politique énergétique et climatique

Il n'y a pas d'alternative à la sortie de l'énergie atomique, a dit le Premier ministre. Cette dernière étant considérée comme une technologie transitoire, une telle sortie ne pourra pas se faire du jour au lendemain, mais la phase transitoire ne doit pas non plus être trop longue, a-t-il jugé. Rappelant l'engagement de l'Union européenne à réaliser des stress tests de toutes les centrales nucléaires en Europe, Jean-Claude Juncker a souligné l'opposition du Luxembourg à toute prolongation de la durée de vie de la centrale de Cattenom.

Le corollaire obligé à l'opposition à l'énergie atomique constitue l'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficience énergétique, a signalé le Premier ministre, qui a plaidé pour une approche plus rigoureuse dans ce domaine, en particulier lors de la construction de parc éoliens.

Citant les nombreuses réalisations en matière d'énergie verte, Jean-Claude Juncker a annoncé que le gouvernement réaliserait prochainement à ce sujet une campagne d'information pour le grand public. Pour le reste, le gouvernement compte appliquer des critères écologiques aux parcs informatiques et centres de données *(data center)* de l'État, promouvoir la mobilité électrique via un projet pilote dans la Nordstad, continuer l'assainissement énergétique des bâtiments publics et planifier les nouvelles constructions de l'État suivant un concept énergétique.

Logement

Les aides au logement seront davantage soumises à des critères écologiques, a annoncé le Premier ministre. Ainsi, la bonification d'intérêts pour familles avec enfant(s) sera convertie en bonification écologique, la subvention d'intérêts pour familles à revenus modestes sera modifiée de sorte que ces familles puissent bénéficier d'un prêt à taux zéro pour les rénovations énergétiques, l'allocation du bénéfice fiscal en matière d'enregistrement d'actes d'acquisition *(bëllegen Akt)* bénéficiera d'une connotation plus écologique,

© SIP/Charles Caratini

la TVA sera baissée de 15% à 3% pour l'assainissement énergétique des logements de moins de 20 ans et les propriétaires de logements pourront bénéficier d'un amortissement fiscal accéléré lors de l'assainissement de leurs logements. L'ensemble de ce «paquet logement» sera présenté le 8 avril 2011 par le ministre du Logement, Marco Schank.

À côté de plusieurs mesures qui doivent promouvoir la construction de nouveaux logements, le Premier ministre a annoncé deux instruments devant faciliter l'accès au logement des jeunes: la «location-vente» et le «partage foncier». Le premier instrument prévoit le dépôt d'une partie du loyer mensuel sur un compte épargne afin de constituer un capital de départ en vue de l'acquisition future d'un logement. Le «partage foncier» permettra d'acheter et de rembourser une maison dans une première phase, alors que le terrain sera payé dans une deuxième phase.

Finances publiques

La situation des finances publiques est meilleure que prévue, sans pour autant être saine, a souligné Jean-Claude Juncker. Ainsi, les recettes supplémentaires de 900 millions d'euros générées en 2010 ne doivent pas faire perdre de vue que le déficit de l'administration centrale s'est élevé à 1 300 millions d'euros pendant le même exercice.

Même dans le scénario le plus optimiste – croissance économique annuelle de 3,5% entre 2012 et 2014, croissance de l'emploi de 2% par an, inflation inférieure à 2% en moyenne et prix du pétrole inférieur à 102,6 USD –, le déficit de l'administration publique s'élèvera à 200 millions d'euros en 2014 (0,4% du PIB) et celui de l'administration centrale à 700 millions d'euros, tandis que la dette publique grimpera à 19,9% du PIB. Dès lors, il est exclu, selon le Premier ministre, d'apporter des modifications majeures au programme de consolidation et d'assainissement budgétaire du gouvernement. En automne 2011, le gouvernement évaluera si des changements mineurs pourront se faire.

Compétitivité

Pour Jean-Claude Juncker, le problème des finances publiques «ne peut être résolu si on néglige la compétitivité de l'économie luxembourgeoise». Même si la notion de compétitivité n'englobe pas uniquement des considérations d'ordre économique, le Premier ministre a souligné le besoin pour le Luxembourg «d'améliorer sa compétitivité». Il a rappelé, dans ce contexte, les décisions prises le 30 octobre 2010 lors de la réunion bipartite avec les représentants du patronat. Elles avaient pour objectif d'éviter que la compétitivité luxembourgeoise ne se dégrade au cours de l'année 2011 et que les entreprises ne doivent supporter des coûts supplémentaires découlant de décisions prises au niveau politique.

Le Premier ministre a critiqué les propos de certains représentants du patronat qui tendent à brosser un tableau sombre de la compétitivité luxembourgeoise. Tout en reconnaissant qu'il y a eu «un recul de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise durant les dernières années», le Premier ministre a souligné qu'il se défendrait contre ceux qui présentent la compétitivité du Luxembourg comme étant moins performante que celle de ses pays voisins. Pour illustrer ses propos, il a rappelé que le coût salarial par heure au Luxembourg était plus bas, la durée de travail annuelle plus élevée et les charges salariales substantiellement plus basses qu'en France, qu'en Belgique ou qu'en Allemagne.

Tout en estimant que les préoccupations qui portent sur le recul de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise sont justifiées, Jean-Claude Juncker a passé en revue différentes mesures prises par le gouvernement pour améliorer la compétitivité: fonder une architecture fiscale prévisible et cantonner le niveau de l'inflation et notamment des prix administrés. Jean-Claude Juncker a également cité les efforts consentis dans le domaine de la simplification administrative, dont la réforme de la nomenclature de la procédure commodo/incommodo et l'allègement de la procédure d'enquête publique.

Indexation des salaires

Jean-Claude Juncker a rappelé que le gouvernement avait décidé lors de la réunion avec les représentants syndicaux le 29 septembre 2010 de ne pas procéder avant le

1er octobre 2011 au versement de la prochaine tranche indiciaire. Il a loué, dans ce contexte, l'attitude responsable des syndicats qui avaient accepté à l'époque de tenir compte du risque qui existait de voir les prix des produits pétroliers s'envoler. Il a également rappelé que les deux parties avaient convenu de se réunir de nouveau pour discuter s'il faut, oui ou non, procéder à un report lorsque plusieurs tranches indiciaires devront s'appliquer entre 2011 et 2012.

«Le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir l'indexation automatique des salaires, mais le gouvernement veut moduler l'indexation en appliquant des modalités qui restent à définir au cas où l'absence de modulation aurait des répercussions négatives pour l'économie luxembourgeoise», a expliqué Jean-Claude Juncker. Et d'ajouter qu'il est «convaincu qu'il sera possible de se mettre d'accord sur ces questions avec les partenaires sociaux dans le cadre de la Tripartite réanimée».

Accueil des enfants

D'après Jean-Claude Juncker, il ne faut pas réduire l'avenir du pays à des questions purement économiques. La conciliation de la vie familiale et professionnelle, l'éducation et l'accueil des enfants sont d'autres questions qui doivent, d'après Jean-Claude Juncker, être abordées pour «organiser l'avenir du pays». Il a rappelé que l'offre d'accueil pour des enfants entre 0 et 12 ans avait été augmentée de 30% entre 2009 et 2010. Tout en soulignant la nécessité d'étendre cette offre, il a annoncé la création de 8000 places d'accueil supplémentaires pour les enfants entre 0 et 12 ans.

Enseignement

Abordant ensuite les nombreux défis auxquels l'école luxembourgeoise sera confrontée à l'avenir, le Premier ministre a mis en évidence le besoin d'adapter le système éducatif à la nouvelle situation caractérisée par une forte présence d'enfants étrangers qui ne maîtrisent pas la langue luxembourgeoise.

Dans son analyse, les efforts doivent non seulement porter sur l'école fondamentale, mais également sur les classes du secondaire. Il a souligné le besoin de consentir des efforts pour donner au plus grand nombre d'élèves la possibilité de décrocher un diplôme, sans toutefois réduire la qualité de l'enseignement. Jean-Claude Juncker a exhorté l'ensemble des partenaires à tout mettre en œuvre pour assurer la réussite des réformes projetées.

Réforme du système des pensions

D'après le Premier ministre, l'évolution démographique couplée à l'augmentation de l'espérance de vie font qu'un allongement de la durée de maintien au travail devient incontournable pour maintenir un niveau élevé de pension. Jean-Claude Juncker a rappelé les principes qui sous-tendent la réforme envisagée des pensions: le salarié est libre de quitter plus tôt la vie professionnelle, quitte à recevoir moins de pension, ou bien de travailler plus longtemps et de recevoir une pension équivalente à celle qu'il aurait reçue avec l'ancien système.

Le Premier ministre a estimé que chacun devrait travailler aussi longtemps que possible et aussi longtemps qu'il le souhaitait, et que le système des préretraites serait réservé aux catégories de salariés soumis à des conditions de travail particulièrement pénibles.

Pour éviter que des travailleurs entre 55 et 65 ans ne soient éjectés du monde du travail, il a rappelé que le gouvernement avait porté la participation étatique aux mesures de formation continue de 14,5 à 25%. «L'objectif est de faire en sorte que les entreprises conservent plus longtemps leurs salariés âgés de 55 à 65 ans», a déclaré le Premier ministre, avant de poursuivre que «le gouvernement est prêt à débourser de l'argent à condition que cela débouche sur des résultats». «Nous arrêterons en revanche de débourser de l'argent si le sentiment se dégage que l'effort de l'État sert juste à réduire les coûts salariaux des entreprises», a-t-il tenu à préciser.

Réforme de l'ADEM

Abordant la réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM), qui «permettra aux jeunes de décrocher plus rapidement un emploi», Jean-Claude Juncker a annoncé la création d'une Maison de l'orien-

tation qui rassemblera l'ensemble des services d'orientation. Le Premier ministre a en outre promis d'améliorer le suivi des personnes en situation de reclassement.

Réforme de la Fonction publique

Le Premier ministre a souligné le besoin de réformer la Fonction publique, en précisant que «le gouvernement met en œuvre les réformes qui s'imposent non pas contre ses fonctionnaires, mais dans l'intérêt de la collectivité». Il a annoncé que chaque service de l'État devrait fixer tous les trois ans des objectifs à atteindre. Il a également proposé qu'une évaluation soit effectuée à intervalles réguliers pour analyser le travail des fonctionnaires, la pertinence des méthodes de travail et des objectifs fixés. À côté de l'allongement de la durée du stage, qui sera portée à trois ans, le Premier ministre a proposé d'abaisser le salaire durant la période de stage à 80% du traitement du fonctionnaire, sans toutefois pouvoir être inférieur au salaire minimum qualifié.

Jean-Claude Juncker a prôné une procédure de recrutement se déroulant en deux phases: une épreuve générale et une autre plus spécifique effectuée par l'administration qui recrute. «L'avancement ne se fera plus uniquement en se basant sur le diplôme et l'ancienneté», a annoncé le Premier ministre, qui a évoqué l'introduction d'éléments d'appréciation. «Il ne s'agit en aucun cas d'exercer un contrôle renforcé sur le salarié», a expliqué Jean-Claude Juncker, en ajoutant «que l'évaluation devrait être une motivation et non pas une sanction». À côté de l'introduction d'une carrière de bachelier, le Premier ministre s'est exprimé en faveur de l'introduction d'une «procédure d'insuffisance professionnelle» qui permettra de résilier le contrat d'un fonctionnaire qui est dépassé par les missions qui lui sont confiées.

Zone euro

Abordant enfin les questions liées à la participation du Luxembourg à la zone euro, le Premier ministre a souligné que le Luxembourg était un des rares pays à satisfaire aux critères de stabilité et n'encourait pas de procédure pour déficit excessif.

Rappelant qu'il s'agit en réalité d'une crise de la dette souveraine et non pas d'une crise de l'euro, Jean-Claude Juncker a estimé «que la stabilité interne et externe de l'euro est la preuve que la monnaie unique européenne n'est pas en crise». Jean-Claude Juncker a réitéré la position du gouvernement luxembourgeois: «Lorsqu'un État de la zone euro est confronté à des difficultés, toute la zone euro risque d'être affectée. Pour cette raison, il faut que la solidarité interétatique et communautaire des États membres joue.» Le chef du gouvernement a rappelé que le Luxembourg s'était engagé à débloquer un prêt bilatéral à hauteur de 206 millions d'euros pour la Grèce. De ce prêt, le gouvernement luxembourgeois a mis à disposition 110 millions, soit 53%, et a encaissé des intérêts de 2,2 millions d'euros à la date du 29 mars 2011.

Le Premier ministre a expliqué que la Chambre des députés avait autorisé le gouvernement par la loi du 9 juillet 2010 à accorder une garantie de 1,10 milliard d'euros au Fonds européen de stabilité financière (FESF). Pour l'emprunt du 25 janvier 2011 en faveur de l'Irlande, le Luxembourg a accordé au FESF une garantie de 18,1 millions d'euros, ce qui a augmenté la dette publique de 0,1% du PIB.

Finalement, Jean-Claude Juncker a annoncé que le Chambre des députés se pencherait sur deux projets de loi. Le premier portera sur une modification de l'article 136 du traité de Lisbonne, qui permettra au Luxembourg de participer au Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF). Le deuxième permettra la participation du Luxembourg à l'augmentation de la capacité d'emprunt du FESF à 440 milliards d'euros et la mise à disposition des moyens financiers au MESF.

19-20 avril 2011

Visite de travail de

Jean Asselborn au Japon

Les 19 et 20 avril 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Tokyo, au Japon.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue japonais Takeaki Matsumoto
(© Ministère des Affaires étrangères)

Le 19 avril, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue japonais Takeaki Matsumoto pour une entrevue bilatérale. Les discussions se sont concentrées sur les répercussions du séisme dont a été victime le Japon le 11 mars 2011. Jean Asselborn a fait part de ses profondes condoléances au peuple japonais au vu des nombreuses victimes. Takeaki Matsumoto a présenté une évaluation actuelle de la situation au nord du pays et s'est concentré plus particulièrement sur les répercussions du tsunami et ses effets sur la centrale nucléaire de Fukushima. Il a fourni des explications détaillées sur les mesures de précaution prises par les autorités japonaises dans le contexte de la crise à Fukushima et il a fait état des complexités de la politique d'information. Il a également constaté que les interruptions des chaînes d'approvisionnement et les potentielles coupures de courant électrique représentaient les défis les plus importants pour l'économie japonaise et pour une reconstruction rapide.

De son côté, Jean Asselborn a annoncé que le gouvernement luxembourgeois versait une deuxième contribution d'un montant de 100 000 euros à la Croix-Rouge japonaise. Suite à une première contribution financière de 150 000 euros, la contribution luxembourgeoise totale s'élève ainsi à 250 000 euros.

Jean Asselborn lors de sa rencontre avec Tadateru Konoe, président de la Croix-Rouge du Japon (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres se sont ensuite félicités de l'excellence des relations bilatérales et ont dressé un état des lieux de celles-ci, rappelant notamment la conclusion en février 2011 des négociations intergouvernementales sur un accord de Sécurité sociale, ainsi que la signature d'un avenant à la convention de non-double imposition entre les deux pays. Ils ont également évalué les relations économiques et commerciales entre le Japon et le Grand-Duché. Jean Asselborn a noté que le Japon représentait le premier partenaire du Luxembourg en matière de services en Asie, secteur où les échanges ne cessent de croître et dont les services financiers occupent la part la plus importante.

Les discussions ont également porté sur les relations entre l'Union européenne (UE) et le Japon, les intérêts et défis communs ainsi que la question du lancement des négociations sur un accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et le Japon. Jean Asselborn a rappelé que le Japon était un partenaire stratégique important pour l'UE. Le Luxembourg, en tant que pays dépendant fortement du commerce extérieur, est favorable à une ouverture des marchés sur base de règles transparentes et équitables, a souligné le ministre. Un tel accord devra être global et exhaustif, a-t-il encore estimé.

En outre, les conséquences de la crise financière et économique en Europe et en Asie ont été abordées et les ministres se sont entretenus de la situation politique régionale. Plusieurs sujets de l'actualité politique internationale, parmi lesquels notamment la situation actuelle au Proche-Orient et en Afrique du Nord, ont également été évoqués.

Le 20 avril, Jean Asselborn a rencontré le président de la Croix-Rouge du Japon, Tadateru Konoe, au siège national de la société. Tadateru Konoe a présenté les bureaux de coordination des équipes de la Croix-Rouge et a donné des explications sur les différentes activités de secours.

Jean Asselborn a également eu des entrevues avec le président du Parti libéral-démocrate, Sadakazu Tanigaki, ainsi qu'avec l'ancien ministre des Affaires étrangères, Seiji Maehara. Les discussions ont porté sur les suites du séisme du 11 mars 2011, tout comme sur la situation politique interne au Japon.

Le ministre a assisté ensuite à un concert de bienfaisance organisé par l'ambassade luxembourgeoise à Tokyo, conjointement avec la Sophia University. Le duo de pianistes Les Frères Saito, qui ont fait leurs études au Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, ont présenté leurs talents individuels en jouant à quatre mains. Les fonds recueillis lors de cet événement sont destinés entièrement aux victimes du séisme et leur seront remis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge du Japon.

20 avril 2011

Sommet extraordinaire de la Grande Région sur

la sécurité des centrales nucléaires

En date du 20 avril 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à Metz au Sommet extraordinaire des chefs des exécutifs de la Grande Région sur la sécurité des centrales nucléaires de la Grande Région en général et des installations de Cattenom en particulier. Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a également assisté aux travaux du sommet.

Des questions de sûreté, de sécurité et de fluidité de l'information en relation avec les centrales nucléaires figuraient au cœur des débats. Sous la présidence de Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine, qui assure actuellement la présidence des exécutifs de la Grande Région, les partenaires ont abordé en particulier les risques liés à l'exploitation de la centrale de Cattenom, les mesures de prévention effectives et celles pouvant être améliorées, ainsi que l'information et la protection des populations civiles.

Prenant en compte les craintes des citoyens de la Grande Région suite au drame japonais dans le complexe nucléaire de Fukushima et face à la légitime attente des habitants d'une information claire, transparente et fiable sur les conditions de fonctionnement des installations nucléaires, les chefs des exécutifs de la Grande Région ont adopté une résolution dans laquelle ils demandent à la Commission européenne de leur communiquer les résultats des stress tests appliqués aux centrales nucléaires de l'Union européenne. De plus, ils demandent que ces tests de résistance s'appliquent non seulement aux phénomènes naturels ainsi qu'aux problèmes techniques et technologiques, mais aussi à tout autre accident d'origine externe. En cas de résultats défavorables relatifs à la centrale de Cattenom, les partenaires exigent que celle-ci soit arrêtée.

Les partenaires de la Grande Région ont également réaffirmé la nécessité de dispositifs d'information pérennes pour les populations sur le fonctionnement des installations nucléaires. Concernant Cattenom, cette demande pourrait se concrétiser, selon eux, par l'élargissement de la composition de la commission locale d'information afin d'y associer les autres parties concernées de la Grande Région.

De plus, les participants au sommet ont convenu de renforcer la coopération dans l'établissement de plans de gestion opérationnelle des situations accidentelles par les autorités compétentes et d'adopter un programme régulier d'exercices communs. Finalement, il a été décidé de procéder à des échanges réguliers et coordonnés des informations relatives à la qualité de l'air issus des dispositifs mis

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine, et Christian de Lavernée, préfet de Lorraine (© SIP/Charles Caratini)

en place par les partenaires et de promouvoir des actions coordonnées visant notamment à réduire la consommation énergétique.

Les chefs des exécutifs de la Grande Région ont convenu de se réunir une nouvelle fois avant la fin de l'année 2011 afin de prendre connaissance des premiers travaux dirigés par la Commission européenne.

Après la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que la politique énergétique relevait de la compétence exclusive des États membres et qu'il n'y avait dès lors pas lieu de «décider aujourd'hui de la politique énergétique française ou européenne».

Soulignant que «le gouvernement luxembourgeois considère l'énergie nucléaire comme une technologie de transition», il a insisté sur le fait qu'il faudrait assurer entre-temps la sûreté maximale entourant toutes les centrales en Europe.

Au sujet des tests de résistance des centrales nucléaires en Europe, Jean-Claude Juncker a demandé qu'ils soient conduits de façon très sérieuse et que les normes sécuritaires relatives aux centrales nucléaires soient revues par la suite au niveau européen. Selon lui, le Luxembourg a demandé que l'incidence d'un accident d'avion ou d'un attentat terroriste soit examinée dans le cadre de ces tests et que les centrales soient fermées en cas de résultats défavorables.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a aussi exigé «qu'on exprime des idées claires sur la prolongation des activités d'exploitation à Cattenom», tout en rappelant l'opposition du gouvernement luxembourgeois à toute prolongation des activités de ladite centrale. «Nous ne sommes certes pas propriétaire de Cattenom, mais tout de même codétenteur d'un risque résiduel», a conclu le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

2-3 mai 2011

Visite de travail en Estonie

du Premier ministre Jean-Claude Juncker et des ministres Biltgen et Halsdorf

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, accompagné des ministres François Biltgen et Jean-Marie Halsdorf, a effectué une visite de travail à Tallinn, capitale de la république d'Estonie, les 2 et 3 mai 2011.

Jean-Claude Juncker accueilli par son homologue Andrus Ansip, Premier ministre de la république d'Estonie (© SIP/Charles Caratini)

En début de visite, Jean-Claude Juncker a été reçu par le Premier ministre estonien, Andrus Ansip; puis a eu lieu une réunion de travail élargie, à laquelle les ministres Biltgen et Halsdorf ont également participé.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion de travail, les deux Premiers ministres se sont félicités des excellentes relations entre les deux pays. Jean-Claude Juncker a souligné notamment la bonne qualité du partenariat avec le gouvernement de la république d'Estonie. Dans ce contexte, il a souligné la manière exemplaire dont l'Estonie assurait sa participation à l'Union européenne.

Pour ce qui est de l'actuel taux de change de l'euro, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné que l'euro était une monnaie stable et que c'était plutôt la faiblesse actuelle du dollar et non pas la force de l'euro qui posait problème. Quant à l'inflation, qui est et a toujours été un problème, il y a lieu de souligner que celle-ci est sous contrôle, a-t-il rappelé.

Le président de l'Eurogroupe a par ailleurs adressé un appel au soutien des pays de la zone euro en difficulté financière. Mais il a ajouté que ces pays devaient aussi assurer leur part de travail. «Nous sommes prêts à nous montrer solidaires. Mais ceux qui demandent de l'aide doivent aussi accepter cette solidarité et, dès lors, être prêts à réaliser des efforts de consolidation supplémentaires.»

Concernant la Grèce, Jean-Claude Juncker a qualifié la situation de «plutôt complexe», ce qui explique le suivi étroit de la part des autorités européennes. Il a rappelé son opposition à une restructuration de la dette grecque. «Une restructuration de la dette grecque n'est pas une option. Au contraire, toutes les parties doivent rester attachées à l'actuel programme pour la Grèce.»

Thomas Hendrik Ilves, président de la république d'Estonie, avec Jean-Claude Juncker et Jean-Marie Halsdorf (© SIP/Charles Caratini)

Au cours de la deuxième journée de la visite, le Premier ministre a rencontré le gouverneur de la Banque centrale, Andres Lipstock, ainsi que le ministre de la Défense et ancien Premier ministre de la république d'Estonie, Mart Laar. Le chef du gouvernement luxembourgeois a également eu une entrevue avec le consul honoraire du Luxembourg à Tallinn, Vahur Kraft, et a apprécié l'excellent travail fourni en Estonie dans l'intérêt du Luxembourg.

Par la suite, le Premier ministre a été reçu par le président de la république d'Estonie, Thomas Hendrik Ilves. L'échange de vues, qui s'est déroulé dans une excellente atmosphère, a porté sur les développements récents au sein de l'Union européenne en général et de la zone euro en particulier, questions d'autant plus importantes pour l'Estonie qu'elle a adhéré à la zone euro le 1er janvier 2011.

François Biltgen, de son côté, a eu une entrevue avec le ministre de l'Économie et des Communications, Juhan Parts. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur les opportunités de coopération entre les deux pays, qui partagent des caractéristiques communes, parmi lesquelles leur taille réduite et l'importance accordée aux technologies de l'information et de la communication. Ils ont identifié en particulier la cybersécurité, l'e-government et l'éducation liée aux nouvelles technologies en tant que domaines dans lesquels les deux pays souhaitent développer des coopérations approfondies.

Lors de cette première journée de visite, Jean-Claude Juncker a également eu l'occasion de rencontrer le ministre des Finances estonien, Jürgen Ligi.

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, et Rein Lang, ministre de la Culture de l'Estonie (© SIP/Charles Caratini)

Jean-Marie Halsdorf en compagnie de Ken-Marti Vaher, ministre de l'Intérieur de l'Estonie (© SIP/Charles Caratini)

De son côté, François Biltgen a eu une entrevue avec le ministre de la Culture, Rein Lang. Il s'est informé ensuite auprès des responsables de Computer Emergency Response Team (CERT) sur l'organisation de la protection des infrastructures informatiques sensibles en Estonie. Il a en outre visité le centre de développement technique de la société de téléphonie par Internet, Skype, à Tallinn.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, a rencontré son homologue estonien Ken-Marti Vaher. Les deux ministres ont abordé des sujets touchant à la sécurité intérieure. Par ailleurs, Jean-Marie Halsdorf a rendu visite à la préfecture de police de Tallinn et a eu l'occasion de se faire une idée des développements informatiques et techniques, notamment du système e-police. Pour finir, le gouvernement estonien a présenté à Jean-Marie Halsdorf ses avancées dans le domaine des nouvelles technologies, comme son programme e-government comprenant entre autres la carte d'identité électronique ou encore le vote électronique.

12 mai 2011

Réforme des classes supérieures de l'ES et de l'EST:

vers un système plus flexible et un plurilinguisme adapté

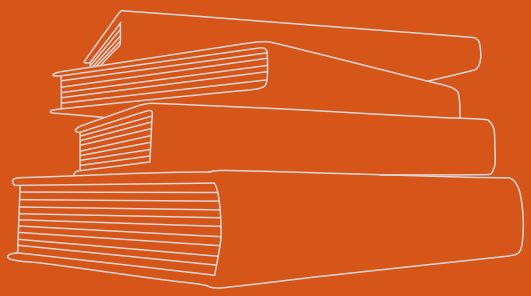

Lors d'une conférence de presse, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le 12 mai 2011 l'avancée des travaux sur la future réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire (4e-1re ES) et secondaire technique (10e-13e EST).

Le processus de consultation sur le projet de réforme a démarré en mars 2010 avec la publication d'un document d'orientation. Plusieurs aspects de ce document ont fait, depuis, l'objet de précisions suite aux échanges avec les directions, les commissions nationales des programmes et les autres partenaires.

Le travail d'envergure et le portfolio seront deux outils ciblant les méthodes d'apprentissage et le travail autonome, utiles tout au long de la vie. Le travail d'envergure sera réalisé en 2e ES/12e EST sur un thème librement choisi par l'élève, encadré par un professeur et évalué par un jury. Sa réussite sera nécessaire au passage dans la classe suivante. L'élève y sera préparé dès sa première année de lycée en développant ses compétences transversales, telles que le traitement de l'information, le travail collaboratif, le jugement critique, etc. Le portfolio sera, quant

à lui, géré par l'élève lui-même, grâce à la méthodologie enseignée. Il documentera ses réussites et ses réalisations dans les cadres scolaire et extrascolaire.

Les jeunes ont besoin, à la fois, d'une grande culture générale et de savoir-faire pointus dans certains domaines selon l'orientation choisie. C'est pourquoi le parcours de spécialisation sera progressif et les matières regroupées au sein de trois volets:

- cours obligatoires de langues et mathématiques;
- cours de spécialisation avec certains choix;
- formation générale.

La spécialisation progressive jusqu'en classes terminales se traduira par le nombre croissant des leçons consacrées aux cours de spécialisation choisis par l'élève.

Les nombreuses sections actuelles seront remplacées par des dominantes. En 3e ES, l'élève choisira entre la dominante sciences humaines et la dominante sciences naturelles. En 10e EST, il choisira entre la dominante sciences et technologie, la dominante commerce et communication ainsi que la dominante arts et communication visuelle. Les passerelles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique seront aussi facilitées.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, lors de la présentation de la réforme des classes supérieures de l'ES et de l'EST (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Le plurilinguisme est un atout du système éducatif luxembourgeois qui est à conserver. Il sera toutefois adapté aux différents besoins de chaque dominante. Les exigences seront ainsi modulées selon la langue et la dominante. Le français, l'allemand et l'anglais demeurent les trois langues de référence dans l'ensemble des classes supérieures, jusqu'en 2e/12e, voire 1re/13e. Ce qui changera par rapport à la situation actuelle, c'est le choix du niveau de langue entre «très élevé», «élevé» et «moyen», en fonction de la dominante. Comme à l'heure actuelle, l'examen de fin d'études comportera obligatoirement, dans toutes les dominantes, une épreuve écrite dans deux langues et une épreuve orale dans une langue.

12 mai 2011

Ancrer la protection du climat à l'échelon communal:

Claude Wiseler et Marco Schank présentent le «pacte climat»

Le 12 mai 2011, les ministres chargés du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler et Marco Schank, ont fourni des précisions sur l'avancement des travaux au sein du «partenariat pour le climat» qui doit servir de base pour élaborer le deuxième Plan d'action national en vue de la réduction des émissions de CO_2 dans le cadre du protocole de Kyoto et le Plan national d'adaptation aux conséquences du changement climatique. À cette occasion, ils ont également présenté le fonctionnement et la philosophie du «pacte climat», qui est un volet essentiel du «paquet climat».

Partenariat pour
l'environnement et le climat

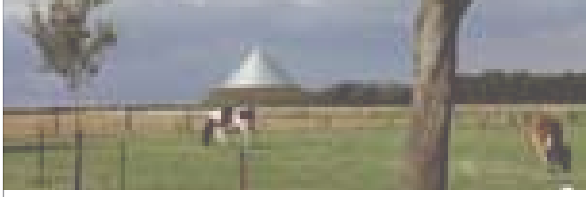

Le «paquet climat»: résultat d'un large processus de concertation

Le «paquet climat» est le résultat d'un large processus de concertation appelé «partenariat pour le climat» et qui a été lancé début 2010 avec l'ensemble des acteurs de la société (ministères, syndicats, organismes patronaux, communes et organisations non gouvernementales intéressées). L'objectif était de poser les jalons du deuxième Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2 ainsi que d'une stratégie d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le «paquet climat» présenté par Marco Schank s'articule autour de cinq éléments:

- un document de synthèse;
- un catalogue de 35 mesures prioritaires du gouvernement;
- un projet de stratégie nationale d'adaptation au changement climatique élaboré par le groupe 4;
- un rapport intermédiaire résumant l'état d'avancement des discussions relatives aux questions fondamentales;
- un «pacte climat» avec les communes.

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures (© SIP)

Un document de synthèse

Les travaux au sein du «partenariat pour le climat» ont, tout d'abord, débouché sur un document de synthèse qui reflète l'état d'avancement des discussions menées et qui identifie les questions sur lesquelles les différents acteurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

D'après Marco Schank, il constitue, en se basant sur les enseignements du plan d'action climat de 2006, un élément essentiel pour élaborer le deuxième Plan d'action national de réduction des émissions de CO_2.

Un catalogue de 35 mesures prioritaires

L'élaboration d'un catalogue de 35 mesures prioritaires a débouché sur une requête formulée par le comité de pilotage du «partenariat pour le climat». Définies en se basant sur les propositions développées par les groupes de travail thématiques, ces mesures répondent à deux critères spécifiques: d'une part, elles nécessitent une intervention législative qu'il convient de lancer dès à présent et, d'autre part, elles sont susceptibles d'influer sur le budget 2012.

La structure du catalogue de mesures prioritaires est calquée sur le modèle des champs d'action qui ont été retenus pour organiser les travaux au sein du «partenariat pour le climat» (développement urbain durable, bâtiments et logement/mobilité/énergie et écotechnologies/mesures transversales).

Pour chaque champ, les partenaires ayant participé aux travaux de concertation ont édicté une série de mesures. Dans le domaine de la mobilité, ils ont par exemple convenu d'œuvrer en faveur de l'amélioration des infrastructures des transports en commun, de la promotion de l'électro-mobilité et d'un réexamen de la taxe sur les véhicules routiers pour les voitures à émissions élevées de CO_2.

© Christof Weber/SIP

Un projet de stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

Le projet de stratégie nationale d'adaptation au changement climatique constitue un plan qui doit être élaboré par chaque État membre dans le cadre des obligations au niveau européen. Il est axé sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Un «pacte climat» pour ancrer la protection du climat à l'échelon communal

Marco Schank a enfin détaillé la philosophie qui sous-tend le «pacte climat», en expliquant qu'il avait pour objectif «d'ancrer la protection du climat à l'échelon communal».

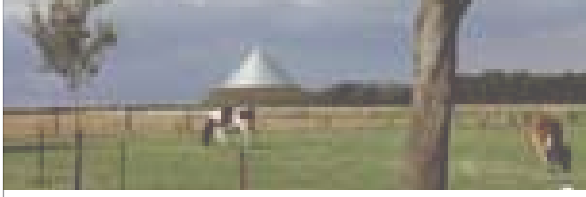

«Pièce maîtresse du paquet climat», le «pacte climat» vise, selon Marco Schank, à introduire un management de la consommation énergétique au sein des communes «considérées comme des partenaires privilégiés».

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a également précisé que l'adhésion au pacte se faisait volontairement par la signature d'une convention entre l'État (ministère du Développement durable et des Infrastructures) et les communes qui souhaitent y participer.

La commune qui s'engage par cette signature à mettre en œuvre un système de gestion de qualité dans le domaine de la protection du climat, intitulé European Energy Award, reçoit en échange un soutien financier de la part de l'État. Le pacte prévoit en outre des bonus annuels pour récompenser les communes ayant atteint un certain niveau de performance.

Outre la constitution d'une équipe climat, le «pacte climat» prévoit la désignation d'un conseiller climat chargé de l'animation de l'équipe et de la gestion technique du processus.

«Les conditions et résultats sont désormais réunis pour permettre de finaliser les travaux à la fin de l'année», a estimé Marco Schank, qui s'est montré confiant que le «pacte climat» pourra être lancé en 2012.

14 mai 2011

Jeannot Krecké définit les contours d'une

stratégie énergétique pour le Luxembourg

lors de la Foire de printemps

Le 14 mai 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a prononcé son traditionnel discours d'ouverture (page 360) de la Foire de printemps à la Luxexpo au Kirchberg.

Lors de son intervention, axée intégralement sur le sujet de l'énergie et notamment les défis qui se posent à la politique énergétique, Jeannot Krecké a tout d'abord passé en revue les nombreuses réformes engagées dans ce domaine depuis son entrée en fonction en 2004.

Il a ensuite défini les contours d'une stratégie énergétique pour le Luxembourg, en soulignant qu'elle devait se baser sur la situation particulière du Luxembourg, marquée par une augmentation de la population de plus de 30% en 20 ans, un nombre sans cesse croissant de frontaliers qui est passé de 87 400 en 2000 à 150 000 en 2010, une consommation énergétique en hausse, une accélération de l'inflation de l'ordre de 2,3% en 2010 ainsi qu'une importante dépendance énergétique de l'ordre de 98%.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a défini des actions prioritaires pour le secteur de l'électricité, en proposant de maintenir une attitude critique à l'égard de l'énergie nucléaire. Afin de sécuriser l'approvisionnement du pays, il a mis en exergue le besoin de développer les connexions avec les pays limitrophes et plus précisément avec la France et la Belgique. Il a également souligné le besoin de mieux intégrer le Luxembourg dans le réseau d'électricité transeuropéen, de vérifier la faisabilité technico-économique d'une deuxième centrale turbine gaz-vapeur au Luxembourg et de déployer rapidement des réseaux et des compteurs intelligents sur l'ensemble du territoire national.

Abordant le secteur du gaz naturel, caractérisé par des connexions avec les réseaux de transport de l'Allemagne, de la Belgique et, en moindre mesure, de la France, Jeannot Krecké a préconisé d'intensifier les efforts en vue d'établir

Jeannot Krecké lors du traditionnel discours d'ouverture de la Foire de printemps à la Luxexpo au Kirchberg (© Carlo Hommel/Photo Visions SARL)

une nouvelle connexion avec la France et de favoriser le développement du réseau du gaz naturel au Luxembourg.

Dans le secteur des produits pétroliers, vecteur énergétique le plus important au Luxembourg, qui couvre plus de 65% de la consommation totale d'énergie, Jeannot Krecké a proposé de créer les infrastructures de stockage proposées ainsi qu'une agence de stockage responsable du contrôle et de la gestion de l'obligation de stockage.

Pour améliorer l'efficacité énergétique, source d'énergie la plus importante pour le Luxembourg, Jeannot Krecké a proposé de finaliser le deuxième plan d'action en matière d'efficacité énergétique, d'élaborer des exigences réglementaires plus strictes en matière de performance énergétique des bâtiments et de rendre obligatoire dans les annonces immobilières la mention de l'indicateur de performance énergétique du certificat de performance énergétique. À côté d'une révision des aides pour l'assainissement des logements existants, il a également souligné la nécessité d'encourager les économies d'énergie et de revoir le soutien à la cogénération force-chaleur.

Quant au développement des sources d'énergies renouvelables, deuxième axe prioritaire pour une politique énergétique durable pour le Luxembourg, Jeannot Krecké a prôné de développer au maximum les potentiels sur le territoire national en quadruplant la production de 2005 jusqu'en 2020. Pour atteindre l'objectif de 4% d'énergies renouvelables d'ici à 2020, il s'est exprimé en faveur d'installations supplémentaires et de passer dès lors:

- de 2 000 à 20 000 installations solaires photovoltaïques;
- de 3 000 à 30 000 installations solaires thermiques;
- de 43 à 90 éoliennes;
- de 31 à 45 installations hydroélectriques;
- de 1 à 10 installations de cogénération moyennes fonctionnant à la biomasse solide;
- de 25 à 125 installations moyennes de biogaz;
- de 200 à 10 000 pompes à chaleur.

Parallèlement à un accroissement des biocarburants dans le secteur des transports, le ministre a souligné la nécessité de créer les conditions nécessaires pour l'utilisation de l'électromobilité à Luxembourg. Pour atteindre les objectifs du Luxembourg au niveau européen, il a prôné de recourir à hauteur de 2% aux mécanismes de coopération par la réalisation de projets à l'étranger.

17 mai 2011

Visite de travail de

Jean Asselborn en Serbie

Le 17 mai 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Belgrade, en Serbie, pour une visite de travail.

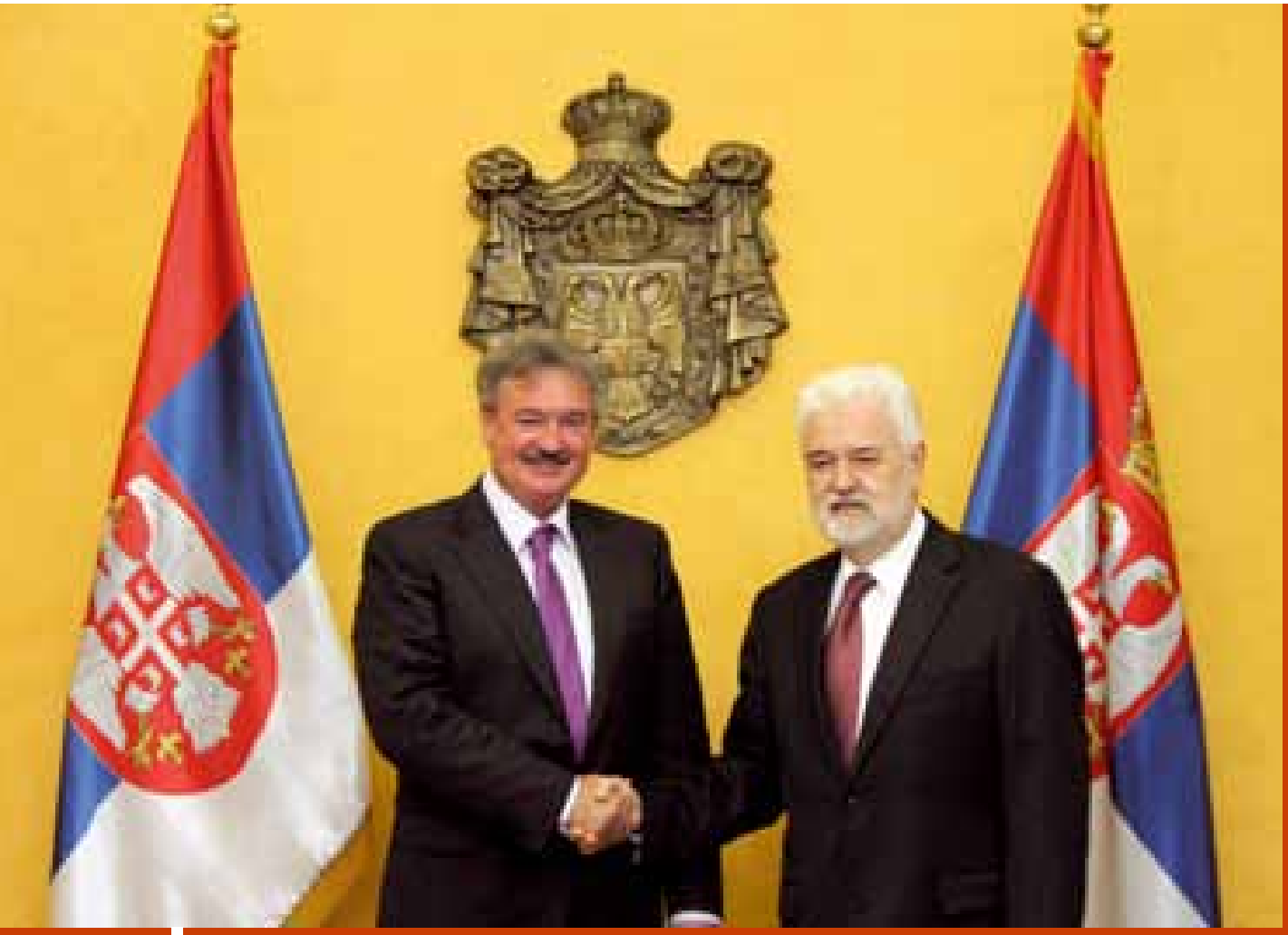

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, accueilli par Mirko Cvetković, Premier ministre de la république de Serbie (© Ministère des Affaires étrangères)

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a d'abord rencontré son homologue serbe Vuk Jeremić pour une entrevue bilatérale.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays et ont fait le point sur l'assistance technique bilatérale entre le Luxembourg et la Serbie, évoquant notamment les projets de coopération entre les Bourses de Belgrade et de Luxembourg, ainsi qu'un projet trilatéral avec la Bourse de Podgorica. D'autres projets, tels que les programmes de formation organisés par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP) ou encore les programmes de formation de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) ont également été abordés. Jean Asselborn s'est en outre informé sur l'état d'avancement des travaux concernant un accord de non-double imposition et un accord de Sécurité sociale entre les deux pays.

En ce qui concerne le rapprochement de la république de Serbie de l'Union européenne (UE),

Conférence de presse de Jean Asselborn et Vuk Jeremić, ministre des Affaires étrangères de la Serbie (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg continuait à soutenir les aspirations de la Serbie ainsi que des autres pays des Balkans occidentaux et a exprimé, malgré le pessimisme régnant actuellement au sein de l'UE, l'espoir de voir progresser rapidement les travaux en la matière. Dans ce contexte, il a rappelé que le Grand-Duché avait été parmi les premiers États membres de l'UE à ratifier l'accord de stabilité et d'association (ASA) entre l'UE et la Serbie. Jean Asselborn a salué les améliorations récentes dans le domaine de la coopération des autorités serbes avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Jean Asselborn a également attiré l'attention de son interlocuteur sur les conséquences pour le Luxembourg de la libéralisation du régime des visas pour les ressortissants serbes. Il a souligné que malgré l'afflux récent de demandeurs d'asile en provenance notamment de ce pays, le Luxembourg continuait à soutenir la libéralisation, car elle représente un instrument essentiel pour rapprocher concrètement les populations des Balkans et de l'UE. Jean Asselborn s'est également félicité des mesures prises par les autorités serbes pour lutter contre les abus de la libéralisation, telles que des campagnes d'information relatives aux droits et obligations des personnes concernées. Il a estimé que les premiers effets de ces mesures se faisaient déjà sentir par rapport au nombre de demandeurs d'asile en provenance de Serbie.

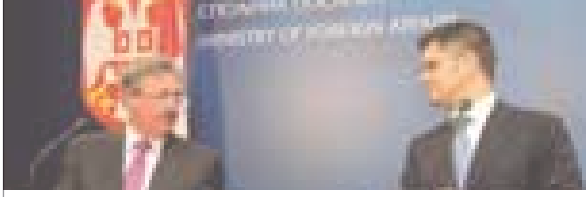

Au sujet de la situation régionale, Jean Asselborn a félicité son homologue pour la disponibilité des autorités serbes à lancer un dialogue pragmatique avec les autorités du Kosovo en vue d'apporter des améliorations concrètes aux conditions de vie des populations.

Après la visite auprès de son homologue, le Vice-Premier ministre luxembourgeois s'est déplacé à l'Assemblée nationale, où il a d'abord été reçu par la présidente de l'Assemblée nationale de la république de Serbie, Slavica Đukić-Dejanović.

Ensuite, il a eu une entrevue avec les présidents de la commission parlementaire de l'Intégration européenne, Laslo Varga, et de la commission parlementaire des Affaires étrangères, Dragoljub Mićunović, ainsi qu'avec les membres des commissions. Les discussions ont surtout porté sur les conséquences de la libéralisation du régime des visas pour les ressortissants serbes. Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué l'organisation d'un débat public au sein du Parlement serbe à ce sujet, qui aura lieu le 18 mai 2011.

Jean Asselborn a également rencontré le Premier ministre de la république de Serbie, Mirko Cvetković. L'échange de vues a porté sur la situation politique interne en Serbie, surtout dans le contexte des échéances électorales, ainsi que sur le contexte économique et social dans l'UE et en Serbie.

Enfin, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le premier Vice-Premier ministre serbe et ministre de l'Intérieur, Ivica Dačić, ainsi qu'avec le Vice-Premier ministre, ministre en charge des Affaires européennes, Božidar Djelić. Jean Asselborn et Božidar Djelić se sont entretenus des efforts de la Serbie dans le but de se préparer à entamer les négociations d'adhésion avec l'UE.

8-9 juin 2011

Visite officielle de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani,

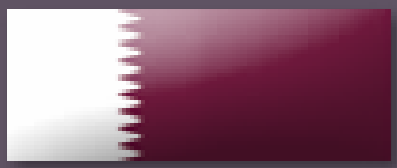

Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État du Qatar

Les 8 et 9 juin 2011, le Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de l'État du Qatar, Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, a effectué une visite officielle au Luxembourg.

Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. À cette réunion de travail ont également assisté le ministre des Finances, Luc Frieden, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler. Les pourparlers ont essentiellement porté sur le renforcement des relations économiques bilatérales.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker a rappelé que le Qatar, «pays à taille réduite», se caractérisait «par un

Accueil à l'Hôtel de Bourgogne de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Qatar, par le Premier ministre Jean-Claude Juncker (© SIP/Charles Caratini)

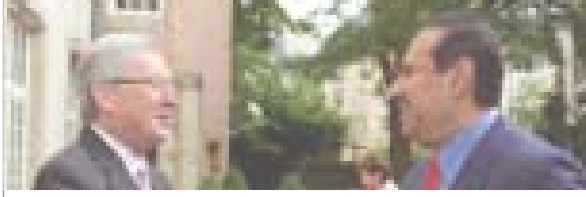

fort dynamisme économique». Il a également saisi l'occasion pour mettre en évidence le rôle régional de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, précisant qu'il était «un agent de paix pour cette région du monde».

Jean-Claude Juncker a ensuite souligné que la visite de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani au Luxembourg marquait le début «d'un très long partenariat stratégique». «Un partenariat qui n'est pas le fruit d'une création spontanée, mais qui résulte d'une longue confiance qui a longuement mûri entre le Luxembourg et le Qatar», a-t-il enchaîné, en faisant allusion aux multiples visites au Qatar du ministre des Finances, Luc Frieden, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Assis: Abdulrahman Ahmed Al-Shaibi de la Qatar Financial Centre Authority, et Luc Frieden, ministre des Finances. De g. à dr.: Cheikh Meshal Bin Hamad Bin Mohamed Al-Thani, ambassadeur de l'État du Qatar au Luxembourg; Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Qatar; Jean-Claude Juncker, Premier ministre; Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures. (© SIP/Charles Caratini)

Il a expliqué que ces efforts communs avaient débouché sur un partenariat stratégique dans le domaine aérien, dans celui des services financiers et des services satellitaires, partenariat «qui pourra être étendu dans les prochaines années à d'autres secteurs».

L'accord dans le domaine de l'aviation conclu le 9 juin 2011 prévoit une participation de Qatar Airways de 35% dans la compagnie cargo luxembourgeoise. «La majorité des parts, à savoir 65%, vont rester dans des mains luxembourgeoises», a assuré le Premier ministre.

D'après Jean-Claude Juncker, le partenariat se soldera «par de nouveaux clients pour la société Cargolux et créera de nouvelles opportunités, voire de nouveaux emplois». Il a annoncé qu'Albert Wiltgen deviendrait le nouveau chef du conseil d'administration de la société Cargolux.

Dans le domaine des services financiers, Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani a annoncé qu'il envisageait d'ouvrir une filiale de la Banque nationale du Qatar au Luxembourg et de créer une ligne aérienne directe entre Doha et le Luxembourg. Quant aux services satellitaires, la société SES va également développer une coopération plus étroite avec le Qatar.

Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, qui a mis en exergue les similitudes qui existent entre le Luxembourg et le Qatar, a finalement précisé que le Qatar s'efforcerait «d'être un long et un bon partenaire». Tout en expliquant qu'il «s'agit d'une situation gagnant-gagnant à la fois pour le Luxembourg et le Qatar», il a exprimé sa détermination à faire de cette relation un véritable succès.

9-11 juin 2011

Visite officielle d'Emomali Rakhmon,

président de la république du Tadjikistan

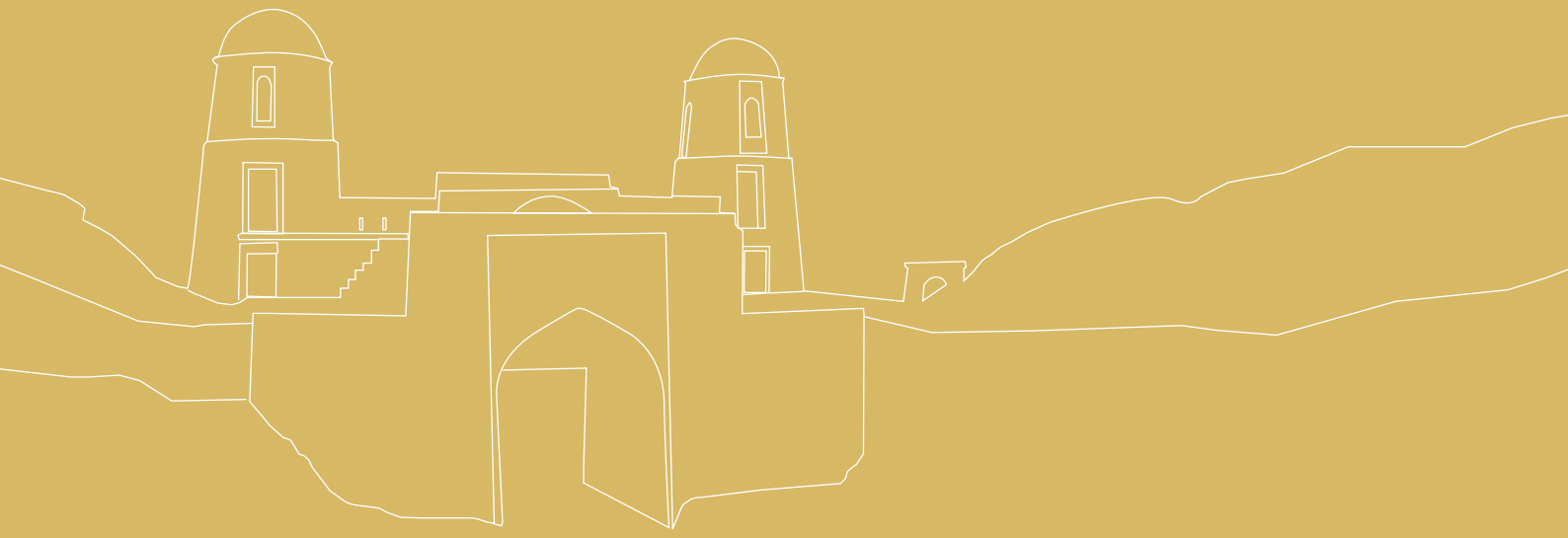

Du 9 au 11 juin 2011, le président de la république du Tadjikistan, Emomali Rakhmon, a effectué une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Affaires étrangères, Khamrohkon Zarifi, du ministre des Finances, Safarali Nadjmouddinov, ainsi que du ministre du Développement économique et du Commerce, Farrukh Hamraliev.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, avec Emomali Rakhmon, président de la république du Tadjikistan (© SIP/Charles Caratini)

Emomali Rakhmon a tout d'abord été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Le président tadjik a ensuite été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Lors d'un point de presse conjoint, Jean-Claude Juncker a souligné le plaisir qu'il prenait lorsqu'il pouvait discuter des problèmes politiques régionaux avec le président de la république du Tadjikistan, Emomali Rakhmon, qu'il a qualifié de «fin connaisseur de sa région». Emomali Rakhmon, de son côté, a précisé qu'il avait pu constater lors de son entrevue avec Jean-Claude Juncker que les relations entre les deux pays étaient marquées d'«une amitié mutuelle». Il a mis en évidence l'importance que son pays attachait aux «développements des relations avec le Luxembourg, pays qui joue un rôle de premier plan du point de vue à la fois économique, politique et industriel».

Jean-Claude Juncker a annoncé que les deux pays avaient adopté une déclaration conjointe visant à renforcer les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Tadjikistan. Le Premier ministre a précisé que les discussions avaient essentiellement porté sur une coopération dans plusieurs domaines relatifs à la promotion du respect des droits humains, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme. Jean-Claude Juncker

Signature du memorandum of understanding *dans le domaine de l'aviation par Khamrohkon Zarifi, ministre des Affaires étrangères de la république du Tadjikistan, et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, en présence (de g. à dr.) de Safarali Nadjmouddinov, ministre des Finances de la république du Tadjikistan, d'Emomali Rakhmon, président de la république du Tadjikistan, de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et de Luc Frieden, ministre des Finances (© SIP/Charles Caratini)*

a souligné dans ce contexte «qu'il n'était pas dans l'intention du Luxembourg de donner des leçons à autrui, mais qu'il avait attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir le respect des droits de l'Homme partout dans le monde, y compris au Tadjikistan». Emomali Rakhmon a assuré que son pays consentirait «tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de l'Union européenne, y compris dans les domaines relatifs à la promotion du respect des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme».

La coopération économique et financière ainsi que les relations aériennes figuraient également au centre des discussions. Dans ce contexte, le ministre des Finances, Luc Frieden, et son homologue tadjik ont procédé à la signature d'une convention de non-double imposition entre le Tadjikistan et le Luxembourg. Cet accord prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays et correspond entièrement au modèle de convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre tadjik des Affaires étrangères ont signé un accord ainsi qu'un *memorandum of understanding* dans le domaine de l'aviation.

Jean-Claude Juncker et Emomali Rakhmon ont poursuivi leurs échanges de vues – qui ont également porté sur les relations entre l'Union européenne et le Tadjikistan ainsi que sur la situation régionale en Asie centrale – lors d'un déjeuner auquel a également assisté le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Concernant le diagnostic de l'évolution de la situation politique en Afghanistan, Jean-Claude Juncker et Emomali Rakhmon ont constaté une large convergence de vues sur le besoin de stabiliser l'Afghanistan, pays qui devra prendre le chemin de la reconstruction économique.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, figurait également au programme.

En marge de sa visite, Emomali Rakhmon a participé à un *business forum* sur les opportunités d'affaires entre le Luxembourg et le Tadjikistan, organisé par la Chambre de commerce. Un accord de coopération entre les chambres de commerce respectives a été signé.

Emomali Rakhmon a également eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt.

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Tadjikistan et le Luxembourg: (de g. à dr.) Safarali Nadjmouddinov, ministre des Finances de la République du Tadjikistan; Emomali Rakhmon, président de la République du Tadjikistan; Luc Frieden, ministre des Finances; Jean-Claude Juncker, Premier ministre (© SIP/Charles Caratini)

30 juin 2011

Nicolas Schmit: «Regagner l'initiative sur le marché de l'emploi»

Le 30 juin 2011, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, a donné une conférence de presse pour faire le point sur la réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM) et présenter d'autres instruments visant à regagner l'initiative sur le marché de l'emploi. Il s'est en outre prononcé sur le chômage des jeunes et les politiques en faveur des chômeurs plus âgés.

En guise d'introduction, Nicolas Schmit a rappelé que malgré la création d'emplois au Luxembourg – pas moins de 100 000 emplois créés entre 2000 et 2009 au Grand-Duché –, le chômage était passé de 2,5 à 5,7% pendant la même période. Selon Nicolas Schmit, il faut utiliser la dynamique engendrée par la création d'emplois pour diminuer le chômage. Son objectif est justement de «regagner l'initiative sur le marché de l'emploi» et de développer des instruments visant à instaurer une politique de l'emploi active.

Pour regagner l'initiative sur le marché de l'emploi, le ministre compte, outre la réforme de l'ADEM, sur une série d'instruments: la création de l'Observatoire du marché de l'emploi, l'adaptation de la législation et des programmes du genre fit4job. «Nous devons rester très actifs et avoir recours à tous les instruments dont nous disposons pour agir de façon positive sur le marché de l'emploi», a-t-il dit.

Observatoire du marché de l'emploi

Pour mener une politique de l'emploi active et ciblée, il faut analyser et comprendre le marché de l'emploi. D'où la création de l'Observatoire du marché de l'emploi, projet cofinancé par le Fonds social européen à hauteur de 50%. Pour le Luxembourg, les coûts s'élèvent à 1,8 million d'euros sur trois ans. Selon le ministre, l'observatoire sera lancé en novembre 2011. Il ne se concentrera pas uniquement sur le marché national, mais prendra aussi en considération la situation dans la Grande Région. «L'observatoire est un instrument qui doit permettre de se doter d'autres instruments mieux adaptés pour rester proactif sur le marché de l'emploi», a résumé Nicolas Schmit, qui espère que l'observatoire sera pleinement opérationnel dans trois ans.

Chômage des jeunes

Vu qu'un quart des personnes sans emploi a moins de 30 ans, la lutte contre le chômage des jeunes est une des priorités de Nicolas Schmit. Ce dernier a toutefois insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un problème européen et pas seulement national. Citant le directeur du Bureau international du travail (BIT), qui a dit que les banques

étaient «too big to fail» et les jeunes au chômage «too small to matter», Nicolas Schmit compte aborder le problème en rassemblant tous les acteurs concernés autour d'une table, y compris les employeurs. Son but est d'élaborer une politique spécifique en faveur des jeunes, qui vise grosso modo à améliorer la prise en charge des jeunes et à instaurer une meilleure coordination de cette prise en charge. Ce faisant, il s'agit d'éviter que les jeunes soient dirigés d'un service à l'autre sans vraiment recevoir de l'aide.

Réforme de l'ADEM

Au sujet de l'ADEM, le ministre du Travail et de l'Emploi a expliqué qu'une première partie de la réforme avait déjà été mise en œuvre avec l'augmentation du nombre de placeurs et l'ouverture de trois nouvelles agences. Ces éléments ont permis d'améliorer les conditions d'accueil ainsi que la proximité de ce service public. Nicolas Schmit a insisté sur le fait que ces éléments avaient pu être réalisés sans modification du cadre légal et sans création d'un établissement public.

Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, lors de la conférence de presse (© SIP)

La deuxième partie de la réforme concernera les méthodes de travail au sein de l'ADEM. Au-delà des changements purement sémantiques (le placeur deviendra un conseiller professionnel, l'Administration de l'emploi deviendra l'Agence pour le développement de l'emploi), il y a lieu de mettre en œuvre une toute nouvelle philosophie, une autre culture d'entreprise au sein de l'ADEM, a expliqué Nicolas Schmit.

Ainsi, l'ADEM doit se considérer comme fournisseur de services, aussi bien à l'égard des demandeurs d'emploi que des employeurs, et les conseillers professionnels doivent adopter une approche «client». Ce client ne doit pas seulement être géré administrativement, mais bénéficier d'un accompagnement plus personnel. Selon le ministre, ce processus demandera évidemment du temps, de même que des formations spécifiques pour les conseillers professionnels.

À côté de l'élaboration d'indicateurs de performances pour l'ADEM, les changements au niveau de la gouvernance de l'administration, y compris le volet communication, constituent un autre élément fondamental de la réforme. Un comité de suivi sera mis en place pour superviser ces changements et s'assurer que les objectifs de l'ADEM soient remplis.

Pour le ministre du Travail et de l'Emploi, la volonté de travailler avec l'ADEM ne passera que par l'augmentation de la qualité des services offerts par l'administration. «Lorsque le service est de bonne qualité, les employeurs se tourneront davantage vers l'ADEM, d'autant plus que ce service est gratuit!»

fit4job

Un autre élément de la politique de l'emploi active de la part du gouvernement est constitué par le projet fit4job, une collaboration entre le service public et le service privé, visant à encadrer les personnes qui ont perdu leur emploi. Après le succès de fit4financial markets, le modèle sera lancé aussi dans d'autres secteurs, notamment celui de la construction.

Concernant les initiatives en faveur des chômeurs plus âgés, qui risquent souvent de tomber dans un chômage de longue durée, le ministère a lancé le projet 45+. Ce programme destiné aux personnes âgées de 45 ans et plus vise à encadrer davantage les personnes concernées et à leur redonner espoir.

30 juin 2011

Visite d'Octavie Modert à Berlin

Le 30 juin 2011, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a rencontré Bernd Neumann, ministre d'État allemand pour la Culture et les Médias, au Bundeskanzleramt.

Bernd Neumann, ministre d'État allemand pour la Culture et les Médias, et Octavie Modert, ministre de la Culture (© Centre national de l'audiovisuel)

Les deux ministres ont eu un échange de vues approfondi sur de nombreux dossiers bilatéraux et européens. Ils ont notamment discuté des itinéraires culturels et de l'Institut européen des itinéraires culturels ayant son siège à Luxembourg, des dossiers culturels en discussion au Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne (dont le futur programme Culture 2014), de la question du taux de TVA à appliquer aux e-books et ils ont également évoqué le festival Luxemburg ist Tanz, qui sera organisé à Berlin la semaine du 24 octobre 2011.

Octavie Modert a attiré l'attention de son homologue sur la Journée de la Grande Région qui aura lieu

Octavie Modert et le Prof. Dr. Matthias Knaut, vice-président de la Hochschule für Technik und Wirtschaft Berlin (HTW), lors de la signature d'un contrat de coopération entre le ministère de la Culture et la HTW (© Centre national de l'audiovisuel)

à Berlin le 7 juillet 2011, avec un programme culturel conséquent reflétant le fait que la culture constitue les racines communes des habitants de la Grande Région.

Un contrat de coopération entre le ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg et la Hochschule für Technik und Wirtschaft Berlin (HTW) a ensuite été signé par la ministre de la Culture, Octavie Modert, et le Prof. Dr. Matthias Knaut, vice-président de la HTW, en présence de Martine Schommer, ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne.

Ce contrat jette les bases d'une collaboration durable entre le Fachbereich 5 (Gestaltung) de la HTW et le Centre national de l'audiovisuel (CNA) dans le domaine de la restauration de documents audiovisuels et photographiques de ce dernier, ainsi que dans le domaine de l'élaboration de concepts de conservation et de méthodes d'archivage. La HTW est le seul établissement universitaire en Europe qui compte parmi ses cycles d'études une section spéciale dédiée à ce domaine hautement spécifique. Grâce à la signature du contrat, les étudiants de la HTW vont pouvoir effectuer des stages à l'atelier de restauration du CNA et consacrer leurs compétences acquises à la HTW à une première étape de mise en valeur des collections du CNA. Les séjours à Dudelange permettront aux jeunes d'enrichir leurs études par une expérience pratique ainsi qu'au CNA de mettre en valeur son importante collection publique ainsi que de préparer des expositions et des publications y relatives. Il est à souligner que cette coopération internationale est des plus bénéfiques pour la politique de valorisation patrimoniale.

Une première expérience avait déjà conduit les deux instituts en 2010, au titre de projet pilote, à collaborer à la restauration par le CNA de 2246 plaques de verre en provenance de l'Institut Émile Metz à Dommeldange, photographiées entre 1900 et 1950.

Le séjour de la délégation luxembourgeoise à Berlin s'est poursuivi par une visite au Museum der Dinge et au Künstlerhaus Bethanien. La ministre était accompagnée d'une délégation du CNA, représentée par son directeur Jean Back, Sandrine Colas, Hélène Kayzer et Romain Girtgen.

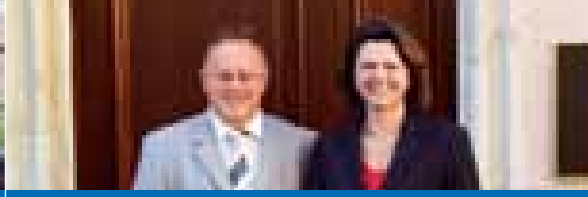

Visites et entrevues au Luxembourg

Mady Delvaux-Stehres et Nicolas Schmit reçoivent António Fernandes da Silva Braga, secrétaire d'État des Communautés portugaises

13 janvier 2011

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en compagnie d'António Fernandes da Silva Braga, secrétaire d'État des Communautés portugaises (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Le 13 janvier 2011, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont reçu le secrétaire d'État du Portugal des Communautés portugaises, António Fernandes da Silva Braga.

Lors de leur rencontre, Mady Delvaux-Stehres et António Fernandes da Silva Braga ont eu un échange de vues sur la scolarisation et l'intégration des élèves d'origine portugaise dans l'école luxembourgeoise.

L'échange de vues, auquel assistait également l'ambassadeur du Portugal au Luxembourg, José Manuel Pessanha Viegas, a porté notamment sur la place de la langue portugaise à l'école luxembourgeoise, l'orientation et le taux de réussite des élèves portugais ainsi que l'information des parents lusophones sur le système éducatif luxembourgeois.

Les élèves d'origine portugaise représentent 22,4% de la population scolaire de l'école publique luxembourgeoise. Si Mady Delvaux-Stehres et António Fernandes da Silva Braga se sont réjouis de la collaboration fructueuse entre les autorités scolaires des deux pays, ils ont tous les deux souligné la nécessité de poursuivre les efforts communs pour améliorer la réussite scolaire des élèves portugais.

Tout comme pour les élèves luxembourgeois, l'enseignement des langues continue d'être le plus grand défi pour les jeunes étrangers. Comme l'a affirmé la ministre de l'Éducation nationale, la situation est particulièrement difficile pour les élèves primo-arrivants au Luxembourg à un âge où ils ont déjà été scolarisés dans leur pays d'origine et ne connaissent donc pas les langues enseignées à l'école luxembourgeoise.

Mady Delvaux-Stehres et António Fernandes da Silva Braga ont été unanimes pour relever l'importance d'une bonne connaissance de la langue maternelle, tout comme la nécessité de la valoriser. À ce titre, la ministre a souligné la nécessité de collaborer en vue d'un développement plus structuré des langues maternelles pendant les premières années de scolarisation. Elle a également souligné que le projet de réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique prévoyait d'introduire une certification des connaissances des langues autres que celles figurant aux programmes scolaires officiels.

S'agissant de la collaboration entre les parents et l'école, António Fernandes da Silva Braga, tout en saluant les nombreuses initiatives

du ministère, a relevé la nécessité de renforcer l'implication des parents lusophones dans la vie scolaire de leurs enfants. Sa proposition de conjuguer les efforts du ministère, de la Confédération des Communautés portugaises au Luxembourg et de l'association des parents d'élèves portugais en vue d'améliorer l'information des parents, notamment sur l'orientation scolaire et professionnelle, a été entièrement appuyée par Mady Delvaux-Stehres.

Nicolas Schmit, ministre de l'Immigration, et António Fernandes da Silva Braga ont abordé les questions concernant la communauté portugaise ayant trait à leur intégration sur le marché de l'emploi et leur situation face au chômage au Luxembourg.

Visite du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane

24-25 janvier 2011

À l'occasion de la 6e commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la république du Mali, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu le 24 janvier 2011 une délégation menée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la république du Mali, Moctar Ouane.

Au cours de leur entrevue, les ministres se sont entretenus de la situation politique et économique du Mali ainsi que de la situation sécuritaire dans le nord du pays en particulier et dans la sous-région en général, notamment en Côte d'Ivoire.

Lors de la commission de partenariat tout comme au cours de leur conférence de presse conjointe, Marie-Josée Jacobs et Moctar Ouane ont fait le point sur les excellentes relations de coopération entre les deux pays, marquées par «un respect mutuel et une volonté commune d'aller de l'avant». Comme l'a résumé Moctar Ouane, la commission de partenariat représente «l'occasion utile de faire l'état des lieux de la coopération bilatérale et de tracer le sillon de ce que sera notre coopération».

Les deux délégations ont passé en revue l'état d'exécution du deuxième programme indicatif de coopération (PIC II). Celui-ci couvre la période 2007 à 2011 et se concentre sur les secteurs (i) éducation, formation et insertion socioprofessionnelles, (ii) santé de base, (iii) hydraulique et assainissement, (iv) sécurité alimentaire, (v) développement local et bonne gouvernance.

Les deux délégations se sont montrées satisfaites de l'état d'avancement des activités du PIC II et ont déduit de leur analyse une série de recommandations pour la dernière phase de sa mise en œuvre.

Moctar Ouane a loué dans ce contexte l'adéquation entre les priorités nationales du Mali et l'orientation de la politique de coopération du Luxembourg, qui a permis d'obtenir des résultats importants et pertinents.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, avec Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Enfin, en se basant sur les acquis du PIC II et les défis que le Mali s'est fixé pour les années à venir, les délégations ont échangé leurs vues sur les axes stratégiques en vue de l'identification d'un PIC de troisième génération, qui devrait couvrir les années 2012 à 2016. Dans ce contexte, les ministres ont souligné la nécessité de consolider les acquis du deuxième PIC. Dans cet esprit, les secteurs et les régions d'intervention devraient par conséquent rester les mêmes que pour le deuxième PIC, sans exclure l'éventualité d'une extension de la zone de concentration géographique couverte jusqu'à présent.

Moctar Ouane a également profité de son séjour pour rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Klaus Kessler, ministre de l'Éducation de la Sarre
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Mady Delvaux-Stehres reçoit le ministre de l'Éducation sarrois, Klaus Kessler

26 janvier 2011

Am 26. Januar 2011 empfing die Ministerin für Erziehung und Berufsausbildung, Mady Delvaux-Stehres, den saarländischen Bildungsminister Klaus Kessler zu einem Arbeitsbesuch in Luxemburg.

Die Minister haben sich gegenseitig über die aktuellen Reformprojekte informiert und ihre diesbezüglichen Erfahrungen ausgetauscht. Im Mittelpunkt des Gespräches standen die Sprachenzertifizierung an Grundschulen, der Übergang von der Grundschule zur Sekundarschule, die Schülerbewertung und -orientierung in der Unterstufe der Sekundarschule sowie die Entwicklungen im Bereich der Oberstufe des Gymnasiums.

Zudem haben Mady Delvaux-Stehres und Klaus Kessler die Vorbereitung einer Vereinbarung über die gegenseitige Anerkennung von Klassenstufen und Bildungsabschlüssen in Luxemburg und dem Saarland beschlossen, die den Wechsel von Schülern zwischen beiden Schulsystemen künftig erleichtern soll.

Des Weiteren haben die Minister die hervorragende Zusammenarbeit beider Länder im Bereich der Bildung hervorgehoben und die Wichtigkeit unterstrichen, diese fortzusetzen und auszubauen.

Beispielhaft für diese Zusammenarbeit sind das Deutsch-Luxemburgische Schengen-Lyzeum Perl, das seit nunmehr vier Jahren existiert, sowie das gemeinsame Projekt „Schengenschulen" in den Grundschulen. Im Rahmen dieses Projektes wird seit 2003 ein Lehreraustausch gefördert, in dem die Austauschlehrer als Teil ihrer Dienstverpflichtung in einer Gastschule des jeweils anderen Landes unterrichten. Die gesammelten Erfahrungen sollen als Grundlage dienen für die Erarbeitung von Vorschlägen zur verstärkten Annäherung der beiden Schulsysteme. Insbesondere soll ein kohärenter Übergang zwischen dem Französischunterricht in der Grundschule Perl und im Deutsch-Luxemburgischen Schengen-Lyzeum Perl gewährleistet werden.

Visite de travail de Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie

2 février 2011

Le 2 février 2011, le ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, Grigol Vashadze, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour un échange de vues à l'Hôtel Saint-Maximin.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie (© Ministère des Affaires étrangères)

Lors de cette troisième visite d'un ministre des Affaires étrangères géorgien depuis 2007, les discussions se sont concentrées sur les relations bilatérales ainsi que sur les relations entre la Géorgie et l'Union européenne (UE) et les relations entre la Géorgie et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Au sujet des relations bilatérales, les ministres se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Jean Asselborn a fait le point sur les différents programmes soutenus par le gouvernement luxembourgeois, évoquant notamment le partenariat entre l'Agence luxembourgeoise pour le transfert de technologie financière (ATTF) et la Banque nationale de Géorgie ainsi que le programme de formation judiciaire de l'Académie européenne de droit (Europäische Rechtsakademie). En outre, les ministres ont évalué les relations économiques et commerciales entre les deux pays et exploré de nouvelles voies pour augmenter le niveau des échanges commerciaux.

Les ministres se sont entretenus également des relations entre la Géorgie et l'UE, faisant le point notamment sur les accomplissements et l'avenir de la mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie (MSUE). Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé que le Grand-Duché de Luxembourg mettait à disposition deux agents de la police grand-ducale à la MSUE, signe de l'engagement luxembourgeois pour la stabilité régionale. Il a également rappelé le rôle-clé joué par le Luxembourg dans le déploiement de la mission de gestion de crise européenne en 2008, qui a été la mission la plus rapide jamais conduite par une mission civile de l'UE, car elle a permis de déployer avec succès plus de 200 personnes et leur matériel en l'espace de deux semaines.

Les deux homologues se sont entretenus au début des négociations d'un accord d'association entre l'UE et la Géorgie. La facilitation des visas ainsi que les négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange complète et approfondie ont fait l'objet de l'entretien. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que le Luxembourg continuerait à apporter son soutien aux efforts de la Géorgie, notamment dans le cadre de l'initiative européenne du partenariat oriental.

Les ministres se sont aussi penchés sur la résolution de conflits. À ce sujet, Jean Asselborn a réitéré la position du gouvernement luxembourgeois, qui soutient l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il a souligné que l'isolement des deux territoires d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud devait être évité à tout prix. Jean Asselborn a également salué le discours du président géorgien Mikheïl Saakachvili à Strasbourg le 23 novembre 2010, prônant le dialogue avec son voisin russe et annonçant que la Géorgie renonçait à l'usage unilatéral de la force pour rétablir l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Finalement, les ministres ont fait le point sur les relations entre la Géorgie et l'OTAN.

Visite de travail du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres

7 février 2011

António Guterres, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le 7 février 2011, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

Au cours d'une réunion de travail suivie d'une conférence de presse conjointe, Marie-Josée Jacobs et António Guterres ont souligné les bonnes relations qui unissent le Luxembourg et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), un partenaire de longue date de la coopération luxembourgeoise.

Marie-Josée Jacobs a rappelé que la question des réfugiés, au nombre de 43 millions de par le monde, restait plus que jamais d'actualité. À cet égard, l'action du Luxembourg se situe à deux niveaux, celui de l'action humanitaire, d'une part, et celui de l'appui à la réinstallation des réfugiés qui ne peuvent pas retourner chez eux, d'autre part.

Le haut-commissaire a remercié le Luxembourg pour son soutien continu, d'autant plus important que la question des personnes réfugiées ou déplacées ne cesse de s'aggraver, notamment en raison de la durée des conflits, par exemple au Pakistan, en Afghanistan, en Irak, au Moyen-Orient, mais aussi au Soudan, au Tchad, en Somalie ou encore au Yémen, pays d'origine des deux tiers des réfugiés actuellement dénombrés par le HCR.

Selon António Guterres, deux autres facteurs viennent aggraver la situation: d'un côté, le rétrécissement de l'espace humanitaire, caractérisé par une augmentation des violations des droits humains et par des difficultés d'accès croissantes, et, de l'autre, la perte de poids des droits humains par rapport à la souveraineté nationale dans bon nombre de pays en crise, certains gouvernements limitant de plus en plus l'accès aux secours humanitaires.

Pour le haut-commissaire, l'Europe a un rôle déterminant à jouer en tant qu'espace d'asile pour les réfugiés qui n'ont plus l'espoir de pouvoir rentrer chez eux dans la dignité et la sécurité. Il a également rappelé que 2011 serait l'occasion de fêter un anniversaire important, celui de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, suivie quelque dix ans plus tard par la Convention relative au statut des apatrides.

Abordant le sujet de l'appui du Luxembourg, António Guterres a souligné que le Luxembourg avait contribué à moderniser le HCR, notamment par le biais de son soutien financier à la première phase opérationnelle d'un projet commun entre le Luxembourg, le HCR et Skype, dont l'objectif est de garder, dans les camps de réfugiés, le contact avec les familles et les collègues.

La visite de travail à Luxembourg a également permis à António Guterres de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères,

Jean Asselborn, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit.

La discussion entre le chef de la diplomatie luxembourgeoise et le haut-commissaire a porté sur les activités du HCR, notamment au Soudan, en Somalie et en Côte d'Ivoire.

Visite de travail du commissaire européen Michel Barnier

11 février 2011

Dans le cadre de sa visite de travail au Luxembourg le 11 février 2011, Michel Barnier, commissaire au Marché intérieur et Services, a eu des échanges de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Il a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec le ministre des Finances, Luc Frieden, ainsi qu'avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Les discussions ont porté sur les dossiers concernant les services financiers ainsi que le marché intérieur (mise en œuvre de la directive Services, réalisation d'un guichet unique pour les entreprises et le Single Market Act).

Ont également été évoqués divers problèmes structurels d'approvisionnement auxquels les entreprises luxembourgeoises sont confrontées au sein du marché intérieur, notamment la liberté d'approvisionnement auprès des fournisseurs de leur choix.

Par ailleurs, Jeannot Krecké et Michel Barnier ont assisté à un *workshop* auquel participaient des fonctionnaires européens et luxembourgeois.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Rainer Brüderle, ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne

28 février 2011

Le 28 février 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu Rainer Brüderle, ministre de l'Économie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Jean-Claude Juncker a tout d'abord évoqué la vieille et profonde amitié qu'il a nouée avec Rainer Brüderle, expliquant qu'elle remontait à l'époque où celui-ci était ministre de l'Économie et des Transports en Rhénanie-Palatinat (1987-1998) et «qu'il a toujours œuvré en faveur du rapprochement entre la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg».

Enchaînant ensuite sur le contexte actuel «marqué par l'imminence de décisions d'une portée imminente», Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il était particulièrement utile d'avoir eu des échanges d'idées politiques avec le ministre fédéral de l'Économie, puisqu'il joue un «rôle prépondérant» au sein de la politique intérieure allemande, où l'angle d'analyse est parfois différent.

Au centre des discussions figuraient les dossiers de l'actualité politique européenne et notamment la gouvernance économique dans la zone euro. Jean-Claude Juncker a rapporté qu'il avait été convenu parmi les pays membres de la zone euro de «créer en Europe un point d'intersection entre, d'une part, la solidité et, d'autre part, la solidarité».

Jean-Claude Juncker a évoqué les similitudes biographiques qui le rapprochent de Rainer Brüderle, en soulignant qu'elles nourrissaient leur appréhension du monde et leur souci «d'œuvrer en faveur d'une Europe solidaire, intégrée et élargie». «Nous sommes des Européens convaincus. On peut dire que nous sommes les représentants d'une génération entre les deux; entre ceux qui ont connu la Seconde Guerre mondiale et ceux qui ont eu la grâce d'être épargnés et d'être nés juste après», a-t-il déclaré, avant de poursuivre «qu'ils se voient comme les messagers de l'héritage des populations qui sont rentrées des camps de concentration».

Le ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie, Rainer Brüderle, a identifié de son côté deux idées majeures qu'il partage avec Jean-Claude Juncker: d'un côté, être né dans une zone frontalière et être animé par le souci de transmettre le message de l'histoire et, de l'autre, avoir constaté l'avènement

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker accueille Rainer Brüderle, ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie (© SIP/Nicolas Bouvy)

d'un monde nouveau où les deux tiers de la croissance économique et de la richesse sont générés par les pays émergents comme la Chine, l'Inde et la Russie. «Dans un tel contexte, on a besoin d'autrui et on ne peut pas relever les défis isolément», a dit Rainer Brüderle, qui a lancé un appel à la solidarité européenne, tout en pointant le retard que l'Union européenne affiche en matière de compétitivité.

Rainer Brüderle a évoqué les deux traumatismes que l'Allemagne a subis suite à la destruction totale de son économie pour illustrer l'importance que les populations allemandes accordent désormais à la stabilité économique et monétaire. Prônant «une solidarité réciproque», il s'est exprimé contre l'idée d'un gouvernement économique et a estimé «qu'il faut préserver les différentes cultures qui existent en matière économique pour les rapprocher autant que possible».

Jean-Claude Juncker a souligné le besoin de s'attaquer aux divergences de compétitivité dans la zone euro et de renforcer la coordination des politiques économiques. Même si Jean-Claude Juncker s'est prononcé en faveur d'une harmonisation de l'assiette de l'impôt des sociétés, il s'est exprimé contre l'abolition de l'indexation des salaires à la hausse des prix, une harmonisation des salaires et une standardisation de l'âge des départs à la retraite.

Quant au futur Mécanisme européen de stabilité (MES) destiné à remplacer le Fonds européen de stabilité financière (FESF), Jean-Claude Juncker a indiqué que le volume du futur mécanisme devrait être évalué à des intervalles réguliers. Le mécanisme de crise, qui «sera doté de 500 milliards d'euros, doit être adapté de temps à autre», a estimé le chef de file de l'Eurogroupe, en soulignant que les détails seraient discutés au cours de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement en mars 2011.

Visite de travail du Premier ministre de la République togolaise, Gilbert Fossoun Houngbo

7-8 mars 2011

Du 7 au 8 mars 2011, le Premier ministre de la République togolaise, Gilbert Fossoun Houngbo, était en déplacement à Luxembourg pour une visite de travail.

Il était accompagné de Solitoki Magnim Esso, ministre d'État, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, d'Eliott Ohin, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, du général Zakari Nandja, ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise, de Tchamdja Andjo, ministre des Travaux publics, et de Dédé Akuéfa Ekué, ministre auprès du président de la République, chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire.

Entrevue entre Jean Asselborn et Gilbert Fossoun Houngbo

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le Premier ministre de la République togolaise, Gilbert Fossoun Houngbo, pour une entrevue bilatérale.

Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales politico-économiques, les relations Union européenne-Afrique et les grands dossiers d'actualité politique internationale.

Les ministres se sont félicités de la très bonne qualité des relations bilatérales. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné l'important engagement luxembourgeois sur le continent africain, dont témoigne sa présence personnelle lors des derniers sommets de l'Union africaine (UA), tout comme l'accréditation d'un représentant permanent luxembourgeois auprès de l'UA ainsi que la présence de trois ambassades luxembourgeoises sur le continent africain. «Le Luxembourg souhaite renforcer ses relations avec l'Afrique sur les plans politique et diplomatique ainsi qu'économique, tout simplement parce que l'Afrique sera le continent de l'avenir», a estimé Jean Asselborn.

Concernant la coopération au développement, Jean Asselborn a souligné que même si le Togo ne figurait pas sur la liste des pays partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise, cela ne signifiait pas pour autant que le Togo ne bénéficiait pas de l'assistance au développement luxembourgeoise. Quatre organisations non gouvernementales luxembourgeoises, cofinancées par le gouvernement luxembourgeois, sont en effet actives au Togo. Le Togo bénéficie par ailleurs des contributions que le Luxembourg verse aux agences onusiennes, tout comme des programmes régionaux mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise.

Au sujet de l'actualité politique internationale, les ministres ont notamment eu un échange de vues sur la situation actuelle en Côte d'Ivoire.

Entrevues de Marie-Josée Jacobs et Claude Wiseler avec Gilbert Fossoun Houngbo

Le 8 mars 2011, le Premier ministre togolais a eu des entrevues avec la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, ainsi qu'avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler.

Par ailleurs, Gilbert Fossoun Houngbo et sa délégation ont eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la Banque européenne d'investissement et de rencontrer le directeur de la Chambre de commerce, Pierre Gramegna.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec Gilbert Fossoun Houngbo, Premier ministre de la République togolaise (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne

9 mars 2011

Le 9 mars 2011, François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a accueilli Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA). Leurs échanges ont principalement porté sur la participation du Luxembourg aux activités de l'ESA et sur l'évolution du programme spatial européen et de la politique spatiale européenne.

C'est au milieu des années 1980 que le Luxembourg a initié ses activités dans le secteur spatial par la création de la Société européenne des satellites (SES). Le lancement en 1988 du premier satellite de la flotte, ASTRA 1A, est un succès et c'est ce qui va mener SES à devenir l'un des plus grands opérateurs de satellites au monde. L'évolution de la SES a créé un besoin grandissant en matière de recherche et de développement dans ce secteur. C'est pourquoi, en 1999, le Luxembourg signe un accord de coopération avec l'ESA pour permettre aux entreprises et organismes de recherche publics luxembourgeois de prendre part au programme ARTES (Advanced Research in Telecommunication Systems) dédié spécifiquement au secteur des télécommunications par satellite. Le succès de la participation du Luxembourg à ce programme a amené le gouvernement à introduire sa demande d'adhésion auprès de l'ESA. Le 30 juin 2005, le Luxembourg est devenu officiellement le 17e État membre de l'ESA.

Le ministre François Biltgen a rappelé les principaux objectifs du Plan d'action national en matière de science et technologie spatiale adopté par le Conseil de gouvernement en vue du Conseil au niveau ministériel de l'ESA fin 2008. Il s'agit tout d'abord de contribuer à l'effort de diversification et de pérennisation des activités économiques, de consolider et de mettre en valeur les compétences existantes dans le domaine des médias et communications électroniques, de renforcer la position compétitive des entreprises et organismes de recherche luxembourgeois dans le secteur spatial ainsi que de développer les compétences dans le secteur et d'amplifier l'intégration des acteurs nationaux dans les réseaux internationaux.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures ont été mises en place suivant trois axes complémentaires:

- la participation aux programmes de l'ESA;
- la mise en œuvre d'initiatives au niveau national, dont LuxLAUNCH et un programme national géré par l'ESA;
- des collaborations bilatérales ou multilatérales avec d'autres acteurs du secteur.

Depuis la signature de l'accord de coopération avec l'ESA en 1999, plus de 70 projets de recherche et développement ont été menés au Luxembourg. Ces projets représentent quelque 30 millions d'euros de contrats avec les entreprises et organismes de recherche luxembourgeois. Ces activités ont démontré le dynamisme de ce secteur au Luxembourg et ont mené à une participation très importante à certains programmes de l'ESA, comme le programme ARTES-11 dédié au développement d'une petite plateforme géostationnaire, le programme EDRS (European Data Relay Satellite), dont l'objectif est de mettre en place une première infrastructure de relais de données par satellite, et le programme ARTES-21 destiné à évaluer le potentiel de la réception de signaux AIS (Automatic Ship Identification System) par satellite. François Biltgen a insisté sur l'importance de ce programme pour le Luxembourg, qui y prend une part très active. Sa contribution financière en est la preuve, puisque le Luxembourg a engagé la contribution financière la plus élevée des pays participant à ce programme. François Biltgen a précisé «que les 3,9 millions d'euros de contribution financière au programme SAT-AIS représentent une participation plus de 100 fois plus élevée que la participation du Luxembourg aux programmes obligatoires de l'agence».

La conclusion de l'entrevue conforte la décision prise il y a maintenant un peu plus de dix ans. La collaboration entre l'ESA et le Luxembourg s'avère être un partenariat réussi et la participation du Luxembourg aux programmes de l'agence continuera à offrir de nombreuses opportunités aux acteurs luxembourgeois du secteur.

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Laurent Wauquiez, ministre français chargé des Affaires européennes

13 avril 2011

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le ministre français chargé des Affaires européennes, Laurent Wauquiez, pour une entrevue à Luxembourg le 13 avril 2011.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales et dans la Grande Région, les questions nucléaires en relation avec la centrale de Cattenom, l'actualité politique européenne ainsi que le recours français contre le déplacement des activités du Parlement européen de Strasbourg à Bruxelles.

Dossiers bilatéraux

À l'issue de l'entrevue avec le ministre français, qualifié par Jean-Claude Juncker comme «un des grands espoirs de la politique française», le Premier ministre luxembourgeois a dit à la presse «que le Luxembourg attache beaucoup d'importance au perfectionnement des relations franco-luxembourgeoises». Et à Laurent Wauquiez d'ajouter que le Luxembourg était un partenaire stratégique pour la France.

La question de la sécurité de la centrale nucléaire de Cattenom revêt une importance capitale pour le Luxembourg, a insisté Jean-Claude Juncker. «Nous voulons que les stress tests soient exécutés avec une extrême rigueur, et si jamais il devait s'avérer que Cattenom ne présente pas toutes les garanties de sécurité, nous demanderons qu'elle soit fermée. De toute façon, nous nous prononcerons contre l'idée de prolonger l'activité à Cattenom.» Le Premier ministre a également annoncé qu'il évoquerait le sujet lors de son entrevue avec son homologue français François Fillon fin avril 2011 à Paris.

Laurent Wauquiez a dit comprendre les préoccupations luxembourgeoises. Selon lui, Cattenom figurera au premier plan d'un audit indépendant réalisé dans toutes les centrales nucléaires en France. Il a ajouté que la France s'engagerait, en cas de doute quant à la sécurité de la centrale, à prendre les décisions qui s'imposent.

Concernant les relations bilatérales, Jean-Claude Juncker a également annoncé que Laurent Wauquiez présiderait avec le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, la commission franco-allemande le 21 avril 2011.

Laurent Wauquiez, ministre chargé des Affaires européennes de la République française, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, à l'Hôtel de Bourgogne (© SIP/Charles Caratini)

Dossiers européens

Jean-Claude Juncker et Laurent Wauquiez ont également abordé plusieurs dossiers d'actualité politique européenne.

Pour ce qui est du moteur franco-allemand en Europe, Jean-Claude Juncker a souhaité qu'il «garde sa vivacité, sa capacité d'invention ainsi que sa faculté d'innovation. Indispensable à la bonne marche de l'Europe, ce moteur ne doit pas considérer les autres pays de l'Union européenne comme étant des suiveurs qui n'ont pas de point de vue à faire valoir. Nous nous inscrivons dans une démarche française qui voudrait que l'Europe se renforce chaque jour tout en respectant la dignité des autres».

À ce sujet, le ministre français, qui s'inscrit clairement dans une filiation pro-européenne et qui défend une intégration européenne plus poussée, a ajouté qu'il ne pouvait y avoir de diplomatie française à l'échelle européenne se construisant dans un tête-à-tête avec l'Allemagne. L'entente franco-allemande est certes vitale, mais on ne peut pas se contenter d'un registre qui oublie les autres, a-t-il dit. Et de conclure: «De ce point de vue, le Luxembourg a un rôle fondamental.»

Laurent Wauquiez n'a d'ailleurs pas manqué de dire que la rencontre avec le Premier ministre luxembourgeois et président de l'Europe revêtait pour lui une symbolique très forte. Qualifiant Jean-Claude Juncker d'une des grandes figures européennes, Laurent Wauquiez a déclaré que «beaucoup des avancées au niveau européen, la fortification de la monnaie unique

et beaucoup des réalisations récentes lui doivent être attribuées. C'est une figure morale et politique de l'UE d'aujourd'hui».

Jean-Claude Juncker et Laurent Wauquiez ont également abordé les problèmes que traverse actuellement la zone euro, pour souligner qu'il ne s'agissait pas d'une crise de l'euro, mais bel et bien d'une crise de l'endettement dans certains pays membres de la zone. «Nous pensons qu'il faut être solidaire avec ces pays, tout en exigeant vis-à-vis de ces pays une solidité qui correspond à la solidarité qu'ils peuvent légitimement exiger de la part des autres pays», a signalé le Premier ministre Juncker.

Concernant la situation financière et budgétaire du Portugal, Jean-Claude Juncker a souligné que «toutes les forces politiques portugaises doivent s'adonner à l'ardeur exigeante de se mettre d'accord entre elles pour affronter dans un esprit consensuel les négociations avec la Commission européenne, l'Eurogroupe et le FMI». Et de continuer: «Je voudrais être au service du Portugal à condition qu'il fasse preuve d'une grande solidité domestique et interne.»

Finalement, le Premier ministre luxembourgeois et le ministre français ont évoqué le recours français contre la mise en cause de Strasbourg pour les activités du Parlement européen. «Le Luxembourg a décidé de s'adjoindre à l'action de la France dans ce dossier», a annoncé Jean-Claude Juncker. Cette décision du Luxembourg s'explique par des raisons juridiques, étant donné que toute question des sièges relève de l'autorité exclusive des gouvernements et des États membres, ainsi que par des raisons historiques, puisque «Strasbourg est un lieu de réconciliation où de nombreux ponts entre la France et l'Allemagne furent construits», a conclu le Premier ministre Juncker.

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, Ivica Dăcić

5 mai 2011

Le 5 mai 2011, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, Ivica Dačić, était en visite de travail à Luxembourg.

À cette occasion, il a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ainsi que le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit. Lors de leur entrevue, Jean Asselborn et Ivica Dačić ont eu un échange de vues sur l'intégration européenne de la Serbie.

Au centre des discussions avec Nicolas Schmit figurait la question de l'immigration serbe au Luxembourg et notamment la question du nombre accru des demandeurs d'asile serbes au Luxembourg.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, le ministre de l'Immigration, Nicolas Schmit, a salué l'esprit européen dont fait preuve le gouvernement serbe pour «résoudre le problème du Luxembourg qui s'est vu confronté au cours des derniers mois à un afflux de quelque centaines de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Serbie, principalement des Roms».

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueille Ivica Dăcić, Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, à l'Hôtel Saint-Maximin (© Ministère des Affaires étrangères)

Ivica Dacic, de son côté, a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son soutien au niveau européen, tout en soulignant «que l'appui du Luxembourg sera déterminant pour les mois à venir lorsque la décision sur la demande de la Serbie, qui aspire à devenir candidate à l'Union européenne, sera tranchée».

L'importance de la levée de l'obligation de visa pour la Serbie

Nicolas Schmit a mis en exergue l'importance de la levée de l'obligation de visa pour la Serbie et la Macédoine vers l'espace Schengen, effectuée le 19 décembre 2009, en la qualifiant «de décision fondamentale qui a permis de laisser derrière nous un chapitre de l'histoire et d'ouvrir un nouveau chapitre pour l'Europe et notamment la Serbie». «C'est ensemble que nous allons résoudre le problème des flux migratoires», a-t-il poursuivi, avant de souligner «qu'il s'agit de préserver un acquis fondamental pour tout citoyen européen de circuler librement en Europe».

Ivica Dacic a abondé dans le même sens, en soulignant que la suppression des visas «constitue le résultat le plus important de l'intégration européenne». «Nous considérons la perspective d'imposer de nouveau une obligation de visa à la Serbie comme très mauvaise», a déclaré Ivica Dacic, avant d'enchaîner «que le gouvernement serbe fera tout pour coopérer et améliorer la situation».

Le Vice-Premier ministre serbe, Ivica Dacic a qualifié les demandes introduites au Luxembourg de «fausses demandes d'asile», émanant de citoyens qui font «un recours abusif aux demandes d'asile» et «provenant de ressortissants d'un pays où il n'existe pas de

Ivica Dačić, Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, et Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion (© SIP)

base légale pour demander l'asile, puisqu'il est considéré comme sûr et qu'il n'y a pas de danger de persécutions politiques». Dans son analyse, une grande proportion des demandes d'asile «introduites surtout pour des raisons économiques» ont pour objectif de rejoindre des «pays dotés de législations socioéconomiques plus favorables, faisant preuve d'une plus grande responsabilité sociale».

Une série de mesures pour endiguer les flux migratoires

Nicolas Schmit et Ivica Dacic ont eu un échange de vues sur une série de mesures qui seront appliquées par le gouvernement serbe pour endiguer les flux migratoires.

Outre des contrôles renforcés aux frontières, le gouvernement serbe s'est engagé à poursuivre des réunions avec des représentants des communautés roms et des membres des minorités bosniaques pour éveiller «la conscience publique» et dissuader ses ressortissants de demander l'asile dans les pays de l'Union européenne.

La Serbie envisage également de fournir des efforts dans la lutte contre l'existence d'organisations ou de réseaux criminels de passeurs spécialisés dans le transport de ressortissants serbes vers l'Union européenne.

Ivica Dačić a en outre évoqué la possibilité de priver temporairement de leur passeport les ressortissants serbes qui «ont fait un recours abusif de la possibilité de voyager sans visa», en introduisant des demandes d'asile dans plusieurs pays européens.

En s'appuyant sur les chiffres de l'agence Frontex, Ivica Dačić a enfin rapporté que le nombre des demandes d'asile de citoyens serbes a chuté de 35% par rapport à l'année écoulée. Nicolas Schmit, qui a noté une baisse très sensible des demandes d'asile en provenance de la Serbie, «s'est montré convaincu que ce recul peut être attribué aux efforts des autorités serbes».

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec une délégation de l'Institut indépendant pour les affaires européennes

6 mai 2011

Le 6 mai 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu une délégation de l'Institut indépendant pour les affaires européennes (INEA) pour un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne.

Cette rencontre a eu lieu en marge de la réunion du comité de direction de l'INEA, qui s'est tenue à Luxembourg les 5 et 6 mai 2011.

Les discussions ont porté sur les grands dossiers d'actualité politique européenne et plus particulièrement sur la situation économique et financière dans la zone euro.

Ont participé à la rencontre les personnalités suivantes:

- Jacques Santer, ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne;
- Dora Bakoyannis, ancienne ministre des Affaires étrangères de la République hellénique et ancienne bourgmestre de la Ville d'Athènes;
- Kurt Bodewig, membre du comité de direction de l'INEA, ancien ministre fédéral de la République fédérale d'Allemagne;
- Bjørn Tore Godal, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Norvège;
- Prof. Dr. Jürgen Gramke, président du comité de direction de l'INEA, ancien ministre de la République fédérale d'Allemagne;
- le Dr Matthias Kollatz-Ahnen, vice-président de la Banque européenne d'investissement;
- Klara Leiterer, conseillère auprès de l'INEA;
- Prof. Dr. Tony Müller, professeur à l'université de Wismar;
- la Dr Meglena Plugtschieva, ancienne Vice-Première ministre de la République de Bulgarie et ancienne ambassadrice de Bulgarie en Allemagne;
- le Dr Eero Rantala, ancien ministre de la République de Finlande;
- le Dr Willem Frederik van Eekelen, ancien ministre de la Défense du royaume des Pays-Bas et ancien secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale;
- Mesut Yilmaz, ancien Premier ministre de la république de Turquie.

Visite de travail de Kris Peeters, ministre-président du gouvernement flamand

6 juin 2011

Le 6 juin 2011, le ministre-président du gouvernement flamand, Kris Peeters, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Kris Peeters a tout d'abord été reçu à Bettembourg par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et par Luc Teirlinck, ambassadeur de Belgique au Grand-Duché. En présence de Jeannot Krecké, le ministre-président du gouvernement flamand a visité le Centre logistique multimodal des CFL.

Au cours de cette visite, Jeannot Krecké a mis en évidence l'importance du secteur de la logistique dans la réalisation de l'objectif concernant la diversification économique du Luxembourg, étant donné la position stratégique du Luxembourg au centre de l'Europe. En outre, Jeannot Krecké a salué les développements réalisés jusqu'à présent, en soulignant la nécessité de continuer l'innovation dans ce secteur.

Ainsi, le plan d'action vise notamment à promouvoir le Luxembourg comme plus-value du secteur, améliorer le cadre réglementaire et administratif, développer le *know-how* de la logistique, établir des partenariats stratégiques, faciliter l'établissement de nouvelles activités en développant des parcs y relatifs.

Kris Peeters a également été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne pour une entrevue. Il a en outre eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen.

À l'ordre du jour figuraient, à côté des relations bilatérales, les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Kris Peeters, ministre-président du gouvernement flamand, et François Biltgen, ministre de la Justice (© SIP/Charles Caratini)

Rencontre de Romain Schneider avec le président de la Fédération internationale de volleyball, Jizhong Wei

9 juin 2011

De passage à Luxembourg pour des réunions de travail au siège de la Confédération européenne de volleyball (CEV), le président de la Fédération internationale de volleyball (FIVB), Jizhong Wei (Chine), a été reçu par le ministre des Sports, Romain Schneider, pour une entrevue informelle le 9 juin 2011.

Pour l'occasion, Jizhong Wei était accompagné des vice-présidents de la FIVB, Cristobal Marte Hoffiz (République dominicaine) et Teofanis Tsiokris (Grèce), ainsi que d'André Meyer (Luxembourg), président la CEV et trésorier de la FIVB.

Présent tout récemment pour quelques jours aux Jeux des petits

États d'Europe au Liechtenstein, Jizhong Wei s'est réjoui de la vitalité du volleyball dans les petits États d'Europe, d'autant plus que depuis son élection en 2008, la FIVB s'efforce de promouvoir davantage le volleyball de masse plutôt que seulement le volleyball de très haut niveau.

Dans ce contexte, plusieurs centres de développements régionaux seront prochainement instaurés dans chacune des cinq confédérations continentales et sous la responsabilité de celles-ci. Des programmes spécifiques seront par ailleurs mis en œuvre et cofinancés par la FIVB pour la promotion du volleyball à l'école, a relevé le président Jizhong Wei.

À noter que la FIVB est à l'heure actuelle la fédération sportive internationale la plus importante sur le plan mondial en ce qui concerne le nombre de fédérations nationales associées, à savoir 220 au total. La Fédération luxembourgeoise de volleyball a d'ailleurs été en 1951 l'une des 23 premières fédérations nationales à rallier la FIVB lors du Congrès de Paris, il y a exactement 60 ans.

Messieurs Wei et Meyer se sont par ailleurs félicités du bon accueil au Luxembourg depuis 18 ans de la CEV par les autorités luxembourgeoises dont l'objectif reste, comme l'a souligné Romain Schneider, de développer le Luxembourg comme un pôle européen, voire international, du sport. Notons à ce titre que quatre fédérations continentales ou internationales ont élu domicile à ce jour au Luxembourg, à savoir la CEV, l'Union européenne de tennis de table (ETTU), la Ligue européenne de natation (LEN) et la Fédération internationale de la marche populaire.

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen

21 juin 2011

Le 21 juin 2011, le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen, a effectué une visite de travail à Luxembourg, lors de laquelle il a notamment rencontré la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Au cours de l'entretien, les deux ministres ont passé en revue le programme de coopération luxembourgeois au Monténégro.

L'aide au développement luxembourgeoise au Monténégro met l'accent sur les secteurs de la sylviculture, de l'agriculture et de la formation professionnelle.

L'entrevue s'est clôturée par la signature d'un accord bilatéral relatif au programme «Lutte contre la pauvreté et développement durable au Monténégro (2011-2013)», mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg et qui vise l'amélioration des conditions de vie de la population du nord-est du Monténégro. Milan Rocen a insisté sur la valeur ajoutée d'un tel projet, qui s'inscrit directement dans les priorités de développement du Monténégro.

Le Luxembourg est engagé au Monténégro depuis l'année 2000 pour faciliter le retour des réfugiés et améliorer leurs conditions de vie à leur retour.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Milan Rocen, ministre des Affaires étrangères du Monténégro, signent l'accord bilatéral relatif au programme «Lutte contre la pauvreté et développement durable au Monténégro»
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Visite de travail d'Enver Hoxhaj, ministre des Affaires étrangères du Kosovo

21 juin 2011

Le 21 juin 2011, le ministre des Affaires étrangères du Kosovo, Enver Hoxhaj, était en visite de travail à Luxembourg.

Entrevue entre Enver Hoxhaj et Jean Asselborn

Enver Hoxhaj a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. Les principaux dossiers abordés par les deux chefs de la diplomatie étaient les relations bilatérales, la situation politique et économique au Kosovo, la situation politique dans les Balkans occidentaux ainsi que les relations Union européenne-Kosovo.

Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg avait été parmi les premiers pays à reconnaître l'indépendance du pays en février 2008. Entre-temps, 76 pays ont reconnu le Kosovo. Jean Asselborn a ensuite rappelé que depuis 1999, le Grand-Duché avait investi quelque 47 millions d'euros et qu'il comptait débourser encore 25 millions d'ici à 2014. Vingt-trois soldats luxembourgeois participent à la mission de l'OTAN, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR).

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Enver Hoxhaj, ministre des Affaires étrangères du Kosovo (© SIP/Charles Caratini)

Jean Asselborn a encouragé Pristina à continuer dans la voie du dialogue avec Belgrade et a souligné que la stabilisation de la région et sa croissance économique dépendaient en grande partie de la bonne coopération au niveau régional entre toutes les parties.

Enver Hoxhaj a tenu à remercier le Luxembourg pour son soutien passé et futur. Quant au dialogue entre Pristina et Belgrade, le ministre kosovar a précisé que les trois premiers rounds de discussion avaient porté sur les problèmes quotidiens de la population, à savoir les télécoms, l'énergie et la liberté de mouvement. Le ministre a conclu en disant que l'objectif principal de son pays à moyen terme était la libéralisation des visas garantissant aux citoyens kosovars la liberté de mouvement dans l'espace Schengen. «Nous savons que ce ne sera pas pour cette année, mais pour nous, il est important que nous disposions d'une feuille de route et que nous puissions entamer le dialogue sur ce point», a dit Enver Hoxhaj.

Entrevue entre Enver Hoxhaj et Marie-Josée Jacobs

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères du Kosovo a également eu une entrevue avec la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Au cours de l'entretien, les deux ministres ont passé en revue l'important programme de coopération au développement luxembourgeois au Kosovo.

Ce programme met l'accent sur les secteurs de la santé, de l'éducation

et de l'hydraulique, mais touche également, dans une moindre mesure, aux secteurs sociaux et à l'agriculture. L'entrevue s'est clôturée par la signature d'un accord bilatéral relatif au programme «Lutte contre la pauvreté et développement durable au Kosovo (2011-2013)», mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg dans la région de Ferizaj, au centre du Kosovo.

La coopération luxembourgeoise est présente au Kosovo depuis la fin des hostilités en 1999, quand le déplacement massif de populations avait causé une crise humanitaire sans précédent. Elle s'y est d'abord concentrée sur l'aide d'urgence, le retour des réfugiés et la reconstruction, avant de progressivement passer à l'aide au développement à proprement parler avec des programmes qui visent une amélioration structurelle.

Pour superviser le programme d'aide au Kosovo, la coopération luxembourgeoise dispose d'un bureau régional à Pristina, qui couvre également le Monténégro et la Serbie et, jusqu'en 2010, l'Albanie.

Enver Hoxhaj avait déjà visité le Luxembourg à deux reprises en 2010 dans sa fonction préalable de ministre de l'Éducation. Lors de sa rencontre avec Marie-Josée Jacobs, le ministre kosovar a notamment évoqué un programme conjoint dans le cadre duquel le Luxembourg cofinance la construction et l'équipement de deux écoles professionnelles. Ce programme inclut aussi l'élaboration de cursus modernisés et la formation du personnel enseignant et administratif.

Visite d'Ilse Aigner, ministre fédérale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne

28 juin 2011

Le 28 juin 2011, Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a rencontré son homologue allemand, Ilse Aigner, ministre fédérale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne.

Les discussions ont tout d'abord porté sur la situation actuelle du secteur agricole dans les deux pays.

Les deux ministres ont ensuite abordé les suites de la crise du lait de 2009, les énergies renouvelables et les conséquences de la sécheresse sur le secteur agricole.

Enfin, les deux ministres et leurs délégations ont procédé à un échange de vues sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2013. Les deux ministres ont constaté une large convergence des points de vue sur la réforme de la PAC.

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Ilse Aigner, ministre fédérale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

Autres visites et entrevues au Luxembourg

Janvier-juin 2011

7 janvier 2011

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine

26 janvier 2011

Visite officielle de Pavel Gantar, président de l'Assemblée nationale de la Slovénie

7 février 2011

Jean-Claude Juncker reçoit Christian Galliard de Lavernée, nouveau préfet de la région Lorraine

Visite de François Hollande, ancien Premier secrétaire du Parti socialiste français et actuel député à l'Assemblée nationale française

10 février 2011

Jean-Claude Juncker reçoit Marcel Philipp, maire de la Ville d'Aix-la-Chapelle

14 février 2011

Visite officielle de Jean-René Germanier, président du Conseil national de la Confédération helvétique

28 février 2011

Jean-Claude Juncker reçoit Christine Lieberknecht, ministre-présidente du land de Thuringe

1er mars 2011

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Christophe Leitl, président de la Chambre économique fédérale d'Autriche et président d'honneur d'Eurochambres

16 mars 2011

Visite de travail du ministre des Finances de Lettonie, Andris Vilks

29 mars 2011

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Victor Borges, ancien ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert

4-5 mai 2011

Visite officielle de la présidente du Parlement lituanien, Irena Degutiene

4-6 mai 2011

Visite de travail d'une délégation parlementaire allemande

11 mai 2011

Luc Frieden rencontre Algirdas Šemeta, commissaire européen en charge de la Fiscalité et de l'Union douanière, de l'Audit et de la Lutte antifraude

Visite officielle de la présidente du Conseil national autrichien, Barbara Prammer

19 mai 2011

Visite de Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge

24 mai 2011

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Wilhelm Molterer, ancien vice-chancelier et ancien ministre autrichien des Finances

1er juin 2011

Entrevue entre Jean Asselborn et Armando Inroga, ministre de l'Industrie et du Commerce de la république du Mozambique

16 juin 2011

Jean-Claude Juncker reçoit Jens Weidmann, le nouveau président de la Deutsche Bundesbank

21 juin 2011

Jean-Claude Juncker accueille le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy

Jean-Claude Juncker reçoit une délégation de la Confédération européenne des syndicats

30 juin 2011

Visite de travail du ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi du gouvernement provisoire de la Tunisie, Saïd Aydi

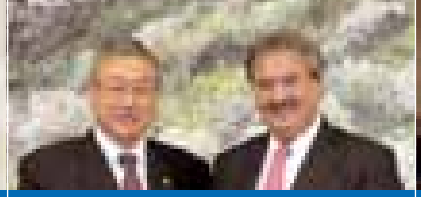

Visites et entrevues à l'étranger

Mars Di Bartolomeo en visite d'information aux États-Unis

7-12 janvier 2011

Du 7 au 12 janvier 2011, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, accompagné d'une délégation composée de fonctionnaires du ministère de la Santé, du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que de membres de la direction du CRP-Santé, a effectué une visite d'information aux États-Unis.

Le programme, organisé par le consulat général du Luxembourg à San Francisco, comportait des visites, des échanges de vues et des discussions sur des sujets variés tels que l'organisation des soins de santé et des services de laboratoire, le mode de recrutement, de sélection et de certification périodique des médecins, les systèmes de gestion de l'information médicale ou encore la logistique dans des établissements hospitaliers comme la Mayo Clinic à Rochester (Minnesota) – clinique fondée par des sœurs franciscaines d'origine luxembourgeoise en 1889 –, le groupe hospitalier et d'assurance maladie intégré Kaiser Permanente à Oakland (Californie) ou encore le Children's Hospital à Seattle (État de Washington).

À Seattle, la délégation ministérielle a également visité la Seattle Science Foundation, organisation sans but lucratif offrant des modules de formation continue par ordinateur ou à distance aux professions médicales. Toujours à Seattle, le ministre de la Santé s'est informé sur les progrès de la collaboration de l'Université du Luxembourg et du CRP-Santé avec l'Institute for Systems Biology (ISB) dans le cadre du programme quinquennal de mise en place d'une infrastructure de recherche en biologie moléculaire et génétique devant mener à une médecine plus personnalisée, plus préventive et plus participative. Actuellement, une équipe de trois chercheurs luxembourgeois est en formation auprès de l'ISB et sera rejointe prochainement par huit autres chercheurs dans le cadre du programme de coopération.

La délégation ministérielle a en outre visité des entreprises californiennes actives dans le séquençage et l'analyse génétiques, dont la société WaferGen Biosystems (Fremont), qui est en train d'installer son laboratoire et son quartier général européen au Luxembourg.

Le programme du ministre comportait ensuite des discussions avec certains grands acteurs des technologies de l'information de la Silicon Valley, tels que HP et Oracle. Les discussions ont porté en particulier sur les besoins futurs en capacité de traitement, de gestion et de stockage d'informations générées par les progrès des sciences de la vie et par la nécessité d'informations médicales intégrées concernant les patients.

Le programme de la délégation a été clôturé par une réception donnée à Seattle à l'occasion de la prise de fonction du nouveau consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg pour l'État de Washington, Robert Comfort, *chief tax officer* d'Amazon.com et un des acteurs-clés de la présence du quartier général européen d'Amazon.com au Luxembourg.

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres

24 janvier 2011

Le 24 janvier 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail au Royaume-Uni. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue britannique William Hague lors d'un déjeuner de travail à Londres.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont discuté de plusieurs dossiers européens. Tout d'abord, les deux homologues ont abordé la question des perspectives financières de l'Union européenne (UE) et, malgré leurs divergences sur la hauteur du budget européen, ils ont souligné que les ressources disponibles devraient être utilisées de manière plus efficace à l'avenir. Les ministres ont noté l'importance d'une coopération étroite entre les pays membres de l'UE et William Hague a assuré son homologue luxembourgeois que la Grande-Bretagne ne cherchait pas à établir un réseau de «grands États membres», mais était bien consciente de l'importance de travailler avec tous les partenaires, quelle que soit leur taille.

Dans le contexte de la crise financière, les ministres ont mis en évidence leur intérêt commun

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et William Hague, ministre des Affaires étrangères britannique (© SIP/Charles Caratini)

pour le maintien d'un euro fort et stable, ainsi que leur détermination à œuvrer pour le renforcement de la gouvernance économique. Face au constat commun que l'Europe connaît actuellement une croissance économique très faible, les ministres ont noté le besoin de renforcer le marché intérieur. Enfin, en ce qui concerne les places financières luxembourgeoise et londonienne, Jean Asselborn a observé que celles-ci n'étaient pas exclusivement concurrentielles, mais pouvaient aussi être complémentaires, soulignant qu'il existe plusieurs domaines où les deux places ont des intérêts communs qui valent la peine d'être davantage explorés.

Les ministres Hague et Asselborn se sont également entretenus des sujets relatifs à l'actualité politique internationale et ont abordé notamment la situation actuelle dans le monde arabe suite aux événements récents en Tunisie.

Les deux ministres ont salué la progression des libertés civiles et de la démocratie dans le pays et ont souscrit à l'initiative européenne de soutenir l'organisation d'élections, premier pas important dans les efforts en vue de l'établissement de la démocratie. Ils ont également fait le point sur l'état des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne et se sont entretenus des possibles voies pour rapprocher les deux parties. En outre, ils ont eu un échange de vues au sujet du dossier nucléaire iranien et de la situation en Biélorussie.

Au cours de la journée, Jean Asselborn a également rencontré le nouveau ministre des Affaires étrangères du cabinet travailliste fantôme (Shadow Foreign Secretary), Douglas Alexander. Lors de leur rencontre, ils ont évoqué les principaux dossiers d'actualité internationale.

Jean Asselborn a profité de son séjour à Londres pour rencontrer l'ancien ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, David Miliband. Les deux anciens collègues se sont entretenus de la situation politique interne en Grande-Bretagne dans le contexte des difficultés économiques.

En fin de journée, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a eu une rencontre avec des ressortissants luxembourgeois qui travaillent actuellement dans le secteur bancaire à Londres. Il s'est entretenu avec ceux-ci notamment des différences et similitudes des deux places financières, ainsi que des perspectives futures et de l'évolution des différents secteurs des places respectives.

Inauguration de la Maison du Luxembourg et réouverture du consulat

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu le plaisir d'inaugurer la Maison du Luxembourg (Luxembourg House), locaux situés dans l'enceinte de l'ambassade, qui peuvent désormais être mis à la disposition des Luxembourgeois pour des rencontres d'affaires ou pour des manifestations culturelles de l'ambassade. Le vernissage d'une première exposition a d'ailleurs eu lieu en même temps que l'inauguration: il s'agit de l'exposition temporaire «Photos de Luxembourgeois de Londres», qui montre un choix de photos de Justine Blau, d'Eddie Bohnert, de Vera Kox, de Marianne Majerus, de Françoise Poos et de Joëlle Wolf.

En outre, Jean Asselborn a eu l'occasion d'inaugurer les nou-

Maison du Luxembourg, située dans les locaux de l'ambassade du Luxembourg à Londres (© SIP/Charles Caratini)

velles installations du consulat, qui ont été entièrement rénovées et qui sont désormais en mesure de garantir des services consulaires modernes. Dans la pièce de réception du consulat a été installée une autre petite exposition, à caractère permanent, sur l'histoire de Jean l'Aveugle, qui fut entre autres un ancêtre de S.M. la reine Elisabeth II et de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg.

Entrevue entre Jean Asselborn et Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne

31 janvier 2011

En marge du Conseil «Affaires étrangères», le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le vice-président de la Commission européenne, Maroš Šefčovič, à Bruxelles le 31 janvier 2011.

Les discussions ont porté essentiellement sur l'évaluation de l'application de l'accord Polfer-Kinnock et sur les projets immobiliers de la Commission européenne à Luxembourg. L'accord Polfer-Kinnock, conclu en 2003, prévoyait l'augmentation des effectifs de la Commission à 3426 postes (hors élargissement) jusqu'en 2010. Le commissaire Šefčovič et le ministre Asselborn se sont félicités que ces engagements aient été respectés.

Jean Asselborn a rappelé que la présence de la Commission à Luxembourg était un élément important de la politique du siège du Luxembourg et que le Grand-Duché continuait à s'engager pour fournir un cadre de travail de qualité aux fonctionnaires européens installés à Luxembourg.

Dans ce contexte, Maroš Šefčovič et Jean Asselborn ont également évoqué le nouveau bâtiment Jean Monnet 2, qui doit remplacer dans les années à venir l'actuel bâtiment Jean Monnet. Le complexe proposé d'une superficie de 120000 m² pourra accueillir à terme près de 3000 fonctionnaires. Maroš Šefčovič a assisté le 16 décembre 2010 à la proclamation du concours d'architectes au Luxembourg.

Enfin, Jean Asselborn a informé le commissaire Šefčovič que les travaux de la nouvelle École européenne à Mamer avançaient conformément au planning et que celle-ci serait prête pour la rentrée 2012.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean-Claude Juncker à Athènes

8 février 2011

Le 8 février 2011, le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a effectué une visite de travail en Grèce au cours de laquelle il a rencontré le Premier ministre grec, Georges Papandréou, le ministre grec des Affaires étrangères, Dimitris Droutsas, ainsi que le ministre grec des Finances, Georges Papaconstantinou.

Les discussions ont porté essentiellement sur la situation financière, budgétaire et sociale de la Grèce, ainsi que sur les discussions en cours au niveau de l'Eurogroupe et de l'Union européenne concernant l'amélioration de la gouvernance économique.

Au cours d'une conférence de presse commune, le Premier ministre grec a tenu à remercier Jean-Claude Juncker qui, en sa qualité de Premier ministre du Luxembourg et président de l'Eurogroupe, «a toujours apporté son soutien à l'idée européenne et à la Grèce».

Jean-Claude Juncker a relevé, pour sa part, l'importance de l'expertise grecque dans l'analyse des problèmes concernant l'Europe du Sud-Est, notamment pour ce qui est des questions balkanique, albanaise ou turque ou encore les questions liées au Proche-Orient.

Concernant les problèmes que connaît actuellement la zone euro, Jean-Claude Juncker a réitéré sa conviction «que l'euro n'est pas en crise ni en danger», mais que la crise actuelle est due au «niveau de l'endettement de certains États membres de la zone euro, dont la Grèce».

Le président de l'Eurogroupe s'est dit «admiratif devant le courage du Premier ministre grec et de son gouvernement de venir à bout des problèmes qui sont actuellement à l'ordre du jour en Europe et en Grèce».

«L'euro va survivre et la Grèce sera parmi les survivants de l'euro, parce que la Grèce forme en Europe un pays qui a non seulement une importance historique, mais aussi de l'importance en perspective», a ajouté le chef du gouvernement luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker s'est d'ailleurs dit confiant que la Grèce arrivera à surmonter ses problèmes, en constatant que «le gouvernement et le Parlement grecs ont pris des mesures sérieuses, conséquentes et cohérentes, qui traduisent la volonté des autorités grecques de faire ce que l'on peut raisonnablement attendre d'eux».

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a tenu à apporter son soutien au peuple grec, en déclarant à la presse: «Je sais très bien que beaucoup de Grecs regardent l'avenir avec un sentiment d'anxiété et d'inquiétude. Je voudrais leur dire que, oui, les temps sont difficiles, oui, les mesures qui leur sont imposées sont lourdes, mais qu'ils devraient réfléchir aussi au devenir de leurs enfants. La génération grecque actuelle doit payer un prix qui est lourd, mais elle ne

Georges Papandréou, Premier ministre grec, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à Athènes (© SIP/Kostas Kostakis)

Jean-Claude Juncker a reçu le titre de docteur honoris causa *de la Faculté de droit de l'université d'Athènes (© SIP/Kostas Kostakis)*

le fait pas sans perspective d'une vie meilleure pour ceux qui font partie des générations montantes.»

Le Premier ministre luxembourgeois a finalement confirmé que l'Eurogroupe allait répondre de «façon positive aux *desiderata* grecs» concernant un prolongement des délais de maturité de la dette grecque.

En soirée, Jean-Claude Juncker a reçu le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de droit de l'université d'Athènes, ceci en reconnaissance de ses mérites pour l'intégration européenne (page 326).

Visite officielle de Jean Asselborn au Danemark

9 février 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle au Danemark le 9 février 2011.

À son arrivée à Copenhague le 8 février, Jean Asselborn a rencontré l'actuel président du Parti socialiste européen et ancien Premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen. Lors d'un dîner, les deux hommes se sont notamment entretenus de l'actualité politique européenne.

Le 9 février, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu au Parlement, le Folketing, où il a eu des entrevues avec la présidente du Parti socialiste danois, Helle Thorning-Schmidt, la présidente de la commission parlementaire des Affaires étrangères et vice-présidente de la commission des Affaires européennes, Eva Kjer Hansen, ainsi qu'avec des membres des deux commissions, Michael Aastrup, Eva Esmarch et Charlotte Faber, tout comme avec le président du Mouvement européen, Erik Boel.

Les discussions ont porté sur l'actualité politique européenne et internationale, et notamment sur la situation actuelle au Proche-Orient et les chamboulements au sein du monde arabe.

Jean Asselborn a ensuite rencontré la ministre des Affaires étrangères du Danemark, Lene Espersen, pour une entrevue bilatérale. Lors d'une réunion de travail, les deux homologues ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont entretenus de l'actualité politique européenne et internationale.

Les deux homologues se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur la situation actuelle en Tunisie et en Égypte, ainsi que sur l'ensemble des événements récents dans le monde arabe. À ce sujet, Jean Asselborn a réitéré son opinion que les peuples tunisien et égyptien devaient pouvoir participer à la vie politique quotidienne et déterminer leur destin par le biais d'élections. En ce qui concerne les relations de l'Union européenne (UE) avec les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, il a souligné que l'UE se voyait contrainte d'admettre qu'elle avait trop longtemps négligé les doléances des peuples de ces régions. Il a également rappelé le rôle important qui revenait à l'UE pour accompagner la Tunisie et l'Égypte dans la phase de transition des systèmes politiques actuels vers la démocratie, en apportant surtout son expertise, complétée par un soutien matériel. Les conséquences des événements récents dans cette région pour le processus de paix au Proche-Orient ont également fait l'objet de discussions.

En ce qui concerne l'actualité européenne, les ministres ont abordé les relations entre l'UE et les Balkans occidentaux, ainsi que la situation dans les différents pays de ces derniers. Ils se sont également entretenus de la gouvernance économique de l'UE et des différentes mesures qui sont

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, en compagnie de Lene Espersen, son homologue danoise (© Ministère des Affaires étrangères)

actuellement en discussion en vue d'établir un mécanisme de crise permanent, évoquant notamment la mise en œuvre du «semestre européen», les six propositions de la part de la Commission européenne ainsi que la récente initiative franco-allemande en vue de l'établissement d'un pacte de compétitivité. Les perspectives financières ont également été abordées.

Enfin, les ministres ont évoqué leurs engagements respectifs sur le continent africain, abordant surtout les efforts dans la lutte contre la piraterie maritime au large de la Somalie.

Jean Asselborn a également rencontré le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Claus Grube.

Suite à sa rencontre avec la ministre des Affaires étrangères, le Vice-Premier ministre a été reçu en audience privée par S.M. la reine du Danemark.

Visite de travail de Françoise Hetto-Gaasch à Berlin

9 février 2011

Le 9 février 2011, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, s'est rendue à Berlin dans le cadre d'une visite de travail auprès de son homologue allemande Kristina Schröder, ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse.

Les deux ministres ont constaté qu'elles partagaient les mêmes préoccupations politiques et qu'elles travaillaient sur des dossiers similaires en matière d'égalité des chances. Dans ce contexte, les deux ministres ont évoqué les discussions récentes tant au niveau du Luxembourg que de l'Allemagne sur l'introduction de quotas pour femmes dans les directions et les conseils d'administration des entreprises.

Un autre sujet a porté sur les résultats scolaires chez les jeunes garçons. Françoise Hetto-Gaasch s'est informée sur les initiatives prises par l'Allemagne pour inciter plus d'hommes à s'orienter vers les professions pédagogiques et éducatives. Kristina Schröder a expliqué qu'une étude récente réalisée par son ministère aurait révélé que ces dernières connaissent toujours une certaine réticence de la part des hommes, ce qui est notamment dû aux préjugés et stéréotypes colportés dans la société. Néanmoins, des programmes et des projets de réorientation professionnelle destinés, d'une part, aux hommes désirant changer de vie professionnelle et, d'autre part, aux chômeurs de longue durée, connaissent des résultats prometteurs. Dans ce contexte, Françoise Hetto-Gaasch a souligné que des initiatives telles que le Girls' Day – Boys' Day constituaient un élément important pour vaincre les réticences et préjugés régnant en matière de professions typiquement masculines et féminines.

Dans le cadre d'une discussion avec des experts du ministère et des représentants du Bundeskriminalamt (BKA), des membres de divers groupes de travail sur la traite des êtres humains rassemblant les entités fédérées (länder) et l'administration gouvernementale (Bund), Françoise Hetto-Gaasch s'est informée sur la législation allemande en matière de prostitution et sur la problématique de la traite des êtres humains. La ministre a expliqué qu'il serait utile pour le gouvernement luxembourgeois de

s'informer d'abord sur les divers modèles de réglementation appliqués en Europe. Étant donné l'exiguïté du territoire du Luxembourg, une solution au niveau de la Grande Région, incluant les länder allemands avoisinants tels que la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, était envisageable, voire souhaitable.

La délégation luxembourgeoise a également rencontré des représentants du Bundesforum Männer – Interessenverband für Jungen, Männer und Väter e.V., qui est l'organisation centrale des associations et organismes actifs dans le domaine de l'offre de services d'information et de consultation ainsi que de structures d'accueil pour jeunes garçons et hommes en situation de détresse. La ministre s'est surtout informée sur leur structure interne et leur lien avec le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse. Leur mission essentielle est la sensibilisation du grand public ainsi que des acteurs politiques et économiques sur les besoins spécifiques des garçons et des hommes. Parmi ceux-ci figurent entre autres la réglementation de la garde des enfants dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce, la violence à l'égard des hommes, notamment dans le contexte d'abus sexuels, les performances scolaires des jeunes garçons ou la sensibilisation renforcée pour des professions éducatives et pédagogiques.

Françoise Hetto-Gaasch a finalement rencontré Sibylle Laurischk, présidente de la commission parlementaire du Bundestag de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, ainsi que Christel Humme, vice-présidente. L'échange de vues a permis d'approfondir certains sujets d'actualité en matière d'égalité des chances discutés au sein de la commission, dont entre autres l'introduction des quotas pour femmes dans les directions et les conseils d'administration des entreprises.

Kristina Schröder, ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, a reçu à Berlin Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Egalité des chances, pour une entrevue (© Ministère de l'Égalité des chances)

Visite de François Biltgen à Berlin

13-15 février 2011

Le 13 février 2011, François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, a assisté à la projection du film *Dernier étage, gauche, gauche* dans le cadre de la 61e Berlinale, le Festival international du film de Berlin.

Le film a été sélectionné dans la section «Panorama», qui présente de nouveaux films de réalisateurs confirmés ainsi que de nouvelles découvertes. *Dernier étage, gauche, gauche,* qui a été tourné en grande partie au Grand-Duché de Luxembourg, est une œuvre d'Angelo Cianci, coproduit par Iris Productions.

Lors de sa visite à Berlin, François Biltgen a également remis au nom de S.A.R. le Grand-Duc une distinction honorifique à la chanteuse Vicky Leandros dans le cadre d'une petite cérémonie à l'ambassade du Luxembourg. Cette distinction a été accordée à Madame Leandros en raison de ses relations étroites avec le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que pour son engagement politique et social en général. Vicky Leandros a été nommée commandeur de l'Ordre du mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 15 février 2011, François Biltgen a rencontré au Bundestag Manuel Höferlin (FDP), président de l'Enquete-Kommission «Internet und digitale Gesellschaft».

La réunion, qui s'est tenue à l'ambassade du Grand-Duché de

Luxembourg à Berlin, a porté avant tout sur des questions de protection des données, sur la *net neutrality* et les droits d'auteur. La vidéosurveillance a constitué un autre thème des pourparlers. François Biltgen a fait part de son intérêt pour les travaux de la commission d'enquête et la publication de son premier rapport intermédiaire, qui devrait intervenir au printemps de l'année 2011.

François Biltgen a en outre rencontré dans sa fonction de ministre de la Justice son homologue allemande Sabine Leutheusser-Schnarrenberger au Bundesministerium der Justiz à Berlin.

François Biltgen a annoncé que dans le cadre de la réforme pénitentiaire et de l'exécution des peines, il allait contacter les pays voisins du Luxembourg afin de leur proposer des accords bilatéraux spécifiques qui permettront l'application de cette méthode moderne d'exécution des peines. En effet, le bracelet électronique permet aux condamnés et aux prévenus de rester dans leur milieu social et familial habituel, ce qui constitue un avantage certain pour leur «resocialisation».

Les deux ministres se sont entretenus, par la suite, de différents sujets européens, tels que le droit de succession ainsi que la directive européenne sur la pédopornographie et les abus sexuels. Ils ont constaté une très large concordance de vues en ce qui concerne la définition des intérêts communs des deux pays. Ils ont encore abordé l'éventuelle révision de la directive sur la rétention des données, pour laquelle ils attendent l'évaluation de la Commission européenne.

François Biltgen, ministre de la Justice, en compagnie de Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, ministre fédérale de la Justice (© Ministère de la Justice)

Visite de travail de Jean Asselborn en Espagne

16 février 2011

Le 16 février 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Espagne. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue espagnole Trinidad Jimenez pour une entrevue bilatérale.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont entretenus de la situation politique et économique interne en Espagne.

Plusieurs dossiers de l'actualité politique européenne et internationale figuraient à l'ordre du jour. En effet, les ministres ont abordé la situation actuelle au Proche-Orient et en Afrique du Nord, analysant plus particulièrement la situation actuelle en Tunisie et en Égypte ainsi que les conséquences des événements récents en vue du processus de paix au Proche-Orient. En outre, les ministres ont évoqué la situation urgente concernant l'arrivée d'un nombre important de réfugiés et de migrants dans l'Union européenne en provenance de la Tunisie.

Ensuite, les ministres se sont penchés sur le continent africain, concentrant leurs discussions sur les développements récents dans la région du Sahel, la situation au Soudan suite au référendum, tout comme la situation en Somalie, notamment dans le contexte des efforts internationaux contre la piraterie. Jean Asselborn a souligné le rôle important que

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, reçu par Trinidad Jimenez, son homologue espagnole (© Ministère des Affaires étrangères)

jouait désormais l'Union africaine dans ces différents dossiers, également dans le contexte de la crise en Côte d'Ivoire.

Les ministres ont également abordé plusieurs dossiers de l'actualité européenne, et plus particulièrement le processus de l'élargissement de l'Union européenne. Dans ce contexte, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation interne dans différents pays des Balkans occidentaux, et plus particulièrement sur les relations entre le Kosovo et la Serbie. Ils ont évoqué l'état actuel des négociations d'adhésion de l'Union européenne avec la Turquie, ainsi qu'avec la Croatie et l'Islande.

Enfin, les deux ministres se sont concertés sur les relations entre l'Union européenne et la Russie, les deux parties étant d'accord pour estimer que l'Union européenne devait continuer ses efforts pour renforcer celles-ci.

Visite officielle de Jean Asselborn en principauté d'Andorre

17 février 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle en principauté d'Andorre le 17 février 2011.

Le Vice-Premier ministre a rencontré le chef du gouvernement andorran, Jaume Bartumeu, pour une visite de courtoisie. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales et plus particulièrement les relations commerciales.

Ensuite, Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères, Xavier Espot Miró. Lors de la réunion de travail, les deux homologues ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Les ministres se sont concentrés sur différentes voies en vue de renforcer et d'étendre les relations commerciales et ont proposé d'entamer des échanges entre les chambres de commerce respectives.

Les deux ministres se sont également entretenus de l'impact de la crise financière et économique sur les deux pays.

Dans ce contexte, ils ont eu un échange de vues sur la situation actuelle des places financières d'Andorre et du Luxembourg. Les deux ont discuté de leurs expériences respectives en ce qui concerne les modalités de leurs politiques fiscales, ainsi que le

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Jaume Bartumeu, Premier ministre de la principauté d'Andorre (© Ministère des Affaires étrangères)

respect des normes établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2009. Ils ont exprimé ainsi leur volonté d'ouvrir des négociations sur l'établissement d'une convention de non-double imposition.

Les pourparlers se sont ensuite concentrés sur les relations entre la principauté d'Andorre et l'Union européenne, et plus particulièrement sur les efforts d'Andorre de se rapprocher davantage de l'Union européenne. Xavier Espot Miró a fait le point, entre autres, sur la transposition du droit communautaire en Andorre et les progrès vers l'inclusion des produits agricoles dans l'union douanière.

Enfin, les ministres ont conclu leurs discussions en évoquant leur coopération au sein des organisations internationales, soulignant l'importance de la solidarité entre les petits États membres.

Visite de Mady Delvaux-Stehres en Angleterre

21-22 février 2011

Les 21 et 22 février 2011, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, s'est rendue en Angleterre pour une visite de la King's School à Canterbury et pour une entrevue avec son homologue britannique Nicolas John Gibb.

Le 21 février, la ministre a été accueillie, avec une délégation du Neie Lycée, à la prestigieuse King's School à Canterbury, dans le Kent, au sud-est de l'Angleterre.

Les échanges ont porté sur les possibilités de collaboration entre la King's School, une des plus anciennes écoles publiques en Grande-Bretagne, et le Neie Lycée, lycée luxembourgeois à plein temps, qui adoptera le nom de Lycée Ermesinde.

Le 22 février, Mady Delvaux-Stehres a été reçue à Londres par Nicolas John Gibb, *minister of state for schools* du nouveau Department for Education.

Lors de leur entrevue, les deux ministres ont fait le point sur la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne, les priorités nationales respectives et les objectifs que les deux pays visent au niveau de l'Éducation nationale. Ils ont conclu leurs discussions en évoquant leur coopération, notamment au sein du Conseil «Éducation» de l'Union européenne.

Rencontre à Bruxelles entre François Biltgen et László Andor, commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion

28 février 2011

Le 28 février 2011, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a rencontré à Bruxelles le commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion, László Andor, au sujet de la loi du 26 juillet 2010 relative aux aides financières de l'État pour études supérieures.

Les pourparlers ont porté sur les reproches avancés par la Commission relatifs à la clause de résidence prévue par la loi luxembourgeoise pour pouvoir prétendre aux aides financières pour études supérieures. Le gouvernement a réitéré qu'il s'agissait ici d'un élément important et traditionnel de sa politique d'enseignement supérieur, qui vise notamment à atteindre les buts définis par la stratégie Europe 2020, à savoir que 40% de la tranche d'âge 30-34 des personnes résidentes soient détenteurs d'un diplôme d'enseignement universitaire.

Le gouvernement a insisté sur le fait que, contrairement à ce qui est affirmé par d'aucuns, la nouvelle législation de 2010 ne faisait pas partie de la Sécurité sociale. Toute référence aux allocations familiales est une confusion. Le ministre a en outre renvoyé à la législation de 2005, législation qui dans le temps avait été adoptée unanimement par la Chambre des députés et a introduit l'actuelle clause de résidence. Ainsi, réintroduire la situation d'avant 2010 ne serait pas non plus conforme à la position défendue par la Commission européenne.

Le gouvernement a souligné que la nouvelle loi consacrait le principe, par ailleurs expressément voulu par l'esprit du processus de Bologne, de considérer l'étudiant comme personne indépendante qui a le droit d'étudier les matières de son choix et qui doit donc bénéficier d'une autonomie financière certaine.

Le gouvernement a attiré l'attention de la Commission européenne sur la situation très particulière de son enseignement supérieur, caracté-

risé par une mobilité estudiantine importante et la création récente de son université en 2003. Le Luxembourg ne peut et ne veut pas offrir, à l'instar d'autres pays européens, toutes les formations universitaires. Il a donc besoin d'une mobilité accrue de ses étudiants, mobilité à laquelle aspire aussi le processus de Bologne. Afin de permettre à l'étudiant de poursuivre ses études dans les pays de son choix, il importe que ces aides financières pour études supérieures soient portables, c'est-à-dire que les étudiants bénéficiaires de ces aides sont obligés de poursuivre leurs études auprès d'universités du pays de leur résidence.

Le système des aides financières pour études supérieures au Luxembourg serait mis en péril si la Commission lui demandait de revenir simplement sur la clause de résidence. Les charges financières octroyées dans ce cas de figure seraient en effet démesurées et non proportionnelles par rapport aux visées primaires de la loi sur les aides financières pour études supérieures, qui sont de donner accès aux études supérieures au plus grand nombre possible d'étudiants ayant fait leurs études secondaires à Luxembourg.

Le ministre a en outre annoncé vouloir thématiser dans les enceintes compétentes européennes respectives la question des aides financières pour études supérieures. En effet, la quasi-majorité des pays de l'Union européenne prévoit des conditions de résidence et leurs aides ne sont pas portables. En outre, bon nombre de ces pays prévoient des conditions de restriction d'accès à ses universités pour des non-résidents (p.ex. la situation de la Communauté française en Belgique prévoit des restrictions d'accès pour les non-résidents à un certain nombre de formations dans le domaine de la santé).

Le gouvernement a réaffirmé qu'il restait disposé à trouver dans le dialogue une solution viable avec la Commission, solution qu'il situe sur un arrière-fond de politique d'enseignement supérieur et non de politique sociale. Compte tenu de l'enjeu politique essentiel pour sa politique d'enseignement supérieur et notamment l'accès aux études, et en l'absence de solution négociée acceptable pour la pérennité de la politique de l'enseignement supérieur au Luxembourg, la Cour de justice de l'Union européenne devrait trancher. Le gouvernement attend désormais la position officielle de la Commission.

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en république de Lituanie

3 mars 2011

Le 3 mars 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en république de Lituanie pour une visite de travail.

À Vilnius, Jean-Claude Juncker a eu des entretiens avec la présidente de la république de Lituanie, Dalia Grybauskaité, la présidente du Parlement lituanien (le Seimas), Irena Degutiené, et le Premier ministre lituanien, Andrius Kubilius. Au centre des discussions figuraient les relations bilatérales ainsi que la situation politique et économique en Europe.

S'exprimant à l'occasion d'une conférence de presse commune

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Dalia Grybauskaité, présidente de la république de Lituanie (© SIP)

avec son homologue lituanien, Jean-Claude Juncker a exprimé sa joie «d'être accueilli en république de Lituanie». Tout en rappelant que sa dernière visite remontait à 2001, il a expliqué «qu'il a toujours accordé une grande importance aux relations lituano-luxembourgeoises».

Enchaînant ensuite sur le contexte socioéconomique difficile de la Lituanie, «qui vient de sortir d'une récession profonde», Jean-Claude Juncker s'est dit impressionné par les «mesures à la fois difficiles et importantes qui ont été mises en place par les autorités lituaniennes pour consolider les finances publiques». En ce sens, la Lituanie constitue, selon le Premier ministre luxembourgeois, «un exemple de sérieux et de cohérence devant servir d'exemple».

Jean-Claude Juncker, qui s'est exprimé en tant que chef de file de l'Eurogroupe, a souligné l'importance d'aborder «les problèmes macroéconomiques au sein de la zone euro, en prenant en considération les avis des États qui sont appelés un jour à adhérer à l'euro et d'entendre leurs réflexions».

Il s'est montré confiant quant à l'accession de la Lituanie à la zone euro et a déclaré que celle-ci se ferait «en 2014 au plus tard», «et sans doute dans les prochaines années».

Andrius Kubilius et Jean-Claude Juncker ont convenu d'œuvrer en faveur de l'approfondissement des relations entre la Lituanie et le Luxembourg. Ils se sont félicités, dans ce contexte, de la signature en novembre 2010 d'un accord sur une coopération accrue en matière de culture, d'éducation, d'enseignement supérieur, de sciences et de sport, ainsi que le 28 février 2011 d'une «déclaration d'intention» prévoyant une coopération dans le domaine des énergies renouvelables dans le cadre des mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto. Jean-Claude Juncker a également souligné que «d'autres coopérations sont envisageables».

Rencontre à Vienne entre Jean-Marie Halsdorf et son homologue autrichienne Maria Fekter

3-4 mars 2011

Vom 3. bis zum 4. März 2011 hat in Wien auf Einladung der österreichischen Bundesministerin für Inneres, Maria Fekter, ein Treffen mit Amtskollegen, zuständig für Einwanderungs- und Innenangelegenheiten aus den Niederlanden, Liechtenstein, Schweiz und Luxemburg, stattgefunden. Luxemburg, vertreten durch seinen Minister des Innern und für die Großregion, Jean-Marie Halsdorf, hat Perspektiven für eine Verbesserung der operativen Zusammenarbeit in Europa aufgezeichnet.

Diese kann in den drei Bereichen der EU-Krisenführung, der inneren Dimension und der externen Dimension der inneren Sicherheit verstärkt bzw. kohärenter und praktischer gestaltet werden.

Ausgehend von einer aktuellen Bestandsaufnahme, sollte die Europäische Union (EU) ein Konzept für ein EU-Krisenzentrum

Maria Fekter, ministre de l'Intérieur de l'Autriche, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

erstellen, das alle EU-Institutionen und fallbezogen die zuständigen Agenturen wie Europol, Frontex oder Eurojust einbindet, sowie den Mitgliedstaaten das ihnen angemessene Mitbestimmungsrecht garantiert.

EU-globale oder regionale Operationen könnten von mehreren Mitgliedstaaten oder EU-Agenturen initiiert werden, würden über einen EU-Fonds für innere Sicherheit finanziert und durch eine europäische Planungsstruktur unterstützt werden.

Des Weiteren müsste die Union sich verstärkt darauf ausrichten, um zu vermeiden, dass kriminelle Strukturen, die in einem Drittstaat entstehen, sich später nach Europa exportieren können.

Alle Teilnehmer haben zudem Liechtenstein ihre Unterstützung für die Vorbereitungsphase seines anvisierten Schengenbeitritts zugesagt.

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Angela Merkel à Berlin

4 mars 2011

Le 4 mars 2011, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a rencontré la chancelière fédérale Angela Merkel à Berlin. Les ministres des Finances luxembourgeois et allemand, Luc Frieden et Wolfgang Schäuble, ont également assisté à l'entrevue.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Angela Merkel, chancelière fédérale d'Allemagne, lors du point de presse conjoint (© Bundesregierung/BPA)

La rencontre a servi à la préparation des prochains grands rendez-vous européens, notamment la réunion du Conseil européen sur la situation en Libye et en Afrique du Nord, le 11 mars 2011, ainsi que la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro le même jour.

Les discussions ont essentiellement porté sur les travaux en cours concernant le renforcement de la gouvernance économique dans la zone euro ainsi que sur la réponse globale pour maintenir la stabilité de la zone euro, tout comme les modalités de l'établissement et de la mise en œuvre du futur Mécanisme européen de stabilité.

Angela Merkel et Jean-Claude Juncker ont donné un point de presse conjoint (page 334).

Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie

14-15 mars 2011

Les 14 et 15 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Bucarest.

Jean Asselborn a d'abord rencontré le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Bogdan Aurescu, lors d'un dîner de travail. Les discussions ont porté sur divers sujets de l'actualité politique européenne.

Le 15 mars, il a eu une entrevue avec les membres de la commission des Affaires étrangères des deux chambres du Parlement roumain au palais du Parlement.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, en compagnie de Mircea Geoană, président du Sénat roumain (© Ministère des Affaires étrangères)

La situation politique interne en Roumanie ainsi que l'actualité politique européenne et internationale ont fait l'objet de discussions. Jean Asselborn a également eu un entretien avec l'ancien ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, l'actuel président du Sénat, Mircea Geoana.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ensuite rencontré son homologue roumain Teodor Baconschi pour un déjeuner de travail.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Ils ont dressé un état des lieux de la situation économique interne en Roumanie suite à l'impact de la crise financière et économique. Ils se sont également entretenus des différentes voies de renforcement des liens économiques et commerciaux entre les deux pays. À ce sujet, les ministres ont évoqué la possibilité d'organiser une mission économique luxembourgeoise en Roumanie, Jean Asselborn rappelant en outre la présence actuelle de plusieurs entreprises luxembourgeoises en Roumanie.

Les ministres ont ensuite abordé plusieurs dossiers de l'actualité politique européenne. Tout d'abord, ils se sont penchés sur la question de l'adhésion de la Roumanie à l'espace Schengen. Rappelant l'origine luxembourgeoise du nom de cette politique européenne qui cherche à étendre la liberté de circulation des personnes physiques en Europe, Jean Asselborn a souligné le soutien du gouvernement luxembourgeois de l'adhésion roumaine à l'espace Schengen, en évoquant notamment le besoin de renforcer la solidarité et la confiance entre les 27 États membres de l'Union européenne (UE).

La politique européenne de voisinage, et plus particulièrement la dimension orientale de celle-ci, ont également fait l'objet de discussions. Dans ce contexte, les ministres ont fait le point sur les relations entre l'UE et les pays partenaires qui font partie du partenariat oriental. En outre, la situation dans les Balkans occidentaux a également été abordée. Jean Asselborn a réaffirmé le destin européen des pays des Balkans occidentaux et a salué les progrès réalisés récemment dans le dialogue entre les gouvernements de la Serbie et du Kosovo.

Ont également figuré à l'ordre du jour les travaux continus dans le cadre des mesures de lutte contre les effets de la crise financière en Europe. Les ministres se sont concentrés sur les futures perspectives financières de l'UE ainsi que sur les progrès dans le domaine de la gouvernance économique. Dans ce contexte, ils ont souligné l'importance de la politique de cohésion et de la politique agricole commune. Enfin, les deux homologues ont eu un bref échange de

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue roumain Teodor Baconschi (© Ministère des Affaires étrangères)

vues sur l'établissement de la stratégie de la région du Danube.

En ce qui concerne l'actualité politique internationale, les pourparlers ont porté sur la situation actuelle au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et plus particulièrement sur la situation en Libye. Jean Asselborn s'est félicité de la réponse rapide et consolidée de l'UE face à la crise libyenne, et notamment de la décision de l'UE de considérer le régime du colonel Kadhafi comme illégitime. Il a rappelé son avis selon lequel la communauté internationale devait agir pour arrêter les violences, en soulignant le besoin d'un mandat de la part du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'une implication des pays membres de la Ligue arabe, tout comme de l'Union africaine.

Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur les derniers développements au Japon suite au tremblement de terre dont a été victime le pays le 11 mars 2011.

Mission économique en Turquie

21-24 mars 2011

Du 21 au 24 mars 2011, S.A.R. le Grand-Duc héritier a présidé une délégation à caractère économique dirigée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Turquie.

À Ankara, première étape de la mission économique, ils ont eu une entrevue avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Taner Yildiz. L'accident nucléaire de Fukushima et ses conséquences pour la politique énergétique ont été discutés. Un autre sujet abordé a été celui de la construction du gazoduc Nabucco qui permet à l'Europe de l'Ouest de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz.

Conférence de presse à Ankara: Taner Yildiz, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de Turquie, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké ont également eu une réunion de travail avec le ministre d'État en charge du Commerce extérieur, Mehmet Zafer Çaglayan. Les deux parties ont souligné le grand potentiel qui existe en matière de développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays. Tout en critiquant le blocage des négociations d'adhésion de son pays à l'Union européenne, Mehmet Zafer Çaglayan a salué le soutien du Luxembourg à sa candidature.

Pendant l'entrevue avec le ministre des Finances, Mehmet Simsek, les excellentes relations politiques entre le Luxembourg et la Turquie ont été soulignées. Il s'agit dès lors de faire en sorte que les entrepreneurs des deux pays se rencontrent plus souvent. Jeannot Krecké a regretté le peu d'intérêt qu'a manifesté le monde industriel luxembourgeois pour cette mission. Selon Mehmet Simsek, Istanbul a l'ambition de devenir un centre financier régional et, dans ce contexte, la place financière luxembourgeoise pourra servir de modèle.

Les 23 et 24 mars, la délégation s'est rendue à Istanbul, centre économique de la Turquie. S.A.R. le Grand-duc héritier et Jeannot Krecké y ont assisté, entre autres, à un séminaire organisé par Luxembourg for Finance pour présenter les caractéristiques de la place financière luxembourgeoise. Un deuxième séminaire consacré à l'industrie des fonds d'investissement a également eu lieu.

Jean Asselborn rencontre le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon

24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu au siège de l'Organisation des Nations unies à New York pour rencontrer le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

L'entretien s'est concentré sur l'actualité politique internationale et européenne, ainsi que sur le processus de réforme des Nations unies.

Par ailleurs, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré les ambassadeurs de certains groupes régionaux auprès des Nations unies. Il a débuté ces entrevues par une rencontre avec le groupe des ambassadeurs des pays de la Ligue arabe. Figuraient à l'ordre du jour l'état des relations bilatérales entre les différents pays arabes et le Luxembourg, tout comme la situation actuelle au Proche- et Moyen-Orient ainsi qu'en Afrique du Nord. Les discussions ont également porté sur le processus de paix au Proche-Orient.

Le ministre a ensuite conduit une réunion avec le groupe des ambassadeurs du «Fer de lance mélanésien», comprenant les représentants de la Papouasie – Nouvelle-Guinée, de Vanuatu, des Îles Salomon et de Fidji. L'entretien a porté sur le processus d'intégration régionale dans le Pacifique au vu de l'expérience acquise par le Grand-Duché dans le processus d'intégration européenne.

Jean Asselborn a également eu un déjeuner avec le groupe des ambassadeurs des pays de la Caricom (Communauté des Caraïbes) pour un échange de vues sur les relations du Luxembourg avec les pays des Caraïbes au niveau bilatéral, européen et international.

Enfin, le ministre a eu une réunion de travail avec le groupe des représentants permanents africains à New York. Les débats étaient consacrés aux relations bilatérales politiques, économiques et de développement entre le Luxembourg et les pays d'Afrique, tout comme aux sujets de l'actualité régionale et internationale.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon (© Ministère des Affaires étrangères)

Visites de travail de Jean Asselborn au Burundi et au Rwanda

30 mars-1er avril 2011

Burundi

Les 30 et 31 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Bujumbura, en république du Burundi.

Le 30 mars, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale, Augustin Nsanze. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur la situation politique actuelle dans le pays et la région.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales historiquement très fortes

entre les deux pays et ont fait le point sur les anciennes relations de coopération au développement. Jusqu'en 2003, le gouvernement luxembourgeois a financé un certain nombre de projets au Burundi dans les domaines du développement rural intégré, de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que dans ceux de l'aide d'urgence et de la reconstruction d'infrastructures. Actuellement, cinq organisations non gouvernementales luxembourgeoises sont encore actives au Burundi. Jean Asselborn a souligné que le Burundi pourrait continuer à compter sur le soutien du Luxembourg à travers les agences des Nations unies et les activités des organisations non gouvernementales, rappelant les efforts du Grand-Duché pour renforcer ses relations avec le continent africain sur les plans politico-diplomatique et économique.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Pierre Nkurunziza, président de la république du Burundi (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont eu ensuite un échange de vues sur la situation politique interne au Burundi, notamment suite aux élections présidentielles, législatives et communales qui ont eu lieu dans le pays au cours de l'année 2010. Ils se sont entretenus de la situation des droits humains et des libertés civiles. Dans ce contexte, Jean Asselborn a félicité son homologue de l'abolition de la peine de mort.

Les discussions se sont concentrées par la suite sur la situation actuelle dans la région des Grands Lacs et notamment sur les nombreux défis à relever, tels que la lutte contre les différents groupes de rebelles, contre l'exploitation illégale des richesses naturelles et contre l'impunité. Jean Asselborn a évoqué l'importance qu'attachait le Luxembourg à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, rappelant la participation luxembourgeoise à des missions européennes de paix et de sécurité en Afrique, tels que l'EUTM en Somalie (mission de formation des forces de sécurité somaliennes), l'EU Navfor Atalanta dans l'océan Indien (opération navale contre la piraterie) et l'EUSEC en République démocratique du Congo (mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité). Il a également salué le rôle important joué par l'Union africaine dans la médiation des différentes crises sur le continent africain.

L'actualité politique sur le continent africain a également été abordée. Les ministres se sont entretenus de la situation actuelle en Libye et des perspectives d'une résolution du conflit suite à la conférence de Londres. Jean Asselborn a salué l'engagement plus fort des pays arabes dans l'action concertée de la communauté internationale dans les efforts de la mise en œuvre de la résolution 1973 des Nations unies, mais a regretté que l'Union africaine ne soit pas davantage impliquée.

Les récents développements en Côte d'Ivoire, en Somalie et au Soudan ont aussi été évoqués. Jean Asselborn a exprimé sa vive préoccupation quant à la dégradation récente de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, constatant qu'il était crucial de respecter le verdict des urnes tel que certifié par les Nations unies et qu'il importait de soutenir Alassane Ouattara, la situation ayant la valeur d'une épreuve pour toute l'Afrique.

Jean Asselborn a aussi visité le village de Minago, où le Luxembourg a financé plusieurs projets bilatéraux de développement,

contribuant ainsi à doter le village des infrastructures nécessaires pour assurer son développement économique.

Le 31 mars, le Vice-Premier ministre a rencontré le président de la république du Burundi, Pierre Nkurunziza. Les discussions ont porté sur la situation politique interne au Burundi, sur la bonne gouvernance ainsi que sur les relations de coopération au développement et les efforts luxembourgeois en vue de renforcer ses relations avec le continent africain sur les plans politico-diplomatique et économique.

Rwanda

Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Kigali en république du Rwanda le 1er avril 2011.

À son arrivée le 31 mars, Jean Asselborn a rencontré le ministre de la Justice, Tharcisse Karugarama, lors d'un dîner de travail. Les discussions ont porté essentiellement sur le processus de réconciliation nationale et les réformes sociétales qui ont eu lieu récemment.

Le 1er avril, Jean Asselborn a visité le mémorial de Gisozi, le Musée du génocide au Rwanda. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré ensuite la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Louise Mushikiwabo. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur la situation politique actuelle dans le pays et la région.

Au sujet des relations bilatérales, les ministres se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Les relations sont historiquement très fortes entre les deux pays et datent des années 1960. Dans ce contexte, les ministres ont fait le point sur l'engagement luxembourgeois en matière de coopération au développement, le Rwanda ayant bénéficié d'un appui luxembourgeois en matière de coopération avec des projets dans les domaines du développement rural, de la santé, de l'hydraulique, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que de l'aide d'urgence. Par ailleurs, le Luxembourg a été l'un des premiers bailleurs de fonds à financer des infrastructures et des activités pour la lutte contre le VIH/sida. Actuellement, deux projets bilatéraux sont en cours. D'abord, le Luxembourg soutient les autorités rwandaises dans la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé, ceci notamment dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida. Ensuite, le Luxembourg investit dans un projet d'irrigation, le «Développement rural intégré dans le Bugesera (II)», projet exécuté par l'agence Lux-Development. En outre, Jean Asselborn s'est réjoui de la présence de six organisations non gouvernementales luxembourgeoises actives au Rwanda. Le ministre a souligné que le Burundi pourrait continuer à compter sur le soutien du Luxembourg à travers les agences des Nations unies et les activités des organisations non gouvernementales, rappelant les efforts du Grand-Duché en vue de renforcer ses relations avec le continent africain sur les plans politico-diplomatique et économique.

Les ministres ont eu ensuite un échange de vues sur la situation politique interne au Rwanda, notamment le processus de réconciliation nationale. Ils se sont entretenus de la situation des droits humains, des libertés civiles ainsi que de la bonne gouvernance.

Jean Asselborn rencontre Paul Kagame, président de la république du Rwanda (© Ministère des Affaires étrangères)

Les discussions se sont concentrées par la suite sur la situation actuelle dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement sur la lutte contre les différents groupes de rebelles, contre l'exploitation illégale des richesses naturelles et contre l'impunité. Dans ce contexte, Jean Asselborn a évoqué l'importance qu'attachait le Luxembourg à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, rappelant la participation luxembourgeoise à des missions européennes de

paix et de sécurité en Afrique, tels que l'EUTM en Somalie (mission de formation des forces de sécurité somaliennes), l'EU Navfor Atalanta dans l'océan Indien (opération navale contre la piraterie) et l'EUSEC en République démocratique du Congo (mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité). Il a également salué le rôle important joué par l'Union africaine dans la médiation des différentes crises sur le continent africain. Qui plus est, Jean Asselborn s'est intéressé aux progrès réalisés ces dernières années dans le processus d'intégration régionale au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community, EAC).

L'actualité politique sur le continent africain a également été abordée. Les ministres se sont entretenus de la situation actuelle en Libye et des perspectives d'une résolution du conflit suite à la conférence de Londres. Jean Asselborn a salué l'engagement plus fort des pays arabes dans l'action concertée de la communauté internationale dans les efforts de la mise en œuvre de la résolution 1973 des Nations unies, mais a regretté que l'Union africaine ne soit pas davantage impliquée.

Jean Asselborn a également rencontré le président de la république du Rwanda, Paul Kagame. Les discussions ont porté sur la situation politique interne au Rwanda, sur les relations de coopération au développement et les efforts luxembourgeois en vue de renforcer ses relations avec le continent africain sur les plans politico-diplomatique et économique. L'actualité politique sur le continent africain a également été abordée.

Visite de travail de Jean Asselborn en Corée du Sud

21-22 avril 2011

Les 21 et 22 avril 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Séoul, en Corée du Sud. La visite était la première visite bilatérale d'un ministre des Affaires étrangères luxembourgeois en Corée.

Le 21 avril, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le ministre de l'Unification, In-taek Hyun. Les discussions se sont concentrées sur les relations intercoréennes, qui ont été marquées par de fortes tensions au cours de l'année 2010. Jean Asselborn s'est particulièrement intéressé aux efforts de renouvellement du dialogue entrepris par le ministre de l'Unification, ainsi qu'aux questions relatives à l'aide alimentaire à la Corée du Nord et, enfin, à l'éventualité d'une reprise des pourparlers à six sur le programme nucléaire nord-coréen.

Le ministre a ensuite rencontré le Premier ministre Hwang-sik Kim. Les discussions ont porté sur la situation politique interne en Corée du Sud, sur les relations intercoréennes ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et la Corée du Sud, notamment suite à la signature de l'accord de libre-échange entre les deux partenaires. L'échange de vues s'est terminé par la présentation des initiatives des deux pays pour célébrer les 50 ans de leurs relations diplomatiques en 2012.

Le 22 avril, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Sung-hwan Kim, pour une entrevue bilatérale.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et In-taek Hyun, ministre de l'Unification de la Corée du Sud (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn en compagnie de Hwang-sik Kim, Premier ministre de la Corée du Sud (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont dressé un état des lieux des relations bilatérales et commerciales et ils se sont félicités de l'excellence de celles-ci, marquant le 50e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Dans ce contexte, les ministres ont notamment rappelé les efforts luxembourgeois lors de la guerre de Corée entre 1950 et 1953, à laquelle ont participé des soldats volontaires luxembourgeois.

Les ministres ont également fait le point sur l'état des procédures de plusieurs accords bilatéraux, dont l'arrangement sur les relations aériennes. Au sujet des relations commerciales, Jean Asselborn a noté que la Corée du Sud était devenue un important partenaire du Luxembourg, constituant depuis l'année 2004 un marché d'un ordre de grandeur similaire à celui du Japon. Les échanges ont un fort potentiel de croissance, surtout en matière de services, a encore constaté Jean Asselborn.

Les discussions ont également porté sur les relations entre l'Union européenne et la Corée du Sud. Les ministres ont dressé le bilan depuis la signature de l'accord de libre-échange entre les deux partenaires, accord qui met en place une libéralisation progressive et réciproque du commerce de marchandises et de services. Cet accord est à l'ordre du jour du Parlement coréen: le gouvernement ambitionne une approbation parlementaire suivie de la ratification de l'accord avant le mois de juillet 2011. Jean Asselborn a souligné la position importante qu'occupait la Corée du Sud pour l'Union européenne en tant que partenaire stratégique partageant les mêmes valeurs, constatant notamment le progrès remarquable de la Corée du Sud, car d'un pays recevant de l'aide, elle est devenue un pays offrant de l'aide au développement.

En outre, les conséquences de la crise financière et économique en Europe et en Asie ont été abordées, tout comme les efforts coréens dans le domaine du changement climatique. Les ministres ont évoqué plusieurs autres sujets de l'actualité politique internationale, parmi lesquels notamment la situation dans la région (coopération trilatérale entre la Chine, la Corée et le Japon), celle en Europe et celle au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Jean Asselborn a enfin visité le Global Green Growth Institute (GGGI) et y a rencontré le président

Sung-hwan Kim, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Corée du Sud, accueille Jean Asselborn pour un entretien (© Ministère des Affaires étrangères)

de l'Institut, le Dr Seung-soo Han, ancien Premier ministre coréen et ancien président de l'Assemblée générale des Nations unies. Créé il y a neuf mois, le GGGI vise à fédérer des initiatives et financements internationaux au service de projets verts, essentiellement dans les pays en développement. Le ministre et le Dr Han ont eu un échange de vues approfondi sur les énergies non fossiles et le devenir de l'énergie nucléaire suite à la crise de Fukushima.

Visite de travail de Jean Asselborn en Afghanistan

26-27 avril 2011

Les 26 et 27 avril 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Kaboul en Afghanistan.

À son arrivée à Kaboul, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le commandant en chef des forces de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), le général David Petraeus. Les discussions ont porté notamment sur le transfert de la responsabilité pour la garantie de la sécurité nationale aux autorités afghanes. Le général Petraeus a établi un bilan des efforts de la FIAS au cours de l'année 2010 et plus particulièrement depuis le renforcement des troupes américaines. Il a évoqué les succès acquis dans les différentes régions, mais a souligné que la situation sécuritaire restait fragile, surtout au vu des attaques récentes, des tentatives d'infiltration par les talibans et de l'évasion de prison de plusieurs centaines de détenus au sud de l'Afghanistan. Jean Asselborn a rappelé que le gouvernement luxembourgeois avait investi près de 40 millions d'euros en Afghanistan depuis 2001 et a annoncé que le Luxembourg maintiendrait son engagement dans le pays, aussi bien au niveau militaire que financier.

Le 27 avril, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le conseiller du président pour la transition, Ashraf Ghani. Les discussions ont porté plus particulièrement sur le processus de transition, sur les missions d'entraînement des forces de sécurité afghanes ainsi que sur le processus de renforcement de l'État de droit. D'autres éléments évoqués par Ashraf Ghani ont été les investissements étrangers nécessaires afin de consolider le développement économique du pays ainsi que la situation politique interne et les échéances électorales.

Lors d'un déjeuner de travail, Jean Asselborn a rencontré son homologue, le ministre des Affaires étrangères de l'Afghanistan, Zalmay Rassoul. Les ministres ont dressé un état des lieux des relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Zalmay Rassoul a remercié le Grand-Duché de Luxembourg de son engagement et a salué son intention de maintenir ces efforts. Les discussions se sont concentrées sur les processus de réconciliation et de transition en Afghanistan. Dans ce contexte, Zalmay Rassoul a signalé l'influence des pays voisins de l'Afghanistan, notamment du Pakistan. Un autre élément important pour la réconciliation du pays est le renforcement de l'État de droit, surtout en vue d'accroître la confiance du peuple afghan dans les institutions et les organes de l'État. Les ministres

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Abdulkarim Khalili, deuxième vice-président d'Afghanistan (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn et Zalmay Rassoul, ministre des Affaires étrangères d'Afghanistan (© Ministère des Affaires étrangères)

ont également eu un échange de vues sur l'actualité politique européenne et internationale.

Ensuite, Jean Asselborn a eu des entrevues avec le deuxième vice-président, Abdulkarim Khalili, et avec le chef du Conseil national de la sécurité et conseiller du président, Rangin Dadfar Spanta.

Enfin, il s'est entretenu avec le ministre pour la Réintégration d'insurgés islamistes, Mohammad Masoom Stanekzai. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur la réintégration d'anciens combattants insurgés dans la société afghane, ainsi que sur les institutions mises en place à cet effet par le gouvernement afghan. Mohammad Masoom Stanekzai a souligné l'importance de ce processus, expliquant les conséquences des 30 dernières années de conflit armé dans le pays, l'élément crucial étant de créer de meilleures perspectives de vie pour le peuple afghan.

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et François Fillon, Premier ministre de la République française

28 avril 2011

Le 28 avril 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était en déplacement à Paris, où il s'est entretenu avec François Fillon, Premier ministre de la République française.

À l'ordre du jour des entretiens figuraient les relations bilatérales, les grands dossiers d'actualité européenne, la gouvernance économique et financière, la situation dans les pays du voisinage sud ainsi que les questions de la sûreté nucléaire en général et de la centrale nucléaire de Cattenom en particulier.

Relations bilatérales

La sécurité nucléaire et la centrale nucléaire de Cattenom, située en Moselle française à proximité de la frontière luxembourgeoise, étaient au centre de l'entrevue entre Jean-Claude Juncker et François Fillon.

Se référant aux inquiétudes de la population luxembourgeoise sur la sûreté de la centrale de Cattenom, ravivées suite à l'accident nucléaire au Japon, Jean-Claude Juncker a insisté pour que les évaluations sur la centrale de Cattenom soient menées en étroite coopération avec les autorités luxembourgeoises. François Fillon a assuré que la centrale nucléaire de Cattenom serait «fermée en cas de problèmes détectés». Il a enchaîné en expliquant que la question de la prolongation de la durée de l'exploitation

Jean-Claude Juncker et François Fillon, Premier ministre de la République française, lors de l'arrivée du Premier ministre luxembourgeois à Matignon (© Yves Malenfer/Matignon)

de la centrale nucléaire (30 ans) serait tranchée après évaluation des tests de résistance.

Les deux chefs de gouvernement ont convenu que les tests de résistance à Cattenom seraient menés en coopération étroite avec des experts luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker et son homologue français ont ensuite abordé la coopération transfrontalière et notamment le projet d'aménagement du territoire sur le site de Belval, qui vise à promouvoir une agglomération transfrontalière fondée sur les principes du développement durable. Les deux Premiers ministres ont évoqué dans ce contexte la mise en place en janvier d'un groupe de travail destiné à accélérer la coopération.

Dossiers d'actualité européenne

Les discussions entre Jean-Claude Juncker et François Fillon ont finalement porté sur les grands dossiers d'actualité européenne, notamment la situation budgétaire et financière de la Grèce.

Dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a écarté l'hypothèse d'une restructuration de la dette grecque, en soulignant «qu'une restructuration de la dette grecque n'est pas une option. Cela créerait des problèmes énormes». Et d'ajouter qu'il ne s'agit «même pas d'une hypothèse de travail».

Interrogé par des journalistes à sa sortie de l'hôtel de Matignon, Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il n'y avait pas de «différence notable» entre la position du président de la République française, Nicolas Sarkozy, et sa propre position concernant le soutien à la candidature de l'actuel président de la Banque d'Italie, Mario Draghi, au poste de président de la Banque centrale européenne.

Rencontre à Genève entre Nicolas Schmit et Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail

4 mai 2011

Le 4 mai 2011, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail à Genève au cours de laquelle il a rencontré Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT).

Cette entrevue a été l'occasion d'évoquer, outre les relations bilatérales, la contribution du BIT au G20 ainsi que les préparatifs de la 100e Conférence internationale du travail, prévue en juin 2011.

L'entretien avec le directeur général du BIT a mis en évidence la profonde convergence de vues entre le Luxembourg et le BIT sur la nécessaire prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation.

Nicolas Schmit a exprimé le soutien du gouvernement luxembourgeois à l'action importante et déterminée du BIT. Il a également réitéré l'appui très ferme du gouvernement luxembourgeois à l'importante contribution du BIT aux travaux du G20 dans le domaine de l'emploi et des questions sociales.

Le directeur général s'est montré reconnaissant du soutien des autorités luxembourgeoises à l'égard des efforts entrepris par son organisation.

Juan Somavia a appelé de ses vœux que la communauté internationale – et le G20 en particulier –

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, avec Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (© BIT)

accorde un rôle central à la protection sociale et au travail décent dans la reprise mondiale. Selon le directeur général du BIT, il est urgent de placer l'emploi au cœur de la reprise et d'assurer la protection sociale comme un outil permettant de s'attaquer aux déséquilibres ayant conduit à la crise économique mondiale et qui sont toujours présents. Tel sera également le message qu'il désire délivrer aux participants de la prochaine Conférence internationale du travail.

Finalement, les deux interlocuteurs ont souligné que pour recentrer l'économie mondiale sur une croissance forte et équilibrée, il fallait plus que de simples ajustements des systèmes monétaire et financier. À leurs yeux, la stabilité financière et la stabilité sociale doivent aller de pair. Sinon, ce n'est pas seulement l'économie mondiale, mais aussi la cohésion sociale qui sera menacée.

Mission économique au Japon et en Corée du Sud

16-19 mai 2011

S.A.R. le Grand-Duc héritier a présidé une délégation à caractère économique dirigée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, au Japon et en Corée du Sud du 16 au 19 mai 2011.

Japon

Le caractère de cette mission économique, prévue de longue date, a été adapté suite au tremblement de terre qui a eu lieu au Japon le 11 mars 2011 et à l'incident nucléaire dans la centrale de Fukushima qui s'en est ensuivi. La délégation d'affaires, accompagnant S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre, a été réduite et se composait d'une dizaine de représentants d'entreprises de différents secteurs de l'économie luxembourgeoise. Il a été de la volonté du ministre de maintenir son engagement à l'égard de ses interlocuteurs des firmes japonaises, pour qui cette visite témoigne de l'engagement et de l'amitié du Luxembourg, tout en adaptant l'envergure de la mission à la nouvelle donne.

À Tokyo, première étape de cette mission économique du 17 au 18 mai, Jeannot Krecké s'est rendu au ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie pour une entrevue avec le vice-ministre Tadahiro Matsushita, qui a dirigé le quartier général de coordination de l'aide d'urgence établie dans la région sinistrée par le tsunami et assure la fonction de secrétaire général de la commission chargée d'organiser la reconstruction et le retour des personnes évacuées dans la région en question.

Les discussions ont surtout porté sur les effets du tremblement de terre et de la catastrophe de Fukushima sur l'économie japonaise. Tadahiro Matsushita a exprimé sa gratitude pour le soutien substantiel des Luxembourgeois à l'occasion des évènements tragiques du 11 mars 2011. Le gouvernement japonais se veut très optimiste au sujet d'un rétablissement de la situation et d'un retour des personnes évacuées d'ici à 2012 grâce au soutien international très généreux, mais aussi grâce à

Entrevue de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, avec Tadahiro Matsushita, vice-ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon (© Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie)

un effort collectif de l'ensemble du peuple japonais. Ainsi, afin d'éviter un *black-out,* suite au retrait du réseau de certaines centrales nucléaires, le gouvernement a comme objectif d'économiser 15% d'électricité. Il a également mis sur pied un programme de soutien aux entreprises dans la région sinistrée et leur offre la possibilité de se relocaliser afin de maintenir la chaîne d'approvisionnement. En outre, Tadahiro Matsushita s'est réjoui du soutien luxembourgeois pour l'ouverture des négociations au sujet d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon.

Une des priorités de cette mission étant d'établir des contacts directs avec les dirigeants des sociétés qui sont également actives à partir du Luxembourg, S.A.R. le Grand-duc héritier et Jeannot Krecké ont rencontré les dirigeants de Rakuten, société spécialisée dans l'e-commerce,

fondée en 1997 et qui emploie aujourd'hui plus de 7 000 personnes dans le monde.

Une réunion de travail a également eu lieu avec la direction de Yusen Logistics, qui fait partie de NYK Group. Ce groupe est actif principalement dans le transport maritime et le fret aérien. Jeannot Krecké a présenté les avantages et la valeur ajoutée de la plateforme logistique luxembourgeoise comme *hinterland* des grands ports de la mer du Nord.

S.A.R. le Grand-duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont aussi visité Teijin, présente au Luxembourg depuis 1991 avec la société Dupont Teijin Films, premier producteur mondial de films polyester et occupant environ 350 personnes.

Jeannot Krecké et la délégation ont eu l'occasion de rendre visite au département des produits de consommation de Sony et de rencontrer son vice-président.

S.A.R. le Grand-duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont participé à un séminaire auquel ont été invités des investisseurs potentiels japonais pour leur présenter les avantages du Luxembourg (page 365).

Corée du Sud

À Séoul, deuxième étape de la mission après Tokyo, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké ont eu de nombreuses entrevues avec des entreprises actives dans le domaine industriel, mais aussi dans celui des technologies de l'information et de la communication.

C'est ainsi qu'ils ont été accueillis par la direction de Nexon, société coréenne spécialisée dans le jeu en ligne et un des leaders mondiaux dans ce domaine. À l'issue des discussions, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est réjoui de la décision de Nexon de mettre en œuvre une activité au Luxembourg.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké se sont entretenus avec M. C. Hong, le patron de Kiswel Group, qui a créé en 1978 une *joint venture* avec l'ARBED, devenue aujourd'hui Kiswel ArcelorMittal, et à laquelle appartient également l'entreprise Sam Hwa Steel à Bettembourg, établie en 2003. Lors de l'entrevue, M.C. Hong a confirmé sa volonté de maintenir son activité au Luxembourg, pays auquel toute sa famille est très attachée.

Une réunion de travail a eu lieu avec les dirigeants de Hyosung, qui ont repris en 2006 de Goodyear son usine de production de fils d'acier pour les pneus, établie à Colmar-Berg. Les discussions ont porté sur les réflexions en cours chez Hyosung quant à une possible extension de son activité au Grand-Duché.

Finalement, la délégation luxembourgeoise a visité l'entreprise Samsung, très connue pour ses produits de haute technologie, mais qui est également présente dans de nombreux autres secteurs d'activité, notamment celui des énergies renouvelables.

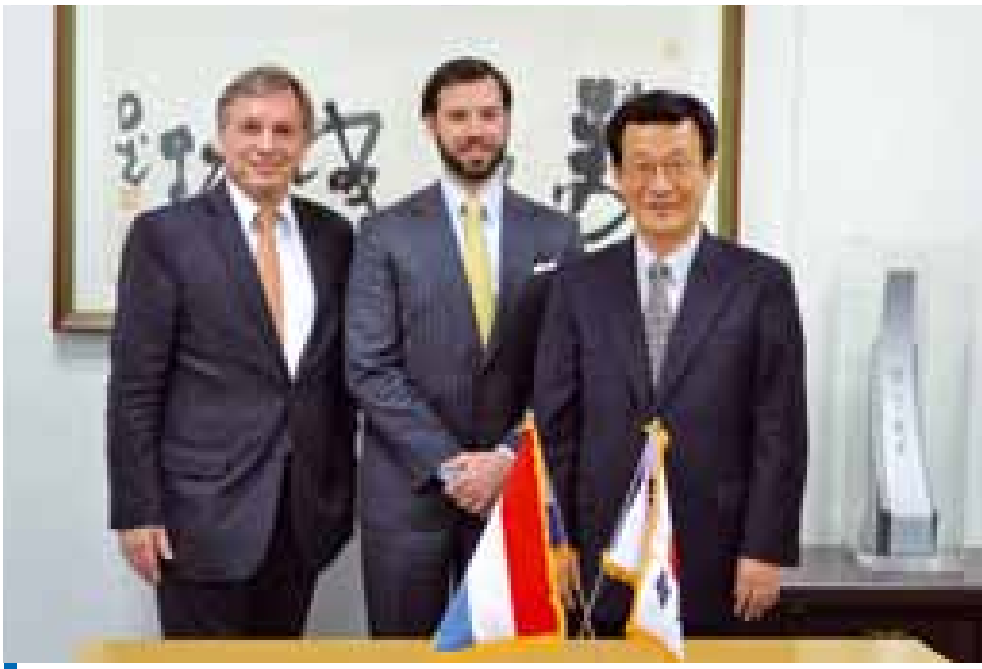

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en compagnie de M. C. Hong, le patron de Kiswel Group (© Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie)

Visite de travail de Jean Asselborn à Paris

18 mai 2011

Le 18 mai 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Paris pour une visite de travail.

Jean Asselborn a rencontré pour un déjeuner le président de l'Autorité des marchés financiers, Jean-Pierre Jouyet, avant d'avoir une entrevue avec l'ancien secrétaire général du Parti socialiste français, François Hollande, actuellement député et président du Conseil général de Corrèze.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ensuite rencontré son homologue français, Alain Juppé, pour une entrevue bilatérale au Quai d'Orsay.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales et ont fait le point notamment sur les relations transfrontalières, qui ont récemment gagné en intensité grâce aux travaux de la commission mixte franco-luxembourgeoise. Depuis la signature, le 26 janvier 2010, d'une convention bilatérale, cette commission mixte, qui se réunit au moins une fois par an, a pour mission de faciliter les échanges dans tous les domaines d'intérêt commun et de lever les obstacles éventuels, en particulier pour ce qui est des flux des travailleurs frontaliers. Plusieurs projets sont désormais développés en étroite collaboration, tels que le développement d'un pôle de santé et d'un pôle écoaccélérateur pour le développement durable d'entreprises, les questions liées aux infrastructures routières, ferroviaires et maritimes, ainsi que l'implantation d'un Conservatoire national des arts et métiers à Esch-Belval.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, accueilli à Paris par Alain Juppé, son homologue français (© Ministère des Affaires étrangères)

Les questions de l'exploitation de l'énergie nucléaire, de la sûreté ainsi que de la sécurité des centrales nucléaires ont également été évoquées par les ministres. La catastrophe dans la centrale nucléaire de Fukushima ayant suscité des craintes auprès des populations du monde entier, notamment celles qui vivent dans le proche périmètre d'une centrale nucléaire, Jean Asselborn a évoqué les interrogations des populations dans la région transfrontalière au sujet de la sûreté nucléaire. Suite à l'échange de lettres entre les deux ministres et dans le contexte de l'élaboration des stress tests au niveau européen, Jean Asselborn a réitéré sa demande concernant l'assurance que tous les risques potentiels soient évalués correctement, que toutes les mesures de sécurité soient prises et que les conséquences d'éventuelles attaques terroristes soient également prises en compte. De plus, Jean Asselborn a souligné que si des mécanismes de concertation et d'information avaient bel et bien été mis en place depuis un certain temps déjà, il importait de renforcer cette coopération et les échanges d'information en réponse aux craintes légitimes des concitoyens.

Les discussions se sont concentrées ensuite sur plusieurs dossiers européens, parmi lesquels figuraient, entre autres, le processus d'élargissement de l'Union euro-

péenne. À ce sujet, les ministres ont procédé à une analyse des progrès réalisés par les différents pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et se sont entretenus de la situation des pays dans les Balkans occidentaux.

Les évolutions récentes relatives à l'espace Schengen ont également été abordées lors des discussions. Suite aux importants déplacements et migrations de personnes dans la région dus aux bouleversements dans le voisinage sud de l'Union européenne, Jean Asselborn a exprimé ses réserves à l'égard des propositions consistant à étendre la clause de sauvegarde et à revoir la gouvernance de l'espace Schengen. En effet, le ministre a souligné que toute modification éventuelle devait se faire sur les bases légales existantes et que des questions d'immigration, de sécurité et de réadmission ainsi que de renforcement des frontières devraient être traitées globalement et dans une perspective communautaire.

Ensuite, les ministres se sont tournés vers la situation actuelle dans le voisinage sud de l'Union européenne suite aux événements des derniers mois dans cette région. Les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Lybie et en Syrie. Ils se sont également penchés sur les processus de transition en Tunisie et en Égypte.

Enfin, les ministres ont également évoqué le processus de paix au Proche- et au Moyen-Orient et se sont félicités de la concordance des vues française et luxembourgeoise.

Luc Frieden effectue une mission de développement de la place financière en Pologne et en République tchèque

23-24 mai 2011

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a effectué les 23 et 24 mai 2011 une mission de développement de la place financière, organisée par Luxembourg for Finance, en Pologne et en République tchèque. Il était accompagné d'une importante délégation représentant la place financière.

Le 23 mai, Luc Frieden a eu un entretien avec son homologue polonais Jan Vincent-Rostowski à Varsovie.

Dans une atmosphère amicale, caractérisée par les excellentes relations bilatérales entre les deux pays, les deux ministres ont discuté des sujets actuellement à l'ordre du jour du Conseil «Affaires économiques et financières» ainsi que de la future Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne à partir du 1er juillet 2011.

Luc Frieden à Vaduz pour une réunion informelle des ministres des Finances germanophones

26 mai 2011

Sur l'invitation du chef du gouvernement et ministre des Finances de la principauté de Liechtenstein, Klaus Tschütscher, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu le 26 mai 2011 à Vaduz pour une réunion informelle des ministres des Finances germanophones.

La ministre des Finances de l'Autriche, Maria Fekter, ainsi que la conseillère fédérale de la Suisse,

Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale de la Suisse, Luc Frieden, ministre des Finances, Klaus Tschütscher, ministre des Finances de la principauté de Liechtenstein, et Maria Fekter, ministre des Finances de l'Autriche (© Presse- und Informationsamt)

Eveline Widmer-Schlumpf, y ont également assisté. Le ministre des Finances de l'Allemagne, Wolfgang Schäuble, n'a malheureusement pas pu participer à cette réunion.

Cette rencontre a permis aux ministres de discuter des sujets ayant trait à la régulation des marchés financiers, à la politique fiscale européenne ainsi qu'à la crise dans la zone euro.

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy au palais de l'Élysée à Paris

30 mai 2011

Nicolas Sarkozy, président de la République française, accueille Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à l'Élysée
(© Présidence de la République française – L. Blevennec)

Le 30 mai 2011, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a été reçu par le président de la République française, Nicolas Sarkozy, au palais de l'Élysée à Paris.

«Avec le président de la République française, ça se passe toujours très bien», a déclaré Jean-Claude Juncker à l'issue de la réunion, tout en soulignant l'atmosphère amicale qui avait régné au cours de la rencontre.

Le chef de l'État français et le chef du gouvernement luxembourgeois ont tout d'abord discuté des relations bilatérales et notamment des questions de la sûreté des installations nucléaires de l'Union européenne. Conformément aux engagements qui ont été pris lors du Conseil européen du 24 mars 2011, le président de la République a assuré «que les tests de résistance seront effectués avec le plus grand sérieux» et «que la centrale de Cattenom sera fermée en cas de problèmes détectés sur la centrale». Il a rappelé que les gouvernements français et luxembourgeois avaient convenu que les tests de résistance à Cattenom pourraient être menés en étroite coopération avec des experts luxembourgeois.

Abordant la réforme de la convention de Schengen, Jean-Claude Juncker a appelé Nicolas Sarkozy «à ne pas remettre en question du jour au lendemain des acquis de l'intégration européenne». «Nous sommes très regardants en ce qui concerne l'application des principes de la convention de Schengen», a expliqué Jean-Claude Juncker, en ajoutant qu'«un assouplissement des dispositions régissant les contrôles des frontières dans le cadre de la convention de Schengen n'est tolérable que dans des cas extrêmes et en concertation étroite avec la Commission européenne et les États membres». Et d'ajouter qu'«il n'est acceptable qu'un État membre décide unilatéralement de fermer ses frontières. C'est le contraire de l'Union européenne».

Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy ont également évoqué divers sujets de l'actualité politique européenne et internationale, notamment en vue de la préparation du Conseil européen des 23 et 24 juin 2011 et des dossiers à l'ordre du jour de la présidence française du G20. Ces derniers concernent notamment le plan d'action pour une crois-

sance forte, durable et équilibrée et les efforts à entreprendre en vue d'une réduction substantielle des déséquilibres globaux.

Concernant la situation financière et budgétaire de la Grèce, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, ont souligné leur volonté de résoudre le problème grec d'ici la fin du mois de juin, voire début juillet 2011. Ils ont convenu d'augmenter la pression sur le gouvernement grec afin de l'amener à augmenter la cadence des réformes budgétaires pour redresser la situation de ses finances publiques. Dans ce contexte, le jugement final de la troïka formée par le Fonds monétaire international (FMI), la Commission européenne et la Banque centrale européenne, actuellement à Athènes, «déterminera en partie notre position», a dit Jean-Claude Juncker. Parallèlement, la possibilité d'allonger la durée des remboursements des prêts accordés à la Grèce et l'adaptation éventuelle des taux d'intérêts en faveur de la Grèce ont été évoquées. Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy ont de nouveau écarté l'hypothèse d'une restructuration intégrale de la dette grecque.

Interrogé sur une éventuelle implication du secteur privé dans le nouveau plan de sauvetage en préparation pour la Grèce, Jean-Claude Juncker a répondu: «Le problème constitué par l'implication du secteur privé est un problème que nous allons examiner avec toute l'attention requise.»

Jean Asselborn à Amman en audience auprès de S.M. le roi Abdallah II de Jordanie

8 juin 2011

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie, Nasser Joudeh, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Amman le 8 juin 2011.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci, rappelant notamment les relations entre la famille royale jordanienne et la famille grand-ducale. Jean Asselborn s'est enquis des possibilités d'intensifier la coopération bilatérale dans le domaine des services du fret aérien en vue de développer davantage les relations économiques bilatérales. En outre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a réitéré l'intérêt luxembourgeois à lancer des négociations en vue de la conclusion d'un accord de non-double imposition entre la Jordanie et le Luxembourg, étape importante et mutuellement bénéfique dans le renforcement des relations économiques et commerciales entre les deux partenaires.

Les discussions se sont ensuite concentrées sur l'actualité politique dans la région du Proche- et Moyen-Orient, notamment sur le processus de paix au Proche-Orient. Jean Asselborn a salué les éléments-clés du discours récent du président des États-Unis, Barack Obama, ainsi que les progrès réalisés dans le processus de réconciliation intrapalestinienne suite à l'accord conclu le 27 avril au Caire

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue jordanien Nasser Joudeh à Amman (© Ministère des Affaires étrangères)

entre les factions du Hamas et du Fatah. Jean Asselborn a appelé à une reprise immédiate des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, soulignant que la voie des négociations restait la meilleure option pour une paix stable et la création de deux États pour les deux peuples.

Les ministres se sont aussi entretenus des bouleversements en Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient ainsi que des conséquences du «printemps arabe», évoquant notamment les derniers en date en Tunisie, en Égypte et en Syrie.

Les ministres ont également abordé la question du renforcement récent des relations entre la Jordanie et l'Union européenne et se sont félicités de l'octroi de «statut avancé» dans le contexte du plan d'action en vigueur depuis octobre 2010, ceci dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ce plan d'action ouvre la voie à une coopération renforcée dans les domaines politique, économique et culturel.

Enfin, les ministres ont également eu un échange de vues sur la situation interne en Jordanie en ce qui concerne les efforts de réforme institutionnelle, ainsi que sur les conséquences de la crise financière et économique mondiale, plus particulièrement en Europe.

Après la visite auprès de son homologue, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par S.M. le roi Abdallah II de Jordanie. Les discussions ont porté sur la situation interne du royaume hachémite ainsi que sur la situation régionale au Proche- et au Moyen-Orient, le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens, tout comme sur les bouleversements au sein du monde arabe. Ils ont également eu un échange de vues sur les conséquences de la crise financière et économique mondiale, et plus particulièrement sur la situation actuelle au sein de l'Union européenne dans le contexte de la crise de la dette souveraine de certains États membres.

Jean Asselborn reçu par S.M. le roi Abdallah II du Royaume hachémite de Jordanie (© Ministère des Affaires étrangères)

Au cours de l'après-midi, Jean Asselborn a également rencontré le président du Sénat, Taher Al-Masri, ainsi que le président de la Chambre basse, Faisal Al-Fayez. Les discussions ont porté sur le processus de réforme institutionnelle en Jordanie et se sont concentrées plus particulièrement sur les travaux du Comité de dialogue national, d'un côté, et ceux de la Commission royale, de l'autre. Cette commission, établie par le roi Abdallah II, est chargée de la révision de la Constitution du royaume, sur base de propositions élaborées par le Comité de dialogue national, qui a concentré ses travaux sur l'élaboration d'une nouvelle loi électorale en vue de la création d'un nouveau système de partis politiques.

Luc Frieden à Paris dans le cadre du 50e anniversaire de l'OCDE

29-30 juin 2011

Les 29 et 30 juin 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu à Paris dans le cadre du 50e anniversaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour intervenir lors d'une conférence de haut

niveau intitulée «Challenges in designing competitive tax systems».

En marge de cette réunion, le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé le 29 juin à un dîner, offert au ministère des Finances, avec François Baroin, nommé quelques heures auparavant aux fonctions de ministre de l'Économie et des Finances. Cette rencontre a permis à Luc Frieden d'avoir un premier échange de vues avec son nouvel homologue français et de rappeler l'importance que le Luxembourg attachait à la coopération franco-luxembourgeoise, tant au niveau européen que bilatéral.

Lors de son déplacement à Paris, Luc Frieden a également eu une entrevue avec le sénateur Jean Arthuis, président de la commission des Finances.

Autres visites et entrevues à l'étranger

Janvier-juin 2011

28 février 2011

Visite de travail de Luc Frieden à Londres et entrevue avec George Osborne, ministre des Finances britannique

4 mars 2011

Déplacement de Jean Asselborn à Athènes

31 mars 2011

Luc Frieden à la 19e Journée bancaire allemande à Berlin

3 mai 2011

Luc Frieden à Londres auprès de l'European Banking Authority

9-10 mai 2011

S.A.R. le Grand-Duc et Luc Frieden au Qatar

20-22 mai 2011

Visite de travail de Jeannot Krecké à Singapour et en Indonésie

23 mai 2011

Jean-Claude Juncker rencontre Angela Merkel à Berlin

21-23 juin 2011

Jeannot Krecké à Moscou

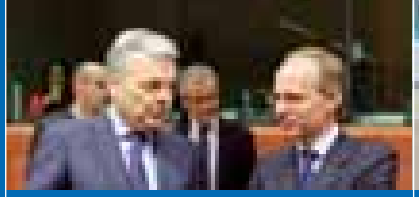

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker à la conférence du CVCE: «Werner aurait aimé les difficultés d'aujourd'hui, puisqu'il aurait su qu'elles auraient été beaucoup plus graves sans la création de l'euro»

27 janvier 2011

Jean-Claude Juncker à la conférence du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe: «Du plan Werner à l'euro: 40 ans de succès et de crises» (© Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe)

Le 27 janvier 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker est intervenu à la Chambre de commerce sur le sujet «Du plan Werner à l'euro: 40 ans de succès et de crises» (page 317). La conférence, organisée par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) et la Fondation Pierre Werner, était précédée d'une présentation des premiers résultats d'un projet de recherche consacré à l'action européenne de Pierre Werner.

Jean-Claude Juncker s'est livré à une analyse historique détaillée des principales étapes de l'intégration monétaire, du plan Werner à la mise en place du serpent monétaire en 1972, en passant par le système monétaire européen en 1979 jusqu'à l'avènement de la monnaie européenne.

Un précurseur en matière monétaire

Dans son analyse, truffée d'anecdotes tirées de la grande et de la petite histoire, la genèse de l'euro apparaît comme étant indissociable de la formation intellectuelle et professionnelle de Pierre Werner, véritable précurseur en matière monétaire. Banquier, puis commissaire au contrôle des banques (1945), ministre des Finances de 1953 à 1959, celui-ci était féru d'histoire et était déjà à l'époque «convaincu de la nécessité impérieuse pour les pays de l'Europe occidentale d'entreprendre l'intégration économique et monétaire», a rappelé le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Selon Jean-Claude Juncker, l'esprit visionnaire se manifestait également dans l'appréciation et l'évaluation des événements de son époque. Sa connaissance fine de l'histoire monétaire, de son propre pays et du continent européen a permis à «l'architecte de l'euro» de cerner les raisons qui allaient précipiter l'échec des tentatives visant à instaurer des unions monétaires au XIXe siècle (comme l'union douanière du Zollverein, l'union latine ou scandinave). Selon le Premier ministre, Pierre Werner pressentait déjà à l'époque l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods, fondé sur des dispositions et des procédures pour gouverner le monde de l'après-guerre, système monétaire qui s'écroula à la fin des années 1960. Le plan Werner, qui ne sera pas mis en œuvre à cause de l'éclatement du système monétaire international, comportait pourtant «déjà les éléments essentiels de ce qui deviendra 30 ans plus tard l'Union économique et monétaire», a souligné Jean-Claude Juncker. Pour illustrer ses propos, il a rappelé que Pierre Werner prônait déjà dans le plan Werner le besoin de coordonner davantage les politiques économiques.

La genèse de l'idée d'une union monétaire «par étapes» ne se fit pas du jour au lendemain. L'idée d'une monnaie unique avait germé depuis longtemps dans l'esprit de Werner, qui prônait entre 1963 et 1968 devant la Chambre des députés «le besoin d'achever le marché commun» par l'introduction d'une monnaie unique qui en

constituerait la clé de voûte, a rappelé le Premier ministre. Le choix de Pierre Werner comme rédacteur du plan Werner «fut donc un hasard et ne fut pas un hasard». Le constat qu'aucun Luxembourgeois n'était représenté au sein du comité chargé de rédiger le plan Werner était, selon Jean-Claude Juncker, un coup du hasard. Que le choix soit finalement tombé sur Werner, qui était doté de connaissances approfondies des politiques monétaires et avait participé à la mise en place du marché commun et à tous les débats monétaires de l'époque, «relevait beaucoup moins du hasard», a constaté Jean-Claude Juncker.

Les crises qui ont émaillé l'histoire de l'euro

L'histoire de l'intégration monétaire est également celle des multiples crises qui ont émaillé l'histoire et ont failli capoter l'émergence d'une monnaie commune.

Jean-Claude Juncker, témoin de la première heure de l'euro, chargé à l'époque par le Premier ministre Jacques Santer de présider la conférence intergouvernementale sur la mise en place de l'euro en 1991, s'est rappelé entre autres de la proposition du gouvernement britannique, qui prévoyait la mise en place d'une *hard currency*. Pour arrimer les Britanniques – férocement opposés à la mise en place d'une monnaie unique – au projet européen, Jean-Claude Juncker a proposé la clause d'*opting out,* qui n'était pas très pro-européenne, mais constituait la seule solution envisageable à l'époque. Or, c'était oublier le gouvernement des Pays-Bas qui prônait quelques mois plus tard la mise en place d'une Union économique et monétaire basée sur le principe de l'*opting in.* Par opposition au principe d'*opting out,* la clause d'*opting in* faisait de l'appartenance à l'Union économique et monétaire une exception et non la norme, a expliqué le président de l'Eurogroupe. Jean-Claude Juncker a également cité les divergences existant entre la France et l'Allemagne sur l'indépendance de la Banque centrale européenne. «Considérée par les Français comme une absurdité» et par les Allemands comme «une nécessité absolue», l'idée de l'indépendance de la Banque centrale européenne était devenue un vrai casse-tête. «Pour l'Allemagne, confrontée a deux reprises à la destruction totale de son économie, le Deutsche Mark revêtait une symbolique forte dans l'imaginaire des Allemands», a tenu à préciser Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker, qui a ensuite enchaîné sur les turbulences financières auxquelles la zone euro est confrontée aujourd'hui, a finalement estimé «que Pierre Werner aurait aimé les difficultés d'aujourd'hui, puisqu'il aurait su qu'elles auraient été beaucoup plus graves sans la création de l'euro».

Jean-Claude Juncker présente les priorités politiques du gouvernement pour les mois à venir

28 janvier 2011

À l'occasion de la conférence de presse à l'issue de la séance du Conseil de gouvernement du 28 janvier 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté les priorités politiques du gouvernement pour les mois à venir.

Le Premier ministre a tout d'abord exprimé le souhait de voir transposés avant la fin du premier semestre 2011 les accords conclus avec les partenaires sociaux lors des réunions dites «bipartites».

Dans le cadre de l'accord avec les syndicats relatif à la modulation du système de l'indexation automatique des salaires, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur présentera sous peu un projet de loi devant garantir le report de la prochaine tranche indiciaire au 1er octobre 2011, date retenue dans le cadre de l'accord, au cas où son échéance effective interviendrait plus tôt.

À la même occasion, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur présentera un projet de règlement grand-ducal qui portera révision des indicateurs économiques inscrits dans le règlement grand-ducal du 4 avril 1985 pris en exécution de la loi modifiée du 24 décembre 1977, autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi.

Concernant l'accord avec le patronat, qui prévoit une augmentation de la participation de l'État au financement de la formation professionnelle continue de 14,5 à 25%, le Premier ministre a précisé qu'un projet de loi serait préparé et que la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle rencontrerait à ce sujet l'Union des entreprises luxembour-

geoises (UEL) ainsi que les syndicats. Dans ce dossier, il est du souhait du gouvernement d'organiser des programmes de formation plus ciblés pour les travailleurs de plus de 45 ans et pour ceux qui sont peu qualifiés. Sans vouloir préjuger du résultat des discussions qui seront menées, le Premier ministre a dit qu'il était envisageable que le taux de participation de l'État au financement de la formation professionnelle continue soit variable en fonction notamment de l'âge du travailleur, sans pour autant toucher à l'enveloppe globale de 20 millions d'euros qui sera affectée à ces mesures.

Dans le domaine de la politique du travail et de l'emploi, le ministre du Travail et de l'Emploi aura des entrevues avec les organisations patronales et les syndicats au sujet du réaménagement du temps de travail. Le gouvernement évaluera par ailleurs, sur base des avis des chambres professionnelles, s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets de loi portant introduction d'un compte épargne-temps pour les salariés du secteur privé et les agents de la Fonction publique. Une autre priorité dans ce domaine est constituée par la réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM).

Pour ce qui est des adaptations à apporter au système du congé parental, le Premier ministre a noté que la ministre de la Famille et de l'Intégration avait été chargée, dans le contexte de la transposition de la directive 2010/18/UE portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental, de mener une réflexion en vue de la révision de la législation relative au congé parental. Selon Jean-Claude Juncker, il faut déterminer s'il y a toujours lieu de privilégier les considérations relatives au marché de l'emploi qui étaient à la base du dispositif mis en place lors de l'introduction du congé parental. Ce dispositif visait à favoriser la création de nouveaux emplois en permettant à une personne à la recherche d'un emploi de travailler dans une entreprise pendant la durée du congé de maternité et du congé parental (10 mois) avec l'espoir de se faire engager par la suite. L'alternative consiste en une réorientation du système afin de prendre davantage en compte l'aspect de la conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle.

Le Premier ministre a annoncé ensuite que le Conseil de gouvernement se pencherait le 28 février 2011 sur la réforme du système des pensions et des retraites, en analysant les réflexions du ministre de la Sécurité sociale dans ce domaine. Il a rappelé que le gouvernement privilégiait les pistes qui vont dans le sens du maintien des travailleurs âgés sur le marché de l'emploi et non celle d'une augmentation de l'âge légal du départ à la retraite.

La réforme des différentes aides au logement constituera une autre priorité du gouvernement pour les prochains mois, tout comme la préparation d'un avant-projet de loi relatif à la Fonction publique, qui comprendra entre autres la réforme du stage d'entrée à la Fonction publique, la mise en place d'un système d'évaluation des compétences professionnelles et personnelles des agents de l'État et la réforme des rémunérations de début de carrière.

Pour ce qui est de la révision de la Constitution, le gouvernement définira sa position y relative dans les prochains mois.

Concernant les grandes réformes sociétales – avortement, adoption, ouverture du mariage aux couples homosexuels –, le Premier ministre souhaite qu'elles soient adoptées au courant du premier semestre 2011 par la Chambre des députés.

Jean-Claude Juncker a finalement rappelé que la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (discours sur l'état de la nation) aurait lieu le 5 avril 2011 (et non plus en mai). Le but est de permettre à la Chambre des députés d'être étroitement associée au nouveau processus dit du «semestre européen» relatif aux finances publiques et de pouvoir ainsi contribuer activement à la préparation du projet de budget de l'État pour l'exercice 2012 et du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg.

Jean-Claude Juncker au Festival d'Europa à Florence

9 mai 2011

Le 9 mai 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Florence à l'occasion du Festival d'Europa, organisé par l'Institut universitaire européen.

Dans le cadre de son déplacement à Florence, le Premier ministre a tout d'abord eu une entrevue avec le président de la république de

Croatie, Ivo Josipovic. Lors de cette entrevue, les deux hommes politiques ont abordé les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Croatie, ainsi que l'état des négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par la suite, lors de la cérémonie de remise du «Premio Galileo 2000 – special Europe edition» au Teatro della Pergola de Florence, le Premier ministre s'est vu décerner le Prix pour l'économie du Premio Galileo 2000. Parmi les autres lauréats figuraient Jacques Delors, Prix pour la politique, et José Manuel Barroso, Prix pour la politique scientifique et technologique.

Jean-Claude Juncker s'est prononcé sur les défis actuels de la zone euro au Länderrisiken-Kongress à Mayence

12 mai 2011

Le 12 mai 2011, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a livré ses réflexions sur les défis actuels de la zone euro au Länderrisiken-Kongress 2011 à Mayence.

Abordant les répercussions de la crise économico-financière, Jean-Claude Juncker a regretté que l'on ait fait trop confiance «à la main invisible» et «au postulat que le marché se régule de lui-même». Même si la crise s'est accompagnée de la mise en place de nouvelles normes pour mieux encadrer les activités financières à l'échelle internationale, il a regretté que les processus soient loin d'être transparents. Jean-Claude Juncker a préconisé un retour à des politiques de consolidation budgétaire suite aux succès enregistrés après l'application des politiques fiscales anticycliques. Il a rappelé que l'Europe n'était pas confrontée à «une crise de l'euro», mais à «une crise de la dette souveraine».

Parallèlement, le président de l'Eurogroupe a mis en garde contre une restructuration de la dette grecque, en soulignant «qu'une restructuration de la dette grecque soulève des questions dont l'entièreté des répercussions ne peuvent être embrassées du regard». «Si les réformes structurelles seront entreprises conformément aux engagements, je vois une sérieuse chance que l'on pourra résoudre la situation en Grèce», a-t-il dit.

«Le XXIe siècle ne sera pas un siècle européen», a pronostiqué le Premier ministre, en évoquant des facteurs à la fois démographiques et géographiques, «qui constituent un frein au développement du continent». «Le continent européen sera confronté à une perte de poids relative», a-t-il enchaîné et a aussitôt tenu à relativiser ses propos en ajoutant «que cette perte de puissance ne signifie pas pour autant qu'il perdra en influence au niveau économique». En jetant un regard sur les années de précrise financière, Jean-Claude Juncker a estimé que l'Europe était engagée sur le bon chemin en 2007, avec une inflation maîtrisée et des déficits publics connaissant une trajectoire positive.

Selon Jean-Claude Juncker, l'éclatement de la crise financière mondiale a sonné le glas de la consolidation budgétaire dans les États membres. Dans son analyse, force est de constater qu'il fallait remplacer à l'époque «une demande privée qui était très médiocre par une demande publique pour redynamiser l'économie et qu'on s'est de nouveau tourné vers la politique».

D'après l'appréciation du professeur d'économie de l'université de Würzburg, Peter Bofinger, il s'agit d'un moment de l'histoire qui a constitué un «tournant important de l'économie mondiale», marqué «par le remplacement de la dette privée par la dette publique». Le professeur d'économie a cependant émis des doutes quant à la capacité des ménages à assumer de nouveau le rôle de moteur économique en Europe.

Jean-Claude Juncker a finalement mis en exergue les vertus de la monnaie unique européenne, qui nous ont mis à l'abri de bouleversements plus profonds lors de la récente crise financière mondiale. «Sans l'euro, la force du Deutsche Mark couplée à l'effondrement d'autres monnaies européennes aurait provoqué un chaos sans précédent», a-t-il ajouté.

«L'euro est un succès et n'est pas en crise», a-t-il tenu à préciser. Les indicateurs économiques en témoignent, selon Jean-Claude Juncker, qui a rappelé que l'inflation a été maîtrisée depuis l'introduction de l'euro en 1999.

Jean-Claude Juncker reçoit le Hanns Martin Schleyer-Preis à Stuttgart

20 mai 2011

Am 20. Mai 2011 wurde Premierminister Jean-Claude Juncker in Stuttgart mit dem Hanns Martin Schleyer-Preis 2010 für „hervorragende Verdienste um die Festigung und Förderung eines freiheitlichen Gemeinwesens“ ausgezeichnet.

Damit wollte die Hanns Martin Schleyer-Stiftung insbesondere Jean-Claude Junckers „herausragende Verdienste um die europäische Integration würdigen“.

Die Laudatio auf den Preisträger hielt Dr. Theo Waigel, ehemaliger Bundesfinanzminister.

Zu den früheren Preisträgern des Hanns Martin Schleyer-Preises zählen unter anderem Helmut Kohl, Karl Carstens und Golo Mann.

Jean-Claude Juncker et Winfried Kretschmann, ministre-président de Bade-Wurtemberg, lors de la remise du Hanns Martin Schleyer-Preis (© Axel Joerss)

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l’Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

17-18 janvier 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l’Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l’Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles les 17 et 18 janvier 2011.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l’Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

S’exprimant devant la presse à l’issue de la réunion de l’Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a répété qu’il n’existait pas de crise de l’euro, mais bel et bien une crise de la dette souveraine dans quelques États membres de la zone euro.

L’Eurogroupe a approuvé la mise en circulation, en 2012, d’une pièce commémorative de deux euros, ceci pour marquer le 10e anniversaire de la mise en circulation des pièces et billets en euro.

L’Eurogroupe a également souhaité la bienvenue à l’Estonie, devenue le 17e pays membre de la zone euro le 1er janvier 2011.

Jean-Claude Juncker, président de l’Eurogroupe, en conversation avec Franc Krizanic, ministre des Finances de Slovénie, à Bruxelles le 17 janvier (© SIP/Jock Fistick)

Les ministres ont discuté de la mise en œuvre des programmes d’ajustement de la Grèce et de l’Irlande «pour constater que tout se déroule comme prévu», de sorte que le troisième décaissement du prêt à la Grèce pourra se faire comme prévu le 19 janvier 2011. Le premier décaissement du Fonds européen de stabilité financière (FESF) à l’Irlande suivra sous peu. Jean-Claude Juncker a d’ailleurs rappelé que le premier décaissement du FESF avait eu lieu au début du mois de janvier et que les 5 milliards d’euros d’obligations avaient été placés sur le marché au taux «très satisfaisant d’environ 2,5%». Le président de l’Eurogroupe a dit que cela était la preuve «de l’appétit des investisseurs et de la confiance des marchés dans la solidité de la zone euro. À chaque fois que la zone euro s’appelle “zone euro”, elle a une crédibilité sur les marchés qui me rend confiant en ce qui concerne d’autres propositions qui ont été émises récemment».

Luc Frieden, ministre des Finances, et Didier Reynders, son homologue belge, à la réunion de l'Eurogroupe du 17 janvier (© SIP/Jock Fistick)

Pour ce qui est des développements récents dans la zone euro, l'Eurogroupe a constaté que «les perspectives pour l'économie réelle restent positives, les indicateurs de confiance continuent à progresser de façon remarquable et l'économie de la zone euro devrait continuer à croître au premier semestre 2011 et au cours des semestres subséquents». Bien que la situation reste volatile, les mesures prises par le Portugal et l'Espagne «apparaissent comme avoir été très utiles». Le président de l'Eurogroupe a en outre qualifié les efforts espagnols et portugais en matière de consolidation budgétaire et de mise en œuvre de réformes structurelles comme «exemplaires».

Suite aux recommandations du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010, l'Eurogroupe a entamé des discussions sur une réponse compréhensible à apporter aux défis posés par la stabilité économique et financière de la zone euro. «Nous allons accélérer, en tant qu'Eurogroupe, nos travaux de façon à pouvoir présenter le plus rapidement possible au Conseil européen les conclusions de ces travaux.»

Finalement, l'Eurogroupe a examiné les propositions qui devront déboucher pour le mois de mars 2011 à l'établissement des grandes lignes du futur Mécanisme européen de stabilité, appelé à remplacer de manière définitive l'actuel FESF à partir de la mi-2013. Ces discussions se dérouleront à l'intérieur de l'Eurogroupe ainsi que dans un cadre intergouvernemental, qui associera les pays non membres de la zone euro aux travaux. Les deux formats seront présidés par le président de l'Eurogroupe.

L'Eurogroupe a pris note de deux candidatures pour le poste de membre du directoire de la Banque centrale européenne, qui deviendra vacant en mars 2011. Les candidatures sont celles de Peter Praet, directeur à la Banque nationale de Belgique, et d'Elena Kohutikova, vice-gouverneure de la Banque centrale slovaque.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Le Conseil a écouté le rapport du président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, sur les travaux de l'Eurogroupe de la veille.

D'autres points à l'ordre du jour étaient:

- le programme de travail de la Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne;
- le suivi du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010;
- la procédure concernant les déficits excessifs – Malte;
- l'introduction de l'euro en Estonie;
- l'analyse annuelle de la croissance;
- les programmes nationaux de réforme;
- le marché unique.

Jean-Marie Halsdorf au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Gödöllö

20 janvier 2011

Le 20 janvier 2011, les ministres des Affaires intérieures des États membres de l'Union européenne se sont retrouvés à Gödöllö pour une première réunion informelle sous Présidence hongroise. Le Luxembourg était représenté par son ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf.

Les ministres ont discuté de la coopération en matière de lutte contre le crime organisé, de la place des politiques «Justice et affaires intérieures» (JAI) dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne et de la gestion intégrée des frontières extérieures.

Face aux menaces émergentes telles que la cybercriminalité et le vol d'identité, l'Union européenne envisage de se doter d'une approche intégrée innovatrice, avec un renforcement de la coopération interservices, une approche administrative de prévention, un décloisonnement des actions de contrôle et une prise en compte de la dimension extérieure des activités des organisations criminelles.

En ce qui concerne la gestion des frontières, la discussion s'est concentrée sur l'évaluation des missions et des besoins de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) ainsi que sur la consolidation de l'acquis Schengen.

Quant au cadre financier 2013-2020, les échanges ont porté sur le renforcement à accorder aux politiques «JAI», représentant actuellement 1,3% du budget total de l'Union européenne. Les ministres souhaitent davantage de flexibilité et d'autonomie pour les futurs programmes «JAI».

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

24 janvier 2011

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles le 24 janvier 2011.

Le Conseil présidé par le ministre de l'Agriculture hongrois, Sándor Fazekas, a débuté par la présentation du programme de la présidence pour le premier semestre 2011 dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Les principaux thèmes abordés étaient les suivants: la discussion sur la politique agricole commune (PAC) post-2013, le paquet législatif sur le lait, le paquet sur la qualité des produits alimentaires ainsi que l'alignement de la législation de la PAC sur le traité de Lisbonne. Dans le domaine de la santé et de la protection des consommateurs, la Présidence hongroise s'est penchée notamment sur la question de la protection et du bien-être des animaux, la révision du cadre législatif relatif à la fièvre catarrhale ovine ou encore la problématique de la mortalité des abeilles.

Dans ce contexte, le commissaire John Dalli, en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, a présenté la communication de la Commission sur la santé des abeilles. La communication couvre tous les aspects de la santé des abeilles, y compris la santé animale, les médicaments vétérinaires et la recherche, et expose clairement les principaux problèmes liés à la santé des abeilles et les actions-clés que la Commission a l'intention de mener pour les résoudre. La communication recense des actions à lancer rapidement, comme la création d'un laboratoire de référence de l'Union européenne, et passe en revue des problèmes à long terme concernant le suivi des maladies des abeilles ou le renforcement de la disponibilité des médicaments vétérinaires destinés aux abeilles.

Lors de ce Conseil, les ministres ont également pris note du rapport de la délégation allemande en ce qui concerne la crise de la dioxine. La ministre allemande Ilse Aigner a souligné que l'Allemagne avait pris toutes les mesures pour protéger les consommateurs.

La Commission envisage de mettre sur la table des règles plus strictes en ce qui concerne la chaîne de production des aliments pour bétail, par exemple une ségrégation plus stricte des chaînes de production. Romain Schneider est intervenu pour exprimer son soutien à l'Allemagne dans la gestion de cette crise. D'après lui, le système européen de contrôle de la sécurité

sanitaire des produits alimentaires, et notamment le système d'alerte rapide, a bien fonctionné dans ce cas, puisque la contamination a été détectée.

En ce qui concerne la situation difficile sur le marché de la viande porcine, les délégations ont salué la décision du commissaire Dacian Cioloş, en charge de l'Agriculture et du Développement rural, de mettre en place dans les meilleurs délais l'aide au stockage privé pour la viande porcine. En effet, la délégation belge, soutenue par bon nombre de pays, avait demandé des mesures urgentes pour stabiliser le marché, sachant que les producteurs sont confrontés à une situation très difficile, marquée par des prix en baisse, mais des coûts de production en hausse sensible. Le commissaire a également annoncé son intention de convoquer un comité consultatif élargi, qui devra se pencher sur divers domaines spécifiques, qui sont la mise en place d'un fonds de mutualisation dans le contexte de la réforme de la PAC post-2013, la promotion ainsi que l'introduction de mesures de gestion des marchés en temps de crise.

Concernant la PAC post-2013, le Conseil s'est penché sur le deuxième objectif de cette reforme, c'est-à-dire la gestion durable des ressources naturelles et les actions dans le domaine du climat. Les délégations ont ainsi largement soutenu l'idée de prendre davantage en compte ces aspects dans la PAC, mais ont également exprimé leurs préoccupations quant à une complexité excessive des mécanismes envisagés et ont appelé à une délimitation claire entre le premier et le deuxième pilier. Romain Schneider a souligné dans son intervention qu'il faudrait maintenir à l'avenir les spécificités et caractéristiques du modèle agricole européen, qui est caractérisé par la diversité, la qualité et le maintien de l'agriculture sur tout le territoire. Dans ce sens, les paiements directs du premier pilier de la PAC se justifieraient déjà par le fait que les agriculteurs fournissent des biens publics en protégeant l'environnement et les paysages, en garantissant le bien-être animal ou en produisant des denrées alimentaires d'une très bonne qualité. Il a également précisé que seuls les programmes volontaires et flexibles à caractère subsidiaire du second pilier permettraient de résoudre les problèmes spécifiques au niveau régional, local ou sectoriel. C'est donc dans le cadre du deuxième pilier qu'il faudrait, à son avis, mettre l'accent sur l'innovation technologique pour adapter les techniques et les processus de la production agricole, afin de mieux préserver la biodiversité et les ressources naturelles, mais aussi pour adapter l'agriculture dans le but de lutter contre le changement climatique. Dans ce sens, la recherche devrait jouer un rôle déterminant. Le commissaire Cioloş a résumé la discussion en soulignant que la gestion durable des ressources naturelles serait un élément essentiel de la PAC et que le «verdissement» du premier pilier de la PAC permettrait d'éviter un système agricole européen à deux vitesses. Les propositions législatives pour la PAC post-2013 sont attendues pour juillet 2011.

Finalement, le commissaire a fait rapport de la situation sur les marchés mondiaux agricoles. Dans ce contexte, il a plaidé pour plus de transparence et d'échange d'informations sur les marchés régionaux et les stocks, mais également pour une meilleure gouvernance des marchés internationaux des produits de base.

Le Conseil a également soutenu l'initiative de la délégation française, qui exerce la présidence du G20, de traiter la question de la volatilité des marchés agricoles comme une priorité.

Interview du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, dans *Der Spiegel*

24 janvier 2011

Dans une interview (page 314) avec le magazine allemand *Der Spiegel* publiée le 24 janvier 2011, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, est revenu sur la crise de la dette souveraine dans quelques États membres de l'Union européenne.

Au sujet de la modification du Mécanisme européen de stabilisation financière, le président de l'Eurogroupe a indiqué qu'il y avait consensus parmi les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne pour augmenter les capacités effectives d'emprunt du Fonds de secours financier. En effet, le Fonds, doté de 440 milliards d'euros, ne peut lever actuellement qu'une partie de cette somme, parce qu'un certain nombre de pays ne bénéficient pas de la meilleure notation auprès des agences finan-

cières, a expliqué Jean-Claude Juncker. À ce sujet, il a aussi récusé l'idée que l'Allemagne serait alors le seul pays à endosser des risques supplémentaires et a indiqué que d'autres pays disposant également de la meilleure notation (les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande ou le Luxembourg) devraient eux aussi apporter leur contribution pour augmenter l'efficience du dispositif.

Au sujet de la proposition du président de la Commission européenne d'acheter les dettes des pays en difficulté, Jean-Claude Juncker n'a pas voulu se prononcer, appelant tout au plus à un débat sans tabous. Pour le reste, il a insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas en demander trop aux pays forts. «Sans solidité, il n'y aura pas de solidarité, mais sans solidarité, nous n'avancerons pas non plus en termes de solidité», a noté le président de l'Eurogroupe.

Dans le cadre de cette crise de la dette souveraine dans certains États membres, Jean-Claude Juncker a admis qu'une meilleure coordination des politiques économiques au sein de la zone euro serait de mise. De même, il a appelé à davantage de coordination dans les domaines du marché de l'emploi, essentiel pour la compétitivité, et des politiques salariales.

Au sujet de son idée des euro-obligations (euro-bonds), qui ne fait pas actuellement l'unanimité, le président de l'Eurogroupe s'est dit convaincu que cette idée s'imposerait un jour. Pour le reste, l'idée des euro-obligations est mal comprise en Allemagne, a dit Jean-Claude Juncker. Selon lui, il s'agit d'un instrument pour inciter des États à faible solidité financière à davantage de discipline budgétaire. Le recours aux euro-obligations serait réservé aux pays qui souscrivent à une stricte discipline financière et qui suivent la voie de la consolidation budgétaire. De plus, Jean-Claude Juncker a récusé l'idée que les taux d'intérêt pour les euro-obligations seraient forcément plus élevés. L'émission d'euro-obligations créerait un marché obligataire dont la taille et l'importance s'apparentent à celui des États-Unis d'Amérique, ce qui aurait comme résultat une baisse du taux d'intérêt, grâce notamment à l'attractivité d'un tel marché pour les investisseurs.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

31 janvier 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles le 31 janvier 2011.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont débuté leurs travaux au sein du Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, János Martonyi.

Le Conseil a d'abord suivi une présentation de János Martonyi sur les priorités de la Présidence hongroise, qui s'est focalisée notamment sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2010 (changement du traité de Lisbonne, Mécanisme européen de stabilité, six propositions législatives sur la gouvernance économique) et du «semestre européen». Le programme hongrois prévoit également des sujets comme l'élargissement de l'espace Schengen, la stratégie de l'UE pour la région du Danube, le partenariat oriental et l'élargissement.

Les ministres ont ensuite fait le suivi du Conseil européen de décembre 2010 et ont terminé les préparations pour le Conseil européen du 4 février 2011, dédié surtout à la politique énergétique et à l'innovation.

Dans le contexte du premier «semestre européen», le Conseil a écouté une présentation de la Commission européenne sur son examen annuel de la croissance *(Annual Growth Survey).* Cette communication sera instruite dans les différentes formations du Conseil en vue du Conseil européen de mars 2011. L'examen annuel de la croissance développe une série de problématiques et fait des recommandations qui feront également l'objet de discussions de la part des ministres au Conseil «Affaires générales» précédant le Conseil européen de mars 2011.

Les ministres ont ensuite abordé la question de l'intégration des Roms et ont analysé brièvement une «feuille de route» à ce sujet, basée sur un rapport de la Présidence hongroise, dans l'attente d'une communication de la part de la Commission européenne.

Le Conseil a terminé son travail par une discussion sur la stratégie de l'UE pour la région du Danube. Le commissaire Johannes Hahn, en charge de la Politique régionale, a présenté une communication de la Commission européenne publiée en décembre 2010. Le Conseil reviendra sur ce point lors de la session du Conseil d'avril 2011, lors de laquelle il est prévu d'arriver à des conclusions en vue de l'adoption de la stratégie au Conseil européen de juin 2011.

Michael Spindelegger, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Karel Schwarzenberg, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque (© Ministère des Affaires étrangères)

Lors d'un déjeuner de travail avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les ministres ont achevé leurs préparations du Conseil européen du 4 février 2011. Les grandes lignes d'un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro et d'une modification limitée des traités de l'UE (nécessaire pour créer ce mécanisme) ont fait l'objet de débats. Les ministres ont également lancé les préparations pour le prochain Conseil européen de mars 2011 et ont mené des discussions sur la gouvernance économique de l'UE.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE se sont ensuite réunis au Conseil «Affaires étrangères», présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les ministres ont débuté la session par une discussion sur la situation actuelle en Égypte. À ce sujet, Jean Asselborn a affirmé que le peuple égyptien «veut la démocratie, veut le droit de se déterminer soi-même et veut participer au destin de son pays». Le ministre a souligné que la seule solution résidait dans la tenue d'élections présidentielles.

Les ministres ont eu par la suite un échange de vues sur la situation en Tunisie et sur l'avenir des relations entre l'UE et la Tunisie à la lumière des récents développements. Les ministres se sont concentrés ensuite sur la Biélorussie et l'approche que l'UE devrait adopter suite aux événements qui ont suivi les élections présidentielles du 19 décembre 2010.

Les ministres ont poursuivi leur travail par une discussion sur la situation au Soudan suite au référendum et les différents niveaux d'engagement de l'UE. Les ministres ont examiné ensuite les derniers développements en Côte d'Ivoire.

Le Conseil a également mené un débat sur l'intolérance, la discrimination et la violence fondées sur la religion ou les convictions politiques.

Les ministres ont aussi brièvement évoqué la situation au Sahel à la lumière de la stratégie que l'UE entend mettre en œuvre dans la région, la situation en Albanie ainsi que les derniers développements à Haïti suite aux irrégularités constatées lors du premier tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010.

En marge des Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères», Jean Asselborn a eu une entrevue avec le vice-président de la Commission, Maroš Šefčovič.

Lors d'un dîner de travail, les ministres ont analysé les récents contacts avec l'Iran à Istanbul dans le cadre des discussions sur le dossier nucléaire, ainsi que la situation interne dans le pays. Ils ont également enchaîné sur une série de discussions au sujet des partenaires stratégiques et ont eu un échange de vues approfondi sur les relations entre l'UE et la Russie. Finalement, ils ont un échange de vues sur la situation au Liban,

y compris sur le Tribunal spécial pour le Liban, et sur l'actuelle crise gouvernementale. Catherine Ashton a également évoqué la situation au Moyen-Orient en vue de la prochaine réunion du Quartet prévue pour le 5 février 2011.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

4 février 2011

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles le 4 février 2011.

Les discussions ont essentiellement porté sur les orientations futures de l'Union européenne en matière de stratégie et de sécurité énergétique ainsi qu'en matière de recherche et d'innovation. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont également entretenus de la situation économique et financière et des mesures à mettre en œuvre pour contrecarrer la crise. Les discussions ont notamment porté sur la question de la gouvernance économique, le renforcement du Fonds européen de stabilité financière et sur le futur Mécanisme européen de stabilité.

Le Conseil européen a eu un échange de vues sur les récents développements en Tunisie et en Égypte ainsi que sur la situation en Biélorussie.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, au Conseil européen du 4 février (© SIP/Jock Fistick)

Énergie/innovation

Le Conseil européen a consacré ses travaux à deux secteurs, l'énergie et l'innovation, qui sont essentiels pour la croissance et la prospérité futures de l'Europe. Il est convenu que la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions prioritaires contribuera grandement à renforcer la croissance et la création d'emplois, ainsi qu'à favoriser la compétitivité de l'Europe.

En ce qui concerne les questions de l'énergie, le Conseil européen a affirmé qu'une énergie sûre, durable, financièrement abordable, dont l'approvisionnement est garanti et qui contribue à la compétitivité, restait une priorité pour l'Europe. Voilà pourquoi les chefs d'État ou de gouvernement ont formulé un certain nombre de conclusions opérationnelles en ce qui concerne le marché intérieur de l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les technologies à faibles émissions de CO_2 ainsi que les relations extérieures de l'Union européenne avec les principaux pays producteurs, consommateurs et de transit.

Concernant le volet innovation, le Conseil européen a demandé la mise en œuvre d'une approche stratégique et intégrée pour stimuler l'innovation et tirer pleinement parti du capital intellectuel de l'Europe, dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des chercheurs.

Situation économique

Le Conseil européen a examiné la situation économique et a noté que les perspectives économiques

générales s'amélioraient, même si d'importants défis subsistent.

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur la future marche à suivre en ce qui concerne les travaux relatifs à la gouvernance économique, au pacte de stabilité et de croissance et à un nouveau cadre macroéconomique.

Le Conseil européen a invité l'Autorité bancaire européenne et d'autres autorités compétentes à mener des tests de résistance du secteur bancaire.

Dans le contexte du semestre européen pour la coordination des politiques économiques, le Conseil européen établira en mars les priorités en matière de réformes structurelles et d'assainissement des finances publiques pour les prochains programmes de stabilité et de convergence. Sur cette base, les États membres sont invités à présenter, en avril, leur programme national de réforme ainsi que leur programme de stabilité ou de convergence.

Le Conseil européen adoptera également en mars la décision finale relative à une modification limitée du traité afin d'établir le Mécanisme européen de stabilité.

Le Conseil européen a pris note de la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des institutions de l'Union européenne, en vue de préserver la stabilité financière et de faire en sorte que la zone euro sorte plus forte de la crise. La stratégie visée comprend une série de mesures législatives sur la gouvernance économique, les tests de résistance et le rétablissement du secteur financier ainsi que la mise en œuvre du semestre européen. En outre, les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur des objectifs qui font partie d'un ensemble de mesures à parachever au mois de mars, à savoir:

- la mise en œuvre des programmes existants avec la Grèce et l'Irlande;

- la mise en œuvre, dans les États membres de la zone euro, des mesures adoptées pour consolider la situation budgétaire et renforcer les perspectives de croissance compte tenu de la pression des marchés, et l'évaluation, par la Commission, en liaison avec la Banque centrale européenne, des progrès accomplis;

- des propositions concrètes de la part de l'Eurogroupe concernant le renforcement du Fonds européen de stabilité financière, de manière à garantir la flexibilité et les capacités financières nécessaires pour fournir un soutien approprié;

- la mise au point, sous la direction du président de l'Eurogroupe, des caractéristiques opérationnelles du Mécanisme européen de stabilité, conformément au mandat convenu en décembre.

En s'inspirant du nouveau cadre pour la gouvernance économique, les chefs d'État ou de gouvernement ont examiné des mesures supplémentaires visant à renforcer la qualité de la coordination des politiques économiques dans la zone euro dans le but d'aboutir à un degré de convergence plus élevé dans les domaines ayant une incidence directe sur la compétitivité. Les États non-membres de la zone euro seront invités à prendre part à cette coordination.

Lors de sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a déclaré que «nous avons eu des discussions longues et controverses concernant les questions économiques». «L'Allemagne et la France ont fait la proposition de vouloir lancer un pacte pour la compétitivité, cependant, aucun texte n'a été soumis au Conseil européen», a déploré le Premier ministre. «Ainsi, nous avons débattu pendant quatre heures, sans que nous ne sachions exactement de quoi nous parlions, faute de contenu concret.» Jean-Claude Juncker a souligné que «nous sommes tous d'accord qu'il faut améliorer la compétitivité dans l'Union européenne. Cependant, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre ou le seront prochainement, et il s'agit d'analyser d'abord en quoi la proposition franco-allemande apporte une plus-value par rapport aux instruments déjà existants». Et de poursuivre: «Le débat aurait pu gagner en qualité si on avait eu de vraies propositions à débattre, et non seulement des généralités.»

«J'ai passé la moitié de ma vie à m'engager pour qu'on arrive à avoir plus de coordination économique dans l'Union européenne», a affirmé Jean-Claude Juncker. «Si maintenant ceux qui y étaient toujours réticents commencent également à demander plus de coordination, je ne peux que m'en féliciter.»

Concernant les propositions franco-allemandes pour améliorer la compétitivité, le Premier ministre a estimé: «J'ai lu certaines choses dans la presse allemande, ce qui m'a renseigné sur l'approche proposée.» «Si cette approche prévoit l'abolition de l'indexation automatique des salaires, alors je m'y oppose fermement», a souligné le Premier ministre luxembourgeois. «Le Luxembourg est un des États membres de la zone euro dont le taux de chômage est le plus bas, le temps de travail hebdomadaire le plus long et le déficit budgétaire le plus bas, alors je ne vois pas en quoi l'abolition de l'indexation automatique des salaires permettrait d'améliorer la compétitivité du Luxembourg ou de la zone euro.» Et de poursuivre: «Si l'on veut mener une discussion sur une harmonisation en matière de politique salariale, alors il faudra également aborder les questions concernant un socle minimal de droits des travailleurs, le salaire social minimal et le temps de travail hebdomadaire.» Concernant un éventuel relèvement de l'âge de départ à la retraite, Jean-Claude Juncker a estimé: «Je ne vois pas l'utilité de relever l'âge de départ à la retraite à 67 ans, quand, parallèlement, les personnes de 55 à 65 ans sont exclues du monde du travail.»

Jean-Claude Juncker a conclu en précisant: «Si l'on veut un débat sur la compétitivité, alors on aura un vrai débat!»

Situation dans la région méditerranéenne

Le Conseil européen a adopté une déclaration sur l'Égypte et la région. Les chefs d'État ou de gouvernement ont déploré la dégradation de la situation en Égypte, condamné avec la plus grande fermeté les violences et rappelé que tous les citoyens avaient le droit de manifester librement et pacifiquement. Toute tentative destinée à limiter la libre circulation de l'information, y compris l'agression et l'intimidation de journalistes, est inacceptable. Le Conseil européen a exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter toute nouvelle violence et à s'engager rapidement dans une transition sans heurts.

Biélorussie

Le Conseil européen a approuvé les conclusions sur la Biélorussie adoptées par le Conseil «Affaires étrangères» lors de sa session du 31 janvier, y compris la décision d'imposer des mesures restrictives.

Claude Wiseler à la réunion informelle des ministres des Transports à Gödöllö

7-8 février 2011

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a participé à la rencontre informelle des ministres des Transports de l'Union européenne qui s'est tenue à Budapest et à Gödöllö les 7 et 8 février 2011, rencontre à laquelle étaient associés ses homologues suisse, norvégien et croate.

La Présidence hongroise a mis à l'ordre du jour de ce Conseil informel la révision de la politique du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), un vaste programme de projets d'infrastructure et d'équipement. L'objectif est de permettre à la Commission de recueillir les commentaires des États membres pour les intégrer dans l'élaboration de sa proposition législative sur le RTE-T.

L'attention a été portée prioritairement aux questions liées à la méthodologie qui se trouvera à la base du processus pour déterminer la structure du réseau central du RTE-T ainsi que sur les options envisageables pour garantir le financement du réseau et donc sa mise en œuvre.

Claude Wiseler a apporté son soutien à la nouvelle approche de la Commission européenne, qui consiste à intégrer davantage une perspective européenne dans la planification du réseau. Il a également souligné la nécessité, au vu des disponibilités budgétaires limitées, de recourir davantage aux instruments alternatifs de financement et de garantie ainsi qu'au soutien de la Banque européenne d'investissement.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

14-15 février 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques

Le ministre des Finances, Luc Frieden, à Bruxelles (© Conseil de l'Union européenne)

et financières» qui ont eu lieu à Bruxelles les 14 et 15 février 2011.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des 17 pays membres de la zone euro ont choisi de proposer la candidature de Peter Praet, directeur à la Banque nationale de Belgique, au poste de membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE). Cette proposition devra encore être officiellement adoptée par le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 24 et 25 mars 2011.

Les ministres des Finances ont examiné les derniers développements économiques et financiers dans la zone euro.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a exposé que «la reprise de l'économie ne cesse de prendre de la vigueur et s'autoalimente de plus en plus». La croissance au dernier trimestre 2010 a été plus importante que prévue et «les perspectives pour 2011 restent encourageantes». La situation sur les marchés mondiaux, depuis le début de l'année, s'est relativement stabilisée, mais la stabilité sur les marchés de la dette souveraine reste préoccupante, «rendant nécessaire une réponse globale pour maintenir la stabilité de la zone euro», telle qu'elle a été amorcée par les décisions du Conseil européen de décembre 2010.

L'Eurogroupe a fait le point sur les travaux en cours pour cette réponse globale qui devra être présentée aux chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de fin mars 2011. Jean-Claude Juncker a déclaré: «Le travail est en cours, il sera finalisé comme prévu pour le 24 mars. En raison de la technicité du dossier, nous prévoyons de terminer nos travaux le 14 mars. Si jamais nous étions dans l'impossibilité – vu la technicité du dossier – de finaliser le 14 mars, j'ai prévu de convoquer une réunion supplémentaire de l'Eurogroupe le 21 mars afin de nous permettre de soumettre à l'attention des chefs d'État ou de gouvernement la réponse globale pour les 24 et 25 mars.»

Le président de l'Eurogroupe a d'ailleurs tenu à souligner que dans ce dossier, tout comme dans celui sur le futur Mécanisme européen de stabilité, «il n'y a accord sur rien tant qu'il n'y a accord sur tout» et qu'il sera nécessaire d'attendre la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro, le 11 mars 2011, «avant de pouvoir nous mettre d'accord sur tous les éléments».

Concernant la situation en Grèce, l'Eurogroupe s'est réjoui du progrès «impressionnant» du programme d'ajustement grec, que Jean-Claude Juncker a qualifié de «remarquable, tant sur le plan budgétaire que sur le plan struc-

turel». L'Eurogroupe exhorte ainsi la Grèce à poursuivre ses efforts et à les intensifier dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la viabilité de la dette publique par un programme de privatisations et de réalisations d'actifs immobiliers pour un montant cible envisagé de 50 milliards d'euros dans les cinq années à venir et au-delà.

L'Eurogroupe considère que la mise en œuvre du programme d'ajustement irlandais «est parfaitement en ligne avec les recommandations de l'Eurogroupe».

L'Eurogroupe a analysé ensuite les actions entreprises par Chypre et la Finlande afin de mettre fin à leur situation de déficit excessif et a conclu que les deux pays avaient agi de façon correcte dans les délais impartis.

Le Mécanisme européen de stabilité

Après la réunion de l'Eurogroupe, les ministres des Finances des 17 États membres de la zone euro ont été rejoints par leurs collègues des 10 États non-membres de la zone euro qui, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2010, peuvent participer, s'ils le désirent, aux travaux en vue de l'établissement et de la mise en œuvre du futur Mécanisme européen de stabilité (MES). Cette réunion intergouvernementale a également été présidée par Jean-Claude Juncker.

Pour ce dossier, Jean-Claude Juncker a constaté que «nous avançons à un rythme satisfaisant» et que les 27 pays ont pu d'ores et déjà se mettre d'accord sur le volume de la capacité de prêt du MES: «Nous sommes tombés d'accord pour prévoir un montant de 500 milliards d'euros, qui sera soumis à une révision régulière au moins tous les deux ans.»

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Le Conseil a débattu des propositions législatives en matière de gouvernance économique et a examiné les textes suivants:

- règlement modifiant le règlement du Conseil 1466/97 (volet préventif du pacte de stabilité et de croissance);
- règlement modifiant le règlement du Conseil 1467/97 (volet correctif du pacte de stabilité et de croissance);
- règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro;
- règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques;
- règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro;
- proposition de directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

Les ministres ont ensuite procédé à un débat d'orientation sur la

Wolfgang Schäuble, ministre fédéral des Finances de l'Allemagne, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Josef Pröll, ministre des Finances de l'Autriche (© SIP/Jock Fistick)

directive «fiscalité de l'épargne» ainsi que sur l'accord antifraude avec les pays tiers.

Le Conseil a préparé ses conclusions, à soumettre au Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, notamment dans le cadre de l'établissement de lignes directrices macroéconomiques et budgétaires au cours du semestre européen, permettant un guidage précoce des États membres pour l'établissement de leurs programmes de réformes nationaux ainsi que de leurs programmes de stabilité ou de convergence.

Finalement, le Conseil «Affaires économiques et financières» a préparé la réunion des ministres des Finances du G20 qui aura lieu les 18 et 19 février 2011.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

21 février 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles le 21 février 2011.

Le 20 février, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a invité les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) à un dîner informel dédié à la situation en Égypte, en Tunisie et dans le voisinage sud de l'UE, ainsi qu'aux derniers développements en Libye. Catherine Ashton a fait le point sur ses récents déplacements dans la région. Les ministres ont ensuite procédé à une évaluation des conséquences et implications pour l'ensemble de la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient dans les domaines économique et social, ainsi que de l'impact de ces événements sur le rôle de l'UE dans la région, notamment dans le contexte de la politique européenne de voisinage.

Dans le contexte des troubles en Libye, Jean Asselborn a condamné les répressions violentes à l'encontre des manifestants et a lancé un appel au respect des droits fondamentaux des citoyens, notamment la liberté d'expression, le droit à l'information et le droit de se rassembler.

Le 21 février, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté leurs travaux au sein du Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, János Martonyi.

Les ministres ont fait le suivi du Conseil européen du 4 février 2011, qui s'était concentré sur la politique énergétique et sur l'innovation. Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté son plan de travail pour les prochains mois, a annoncé la publication prochaine d'une communication sur la dimension externe de la politique énergétique et a procédé à la présentation du plan sur l'efficacité énergétique.

Ensuite, les ministres ont préparé un projet d'ordre du jour en vue du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, qui se concentrera sur la gouvernance économique de l'UE. Les ministres ont évoqué l'impact de premier «semestre européen» qui prendra fin précisément lors de ce Conseil européen, l'examen annuel de la croissance

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en conversation avec Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, entouré (de g. à dr.) d'Urmas Paet, son homologue estonien, d'Uri Rosenthal, son homologue néerlandais, et de Dimitris Droutsas, son homologue grec (© Ministère des Affaires étrangères)

(Annual Growth Survey) et les différents plans nationaux de réforme que les États membres devront remettre, tout comme les programmes de stabilité ou de convergence. Les ministres ont brièvement dressé un état des lieux des travaux concernant le futur Mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que des six propositions législatives de la Commission européenne.

Enfin, les ministres ont terminé leurs travaux au sein du Conseil «Affaires générales» en se penchant sur le cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale. Les ministres ont mené des discussions sur la planification stratégique renforcée et sur la concentration des thèmes.

La session du Conseil «Affaires générales» a été suivie par celle du Conseil «Affaires étrangères», présidée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les ministres ont fait le point sur les mesures à caractère commercial en faveur du Pakistan, décidées lors du Conseil européen du 16 septembre 2010.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres se sont penchés sur l'état des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que sur l'impact des événements récents en Afrique du Nord et au Proche-Orient sur le processus de paix. Les ministres ont également abordé la situation au Liban, en Jordanie et dans la bande de Gaza. En outre, les discussions ont porté sur les relations entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine.

Par la suite, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont poursuivi leurs discussions au sein du Conseil «Affaires étrangères» et ont eu un échange de vues sur la situation dans la région du Sahel et en Somalie ainsi que dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique. La haute représentante a donné un

premier aperçu des nouvelles stratégies qui seront publiées au début du mois de mars 2011.

Enfin, les ministres ont évoqué la situation en Iran, et se sont entretenus plus particulièrement de la situation des droits humains.

Forum européen du sport et réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne à Budapest

21-23 février 2011

Sur l'invitation de la Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne (UE) et de la Commission, le ministre des Sports, Romain Schneider, a participé du 21 au 23 février 2011 au Forum européen du sport à Budapest et à la réunion informelle des ministres des Sports qui s'est déroulée à Gödöllö, la banlieue de la capitale hongroise.

Le forum a été l'occasion pour la Commission de présenter aux représentants sportifs ainsi qu'aux ministres et délégués présents en *joint session* le contenu de la communication sur le sport récemment adoptée, tout comme ses actions passées et futures. Elle a également eu l'occasion de rappeler les contours de sa nouvelle compétence «sport» inscrite dans le traité de Lisbonne, qui se veut une compétence d'appui et de soutien.

Un panel d'intervenants issus du monde sportif a eu l'opportunité, pour sa part, de présenter ses attentes quant à ladite communication de la Commission. Parmi les participants au panel, le président du Comité olympique et sportif luxembourgeois, Marc Theisen, a rappelé notamment les priorités des comités olympiques européens.

La réunion informelle des ministres des Sports de l'UE portait principalement sur trois points:

- l'avenir du financement du sport par l'UE et les thèmes sur lesquels de tels financements devraient porter en vue de leur mise en œuvre sur la période 2014-2020;
- le sport pour les personnes âgées;
- le renforcement de la représentation de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage.

Ces thèmes ont été l'occasion pour Romain Schneider de rappeler que le *mainstreaming* du sport, consistant à intégrer une dimension «sport» dans les programmes communautaires déjà existants, devrait être renforcé afin de développer, comme le mentionne l'article 165 du traité, «une dimension européenne du sport», mais également de garantir la «valeur ajoutée» des actions futures de l'UE en matière de sport.

Concernant la représentation de l'UE au sein de l'Agence mondiale antidopage, le ministre a avancé une proposition originale visant à la fois à assurer la continuité de la représentation européenne, à permettre à la Présidence du Conseil de l'UE d'exercer sa compétence et à la Commission européenne de siéger au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage.

Marie-Josée Jacobs à la réunion des ministres de la Coopération de l'Union européenne à Bruxelles

22 février 2011

Le 22 février 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a assisté à la réunion des ministres de la Coopération de l'Union européenne (UE) qui s'est tenue à Bruxelles.

Le premier point de l'ordre du jour était la question du développement et de la sécurité, notamment au Sahel et au Soudan.

Dans le contexte des discussions sur la mise en place d'une stratégie de l'UE pour le Sahel, Marie-Josée Jacobs a insisté sur l'importance «de ne pas adopter une approche purement sécuritaire, mais de veiller au contraire à mettre en place une stratégie globale, intégrée et coordonnée», qui prenne en compte les différentes menaces qui pèsent sur la région du Sahel et qui comprenne à la fois les volets sécurité, développement et politique. «Je veux insister sur le fait que le lien entre développement et sécurité doit sous-tendre notre stratégie», a-t-elle précisé. Marie-Josée Jacobs a illustré ses propos par l'exemple d'un projet que le Luxembourg mène dans la région de Kidal, dans le nord du Mali, au cœur de la zone actuellement en proie à l'insécurité. Ce projet a pour objectifs la formation et l'insertion

professionnelles des jeunes, mais aussi le renforcement de la gouvernance ou encore l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services sanitaires de qualité.

Quant à la situation au Soudan, Marie-Josée Jacobs a plaidé pour une bonne cohérence des politiques des États membres de l'UE, en insistant aussi sur le fait qu'il fallait veiller à apporter un soutien à tout le Soudan, les défis à relever à la suite du référendum de janvier 2011 étant aussi importants au nord qu'au sud.

Les ministres de la Coopération se sont également penchés sur le livre vert sur la politique de développement de l'UE. Dans ce cadre, Marie-Josée Jacobs a rappelé que la crédibilité de l'UE en matière d'aide au développement passait par le respect de l'engagement collectif pris par les États membres de consacrer, d'ici à 2015, 0,7% de leur revenu national brut à la lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne l'évolution de la politique au développement, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a encouragé la Commission à demeurer la force motrice de la définition des politiques de l'UE et de la cohérence des politiques, et à continuer à assumer le *leadership* en matière d'efficacité de l'aide.

«Conformément au principe de division du travail, il faut au niveau de l'action de l'UE privilégier une concentration en s'appuyant sur les avantages comparatifs qu'offrent les ressources financières, mais aussi l'expertise et les compétences accumulées au fil des années par la Commission et qui font l'objet d'un large consensus: grandes infrastructures, énergie, aide au commerce et agriculture. À ce titre, la Commission devrait aussi à notre sens se distinguer par l'exemplarité de son action et accepter de jouer un rôle particulier pour ce qui est des fameux "orphelins de l'aide", tout comme dans les situations de fragilité», a-t-elle déclaré.

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

25 février 2011

Le 25 février 2011, le ministre de la Justice, François Biltgen, a participé à la réunion du Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Bruxelles.

Les ministres de la Justice européens ont marqué leur accord sur le contenu du projet de conclusions du Conseil de l'Union européenne pour assurer la mise en œuvre effective de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les ministres ont débattu de la directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales et dont les négociations avec le Parlement européen sont imminentes. L'objectif de la directive est de veiller à ce que toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction pénale reçoive rapidement des informations sur ses droits procéduraux et l'accès aux pièces du dossier.

La Commission a présenté sa proposition de refonte du règlement Bruxelles I sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Dans ce contexte, François Biltgen a insisté sur des garanties procédurales solides assurant une protection adéquate du droit du défendeur à un recours effectif, tel qu'il est prévu par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Conseil «JAI» a également été informé sur l'état d'avancement de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux attaques visant les systèmes d'information (cybercriminalité). L'objet de la proposition concerne un rapprochement des règles pénales appliquées afin de pouvoir réprimer ces attaques.

La Commission a en outre informé les ministres du lancement d'une consultation publique ayant pour objet d'élaborer une approche européenne cohérente de recours collectifs.

Sur base de cas concrets renseignés d'enlèvements d'enfants, les ministres se sont également penchés sur les difficultés rencontrées dans certains États tiers pour assurer une exécution efficace des droits des citoyens de l'Union européenne (notamment le droit de garde d'enfants issus de mariages mixtes).

Jeannot Krecké au Conseil «Énergie» à Bruxelles

28 février 2011

Le 28 février 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présidé la réunion des ministres du Forum pentalatéral de l'énergie réunissant l'Allemagne, la France et les pays du Benelux, qui s'est tenue à Bruxelles en marge du Conseil «Énergie».

À cette occasion, les pays représentés ont décidé d'accepter la demande d'adhésion de l'Autriche en tant que 6e membre du Forum et d'accorder le statut «d'observateur» à la Suisse. Les ministres présents se sont également mis d'accord sur la fixation d'une date au sujet de l'achèvement du couplage des marchés de l'électricité, qui aura lieu en juin 2013. La France a, pour sa part, accepté d'assumer pendant une année la prochaine présidence du forum.

En outre, Jeannot Krecké a signé un protocole d'accord avec son homologue lituanien relatif aux mécanismes de coopération en matière d'énergies renouvelables.

Jeannot Krecké a aussi assisté au Conseil «Énergie» de l'Union européenne sous Présidence hongroise, où ont été évoquées la stratégie énergétique 2020 ainsi que les conséquences des récents évènements en Libye et au Bahreïn sur l'approvisionnement et les prix du gaz et du pétrole en Europe.

Maud Olofsson, Vice-Première ministre, ministre des Entreprises et de l'Énergie de la Suède, en compagnie de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, au Conseil «Énergie» (© Conseil de l'Union européenne)

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles

7 mars 2011

Le 7 mars 2011, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu à Bruxelles.

Les ministres de l'Emploi ont eu un échange de vues sur l'examen annuel de la croissance de la Commission et plus particulièrement sur le rapport conjoint sur l'emploi concernant la situation de l'emploi en Europe et les politiques relatives aux marchés du travail.

Ils ont abordé en outre la question des travailleurs âgés ainsi que celle des mesures visant à augmenter leur employabilité et leur intégration sur le marché de l'emploi.

Le débat des ministres de la Sécurité sociale a porté sur les retraites. Ainsi, ils ont eu un échange de vues sur le livre vert de la Commission intitulé *Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe.*

Jean Asselborn au Conseil informel extraordinaire «Affaires étrangères» consacré aux développements en Libye

10 mars 2011

Le 10 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle extraordinaire du Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles.

La haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a invité les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à prendre part à cette réunion informelle extraordinaire qui s'est tenue sous forme d'un déjeuner de travail. Les ministres ont eu un échange de vues détaillé sur les développements en Libye et dans la région en vue du Conseil européen extraordinaire du 11 mars 2011.

Enda Kenny, Premier ministre d'Irlande, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au Conseil européen extraordinaire sur la situation en Libye et en Afrique du Nord
(© Conseil de l'Union européenne)

Jean-Claude Juncker au Conseil européen extraordinaire sur la situation en Libye et en Afrique du Nord

11 mars 2011

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen extraordinaire sur la situation en Libye et en Afrique du Nord, qui a eu lieu à Bruxelles le 11 mars 2011.

En ouverture du sommet, les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté une déclaration sur le tremblement de terre au Japon, dans laquelle ils présentent leurs condoléances au peuple japonais et chargent la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que la Commission européenne d'explorer toutes les possibilités d'assistance et d'aide au Japon.

Concernant la situation en Libye et en Afrique du Nord, les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont salué «le courage dont font preuve les citoyens de cette région» et réaffirment «que c'est à eux qu'il appartient de décider de leur avenir par des moyens pacifiques et démocratiques». L'Union européenne a d'ailleurs assuré tous les pays de la région qu'elle «appuiera toute mesure allant dans le sens d'une transformation démocratique, de l'instauration de systèmes politiques propices à un changement pacifique, à la croissance et à la prospérité, ainsi que d'une meilleure répartition des avantages découlant de l'activité économique».

Le Conseil européen s'est montré particulièrement préoccupé par la situation en Libye. Tout en exprimant sa «solidarité à l'égard du peuple libyen et des victimes», il condamne «fermement la violente répression menée par le régime libyen contre ses citoyens ainsi que les violations flagrantes et

systématiques des droits de l'Homme». La déclaration du Conseil européen appelle à une cession immédiate du «recours à la force, en particulier à l'aide de moyens militaires, contre des civils» et souhaite que «la sécurité de la population doit être assurée par tous les moyens nécessaires». Dans ce contexte et «afin de protéger la population civile, les États membres étudieront toutes les options nécessaires, pour autant que la nécessité en soit démontrée, qu'il existe une base juridique claire et que le soutien de la région soit acquis». L'Union européenne travaillera «avec les Nations unies, la Ligue arabe, l'Union africaine et nos partenaires au niveau international pour réagir à cette crise». Dans un premier temps, l'Union européenne a demandé «qu'un sommet réunissant la Ligue arabe, l'Union africaine et l'Union européenne se tienne dans les meilleurs délais».

Les dirigeants européens estiment que «le colonel Kadhafi doit quitter immédiatement le pouvoir. Son régime a perdu toute légitimité et ne constitue plus un interlocuteur pour l'UE».

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a relevé l'importance de l'action humanitaire dans la région et notamment aux frontières libyennes. «Nous concentrons nos efforts sur les aspects humanitaires, qui sont graves», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois, «il y a 200 000 personnes qui fuient sans savoir où aller ou ce qui va être leur sort. Il s'agit donc de créer une espèce de zone humanitaire où ces gens vont se sentir en sécurité.»

Pour ce qui est d'une éventuelle intervention militaire dans la région, Jean-Claude Juncker a fait état de «points de vue totalement divergents» parmi les 27 chefs d'État ou de gouvernement. Si intervention militaire il devait y avoir, notamment en ce qui concerne une éventuelle zone d'exclusion aérienne, Jean-Claude Juncker a expliqué que cette option serait de toute façon soumise à une triple conditionnalité: «Premièrement, il doit être prouvé que l'option militaire est l'ultime moyen pour pouvoir protéger la population civile contre les exactions du régime de Kadhafi; deuxièmement, il nous faut un mandat de l'ONU; et troisièmement, il faudra une demande univoque des pays limitrophes de la Libye.» Jean-Claude Juncker a souligné que l'Union européenne ne voulait et ne pouvait pas être «impliquée dans une guerre civile en Libye. On sait toujours comment entrer dans un conflit, mais on ne sait que rarement comment en sortir», a-t-il conclu.

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro

11 mars 2011

Le 11 mars 2011, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro qui a eu lieu à Bruxelles.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvé le «pacte pour l'euro» qui instaure une coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence. Ce pacte sera soumis au Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 pour permettre aux États membres n'appartenant pas à la zone euro de préciser s'ils ont l'intention de participer au pacte. Parallèlement, les États membres de la zone euro indiqueront les premières mesures qu'ils s'engagent à mettre en œuvre au titre du pacte au cours de 2012.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné que «parmi les grands objectifs que l'Union européenne se fixe avec ce pacte, les États membres sont libres de choisir les objectifs qui correspondent à leur situation individuelle. Le sujet de l'abandon de l'indexation des salaires n'a pas été retenu de la même manière dont l'auraient voulu la France et l'Allemagne, mais nous disons maintenant que là où cela s'avère nécessaire, les systèmes d'indexation devraient être revus, ce qui signifie pour le gouvernement luxembourgeois que nous ne devrons rien changer à notre système, puisqu'il prévoit déjà aujourd'hui la possibilité de la modulation de l'indexation si la situation économique et financière l'exige».

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont évalué les progrès réalisés depuis la réunion du Conseil européen du 4 février 2011 en ce qui concerne la réponse globale apportée à la crise, en vue de compléter cet ensemble de me-

sures dans la perspective du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011. Pour Jean-Claude Juncker, les progrès réalisés par la réunion informelle «sont substantiels». «J'ai personnellement plaidé pour que l'on avance de manière significative dans ce domaine», a-t-il expliqué, «parce que je ne voulais pas que toutes les questions doivent être tranchées par les ministres des Finances dans les deux semaines à venir, ce qui aurait été impossible.»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes appliqués sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Union européenne en Grèce et en Irlande, ainsi que les engagements fermes pris par la Grèce de poursuivre rigoureusement les réformes structurelles, d'intensifier le renforcement des capacités nécessaires à leur mise en œuvre et de mener à bien entièrement et rapidement le programme de privatisations et de valorisation du patrimoine foncier de 50 milliards d'euros qu'elle a annoncé.

De même, les chefs d'État ou de gouvernement ont salué les efforts de l'Irlande pour instaurer un cadre budgétaire strict et stable, et de respecter les objectifs budgétaires au moyen de baisses des dépenses et d'augmentations des recettes, comme prévu dans le programme.

Les chefs d'État ou de gouvernement, le président de la Commission et le président de la Banque centrale européenne ont accueilli favorablement et soutiennent les mesures d'envergure annoncées par le Portugal concernant les réformes budgétaires, financières et structurelles.

L'Eurogroupe est invité, pour sa part, à mener à bien ses travaux sur le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF) pour le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011. Ces travaux devraient s'inscrire dans la ligne droite des conclusions du Conseil européen de décembre 2010 et de la déclaration de l'Eurogroupe du 28 novembre 2010, qui énoncent les caractéristiques essentielles du MES, et mettre en œuvre intégralement les conclusions et la déclaration précitées.

Dans ce contexte, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé que le MES serait doté d'une capacité de financement globale effective de 500 milliards d'euros. Lors du passage du FESF au MES, la capacité de financement consolidée ne dépassera pas ce montant. La capacité de financement effective du MES sera assurée à l'aide d'une palette combinant de façon appropriée capital versé, capital exigible et garanties. Un calendrier pour le versement progressif du capital sera établi, en respectant pleinement les procédures parlementaires nationales.

Dans l'attente de la mise en place du MES, la capacité de financement convenue de 440 milliards d'euros du FESF sera rendue pleinement opérationnelle.

Les chefs d'État ou de gouvernement rappellent que le MES fournira une assistance financière lorsqu'un État membre de la zone euro en fera la demande et qu'une telle intervention sera jugée indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. Toute décision en ce sens sera prise à l'unanimité sur la base d'une analyse de soutenabilité de la dette de l'État membre concerné, réalisée par la Commission et le FMI, en liaison avec la BCE. L'assistance financière sera subordonnée à une stricte conditionnalité dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique.

L'assistance financière du MES et du FESF prendra la forme de prêts. Toutefois, pour optimiser le rapport coût-efficacité de leur soutien, le MES et le FESF peuvent également, à titre exceptionnel, intervenir sur le marché primaire de la dette, dans le contexte d'un programme subordonné à une stricte conditionnalité.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également convenu de revoir à la baisse la fixation des taux d'intérêt du FESF afin de mieux tenir compte de la soutenabilité de la dette des pays bénéficiaires, tout en restant au-dessus des coûts de financement du fonds, en ménageant une marge appropriée pour faire face au risque et conformément aux principes de fixation des taux d'intérêt du FMI. Les mêmes principes s'appliqueront au MES.

Dans ce cadre et eu égard aux engagements pris par la Grèce dans le contexte de son programme d'ajustement, le taux d'intérêt appliqué aux prêts concédés à ce pays sera ajusté de 100 points de base. De plus, l'échéance de tous les prêts-programmes à la Grèce sera

repoussée à sept ans et demi, comme c'est le cas pour le FMI.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont appelé les ministres des Finances à finaliser leurs travaux sur les six propositions législatives de la Commission dans le domaine de la gouvernance économique et à dégager, avant fin mars, une orientation générale assurant une mise en œuvre intégrale des recommandations du groupe de travail. Suivant une proposition des trois pays du Benelux, les chefs de gouvernement ont décidé que pour ce qui était des mesures à prendre dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, le Conseil devrait, en règle générale, suivre les recommandations de la Commission, et si cela n'était pas le cas, expliquer sa position par écrit.

Finalement, les chefs d'État ou de gouvernement ont convenu de la nécessité de réfléchir à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières et de faire avancer les travaux aux niveaux de la zone euro et de l'Union européenne ainsi que sur le plan international.

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne

11-12 mars 2011

Les 11 et 12 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Gödöllö, en Hongrie.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, entouré de ses homologues à la réunion informelle Gymnich des 11 et 12 mars (© Ministère des Affaires étrangères)

La réunion a débuté le vendredi après-midi par une session de travail consacrée à une évaluation de l'établissement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Les ministres ont procédé à une analyse des arrangements en termes de politique étrangère et de sécurité commune depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Ensuite, les ministres ont fait le suivi de leurs discussions du 10 mars ainsi que du Conseil européen extraordinaire du 11 mars sur la situation actuelle en Libye et dans la région de l'Afrique du Nord.

Le samedi matin, les ministres se sont réunis avec leurs homologues des pays candidats et se sont entretenus des développements dans le voisinage sud de l'Union européenne, en particulier en Tunisie, en Égypte et en Libye. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la situation actuelle au Japon suite au tremblement de terre de mars 2011.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

14-15 mars 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Bruxelles les 14 et 15 mars 2011.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe,

Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont fait le point sur la situation économique actuelle ainsi que sur les développements récents en matière de stabilité financière.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a fait état de la «tendance positive de l'activité économique dans la zone euro», notamment grâce aux exportations qui «devraient continuer de bénéficier de la reprise de l'économie globale». En même temps, la demande intérieure privée devrait contribuer, comme elle le fait déjà, de plus en plus à la croissance. «De plus», a dit Jean-Claude Juncker, «la croissance nous semble assez bien diversifiée et devrait donc être durable, bien que plusieurs risques subsistent.»

Parmi les risques, l'Eurogroupe a essentiellement retenu l'inflation, qui a connu récemment une hausse considérable, «reflétant en première ligne le renchérissement des matières premières». Les ministres des Finances sont «entièrement conscients qu'il est très important d'éviter des effets de second tour qui pourraient produire des tensions inflationnistes généralisées à moyen terme». Jean-Claude Juncker a expliqué que l'Eurogroupe s'était «mis d'accord pour surveiller les développements de l'inflation de très près» au cours des prochaines réunions.

D'autres risques concernent les développements dans la région nord-africaine et au Moyen-Orient, mais bien sûr aussi les incertitudes liées aux événements tragiques qui se sont produits et se produisent encore au Japon. L'Eurogroupe a d'ailleurs donné son appui aux mesures prises par la Banque centrale du Japon et les autorités japonaises.

L'Eurogroupe a entendu les explications du ministre portugais des Finances concernant les mesures additionnelles prises par le gouvernement portugais en matière de stabilisation financière et budgétaire. Jean-Claude Juncker s'est réjoui de ces mesures additionnelles qu'il a qualifiées de «courageuses et ambitieuses». Il s'est dit confiant qu'elles permettront d'atteindre les déficits budgétaires cibles de 4,6% en 2011, 3% en 2012 et 2% en 2013, et d'«augmenter le potentiel économique du Portugal […] et à assurer la viabilité de la dette publique portugaise».

Trois jours après la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro, les ministres des Finances ont continué leurs travaux en vue de la mise en place d'une réponse globale pour assurer la stabilité financière de la zone euro. «Les travaux sont en cours de finalisation», a expliqué le président de l'Eurogroupe, «de sorte que le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 sera à même de décider des

Luc Frieden, ministre des Finances, avec à sa gauche Georges Papaconstantinou, son homologue grec, Giulio Tremonti, son homologue italien, et Wolfgang Schäuble, son homologue allemand, à Bruxelles le 14 mars (© SIP/Jock Fistick)

caractéristiques opérationnelles du Mécanisme européen de stabilité.»

Pour ce qui est du renforcement de mécanisme actuel, le Fonds européen de stabilité financière (FESF), l'Eurogroupe a «poursuivi ses débats et discussions, y compris la technique pour assurer la capacité effective de 440 milliards d'euros, l'introduction de la possibilité d'intervenir sur le marché primaire et les modalités de l'adaptation des taux d'emprunt en ligne avec les décisions des chefs d'État ou de gouvernement de vendredi dernier». Pour ce qui est de l'augmentation de la capacité de prêts, les ministres ont examiné différentes possibilités techniques, y compris l'augmentation de garanties, mais ceci doit encore être discuté plus en avant et plus en profondeur», a remarqué Jean-Claude Juncker avant d'ajouter: «Mon sentiment personnel est que cela sera fait par des garanties et ensuite, nous devons discuter du rythme.»

Vu l'importance des discussions en cours et la technicité des dossiers, Jean-Claude Juncker a convoqué une nouvelle réunion de l'Eurogroupe le 21 mars 2011. «Entre-temps», a dit Jean-Claude Juncker, «je peux vous assurer que nous demeurons individuellement et collectivement prêts à prendre, à très court terme, toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la stabilité financière de la zone euro.»

Le Mécanisme européen de stabilité (MES)

Après la réunion de l'Eurogroupe, les 17 ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont été rejoints par leurs collègues des 10 États non-membres de la zone euro pour discuter de l'établissement et de la mise en place du futur MES, appelé à remplacer l'actuel FESF à partir de mi-2013. Cette réunion a également été présidée par Jean-Claude Juncker.

Le groupe a discuté en particulier de la structure de financement des outils d'intervention, confirmé la capacité de prêts de 500 milliards d'euros et délimité les options pour le MES en vue d'un accord définitif la semaine à venir.

Le président de l'Eurogroupe a d'ailleurs expliqué que «la plupart des États membres de la zone euro et au-delà ont l'intention de soumettre dans un paquet global à leurs parlements respectifs toutes les décisions qui relèvent de la mise en place du MES, les adaptations à apporter au FESF et le changement de traité sur lequel nous nous sommes mis d'accord il y a plusieurs semaines». Il est attendu que ces procédures soient toutes terminées avant l'été 2011.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Les ministres des Finances des 27 pays membres de l'Union européenne ont discuté des points suivants:

- paquet «gouvernance économique»:
  - règlement modifiant le règlement n° 1466/97 du Conseil (volet préventif du pacte de stabilité et de croissance);
  - règlement modifiant le règlement n° 1467/97 (volet correctif du pacte de stabilité et de croissance);
  - règlement sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro;
  - règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques;
  - règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro;
  - directive du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres;
- règlement sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit;
- financement de la lutte contre le changement climatique.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

17 mars 2011

C'est avec une minute de silence à la mémoire des victimes du terrible tremblement de terre qui a frappé le Japon le 11 mars 2011 que la réunion du Conseil, présidée par le ministre de l'Agricul-

ture hongrois, Sándor Fazekas, a débuté. Le commissaire européen en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, John Dalli, a informé le Conseil que la Commission entendait lancer un appel aux États membres afin qu'ils augmentent la surveillance du niveau de la radioactivité pour toutes les denrées alimentaires en provenance du Japon dans le cadre du système d'alerte rapide pour l'alimentation animale et humaine. Il faut cependant rappeler que seulement une proportion minime des denrées alimentaires consommées en Europe est d'origine japonaise.

Également dans le domaine de la sécurité alimentaire, les ministres européens de l'Agriculture n'ont pas pu dégager un accord pour ou contre l'adoption de l'autorisation de mise sur le marché en Europe de trois variétés de maïs transgénique, à l'exclusion de leur mise en culture. En l'absence d'une majorité qualifiée pour ou contre ces autorisations, la Commission est maintenant autorisée à finaliser le processus décisionnel à ce sujet. Le Luxembourg a voté contre ces trois autorisations.

Par la suite, les ministres ont entendu une présentation de la Présidence hongroise sur les résultats de l'évaluation de la politique européenne concernant le bien-être animal. En effet, le premier plan d'action sur le bien-être animal a été adopté en 2006 pour la période allant jusqu'en 2010. Une évaluation de ce texte a été prévue afin de programmer les actions futures. Cette analyse a permis de constater que les règles communautaires sur le bien-être animal ont aidé à réduire les distorsions de concurrence sur le marché interne et ont amélioré la perception de l'importance du bien-être animal également auprès des partenaires commerciaux des pays tiers. En outre, la rentabilité ne serait pas affectée par les coûts additionnels, qui s'élèveraient à environ 2% du chiffre d'affaires du secteur de la production animale.

Pendant le déjeuner, les ministres européens de l'Agriculture ont eu un échange de vues en ce qui concerne le choix d'un candidat européen pour le poste du directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

A suivi le débat sur les conclusions à prendre suite aux discussions au niveau du Conseil relatif à la communication de la Commission sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) à l'horizon 2020.

À la fin d'âpres négociations, c'est une majorité qualifiée de 20 États membres, dont le Luxembourg, qui a pu s'exprimer en faveur du texte. Le président en exercice du Conseil, Sándor Fazekas, a annoncé que ce résultat serait très utile et constituait une bonne base pour les négociations à venir. Le commissaire Dacian Cioloş, en charge de l'Agriculture et du Développement rural, a insisté pour sa part sur le fait que les conclusions seraient une aide précieuse pour la Commission pour finaliser des textes législatifs attendus pour l'automne 2011. Le texte souligne la nécessité de maintenir une PAC forte, avec des ressources financières proportionnées aux objectifs. En outre, la détermination des critères pour la distribution des fonds entre les États membres devrait être basée sur le principe du pragmatisme. Le soutien pour les zones défavorisées devrait rester dans le deuxième pilier et une politique de développement rural solide devrait aider à améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture européenne.

Les ministres européens de l'Agriculture ont pris note du rapport trimestriel de la Commission sur la situation sur le marché du lait. Ce dernier continue à se rétablir et les prix sont, pour l'année 2010, en augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Il faut également constater une augmentation sensible de la production. Dans ce contexte, Romain Schneider a profité de la présentation de ce rapport pour rappeler sa déception qu'aucune piste n'ait été proposée pour permettre un atterrissage en douceur dans tous les États membres.

Il a estimé qu'il fallait aborder d'urgence la question du prélèvement dans le contexte de l'expiration des quotas laitiers et à la lumière du marché. En effet, dans certaines régions de l'Union européenne, les producteurs doivent toujours faire face au paiement du prélèvement et à une valeur marchande élevée des quotas, alors que dans d'autres pays, les producteurs ne seraient de facto plus soumis au régime des quotas. En conséquence, Romain Schneider a plaidé pour un abaissement progressif et conséquent du prélèvement dans le secteur laitier, afin de remédier rapidement à cette situation. Le commissaire Cioloş a indiqué que la situation sur le marché s'améliorait, mais qu'elle restait fragile, notamment à cause de la situation

dans les pays du Moyen-Orient et du tremblement de terre au Japon, qui est le deuxième importateur de fromages européens après la Russie. Il a ainsi souligné qu'il n'y aurait pas de flexibilité pour rouvrir le débat sur le système de quotas laitiers et les décisions prises dans le cadre du bilan de santé de la PAC pour l'atterrissage en douceur.

Sous la rubrique «divers», les délégations néerlandaise et danoise avaient soumis une note relative à la simplification de la PAC. Cette initiative a été soutenue par 26 États membres, dont le Luxembourg. Cette note demande plus de transparence, une généralisation du «mieux légiférer» à tous les niveaux ainsi qu'une utilisation élargie des technologies modernes. Le commissaire Cioloş a exprimé sa volonté d'une plus grande proportionnalité dans les contrôles, mais il a également insisté que les paiements devaient garder toute leur légitimité aux yeux du contribuable.

Les ministres européens de l'Agriculture ont entendu, sur demande de la délégation néerlandaise, un rapport sur l'état des lieux en ce qui concerne les négociations commerciales avec le Mercosur. Le commissaire a promis aux délégations que l'offre de l'UE dans le domaine des échanges commerciaux serait mise sur la table et a souligné que les études d'impact sur l'agriculture européenne étaient en cours.

Finalement, la délégation espagnole, appuyée par l'Italie, la Grèce, le Portugal, la France et la Pologne, a demandé la réintroduction de l'aide au stockage privé pour l'huile d'olive.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles

21 mars 2011

Le 21 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles.

Conseil «Affaires étrangères»

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont débuté leurs travaux au sein du Conseil «Affaires étrangères», présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les discussions ont porté tout d'abord sur la situation au Japon ainsi que sur ce qui fait actuellement l'objet d'une coordination des ambassades des États membres de l'UE à Tokyo, cela suite au tremblement de terre dont a été victime le Japon le 11 mars 2011.

À la lumière des événements et de l'adoption de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, les ministres se sont penchés sur la situation actuelle en Libye ainsi que dans le voisinage sud de l'UE. Le Conseil a adopté de nouvelles mesures restrictives contre le régime libyen. Les ministres ont également évoqué les autres événements dans la région, à savoir ceux au Bahreïn et au Yémen. Ils ont appelé à la fin des violences contre les manifestants ainsi qu'à l'ouverture d'un dialogue.

Les ministres ont ensuite mené un débat sur le renforcement de l'action de l'UE en Bosnie-Herzégovine et sur la situation politique dans ce pays.

Ils ont également fait le point sur la situation en Biélorussie et ont étendu les mesures restrictives déjà en place contre 19 fonctionnaires du régime. Les ministres ont adopté de nouvelles stratégies pour la région du Sahel et la Somalie, et ils ont eu un échange de vues sur la situation dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique. La situation sécuritaire et humanitaire ou encore les problèmes posés par la piraterie ont fait l'objet d'échanges de vues.

Les ministres ont évoqué plusieurs autres sujets, parmi lesquels la situation actuelle en Iran, et ils se sont entretenus plus particulièrement de la situation des droits humains dans ce pays. En outre, ils se sont entretenus de la campagne en cours aux Nations unies sur le projet de résolution portant sur la participation de l'UE aux travaux de l'Assemblée générale. Enfin, les ministres se sont concentrés sur la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres ont continué leurs discussions sur la situation en Égypte, en Tunisie et en Libye, ainsi que sur celle dans le voisinage sud de l'UE. Les ministres ont évalué les événements récents dans la région ainsi que les conséquences et implications pour l'ensemble de la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient dans les domaines économique et social. Ils ont aussi discuté de l'impact de ces événements sur

le rôle de l'UE dans la région, notamment dans le contexte de la politique européenne de voisinage.

Conseil «Affaires générales»

La session du Conseil «Affaires étrangères» a été suivie par celle du Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, János Martonyi.

Les ministres ont débuté leurs travaux par une discussion sur la situation humanitaire en Libye et dans les pays voisins. La commissaire en charge de la Coopération internationale, de l'Aide humanitaire et de la Réaction aux crises, Kristalina Georgieva, a fait le point sur la situation et l'aide fournie par l'UE, avant tout aux passages frontières où se sont rassemblés des milliers de personnes fuyant la Libye. Une grande partie d'entre eux étaient des travailleurs étrangers originaires des pays de la région.

Les ministres se sont penchés sur la requête d'assistance humanitaire du Japon et ont eu un échange de vues sur l'aide que l'UE pourrait apporter au pays. La commissaire Georgieva a présenté les différentes initiatives entreprises au niveau européen en vue d'aider les autorités japonaises. Les ministres se sont entretenus des questions énergétiques et de la sûreté nucléaire, abordées plus tôt dans la journée par les ministres de l'Énergie et par le commissaire Günther Oettinger, en charge de l'Énergie, dans un Conseil extraordinaire «Transports et énergie». Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué les résultats de la réunion des ministres de l'Énergie et a dit que l'UE devait «au-delà des réactions à chaud, lancer une réflexion de fond sur le nucléaire qui soit respectueuse des points de départ de tout un chacun», ajoutant que «dans l'immédiat, je pense que l'exercice des "stress tests" en matière de sûreté nucléaire doit être entamé aussi vite que possible afin d'en tirer des conclusions opérationnelles dans un cadre communautaire commun. Les "stress tests", ou tests de résistance, n'ont de sens que si toutes les installations y sont soumises. Je remercie les voisins de mon pays – la France, l'Allemagne et la Belgique – d'avoir d'ores et déjà accepté d'y soumettre leurs installations».

Les ministres ont ensuite procédé au suivi du Conseil européen extraordinaire du 11 mars 2011, qui s'était concentré sur la gouvernance économique de l'UE, et ont finalisé un projet d'ordre du jour en vue du Conseil européen des 24 et 25 mars qui sera consacré à la gouvernance économique de l'UE. Les ministres ont évoqué l'impact du premier «semestre européen» qui prendra fin précisément lors de ce Conseil européen, l'examen annuel de la croissance *(Annual Growth Survey)* et les différents plans nationaux de réforme que les États membres devront remettre, tout comme les programmes de stabilité ou de convergence.

Lors d'un dîner de travail avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les résultats des réunions de l'Eurogroupe et des ministres de l'Énergie ont été présentés. Ces discussions ont permis de compléter les préparatifs du Conseil européen des 24 et 25 mars.

Jean-Claude Juncker «très content» au sujet de l'accord sur le Mécanisme européen de stabilité

21 mars 2011

En date du 21 mars 2011, le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à Bruxelles à la réunion extraordinaire des ministres des Finances des États membres de l'Union européenne sur l'établissement et la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Jean-Claude Juncker a présidé cette réunion, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

À l'issue de la réunion, un Jean-Claude Juncker «très content» a fait part, au cours d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, de l'accord complet obtenu par les ministres des Finances des 27 États membres de l'Union européenne sur l'établissement et la mise en place du futur MES, qui remplacera l'actuel Fonds européen de stabilité financière (FESF) à partir de la mi-2013.

«Je suis en mesure de vous dire que nous nous sommes mis d'accord sur tous les aspects du Mécanisme européen de stabilité», a

dit Jean-Claude Juncker, et d'expliquer que le MES «devait avoir des caractéristiques propres à assurer la stabilité financière de la zone euro sur le long terme». Ainsi, le MES sera une institution financière internationale établie par un traité entre les États membres de la zone euro. Le MES sera basé à Luxembourg. Le mécanisme aura un Conseil des gouverneurs composé des ministres des Finances des pays membres de la zone euro, avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires et le président de la Banque centrale européenne comme observateurs privilégiés. Le MES aura également un comité de direction, dirigé par un directeur général qui sera désigné par le conseil des gouverneurs.

«Pour asseoir sa crédibilité et s'assurer de la plus haute notation par les agences de notation, le MES disposera d'une base de capital substantielle, avec 700 milliards d'euros de capital souscrit, dont 80 milliards d'euros de capital versé et 620 milliards d'euros de capital sujet à appel et de garanties accordées par les États membres de la zone euro», a dit Jean-Claude Juncker. Concernant les 80 milliards de capital versé, 40 milliards seront versés en 2013 et les 40 milliards restants seront versés pendant les trois années suivantes.

La clé de répartition de chaque État membre au capital du MES sera la part versée dans le capital de la Banque centrale européenne. Une correction sera toutefois apportée pendant 12 ans après l'entrée dans la zone euro des États membres ayant un revenu par habitant significativement plus faible que la moyenne de l'Union européenne.

Le mécanisme fournira une aide financière à des conditions très strictes en vertu d'un programme d'ajustement macroéconomique proportionné à la gravité des déséquilibres de l'État membre affecté. L'aide sera fournie sous forme de prêt. «Cependant», a explicité le président Juncker, «le Mécanisme européen de stabilité pourra intervenir, mais à titre exceptionnel, sur le marché primaire de la dette sur base d'un programme d'ajustement macroéconomique avec une conditionnalité stricte et sur accord du conseil des gouverneurs du MES.»

Le MES coopérera «très étroitement» avec le Fonds monétaire international (FMI) pour fournir une assistance financière. «Dans tous les cas, la participation active du FMI sera recherchée, tant sur le plan technique que sur le plan financier. La conditionnalité liée à une assistance conjointe MES/FMI sera négociée conjointement par la Commission européenne et le FMI, en liaison avec la BCE.»

Jean-Claude Juncker, Premier ministre et président de l'Eurogroupe, à la réunion extraordinaire des ministres des Finances des États membres de l'Union européenne sur l'établissement et la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (© Conseil de l'Union européenne)

Le conseil des gouverneurs du MES décidera des conditions financières des aides octroyées à un État membre bénéficiaire. Le mécanisme sera en mesure de prêter à un taux fixe ou variable. Les taux des prêts du MES seront en ligne avec les principes de tarification du FMI, tout en restant au-dessus des coûts de financement du MES et comprendront un taux suffisant pour couvrir les risques. Le taux des prêts du MES se composera du coût de financement du mécanisme lui-même, une charge de 200 points de base appliquée sur l'ensemble des prêts et un supplément de 100 points de base sur le montant des prêts allant au-delà d'une durée de 3 ans.

Pour ce qui est du FESF, les ministres des Finances ont retenu qu'il «restera en place après juin 2013 afin d'administrer les obligations encore en cours de circulation. Il restera opérationnel jusqu'à avoir reçu le paiement intégral du financement accordé aux États membres et avoir remboursé ses dettes au titre des instruments financiers émis et de ses obligations éventuelles de rembourser les garants».

Finalement, Jean-Claude Juncker a expliqué qu'«après la validation par le Conseil européen à la fin de la semaine, les travaux continueront par la rédaction du traité sur le Mécanisme européen de stabilité, de la définition des modalités, de l'augmentation de la capacité effective du FESF à 440 milliards d'euros et celle de l'ajustement des conditions de prêt à la Grèce». Cette démarche prévoit que le paquet global de mesures puisse être soumis aux parlements nationaux des États membres de la zone euro afin de leur permettre d'être en mesure d'approuver ce paquet global avant l'été. Le Parlement européen sera en outre régulièrement informé des décisions prises par le président de l'Eurogroupe et la Commission européenne.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

24-25 mars 2011

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 24 et 25 mars 2011.

Les chefs d'État ou de gouvernement des 27 pays membres de l'Union européenne ont fait le point sur la situation économique et ont adopté un ensemble global de mesures destinées à préserver la stabilité financière et à créer les conditions d'une croissance durable et créatrice d'emplois.

Par ailleurs, ils ont fait le point sur les événements en Libye, en Afrique du Nord et au Proche-Orient, et ont de manière plus générale discuté des éléments nouveaux à prendre en compte dans le voisinage méridional.

Le Conseil européen s'est également penché sur la situation au Japon et a évoqué les différentes possibilités de soutien à la population affectée. Dans ce contexte, la sécurité nucléaire dans l'Union européenne a également été un sujet du Conseil européen.

Politique économique

Le Conseil européen a adopté un vaste ensemble de mesures destinées à faire face à la crise, à préserver la stabilité financière et à créer les conditions d'une croissance intelligente, durable, fondée sur l'intégration sociale et créatrice d'emplois, ce qui permettra de renforcer la gouvernance économique et la compétitivité de la zone euro et de l'Union européenne.

Dans le cadre du semestre européen, le Conseil européen a approuvé les priorités en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles. Tous les États membres traduiront ces priorités en mesures concrètes, qu'ils incluront dans leurs programmes de stabilité ou de convergence et leurs programmes nationaux de réforme.

Les États membres ont souligné leur volonté de faire aboutir la stratégie Europe 2020. Ils présenteront les principales mesures qui sont nécessaires pour progresser sur la voie de la réalisation des grands objectifs arrêtés en juin 2010 dans le cadre de cette stratégie. Ils présenteront également des mesures destinées à corriger les déséquilibres macroéconomiques persistants et à améliorer la compétitivité.

Le Conseil européen a appelé de ses vœux la poursuite des travaux sur le paquet des six propositions législatives sur la gouvernance économique, un élément essentiel pour garantir le renforcement de la discipline budgétaire et éviter les déséquilibres macroéconomiques excessifs. Il comprend une réforme du pacte de stabilité et de croissance

destiné à renforcer la surveillance des politiques budgétaires et à appliquer de manière plus systématique et à un stade plus précoce les mesures visant à faire respecter les règles fixées, de nouvelles dispositions sur les cadres budgétaires nationaux et une nouvelle surveillance des déséquilibres macroéconomiques.

«Je me félicite que nous ayons réussi à nous mettre d'accord sur un renforcement du pacte de stabilité et de croissance, de manière à ce que les changements puissent devenir effectifs au mois de juin 2011», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen. «Le pacte de stabilité sera visiblement renforcé. Je regrette qu'il n'ait pas subi tous les renforcements qui auraient été possibles, mais je suis néanmoins satisfait du résultat.»

Le pacte pour l'euro plus renforcera le pilier économique de l'Union économique et monétaire et donnera une nouvelle impulsion à la coordination des politiques économiques, afin d'améliorer la compétitivité et de parvenir ainsi à un plus haut niveau de convergence. Les États membres qui ont souscrit au pacte s'engagent à annoncer une série d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les douze mois qui suivent.

Lors de son point de presse, le Premier ministre a déclaré que «le pacte pour l'euro plus ne contient pas de nouveaux éléments, mais les moyens de renforcer la compétitivité deviennent plus intensifs, on notera une accélération des volontés de réforme». Et de continuer: «En ce qui concerne le Luxembourg, je discuterai du programme de réformes national avec les partenaires sociaux en date du 2 avril prochain. Notre programme sera ensuite communiqué à Bruxelles.»

Le Conseil européen a souligné l'importance des tests de résistance des instituts bancaires, menés actuellement par l'Autorité bancaire européenne.

Comme convenu lors du Conseil européen de juin 2010, les chefs d'État ou de gouvernement ont estimé qu'il convenait de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières.

Le Conseil européen a adopté la décision modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne la création du Mécanisme européen de stabilité (MES). Le Conseil européen s'est félicité des décisions prises le 11 mars 2011 par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ainsi que de l'accord conclu le 21 mars 2011 sur les caractéristiques du MES. La préparation du traité sur le MES et les modifications apportées à l'accord sur le Fonds européen de stabilité financière (FESF), visant à assurer à ce dernier une capacité de prêt effective de 440 milliards d'euros, seront mises au point de façon à ce que les procédures nationales puissent être achevées en temps voulu pour la signature simultanée des deux accords avant la fin de juin 2011.

«Le MES prévoit une implication du secteur privé au cas par cas», a expliqué le Premier ministre lors de son point de presse. «Le MES ne sera activé que sous une conditionnalité stricte et si le pays qui demande l'aide s'engage à des efforts de solidité définis au préalable.»

Portugal

Répondant à une question d'un journaliste concernant la situation du Portugal suite à la démission de son gouvernement, le chef de file des ministres des Finances de la zone euro, Jean-Claude Juncker, a assuré: «Le Portugal ne sera pas laissé seul par les autres Européens. Si le Portugal devait demander une aide européenne – et je n'ai en ce moment aucune raison de penser que cela va se produire –, le parapluie financier que nous avons mis en place sera suffisant.»

Jean-Claude Juncker a également expliqué qu'il avait rencontré le chef de file de l'opposition portugaise en marge de ce Conseil européen et qu'il lui avait rappelé que le futur gouvernement portugais aurait les mêmes obligations de consolidation budgétaire et de réduction de déficit, même s'il veut y arriver par d'autres moyens. Et d'enchaîner: «Ce n'est pas à moi de dire aux autorités portugaises s'ils doivent oui ou non demander une aide européenne. C'est une décision qui incombe aux autorités portugaises.»

Libye/Voisinage méridional

Le Conseil européen a débattu de la situation en Libye et a fait siennes les conclusions adoptées par le Conseil «Affaires étrangères» du 21 mars 2011. Le Conseil européen s'est félicité de l'adoption

de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il a condamné l'attitude du régime libyen qui continue de faire fi des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que la répression violente et brutale que ce régime continue d'exercer à l'encontre de ses citoyens. Il a noté que les actions entreprises conformément au mandat du Conseil de sécurité ont largement contribué à protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque, contribuant à sauver la vie de civils. Lorsque les populations civiles seront en sécurité et à l'abri des attaques, et lorsque les objectifs de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies seront atteints, les opérations militaires prendront fin.

L'Union européenne, conjointement avec la Ligue arabe, les Nations unies et l'Union africaine, redoublera d'efforts pour apporter une solution à la crise, qui satisfasse les revendications légitimes du peuple libyen. Le Conseil européen a appelé une nouvelle fois le colonel Kadhafi à quitter immédiatement le pouvoir, afin de permettre à la Libye de s'engager rapidement dans une phase de transition vers la démocratie.

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont félicités du déroulement sans heurts du référendum sur la révision de la Constitution qui s'est tenu en Égypte le 19 mars 2011. Ils ont également discuté de la situation en Syrie, au Yémen et au Bahreïn, et se sont dit préoccupés par l'escalade de la violence.

Le Conseil européen a souligné qu'il convenait de faire avancer rapidement les travaux en vue de la mise en place d'un nouveau partenariat dans la région et a demandé que des progrès rapides soient réalisés dans plusieurs domaines.

Japon

Le Conseil européen a présenté au Japon ses condoléances pour les très nombreuses pertes de vies humaines qu'il a subies, et a exprimé sa solidarité à la population et au gouvernement japonais. L'Union européenne soutiendra les efforts déployés par le Japon pour surmonter les problèmes auxquels il est confronté à la suite du séisme et du tsunami.

L'Union européenne est en train d'acheminer des secours pour venir en aide à la population sinistrée et se tient prête à apporter une aide supplémentaire si la demande en est faite.

L'Union européenne s'est félicitée de l'intervention du G7 en ce qui concerne le yen et reste prête à coopérer pleinement avec le Japon pour faire face aux conséquences économiques et financières, y compris dans le cadre du G8 et du G20.

Dans le cadre des enseignements qu'il convient de tirer de ces événements, le Conseil européen a demandé que des mesures soient prises en priorité dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Il convient de vérifier la sûreté des installations nucléaires de l'Union européenne sur la base d'une évaluation globale et transparente

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en compagnie de José Socrates, Premier ministre du Portugal, Nicolas Sarkozy, président de la France, et José Manuel Barroso, président de la Commission européenne (© SIP/Jock Fistick)

des risques et de la sûreté (tests de résistance). La Commission et le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) ont été invités à déterminer le plus rapidement possible l'étendue et les modalités de ces tests dans un cadre coordonné qui impliquera pleinement les États membres et tirera pleinement parti de l'expertise disponible (notamment celle de l'Association de responsables d'autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest). Les évaluations seront menées par des autorités nationales indépendantes.

Tous les résultats seront communiqués à la Commission et aux membres de l'ENSREG et seront rendus publics. Le Conseil européen évaluera les premières conclusions à la fin de l'année 2011 sur la base d'un rapport établi par la Commission.

Lors de sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a confirmé que «les chefs d'État ou de gouvernement ont eu une longue discussion sur les questions du nucléaire et de la sécurité nucléaire. Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'énergie et la question de l'approvisionnement énergétique sont une compétence nationale».

Concernant les tests de résistance pour les centrales nucléaires décidés par le Conseil européen, le Premier ministre a précisé que «les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé des tests de sécurité pour toutes les centrales nucléaires sur le territoire de l'Union européenne». Il a enchaîné en expliquant que «les modalités de ces tests seront définies par la Commission européenne et les autorités compétentes. Il est très important que ces tests se fassent selon des normes uniques et unifiées». Il a prévenu qu'il «ne faut pas que les experts qui mènent les tests soient liés au lobby nucléaire».

Et de continuer: «Dans un souci de transparence, les résultats des stress tests seront publiés et les conséquences qui s'imposent seront prises. En cas de lacunes sécuritaires éventuellement détectées sur une centrale, il y a deux possibilités: soit la sécurité de la centrale en question devra être augmentée, soit la centrale devra être fermée.»

En conclusion, Jean-Claude Juncker a insisté fermement sur plusieurs points: l'importance de ces tests pour toutes les centrales, la transparence des tests, une indépendance stricte, l'implication de la Commission, la communication des résultats au Conseil européen. Il a également expliqué qu'un dialogue serait entamé avec les pays limitrophes de l'Union européenne afin que des tests similaires soient faits.

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles

31 mars 2011

Le 31 mars 2011, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne à Bruxelles.

Galileo

Le programme européen Galileo, la version européenne du GPS, était au cœur des discussions. Les ministres ont adopté des conclusions en réponse au rapport à mi-chemin du programme présenté par la Commission européenne. En parallèle, ils ont tenu un débat d'orientation lors duquel Claude Wiseler a confirmé l'engagement politique du Luxembourg en faveur de ce projet technologique européen. Il a soutenu que l'Europe devrait construire un système qui offre des services de haute qualité, précis et fiables, afin d'être compétitif au niveau mondial. Il a néanmoins regretté, à l'instar de nombreux de ses homologues, les dérapages budgétaires antérieurs et le retard considérable que Galileo a accumulé et qui repousse encore son entrée en fonction. Galileo sera partiellement opérationnel en 2014-2015 et devrait disposer de sa constellation complète, c'est-à-dire de 30 satellites, seulement en 2019. À noter que deux entreprises luxembourgeoises sont impliquées dans ce vaste projet.

Les ministres ont en outre dégagé une orientation générale sur une proposition de décision portant sur un aspect technique de Galileo, le «service public réglementé», dit *Public Regulated Service* ou PRS, réservé aux utilisateurs autorisés par les gouvernements pour les applications sensibles.

Livre blanc sur la politique européenne des transports

Attendue avec impatience, la Commission a exposé sa vision pour les transports en Europe sur

les dix prochaines années dans le cadre de son livre blanc intitulé: *Feuille de route pour un espace européen unique des transports – Vers un système de transport compétitif et économe en ressources.* Ce dossier, auquel le ministre du Développement durable et des Infrastructures attache une grande importance, fera l'objet d'un débat lors du Conseil «Transports» de juin 2011.

Accord aérien entre l'Union européenne et le Brésil

La Commission a présenté également l'état des négociations qu'elle a menées au nom de l'Union avec le Brésil pour un accord aérien. Le Brésil est un marché en pleine expansion sur lequel Cargolux opère déjà. Claude Wiseler a remercié la Commission pour ses efforts, qui visaient en outre à prendre en compte certains intérêts luxembourgeois et a souhaité que la signature de l'accord intervienne encore sous Présidence hongroise, plus précisément au Conseil des ministres des Transports de juin 2011.

Mars Di Bartolomeo au Conseil informel des ministres de la Santé à Gödöllö

4-5 avril 2011

En sa qualité de ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo s'est rendu au Conseil informel organisé par la Présidence hongroise à Gödöllö les 4 et 5 avril 2011. Ce Conseil informel était placé sous le signe de l'efficience et de la pérennité des systèmes européens de santé. C'est autour de ces deux concepts qu'étaient articulés les débats ministériels sur plusieurs sujets.

Un premier échange de vues a eu lieu sur les modalités de soutien dans le cadre des efforts de modernisation des systèmes de santé. Le résultat de ces réflexions est reflété dans des conclusions à adopter par le Conseil formel des ministres de la Santé du 6 juin 2011. Les ministres ont mené ensuite un débat sur la coopération entre les États membres en vue de l'amélioration de la planification des ressources humaines et de l'adéquation des niveaux de compétences entre États membres.

Un troisième point était consacré aux orientations stratégiques à retenir pour le nouveau programme Santé (2013-2018), toujours dans l'optique de l'efficience et de la viabilité financière des actions y reprises.

Le Conseil informel s'est clôturé par les explications du ministre français de la Santé relatif à l'état du dossier Mediator à la lumière de la législation européenne en matière d'effets indésirables des médicaments autorisés (pharmacovigilance).

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Gödöllö

8-9 avril 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel qui se sont tenues à Gödöllö, en Hongrie, les 8 et 9 avril 2011.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Compte tenu de l'introduction d'une demande d'aide financière de la part du Portugal la veille, l'Eurogroupe a essentiellement concentré ses travaux sur ce point. Les ministres des Finances des pays non-membres de la zone euro ont, à cet effet, rejoint leurs collègues de l'Eurogroupe à la fin de la réunion.

Les ministres des Finances des 17 pays membres de la zone euro ainsi que les 10 ministres des pays non-membres de la zone euro ont adopté une déclaration conjointe Eurogroupe/Ecofin, dans laquelle ils prennent note de la demande des autorités portugaises de pouvoir bénéficier d'aides financières afin de préserver la stabilité financière du pays en particulier et de la zone euro en général.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet, le commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Olli Rehn, ainsi que le directeur général du Fonds européen de stabilité financière, Klaus Regling, le président Jean-Claude Juncker a relevé que l'octroi de l'aide au Portugal serait assorti «d'une stricte

conditionnalité» basée sur trois piliers: un ajustement budgétaire ambitieux pour restaurer la soutenabilité budgétaire, des réformes structurelles permettant d'accroître la croissance et la compétitivité de l'économie portugaise ainsi que des mesures destinées à maintenir la liquidité et la solvabilité du secteur financier.

Compte tenu de la «situation politique difficile» au Portugal, l'Eurogroupe et l'Ecofin ont estimé que les principaux partis politiques devraient être impliqués dans les négociations avec la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la BCE. Une fois le programme négocié et approuvé par l'Eurogroupe et l'Ecofin, ils appelleront les partis politiques portugais à approuver le programme d'ajustement et à former un nouveau gouvernement à l'issue des élections législatives du 5 juin 2011, gouvernement capable d'adopter et de mettre en œuvre les mesures d'ajustement budgétaire ainsi que les réformes structurelles.

Finalement, l'Eurogroupe s'est penché sur la situation en Grèce en faisant le point sur le programme d'ajustement. Jean-Claude Juncker a rappelé aux autorités grecques «l'importance de respecter les cibles en matière de déficit public pour les années à venir». Conformément aux conclusions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro le 11 mars 2011, l'Eurogroupe s'est mis d'accord sur la mise en œuvre de l'allongement de la maturité des prêts à la Grèce jusqu'à sept ans et demi ainsi que sur une réduction de 100 points de base sur tous les prêts, «taux applicable à toutes les tranches déjà versées et à verser», a expliqué le président de l'Eurogroupe.

Conférence de presse à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe du 8 avril (© András Kovács/www.eu2011.hu)

Ecofin informel

Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, et Luc Frieden ont ensuite participé à l'Ecofin informel.

Les ministres des Finances des 27 États membres de l'Union européenne et les gouverneurs des banques centrales respectives ont discuté de la situation économique dans l'Union et ont fait le point sur les récentes décisions du Conseil européen en matière de gouvernance économique.

D'autres discussions concernaient les développements récents sur les marchés financiers, la nouvelle architecture de la surveillance financière dans l'Union européenne ou encore les marchés des matières premières.

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg

11-12 avril 2011

Les 11 et 12 avril 2011, le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) s'est déroulé à Luxembourg. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par les ministres Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen.

Immigration et asile

Nicolas Schmit a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile.

Les discussions se sont principalement concentrées sur la situation en mer méditerranée et en Afrique du Nord. Les débats ont porté sur la dimension en matière de migration des transitions en Méditerranée, et plus particulièrement sur la volatilité de la crise libyenne et son impact migratoire en Europe.

Par ailleurs, les ministres ont dressé un état des lieux des travaux concernant le régime d'asile européen commun (RAEC). Ils ont fait le point sur les différents instruments juridiques en cours de négociation.

Enfin, les ministres ont été informés par la Grèce de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan d'action de réforme de son système d'asile et de la gestion de l'immigration.

Affaires intérieures: utilisation des données des dossiers passagers

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a participé, de son côté, à la partie consacrée à la proposition de directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière. Les ministres en charge des Affaires intérieures ont procédé, en séance publique, à un premier échange de vues sur la proposition.

Gerd Leers, ministre de l'Immigration et de l'Asile des Pays-Bas, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, au Conseil «Justice et affaires intérieures» (© Police grand-ducale)

La proposition de directive a pour objectif de créer à l'échelle de l'Union européenne (UE) un système de collecte et de traitement des données des passagers, en harmonisant les systèmes nationaux existants et en assurant une coopération entre les autorités concernées au sein de l'UE. Les ministres se sont également penchés sur l'opportunité d'inclure les vols intra-UE dans le système. Ils ont également discuté de la question de savoir s'il y a lieu ou non de restreindre les règles aux vols en provenance et à destination de pays tiers, comme initialement proposé par la Commission.

Jean-Marie Halsdorf a exigé le respect intégral des principes de nécessité et de proportionnalité. Il a souligné le besoin de respecter les règles applicables en matière de protection des données et de limiter l'intrusion dans la sphère privée des citoyens au strict minimum. Par rapport à la question de l'inclusion des vols intra-UE, le ministre a prôné la prudence et a émis des doutes sérieux sur le régime de protection des données proposé et la plus-value de cette option qui ne s'applique pas à d'autres moyens de transport.

Par ailleurs, les ministres ont pris note d'un rapport et d'une présentation de la Commission portant sur l'examen conjoint de l'UE et des États-Unis des 6 premiers mois de mise en œuvre de l'accord entre les deux parties sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme (TFTP), conclu en juillet 2010 et entré en vigueur le 1er août 2010.

En marge de la session du Conseil, le comité mixte de l'UE, avec la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse, a fait le point sur la situation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), pour lequel la phase de tests de conformité devrait démarrer au

François Biltgen, ministre de la Justice, en compagnie de Max Stadler, secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre de la Justice de l'Allemagne (© Conseil de l'Union européenne)

courant du mois d'avril 2011. Il a aussi examiné le dossier visant la création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle, comme le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), le système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le Conseil espère parvenir à ce sujet à un accord en première lecture avec le Parlement européen avant l'été. Le siège de l'agence sera établi à Tallinn en Estonie, avec une localisation des infrastructures informatiques et techniques à Strasbourg.

Justice: directive relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie

Le 12 avril, le ministre de la Justice, François Biltgen, a participé à la partie du Conseil «JAI» consacrée à la justice.

Les ministres ont été informés des négociations en cours avec le Parlement européen sur une proposition de directive du Parlement et du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie. Dans le cadre des discussions, le ministre de la Justice a appuyé un amendement élaboré en commun avec les Pays-Bas en vue d'interdire aux personnes condamnées pour abus sexuels envers des enfants non seulement des activités professionnelles, mais aussi des activités bénévoles impliquant des enfants, ceci dans un souci d'éviter les récidives. François Biltgen a encore plaidé pour laisser aux États membres le choix de bloquer l'accès à des sites pédopornographiques uniquement si la suppression de ces sites n'est pas possible.

Lors d'un débat d'orientation, les ministres se sont penchés sur une proposition de directive du Parlement et du Conseil relative aux attaques visant les systèmes d'information. Celle-ci vise à rapprocher des règles pénales appliquées pour réprimer les attaques contre les systèmes d'information et de renforcer la coopération entre les autorités judiciaires et policières compétentes. Dans ce contexte, les pays du Benelux avaient organisé une première conférence à Maastricht le 5 avril 2011, au cours de laquelle les ministres de la Justice des trois pays avaient signé une déclaration d'intention visant une collaboration rapprochée sur le sujet de la cybersécurité, en impliquant les secteurs public et privé ainsi que le monde scientifique et académique.

La proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux était un autre point à l'ordre du jour. Le Luxembourg soutient vivement la mise en place d'instruments européens de coopération judiciaire civile en matière de droit de la famille.

Il en est de même pour la proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions relatives aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés, où les négociations du groupe de travail débuteront le 15 avril.

S'agissant de la proposition de règlement du Parlement et du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière

de successions et à la création d'un certificat successoral européen, le Luxembourg défend l'approche unitaire proposée par la Commission. Le Luxembourg se prononce en faveur du principe que l'ensemble d'une succession internationale, c'est-à-dire tous les biens la composant et quel que soit leur lieu de situation, soit réglé par une seule autorité et régi par une seule et même loi.

Les ministres de la Justice ont également été informés de l'état des discussions avec le Parlement sur une proposition de directive qui définit les règles concernant le droit des personnes soupçonnées et poursuivies d'être notamment informées de leurs droits et des charges retenues contre elles dans le cadre des procédures pénales.

Une autre présentation visait une proposition de règlement du Conseil relatif à la publication électronique du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg

12 avril 2011

Le 12 avril 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne à Luxembourg.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis lors d'un déjeuner de travail. Les discussions se sont concentrées sur la situation dans le voisinage sud de l'Union européenne et plus particulièrement sur les événements politiques et militaires récents en Libye, ainsi que sur les questions humanitaires. Un représentant du Conseil national de transition libyen, Mahmoud Jibril, a rencontré les ministres.

En marge du Conseil, Jean Asselborn a rappelé que le but principal de la résolution 1973 des Nations unies était la protection des citoyens libyens. En ce qui concerne un éventuel déploiement d'une mission européenne de politique de sécurité et de défense commune en vue d'assurer la sécurité de l'assistance humanitaire, Jean Asselborn a souligné que l'Union européenne n'agirait qu'en cas de demande formelle de la part des Nations unies.

Les ministres ont évalué les événements récents survenus en Afrique du Nord et au Proche-Orient, les conséquences et les implications pour l'ensemble de la région dans les domaines économique et social, ainsi que l'impact de ces événements sur le rôle de l'Union européenne dans la région, notamment dans le contexte de la politique européenne de voisinage.

Les ministres ont fait le point sur les derniers développements au Bahreïn, au Yémen et en Syrie, et ont fait le suivi de leurs discussions sur le soutien européen aux processus de démocratisation en Égypte et en Tunisie.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Nikolaï Mladénov, son homologue bulgare, et Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (© Ministère des Affaires étrangères)

Le processus de paix au Proche-Orient a également fait l'objet de discussions. Les ministres ont aussi abordé la situation en Biélorussie et ont eu un échange de vues sur la perspective de prendre de nouvelles mesures restrictives additionnelles.

Après le déjeuner, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont continué leurs travaux au sein du Conseil «Affaires étrangères», qui était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les discussions ont porté sur la situation en Côte d'Ivoire. Les ministres ont également évoqué les derniers développements au Kirghizistan.

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Gödöllö

13 avril 2011

Le 13 avril 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à Gödöllö, en Hongrie, afin de participer à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» au sujet de l'industrie et du marché intérieur.

Les discussions des ministres ont porté sur les petites et moyennes entreprises (PME) au niveau européen ainsi que sur le réexamen du Small Business Act (SBA Review) qui a été présenté le 23 février 2011 par la Commission européenne afin d'améliorer la mise en œuvre du SBA proposé en décembre 2008 par le Conseil de l'Union européenne.

L'amélioration de la réglementation de l'activité des PME, l'accès des PME aux financements, l'accès aux marchés internationaux et le développement de la gouvernance concernant l'emploi effectif du SBA Review ont été abordés pendant quatre ateliers de travail.

Lors de son intervention, Jeannot Krecké a souligné entre autres que le SBA Review comprenait des recommandations et des propositions utiles, regrettant néanmoins que le réexamen du SBA ne se focalise pas plus sur les règles du marché intérieur, car les PME se heurtent aux règles souvent peu harmonisées dans les États membres. En effet, «la mise en œuvre du Single Market Act devra intégrer les besoins des PME», a précisé Jeannot Krecké.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

14 avril 2011

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» de l'Union européenne à Luxembourg le 14 avril 2011.

La première partie de la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche était consacrée en grande partie à un échange de vues sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil «Évaluation de la gestion de l'effort de pêche dans les eaux occidentales».

Par la suite, le Conseil a pris note de la présentation de la délégation tchèque relative à la déclaration, soutenue par l'Autriche, la Hongrie, le Luxembourg et la Slovaquie, concernant le rôle de la pisciculture et de la pêche en eau douce dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). Une grande majorité a soutenu cette déclaration qui souligne le rôle important de l'aquaculture comme complément essentiel des activités de la pêche. La déclaration en question met en exergue le rôle spécifique d'une gestion adéquate des ressources de poissons d'eau douce, ce qui peut contribuer au développement rural et améliorer la biodiversité. La Commission a, pour sa part, appuyé dans les grandes lignes les principes de cette déclaration et envisage ainsi d'initier des mesures spécifiques pour l'aquaculture dans le cadre de la PCP.

Par la suite, la Présidence hongroise a procédé à la vérification des positions en ce qui concerne le renouvellement de l'inclusion de la carbendazime comme substance active dans la liste positive de la directive 91/414/CEE sur les pesticides. Le Conseil a noté qu'il n'y avait pas de majorité qualifiée, ni pour ni contre cette proposition. La Commission est ainsi habilitée à finaliser la procédure décisionnelle relative à cette proposition de renouvellement. Le Luxembourg a voté contre ce renouvellement.

La deuxième partie était consacrée aux points relatifs à l'agriculture. Sur demande de la présidence, les délégations ont procédé à un

échange de vues sur la proposition du règlement relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles.

Les délégations ont salué l'idée de promouvoir la vente directe et la vente sur les marchés locaux, vu la demande croissante de ces produits par les consommateurs. Par contre, un certain nombre de ministres a appelé à éviter d'introduire de nouvelles barrières administratives et à empêcher que des systèmes bien établis au niveau national ne soient concurrencés par des nouveaux régimes de qualité introduits au niveau européen.

La proposition de mettre en place de nouvelles règles relatives à l'agriculture de montagne a été accueillie favorablement par la majorité des délégations. Dans ce contexte, les États membres ont cependant insisté sur la mise en place de définitions et de critères de production clairs. En outre, les délégations ont appelé la Commission à présenter des études d'impact sur ce sujet. Romain Schneider est intervenu pour indiquer que le Luxembourg serait en faveur de l'idée qui consiste à encourager la vente directe ainsi que la production pour les marchés locaux. En effet, le gouvernement luxembourgeois soutient des programmes d'action qui sensibilisent le grand public et la gastronomie à consommer davantage des produits issus de la production locale. Ceci pourrait à son avis contribuer au développement de formes de production durable et favoriser la diversité des productions agricoles traditionnelles.

Il a cependant souligné que ces formes de commercialisation devraient se baser sur la subsidiarité, tout en mettant l'accent sur une bonne coordination des systèmes de qualité existants, que ce soit au niveau local, régional, national ou communautaire. En ce qui concerne la question de l'agriculture de montagne, Romain Schneider a indiqué que cette dénomination pourrait être intéressante, à condition que le consommateur soit bien informé et en toute transparence. La création de nouveaux régimes de dénomination devrait à son avis respecter les principes de l'information claire et de la protection du consommateur.

Le Conseil a pris note de la présentation par la délégation belge d'un mécanisme pour tempérer la volatilité des prix dans la production de la viande porcine. Cette proposition sera analysée par les États membres et les experts de la filière dans le cadre du comité élargi de la Commission.

La délégation irlandaise a appelé à la plus grande prudence en ce qui concerne les négociations commerciales avec le Mercosur. Les premiers résultats d'une étude d'impact sur les effets économiques et sociaux d'un possible accord commercial seront présentés prochainement. Dans ce contexte, Dacian Cioloş, commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, a indiqué que cet accord ne concernerait pas exclusivement le secteur de la viande, mais que l'Union européenne aurait également des intérêts offensifs, notamment en ce qui concerne les fromages, les huiles d'olive, le vin ou encore les boissons spiritueuses.

Finalement, la délégation néerlandaise a fait appel à la Commission d'inclure une analyse des effets du changement de la politique agricole commune (PAC) sur les pays tiers, et notamment sur les pays les moins avancés, dans l'analyse d'impact relative à la réforme de la PAC post-2013.

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington

14-16 avril 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a assisté à la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Washington du 14 au 16 avril 2011.

En marge de ces réunions, Jean-Claude Juncker a rencontré les ministres des Finances des États-Unis d'Amérique, de la Chine et du Japon.

Dans ses exposés devant les forums internationaux, le président de l'Eurogroupe a expliqué l'analyse de l'Eurogroupe sur la situation économique et financière mondiale en général et de la zone euro en particulier.

Jean-Claude Juncker a d'emblée exprimé sa solidarité avec le peuple

japonais et assuré les autorités japonaises que la zone euro se tenait prête à apporter toute aide nécessaire. Il a également salué les mesures macroéconomiques décidées par le gouvernement japonais, qui «ont clairement aidé à stabiliser la situation».

Jean-Claude Juncker a ainsi confirmé que la «reprise économique dans la zone euro est solide», même si les développements varient entre États membres et que la reprise est moins prononcée dans les États membres confrontés à des défis d'ajustement plus prononcés à la suite de la crise financière et économique. La croissance dans la zone euro devrait atteindre 1,6% en 2011, grâce notamment aux exportations soutenues qui, au cours de l'année 2011, devraient être contrebalancées par une augmentation de la demande intérieure.

Pour ce qui est de l'inflation, estimée à 2,2% pour 2011, le président de l'Eurogroupe a fait état du fait que cette hausse était surtout due à l'augmentation substantielle des prix du pétrole et des matières premières, l'inflation sous-jacente restant faible. Des risques subsistent au niveau des prix, notamment en ce qui concerne les matières premières. Des pressions pourraient également se faire sentir aux niveaux des impôts indirects et des prix administrés dans certains États membres, dues à des besoins d'ajustements budgétaires et financiers dans les années à venir.

Le président de l'Eurogroupe a également fait état des décisions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, «qui a adopté un paquet global de mesures pour faire face à la crise, préserver la stabilité financière et poser les fondations d'une croissance intelligente, durable, socialement inclusive et créatrice d'emplois».

Concernant les risques et incertitudes pesant sur l'économie mondiale, Jean-Claude Juncker a surtout relevé la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il s'est prononcé en faveur d'aides européennes et internationales afin de soutenir les pays de la région dans leurs efforts de réformes politiques et économiques. En plus du rôle des institutions financières internationales, la Banque européenne d'investissement et, dans les cas où cela est possible, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement participeront aux efforts de soutien à la région. Les pays du voisinage méditerranéen devraient en principe également être éligibles pour une assistance macro-financière de la part de l'Union européenne, en combinaison avec les programmes du FMI.

En plus des risques liés à la volatilité des prix du pétrole, le président de l'Eurogroupe a également averti ses interlocuteurs que divers schémas de croissance ayant existé avant la crise économique et financière étaient en train de faire leur réapparition et risquaient d'accentuer à nouveau les déséquilibres globaux à moyen terme.

Finalement, Jean-Claude Juncker a souligné que dans l'intérêt d'une croissance durable et équilibrée, il était essentiel pour les économies avancées d'intensifier leurs efforts en matière de consolidation budgétaire et financière à moyen terme et pour les pays affichant d'importants excédents extérieurs, de stimuler la demande intérieure. Les pays émergents qui affichent d'importants excédents extérieurs devront à leur tour permettre de futures appréciations du taux de change de leur monnaie nationale.

Conférence de haut niveau au sujet d'ESPON à Bruxelles et réunion informelle des ministres à Gödöllö

11 mai 2011

Das in Luxemburg verwaltete europäische Programm ESPON (European Observation Network for Territorial Development and Cohesion) zeigte auf einer mit hochrangigen Experten besetzten Konferenz in Brüssel am 11. Mai 2011 eine Fülle an Beispielen, wie Forschungsergebnisse wichtige Impulse für die Politik geben können.

Nicht nur Mitgliedstaaten profitieren von dieser Forschung, wie beispielsweise das Metroborder Projekt beweist, das für Luxemburg von besonderem Interesse ist: Hier wurde die Perspektive einer grenzüberschreitenden polyzentrischen Metropolregion für die Großregion identifiziert, was erlaubt, sich sichtbar neben Metropolen wie Barcelona, Stockholm oder Wien zu platzieren. Andere Projektbeispiele zeigten Methoden auf, wie Regionen ihre Stärken im Vergleich zu anderen Regionen messen können, und beweisen damit die Vielfalt der vom ESPON geförderten Projekte.

Die Hauptredner der Veranstaltung – der für Regionalpolitik zuständige EU-Kommissar Johannes Hahn und Claude Wiseler, Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur – unterstrichen die Bedeutung einer informierten und auf Fakten und Zahlen basierenden Politik. Dies gelte insbesondere für die räumliche und territoriale Entwicklung Europas. Sie hängt von vielen unterschiedlichen Einflussfaktoren wie die Entwicklung der Wirtschaft und des Arbeitsmarktes, der Demographie oder der Verkehrsinfrastrukturen ab. Eine Kenntnis dieser Entwicklungen ist Voraussetzung dafür, maßgeschneiderte und an den Gegebenheiten vor Ort orientierte Entwicklungsimpulse zu geben.

Die territoriale Perspektive Europas ist auch Gegenstand der Beratungen beim informellen Ministertreffen für territoriale Kohäsion Mitte dieser Woche in Gödöllö. Dort werden sich Kommissar und Minister wieder treffen, um über die Territoriale Agenda (TA) 2020 zu entscheiden. Die TA 2020 ruft zur Stärkung der räumlichen Dimension in allen Politikbereichen auf und definiert sechs Prioritäten, wie beispielsweise die polyzentrische und ausgewogene Entwicklung in Europa, die Integration in grenzüberschreitenden Regionen, die Sicherung der globalen Wettbewerbsfähigkeit durch eine starke lokale Wirtschaft oder eine Verbindung der Umwelt-, Landschafts- und Kulturgüter von Regionen. Auch die räumliche Koordination der Sektorpolitiken leistet einen entscheidenden Beitrag zur Wettbewerbsfähigkeit und Nachhaltigkeit Europas. Die besondere Rolle des ESPON liegt darin, Informationsgrundlagen wie Daten, Indikatoren und Studien der Politik bereitzustellen. Auf diese Weise können die territorialen und vor Ort vorhandenen Potenziale besser zur Entwicklung unserer Städte und ländlichen Gebiete genutzt werden. Die weitere Entwicklung des ESPON soll auf dem Ministertreffen im Rahmen eines Mandats für Luxemburg zur Vorbereitung der Programmperiode post-2013 gestärkt werden.

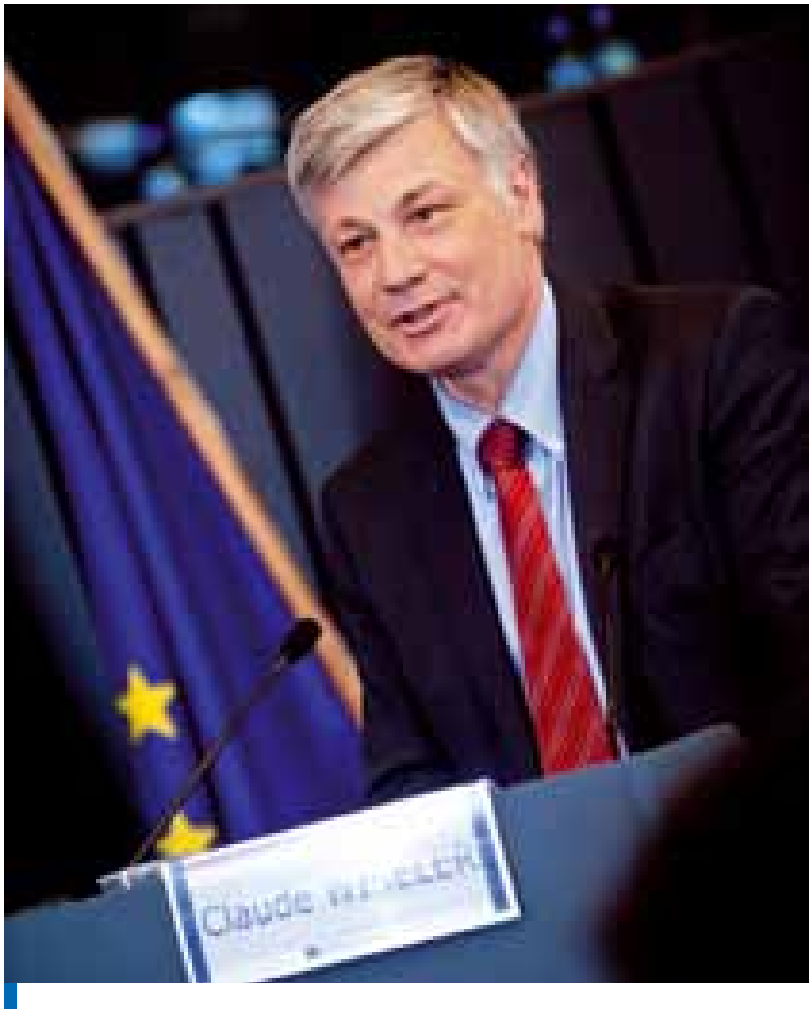

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la conférence ESPON (© Arnaud de Villenfagne)

Das ESPON wird vom Ministerium für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur als Verwaltungsbehörde im Auftrag aller 27 EU-Mitgliedstaaten und der vier Länder Island, Liechtenstein, Norwegen und der Schweiz geführt. Es finanziert sich aus dem Europäischen Strukturfonds sowie den nationalen Beiträgen der teilnehmenden Länder.

Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

12 mai 2011

Le 12 mai 2011, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Bruxelles. Nicolas Schmit a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile.

Les discussions des ministres se sont focalisées principalement sur l'évolution de la situation dans les pays du voisinage méridional et son impact migratoire en Europe. Ils ont examiné en particulier les suites à donner aux conclusions du Conseil «JAI» des 11 et 12 avril 2011 sur la gestion des migrations en provenance de cette région ainsi que la communication de la Commission sur la migration, présentée par cette dernière le 4 mai 2011.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la signature de l'accord de réadmission entre le Benelux et la république du Kosovo (© SG Benelux)

Les ministres ont eu en outre un premier échange de vues sur la communication de la Commission portant sur l'évaluation des accords de réadmission conclus par l'Union européenne avec des pays tiers.

Dans le cadre de son déplacement à Bruxelles, Nicolas Schmit a signé également avec ses homologues de la Belgique, Melchior Wathelet, secrétaire d'État à la Politique de migration et d'Asile, et des Pays-Bas, Gerd Leers, ministre de l'Immigration et de l'Asile, un accord de réadmission entre le Benelux et la république du Kosovo.

Cet accord est destiné à faciliter la réadmission dans leur pays des personnes originaires du Kosovo et en séjour irrégulier dans un des pays du Benelux.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

16-17 mai 2011

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui ont eu lieu à Bruxelles les 16 et 17 mai 2011.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, et Olli Rehn, commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires (© SIP/Jock Fistick)

Eurogroupe

En amont de la réunion de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a présidé une réunion intergouvernementale des ministres des Finances des 27 États membres de l'Union européenne sur la mise en place du futur Mécanisme européen de stabilité (MES). Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Plus précisément, les 27 ministres des Finances ont examiné le projet de traité entre les États membres de la zone euro établissant un MES qui reprend les caractéristiques détaillées qui ont été décidées fin mars 2011 par le Conseil européen. «Nous avons fait des progrès substantiels», a déclaré Jean-Claude Juncker devant la presse, notam-

ment «dans la finalisation du texte juridique et nous sommes tout près d'un accord.» Même s'il reste quelques points à discuter, «il est certain que ce traité sera signé en même temps que la modification de l'accord-cadre sur le Fonds européen de stabilité financière (FESF) d'ici fin juin, afin de permettre le démarrage rapide des procédures nationales de ratification pour que le MES soit pleinement opérationnel au moment de prendre la relève du FESF à la mi-2013».

Les Vingt-Sept se sont réunis ensuite en format Eurogroupe élargi pour décider des modalités du programme d'aide au Portugal. À cet effet, les ministres ont publié un communiqué dans lequel ils confirment que l'aide au Portugal aura un volume de 78 milliards d'euros, consentie en contrepartie d'un programme d'ajustement économique, social et financier portant sur 3 ans.

La réunion de l'Eurogroupe a été essentiellement consacrée à la situation économique et financière de la Grèce. Conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Grèce, l'Eurogroupe a néanmoins «pris acte avec satisfaction du fait que le gouvernement grec s'est déclaré d'accord pour annoncer dans un délai de temps assez rapproché des mesures additionnelles qui lui permettront de respecter les limites budgétaires pour 2011 sur lesquelles nous nous étions mis d'accord lorsque nous avons lancé le programme d'aide grec». Selon le président de l'Eurogroupe, «la partie privatisations revêtira une importance accrue».

Christine Lagarde, ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, avec Jean-Claude Juncker (© Conseil de l'Union européenne)

L'Eurogroupe estime en effet «que le volume des privatisations envisagées par le gouvernement grec sur le court terme doit être corrigé vers le haut». Sur base de rapports de la troïka d'experts de la Commission européenne, du Fonds monétaire international et de la Banque centrale européenne, «nous conclurons de façon définitive le chapitre grec lors de notre réunion de juin à Luxembourg».

Le plan d'aide à l'Irlande

L'Eurogroupe a finalement proposé la nomination de Mario Draghi, président de la Banque d'Italie, au poste de président de la Banque centrale européenne, comme successeur du président actuel Jean-Claude Trichet, dont le mandat vient à échéance fin octobre 2011.

Selon Jean-Claude Juncker, Mario Draghi «est un homme qui jouit non seulement d'une excellente réputation internationale et européenne, mais qui est un banquier central qui a su prouver par son parcours qu'il est fortement attaché à l'euro, à l'Union économique et monétaire et à l'Union européenne, à sa construction et à son intégration. C'est une personne qui rassemble en elle tous les éléments dont il faut disposer pour pouvoir être le digne successeur de Jean-Claude Trichet, qui fut un éminent président de la Banque centrale européenne».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Affaires économiques et financières».

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

17 mai 2011

Le Conseil de l'Union européenne (UE) des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 17 mai 2011. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche étaient notamment réunis à Bruxelles dans le but de ficeler un mandat relatif à la négociation d'un accord juridiquement contraignant portant sur la gestion durable des forêts en Europe. En effet, un tel accord tombe sous la compétence conjointe de l'UE et des États membres. Le Conseil était donc appelé à autoriser la Commission à participer, pour l'UE, à ces négociations, et la Présidence à faire de même au nom des États membres. Or le Conseil n'a pas pu donner son accord unanime au mandat mis sur la table, de sorte que le Conseil a chargé le Comité des représentants permanents d'adapter le texte afin de prendre en compte les réserves de certains États membres. Les négociations sur un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe devraient en principe démarrer encore en 2011 et devraient durer jusqu'à fin juin 2013.

Par la suite, la délégation française a dressé un état des lieux des préparatifs relatifs à la réunion des ministres de l'Agriculture du G20, qui aura lieu les 22 et 23 juin 2011. La France propose:

- d'améliorer l'information et la transparence sur les marchés dans l'intérêt des gouvernements et des opérateurs économiques;
- de réformer la coordination internationale en vue de renforcer la confiance sur les marchés internationaux ainsi que de prévenir et de gérer les crises alimentaires de manière plus efficace;
- de développer la production agricole sur le long terme, de manière à satisfaire la demande croissante;
- de limiter les restrictions à l'exportation et de développer des outils de gestion des risques pour les plus vulnérables, afin de faire face à la volatilité excessive des prix alimentaires.

Le commissaire européen en charge de l'Agriculture, Dacian Cioloş, pour sa part, a appelé à une plus grande transparence des marchés et à la création d'une plate-forme conjointe qui publierait les informations relevant de la sécurité alimentaire. Il a également soutenu les efforts du *round* de développement de Doha, visant à renforcer les actions à l'égard des États qui imposent des restrictions à l'exportation. Il a souligné que les échanges des denrées destinées à l'aide alimentaire devraient être exemptés de telles restrictions.

La France a en outre évoqué la situation climatique actuelle en Europe du Nord et en France, caractérisée par une sécheresse très précoce et des déficits de précipitations estimés à environ 50% par rapport à la normale.

La conséquence immédiate de cette sécheresse est une révision à la baisse des rendements en céréales de l'UE pour 2011 et une augmentation des prix de l'alimentation animale. Afin d'aider les exploitations à faire face à cette augmentation des coûts, la France a demandé de prévoir le versement d'une avance pour les paiements directs au 16 octobre 2011, ainsi qu'une augmentation du premier paiement de la prime à la vache allaitante de 60 à 80%. Douze États membres, dont le Luxembourg, ont soutenu la requête française. Les États membres concernés devront transmettre leurs dossiers à la Commission européenne afin que le Comité de gestion des paiements directs puisse voter dans les semaines à venir. Le commissaire Cioloş a indiqué que ses services seraient disposés à assister les États membres dans leurs démarches de notification, afin que celles-ci soient en conformité avec la législation de la politique agricole commune (PAC) en vigueur.

Sous la rubrique «divers», les États membres ont entendu les conclusions de la Commission en ce qui concerne les réunions du Comité consultatif élargi sur la viande porcine. La Commission avait décidé de mettre en place ce comité pour donner suite à la journée de réflexion sur le secteur porcin, organisée sous Présidence belge le 3 décembre 2010. Le commissaire a conclu qu'à l'avenir, l'analyse du marché de la viande devrait également prendre en compte les coûts de production et les marges, et non seulement les prix. Les ins-

truments de marché devraient donc être adaptés en conséquence. Il a cependant avoué qu'aucune «solution miracle» n'avait émergé des discussions pour assurer la viabilité de la filière, mais il a insisté sur le fait que l'innovation, une production de qualité, l'adaptation structurelle ainsi qu'une plus grande intégration seraient les clés pour la survie du secteur.

Il a suggéré aux États membres d'utiliser les mécanismes déjà existants du deuxième pilier, tels que les aides à l'investissement ou encore les mécanismes de gestion de crise, pour faire face à la situation actuelle du marché. Dans ce contexte, il a également annoncé que la publication d'un livre vert relatif à la promotion des produits agricoles était prévue pour juillet 2011.

La demande de la délégation polonaise d'augmenter le prix d'intervention des céréales n'a pas trouvé de soutien auprès du Conseil et de la Commission. Ainsi, le commissaire Cioloş a répondu à la Pologne qu'une augmentation du prix d'intervention des céréales risquerait d'affaiblir la compétitivité de la production européenne de céréales sur les marchés internes et externes. Il a souligné que l'intervention des céréales devrait servir de filet de sécurité pour les périodes de crise et que ce mécanisme ne devrait pas redevenir un débouché permanent comme par le passé.

La Commission a également rejeté la demande de la délégation polonaise de relever les quotas de production du sucre, en indiquant qu'une proposition détaillée pour l'avenir de ce secteur serait publiée avec les textes relatifs à la reforme post-2013 de la PAC.

Les ministres européens de l'Agriculture ont été informés par le président en exercice, Sándor Fazekas, des conclusions de la conférence intitulée «La transition vers une production et une consommation durable d'aliments dans un monde à ressources limitées» des 4 et 5 mai 2011.

En ce qui concerne les points relatifs à la sécurité alimentaire, la délégation suédoise a exprimé son souhait que suite à la publication du rapport de la Commission sur le transport des animaux, prévue pour septembre 2011, des propositions législatives soient publiées rapidement dans le but d'améliorer le bien-être des animaux lors des transports. Le ministre suédois de l'Agriculture, Eskil Erlandsson, a ainsi proposé de réduire le temps de transport et de remplacer le transport des animaux vivants autant que possible par le transport de leurs viandes, d'œufs ou encore d'embryons. Le commissaire en charge de la Santé, John Dalli, a reconnu la nécessité d'un renforcement des contrôles et d'une harmonisation de la mise en œuvre de la législation en place.

Finalement, la Présidence hongroise a informé le Conseil sur l'état des lieux des travaux dans le cadre du Codex alimentarius. L'UE continuera ainsi à s'opposer fermement aux hormones de croissance. D'autres accomplissements importants durant la Présidence hongroise ont été notamment la mise en place d'un seuil maximum pour la mélamine dans l'alimentation pour enfants, la promotion de l'approche européenne en ce qui concerne les résidus de pesticides ainsi que la mise en place de différentes normes alimentaires, telles que l'authenticité de l'huile d'olive.

Octavie Modert au Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture à Bruxelles

19 mai 2011

La ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé au Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture qui s'est tenu à Bruxelles le 19 mai 2011 sous Présidence hongroise.

Point important à l'ordre du jour: la décision d'établir le label du patrimoine européen. Projet lancé en 2006 en tant qu'initiative intergouvernementale, l'accord politique donné par les ministres de la Culture en fait désormais une action communautaire et signifie l'aboutissement d'un processus qu'Octavie Modert a favorisé depuis longtemps auprès de ses collègues.

Concrètement, il s'agit d'un label qui peut être attribué à des sites ayant une très forte valeur symbolique en termes de construction, d'histoire et de patrimoine européens. L'objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe chez les citoyens européens et en particulier chez les jeunes; il permettra également de contribuer au développement économique et durable des régions, en particulier à travers le tourisme culturel. L'accent ne sera cependant pas mis sur la

conservation des sites, mais sur leur promotion, leur accessibilité et les activités éducatives organisées autour de leur dimension européenne. Octavie Modert s'est félicitée de l'orientation qu'a pris le label du patrimoine européen en tant que projet communautaire. Il s'agit pour elle d'un instrument idéal pour donner une visibilité à l'idée et aux valeurs européennes, un moyen pour rendre l'Europe tangible.

S'inscrivant dans le cadre de leur plan de travail 2011-2014 en faveur de la culture, les ministres ont eu ensuite un échange de vues sur la façon dont on pourrait mettre en place et faire fonctionner des services d'information sur la mobilité au sein de l'Union européenne pour les artistes et les professionnels de la culture. Dans les conclusions adoptées à ce sujet, une série de mesures ont en effet été suggérées, visant à mettre en place un tel système dont la fonction serait de fournir des informations complètes, précises et actualisées sur des questions liées à la mobilité.

L'importance de la mobilité des artistes et des professionnels de la culture au sein de l'Union européenne est une question qu'Octavie Modert thématise de façon récurrente au Conseil, notamment dans l'optique d'un «marché intérieur de la culture» et sur fond des nombreux échanges artistiques et culturels qui ont lieu dans la Grande Région. Elle estime qu'il s'agit là d'une question qui – comme elle a trait à la libre circulation des artistes et en partie à celles des œuvres, au cœur de la construction européenne – doit logiquement concerner l'Union européenne. En ce qui concerne les services d'information à la mobilité, la ministre a soulevé un certain nombre de points ayant trait à la faisabilité de tels services et fait état des expériences du Luxembourg concernant les contacts entre le ministère de la Culture et d'autres administrations concernées par les questions liées à la mobilité des artistes.

La contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 a également fait l'objet de conclusions de la part des ministres de la Culture. Ils ont souligné que le potentiel du secteur de la culture et de la création pour générer de la croissance et créer des emplois de qualité était substantiel et que la culture avait donc un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de ses initiatives phares. En ce qui concerne par exemple l'objectif de la croissance durable, la numérisation du patrimoine culturel et des contenus créatifs contemporains ainsi que leur accessibilité en ligne, notamment au moyen de la bibliothèque numérique Europeana, est décisive. Le Luxembourg participe à ce projet important notamment à travers les fonds de la Bibliothèque nationale de Luxembourg.

Finalement, les ministres ont désigné la ville de Plzeň en République tchèque comme deuxième capitale européenne de la culture en 2015, avec la ville belge de Mons.

La session formelle du Conseil était précédée d'un déjeuner de travail au cours duquel les ministres de l'Audiovisuel et de la Culture ont évoqué l'avenir des programmes «Culture» et «MEDIA» après 2013.

Une évaluation à mi-terme des programmes en cours (2007-2013) venant en effet d'être réalisée, cela a permis de souligner la nécessité et l'attachement à ces deux instruments en tant qu'outils indépendants de financement de projets audiovisuels et culturels au niveau européen et comme des signes concrets de soutien à la culture par l'Union européenne.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles

23 mai 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» qui ont eu lieu à Bruxelles le 23 mai 2011.

Conseil «Affaires étrangères»

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont débuté leurs travaux au sein du Conseil «Affaires étrangères», présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les discussions ont porté tout d'abord sur la situation dans le voisinage sud de l'UE, se concentrant plus particulièrement sur la situation en Lybie. Catherine Ashton a fait le point sur son déplacement à Benghazi, le 22 mai, dans le cadre de l'ouverture d'un bureau temporaire de l'UE. Les ministres se sont entretenus de la transition politique

en Libye, de l'aide de l'UE à moyen et à long terme, ainsi que de la coopération de l'UE avec l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies. Les ministres ont réitéré le constat que le régime du colonel Kadhafi avait perdu toute légitimité. Jean Asselborn a souligné qu'il était crucial que les sanctions imposées tant par l'UE que par les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies soient respectées par tous les membres de la communauté internationale en vue de la protection de la population civile et de la fin des violences du régime du colonel Kadhafi. Il s'est également félicité de la mise en place de mécanismes destinés à assurer le financement du Conseil national de transition établi à Benghazi, en précisant qu'ils «doivent se baser sur les principes de la transparence, de la bonne gouvernance et de l'État de droit».

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec à sa droite Franco Frattini, son homologue italien, et Michael Spindelegger, son homologue autrichien (© Ministère des Affaires étrangères)

À la lumière des événements récents en Syrie, les ministres ont eu un échange de vues sur les sanctions imposées au cours de la semaine passée, la suspension de l'accord de coopération et les options futures en la matière. Le Conseil a condamné la répression et la violence en Syrie, appelé le gouvernement syrien à garantir le libre accès à l'aide humanitaire sur son territoire et demandé à ce que le gouvernement respecte les demandes légitimes du peuple syrien. Le Conseil a suspendu les préparations en vue de l'élaboration de nouveaux programmes de coopération bilatérale ainsi que les programmes de coopération existants. Les ministres ont également imposé de nouvelles restrictions à des membres des autorités syriennes, y compris au plus haut niveau.

Dans le contexte des bouleversements en Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient, les ministres ont également évoqué la situation en Égypte, en Tunisie et au Maroc, tout comme au Bahreïn et au Yémen. En ce qui concerne la situation en Égypte, Jean Asselborn a salué les déclarations du président des États-Unis au cours de la semaine passée, déclarations qui représentent, selon lui, un signal de soutien fort aux aspirations démocratiques du peuple égyptien. Dans ce contexte, Jean Asselborn a souligné que l'UE se devait également de soutenir le processus de transition en Égypte. En vue des élections présidentielles, «l'Europe devra reconnaître le résultat de ces élections», a averti le ministre. Il s'est par ailleurs félicité des progrès réalisés en Tunisie dans le domaine des réformes démocratiques. En ce qui concerne la situation au Bahreïn, le Conseil a dénoncé les condamnations à mort de plusieurs détenus suite aux violences des derniers mois et a exhorté le gouvernement à réinstaurer le moratoire sur la peine de mort ainsi qu'à respecter les droits humains et les libertés fondamentales.

Les ministres ont eu ensuite un débat sur le processus de paix au Proche-Orient. Dans le contexte du discours du président des États-Unis du 19 mai et de la visite du Premier ministre israélien à Washington, Catherine Ashton a fourni des informations sur ses récentes discussions lors de son déplacement à Washington. Les ministres se sont entretenus notamment de la question de la réconciliation intrapalestinienne ainsi que de la position commune de l'UE. Jean Asselborn a vivement salué les déclarations du président Barack Obama, car elles représentent un signal important à un moment crucial où ont lieu les efforts pour «faire retourner Israéliens et Palestiniens à la table des négociations». Jean Asselborn

a également exprimé sa satisfaction sur les progrès importants réalisés dans le processus de réconciliation entre les mouvements du Hamas et du Fatah. Néanmoins, il a rappelé que la mise en œuvre de l'accord devrait respecter les conditions du Quartet, qui sont notamment la renonciation à la violence, la reconnaissance du droit d'existence d'Israël et le respect des accords existants.

Les travaux du Conseil ont également porté sur la nouvelle stratégie de l'UE sur les droits humains, qui pourrait être adoptée au mois de juin 2011. Les ministres ont ensuite procédé à un état des lieux de la situation au Soudan et ont fait le point sur le processus de transition en vue de la création officielle du Sud-Soudan attendue le 9 juillet 2011. Ils se sont penchés sur les modalités de reconnaissance du nouvel État sud-soudanais et ont examiné comment l'UE pourrait apporter son soutien. À cette fin, Catherine Ashton a présenté les travaux en cours sur une stratégie globale de l'UE aux niveaux politique, économique, de la sécurité et du développement. Suite à des échanges de vues, le Conseil a alloué 200 millions d'euros à la coopération au développement avec le Sud-Soudan.

Les ministres ont évoqué plusieurs autres sujets, parmi lesquels figuraient notamment la situation en Bosnie-Herzégovine suite à l'accord obtenu pour l'annulation de l'organisation d'un référendum sur la justice centrale en Republica Srpska, la situation dans le Caucase du Sud et plus particulièrement la situation en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Les ministres ont fait le point sur la question de la stabilité dans la région et en particulier dans le Nagorno-Karabakh.

Enfin, les ministres ont encore brièvement abordé la situation en Biélorussie et en Albanie. Suite à la répression exercée par le régime bélarusse à l'encontre de l'opposition, Jean Asselborn a exprimé ses vives préoccupations à l'égard de la situation politique interne en Biélorussie et a appelé le régime bélarusse à respecter les droits politiques fondamentaux ainsi que les droits humains.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres se sont concentrés sur les modalités de fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et ses différentes structures. Catherine Ashton a fait le point sur les progrès réalisés à ce stade de l'établissement du SEAE. Les discussions se sont poursuivies sur la question de la coopération entre le SEAE et les ambassades des États membres dans les pays tiers, ainsi que sur la coopération avec les présidences tournantes. Les discussions ont également porté sur les points saillants d'un papier élaboré par les pays membres du Benelux, présenté conjointement par Jean Asselborn et ses homologues néerlandais et belge. Le papier plaide pour l'amélioration de la coordination et des synergies entre le service diplomatique européen et les services diplomatiques des États membres. Cette coopération approfondie se concentre particulièrement sur les domaines de la coopération entre délégations de l'UE dans des pays tiers et, justement, les ambassades d'États membres de l'UE, un partage et un échange plus systématiques d'informations et de rapports entre le SEAE et les États membres ou encore l'amélioration de procédures de gestion de crises. Un élément souligné plus particulièrement par Jean Asselborn a été la définition de tâches consulaires que les délégations du SEAE pourraient assumer pour des ressortissants d'États membres de l'UE n'ayant pas de représentation dans certains pays tiers.

Conseil «Affaires générales»

La session du Conseil «Affaires étrangères» a été suivie par celle du Conseil «Affaires générales», présidée par le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, János Martonyi.

Les ministres ont débuté leurs travaux par une discussion sur un projet d'ordre du jour en vue du Conseil européen du mois de juin 2011. Ce dernier se concentrera plus particulièrement sur la politique économique et de migration ainsi que sur les progrès effectués dans les négociations avec la Croatie sur son adhésion à l'UE. Le Conseil européen se prononcera également sur le lancement de la stratégie pour la région du Danube.

Le Conseil a étudié ensuite un rapport de la Présidence hongroise sur l'intégration de la population rom dans l'UE. Les ministres ont eu un échange de vues sur la question de l'établissement de stratégies d'intégration destinées à atteindre cet objectif dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et du logement.

Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur le processus d'élargissement de l'UE dans le contexte des négociations d'adhésion avec la Croatie, et ont terminé leurs travaux par un débat sur la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'UE.

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» dans sa formation des ministres de la Défense

23 mai 2011

Le 23 mai 2011, Jean-Marie Halsdorf a assisté à Bruxelles au Conseil «Affaires étrangères» dans sa formation des ministres de la Défense.

Lors du débat sur les opérations de l'Union européenne, Jean-Marie Halsdorf a souligné la nécessité de poursuivre l'effort pour combattre le fléau que constitue la piraterie au large des côtes de la Somalie. Il a conclu que l'Union européenne devait se donner les moyens nécessaires pour assurer le succès de l'opération Atalanta et a rappelé que le Luxembourg contribuait depuis deux ans à cette opération par la mise à disposition d'avions de patrouille maritime.

Au vu des besoins continus pour une surveillance aérienne, le ministre a annoncé que le Luxembourg avait décidé de prolonger d'une année supplémentaire sa contribution à l'opération Atalanta.

D'autres points abordés par les ministres concernaient notamment le développement des capacités militaires européennes.

Jean-Claude Juncker assiste à une réunion du Benelux à La Haye

24 mai 2011

Le 24 mai 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à La Haye afin d'assister à une réunion de travail des trois Premiers ministres du Benelux.

Les Premiers ministres Jean-Claude Juncker, Mark Rutte et Yves Leterme ont fait le point sur les sujets d'actualité politique européenne, notamment en vue du Conseil européen des 23 et 24 juin 2011. Les discussions ont porté sur la situation économique et financière dans la zone euro, le prochain cadre financier de l'Union européenne pour la période 2014 à 2021, la question de l'asile et des migrations, ainsi que sur la situation dans le voisinage sud de l'Union européenne.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, s'est félicité des excellentes relations de travail entre les trois États membres du Benelux, tout en soulignant l'importance de cet organisme qui permet une grande concertation et la définition de positions communes dans les dossiers européens.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a qualifié à son tour la coopération au sein du Benelux d'excellente et a tenu à préciser, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, que le niveau de collaboration avec les ministres des Finances belge et néerlandais était également d'une très grande qualité.

Concernant la situation financière et budgétaire de la Grèce, le président de l'Eurogroupe a évoqué le plan de redressement des finances publiques présenté la veille par le gouvernement grec. «En ce qui concerne la Grèce, nous avons un certain nombre d'exigences, qui ont dans une certaine mesure été remplies hier par le gouvernement grec», a estimé Jean-Claude Juncker, en poursuivant: «Lors de la dernière réunion de l'Eurogroupe, nous avons demandé à nos collègues grecs d'assurer par tous les moyens que des mesures additionnelles seraient prises afin de garantir l'objectif budgétaire défini pour 2011. Nous leur avons demandé d'élargir leur programme de privatisations et nous avons demandé d'autres réformes structurelles.»

Le président de l'Eurogroupe a souligné que «si tous ces points seront remplis par nos collègues grecs, alors nous devrons évaluer, ensemble avec le Fonds monétaire international, si le versement de la prochaine tranche d'aide à la Grèce pourra être assuré». Et d'expliquer: «Le FMI exige, conformément à ses statuts, une garantie financière sur les prochains 12 mois, avant de pouvoir verser la prochaine tranche. Nous attendons l'évaluation de la troïka [un groupe d'experts de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du FMI]; si celle-ci est positive, alors nous pourrons considérer les prochaines étapes, mais il est pour l'instant trop tôt pour vous dire de

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, avec à sa droite Mark Rutte, son homologue néerlandais, et à sa gauche Yves Leterme, son homologue belge (© Gouvernement néerlandais)

quelle nature seront les prochaines étapes.»

Jean-Claude Juncker a dit que «les pays du Benelux sont fortement engagés à défendre l'euro et la stabilité de la zone euro. L'euro n'est pas en crise, mais nous devons faire face à une crise de la dette souveraine dans certains États membres de la zone euro. Nous nous occuperons de ce problème au courant du mois de juin».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également fait remarquer qu'il avait «une grande compréhension pour la réticence de l'opinion publique dans nos régions de la zone euro, mais nous devons comprendre que ceci n'est pas seulement un problème de la Grèce, mais qu'il s'agit de notre monnaie commune. L'euro est notre devise à tous, et nous devrons assurer que la stabilité de la zone euro dans son ensemble sera maintenue».

Répondant à la question d'un journaliste, le président de l'Eurogroupe a déclaré qu'il était «absolument contre une restructuration totale» de la dette grecque, mais plutôt en faveur d'une restructuration douce. «Ce que je veux dire, c'est que la Grèce doit d'abord prendre de nouveaux engagements en ce qui concerne ses objectifs budgétaires pour 2011. Ceci est une condition absolue», a déclaré Jean-Claude Juncker. «Si toutes ces conditions sont remplies, alors nous ne pourrons exclure une restructuration douce, dans la mesure où les périodes de remboursement seraient allongées et où les intérêts seraient abaissés. Mais ceci n'est pas une question qui se pose immédiatement, mais qui ne se posera seulement qu'une fois que toutes les conditions seront strictement remplies», a conclu le Premier ministre luxembourgeois.

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles

24 mai 2011

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé au volet «développement» du Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles le 24 mai 2011.

Il s'agissait avant tout pour les ministres de faire le point sur le respect par les États membres de l'UE de leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et d'en faire rapport au Conseil européen de juin 2011. L'APD collective de l'UE a atteint le record historique de 53,8 milliards d'euros, soit 0,43% du revenu national brut (RNB) – même si l'objectif intermédiaire collectif de l'UE pour 2010 fixé à 0,56% du RNB n'a pas pu être atteint. Le Conseil a confirmé

son objectif de consacrer 0,7% du RNB à l'APD d'ici à 2015.

Fort du respect porté depuis l'année 2000 à l'engagement d'une APD de 0,7% du RNB pour tout pays industrialisé, le Luxembourg a plaidé à Bruxelles pour une aide efficace et de haute qualité, dans le respect de la cohérence des politiques pour le développement.

Les discussions ont également porté sur le Sud-Soudan et plus particulièrement sur l'état d'avancement des travaux concernant la programmation conjointe en faveur de ce pays qui doit formellement déclarer son indépendance le 9 juillet 2011. Il est par ailleurs prévu de porter à court terme l'aide de l'UE à ce pays, qui doit encore se doter de ses fondements étatiques, à un volume de 285 millions d'euros.

Le Conseil a procédé finalement à un échange de vues sur l'importance de l'eau dans le contexte du développement et a entendu le rapport du commissaire Andris Piebalgs, en charge du Développement, sur sa récente visite en Côte d'Ivoire.

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» et à l'inauguration du Belgian Cybercrime Center

27 mai 2011

Le 27 mai 2011, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a participé à la réunion du Conseil «Télécommunications» à Bruxelles.

La cybersécurité a été le sujet principal de ce Conseil «Télécommunications». Les ministres ont notamment eu un échange de vues sur la protection des infrastructures d'information critiques. Au cours de cette discussion, François Biltgen a souligné l'importance de la prévention des risques. «Internet offrant toute une série d'opportunités et profitant tant à l'économie qu'à la société, il s'agit de miser sur la prévention et sur la recherche et le développement afin de minimiser le risque d'incidents et donc le besoin de répression», a déclaré le ministre.

Après avoir insisté sur l'importance de la coopération transfrontalière et européenne en matière de cybersécurité, François Biltgen s'est rendu à l'inauguration du Belgian Cybercrime Center et a participé à la conférence organisée à cette occasion et qui se déroulait également à Bruxelles. Cette conférence fait suite à la première réunion des ministres belge, néerlandais et luxembourgeois en charge de la cybersécurité, qui s'était tenue à Maastricht le 5 avril 2011. Les ministres y avaient convenu d'une collaboration étroite afin de maximiser la sécurité des infrastructures de communication et avaient signé une déclaration d'intention avec cet objectif.

Lors de leur réunion du 27 mai 2011, François Biltgen et ses homologues belge Stefaan De Clerck et néerlandais Ivo Opstelten ont réitéré leur volonté commune de garantir un maximum de sécurité dans le cyberespace.

François Biltgen a ensuite présenté les efforts du Luxembourg dans ce contexte. Il a notamment évoqué les *data centres* luxembourgeois, hautement sécurisés, de même que la structure redondante des connexions internationales de fibre optique et le travail important de sensibilisation, notamment fait par CASES. Il a relevé en outre l'envergure de la recherche en matière de sécurité des réseaux de communications électroniques au Luxembourg, la recherche constituant un pilier des initiatives du gouvernement luxembourgeois qui vise à renforcer la cybersécurité.

Enfin, le ministre a mis l'accent sur la mise en place d'un système efficace d'anticipation et de prévention du phénomène de la cybercriminalité, afin d'éviter que le législateur et les procureurs soient toujours en retard sur l'évolution technologique.

Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Debrecen

29-31 mai 2011

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture, qui a eu lieu à Debrecen, en Hongrie, du 29 au 31 mai 2011.

La Présidence hongroise a choisi comme sujets principaux des discussions la politique agricole commune (PAC) et la production animale durable.

Ce dernier sujet est au cœur des débats en vue de la réforme de la

PAC post-2013, dont les propositions législatives sont attendues pour cet automne. En effet, le secteur de la production animale européen contribue au développement économique et à l'emploi dans les régions rurales, tout en fournissant des biens publics tels que l'entretien de l'espace naturel.

Mais la production animale européenne doit faire face à de nombreux défis, dont la très forte volatilité des cours des aliments pour bétails ou encore la concurrence des producteurs de pays tiers, où les normes de production sont souvent moins contraignantes qu'en Europe.

L'abolition des quotas laitiers en 2015 sera un autre défi considérable pour le secteur animal, surtout pour les régions avec des conditions de production moins favorables, qui devront s'adapter à un environnement plus compétitif.

Les débats ont donc été organisés autour de trois thèmes principaux: l'abolition des quotas laitiers, la volatilité des marchés ainsi que la situation de concurrence des producteurs européens face aux pays tiers.

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et le Premier ministre grec, Georges Papandréou

3 juin 2011

Le Premier ministre grec Georges Papandréou a effectué une visite de travail à Luxembourg le 3 juin 2011 pour une entrevue avec le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker.

L'entrevue a porté essentiellement sur la situation financière et budgétaire de la Grèce et les réformes structurelles qui devront être entreprises par le gouvernement grec.

«C'est une bonne nouvelle pour la Grèce, la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble», a commenté Jean-Claude Juncker la décision prise par la troïka de donner son feu vert au versement de la 5e tranche du prêt de 110 milliards d'euros consenti à la Grèce.

Jean-Claude Juncker s'est montré convaincu «que les nouvelles mesures d'économie budgétaires et de privatisations annoncées par le gouvernement grec seront mises en œuvre rapidement et d'une façon transparente». «Sur cette base, je m'attends à ce que l'Eurogroupe accepte qu'une aide supplémentaire soit versée à la Grèce, en échange de conditions strictes», a-t-il ajouté. Cette conditionnalité va inclure une participation du secteur privé détenteur d'une partie de la dette publique grecque, qui devra être négociée avec les créanciers privés et se fera sur une base volontaire.

Le président de l'Eurogroupe s'est dit persuadé qu'avec le nouveau coup de pouce financier, la Grèce allait pouvoir sortir de la situation actuelle.

«Sur cette base, il est évident qu'il n'y aura pas de sortie de la Grèce de la zone euro, qu'il n'y aura pas de défaut du pays sur le paiement de sa dette» et que «la Grèce va remplir pleinement ses obligations», a-t-il assuré.

Jean-Claude Juncker avec son homologue grec Georges Papandréou (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le Premier ministre grec Georges Papandréou, de son côté, a qualifié la discussion avec Jean-Claude Juncker, «fin connaisseur de la Grèce», de «très bonne et de très constructive». Il a saisi l'occasion pour mettre en exergue les avancées importantes réalisées au cours des dernières années par le gouvernement grec, tout en soulignant «que des efforts supplémentaires devront être faits».

L'Escherichia coli au centre du Conseil des ministres de la Santé à Luxembourg

6 juin 2011

Le 6 juin 2011, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a participé au Conseil des ministres de la Santé de l'Union européenne à Luxembourg.

Les ministres ont adopté sans modification des conclusions sur la santé mentale, l'innovation dans le secteur des dispositifs médicaux, la vaccination infantile et l'avenir de nos systèmes de santé. L'échange

de vues sur l'endiguement de la rougeole dans l'Union européenne a permis à Mars Di Bartolomeo de mettre en avant les éléments clés du système de vaccination luxembourgeois, qui assure un taux de couverture vaccinale excellent, dépassant même le taux de 95% préconisé par l'Organisation mondiale de la santé pour assurer l'éradication de cette maladie hautement contagieuse. Le Luxembourg figure parmi les rares États membres à n'avoir connu aucun cas de rougeole en 2010.

Simple point rajouté tardivement à la rubrique «divers» de l'ordre du jour par la Présidence hongroise, la contamination par la bactérie Escherichia coli a pourtant été le sujet le plus discuté de ce Conseil.

La Commission ainsi que la secrétaire d'État parlemenaire auprès du ministre de la Santé de l'Allemagne, Annette Widmann-Mauz, ont d'abord fait le point sur l'évolution des infections dans l'Union européenne et en Allemagne, où l'on constate une régression des infections depuis le 23 mai. Qualifiant l'embargo pratiqué par certains pays sur les produits alimentaires en provenance de l'Union européenne de disproportionné, la Commission a mis en garde contre les conclusions hâtives et a souligné la nécessité de renforcer les investigations sur la source des contaminations, sur laquelle ce Conseil n'a permis d'apporter aucun nouvel élément.

S'il est incontesté que le système européen d'alerte rapide a bien fonctionné pendant cette crise sanitaire, la coordination dans le domaine de la communication a été sévèrement critiquée par certains pays, notamment par l'Espagne. Rejoignant certains de ses homologues plaidant en faveur d'une stratégie de communication basée sur des certitudes scientifiques, Mars Di Bartolomeo a attiré l'attention sur la position parfois délicate des autorités politiques à qui, tout comme aux experts, peuvent faire défaut, en début de crise, l'ensemble des informations nécessaires à une évaluation globale de la situation. Dans ces conditions, les autorités doivent, d'après Mars Di Bartolomeo, adresser au moins des messages de prévention sur base des connaissances disponibles et faire primer les intérêts de santé publique sur les considérations d'ordre économique.

Les discussions continueront lors du Conseil extraordinaire «Agriculture» du 7 juin qui mettra l'accent sur le volet économique de l'épidémie.

Romain Schneider à la réunion extraordinaire des ministres européens de l'Agriculture à Luxembourg

7 juin 2011

La réunion extraordinaire des ministres européens de l'Agriculture a été convoquée en urgence le 7 juin 2011 par la Présidence hongroise dans le contexte de la grave crise qui affecte les producteurs de légumes dans bon nombre de régions européennes suite à la récente épidémie de l'Escherichia coli.

L'ensemble des États membres a exprimé de la consternation quant au grand nombre de cas de contamination et de victimes, notamment en Allemagne. Dans ce sens, le Conseil a souligné la nécessité d'évaluer le système actuel de sécurité alimentaire et d'améliorer la circulation de l'information entre les agences nationales de sécurité alimentaire, ainsi que la qualité de cette information.

Le commissaire John Dalli, en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, a rappelé que tous les réseaux européens chargés de l'échange d'informations et de coordination ont été activés immédiatement après les premiers cas reportés le 22 mai 2011. La Commission tirera les leçons de cette crise pour perfectionner le système d'information actuellement en place.

Bon nombre de délégations ont également exprimé leurs grandes inquiétudes en ce qui concerne les implications sur les marchés. Elles ont noté que les producteurs du secteur des fruits et légumes entiers étaient gravement affectés par une crise dont ils n'ont pas, à leur avis, la responsabilité.

Romain Schneider est intervenu pour exprimer ses condoléances aux familles touchées par l'épidémie et pour faire part de sa solidarité avec l'Allemagne, qui se trouve à son avis dans une situation très difficile. Il a souligné que cette crise concernait toute l'Europe et que de ce fait, elle nécessitait une réponse européenne forte.

Le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a indiqué que la Commission était prête à utiliser les mécanismes disponibles pour

les situations exceptionnelles et pour compenser partiellement les grandes pertes des producteurs. Tout en soulignant que le budget pour une telle action serait limité, le commissaire a déclaré qu'il mettrait tout en œuvre pour améliorer substantiellement son offre de compensation, fixée initialement à 30% des pertes de revenus au niveau de l'exploitation pour les maraîchers affectés et à un plafond global de 150 millions d'euros au niveau européen. Il a en outre souligné que cette aide devrait être justifiée compte tenu de la crise. Une proposition définitive sera préparée dans les trois jours et adoptée le 14 juin 2011 au sein du comité de gestion en charge de l'organisation commune des marchés.

Les délégations ont en outre entendu la délégation française, soutenue par la Belgique, en ce qui concerne les graves conséquences liées à la situation de sécheresse, notamment dans le secteur bovin. En effet, vu le manque de fourrage, bon nombre de producteurs ont commencé à vendre leurs animaux à l'abattage. Cette situation pourrait avoir des effets négatifs pour les marchés. Le commissaire Cioloş a rappelé que les États membres auraient la possibilité dans ces conditions de procéder au paiement d'avances pour le paiement unique et qu'il avait l'intention d'analyser plus particulièrement les problèmes auxquels la filière des vaches allaitantes doit faire face dans cette situation de sécheresse.

Nicolas Schmit et Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg

9 juin 2011

Le 9 juin 2011, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre de la Justice, François Biltgen, ont participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) à Luxembourg.

Questions d'immigration et d'asile

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile.

Les ministres ont examiné plusieurs communications présentées récemment par la Commission, portant notamment sur les migrations et l'asile dans l'Union européenne (UE) ainsi que sur le dialogue pour les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays du sud de la Méditerranée.

La communication sur la migration comprend un certain nombre d'initiatives portant sur divers aspects des migrations, comme le renforcement des contrôles aux frontières et la gouvernance Schengen, des migrations légales mieux ciblées, une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière d'intégration, l'achèvement du régime d'asile européen commun et une approche stratégique en ce qui concerne les relations avec les pays tiers dans le domaine des migrations.

Les ministres ont également examiné la proposition de stratégie de l'UE en matière de réadmission, sur base de l'évaluation présentée par la Commission européenne en février 2011.

En ce qui concerne les mesures visant à créer un régime d'asile européen commun (RAEC) d'ici à 2012, les ministres ont eu un premier échange de vues sur deux propositions révisées de la Commission portant sur les procédures d'octroi et de retrait de la protection internationale ainsi que sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Pour ce qui est de la migration légale, les ministres ont dressé un état des lieux des travaux dans trois dossiers visant à élaborer une politique globale en matière d'immigration, à savoir la mobilité intragroupe, l'emploi saisonnier et le permis unique pour les ressortissants de pays tiers.

Affaires intérieures

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a assisté à la partie consacrée aux affaires intérieures.

Les ministres ont décidé de la création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle, tels que le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), le système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le siège de l'agence a été attribué à Tallinn (Estonie). L'exploitation des systèmes informatiques s'effectuera à partir

de Strasbourg, hébergeant déjà l'actuel SIS I.

En ce qui concerne les questions sur l'accord Schengen, le Conseil a débattu des conclusions sur «l'évaluation Schengen» de la Bulgarie et de la Roumanie, l'objectif des conclusions du Conseil étant d'établir si la Roumanie et la Bulgarie remplissent toutes les conditions pour accéder à l'espace Schengen. Une décision définitive sur l'adhésion de ces deux États membres de l'UE est envisageable en automne 2011.

En matière de sécurité, les réflexions du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE pour la lutte contre la criminalité organisée entre 2011 et 2013 ainsi que le premier rapport d'avancement sur la sécurité du fret aérien établi par la Commission ont été discutés.

Justice

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a participé à la partie du Conseil consacrée à la justice.

Les ministres se sont penchés notamment sur la directive relative au rapprochement des règles pénales appliquées pour réprimer les attaques contre les systèmes d'information et relative au renforcement de la coopération entre les autorités judiciaires et policières compétentes.

S'agissant des successions transfrontalières, le règlement afférent vise une simplification par la mise en place d'un régime unitaire: l'ensemble d'une succession internationale, c'est-à-dire tous les biens la composant et quel que soit leur lieu géographique, est réglé par une seule autorité et régi par une seule et même loi. Le Luxembourg défend la position que les mécanismes de la loi successorale qui protègent les droits des héritiers réservataires devront trouver pleine application.

Comme la majorité des successions est réglée au Luxembourg par les notaires, il est important d'assurer, à côté du certificat successoral européen, une circulation efficace des actes authentiques afin que les héritiers puissent facilement accéder à leur propriété dans d'autres États membres.

La Commission a présenté par la suite un ensemble de mesures en faveur des victimes. Il s'agit notamment d'une proposition de directive établissant des normes minimales pour que les victimes, dans l'ensemble des 27 États membres, reçoivent des informations sur leurs droits et leur dossier, et cela sous une forme compréhensible, ainsi que tout un arsenal de mesures permettant une protection efficace de la victime pendant l'enquête de police et la procédure judiciaire.

Les ministres se sont aussi entretenus de l'adhésion de l'UE à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui devrait permettre à l'UE de devenir partie contractante à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le Luxembourg soutient dans ce contexte l'introduction d'un mécanisme codéfendeur solide, alors que ce sera la première fois qu'une organisation supranationale investie de ses pouvoirs spécifiques et ses États membres seront, en parallèle, parties à la CEDH.

Participation de Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne à Luxembourg

16 juin 2011

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a participé au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne, qui s'est tenu à Luxembourg le 16 juin 2011. Deux dossiers parmi ceux traités par les 27 ministres européens des Transports ont revêtu un intérêt particulier.

La refonte du premier paquet ferroviaire

La proposition de directive sous examen a pour objet la refonte du cadre réglementaire créé par le premier paquet ferroviaire. L'objectif est de continuer le processus visant à imprégner plus de principes de marché aux transports ferroviaires. La Commission projette de rendre ce secteur plus compétitif grâce à une concurrence accrue sur les rails. Cette approche suscite de fortes critiques de la part du Luxembourg. Au cours des négociations préalables, le Luxembourg a pris des positions très fermes contre les délégations de pouvoir à la Commission, les critères d'indépendance du régulateur et l'extension de ses missions, les exigences d'indépendance liées aux fonctions

essentielles et de l'organe de régulation, et l'accès forcé aux services et infrastructures. Le Luxembourg a clairement marqué son opposition au texte de compromis élaboré par la présidence et a été rejoint sur ce point par l'Autriche et l'Estonie.

Certaines réticences, notamment de la Pologne et de l'Allemagne, relatives à des éléments disparates de la proposition ont pu être éliminées pendant la séance même par des amendements au texte de compromis. La Présidence hongroise a finalement réussi à dégager une orientation générale sur ce dossier épineux. La prochaine étape se déroulera au Parlement européen, qui rendra un avis à son tour.

Le livre blanc sur la politique européenne des transports

C'est par ce livre blanc que la Commission expose sa vision des transports en Europe pour les décennies à venir. La Commission vise à mettre en place un système de transport compétitif qui favorisera la mobilité, éliminera les principaux obstacles qui subsistent dans des domaines clés, tout en alimentant la croissance et l'emploi dans l'Union européenne. L'objectif global de ces propositions consiste à réduire considérablement la dépendance de l'Union européenne à l'égard des importations de pétrole et à faire baisser de 60% ses émissions de carbone liées aux transports d'ici à 2050.

Ce dossier a fait l'objet d'un débat lors duquel les ministres ont eu l'occasion de présenter leurs commentaires et identifier leurs priorités.

Claude Wiseler a exposé les vues du Luxembourg, qui se recoupent en très grande partie avec celles de la Commission. Ainsi, le ministre a souscrit aux objectifs ambitieux que l'Union européenne se fixe sur le long terme pour un transport durable. Il a plaidé en faveur de l'internalisation des coûts externes et d'une politique plus volontariste d'incitation au report modal. Parmi la liste des initiatives proposées par la Commission, le Luxembourg donne la priorité notamment à la sécurité routière totale, à l'amélioration de l'accessibilité aux transports publics des personnes âgées et des passagers à mobilité réduite et handicapés, à la mise en œuvre du Ciel unique européen et à la promotion de la recherche et de l'innovation liées aux transports.

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Luxembourg

17 juin 2011

Le 17 juin 2011, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu à Luxembourg. Les ministres de l'Emploi ont eu un échange de vues sur les «recommandations» (emploi) qui seront adressées aux États membres en matière de politiques de l'emploi.

En effet, le Conseil européen examine chaque année la situation de l'emploi dans l'Union et adopte des conclusions à ce sujet. Sur la base de ces conclusions, le Conseil élabore des lignes directrices, dont les États membres tiennent compte dans leurs politiques de l'emploi. Ensuite, le Conseil procède annuellement, à la lumière des lignes directrices pour l'emploi, à un examen de la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres. Il peut alors, s'il le juge approprié à la suite de son examen, adresser des recommandations aux États membres.

Les ministres ont abordé en outre la question de l'emploi des jeunes et des mesures à prendre pour lutter contre le chômage de ces derniers.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg

20-21 juin 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg les 20 et 21 juin 2011.

Conseil «Affaires étrangères»

Le Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Les ministres des Affaires étrangères ont fait le point sur la situation au Soudan, aussi bien au nord qu'au sud, à trois semaines de la naissance officielle du Sud-

Soudan, programmée au 9 juillet 2011.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil «Affaires étrangères», Jean Asselborn a souligné que la situation dans la région frontalière entre le nord et le sud était très tendue. Il a précisé: «L'Union européenne a tenu à accompagner le processus démocratique dans la région, entamé par le référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan. L'UE souhaite à présent que ce processus se poursuive de manière pacifique.» Jean Asselborn a expliqué que «lors de la proclamation de l'indépendance du Sud-Soudan, chacun des 27 États membres de l'UE devra individuellement reconnaître le nouvel État. Le Luxembourg est décidé à le faire le plus rapidement possible».

Les ministres se sont également penchés sur la situation politique en Albanie et en particulier sur les élections municipales du 8 mai 2011. Concernant la situation en Albanie, le ministre a déclaré à la presse: «Ce qui se passe en Albanie est intolérable. L'Union européenne s'est fortement investie, depuis des années, dans le soutien d'un processus démocratique en Albanie. Cependant, force est de constater qu'à l'issue de chaque élection, la proclamation des résultats s'avère problématique. Ce genre d'événements n'est pas digne d'un État qui souhaite devenir membre de l'Union européenne.»

Ont également figuré à l'ordre du jour la politique européenne de voisinage, un échange de vues sur la situation en Biélorussie ainsi qu'une discussion sur le voisinage sud, avec un échange de vues sur la situation en Libye, en Syrie et au Yémen.

Concernant la situation en Biélorussie, Jean Asselborn a annoncé qu'un accord avait pu être trouvé au Conseil «Affaires étrangères» pour inclure trois compagnies commerciales sur la liste des personnes et entreprises visées par des sanctions. «Ceci est un point positif, car les propriétaires de ces compagnies sont des acolytes d'un dictateur qui n'hésite pas à faire emprisonner ses adversaires politiques», a déclaré le ministre des Affaires étrangères.

Au sujet de la Syrie, Jean Asselborn a déclaré: «L'effusion de sang doit arrêter! Il est insupportable de voir qu'un président donne l'ordre de tirer sur son peuple.» Il a poursuivi: «Malheureusement, à l'heure actuelle, le scénario d'une guerre civile ne peut pas être exclu.»

Le processus de paix au Moyen-Orient a également fait l'objet de discussions lors du Conseil «Affaires étrangères». Lors de sa conférence de presse, le ministre des Affaires étrangères a évoqué le problème de la dignité du peuple palestinien. «L'Union européenne se fait le défenseur des droits de l'Homme et de l'État de droit partout dans le monde. Il serait dès lors injuste d'y faire une exception et de ne pas défendre ces valeurs quand il s'agit du peuple palestinien.»

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Alain Juppé, son homologue français (© Conseil de l'Union européenne)

En marge du Conseil «Affaires étrangères», Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec son homologue algérien Mourad Medelci, ainsi qu'avec son homologue monténégrin Milan Rocen.

À l'issue de la session du Conseil «Affaires étrangères», le ministre des Affaires étrangères a participé au forum «Balkans occidentaux».

Conseil «Affaires générales»

Le Conseil «Affaires générales» était présidé par le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, János Martonyi.

L'essentiel des travaux des ministres a concerné la préparation du Conseil européen des 23 et 24 juin 2011 à Bruxelles. L'ordre du jour de ce Conseil européen prévoit avant tout la discussion de la politique économique de l'UE – c'est-à-dire le semestre européen, le pacte euro plus et la réponse de l'UE à la crise de la dette souveraine, mais aussi la question des migrations, incluant celle de la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen, et les perspectives d'adhésion de la Croatie à l'UE après l'avis positif de la Commission du 10 juin 2011.

Le trio des futures présidences polonaise, danoise et chypriote du Conseil de l'UE a présenté son programme commun portant sur la période du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2012. Les priorités de ce programme seront, en ce qui concerne les affaires générales, la stratégie Europe 2020, le cadre financier pluriannuel de l'UE et la politique de cohésion.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

23-24 juin 2011

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 23 et 24 juin 2011.

Les chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne (UE) ont fait le point sur la situation économique et ont dressé le bilan des progrès accomplis dans les différents volets convenus lors du Conseil européen de mars 2011. La question des migrations et de la libre circulation des personnes ainsi que la politique européenne en matière d'asile figuraient également à l'ordre du jour du Conseil européen. Enfin, les chefs d'État ou de gouvernement ont eu un débat sur le voisinage méridional de l'UE et sur la situation dans certains pays de la région, en particulier la Libye et la Syrie.

Politique économique

Le Conseil européen a clôturé le premier semestre européen en procédant à une évaluation collective des programmes de réformes nationaux des États membres. Il a considéré que le semestre européen pouvait devenir une méthode de gouvernance efficace pour soutenir l'élaboration des politiques européennes et nationales d'une façon intégrée et transparente. Les politiques et les mesures présentées par les États membres constituent ainsi un bon point de départ pour inscrire la reprise européenne dans la durée, s'attaquer aux problèmes budgétaires et engager des réformes plus ambitieuses au niveau national.

Le Conseil européen a noté que tous les États membres étaient clairement déterminés à faire tout ce qui est nécessaire pour mettre pleinement en œuvre le pacte de stabilité et de croissance. Les États membres ont bien progressé dans la définition des mesures qui permettront d'atteindre les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et une croissance durable. Les travaux destinés à concrétiser les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 doivent être accélérés, a également noté le Conseil.

Les États membres participant au pacte pour l'euro plus ont présenté leurs engagements, qui constituent une première étape positive vers la réalisation des objectifs du pacte et doivent maintenant être mis en œuvre au niveau national. Lors de la définition des prochains engagements, en vue du lancement du prochain semestre européen, les États membres veilleront à en étendre la portée, à adopter une approche plus concrète, à élever le niveau d'ambition et à assurer une coordination pragmatique des politiques fiscales.

Lors de sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré à ce sujet: «Le débat sur le pacte euro plus ne fut pas long, car le Conseil européen n'est pas le cadre adéquat pour ce genre de discussion. Cependant, je regrette que la discussion n'a pas non plus été menée dans un autre

forum, par exemple entre ministres des Finances.»

Le Conseil européen a trouvé un accord sur le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que sur les modifications apportées au Fonds européen de stabilité financière (FESF). Des progrès substantiels ont été réalisés pour ce qui est du paquet législatif destiné à renforcer la gouvernance économique au sein de l'UE. Des tests de résistance sont actuellement menés dans le secteur bancaire. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises rapidement pour remédier à toute vulnérabilité éventuelle du secteur bancaire, mise en lumière par ces tests de résistance, a souligné le Conseil.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre et président de l'Eurogroupe (© Conseil de l'Union européenne)

Le Conseil européen a salué les progrès réalisés par l'Irlande dans la mise en œuvre de son programme de réformes, qui est en bonne voie. Il s'est également félicité que le nouveau gouvernement portugais soit fermement résolu à mettre intégralement en œuvre son programme de réformes.

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro ont réaffirmé leur détermination à tout mettre en œuvre pour garantir la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Ils ont noté que la reprise dans la zone euro était sur la bonne voie et s'acheminait durablement vers une croissance solide. L'euro repose sur des bases saines et le Conseil européen est grandement satisfait des résultats obtenus en matière de stabilité des prix depuis l'introduction de l'euro.

En ce qui concerne la Grèce, le Conseil européen a noté les progrès considérables accomplis au cours de l'année écoulée, notamment en matière d'assainissement des finances publiques. Le Conseil européen a demandé aux autorités grecques de poursuivre avec détermination les efforts d'ajustement nécessaires afin que le pays parvienne à une situation viable. D'après le Conseil, il est urgent que le programme de réformes de grande ampleur, défini en accord avec la Commission, en liaison avec la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI), soit arrêté définitivement dans les prochains jours, et que le Parlement grec achève l'adoption des lois essentielles relatives à la stratégie budgétaire et à la privatisation. Selon le Conseil, ces éléments constitueront la base qui permettra à la fois de définir les principaux paramètres d'un nouveau programme soutenu conjointement par les partenaires de la zone euro et le FMI, et de verser à temps les fonds nécessaires pour satisfaire les besoins de financement de la Grèce en juillet.

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro ont convenu que pour le financement supplémentaire nécessaire, il serait fait appel à la fois à des sources publiques et à des sources privées. Ils se sont ralliés à l'approche retenue par l'Eurogroupe le 20 juin 2011 visant à obtenir une participation volontaire du secteur privé, sous la forme de reconductions informelles et volontaires de la dette existante de la Grèce arrivant à échéance, en vue de réduire d'une

Jean-Claude Juncker en conversation avec Mark Rutte, son homologue néerlandais (© SIP/Jock Fistick)

façon substantielle le financement nécessaire année après année dans le cadre du programme, tout en évitant un défaut de paiement partiel.

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro ont invité les ministres des Finances à achever les travaux sur les éléments en suspens, afin que les décisions nécessaires soient prises dès le mois de juillet 2011. Le Conseil européen a engagé l'ensemble des partis politiques grecs à soutenir les grands objectifs et les principales mesures du programme dans le but d'en permettre une mise en œuvre rigoureuse et rapide. Au vu de la durée, de l'ampleur et de la nature des réformes requises en Grèce, l'unité nationale est une condition *sine qua non* de leur succès, a souligné le Conseil.

Le Conseil européen s'est félicité du fait que la Commission envisage de développer les synergies entre le programme de prêt et les fonds de l'UE. Il appuie tous les efforts visant à renforcer la capacité de la Grèce à absorber les aides octroyées au titre de ces fonds, afin de stimuler la croissance et le développement.

Les chefs d'État ou de gouvernement sont conscients des efforts que les mesures d'ajustement imposent à la population grecque et sont convaincus que ces sacrifices sont indispensables pour la reprise économique, et qu'ils contribueront à la stabilité et à la prospérité futures du pays.

Lors de sa conférence de presse, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a souligné: «La décision qui a été prise concernant la situation de la Grèce confirme la décision prise par l'Eurogroupe ce dimanche 19 juin. En cela, il n'y a pas de surprise.»

Jean-Claude Juncker a insisté sur l'importance d'un consensus entre les principaux partis politiques grecs concernant le programme de réformes. «Un accord entre les partis politiques est essentiel!», a-t-il déclaré à la presse. «Un tel consensus politique a pu être trouvé en Irlande et au Portugal, alors je ne comprends pas pourquoi un accord ne serait pas possible en Grèce, à moins que l'on ne veuille provoquer des élections anticipées.»

Migrations

Le Conseil européen a fixé des orientations en vue de développer la politique migratoire de l'UE en ce qui concerne la gouvernance de l'espace Schengen, le contrôle aux frontières extérieures, la mise en place de partenariats avec les pays du voisinage méridional et l'achèvement du régime d'asile européen commun d'ici à 2012.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé que la libre circulation des personnes était l'une des réalisations les plus concrètes

et l'une des plus grandes réussites de l'intégration européenne, et représentait une liberté fondamentale. Toutefois, les orientations politiques et la coopération dans l'espace Schengen doivent être renforcées pour permettre une plus grande confiance mutuelle entre les États membres, tandis que les frontières extérieures de l'UE doivent être gérées de manière efficace et cohérente, sur la base du partage des responsabilités, de la solidarité et d'une coopération pratique renforcée, a noté le Conseil. Un mécanisme devrait ainsi être mis en place pour faire face à des circonstances exceptionnelles mettant en péril le fonctionnement global de la coopération Schengen, sans porter atteinte au principe de la libre circulation des personnes.

«Concernant l'espace de Schengen, le principe de la libre circulation des personnes n'a pas été fondamentalement remis en question», a déclaré Jean-Claude Juncker à la presse. «Cependant, il faudra trouver une réponse pour les cas où un pays n'arrive plus à gérer ses frontières extérieures de manière adéquate.» Et de préciser: «La fermeture des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen pourra seulement être décidée dans des cas très exceptionnels.» Concernant les débats des dernières semaines autour de la libre circulation des personnes, le Premier ministre a fermement mis en garde contre une tendance qui consisterait à mettre à disposition ce que l'UE a accompli. Il a insisté que «la libre circulation des personnes est un des acquis de l'Union européenne que les citoyens apprécient particulièrement. Il faut veiller à ne pas détruire ce que les citoyens apprécient, au risque de voir émerger une opinion publique de plus en plus hostile au projet européen». Et d'expliquer: «Un des points positifs de ce Conseil européen a été de stopper cette logique qui veut qu'on puisse fermer les frontières selon une décision unilatérale d'un État membre; la possibilité de pouvoir fermer les frontières sera réservée à des situations extrêmes.»

Afin de traiter les causes premières des migrations au niveau structurel, des partenariats seront mis en place avec les pays du voisinage méridional, dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Une première étape consistera à nouer avec les pays concernés un vaste dialogue structuré sur les migrations, la mobilité et la sécurité.

Le Conseil européen a souligné que des procédures sûres et efficaces en matière d'asile étaient nécessaires pour les personnes ayant besoin d'une protection. Il est essentiel que le régime d'asile européen commun soit parachevé d'ici à 2012, qu'il prévoie des normes exigeantes en matière de protection et qu'il soit assorti de procédures équitables et efficaces permettant de prévenir les abus et d'examiner rapidement les demandes d'asile.

Croatie

Les négociations d'adhésion avec la Croatie ont atteint leur phase finale. À la lumière des progrès accomplis et de l'évaluation positive faite par la Commission, le Conseil européen a invité le Conseil à prendre toutes les décisions nécessaires pour que les négociations d'adhésion avec la Croatie soient menées à bien d'ici la fin du mois de juin 2011.

Divers

Le Conseil européen a nommé Mario Draghi au poste de président de la BCE pour la période allant du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2019. «Mario Draghi sera un excellent président de la BCE!», a déclaré le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, à la presse. «Monsieur Draghi peut se faire valoir d'une carrière internationale qui est impressionnante. De plus, il connaît notamment les effets néfastes que peuvent avoir des taux d'inflation élevés sur la population, il est donc déterminé à lutter contre cela.»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté une déclaration sur le voisinage méridional, approuvé la nouvelle approche concernant les relations avec les pays voisins de l'UE et adopté la stratégie européenne pour la région du Danube. Le Conseil européen a par ailleurs approuvé le rapport européen de la présidence sur l'intégration des Roms.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué le rapport annuel sur les objectifs d'aide au développement de l'UE, notant que si l'UE a continué à être le principal bailleur de fonds dans le monde en 2010, les objectifs collectifs intermédiaires pour 2010 n'ont pas été atteints. Le Conseil européen a réaffirmé qu'il était résolu à atteindre d'ici à 2015 les objectifs fixés en matière d'aide au développement, conformément à ses conclusions de juin 2005.

Le Conseil «Compétitivité» adopte deux règlements sur le brevet unitaire

27 juin 2011

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est félicité de l'adoption par le Conseil «Compétitivité», réuni le 27 juin 2011 en session extraordinaire, de deux projets de règlements pour la mise en œuvre de la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire.

Ceci a été rendu possible par la décision du Conseil «Compétitivité» du 10 mars 2011 autorisant la coopération renforcée dans ce domaine et à laquelle tous les États membres, sauf l'Italie et l'Espagne, entendent participer.

1) Le projet de règlement sur la création d'un brevet unitaire comprend toutes les modalités liées à la délivrance d'un brevet unitaire et ses effets juridiques, tels que:

   - le brevet unitaire sera un titre facultatif qui coexistera avec le brevet européen et les brevets nationaux;
   - il sera délivré par l'Office européen des brevets (OEB), en tant que type spécifique du brevet européen;
   - le brevet unitaire offrira une protection unitaire dans tous les États de l'Union européenne qui participeront à la coopération renforcée;
   - les recettes des taxes annuelles payées au titre des brevets unitaires seront réparties entre l'OEB et les États membres participant à la coopération renforcée, selon une clé de répartition tenant compte de la taille du marché national et de l'activité en matière de brevets dans chaque État.

2) Le projet de règlement sur le régime des traductions prévoit entre autres:

   - le dépôt et la délivrance du brevet unitaire dans une des trois langues de travail de l'OEB (anglais, français, allemand), au choix du déposant, ce texte faisant foi;
   - le remboursement des coûts de traduction de la demande initiale aux frais du système pour les déposants issus d'un État membre dont la langue officielle n'est pas une des trois langues de travail de l'OEB;
   - la traduction des revendications du brevet délivré dans les deux autres langues de travail de l'OEB, comme c'est le cas actuellement pour le brevet européen;
   - la traduction par ordinateur de la demande de brevet et du brevet délivré dans toutes les langues de l'Union européenne, à des fins d'information uniquement;
   - la traduction du brevet dans la langue de la partie adverse en cas de litige;
   - pendant une période transitoire d'une durée maximum de 12 ans et en attendant le perfectionnement des traductions par ordinateur, aux frais du titulaire du brevet: une traduction complète du brevet en anglais si le brevet a été délivré en français ou en allemand, voire une traduction complète du brevet dans une langue de l'Union européenne de son choix si le brevet a été délivré en anglais. Ces traductions n'auront pas d'effet juridique.

Selon les projections de la Commission européenne, ces dispositions permettront de faire baisser les coûts de validation moyens d'un brevet en Europe de 23 300 euros à 2 380 euros (pendant la période transitoire) et ensuite à 680 euros (après les 12 mois de période transitoire).

Après cette étape importante dans la réalisation du projet de brevet unitaire en Europe, le Conseil continuera ses travaux sur la création d'un système juridictionnel commun en matière de brevets.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

28 juin 2011

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg le 28 juin 2011. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

La première partie de cette réunion des ministres européens était consacrée aux dossiers relatifs à la pêche. Le Conseil a eu un échange de vues sur la communication de la Commission portant sur les possibilités de pêche. Cette communication a pour objectif d'initier une large consultation publique afin de prendre en compte les vues du grand public et des parties prenantes en ce qui concerne la fixation des quotas de pêche dans les eaux européennes ainsi que celles des pêcheurs européens.

Le Conseil a soutenu l'approche générale de la Commission. Dans leur première analyse, les délégations ont souligné qu'une réduction de l'effort de pêche devrait être étudiée au cas par cas, tout en prenant en compte également les aspects socioéconomiques. En outre, les États membres concernés ont insisté sur le fait que la disponibilité d'avis scientifiques devait être améliorée.

Sous le point «divers» de l'ordre du jour de la partie pêche, le Conseil a entendu la délégation irlandaise au sujet de la pêche aux maquereaux. En effet, l'Irlande déplore l'exploitation excessive des maquereaux en mer Atlantique du nord-est par l'Islande et par les îles Féroé. La délégation néerlandaise, pour sa part, a fait le rapport d'une réunion à haut niveau ayant porté sur l'avenir de politique commune de la pêche.

Les délégations bulgare, tchèque, estonienne, hongroise, lituanienne, lettonne, polonaise et roumaine ont présenté une déclaration conjointe relative à la nécessité d'un financement approprié du Fonds européen de la pêche, ceci afin de prendre en compte les besoins des nouveaux États membres.

Par la suite, les ministres européens de l'Agriculture ont été informés sur les mesures prises à l'issue du Conseil extraordinaire de l'Agriculture du 7 juin 2011 dans le contexte de la grave crise ayant affecté les producteurs de légumes dans bon nombre de régions européennes suite aux contaminations à l'Escherichia coli. Les États membres ont à nouveau exprimé leur consternation quant au grand nombre de cas de contamination et de victimes. Ils ont également remercié la Commission pour son intervention rapide afin de compenser les producteurs de légumes touchés par cette crise.

Certains États membres ont regretté néanmoins l'absence de mesures spécifiques afin de soutenir les producteurs qui ont dû vendre à très bas prix. Il a dès lors été proposé de tenir compte des évènements de ces dernières semaines dans le cadre des propositions relatives à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Dans ce contexte, la majorité des États membres a demandé qu'une campagne de promotion soit mise en place rapidement afin de restaurer la confiance des consommateurs. Le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a fait savoir que le budget relatif à la promotion pour les fruits et légumes serait augmenté de 50% pour les années 2012 à 2014.

Le commissaire John Dalli, en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, a annoncé la création d'une équipe d'experts qui aura comme tâche d'analyser les lignes de production et de distribution de semences et de pousses de semences afin de mieux comprendre l'origine de l'infection.

Sur la base de l'avis de l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire, la Commission envisage de renforcer les règles d'hygiène relatives à la production de pousses de semences pour la consommation humaine. Le commissaire Dalli a informé les délégations que suite à un accord obtenu avec les autorités russes, l'embargo sur les exportations vers la Russie, marché très important pour le secteur européen des fruits et légumes, serait levé. À ce stade, seuls la Belgique et les Pays-Bas sont autorisés à exporter vers la Russie.

Sous le point «divers» de l'ordre du jour de la partie agriculture, les ministres européens de l'Agriculture ont eu un échange de vues sur la demande de l'Italie portant sur le régime d'aide aux plus démunis.

Suite à un jugement de la Cour de justice de l'Union européenne, le budget communautaire pour ce régime, lequel permet la distribution de denrées alimentaires sur la base des stocks d'intervention, a dû être sensiblement réduit et passera pour 2012 de 500 millions d'euros à 113,5 millions d'euros. Le commissaire Cioloş a demandé au Conseil de reconsidérer la proposition amendée de la Commission, présentée en septembre 2010. Comme le niveau des stocks d'intervention sera probablement très bas après 2012, le programme risque ne plus avoir d'avenir. La délégation polonaise a indiqué qu'elle envisageait de mettre ce dossier à

nouveau à l'ordre du jour lors de sa présidence du Conseil au deuxième semestre 2011.

Finalement, la délégation française a mis les autres délégations au courant des résultats de la dernière réunion des ministres de l'Agriculture du G20. Lors de cette rencontre, le 23 juin 2011, un plan d'action visant la lutte contre la volatilité des prix agricoles a été ficelé.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES/ RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis Abeba

28-29 janvier 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au 16e sommet de l'Union africaine en tant que personnalité invitée à la réunion ministérielle qui s'est tenue à Addis Abeba le 28 janvier 2011.

En marge de la réunion ministérielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu des entrevues bilatérales avec bon nombre de ses homologues africains, parmi lesquels le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du pays hôte du sommet, l'Éthiopie, ainsi que ses homologues du Kenya, de la Somalie, de la République centrafricaine, de Guinée et du Burundi.

Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales entre les différents pays africains et le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que sur la situation régionale. Les relations entre l'Union africaine et l'Union européenne ainsi que plusieurs sujets de l'actualité internationale ont également été abordés lors des échanges de vues.

En outre, Jean Asselborn a rencontré le président de l'Union africaine, Jean Ping, ainsi que le ministre des Affaires étrangères égyptien pour une brève entrevue.

Suite à l'accréditation d'un représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union africaine en janvier 2010, cette deuxième participation ministérielle consécutive témoigne de la volonté politique forte du Grand-Duché de Luxembourg de développer et d'intensifier ses relations avec l'Afrique sur un plan politique et diplomatique, en sus du partenariat pour le développement traditionnel et fortement établi.

Jean Asselborn participe à la 47e Conférence sur la sécurité à Munich

4-5 février 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 47e Conférence sur la sécurité à Munich, qui a eu lieu du 4 au 6 février 2011 à l'hôtel Bayerischer Hof.

Établie comme l'un des événements annuels clés sur la politique de sécurité mondiale au cours des dernières décennies, la Conférence sur la sécurité à Munich a de nouveau réuni un nombre important de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres des Affaires étrangères et de la Défense, d'experts en politique de sécurité ainsi que des représentants du monde commercial et académique pour mener des échanges de vues intensifs et exhaustifs sur les défis actuels et futurs liés à la politique de sécurité dans le monde entier.

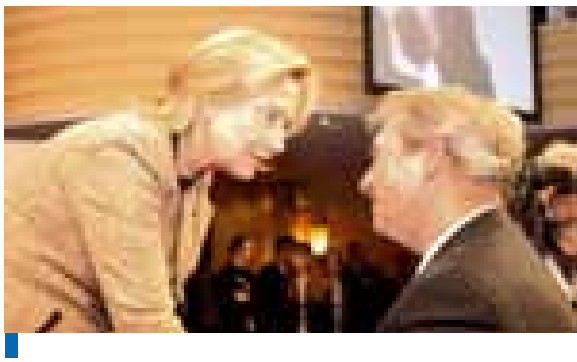

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Hillary Clinton, secrétaire d'État des États-Unis (© Ministère des Affaires étrangères)

Dans le contexte de la situation actuelle en Tunisie et en Égypte, la crise dans le monde arabe a été un thème central de presque tous les débats de la conférence. Ont également été évoqués le processus de paix au Moyen-Orient et la résolution y relative actuellement discutée aux Nations unies à New York, résolution coparrainée par le Luxembourg et un certain nombre d'États européens.

Parmi les nombreux sujets de la conférence figuraient entre autres les questions du désarmement, du contrôle des armements et de la non-prolifération d'armes de destruction massive, ainsi que le

défi de la sécurité régionale en Afghanistan. En outre, la conférence s'est penchée plus spécifiquement sur la question de l'impact de la crise financière et économique sur la stabilité internationale et la paix dans le monde.

Jean Asselborn a participé à la conférence les 4 et 5 février et a suivi les débats. Il a profité de cette occasion pour rencontrer ses collègues et avoir des échanges de vues sur les questions d'actualité de la conférence.

En marge de la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue ukrainien, Kostyantyn Hrychtchenko, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales.

Jean Asselborn à la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

1er mars 2011

Le 1er mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Genève pour participer à la 16e session du Conseil des droits de l'homme.

Le Vice-Premier ministre a prononcé un discours (page 332) au Palais des nations sur les avancées constatées en matière de promotion et de protection des droits humains, mais également sur l'ampleur des défis que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies doit relever au cours des prochaines années dans ce domaine.

Concernant l'actualité politique internationale, Jean Asselborn a abordé notamment la situation en Libye ainsi que celle dans plusieurs autres pays arabes suite aux événements récents qui y ont eu lieu. À ce sujet, il s'est félicité de ces développements historiques portés par des aspirations fondées sur les valeurs de la démocratie, de la liberté, de la justice sociale et du respect des droits humains.

Il a mis en garde contre une «trahison» de cette révolution pacifique et a ainsi plaidé pour une construction, de manière inclusive et démocratique, de structures et d'institutions politiques permettant de traduire les demandes légitimes des peuples en de nouvelles constitutions et de nouvelles politiques menées par de nouveaux gouvernements.

«Pour répondre à ces exigences démocratiques, la voie à suivre est celle du dialogue avec toutes les forces politiques, celle de la réforme politique à mener dans le plein respect des droits de l'Homme. À commencer par l'organisation d'élections libres et honnêtes», a souligné Jean Asselborn, tout en appelant les membres du Conseil à accompagner et à appuyer de tels processus, notamment en renforçant la coopération sur les plans politique, économique et social.

Le chef de la diplomatie a ensuite cité plusieurs cas précis où, selon lui, une intervention du Conseil lui paraît particulièrement justifiée, notamment la situation en Iran, en République démocratique du Congo, au Belarus ou dans les territoires palestiniens occupés.

L'importance de procédures spéciales, la lutte contre la pauvreté dans le monde, le droit à l'alimentation et la lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort étaient d'autres sujets évoqués par le ministre lors de son intervention.

Signature de six nouvelles conventions avec des institutions partenaires en matière d'assistance technique et d'actions de formation sur le plan international

8 mars 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a signé le 8 mars 2011 six nouvelles conventions avec des institutions partenaires en matière d'assistance technique et d'actions de formation sur le plan international, financées par le budget de la Direction des relations économiques internationales.

En présence de Jacques Santer, président du conseil de la fondation Europäische Rechtsakademie, de Wilfried Rütten, directeur des programmes du European Journalism Centre, d'Isabelle Goubin, présidente du conseil d'administration de l'Agence de transfert technologique financier, du Prof. Dr. Claude Müller et d'Ulla Müller de l'Institut d'immunologie du Centre de recherche public Santé, de Frank Kraus, membre du conseil d'administration de l'Agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne, et d'Igor Dizdarevic, représentant de l'Institut européen d'administration

publique, ces signatures ont marqué le début d'une nouvelle année de partenariat en matière d'assistance technique à l'intention de divers pays hors Union européenne.

L'assistance technique, qui est un outil important pour les relations du Grand-Duché de Luxembourg avec les pays tiers, se caractérise par la mise à disposition de connaissances scientifiques ou techniques, adaptées aux réalités locales des pays bénéficiaires. Il s'agit d'un partage d'informations et d'expertise, de transmission de connaissances et de services de conseil. À travers cette ligne budgétaire sont financés des projets qui s'ancrent dans un secteur défini des pays bénéficiaires, afin de stimuler le développement de ces secteurs et d'y renforcer la coopération internationale. En tout, 35 pays bénéficieront en 2011 de l'assistance technique luxembourgeoise financée par la Direction des relations économiques internationales.

Pendant les deux dernières années, l'assistance technique, gérée par la Direction des relations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères, a été légèrement réorientée selon des critères bien définis. Ces critères sont d'abord la pertinence. L'activité doit correspondre à un réel besoin du pays bénéficiaire. Un deuxième critère est l'efficacité. Le résultat de l'activité doit apporter une valeur ajoutée à un secteur spécifique du pays bénéficiaire. Ensuite, il y a les critères de la durabilité et de la continuité, le résultat de l'activité devant s'inscrire dans une vision à moyen/long terme et, si possible, constituer un départ pour d'autres activités dans ce domaine.

La totalité des sommes prévue par cette ligne budgétaire d'assistance technique s'élève, en 2011, à 2 650 000 euros. Les domaines dans lesquels le Luxembourg proposera des formations en 2011 seront le droit européen et le fonctionnement de l'Union européenne, le droit pénal, le droit d'investissement, l'aviation civile et la recherche en matière de santé, ainsi que le transfert technologique financier.

En 2010, le gouvernement luxembourgeois a financé des projets pour un montant total de 2 750 000 euros.

Participation de Jean Asselborn à une table ronde sur la crise financière à Berlin

22 mars 2011

Le 22 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à Berlin à une table ronde consacrée à l'impact de la crise financière et économique en Europe. Au centre des discussions de la table ronde, organisée par la fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung, figuraient les conséquences de la crise financière et économique pour l'Union européenne et plus particulièrement sur l'Union économique et monétaire.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été rejoint dans la discussion par son homologue grec Dimitris Droutsas ainsi que par l'ancien ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et actuel chef de la fraction parlementaire du Parti socialiste allemand, Frank-Walter Steinmeier.

La discussion était animée par Petra Pinzler, journaliste de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit.* Avant d'entamer les débats, le président du conseil d'administration de la Friedrich-Ebert-Stiftung, Peter Struck, et le député allemand Axel Schäfer ont fait de brèves introductions au débat.

Lors de son intervention, Jean Asselborn a fait le point sur les différents progrès réalisés au niveau européen pour lutter contre les conséquences de la crise financière et économique, ainsi que sur la situation politique au sein de l'Union européenne.

Jean Asselborn a rappelé que la crise actuelle à laquelle l'Union européenne était confrontée n'est pas une crise de l'euro, mais une crise de la dette en Europe, qui est due à de «mauvaises politiques budgétaires dans certains États membres, ainsi qu'à des faiblesses des systèmes bancaires». Ainsi, le ministre a salué les avancées réalisées jusqu'à ce jour et sur lesquelles se penchera le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, à savoir, entre autres, la mise en œuvre du premier semestre européen, la mise en place d'un Mécanisme européen de stabilité (MES) ou encore l'implication du secteur privé dans la lutte contre la dette publique.

Jean Asselborn a également exprimé sa satisfaction globale en ce qui concerne le consensus qui

s'est dégagé sur l'établissement d'un pacte pour l'euro en vue du renforcement de la compétitivité des économies européennes. D'ailleurs, dans ce contexte, il a appelé à relancer les réflexions sur l'introduction d'un salaire minimum européen. «Ce serait un élément qui n'entraverait pas la compétitivité de l'Union», selon lui.

En outre, Jean Asselborn s'est félicité du renforcement des stress tests sur les banques et a lancé un appel à une régulation plus forte des agences de notation, notamment à la lumière des efforts importants de réforme réalisés actuellement, par exemple par la Grèce. Jean Asselborn s'est également exprimé en faveur de l'introduction d'une taxe sur les transactions bancaires dans l'Union européenne.

Enfin, Jean Asselborn a rappelé que le débat sur l'émission d'euro-obligations valait la peine d'être poursuivi et approfondi, expliquant que cet instrument représentait notamment un moyen performant en vue de renforcer la solidarité au sein de l'Union européenne. À ce sujet, il a rappelé l'importance du respect de la méthode communautaire et le rôle-clé qui revient à la Commission européenne dans le processus législatif de l'Union.

Suite à sa participation à cette table ronde, Jean Asselborn a pris part à une séance de travail de la fraction du Parti socialiste allemand au Bundestag avec son homologue grec Dimitris Droutsas. Les débats ont porté sur l'actualité politique au sein de l'Union européenne.

Jean Asselborn à la conférence de Londres sur la Libye

29 mars 2011

Le 29 mars 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la conférence de Londres sur la Libye.

Ont participé à cette conférence plus de 40 pays et organisations internationales, dont les pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les États membres de l'Union européenne non-membres de l'OTAN, des représentants des Nations unies, de la Ligue arabe ainsi que nombre des pays voisins de la Libye et d'autres pays contributeurs.

La conférence visait à faire le point sur la situation actuelle en Libye et à réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à mettre en œuvre les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies. Les participants ont souligné leur détermination de continuer à appliquer la résolution 1973 du Conseil de sécurité afin de protéger le peuple libyen. Les opérations militaires ne prendront fin que si la population est en sécurité et si plus aucune menace ne pèse sur les Libyens.

La conférence a rappelé l'engagement de la communauté internationale en faveur du lancement d'un processus politique. Les participants ont exprimé le souhait que ce processus instaure un dialogue politique national qui débouche sur une transition vers la démocratie, sur une réforme constitutionnelle et sur l'organisation d'élections libres et régulières. La conférence a constaté que le colonel Kadhafi avait perdu toute légitimité pour prendre part à l'avenir de la Libye.

Photo de famille à la conférence de Londres sur la Libye (© Foreign and Commonwealth Office)

En vue d'une solution politique du conflit, un groupe de contact a été établi et chargé d'accompagner le processus de transition.

En outre, la conférence a évalué les besoins humanitaires, en abordant les questions de la sécurisation de zones humanitaires, du soutien à l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'évacuation de ressortissants d'États tiers.

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Berlin

14-15 avril 2011

Les 14 et 15 avril 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion ministérielle de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Berlin.

Sous la présidence du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont eu un déjeuner de travail avec les représentants des pays non-membres de l'OTAN contribuant à l'opération Unified Protector en Libye. À cette occasion, les ministres ont fait le point sur la situation actuelle en Libye et ont eu un échange de vues sur les événements récents dans la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient, ainsi que sur leurs conséquences potentielles pour l'alliance.

Dans ce contexte, Jean Asselborn s'est félicité du déroulement actuel de l'opération concertée de l'alliance. Néanmoins, en vue de respecter le mandat fourni par la résolution 1973 des Nations unies, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a expliqué que pour assurer la protection de la population civile de manière plus efficace, des attaques plus ciblées sur les forces loyales du colonel Kadhafi resteraient nécessaires.

Jean Asselborn a également souligné que suite à la prise de commandement des opérations militaires internationales par l'OTAN le 31 mars 2011 et au vu de la situation actuelle en Libye, l'option militaire seule ne permettrait pas de résoudre la crise. En effet, a-t-il souligné, une solution politique au conflit doit être trouvée rapidement et il s'est joint à l'appel de l'alliance lancé au colonel Kadhafi de quitter le pouvoir. À cette fin, l'alliance doit coopérer davantage avec ses partenaires tels que la Ligue arabe, mais surtout avec l'Union africaine.

En ce qui concerne la question d'un éventuel déploiement d'une mission humanitaire européenne, Jean Asselborn a souligné la complémentarité d'une telle mission humanitaire par rapport à l'actuelle action militaire menée par l'OTAN.

Le déjeuner a été suivi d'une réunion des ministres de l'OTAN avec les États non-membres de l'OTAN contribuant à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour l'Afghanistan. Y ont participé le ministre afghan des Affaires étrangères, Zalmay Rassoul, le représentant spécial de l'Organisation des Nations unies, Staffan de Mistura, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique commune, Catherine Ashton, le commandant de la FIAS, le général David Petraeus, ainsi que le haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan, Mark Sedwill, et son successeur Simon Gass. La réunion a dressé un état des lieux sur l'évolution du processus de transition et a mis l'accent sur l'engagement à long terme de l'OTAN, qui s'inscrit par ailleurs dans la nouvelle politique de partenariat durable lancée au sommet de Lisbonne en novembre 2010. La question du soutien des efforts civils en faveur de l'État de droit en Afghanistan a également été évoquée.

Le 15 avril, une première réunion de travail a été consacrée à la nouvelle politique de partenariat de l'OTAN ainsi qu'aux relations entre l'OTAN et l'Union européenne. Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de partenariat, l'objectif est d'utiliser avec plus de souplesse les possibilités de coopération pratique et de dialogue politique au-delà des formats de partenariat existants. En même temps, la spécificité des formats existants devra être préservée.

Ensuite, les ministres se sont réunis dans le cadre de la commission OTAN-Géorgie et de la Commission OTAN-Ukraine. Dans ce contexte, les ministres ont évalué les efforts et les processus de réformes démocratiques qui ont été réalisés dans ces deux pays.

Le renforcement de la coopération avec la Russie a été réaffirmé en tant qu'objectif majeur de l'OTAN et a occupé une place de premier plan lors de la réunion du Conseil OTAN-Russie à Berlin. Un projet

commun de maintenance d'hélicoptères, destiné à soutenir la flotte d'hélicoptères afghans, a été établi. La coopération en matière de défense antimissile, proposée lors du dernier sommet de l'OTAN à Lisbonne, l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels en Europe et la lutte commune contre le terrorisme figuraient également à l'ordre du jour.

Jean Asselborn, orateur à la réception annuelle en vue de la Journée de l'Europe

4 mai 2011

Le 4 mai 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, était invité à prononcer le discours (page 353) pour la réception annuelle en vue de la Journée de l'Europe à Nuremberg.

Sur invitation de la ville de Nuremberg et de l'initiative citoyenne Europa-Union, Jean Asselborn a passé en revue les grands avancements du processus de l'intégration européenne dans le contexte des multiples défis posés par la mondialisation. Il a analysé l'évolution de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours. Il s'est focalisé sur les défis actuels que l'Europe doit affronter et notamment les défis internes.

Cet événement annuel était organisé conjointement par la ville de Nuremberg, par le bureau d'information européen Europe Direct de la ville de Nuremberg et par l'initiative citoyenne Europa-Union, qui est la branche allemande de l'Union des fédéralistes européens et qui se consacre depuis 60 ans à l'intégration européenne non partisane et indépendante.

Le ministre a tenu son discours dans la salle historique de la mairie, construite entre 1332 et 1340.

Jean Asselborn à la 121e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

11 mai 2011

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 121e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Istanbul le 11 mai 2011.

Lors de cette session, le Comité des ministres s'est penché sur le rapport d'activités du secrétaire général Thorbjørn Jagland, qui retrace les principales avancées dans les domaines de la réforme du Conseil de l'Europe, de la mise en œuvre de la déclaration de Strasbourg sur les Rom, la situation en Géorgie ainsi que les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Les ministres se sont entretenus des suites à donner à la conférence d'Izmir des 26 et 27 avril 2011 portant sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme. Le «groupe des éminentes personnalités», sous la présidence de Joschka Fischer, a présenté son rapport «Vivre ensemble en Europe au XXIe siècle», qui porte sur les défis découlant de la résurgence de l'intolérance et de la discrimination en Europe.

Le Comité des ministres a également examiné les propositions du secrétaire général relatives à la politique de voisinage du Conseil de l'Europe. Cette politique vise à intensifier la coopération avec les pays situés à proximité de l'Europe, notamment dans le contexte des développements récents en Afrique du Nord et au Proche- et au Moyen-Orient. Ces pays sollicitent actuellement l'assistance du Conseil de l'Europe dans les domaines tels que la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Au cours de la session formelle, Jean Asselborn a prononcé un discours devant le Comité des ministres. Dans le contexte des événements qui ont eu lieu ces derniers mois en Afrique du Nord,

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe, à Istanbul le 11 mai (© Ministère des Affaires étrangères)

au Proche- et au Moyen-Orient, il a salué la contribution de Thorbjørn Jagland visant à proposer un nouveau cadre de dialogue politique et de coopération avec les pays dans le voisinage du Conseil de l'Europe. Il a également encouragé la collaboration avec l'Union européenne dans ce domaine, qui «se profile dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de voisinage du Conseil».

Au sujet du rapport du «groupe des éminentes personnalités», le chef de la diplomatie luxembourgeoise a félicité les auteurs pour avoir su proposer des réponses à la résurgence de l'intolérance en Europe, reprenant les principales menaces des valeurs défendues par le Conseil. Enfin, concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, Jean Asselborn a exprimé son franc appui aux progrès achevés récemment, soulignant que «la participation de l'UE constituerait une avancée majeure dans la protection des droits de l'Homme du citoyen européen».

En marge du Comité des ministres, Jean Asselborn a eu plusieurs entrevues bilatérales.

Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés à Bali

25-26 mai 2011

Les 25 et 26 mai 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est déplacé à Bali pour participer pendant deux jours à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés.

Le Mouvement des non-alignés est une organisation internationale qui regroupe actuellement 118 États. Dix-sept États et neuf organisations internationales y ont en plus le statut d'observateur. Les pays membres se définissent comme n'étant alignés ni avec ni contre aucune grande puissance mondiale. Le Mouvement des non-alignés comprend des membres importants à l'échelle mondiale, comme l'Inde, l'Algérie, l'Égypte, l'Indonésie, le Pakistan, Cuba, l'Afrique du Sud, l'Iran, la Malaisie ainsi que l'ex-Yougoslavie. La déclaration de Brioni du 19 juillet 1956, initiée par Gamal Abdel Nasser, Josip Broz (dit Tito), Norodom Sihanouk et Jawaharlal Nehru, marque l'origine du mouvement qui visait à se protéger de l'influence des États-Unis et de l'URSS.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, Marty Natalegawa, Jean Asselborn a suivi les débats à l'ordre du jour de la réunion ministérielle, qui se sont concentrés sur l'établissement d'une vision partagée des États membres du Mouvement des non-alignés sur les contributions que ce dernier pourra apporter au cours des 50 prochaines années.

La participation ministérielle luxembourgeoise témoigne de la forte volonté politique du Grand-Duché de Luxembourg de développer et d'intensifier ses relations avec la région de l'Asie du Sud-Est.

À cette occasion, Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec son homologue indonésien et hôte de cet événement d'envergure. Les discussions ont porté notamment sur les relations bilatérales, la situation politique interne en Indonésie ainsi que les grands dossiers de l'actualité politique internationale. Plus particulièrement, les ministres se sont entretenus des bouleversements en Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient, tout comme sur le processus de paix au

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec Joseph Deiss, 65e président de l'Assemblée générale des Nations unies, lors de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés (© Ministère des Affaires étrangères)

Proche-Orient dans le contexte des discours respectifs du président des États-Unis, Barack Obama, et du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu. Les ministres ont également eu un échange de vues sur les développements récents en Asie du Sud-Est et au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a également eu un certain nombre d'entrevues bilatérales avec de nombreux autres pays membres du Mouvement des non-alignés, tels que l'Irak, Cuba, le Congo, le Bhoutan ou encore les Fidji.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue singapourien, Kasiviswanathan Shanmugam (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asia-Europe Meeting à Gödöllö

6 juin 2011

Le 6 juin 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) à Gödöllö.

Le processus ASEM est un dialogue intergouvernemental et regroupe 48 membres, à savoir les 27 membres de l'Union européenne, la Commission européenne, les 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le secrétariat général de l'ANASE ainsi que la Chine, le Japon, la Corée du Sud, la Mongolie, l'Inde, le Pakistan, la Russie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La direction de la Fondation Asie-Europe, seule institution de l'ASEM, participe également à la réunion. Les membres de l'ASEM représentent ensemble 50% du produit intérieur brut mondial, 58% de la population mondiale et 60% du commerce mondial.

Les discussions se sont concentrées sur des questions d'ordre régional, sur les développements récents en Europe et en Asie, ainsi que sur les bouleversements en Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient. Les ministres ont constaté avec satisfaction l'importance accordée aux discussions par tous les participants aux questions d'ordre régional et global. Ils ont souligné que la dimension régionale des défis et les réponses des gouvernements devenaient de plus en plus importantes et que le dialogue de l'ASEM avait réussi à établir une coopération interrégionale sur une base égale et réciproque au cours des 15 dernières années.

Les ministres ont eu un échange de vues sur les défis de la sécurité globale, tels que la sécurité de l'alimentation, la sécurité de l'énergie ou encore la gestion des secours en cas de catastrophe naturelle, ainsi que sur la lutte contre la cybercriminalité, l'immigration illégale, la lutte contre le crime organisé et la piraterie.

Les ministres ont ensuite abordé les questions du développement durable, de la lutte contre la pauvreté tout comme de la protection de l'environnement et du changement climatique, de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Ils ont en outre fait le point sur les travaux et les efforts de la communauté internationale au sein d'organisations internationales telles que les Nations unies

ou l'Organisation mondiale du commerce, ou encore les forums du G8 et du G20.

Une partie importante des débats était également consacrée à la crise financière et économique globale. La gouvernance économique, la réforme du système financier global ainsi que les efforts entrepris en Europe et en Asie pour contrecarrer les effets de la crise ont été abordés lors des débats.

En marge de la réunion, Jean Asselborn a eu plusieurs entrevues bilatérales.

AGRICULTURE/ VITICULTURE/ SYLVICULTURE

Mars Di Bartolomeo et Romain Schneider participent à la séance académique de Vet 2011

13 mai 2011

Im Jahr 1761 gründet Claude Bourgelat die erste Tierärztliche Hochschule in Lyon. 250 Jahre später wird das Jahr 2011 zum World Veterinary Year ausgerufen. Im Welt-Veterinär-Jahr wird in zahlreichen Veranstaltungen überall auf der Welt daran erinnert, dass sich Tierärzte bereits seit 250 Jahren für die Gesundheit von Tieren und damit auch von Menschen einsetzen.

Im Mai 2011 haben die Luxemburger Tierärzte, unter Leitung der Association des médecins vétérinaires luxembourgeois (AMVL), die 250 Jahre akademischer tierärztlicher Ausbildung mit einem Festakt und einem wissenschaftlichen Kongress gefeiert. Weltweit begeht die Tierärzteschaft im Rahmen von Vet 2011 die Gründung der ersten tiermedizinischen Ausbildungsstätte in Lyon.

In der Mitte des 18. Jahrhunderts, dem „siècle des lumières", entschied sich der Franzose Claude Bourgelat, etwas bis dahin nie Dagewesenes zu gründen: eine Schule der Tiermedizin. Kein geringerer als Ludwig XV. erlies 1761 ein Dekret, das zur Gründung dieser ersten Tiermedizinischen Hochschule in Lyon führen sollte. Ihre erste Bewährungsprobe erlebte die Hochschule nur ein Jahr später, als ihre Studenten ausgeschickt wurden, um eine aufflammende Epidemie der Rinderpest auf dem Land zu bekämpfen. Ihr Erfolg war derart, dass schon kurze Zeit später die zweite Hochschule in Maisons-Alfort bei Paris gegründet wurde. Weitere Hochschulen in ganz Europa folgten in den darauffolgenden Jahren, da die Könige und Fürsten sich ihres Nutzens sehr schnell bewusst wurden. Außerdem gründete Goethe eine Tierärztliche Hochschule in Weimar, die circa 30 Jahre Bestand hatte. Der erste, nach akademischen Grundsätzen an einer tierärztlichen Hochschule (Wien), ausgebildete luxemburgische Tierarzt war Nicolas Wagner aus Schrondweiler (1790-1792).

In Anwesenheit des Ministers für Landwirtschaft, Weinbau und ländliche Entwicklung, Romain Schneider, sowie des Ministers für Gesundheit, Mars Di Bartolomeo, fand am 13. Mai 2011 im Trifolion in Echternach eine akademische Sitzung zum Anlass von Vet 2011 statt. Ziel dieser Veranstaltung war es, die Wichtigkeit des tierärztlichen Berufsstandes in den Bereichen Tierschutz, Lebensmittelsicherheit und Gesundheit hervorzustreichen, sowie dessen bedeutende Rolle in der Gesellschaft, getreu dem Motto von Vet 2011, „one world – one health".

War die Ausbildung der Tierärzte in den ersten zwei Jahrhunderten ganz auf die Tätigkeit an Nutztieren und deren Gesunderhaltung ausgerichtet bzw. als logische Konsequenz auf die entsprechende Lebensmittelhygiene, so haben sich die Lehre und das Aufgabengebiet der Tiermedizin in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts enorm erweitert. Dieser neuen Aufgabenstellung widmete sich der Luxemburger Tierärztekongress, der am 14. Mai 2011 im Trifolion in Echternach stattfand.

Der moderne Tiermediziner kümmert sich heute in seinen verschiedenen Spezialisierungen um die verschiedensten Haustiere, Nutztiere und Wildtiere, sowohl zu Wasser als auch zu Lande, um den Tierschutz (wo er der einzige ausgebildete Ansprechpartner ist), die Lebensmittelhygiene, sowie schließlich die Forschung und Lehre in all ihren Facetten – auch in Verbindung mit der Humanmedizin. So gingen die Themen des Kongresses vom praktischen Tierschutz in der Nutztierhaltung über die Schadstoffbelastung der Lebensmittel bis zur Tiermedizin der Meeressäuger. Rund 300 Teilnehmer hatten im Rahmen der nationalen Ausführung der Vet 2011 die Gelegenheit, sich fortzubilden und auszutauschen.

BÉNÉVOLAT

Lancement officiel du Tour européen du bénévolat par Marie-Josée Jacobs

16 février 2011

Le 16 février 2011, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a lancé officiellement l'étape luxembourgeoise du Tour européen du bénévolat.

Initié par la Commission européenne, le Tour européen du bénévolat va parcourir au fil de l'année 2011 les différentes capitales des États membres. Il fait étape au Luxembourg du 16 au 19 février 2011.

Quatre jours durant, de 10 à 18 heures, le public peut se rendre dans les locaux de la Luxembourgeoise, 47, bd Royal (coin boulevard Royal/Grand-Rue), où des volontaires et représentants des différentes associations (Agence du bénévolat, Stëmm vun der Strooss ASBL, Omega 90 ASBL, etc.) fournissent des informations détaillées sur les différentes facettes que peut revêtir le bénévolat.

«Celui qui donne quelque chose reçoit une compensation en échange», a dit Marie-Josée Jacobs lors du lancement du Tour européen du bénévolat au Luxembourg. Elle a également mis en évidence le rôle important du bénévolat pour l'intégration des Luxembourgeois et des non-Luxembourgeois ainsi que des populations vivant en marge de la société.

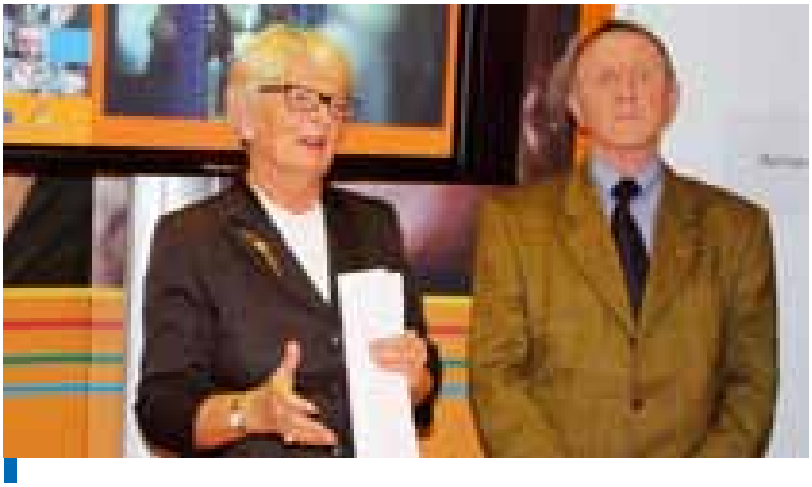

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Jacques Küntziger, coordinateur de la campagne, lors du lancement du Tour européen du bénévolat (© SIP)

Ernst Moutschen, le chef de la représentation de la Commission européenne au Luxembourg, a de son côté passé en revue les différentes manifestations organisées à l'échelon européen. Il a également expliqué que «cent millions de citoyens, soit 20% de la population européenne, sont actifs dans le domaine du bénévolat en Europe» et qu'il faut «sensibiliser les autres 80% à l'action bénévole».

Lors du lancement du Tour européen du bénévolat, le journaliste du Portugal a remis symboliquement la caméra à Adolf El Assal, qui prend la relève dans le relais des reporters bénévoles. Il se rendra à Madrid, la prochaine étape du Tour européen du bénévolat après le Luxembourg.

Au Luxembourg, c'est le ministère de la Famille et de l'Intégration qui, en sa qualité de coordinateur national et en collaboration avec la Commission européenne, différents ministères et l'Agence du bénévolat, est responsable de l'organisation du Tour européen du bénévolat.

CITOYENNETÉ/ NATIONALITÉ

François Biltgen au sujet du recouvrement de la nationalité luxembourgeoise

16 février 2011

Dans le cadre d'une réponse à une question parlementaire sur le recouvrement de la nationalité luxembourgeoise, le ministre de la Justice, François Biltgen, a confirmé que «le descendant en ligne directe paternelle ou maternelle, même né à l'étranger, d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900 et que celui-ci respectivement l'un de ses descendants a perdu la nationalité luxembourgeoise sur base des dispositions légales antérieures, peut recouvrer la nationalité

	Nombre total de demandes de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise sur base de la loi du 23 octobre 2008	Demandes évacuées sur base de l'article 29
2009	3107	22
2010	4220	80

luxembourgeoise» (article 29 de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise).

Selon le ministre de la Justice, cette disposition transitoire, qui vise «principalement les générations d'émigrants d'origine luxembourgeoise qui n'ont plus la qualité de Luxembourgeois», confère aux ex-Luxembourgeois et à leurs descendants la possibilité de recouvrer la nationalité luxembourgeoise, tout en conservant la nationalité étrangère qu'ils possèdent. La demande doit être souscrite auprès l'officier de l'état civil dans les 10 ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi précitée, c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2018.

François Biltgen a nuancé cependant les affirmations faites par certains médias belges suivant lesquels les intéressés pourraient «sans difficultés» opter pour la nationalité luxembourgeoise. Il a expliqué que la charge de la preuve incombe aux demandeurs qui doivent établir la qualité de descendant en ligne directe paternelle ou maternelle d'un aïeul qui était Luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900. Les demandeurs sont donc obligés de se procurer les actes de naissance, de mariage et de décès respectifs. Sur base de ces actes de l'état civil, le ministère de la Justice vérifie et certifie la qualité de descendant d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900. Après la délivrance d'un certificat attestant cette qualité, le demandeur doit personnellement souscrire la déclaration de recouvrement auprès de l'autorité communale compétente du Grand-Duché, qui transmet le dossier au ministère de la Justice.

Le ministre a ajouté que les demandes de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise fondées sur l'article 29 de la loi du 23 octobre 2008 étaient soumises à des exigences de recevabilité et d'honorabilité. Ainsi, la nationalité luxembourgeoise est refusée lorsque le demandeur a fait de fausses affirmations, a dissimulé des faits importants, a agi par fraude ou s'il a fait l'objet, soit dans le pays, soit à l'étranger, d'une condamnation à une peine criminelle ou à un emprisonnement ferme d'une durée d'un an ou plus.

Concernant l'avantage évident, cité par les médias belges, que procure le recouvrement de la nationalité luxembourgeoise, à savoir l'accès direct à la Fonction publique au Luxembourg, François Biltgen a précisé que les habitants frontaliers ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise sur base de l'article 29 précité devaient faire preuve d'une connaissance, adaptée au niveau de la carrière, des langues luxembourgeoise, française et allemande.

Après avoir détaillé les statistiques relatives aux demandes de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise, François Biltgen a confirmé que l'intérêt pour la procédure de recouvrement de la nationalité sur base de l'article 29 de la loi du 23 octobre 2008 avait débuté avec la parution d'un article dans la presse belge fin 2010. Il a souligné que le ministère de la Justice était saisi de nombreuses demandes d'information émanant principalement de citoyens belges.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

Signature de six accords-cadres de coopération au développement

27 janvier 2011

Le 27 janvier 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a procédé à la signature de six accords-cadres de coopération au développement avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les consortiums d'ONG suivants, et ce, pour un engagement global de l'État de 25,3 millions d'euros (la participation des ONG étant de 6,3 millions d'euros):

- Consortium Fondation Caritas et Fondation Bridderlech Deelen (2011-2014);

- Eng Bréck mat Latäinamerika (2011-2015);
- Nouvelle PNP ASBL – Fir d'Kanner a Latäinamerika (2011-2013);
- Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau (2011-2015);
- Consortium SOS Faim ASBL et Action solidarité Tiers-Monde ASBL (2011-2013);
- SOS Faim Luxembourg ASBL (2011-2013).

Ces accords-cadres permettront aux ONG de réaliser des projets de développement dans 27 pays:

- Afrique (15): Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Togo;
- Amérique latine (8): Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Haïti, Paraguay, Pérou;
- Asie (2): Inde, Sri Lanka;
- Proche-Orient (2): Liban, Territoires palestiniens.

Les secteurs d'intervention sont les suivants:

- l'agriculture;
- la formation professionnelle;
- les services sociaux;
- la lutte contre les maladies infectieuses;
- les services médicaux;
- l'enseignement primaire et secondaire;
- les dispositifs civils de construction de la paix;
- les droits humains;
- la microfinance.

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam

14-15 février 2011

À l'occasion de la 6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam, le ministre du Plan et de l'Investissement de la République socialiste du Vietnam, Vo Hong Phuc, a effectué une visite de travail à Luxembourg les 14 et 15 février 2011.

Vo Hong Phuc a notamment été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne ainsi que par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

La commission de partenariat, qui s'est déroulée le 15 février, a permis de faire le point sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Vietnam, et de préparer la signature du 3e programme indicatif de coopération (PIC) pour la période 2011-2015. Ce programme sera signé début mars 2011 à Hanoï.

7e commission de partenariat entre le Nicaragua et le Luxembourg

4 avril 2011

À l'occasion de la 7e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua, le 4 avril 2011, le ministre des Relations extérieures de la république du Nicaragua, Samuel Santos López, a effectué une visite de travail à Luxembourg, où il a été reçu par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Au cours d'un entretien en tête-à-tête, les ministres Jacobs et Santos López ont abordé divers sujets de l'actualité nicaraguayenne, tels que les élections présidentielles de novembre 2011 ou encore les relations internationales, notamment avec le Costa Rica.

La commission de partenariat a donné l'occasion aux délégations non seulement de faire le point sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua, mais aussi de signer le 3e programme indicatif de coopération (PIC) conclu entre les deux pays. Doté d'une enveloppe indicative de 35 millions d'euros, le PIC III couvre la période 2011-2014. Les secteurs prioritaires retenus restent les mêmes que ceux du PIC II, à savoir la santé, avec un accent particulier sur la transfusion sanguine, la formation professionnelle et le développement local pour le tourisme.

Marie-Josée Jacobs s'est félicitée de l'esprit de partenariat qui a prévalu au cours de l'élaboration de ce PIC de 3e génération et qui

Samuel Santos López, ministre des Relations extérieures de la république du Nicaragua, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de la commission de partenariat entre les deux pays
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

a permis d'aboutir à un programme consensuel et cohérent, dont l'objectif reste de soutenir le Nicaragua dans sa lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, la ministre a d'ailleurs souligné les progrès importants que le Nicaragua a déjà faits dans ce domaine.

Samuel Santos López a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son appui continu, en expliquant que ce soutien du Grand-Duché avait contribué aux progrès évoqués par Marie-Josée Jacobs, et ce, au bénéfice des populations les plus démunies. Pour illustrer ses propos, le ministre nicaraguayen a donné des exemples pris du secteur de la santé et de la formation professionnelle. Ainsi, dans le domaine de la transfusion sanguine, les efforts conjoints du Nicaragua et du Luxembourg ont permis d'assurer non seulement une couverture complète (de 100%, contre 50% avant le partenariat avec le Luxembourg), mais encore une qualité irréprochable. Grâce à l'appui du Luxembourg, les progrès réalisés dans le domaine de la formation professionnelle, et principalement dans la formation axée sur le tourisme, sont d'une importance cruciale, surtout si l'on considère le fait qu'en période de crise économique et financière mondiale, le tourisme au Nicaragua a connu une croissance de 10%, le nombre de touristes venus du monde entier ayant dépassé l'année dernière le cap du million de visiteurs.

En marge de la commission de partenariat, Samuel Santos López a également rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ainsi que les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Présentation de la plateforme emergency.lu

28 avril 2011

Le gouvernement luxembourgeois a conclu un accord avec l'association momentanée HITEC Luxembourg SA-SES Astra TechCom SA, en partenariat avec Ducair-Luxembourg SA Air Ambulance, pour la fourniture au niveau mondial, d'ici fin 2011, d'un système de communication à réaction rapide en cas de catastrophes et de missions humanitaires.

La plateforme emergency.lu, solution globale pour restaurer ou renforcer les moyens de communication et de coordination en cas de catastrophe humanitaire, a été présentée le 28 avril 2011 par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et les responsables des partenaires.

Cette initiative fait suite à la déclaration de Marie-Josée Jacobs à la tribune de la Chambre des députés le 18 mars 2010, dans laquelle elle avait tiré des leçons des activités luxembourgeoises au secours des victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti: «Au cours du débriefing que nous avions organisé en tant que coordinateur au ministère des Affaires étrangères avec les différentes équipes, il a été possible de dégager assez vite les deux principales contraintes en vue d'une plus grande efficacité des missions. Il s'agit, d'une part, de la durée du transport vers le lieu du drame et, d'autre part, des moyens de télécommunications

insuffisants, en provenance et à destination du terrain.

Cette analyse nous a amenés à approfondir les contacts avec deux types d'opérateurs luxembourgeois dont les compétences combinées pourraient éventuellement apporter une réponse luxembourgeoise à ce genre de problèmes. Il s'agit, d'une part, de Luxembourg Air Rescue, qui est prêt à décoller dans l'heure qui suit l'alerte pour rejoindre n'importe quelle destination et, d'autre part, les sociétés ASTRA TechCom Services et HITEC qui, à partir des capacités satellitaires de SES, offrent une connectivité Internet globale permettant d'établir des communications téléphoniques et de transmettre des images et des données via un terminal mobile. Nous allons tâcher dans les mois à venir de combiner la vitesse de l'un au rayon d'action de l'autre pour obtenir un outil anticatastrophe efficace. Or comme nous savons que – quelles que soient l'efficacité et la rapidité de notre intervention nationale – nous ne pouvons rien obtenir tout seuls dans une situation de catastrophe, je propose aussi d'inscrire nos capacités de réaction de manière plus systématique dans les mécanismes de secours européens et internationaux.»

La combinaison de l'expertise et de l'expérience des opérateurs privés avec les objectifs et les moyens financiers du département ministériel pour la Coopération et l'Action humanitaire vise à fournir avant la fin de l'année 2011 un «bien public global made in Luxembourg», qui permettra à la communauté humanitaire internationale d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas de catastrophe.

Yves Elsen, chief executive officer *de HITEC Luxembourg, Marc Bichler, directeur de la Coopération au développement, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marianne Donven, desk humanitaire, Gerhard Bethscheider et Alan Kuresevic de SES Astra TechCom (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)*

Marie-Josée Jacobs à la 4e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés

9-11 mai 2011

Du 9 au 11 mai 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à Istanbul à la 4e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA).

La conférence a permis aux différents acteurs du développement, représentés par des membres de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, d'évaluer les résultats du plan d'action pour les PMA adopté à la 3e Conférence des Nations unies sur les PMA en 2001 ainsi que d'adopter de nouvelles mesures et stratégies de développement durable pour ces pays pour la décennie à venir. Le Luxembourg a assuré une des vice-présidences de la conférence.

En marge de la réunion plénière de haut niveau, au cours de laquelle Marie-Josée Jacobs a prononcé un discours le 10 mai, elle a pris part à un débat thématique consacré à «l'autonomisation des femmes grâce à l'inclusion financière et au développement agricole». Elle a par ailleurs dirigé un débat de haut niveau sur la «bonne gouvernance à tous les niveaux».

Marie-Josée Jacobs a également rencontré des hauts représentants des PMA. Ainsi, elle a eu des entrevues avec le Premier ministre des îles Tuvalu, Willy Telavi, le ministre des Affaires étrangères et

des Communautés de São Tomé-et-Príncipe, Manuel Salvador dos Ramos, le ministre des Affaires étrangères et des Relations internationales du Lesotho, Mohlabi Kenneth Tsekoa, le troisième Vice-Premier ministre, ministre de la Santé, du Bien-être social et des Droits de l'Homme de Guinée équatoriale, Salomon Nguema Owono, la ministre du Commerce et de l'Industrie de la République centrafricaine, Marlyn Mouliom Roosalem, et le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur des îles Salomon, Peter Shanel Agovaka.

En dehors des questions de coopération au développement, la ministre a également évoqué la candidature du Luxembourg à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

Une entrevue avec le conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures de Monaco, José Badia, et avec le directeur de la Coopération internationale monégasque a permis d'avoir des échanges sur d'éventuelles coopérations conjointes à mettre en œuvre par les deux pays.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Valérie Amos, secrétaire générale adjointe des Nations unies aux affaires humanitaires et coordonnatrice des secours d'urgence du système de l'Organisation des Nations unies
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Marie-Josée Jacobs à New York pour une réunion de haut niveau sur le sida

8-9 juin 2011

Les 8 et 9 juin 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à une réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York.

La réunion de haut niveau a permis de faire le bilan des progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/sida, apparu il y a 30 ans, et de renouveler les engagements pris pour progresser dans son éradication.

Marie-Josée Jacobs a prononcé une allocution devant l'Assemblée générale le 9 juin 2011. Elle a présidé la table ronde «Prévention – Que faire pour parvenir à l'objectif de zéro nouvelle infection?» le 8 juin 2011.

En marge de la réunion, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a rencontré plusieurs représentants de fonds et programmes de l'ONU à l'occasion de la signature de nouveaux accords-cadres avec les agences suivantes:

- le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD);
- le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA);
- le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU);
- le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Un nouvel accord-cadre a également été signé avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), qui est un département du secrétariat général des Nations unies.

Marie-Josée Jacobs à Rome pour la 37e Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale

27-28 juin 2011

Les 27 et 28 juin 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à Rome à la 37e session de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La conférence était consacrée entre autres au «rôle essentiel des femmes dans l'agriculture et le développement rural» ainsi qu'à la «situation de l'alimentation et de l'agriculture».

Au cours du discours que la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a tenu (page 383) au nom du gouvernement luxembourgeois, Marie-Josée Jacobs a notamment félicité la FAO «d'avoir consacré son rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 au rôle de la femme dans l'agriculture ainsi qu'aux mesures à prendre pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en vue de soutenir le développement durable et équitable». Comme elle l'a souligné, les questions du genre «sont ancrées comme stratégie transversale dans la politique de la coopération luxembourgeoise».

Marie-Josée Jacobs a ajouté que «l'accès des femmes aux services financiers est un facteur-clé du succès des stratégies de développement rural» et que dans ce contexte, «la coopération luxembourgeoise s'efforce de promouvoir des solutions financières innovantes, durables, reproductibles et adaptables à plus grande échelle, en mettant l'accent sur les besoins particuliers et points forts des femmes et des filles».

En marge de la réunion, Marie-Josée Jacobs a eu une entrevue avec la directrice exécutive du Programme alimentaire mondial des Nations unies, Josette Sheeran. Elle a également rencontré des représentants de la Communauté de Sant'Egidio.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de son discours sur le rôle essentiel joué par les femmes dans l'agriculture et le développement rural (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Première réunion de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

21 avril 2011

En vertu de la convention signée entre la France et le Luxembourg le 26 janvier 2010 à Paris, la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a tenu sa première réunion le 21 avril 2011 au château de Senningen au Grand-Duché de Luxembourg.

La délégation française était présidée par Laurent Wauquiez, ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères

et européennes, chargé des Affaires européennes, et celle du Luxembourg par Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région. Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a également participé à cette première réunion.

Développement autour du site d'Esch-Belval-Alzette

Les deux parties se sont félicitées de l'intensification des échanges entre les deux pays en vue de développer, de part et d'autre de la frontière, un projet conjoint, cohérent, structuré et intégré. Les deux pays se sont par ailleurs engagés à œuvrer de concert dans un esprit de complémentarité et selon le principe du gagnant-gagnant, dans le cadre d'une démarche ambitieuse d'innovation territoriale qui intègre les aspects économique, social et environnemental.

GECT Alzette-Belval

Jean-Marie Halsdorf s'est réjoui que la création du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alzette-Belval, visant à disposer d'un instrument commun pour promouvoir sur le territoire d'Alzette-Belval une agglomération transfrontalière et novatrice fondée sur les principes du développement durable, se trouvait sur la bonne voie. Il a salué la décision des quatre communes luxembourgeoises partenaires qui ont toutes approuvé, début avril 2011 dans leurs conseils communaux respectifs, l'adhésion au GECT.

Les deux parties ont convenu de retenir comme date de démarrage des activités du GECT le 1er janvier 2012. Les travaux préparatifs sur les contenus et les budgets commenceront dès l'automne 2011.

Enseignement supérieur

La commission intergouvernementale s'est félicitée du projet d'implantation sur le site de Belval d'une antenne du Conservatoire national des arts et métiers de Paris.

Trois projets structurants

La commission a passé en revue les trois projets structurants prioritaires, envisagés dans le rapport de préfiguration de l'opération d'intérêt national: un pôle santé avec l'éventuelle construction d'un hôpital transfrontalier, un pôle écoaccélérateur de développement durable au service des entreprises et un pôle technologies de l'information et de communication, avec l'implantation éventuelle d'un *data center*.

Ces trois projets seront soumis à une évaluation commune par la mise en place de groupes de travail d'experts mixtes franco-luxembourgeois qui commenceront leurs travaux au plus tard en septembre 2011.

Autres projets liés au site d'Esch-Belval-Alzette

Concernant l'accès Sud-Belval, la commission s'est félicitée du

Photo de groupe des délégations au château de Senningen. Milieu, de g. à dr.: Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Laurent Wauquiez, ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Affaires européennes de la République française (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

fait qu'un accord a pu être trouvé. L'accès définitif sera arrêté lorsque les projets d'aménagement dans cette zone, côté français, seront connus avec précision, sur base de l'accord de principe trouvé.

Au sujet de la liaison Micheville, les deux délégations ont confirmé leur engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, d'ici fin 2013, la mise en service effective du dispositif de liaison routière prévu dans le cadre de la réalisation de la liaison de Micheville au Grand-Duché et de sa prolongation en territoire français en direction de l'autoroute A30.

Autres questions transfrontalières

Dans le domaine des transports, Jean-Marie Halsdorf a rappelé que toutes les questions y ayant trait jouaient un rôle primordial dans les relations bilatérales et se trouvaient au cœur des préoccupations de la commission. Des transports en commun performants de part et d'autre de la frontière renforcent l'intégration des différentes composantes régionales et améliorent les contacts et les relations culturelles. Aussi, la commission s'est-elle engagée à renforcer la coopération franco-luxembourgeoise afin de rechercher des solutions conjointes en vue d'une amélioration des réseaux routiers et ferroviaires des deux côtés de la frontière.

La commission a convenu de réunir le groupe de travail en charge de l'élaboration du schéma de mobilité transfrontalière (SMOT) France/Lorraine-Luxembourg, ceci afin d'analyser en détail les répercussions des orientations françaises envisagées concernant l'élargissement de l'A31 sur le réseau autoroutier luxembourgeois en vue de décider des suites à donner du côté luxembourgeois.

Pour ce qui est du poste frontière de Zoufftgen, la commission a également pris note avec satisfaction des mesures récemment mises en œuvre, telles que l'enlèvement des anciens panneaux de limitation de vitesse à l'approche du poste frontière.

Par ailleurs, la commission a convenu d'analyser plus en détail le projet du canal Moselle-Saône dans le cadre de la commission de la Moselle.

La commission a également décidé de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation et de la culture par la mise en place de groupes de travail mixtes franco-luxembourgeois. Les domaines du tourisme et de la formation professionnelle seront par ailleurs également traités lors de la prochaine réunion de la commission.

En matière de sécurité civile, la commission s'est prononcée pour un renforcement de la coopération opérationnelle entre les services de secours français et luxembourgeois, entre les centres de gestion d'alerte et pour une amélioration de l'information des citoyens en cas d'événements ayant une incidence transfrontalière.

En ce qui concerne la centrale nucléaire de Cattenom, la commission a pris acte de la tenue du sommet extraordinaire de la Grande Région en date du 20 avril 2011 à la préfecture de Metz concernant la sécurité nucléaire. Jean-Marie Halsdorf a remercié le partenaire français de l'invitation régulière du Luxembourg par le gouvernement français aux réunions françaises d'information et d'échange ayant pour objet les exercices nationaux de gestion de crise nucléaire sur le centre nucléaire de production électrique de Cattenom.

Les deux parties ont finalement convenu de tenir la seconde réunion de la commission intergouvernementale fin 2011.

CULTURE/LANGUES

Octavie Modert présente Music:LX, une aide à la professionnalisation des musiciens

15 février 2011

Le 15 février 2011, le conseil d'administration de l'association sans but lucratif Music:LX a détaillé ses activités en présence de la ministre de la Culture, Octavie Modert.

Derrière l'appellation Music:LX se trouve un bureau de promotion qui a pour principal but de soutenir l'activité et l'œuvre de musiciens luxembourgeois à ambition professionnelle ou semi-professionnelle. «Music:LX ASBL est la contribution du ministère de la Culture pour les professionnels de la scène musicale luxembourgeoise», a déclaré Octavie Modert, avant d'ajouter que l'idée était de fournir «un vrai tremplin aux jeunes afin qu'ils puissent démarrer une carrière à l'échelon international».

Octavie Modert, ministre de la Culture, lors de la présentation de Music:LX (© SIP)

Le bureau de promotion doit apporter un soutien financier et promotionnel à des groupes qui ont déjà acquis une certaine renommée nationale et qui aspirent à se faire connaître au-delà des frontières du Luxembourg. Le président de l'ASBL, Bob Krieps, a résumé la philosophie qui sous-tend Music:LX, en soulignant qu'il «ne s'agit pas de payer les artistes pour qu'ils se produisent sur des scènes à l'étranger, mais de les guider dans leurs démarches professionnelles, d'appuyer leurs efforts et d'élaborer avec eux un véritable plan de carrière professionnel». L'aide accordée par Music:LX pourra par exemple prendre la forme d'un appui financier pour couvrir les frais occasionnés par les déplacements.

La conférence de presse était également l'occasion pour Octavie Modert de présenter officiellement le futur directeur de l'ASBL, Patrice Hourbette, qui peut se targuer d'une longue expérience dans le domaine de la musique. Membre fondateur du Bureau export de la musique française, Patrice Hourbette occupe actuellement le poste de directeur du Bureau export de la musique française à Londres. Il a souligné sa volonté «de faire exister le Luxembourg sur la carte de la musique», tout en érigeant cet objectif en enjeu national. Patrice Hourbette, qui s'attachera tout d'abord à dresser un état des lieux de la scène musicale, va procéder à une prospection des grands festivals internationaux et rechercher des collaborations avec d'autres salles de concert. Il a annoncé, entre autres, une action de communication sur Internet via Facebook et YouTube ainsi que via des *newsletters* à l'intention des artistes luxembourgeois pour les informer des opportunités de prestations à l'étranger.

Music:LX, qui bénéficiera d'une enveloppe budgétaire du ministère de la Culture à hauteur de 100 000 euros, rassemble des personnalités du milieu professionnel. Le conseil d'administration est composé de Bob Krieps, président, de John Rech, vice-président, d'Olivier Toth, directeur de la Rockhal, de Raoul Nadalet, trésorier, de Marco Battistella, membre, et de Gast Waltzing, membre.

DÉFENSE

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles

8-9 juin 2011

Les 8 et 9 juin 2011, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui s'est tenue à Bruxelles. Les ministres ont examiné la situation en Libye avec les pays partenaires qui contribuent à l'opération Unified Protector.

Ils ont par ailleurs discuté de l'initiative «Smart Defence», c.-à-d. les approches multinationales visant à renforcer les capacités militaires, ainsi que de la capacité de défense antimissile balistique et de la politique de cyberdéfense de l'OTAN.

Dans le cadre du suivi du sommet de Lisbonne, la réforme de l'OTAN figurait également à l'ordre du jour des ministres de la Défense. Lors de leur rencontre, les ministres ont par ailleurs fait le point sur la situation sécuritaire et le processus de transition en Afghanistan.

Une réunion du Conseil OTAN-Russie, avec la participation du ministre de la Défense russe, Anatoli Serdioukov, a eu lieu le 8 juin 2011.

DIALOGUE SOCIAL

Entrevue du gouvernement avec les présidents des organisations syndicales et patronales au sujet du dialogue social

8 mars 2011

Le 8 mars 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu les présidents des principales organisations syndicales et patronales pour un échange de vues relatif au dialogue social au Luxembourg.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le ministre des Finances, Luc Frieden, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, ont également assisté à cette première réunion du gouvernement avec les représentants du patronat et des syndicats depuis l'échec des réunions tripartites d'avril 2010.

«Le gouvernement reste fermement attaché à la réanimation du dialogue social, car nous avons besoin de ce genre de discussions au Luxembourg», a expliqué le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'issue de la réunion devant la presse. D'où l'initiative du gouvernement de rencontrer les présidents des organisations syndicales et patronales afin de discuter d'un certain nombre de sujets d'actualité politique nationale et européenne. Selon le chef du gouvernement, il ne s'agissait donc pas d'une réunion de négociation, mais plutôt d'une tentative de réunir les principaux acteurs de la politique économique et sociale.

Le gouvernement et les partenaires sociaux se sont penchés sur l'avenir du Conseil économique et social qui, en 2011, se trouve dans l'impossibilité de rédiger son traditionnel avis sur la situation économique et sociale du pays. Selon Jean-Claude Juncker, patronat et syndicats devront travailler ensemble pour la réanimation de cet organe.

Concernant le Programme national de réforme que le gouvernement enverra sous peu à Bruxelles et qui fera l'objet, le 9 mars 2011, d'un débat d'orientation à la Chambre

Entrevue du gouvernement avec les présidents des organisations syndicales et patronales au sujet du dialogue social (© SIP/Nicolas Bouvy)

des députés, le Premier ministre a annoncé qu'aucune divergence fondamentale n'avait été exprimée.

Le gouvernement a exposé aux représentants patronaux et syndicaux les modalités du semestre européen dans le cadre duquel le gouvernement doit présenter son programme de stabilité, élaboré dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, avant la fin du mois d'avril 2011. Afin de finaliser ce programme, il est l'intention du gouvernement de rencontrer à nouveau les organisations syndicales et patronales le 2 avril 2011.

En vue de la prochaine réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro à Bruxelles, le Premier ministre a présenté aux partenaires sociaux le processus de réforme concernant le renforcement de la gouvernance financière et économique dans la zone euro ainsi que la position luxembourgeoise relative au pacte de compétitivité. Concernant ce dernier point, Jean-Claude Juncker a indiqué que les partenaires sociaux partagaient la démarche du gouvernement.

Réunion du gouvernement avec les partenaires sociaux

2 avril 2011

Le 2 avril 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et les ministres Luc Frieden, Jeannot Krecké, Mars Di Bartolomeo, Nicolas Schmit et Françoise Hetto-Gaasch ont rencontré les représentants des organisations syndicales et patronales dans le cadre d'une réunion tripartite.

La situation des finances publiques, l'actualisation du Programme national de stabilité que le gouvernement devra envoyer d'ici la fin du mois d'avril 2011 à la Commission européenne, le Programme national de réforme ainsi que les premières conclusions à tirer du pacte pour l'euro plus ont dominé cette entrevue.

Selon le Premier ministre, qui s'est adressé à la presse à l'issue de la réunion, il s'agissait d'une «réunion non conclusive» qui a essentiellement permis au gouvernement d'informer les partenaires sociaux sur les différents sujets et d'être à l'écoute de leurs commentaires. Les discussions se sont déroulées, selon lui, dans une bonne ambiance, relançant ainsi le dialogue social au Luxembourg.

Lors de la réunion, les partenaires sociaux ont commenté les chiffres relatifs aux finances publiques présentés par le ministre des Finances et ont exprimé le souhait de rencontrer les experts du gouvernement qui ont établi divers scénarios possibles des finances publiques à politique inchangée pour la période 2011-2014.

Aux dires de Jean-Claude Juncker, les discussions seront poursuivies dans les semaines à venir en vue de la rédaction de la version définitive du Programme national de stabilité.

Dans le cadre de la déclaration annuelle sur la situation économique, sociale et financière du pays, le Premier ministre présentera les vues du gouvernement sur la situation des finances publiques ainsi que sur le rythme de consolidation qui sera poursuivi.

DOUANES

Conférence annuelle de l'Organisation mondiale des douanes – région Europe

29-30 mars 2011

Sur invitation de Luc Frieden, ministre des Finances, les chefs des administrations des douanes de la région Europe de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) se sont réunis pour leur conférence

Luc Frieden, ministre des Finances, à la Conférence annuelle de l'Organisation mondiale des douanes (© Douanes)

annuelle à Luxembourg les 29 et 30 mars 2011.

Dans sa qualité de vice-président de l'OMD, Alain Bellot, directeur de l'Administration des douanes et accises luxembourgeoise, signe responsable, depuis le 1er juillet 2009 et encore jusqu'au 30 juin 2011, de la coordination des travaux de ladite organisation intergouvernementale internationale au sein de la région Europe qui compte 51 pays membres.

Le vice-président, qui était appelé à représenter sa région lors des réunions des comités politiques, réunissant les six régions du globe (Asie/Pacifique, Amérique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et du Centre, Afrique de l'Est et du Sud, Europe), assume entre autres la tâche d'organiser et de diriger les travaux de sa région respective lors de la session plénière du Conseil de l'OMD.

L'ordre du jour au Luxembourg portait notamment sur des sujets d'actualité tels que la gestion des risques, les douanes en réseau, le renforcement des capacités douanières ainsi que le contrôle et la lutte contre la fraude. Il a aussi servi à préparer l'assemblée générale du Conseil de l'OMD, qui se tiendra à Bruxelles en juin 2011.

Luc Frieden a ouvert la conférence des directeurs généraux des douanes de la région Europe en rappelant que les frontières, jadis des obstacles, sont aujourd'hui censées devenir des ponts reliant les économies des pays. Il a souligné dans son allocution notamment l'importance pour les douanes de rechercher constamment la simplification administrative et la facilitation des échanges commerciaux internationaux, sans toutefois omettre d'assurer la sécurité de la chaîne logistique et la protection des consommateurs. Cet objectif à multiples facettes étant un défi à part, il ne saurait être relevé autrement que par l'entremise d'une étroite coopération internationale entre administrations fiscales et douanières.

Les directeurs généraux des douanes de la région Europe ont vu leur séjour au Luxembourg rehaussé par une audience qui leur a été accordée par S.A.R. le Grand-Duc héritier.

L'Administration des douanes et accises luxembourgeoise a saisi l'occasion de la conférence pour faire apprécier aux hôtes en fin de journée une prestation musicale de la Douane's Musek et pour leur faire découvrir également la brigade motocycliste et la brigade canine, qui ont démontré leur savoir-faire.

EAU/ÉNERGIE

Jean-Marie Halsdorf esquisse des propositions pour établir la nouvelle tarification de l'eau

8 mars 2011

Le 8 mars 2011, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a présenté une analyse des données relatives aux coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.

En guise d'introduction à la conférence de presse, Jean-Marie Halsdorf a rappelé que le prix de l'eau serait fixé en se basant sur les dispositions de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (transposée par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau) qui prévoit une tarification au coût réel selon le principe du pollueur-payeur. «La récupération des coûts suivant le principe du pollueur-payeur et utilisateur-payeur ne constitue donc pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre un but», a précisé Jean-Marie Halsdorf, avant de poursuivre qu'il s'agit «d'obtenir un bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ainsi qu'un bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines d'ici à 2017».

Jean-Marie Halsdorf a esquissé deux méthodes pour établir une nouvelle tarification de l'eau, en soulignant qu'elles «recèlent toutes les deux des avantages et des inconvénients»:

- la méthode pour appliquer un prix harmonisé par les communes;
- la méthode pour appliquer un prix unique de l'eau.

D'après le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, les propositions doivent servir de base pour lancer un vaste débat public sur le coût de l'eau au Luxembourg. Le défi consiste, selon Jean-Marie Halsdorf, à «parvenir à fixer un prix de l'eau qui soit équitable».

Méthode harmonisée par les communes

Pour calculer un prix homogénéisé de l'eau, l'Administration de la

gestion de l'eau s'est basée sur un échantillon de 77 communes ayant répondu à la circulaire n° 2821 du 14 octobre 2009 sur le coût de revient de l'eau des communes. Les résultats ont fait l'objet de corrections et de rééquilibrages en se basant sur des critères objectifs qui tiennent à la fois compte des conditions géographiques de la région concernée et des conséquences économiques découlant des coûts.

Le principal avantage de la méthode est, selon Jean-Marie Halsdorf, qu'elle évite des disparités trop importantes entre les communes, tout en respectant le principe de l'autonomie communale. «L'objectif est de tracer la voie à suivre aux communes», a déclaré le ministre, tout en soulignant «que les modalités de l'application appartiennent en dernier ressort aux communes.» Il a précisé que le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région interviendrait uniquement pour veiller à l'application des lois et règlements et pour émettre des recommandations par voie de circulaire.

En cas d'application de la méthode harmonisée, le prix de l'eau par m^3 varierait pour 70% de la population entre 5 et 7 euros en moyenne. Pour le reste de la population, le prix de l'eau par m^3 serait inférieur à 5 euros.

Jean-Marie Halsdorf a également annoncé que l'application de la méthodologie de calcul homogénéisé s'accompagnerait d'une nouvelle répartition des frais fixes et variables. Pour les ménages, la composante fixe moyenne du prix sera de 20% et la composante variable du prix de 80%. Quant à l'industrie et à l'agriculture, il est prévu de fixer une quote-part de 70/30, respectivement de 60/40.

Alternative: un prix unique de l'eau

L'introduction d'un prix unique pourrait constituer une alternative au prix de l'eau harmonisé. Jean-Marie Halsdorf a néanmoins expliqué que l'introduction d'un prix unique impliquerait une réorganisation des services liés à l'eau ainsi que des changements au niveau législatif. «Ces opérations ne seront pas nécessaires pour appliquer la méthode harmonisée, qui pourrait être mise en œuvre immédiatement avec le consentement des communes», a-t-il ajouté.

L'introduction d'un prix unique pourrait être réalisée grâce à quatre scénarios différents:

- la mutualisation des coûts (mise en place d'un syndicat de communes à rayonnement national);
- l'étatisation des services de l'eau;
- la gestion commune de l'eau dans le cadre d'un établissement public;
- la gestion commune de l'eau dans le cadre d'une société commerciale.

D'après les estimations de l'Administration de la gestion de l'eau, le prix unique de l'eau pourrait s'élever à 6,13 euros.

Création d'un partenariat «inondation» Uelzechtdall

31 mars 2011

Hochwasser sind Naturereignisse, die auch an der Alzette hohe Schäden verursachen können. Umfassende Hochwasservorsorge ist deshalb eine wichtige Aufgabe. Darin sind sich die Gemeinden im Uelzechtdall – Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel und Walferdange – sowie die luxemburgische Wasserwirtschaftsverwaltung einig.

Die Wirkung des technischen Hochwasserschutzes hat Grenzen. Trotz gut ausgebauter Hochwasserschutzanlagen dürfen verbleibende Risiken nicht ignoriert werden. Um die möglichen Schäden künftiger Extremereignisse zu minimieren, sind weitergehende gemeinsame Anstrengungen erforderlich. Gerade die Zeiten, in denen sich kein Hochwasser ereignet, müssen für die Vorsorge genutzt werden. Die Hochwasser des vergangenen Winters haben uns wieder einmal vor Augen geführt, dass wir jederzeit mit größeren Hochwasserereignissen rechnen müssen.

Alle Anlieger im Uelzechtdall sitzen im gleichen Boot. Solidarität und Zusammenarbeit beim Hochwasserschutz sind daher gefordert. Um dies in die Hand zu nehmen und konkrete Vorsorgemaßnahmen umzusetzen, schließen sich die Kommunen an der Alzette, die bereits in der „Convention Uelzechtdall" organisiert sind, zu einer „Hochwasserpartnerschaft" zusammen, um die bisherige Zusammenarbeit im Bereich des Hoch-

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

wasserschutzes weiter zu intensivieren. Nach der Hochwasserpartnerschaft an der Attert, die im Januar gegründet wurde, wird an der Alzette die zweite Partnerschaft in Luxemburg gegründet.

Die Hochwasserpartnerschaft setzt sich zum Ziel, Planungen zum Hochwasserschutz abzustimmen, gemeinsame Vorsorgemaßnahmen zu ergreifen und eine Vernetzung zwischen Ober- und Unterlieger herzustellen, um beispielsweise bei der Gefahrenabwehr effektiv zusammenarbeiten zu können.

Dabei wird sie von der Wasserwirtschaftsverwaltung Luxemburgs tatkräftig unterstützt.

Bei der Gründung der Hochwasserpartnerschaft Uelzechtdall am 31. März 2011 im Kulturhaus Mersch nahmen auch Jean-Marie Halsdorf, Minister des Innern und für die Großregion, und Dr. André Weidenhaupt, Direktor der Wasserwirtschaftsverwaltung und Präsident der Internationalen Kommissionen zum Schutze der Mosel und der Saar, teil. Sie überreichten Albert Henkel, Bürgermeister der Gemeinde Mersch, eine Gründungsurkunde, welche die freiwillige Zusammenarbeit aller Partnerkommunen im Bereich der Hochwasservorsorge zum Ausdruck bringt.

Die Hochwasserpartner zeigen sich zuversichtlich, dass man mit der Hochwasserpartnerschaft im Uelzechtdall kommenden Hochwassergefahren noch besser entgegentreten kann.

Présentation des développements récents en matière d'énergies renouvelables

28 juin 2011

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, ont présenté le 28 juin 2011 les développements récents en matière d'énergies renouvelables.

À cette occasion, ils ont souligné l'importance d'une collaboration étroite entre tous les acteurs nationaux publics et privés pour le développement des énergies renouvelables au Luxembourg.

Jeannot Krecké a annoncé la coopération de SEO et d'Enovos SA dans le cadre de Soler SA pour réaliser en commun des projets en matière d'énergies renouvelables. «Il y a des synergies évidentes en la matière entre ces deux acteurs qui se connaissent bien», a dit le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Claude Strasser, secrétaire général de SEO, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Il a également tenu à souligner que la Commission européenne avait communiqué il y a quelques jours son avis positif sur l'aide au fonctionnement pour le biogaz produit et injecté dans les réseaux luxembourgeois de gaz naturel (procédure de notification d'aide d'État qui a débuté le 29 juillet 2010). Le projet de règlement grand-ducal relatif à la production, la rénumération et la commercialisation de biogaz pourra donc à nouveau être mis sur la voie des instances luxembourgeoises afin d'être finalisé et publié d'ici la fin 2011.

Marco Schank a rappelé le rôle précurseur de l'État en matière d'utilisation d'énergies renouvelables dans le bâtiment et le rôle d'accompagnement de son ministère dans le cadre d'une procédure d'autorisation en matière d'énergies renouvelables. «Nous utilisons toutes les flexibilités et latitudes qui sont possibles», a dit le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Le secrétaire général de la SEO, Claude Strasser, a présenté une série de projets, surtout en ce qui concerne l'énergie éolienne, projets qui sont à différents stades de réalisation.

ÉCONOMIE

Jeannot Krecké en mission économique en Algérie

9-11 janvier 2011

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu en Algérie du 9 au 11 janvier 2011. Il était accompagné d'une délégation d'affaires représentant les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la politique de promotion que le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a entamé sur le continent africain et visait à établir des relations bilatérales plus étroites dans différents domaines d'intérêt.

Dans un contexte économique marqué par la crise économique et financière mondiale, l'Algérie a su maintenir de bonnes performances économiques. Ce pays a engagé d'importantes réformes structurelles dans un souci de diversification économique afin d'atténuer sa dépendance de la rente des hydrocarbures.

À Alger, Jeannot Krecké et la délégation officielle ont eu des réunions de travail avec le ministre de l'Énergie et des Mines, Youcef Yousfi, et le ministre du Commerce, Mustapha Benbada. En outre, Jeannot Krecké a rencontré le ministre de l'Industrie, de la Petite et moyenne entreprise et de la Promotion de l'investissement, Mohamed Benmeradi, et le directeur général de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie, Mohamed Chami.

La délégation luxembourgeoise a présenté les caractéristiques de l'économie luxembourgeoise lors d'un séminaire économique. Elle a eu une réunion de travail avec l'Agence nationale de développement de l'investissement et a rendu visite à l'entreprise algérienne SNVI – Entreprise nationale des véhicules industriels.

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Jeannot Krecké à Abu Dhabi

17-19 janvier 2011

Sur invitation des autorités d'Abu Dhabi, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont assisté au World Future Energy Summit (WFES), qui s'est tenu à Abu Dhabi du 16 au 19 janvier 2011. Avec plus de 25 000 participants, il s'agit d'une des plus grandes conférences au monde en matière de solutions énergétiques innovantes.

Le Grand-Duc héritier a prononcé un discours d'ouverture aux côtés du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, de la princesse Victoria de Suède, des présidents du Pakistan et de l'Islande ainsi que des Premiers ministres du Portugal, de Géorgie et du Bangladesh.

S.A.R. le Grand-Duc héritier, Iqbal Qureshi, conseiller du Commerce extérieur au Koweït, Jean-Claude Knebeler, directeur du Commerce extérieur, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Dans son allocution, le Grand-Duc héritier a notamment souligné la nécessite d'offrir aux populations les plus défavorisées un accès durable à l'énergie. En effet, 1,4 milliard de personnes au monde n'ont pas d'accès à l'électricité et ne bénéficient pas des avancées en matière d'énergies renouvelables. Dans notre monde moderne, l'accès à l'énergie est une condition préalable à un développement économique et social durable.

À l'issue de la cérémonie d'ouverture, le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur se sont rendus sur le stand luxembourgeois au WFES, où pas moins de neuf entreprises luxembourgeoises ont présenté leurs produits et services dans le secteur des énergies renouvelables, de la construction «verte» et de la gestion des eaux usées.

En marge du WFES, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké ont également eu un entretien avec le prince héritier d'Abou Dhabi, Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, et la ministre du Commerce extérieur, Sheikha Lubna Bint Khalid Al-Qassimi. Ce fut l'occasion, entre autres, de discuter des opportunités qui existent pour développer les relations économiques et commerciales entre les Émirats arabes unis et le Luxembourg.

La visite a finalement été l'occasion de lancer des partenariats entre deux entreprises luxembourgeoises et deux entreprises émiriennes ainsi que de visiter le site de Masdar, une ville nouvelle à 100% écologique, en cours de construction aux environs d'Abu Dhabi.

Jeannot Krecké au sujet des problèmes d'approvisionnement du Luxembourg en produits pétroliers fin décembre 2010

4 février 2011

Dans le cadre d'une réponse à une question parlementaire de la députée Claudia Dall'Agnol au sujet des problèmes d'approvisionnement du Luxembourg en produits pétroliers fin décembre 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a admis que le pays avait connu une situation d'approvisionnement momentanément perturbée.

Expliquant que le Luxembourg était ravitaillé en produits pétroliers principalement de Belgique, et, dans une moindre mesure, de France et d'Allemagne, Jeannot Krecké a précisé que fin décembre 2010, plusieurs facteurs avaient contribué aux difficultés de ravitaillement:

- Plus de 40% du carburant et du gazole de chauffage vendus au Luxembourg sont importés par camion. Fin 2010, les conditions hivernales ont entraîné le blocage répété des principaux axes routiers venant de Belgique.

- La SNCB a connu une grève des conducteurs de trains en

décembre, ce qui a perturbé le trafic ferroviaire des marchandises. S'y ajoute que plusieurs lignes électriques ont été endommagées par les pluies verglaçantes.

- La Moselle a connu une période de crue importante due aux épisodes de pluie et de dégel combinés. Ainsi, le dépôt de Mertert n'a pas pu être ravitaillé de façon suffisante.

- Des difficultés techniques d'une écluse près de Liège ont entraîné le blocage de plusieurs bateaux destinés au ravitaillement des dépôts de Wandre.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a rappelé ensuite que le Luxembourg possédait six dépôts pétroliers sur son territoire (Bertrange, Dippach, Findel, Leudelange, Hollerich et Mertert) pour parer à d'éventuelles difficultés d'approvisionnement. Toutefois, à cause de la taille réduite de ces dépôts et de la hausse de la consommation en produits pétroliers cette dernière décennie, les stocks sur le territoire national sont limités, a-t-il ajouté.

Selon Jeannot Krecké, l'épisode d'intempéries fin 2010 a démontré la vulnérabilité du Luxembourg en ce qui concerne l'approvisionnement en produits pétroliers, qui se fait majoritairement directement via des dépôts situés dans des pays voisins.

Pour parer à de telles situations, le gouvernement lancera plusieurs mesures, a annoncé Jeannot Krecké. D'abord, dans le cadre du plan sectoriel «zones d'activités économiques», le gouvernement a défini deux nouveaux sites de stockage pétroliers, l'un à proximité de la ville de Luxembourg, l'autre dans la partie sud-ouest du pays; s'y ajoute l'extension du site de stockage de Mertert. Ensuite, le gouvernement va créer une agence nationale de stockage, qui s'occupera à l'avenir du stockage stratégique.

Jeannot Krecké se prononce sur la décision d'établir une zone franche à l'aéroport de Luxembourg

10 février 2011

Le 10 février 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a tenu un discours lors du 4e Logistics Management Forum organisé dans les locaux de Luxexpo.

Jeannot Krecké a mis l'accent sur l'aspect essentiel du secteur de la logistique pour l'économie luxembourgeoise et de la Grande Région. Ainsi, ce secteur représente approximativement 16% de l'économie mondiale, en tenant compte qu'un tiers des biens produits sont destinés à l'exportation. Dans ce sens, l'investissement dans cette branche est en même temps un soutien qui va de pair avec le développement du commerce international.

En outre, la crise économique et financière de 2008 a confirmé la nécessité d'innover et de diversifier l'économie. Dans ce sens, un groupe de travail *ad hoc*, mené par le ministère des Finances et composé par des représentants des ministères de l'Économie et du Commerce extérieur, de la Culture ainsi que du Développement durable et des Infrastructures, a décidé d'établir une zone franche au Luxembourg.

Ce projet prévoit la création d'une zone franche dédiée au stockage d'objets de grande valeur, en assurant les services de sécurité et de conservation nécessaires. Lors du stockage dans la zone franche, l'objet bénéficie d'une suspension de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane. Lesdites taxes seront payées lors de la sortie de l'objet de la zone franche. Les biens stockés peuvent être d'origine intra- ou extracommunautaire. La zone franche se trouvera dans les locaux de l'aéroport Findel, en tenant compte des facilités logistiques et sécuritaires déjà présentes.

Jeannot Krecké a salué l'initiative du Logistics Management Forum et a mis en évidence la continuation du soutien gouvernemental au secteur de la logistique.

Visite de Jeannot Krecké à l'Internationale Fachmesse für Logistik à Munich

11 mars 2011

Le 11 mai 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à la Foire internationale de logistique à Munich.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, avec des collaborateurs de CFL Multimodal et CFL Cargo à la Foire internationale de logistique de Munich (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

La foire de Munich, qui aura lieu du 10 au 13 mai 2011, est dédiée à la logistique, à la mobilité, à l'IT et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elle a été initiée en 1978 et a attiré, depuis cette époque, l'attention des professionnels et spécialistes actifs dans ce vaste secteur.

Elle se tient tous les deux ans et est considérée comme une des plus grandes foires du secteur de la logistique au niveau international, couvrant presque toutes les branches relatives à ce domaine, dont notamment le fret aérien et ferroviaire, le transport terrestre et maritime ainsi que les divers services de management y relatifs.

La dernière édition, qui a eu lieu en 2009, a rassemblé 1 764 exposants, dont 715 entreprises provenant de 55 pays différents, et a attiré environ 48 000 visiteurs. En 2011, la foire a connu un succès encore plus important, puisque 1 890 exposants de 59 pays ont répondu à l'appel et ont exposé leurs services ou produits sur une surface d'environ 100 000 m^2. Ces chiffres mettent en évidence l'importance et l'intérêt croissants de ce secteur pour l'économie.

Le Luxembourg était représenté par 15 entreprises actives dans le secteur de la logistique. En outre, 25 participants provenant de secteurs éclectiques ont participé le 11 mai 2011 à une visite de prospection organisée par la Chambre de commerce de Luxembourg, plus précisément l'Entreprise Europe Network, ceci afin d'établir des contacts avec les entreprises exposantes ainsi que de se renseigner sur les développements du secteur logistique.

La visite de Jeannot Krecké souligne l'importance que revêt ce secteur pour la diversification économique du Luxembourg, de même que sa valeur pour l'économie en général. Le ministre a visité les divers stands des entreprises luxembourgeoises et a souligné «que la foire de Munich est une excellente plateforme de promotion et surtout de *networking*».

Luc Frieden et Jeannot Krecké présentent les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance (2011-2014) ainsi que du Programme national de réforme

29 avril 2011

Le 29 avril 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté les principales orientations du programme de stabilité et de croissance couvrant la période 2011-2014 ainsi que le Programme national de réforme Luxembourg 2020.

En introduction, Luc Frieden a rappelé que le programme de stabilité et de croissance ainsi que le Programme national de réforme Luxembourg 2020 s'inscrivaient dans le cadre du semestre européen. Il a enchaîné en expliquant qu'il s'agissait

«d'un nouvel exercice» poursuivant un double objectif: d'une part, aligner les cycles des processus de politiques budgétaires et de politiques structurelles fondamentales et, de l'autre, coordonner la gouvernance économique en Europe par le biais d'une meilleure surveillance et coordination des politiques budgétaires. Luc Frieden a précisé que les deux documents seraient envoyés à la Commission européenne et au Conseil, qui formuleront des recommandations spécifiques lesquelles, après adoption par le Conseil «Affaires économiques et financières», seront incluses dans la politique budgétaire du gouvernement.

Le programme de stabilité et de croissance

Abordant la méthodologie pour élaborer le programme de stabilité et de croissance, Luc Frieden a précisé que le regard du gouvernement luxembourgeois ne s'était pas limité à l'année 2011, mais portait sur une vue pluriannuelle s'étalant sur les années 2011-2014. Quant à l'évolution de la situation économique, il a souligné que «l'économie renoue avec la croissance, même si celle-ci n'est pas aussi solide qu'auparavant» et se situerait d'après les dernières prévisions autour de 2% dans la zone euro pour la période 2011-2014. Il a ensuite évoqué les difficultés de projection dans le domaine énergétique, soulignant qu'il était particulièrement ardu d'émettre des hypothèses sur l'évolution du prix du pétrole. Il a en outre expliqué que le gouvernement avait décidé de se baser sur l'hypothèse de travail empruntée à la Commission européenne, fondée sur un prix du baril de 114 dollars ainsi qu'une augmentation des taux d'intérêt.

Luc Frieden a en outre expliqué que le gouvernement s'était basé sur un scénario optimiste, en tablant sur une croissance hypothétique qui se situe sur la période 2010-2014 entre 3,2% et 4%, une croissance de l'emploi intérieur entre 1,5 et 2,5%, un taux de chômage entre 4,4% et 5,3% et une augmentation des recettes fiscales de 5%.

«Il s'agit d'une évolution tendancielle en se basant sur une hypothèse optimiste concernant à la fois l'évolution de la croissance et l'évolution des dépenses et des recettes», a-t-il expliqué, en ajoutant que les projections n'incluent «pas l'avènement possible de chocs macroéconomiques externes». En raison du degré d'incertitude lié au contexte international, qui plane sur l'évolution du cycle économique, le gouvernement s'est donc accordé sur «une revue à mi-parcours, c'est-à-dire une évaluation de la situation des finances publiques en 2011 avec, en cas de besoin, la spécification de mesures de consolidation budgétaires additionnelles en vue de réaliser l'objectif affiché d'un retour à l'équilibre en 2014».

Programme national de réforme Luxembourg 2020

Jeannot Krecké, de son côté, a présenté les principales orientations du Programme national de réforme Luxembourg 2020 qui s'articule autour de deux piliers:

- des objectifs chiffrés à atteindre par le Luxembourg;
- des réformes que le gouvernement prendra pour renforcer ses politiques.

Le Programme national de réforme, qui a été présenté par Jeannot Krecké, détermine les objectifs suivants pour 2020:

- un taux d'emploi de 73%;
- un taux d'intensité de R & D se situant dans un intervalle de 2,3% à 2,6% du PIB;
- un maintien du décrochage scolaire en dessous de 10%;
- 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans résidant au Luxembourg qui auront obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent;
- diminuer le risque de pauvreté et d'exclusion sociale;
- une réduction des émissions de CO_2 de 20%;
- augmenter à 11% les sources d'énergies renouvelables;
- 10% de carburants renouvelables de sa consommation finale d'énergie dans le secteur des transports;
- un objectif national indicatif en matière d'efficacité énergétique dans les utilisations finales d'énergie de 10,38% à l'horizon 2016 et l'étude de la faisabilité d'un objectif global de 13% à l'horizon 2020.

Jeannot Krecké à la réunion ministérielle de l'OCDE sur le thème «Des politiques meilleures pour une vie meilleure»

25 mai 2011

Le 25 mai 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé à la réunion du Conseil au niveau des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le thème «Des politiques meilleures pour une vie meilleure».

À la lumière du 50e anniversaire de l'OCDE, la réunion du Conseil au niveau des ministres 2011 a rassemblé des dirigeants et ministres des États membres afin de débattre des meilleures politiques pour bâtir une économie mondiale résiliente et équilibrée, soutenue par de nouvelles sources de croissance et d'emploi dans les pays développés et en développement. Le 50e anniversaire a également été le moment de faire le bilan des travaux accomplis par l'OCDE et les défis à relever.

La réunion ministérielle, sous présidence des États-Unis et vice-présidence de l'Allemagne, a été l'occasion pour la présentation publique de l'édition 2011 des «Perspectives économiques de l'OCDE» ainsi que pour le lancement de la stratégie de l'OCDE «Croissance verte – faire rimer croissance et respect de l'environnement».

Au cours d'une table ronde, les ministres ont donné leur avis sur les recommandations stipulées. Lors de son intervention, Jeannot Krecké a rappelé que le Statec avait entamé le projet de la comptabilité verte inscrite dans le programme gouvernemental, qui rejoint les propositions de la stratégie pour une croissance verte prônée par l'OCDE. Dans la même veine, il a souligné la volonté du Luxembourg de faire passer la source d'énergie renouvelable de 1,7% à 4% en 2020. Un autre projet lancé en 2010 au Luxembourg est le projet du PIBien-être, qui s'inscrit dans la lignée de la stratégie de l'OCDE «Des politiques meilleures pour une vie meilleure». Ce projet soutient les efforts de la société civile organisée dans la définition de critères de progrès partagés.

Le gouvernement luxembourgeois rencontre le conseil d'administration de The Goodyear Tire & Rubber Company

30 mai 2011

Jeannot Krecké signed agreements to support two new R&D and innovation projects to be undertaken by the Goodyear Innovation Center Luxembourg and Goodyear Dunlop Tires Operations SA, Colmar-Berg.

On 30 May 2011, after a board visit to Colmar-Berg, Richard J. Kramer, chairman, president and CEO, members of the board of directors of The Goodyear Tire & Rubber Company, Arthur de Bok, president of The Company's Europe, Middle East and Africa business, and other high-level executives of Goodyear Dunlop Tires Europe B.V., Goodyear Dunlop Tires Operations SA (Colmar-Berg) and Goodyear Innovation Center Luxembourg (Colmar-Berg) joined Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade, Nicolas Schmit, Minister of Labour, Employment and Immigration, and Claude Wiseler, Minister for Sustainable Development and Infrastructure, for a common dinner in Septfontaines castle.

On this occasion, Richard J. Kramer declared that "Goodyear is strongly committed to their R&D center of excellence in Colmar-Berg".

Jeannot Krecké confirmed the pride of the Luxembourg country to host the largest R&D development, innovation and testing center of Goodyear outside the United States, the largest truck and earthmover tire production plant, the European Goodyear Dunlop Tires Operations headquarters, and several other facilities.

While signing agreements with Arthur de Bok and other high executives of Goodyear SA and Goodyear Dunlop Tires Operations SA on two new research and development projects, Jeannot Krecké declared that "the Luxembourg government will continue to support Goodyear's R&D efforts to maintain and develop its worldwide leading position in tire manufacturing. The Goodyear Innovation Center is an important cornerstone in our national EU 2020 strategy to become one of the finest locations in Europe if not in the world for high tech, innovation and intellectual property-driven activities".

Jeannot Krecké au 20e anniversaire du CEC Luxembourg

8 juin 2011

Le 8 juin 2011, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a participé à la conférence de presse organisée à l'occasion du 20e anniversaire du Centre européen des consommateurs Luxembourg GIE (CEC Luxembourg), en présence du directeur général de la DG Santé et consommateurs de la Commission européenne, Martin Seychell, qui remplace le commissaire John Dalli, retenu à Berlin pour une réunion de crise sur la bactérie EHEC.

Le CEC Luxembourg, créé en 1991 sous le nom d'Euroguichet consommateur, est soutenu financièrement par la Commission européenne, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que par l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC). Le centre luxembourgeois, tout comme ses homologues dans les autres 26 États membres, en Islande et en Norvège, vise à informer, conseiller et assister les consommateurs dans leurs démarches transfrontalières.

Ainsi, lors de la conférence de presse, Jeannot Krecké a salué les diverses activités du CEC Luxembourg, qui est un support essentiel pour les consommateurs se déplaçant pour faire leurs achats dans l'espace commun de l'Union européenne. Il a également souligné l'importance du CEC en tant que source d'information sur la pertinence des dispositions légales en place pour les responsables politiques.

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»

16 juin 2011

Le 16 juin 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présidé la réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie», composée du gouvernement, des représentants de la direction d'ArcelorMittal et de l'ASBL Sidérurgie, qui réunit l'OGB-L et le LCGB.

La réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie» a porté principalement sur l'adaptation des sites de production d'ArcelorMittal à Rodange et à Schifflange dans le cadre d'un plan de sauvetage pour Rodange-Schifflange et STFS.

Les parties ont convenu d'un avenant à l'accord Lux 2011 qui prévoit la suppression de 262 emplois sur les sites de Rodange et de Schifflange. La moitié des personnes concernées seront réaffectées à d'autres sites du groupe, notamment à Belval et à Differdange. Les autres employés seront transférés à la cellule de reclassement. ArcelorMittal s'est engagé à procéder à des investissements supplémentaires par rapport à Lux 2011 de l'ordre de 7,75 millions d'euros.

Au-delà de la pérennité des sites de Rodange et de Schifflange, le comité a discuté de la situation générale de l'industrie sidérurgique au Luxembourg, dont la productivité et la compétitivité sont mises en cause par une pression continue sur les coûts, non seulement de la main-d'œuvre, mais également ceux de l'énergie et du transport.

Jeannot Krecké au Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris le Bourget

20 juin 2011

Le 20 juin 2011, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à Paris pour la 49e édition du Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris le Bourget, qui se tiendra du 20 au 26 juin 2011. Riche d'une longue tradition, ce salon est considéré comme l'évènement phare de l'industrie aéronautique et spatiale.

L'importance du salon est illustrée par les quelque 2 000 exposants internationaux du secteur aéronautique occupant 217 000 m² de surface d'exposition, répartis sur six halls. De plus, environ 200 délégations officielles de 88 pays y sont attendues en 2011.

Après une première participation collective très remarquée en 2009, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a une nouvelle fois coordonné la présence luxembourgeoise qui rassemble neuf exposants luxembourgeois.

Sont ainsi représentés de nombreuses petites et moyennes en-

treprises, le Centre de recherche public – Henri Tudor et le groupement d'intérêt économique Luxinnovation. La présence de Luxinnovation a pour objectif de mettre en avant le Space Cluster créé dans le but d'aider les entreprises et les organismes de recherche publics luxembourgeois dans leurs démarches de collaboration et de développement du secteur spatial.

Sont notamment représentés au pavillon luxembourgeois:

- CPI SARL;
- CAE-Aviation SARL;
- Lifteurop SA;
- No Nail Boxes (Europe) SA;
- Oerlikon Balzers Coating Luxembourg SARL;
- Saturne Technology SARL;
- Skytation SARL;
- Smalux SARL.

Didier Mouget, managing partner *de PwC Luxembourg, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Saeed Amidi, fondateur et* chief executive officer *de Plug and Play Tech Center (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)*

Le gouvernement annonce un partenariat avec l'accélérateur d'entreprises Plug and Play Tech Center

28 juin 2011

Le gouvernement a conclu un partenariat avec l'accélérateur d'entreprises innovantes Plug and Play Tech Center basé aux États-Unis, au cœur de la Silicon Valley, à Sunnyvale en Californie, afin d'aider les jeunes entreprises technologiques et innovantes du Grand-Duché à accéder au marché américain.

Cet accord de partenariat a été signé le 28 juin 2011 par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et Saeed Amidi, fondateur et *chief executive officer* de Plug and Play Tech Center.

Plug and Play Tech Center héberge plus de 300 *start-up,* essentiellement actives dans les domaines suivants: Internet, logiciel, applications mobiles, *wireless,* jeux, médias sociaux et *cloud computing.* Depuis sa création en 2006, l'accélérateur a accompagné les *start-up* à lever plus de 750 millions de dollars en capital risque.

Ce partenariat permettra d'offrir annuellement à quatre *start-up* issues du secteur des TIC l'opportunité d'être hébergées pendant une durée de 3 mois dans les installations de l'accélérateur, situées dans la Silicon Valley, et de profiter des services d'accompagnement y attachés.

Ainsi, pendant cette période, chaque entreprise bénéficiera d'un programme intensif de formation à l'entrepreneuriat, adapté à ses besoins. Elle pourra en outre profiter du réseau établi par Plug and Play Tech Center, qui inclut des investisseurs, des dirigeants de sociétés technologiques de renom, des fondateurs de *start-up* à succès ainsi que des jeunes sociétés innovantes.

Ce partenariat sera complété par une bourse octroyée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur aux sociétés participant au programme, ceci afin de cofinancer une partie des frais occasionnés pendant le séjour aux États-Unis.

«J'espère que ce programme contribuera à transmettre à nos *start-up* luxembourgeoises l'esprit entrepreneurial et la volonté d'innover constamment qui règnent dans la Silicon Valley», a souligné Jeannot Krecké lors de son intervention. «Ce programme s'inscrit pleinement dans le cadre des efforts entrepris par le gouvernement pour épauler et soutenir le développement et l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes nationales dans leurs efforts d'accéder à de nouveaux marchés internationaux.»

«Nous sommes très heureux à l'idée d'accueillir de jeunes entreprises technologiques en provenance du Luxembourg et de pouvoir les aider à atteindre leurs objectifs pendant leur permanence au sein du Plug and Play Tech Center», a souligné Saeed Amidi. «Le partenariat est en ligne avec notre stratégie de continuer à offrir une plateforme pour les *start-up* internationales qui ont comme objectif d'accéder au marché global à travers la Silicon Valley.»

Par la même occasion, PwC Luxembourg, en coopération avec Plug and Play Tech Center, a annoncé la création d'un accélérateur d'entreprises à fort potentiel de croissance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

ÉDUCATION/ FORMATION

Mady Delvaux-Stehres fait le point sur le recrutement des chargés d'éducation à l'enseignement secondaire et secondaire technique

24 janvier 2011

Le 24 janvier 2011, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a fait le point sur le recrutement de nouveaux chargés d'éducation à l'enseignement secondaire et secondaire technique, et notamment sur la formation en cours d'emploi que leur impose la loi du 29 juin 2010.

«Je suis la première à regretter que depuis de nombreuses années, l'Éducation nationale n'ait jamais réussi à faire occuper la totalité des postes vacants d'enseignants», a expliqué la ministre. En conséquence notamment de l'augmentation du nombre d'élèves, de l'évolution des demandes de congé de maternité et parental, mais également de la pénurie de candidats dans certaines disciplines et d'un taux d'échec assez élevé au concours de recrutement des enseignants, le ministère continue de recourir à des chargés d'éducation. Ils contribuent pour une part non négligeable au fonctionnement de l'enseignement postprimaire public.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, la loi du 29 juin 2010 a introduit l'obligation, pour tout chargé qui souhaite bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI), de suivre une formation de 60 heures. La formation porte sur la pédagogie de l'enseignement et sur la législation scolaire.

Devant les critiques véhémentes formulées à l'encontre de l'organisation de cette formation début janvier 2011, Mady Delvaux-Stehres a expliqué le contexte et la nécessité de la nouvelle loi. Conformément au droit du travail, tout chargé d'éducation dont le contrat à durée déterminée (CDD) dépasse 24 mois ou qui est renouvelé plus de deux fois a droit à un CDI. «Le but est d'accompagner et de soutenir tout chargé débutant dans la pratique de l'enseignement», a expliqué Mady Delvaux-Stehres. La ministre juge indispensable que toute personne qui bénéficie d'un CDI dans l'enseignement luxembourgeois reçoive une formation minimum.

L'obligation de suivre la formation s'applique à tous les chargés d'éducation engagés sous CDD depuis la rentrée scolaire 2009/2010. À ce jour, 230 chargés se sont inscrits à la formation que le ministère organise pour la première fois de janvier à juin 2011.

Étant donné que la 2e année d'engagement de nombre de chargés d'éducation viendra à échéance avant l'été 2011 et que leur CDD ne pourra pas être renouvelé, ceux-ci doivent impérativement suivre la formation entre janvier et juin 2011.

Pour l'organisation, le ministère a tenu compte des contraintes organisationnelles des candidats à la 1re session du concours de recrutement du personnel enseignant, qui a eu lieu de novembre à dé-

cembre 2010. Ainsi, le début de la formation a été reporté à janvier 2011 pour leur laisser le temps de se préparer en bonne et due forme aux épreuves de cette session.

Si Mady Delvaux-Stehres regrette de ne pas avoir envoyé au début de l'année scolaire un courrier d'information aux chargés les informant de l'obligation de suivre la formation, elle récuse néanmoins tout reproche selon lequel tous les chargés auraient été totalement pris de court par l'information de décembre 2010. En effet, environ la moitié des chargés avait assisté à une formation volontaire en septembre 2010 et s'y était vu exposer les dispositions de la nouvelle loi. Par ailleurs, tous les CDD conclus entre l'État et les chargés d'éducation au cours de l'été 2010 font référence aux dispositions de la nouvelle loi.

Pour conclure, Mady Delvaux-Stehres a résumé les décisions retenues lors des entrevues qu'elle a eues avec les syndicats d'enseignants. Ainsi, le ministère a déjà réduit au strict minimum les formations pendant les vacances et les week-ends; il s'est également engagé à réexaminer la question d'une reconnaissance éventuelle de la formation en cours d'emploi lors du stage pédagogique des enseignants, ainsi que la possibilité d'une épreuve complémentaire en cas de note insuffisante obtenue lors des épreuves.

En revanche, il n'est pas question pour Mady Delvaux-Stehres de reporter l'application de la loi d'une année, comme l'exigent les syndicats. «Pendant des années, nous avons débattu de la qualité de l'enseignement et de la nécessité d'une formation pour les chargés d'éducation. Ce n'est pas maintenant que la formation est inscrite dans une loi que je vais faire marche arrière», a conclu Mady Delvaux-Stehres.

Mady Delvaux-Stehres au sujet des démarches de sensibilisation du ministère de l'Éducation nationale en relation avec la sécurité sur Internet

2 février 2011

Suite à la question parlementaire du député André Bauler concernant les démarches de sensibilisation du ministère de l'Éducation nationale en relation avec la sécurité sur Internet, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a informé qu'au cours des dix dernières années, diverses démarches de sensibilisation et de responsabilisation avaient été entreprises afin de familiariser les élèves de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire avec Internet.

Depuis 2006, les séances d'information et de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies de la communication organisées dans les écoles luxembourgeoises par l'équipe CASES, en charge de la sécurité informatique auprès du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, sont complétées par deux leçons d'information obligatoires pour les classes de 7e sur le thème de la sécurité de l'information. D'autres séminaires adaptés au public cible peuvent aussi être sollicités.

Se référant à la popularité accrue des réseaux sociaux sur Internet parmi les jeunes, Mady Delvaux-Stehres a souligné l'importance de communiquer aux jeunes une «compétence médias», en les instruisant sur leurs droits et leurs devoirs en ligne, et en les sensibilisant dans le but de profiter de manière plus sûre des avantages des nouvelles technologies.

Selon Mady Delvaux-Stehres, les contenus des séances d'information et de sensibilisation, à savoir les aspects techniques et comportementaux, sont adaptés à l'âge et au niveau de compétence des élèves. L'encadrement des élèves est optimisé par des sessions d'information pour les parents, donnant l'opportunité d'approfondir le sujet à la maison, et pour les enseignants.

Aider les élèves à besoins éducatifs particuliers à réussir leurs études secondaires et secondaires techniques

10 février 2011

Aider les élèves à besoins éducatifs particuliers à réussir leurs études secondaires et secondaires techniques grâce au recours à des aménagements qui compensent leur handicap ou leur maladie: tel est l'objet d'un projet de loi que Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté lors d'une conférence de presse le 10 février 2011.

Réduire les obstacles résultant d'un handicap

Ces aménagements, appelés aménagements raisonnables, sont des mesures concrètes pouvant être accordées aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique et de la formation des adultes capables de suivre le programme scolaire normal, mais qui, en raison d'un handicap ou d'une maladie, rencontrent des obstacles dans les conditions normales d'évaluation.

Les aménagements raisonnables pourront porter sur l'enseignement en classe, sur les tâches imposées à l'élève pendant les cours ou en dehors des cours, sur les épreuves d'évaluation en classe et sur les épreuves des examens de fin d'études (voire les épreuves de fin d'apprentissage et les projets intégrés en formation professionnelle).

Par exemple, un élève malvoyant pourra bénéficier d'une présentation différente des questionnaires d'épreuves (code braille, agrandissement de l'impression…); un élève hospitalisé pour une longue durée pourra être autorisé à passer des épreuves d'évaluation à l'hôpital.

D'autres exemples sont l'aménagement de la salle de classe, la majoration du temps lors des épreuves, la répartition des épreuves sur deux ou plusieurs sessions, la dispense d'une partie des épreuves obligatoires orales, pratiques ou physiques, le recours à un vérificateur orthographique qui ne suggère pourtant pas les corrections possibles…

Un pas nécessaire vers l'égalité des chances

«L'école doit donner à tous ses élèves la possibilité de faire valoir leurs compétences dans les épreuves d'évaluation», a affirmé Mady Delvaux-Stehres. Or, jusqu'à présent, les élèves à besoins éducatifs particuliers se sont souvent heurtés à des conditions d'évaluation inadaptées, qui peuvent devenir un véritable obstacle à leur réussite scolaire.

La mise en place d'aménagements raisonnables répond donc à une nécessité de longue date et constitue un pas décisif vers l'égalité des chances.

Le but en est de compenser une déficience et non pas de fournir un avantage à l'élève par rapport aux autres élèves de la classe. Les aménagements raisonnables donneront aux élèves concernés les mêmes chances qu'à leurs camarades de réussir les épreuves d'évaluation et d'obtenir une certification.

Une certification identique pour tous

Dans un souci d'équité, les certificats et diplômes délivrés par l'école luxembourgeoise seront identiques pour tous les élèves ayant réussi les épreuves correspondantes. Ils ne mentionneront donc pas les aménagements raisonnables dont auront bénéficié certains élèves en vertu de la future loi.

En revanche, certains aménagements raisonnables seront inscrits sur les bulletins, les compléments aux diplômes et les compléments aux certificats.

Les aménagements raisonnables seront décidés, au cas par cas, par le directeur du lycée, le conseil de classe ou encore une commission qui sera mise en place dans le cadre de la future loi, la commission des aménagements raisonnables. Outre cette prise de décision, la commission aura pour mission de traiter les recours contre les décisions du directeur ou du conseil de classe prises en la matière et de conseiller le ministre sur les mesures à prendre en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'entrée en vigueur de la future loi s'accompagnera de mesures d'information de la communauté scolaire et d'une offre de formation continue pour le personnel enseignant.

Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk: un nouveau matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois, destiné aux jeunes primo-arrivants

21 mars 2011

Le 21 mars 2011, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté à l'Uelzecht Lycée un nouveau matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois comme langue étrangère: *Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk.*

Il s'agit d'un matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois comme langue étran-

gère, fondé sur l'approche par compétences et adapté à un public adolescent. Il s'adresse aux élèves de l'enseignement post-primaire qui viennent d'arriver au pays.

Un double objectif: apprentissage linguistique et intégration sociale

Chaque année, environ 500 jeunes âgés de 12 à 18 ans arrivent avec leurs familles au Luxembourg. À l'école, ils se voient confrontés à un système scolaire trilingue. Pour ces élèves, les trois leçons hebdomadaires prévues pour l'enseignement du luxembourgeois sont souvent la seule possibilité de contact avec cette langue.

Il est dès lors essentiel de disposer d'un support didactique qui permette un apprentissage structuré et motivant du luxembourgeois, langue étrangère, et le développement progressif de compétences communicatives. Le matériel *Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk* répond à ces besoins.

Outre les compétences communicatives, ce matériel vise à faire acquérir aux jeunes primo-arrivants des connaissances sur le Luxembourg. Grâce à des situations de communication proches du monde adolescent (école, musique, sport, loisirs, maisons de jeunes, médias), les jeunes reçoivent des informations sur la culture luxembourgeoise et sur les points de rencontre intéressants leur permettant de trouver des repères dans la société luxembourgeoise.

Un manuel et des CD pour l'élève, un guide pédagogique pour l'enseignant

Le matériel comprend un manuel de l'élève, de nombreux exercices, trois CD audio pour l'élève et un guide pédagogique comprenant un CD-ROM avec documents de travail, devoirs en classe et informations complémentaires pour les enseignants. Une formation continue sera organisée pour familiariser l'enseignant avec l'approche didactique et les spécificités de cet outil.

Le matériel se fonde sur une méthode d'apprentissage développée en collaboration avec l'Institut für Interkulturelle Kommunikation de Zurich et des enseignants luxembourgeois. La grammaire et l'orthographe ont été revues par le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise. Tout au long de sa réalisation, le projet a été mis à l'essai et évalué par des enseignants du Lycée technique du centre.

Le matériel didactique *Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk* sera en vente dans les librairies luxembourgeoises.

École de la 2e chance: Mady Delvaux-Stehres visite des classes pilotes

25 mai 2011

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a été reçue le 25 mai 2011 par les jeunes des trois classes pilotes de l'École de la 2e chance (E2C), le directeur Carlo Welfring et l'équipe pédagogique.

Après deux mois de fonctionnement, Mady Delvaux-Stehres a voulu prendre la mesure des premiers pas d'une école destinée aux décrocheurs scolaires entre 16 et 24 ans. L'E2C les prépare, au cours de un à quatre semestres, à rejoindre le lycée, une formation professionnelle ou un emploi stable.

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a rappelé que si le taux de décrochage scolaire était en baisse constante depuis 2003/2004 (17,2%), il restait trop important, touchant encore 9% des jeunes en 2008/2009, soit plus de 500 filles et garçons.

Mady Delvaux-Stehres a décrit les principes de l'E2C, fondée sur la motivation, l'engagement, la responsabilisation, l'accompagnement, l'enseignement pluridisciplinaire et la pratique. Quatre domaines d'apprentissage sont pour l'instant proposés: cuisine/service/alimentation, peinture, aide aux personnes, vente.

Carlo Welfring a résumé la phase d'*assessment,* qui précède l'inscription définitive, indispensable à la définition du projet personnel et professionnel de chaque jeune. Au terme de ce processus de plusieurs jours, celui-ci s'engage en signant un contrat de formation.

Pour cette étape pilote, les places sont limitées: seuls 36 jeunes sur les 91 candidats ont pu être acceptés.

Le potentiel de certains des apprenants de l'E2C est tel que Mady Delvaux-Stehres a pu annoncer l'ouverture dès septembre 2011 d'une classe préparatoire à l'admission en 3e G de l'enseignement secondaire par cours du soir ou eBac.

Les jeunes avaient préparé pour Mady Delvaux-Stehres une démonstration vivante de la pédagogie d'apprentissage de leur toute nouvelle école: danses rasta, exposés oraux, peintures autour du projet pédagogique «L'évolution de la société depuis Woodstock», ateliers peinture-décoration et restauration-service, dégustation des mets et boissons préparés par les jeunes.

Mady Delvaux-Stehres a fait part de son étonnement et de sa satisfaction face à ces réalisations après si peu de temps d'ouverture de l'E2C et malgré des infrastructures provisoires peu adaptées.

L'emménagement dans un bâtiment définitif, plus central et apte à accueillir les 240 apprenants prévus, constitue l'une des priorités pour 2011/2012.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, accompagnée de Carlo Welfring, directeur de l'École de la 2e chance
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Évaluation du Neie Lycée: parents satisfaits, élèves motivés, résultats convenables

29 juin 2011

Le 29 juin 2011, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté à la presse deux rapports en lien avec le lycée pilote Neie Lycée:

- le rapport d'évaluation du fonctionnement et des résultats du Neie Lycée;
- le rapport d'évaluation du cours d'éducation aux valeurs au Neie Lycée.

Ouvert en septembre 2005, le Neie Lycée (futur Lycée Ermesinde) est un élément majeur de la diversification des modes d'enseignement, à côté de l'école binationale Schengen-Lyzeum, de l'eBac, de l'École de la 2e chance, etc. Ces initiatives répondent aux besoins multiples d'une population scolaire de plus en plus hétérogène.

S'appuyant sur des méthodes d'enseignement, d'évaluation et d'organisation foncièrement innovantes,

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Romain Martin, professeur à l'Université du Luxembourg
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

le Neie Lycée a désormais trouvé sa place dans le paysage scolaire luxembourgeois.

Les résultats scolaires (épreuves standardisées 2008/2010 et PISA 2009) sont dans la moyenne nationale si l'on tient compte des difficultés inhérentes à toute expérience pilote dans l'éducation.

Globalement, parents et équipes éducatives sont satisfaits du fonctionnement du lycée, alors que les élèves le sont moins. En revanche, ceux-ci sont davantage motivés que leurs camarades dans les lycées traditionnels. Plus de 90% des élèves disent avoir du plaisir à mettre en œuvre leurs connaissances et compétences dans le travail demandé. Enseignants et parents apprécient fortement le tutorat, favorisant le suivi de l'élève, à la différence des élèves eux-mêmes.

Les pratiques pédagogiques originales (travail en équipe, communication renforcée parents/école, différenciation des apprentissages, tutorat, etc.) gagneront à être approfondies et précisées. Les objectifs d'apprentissage concrets ainsi que ceux du travail en équipe devraient notamment être définis plus précisément.

Sans être directement transférable aux autres établissements, l'expérience du Neie Lycée va toutefois permettre d'enrichir les réflexions en cours sur la réforme de l'enseignement postprimaire.

Éducation aux valeurs: les enseignements de l'expérience du Neie Lycée

Depuis 2005, les élèves du Neie Lycée suivent un cours commun d'éducation aux valeurs, qui remplace le choix entre cours d'instruction religieuse et cours de formation morale et sociale.

Le rapport sur l'expérience du Neie Lycée, réalisé par Siggy Koenig, vient d'être rendu public. En bref, le cours d'éducation aux valeurs au Neie Lycée réunit les élèves des différents ordres d'enseignement (secondaire, secondaire technique, régime préparatoire), assurant la mixité sociale et culturelle. Il se fonde sur le développement de trois compétences:

- l'esprit critique;
- la responsabilité envers les autres et envers soi-même;
- le sens de l'engagement et de la solidarité.

Le rapport d'évaluation résulte d'entretiens individuels (professeurs, parents, élèves, groupe d'accompagnement) et d'une enquête par questionnaire auprès d'élèves du Neie Lycée et d'autres lycées, à titre comparatif.

Il ressort des entretiens que les principaux objectifs d'éducation du projet ont été atteints (compétences sociales telles que l'aisance dans l'expression, l'ouverture sur le monde, le respect, les capacités au dialogue, au compromis, etc.).

Les questionnaires révèlent que les élèves du Neie Lycée

- apprécient plus leur cours d'éducation aux valeurs que leurs camarades les cours d'instruction religieuse ou de formation morale;

- sont plus décidés dans leur jugement;

- ont le même niveau de connaissances sur les religions et la laïcité. Toutefois, ce niveau est insuffisant pour l'ensemble des élèves testés.

Des pistes de réflexion pour l'ensemble du système éducatif

Bien que l'expérience du Neie Lycée ne soit pas transférable telle quelle, elle peut apporter des éléments utiles à l'ensemble du système éducatif.

Le rapport d'évaluation recommande de:

- tenir compte des réalités: de nombreux jeunes au Luxembourg se déclarent non-religieux (46% selon l'European Values Study, 2008) ou athés (16%), mais la majorité de la population adhère à la religion catholique;

- rapprocher progressivement le cours d'instruction religieuse du cours de formation morale et sociale.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle conclut que l'expérience au Neie Lycée est une réussite, la large adhésion de l'ensemble des partenaires en témoigne. Il faudra améliorer les connaissances sur la culture religieuse et laïque pour tous les élèves et le débat doit se poursuivre sur l'opportunité et la forme d'un cours d'éthique commun à tous les élèves. Dans ce cadre, Mady Delvaux-Stehres remettra le rapport d'évaluation aux différents partis politiques.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Françoise Hetto-Gaasch à la 4e Conférence internationale sur le *cross-mentoring*

7 mars 2011

Le 7 mars 2011, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, est intervenue à la 4e Conférence internationale sur le *cross-mentoring*. Dans son discours d'allocution, Françoise Hetto-Gaasch a réitéré son soutien aux projets de *cross-mentoring* dans les entreprises, en soulignant «qu'une représentation équilibrée entre hommes et femmes dans les directions et les conseils d'administration des entreprises est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur». Le *cross-mentoring,* qui se base sur la transmission du savoir entre les hommes et les femmes, a pour but de parrainer une personne afin que celle-ci puisse développer ses compétences professionnelles et son potentiel personnel pour accéder à un poste de responsabilité.

«Les femmes doivent disposer des mêmes chances que les hommes pour construire leur avenir professionnel», a-t-elle déclaré, avant de poursuivre «qu'il est dans l'intérêt des entreprises de puiser dans la diversité des talents et des compétences à la fois féminins et masculins.»

Enchaînant sur le contexte luxembourgeois, la ministre de l'Égalité des chances a regretté que la différence de salaire hommes/femmes soit de 10% et que la proportion des femmes (57%) qui travaillent sur le marché du travail luxembourgeois se situe largement en dessous de celle des hommes (73%). Elle a également rappelé que la stratégie Europe 2020, qui compte cinq objectifs principaux censés guider les États membres dans leurs initiatives nationales, prévoit de porter le taux d'emploi des hommes et des femmes à 75%.

Françoise Hetto-Gaasch a rappelé que le ministère de l'Égalité des chances s'engageait depuis 10 ans à travers des actions positives à une politique de non-discrimination entre hommes et femmes. Elle a expliqué que l'objectif principal des actions positives était de parvenir à une égalité des femmes et des hommes sur le lieu de travail. Avant de procéder à la mise en place d'un ensemble de mesures concrètes, il s'agit selon Françoise Hetto-Gaasch «de faire une analyse en profondeur de la situation de l'entreprise comprenant à la fois une analyse des données objectives sur les salaires, la situation de l'ensemble du personnel, les postes de décision, le système de promotion et de formation, ainsi que de la communication interne et externe de l'entreprise». Sur base de ces résultats, l'entreprise élaborera un plan d'actions positives, qui sera soumis à l'approbation du ministère de l'Égalité des chances et donnera droit à une participation financière de l'État. Le plan d'action, une fois approuvé, devra soit faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par le sexe sous-représenté, soit prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle et réaliser une égalité de traitement entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Françoise Hetto-Gaasch à la table ronde intitulée «Quotas de femmes dans les conseils d'administration: vraie avancée ou totale régression?»

8 mars 2011

Le 8 mars 2011, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gasch, est intervenue lors d'un débat public sur la question des quotas légaux de femmes (page 336). La table ronde était organisée par l'association Femmes leaders, en collaboration avec le ministère de l'Égalité des chances.

Même si Françoise Hetto-Gaasch a constaté que «des progrès ont été consentis au cours de ces dernières années dans les conseils d'administration des entreprises», elle a regretté qu'ils «ne soient pas à ce point significatifs pour que l'on puisse parler d'une victoire en termes d'égalité homme/femme». Malgré l'accession d'un nombre sans cesse croissant de femmes au marché de l'emploi et des actions de sensibilisation soutenues par le ministère de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch a déploré que «les postes de dirigeants au Luxembourg restent majoritairement occupés par des hommes».

Le cas de la Norvège

Françoise Hetto-Gaasch a rappelé que la Norvège était le premier pays au monde depuis 2003 à imposer un quota de 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Elle a précisé que cette mesure, qui se limitait dans un premier temps aux entreprises cotées en bourse, a été appliquée ensuite à toutes les entreprises dont l'État norvégien est propriétaire et à toutes les sociétés anonymes de droit privé. L'exemple norvégien illustre, selon la ministre de l'Égalité des chances, que l'adoption de quotas peut avoir des répercussions positives sur la représentation des femmes au sein des conseils d'administration. Pour illustrer ses propos, Françoise Hetto-Gaasch a expliqué que le taux des femmes à la tête d'entreprises, qui s'élevait avant l'adoption des quotas par le Parlement norvégien à 6%, est passé après leur adoption à 40% en 2009.

Le cas du Luxembourg

Abordant ensuite la situation telle qu'elle se présente au Luxembourg, Françoise Hetto-Gaasch a regretté qu'on «ne compte toujours que 16% de femmes dans les conseils d'administration, tous secteurs confondus de l'économie». «Quant aux sociétés cotées en bourse, il y a moins de 3% de femmes dans les conseils d'administration», a-t-elle ajouté.

Les cas de l'Espagne et de la France

Françoise Hetto-Gaasch a également mis en exergue les premiers effets positifs de l'introduction en 2008 d'un quota de 40% pour chacun des deux sexes d'ici à 2015 en Espagne. Elle a également attiré l'attention sur l'exemple français qui prévoit une introduction en deux phases de quotas de femmes:

- un premier quota de 20% de femmes dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance dans les 18 mois suivant la promulgation de la loi;
- 40% dans les quatre ans.

Même si les modalités de l'application des quotas de femmes varient en fonction des pays cités, Françoise Hetto-Gaasch a finalement souligné le besoin de mener un débat approfondi sur les avantages et les inconvénients inhérents à l'introduction de quotas de femmes au Luxembourg.

Des témoignages sur le pour et le contre des quotas légaux dans les entreprises sont publiés sur le site thématique www.megapower.lu.

ENTREPRISES/ COMMERCE/ INDUSTRIE/ ARTISANAT

Visite de Jeannot Krecké à la Hannover Messe

5 avril 2011

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu à la Hannover Messe le 5 avril 2011 à l'occasion de la Journée luxembourgeoise.

En 2011, le ministère a choisi de mettre à disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées deux stands communs, l'un consacré à l'industrie et l'autre à l'énergie. Une douzaine d'entreprises ont choisi d'y participer en vue de présenter

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, à la Foire de Hanovre (© SIP/Nicolas Bouvy)

leurs produits et solutions innovants au grand public. La Foire de Hanovre est considérée comme la plus grande foire industrielle au monde.

Dans son discours d'ouverture de la Journée luxembourgeoise, Jeannot Krecké a souligné que c'était pour la 30e fois que le Luxembourg était présent à la Foire de Hanovre avec un stand commun. Bien que le Luxembourg reste fidèle à sa tradition industrielle, le gouvernement veut accompagner les entreprises sur le chemin de la diversification économique, notamment dans le domaine des écotechnologies et de l'efficacité énergétique. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a fait un plaidoyer pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie disponible et le développement des énergies renouvelables. En guise d'exemple, il a cité l'expansion de la centrale d'accumulation par pompage de la Société électrique de l'Our à Vianden, qui en fera la deuxième plus importante centrale de ce genre en Europe.

Stand commun du Grand-Duché de Luxembourg à la Foire de Hanovre (© SIP/Nicolas Bouvy)

Afin de pouvoir transporter l'énergie produite par des sources renouvelables, tel que le parc éolien *offshore* en mer du Nord, au développement duquel le Luxembourg contribue, il est nécessaire de développer en parallèle les réseaux de lignes à haute tension.

Par ailleurs, Jeannot Krecké a eu une entrevue avec Jörg Bode, ministre de l'Économie, du Travail et du Transport de la Basse-Saxe.

Jeannot Krecké annonce l'établissement de la société *start-up* regify SA

26 avril 2011

Le 26 avril 2011, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a présenté au public, lors d'une conférence de presse conjointe, l'entreprise regify SA.

«Le Luxembourg est un site économique de référence confirmé pour l'implantation de sociétés de technologies internationales. Ainsi, avec regify SA, le Grand-Duché a su attirer une entreprise *high-tech* active dans le secteur de la communication d'e-mails sécurisés», a salué Jeannot Krecké.

Active sur le marché croissant de la communication des données, regify SA est destinée à y jouer un rôle important, étant donné qu'elle détient déjà plusieurs brevets et continue d'investir dans la recherche, en bénéficiant des mesures d'innovation offertes par le gouvernement dans le cadre de la loi du 5 juin 2009 relative à

la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a également souligné que les services proposés par regify SA étaient complémentaires à ceux déjà offerts par LuxTrust dans le domaine de la signature électronique.

Les entreprises P&T Capital, la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) et la Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME SA (CD-PME) se sont associées à regify SA en tant qu'actionnaires minoritaires.

«Avec l'établissement de regify SA au Luxembourg, nous avons choisi le meilleur endroit pour notre expansion internationale», a expliqué Kurt Kammerer, directeur général de regify SA.

Gaston Reinesch, président de la SNCI, a mis en évidence que la gamme des produits innovants ainsi que le concept commercial prometteur s'intégraient bien dans le tissu économique du Grand-Duché et présentaient un réel potentiel de développement. Les participations des sociétés P&T Capital, SNCI et CD-PME dans regify SA visent à soutenir son développement sur le marché national et international dans les années à venir ainsi qu'à favoriser l'évolution du *know-how* nécessaire au Luxembourg.

Pour P&T Luxembourg, les services offerts représentent une vraie plus-value dans la diversification de l'offre de ses produits. Ainsi, la plus grande société luxembourgeoise dans le domaine des postes et des télécommunications propose les services de regify pour garantir un échange sécurisé d'e-mails. Jean-Marie Spaus, directeur général adjoint des P&T Luxembourg, a souligné qu'«avec regify SA, nous élargissons notre palette de services d'un service électronique innovant dont ont besoin nos clients pour bénéficier d'une communication sûre par e-mail». En outre, Jean-Marie Spaus a indiqué qu'il s'agissait du premier projet d'investissement finalisé de la société P&T Capital.

regify SA réunit les qualités d'un courrier classique avec des avantages en termes de coût et de temps et la simplicité d'un e-mail. Des messages confidentiels peuvent ainsi être envoyés en garantissant la bonne réception par le destinataire. L'utilisation du service proposé est simple. Après inscription auprès d'un fournisseur regify, le logiciel regify peut être utilisé par toute application e-mail (Microsoft, Outlook, IBM Lotus Notes, etc.) choisie par l'usager ou, le cas échéant, par le biais du portail web regify. Les e-mails sont traités comme un envoi recommandé. L'émetteur d'un e-mail regify reçoit un accusé de réception dès que le destinataire a ouvert le message.

L'encryptage fort *«end-to-end»* assure la confidentialité de l'e-mail. Un registre des transactions web auditable offre un historique complet de ses transactions à l'utilisateur. À la différence d'autres services e-mail, les utilisateurs de regify n'ont pas besoin d'un hardware spécifique, ni de connaissances au niveau de l'encryptage ou d'une nouvelle adresse électronique.

ENVIRONNEMENT

Marco Schank représente le gouvernement luxembourgeois à Kiev à la conférence internationale des donateurs

19 avril 2011

Le 19 avril 2011, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a représenté le gouvernement luxembourgeois à Kiev à la conférence internationale des donateurs qui avait pour objet de lever de nouveaux fonds destinés à la réhabilitation du site de Tchernobyl.

Les projets en cours sur le site de Tchernobyl ont vocation à sécuriser et à décontaminer le site. Ces projets se sont avérés encore plus complexes que prévu et leur achèvement nécessite la mobilisation de nouveaux fonds.

Au total, le besoin de financement complémentaire pour les projets de Tchernobyl est estimé à 740 millions d'euros:

1. Le projet principal est celui de la construction d'une arche de confinement qui permettra d'isoler le réacteur accidenté. Le coût du projet devrait avoisiner les 1,55 milliard d'euros, soit un besoin de financement complémentaire d'environ 600 millions d'euros.

2. Un autre projet concerne la construction d'une installation d'entreposage à sec de

combustibles usés. Son coût devrait avoisiner les 296 millions d'euros, soit un besoin complémentaire de financement de 140 millions d'euros.

Les fonds pour la réhabilitation du site de Tchernobyl ont été apportés par le passé par la communauté internationale. Le Luxembourg, qui fait déjà partie des contributeurs au fonds de réhabilitation, a accordé une aide supplémentaire de 1,5 million d'euros.

Marco Schank au séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire de l'OCDE

7 juin 2011

Le 7 juin 2011, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a représenté le gouvernement luxembourgeois à Paris lors d'un séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

À cette occasion, Marco Schank a souligné que le gouvernement luxembourgeois attachait une importance particulière à toutes les questions relatives à la sûreté nucléaire, à cause notamment de la situation géographique, de la taille et de la proximité de centrales nucléaires aux frontières du Grand-Duché. Une évacuation de la capitale, se trouvant à seulement 25 km d'une centrale nucléaire, mettrait la vie publique, voire la vie en général, de l'ensemble du pays en péril.

Ainsi, le ministre a évoqué une motion de la Chambre des députés adoptée le 5 mai 2011, qui invite le gouvernement à réitérer l'importance d'effectuer des tests de résistance qui portent également sur l'hypothèse d'un crash d'avion et d'une manipulation informatique, et à renforcer les démarches visant la réalisation d'une analyse complète de la sûreté et de la sécurité auprès des gouvernements français, belge et allemand pour toutes les centrales nucléaires proches des frontières.

Marco Schank a encore exprimé sa conviction que l'énergie nucléaire n'était pas compatible avec l'objectif d'un développement durable.

Le Luxembourg considère par conséquent que les tests de résistance dans toutes les installations nucléaires en Europe constituent une première étape dans un long processus qui vise, d'un côté, à établir un retour d'expérience complet de l'accident nucléaire à Fukushima et, de l'autre, à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans le monde entier.

Le représentant du gouvernement luxembourgeois a souligné en conclusion qu'il était indispensable d'intensifier en parallèle, dans le cadre d'un exercice réunissant tous les pays européens, la recherche de solutions alternatives durables en matière d'énergies renouvelables pour pouvoir renoncer à l'énergie nucléaire au niveau européen. La nécessité d'une telle approche a par ailleurs déjà été soulignée à l'occasion de la réunion des pays non nucléaires de Vienne du 25 mai 2011.

Claude Wiseler et Marco Schank présentent le Plan national pour un développement durable

9 juin 2011

Le 9 juin 2011, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schanck, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ont présenté le Plan national pour un développement durable.

Le deuxième plan pour un développement durable, qui a été adopté par le gouvernement le 23 novembre 2010, vise à augmenter la qualité de vie de chacun, tout en respectant les aspects écologiques, économiques et sociaux. Le but est de garantir un développement respectueux des ressources naturelles et de la biodiversité. Ceci sans perdre de vue la lutte contre les problèmes sociaux comme la pauvreté, les inégalités, l'exclusion ou encore l'atteinte au développement des générations futures. Au vu de l'ampleur et de la diversité du

plan, quasiment tous les ministères ont été associés à son élaboration.

Dans ce contexte, le ministère du Développement durable et aux Infrastructures a édité une brochure qui vise à familiariser les citoyens avec le Plan national pour un développement durable et à sensibiliser aux contributions que chaque individu peut apporter. La brochure de 36 pages, divisée en 14 chapitres, couvre entre autres des sujets comme le climat, la cohésion sociale, l'économie ou la santé. Chaque chapitre décrit la situation actuelle au Luxembourg, les objectifs et mesures du gouvernement ainsi que des astuces utiles dans ce domaine. La brochure a été éditée en langues française et allemande.

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, à la 6e conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
(© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Participation de Marco Schank à Oslo à la 6e conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe

14-16 juin 2011

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a participé à la 6e conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, qui s'est déroulée à Oslo du 14 au 16 juin 2011.

«Forest Europe», initiative créée en 1990 sous la dénomination MCPFE (Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe), est une enceinte de coopération des ministres responsables des forêts de 46 pays européens. Des conférences ministérielles et des réunions d'experts sont organisées régulièrement dans le cadre de cette coopération, qui fonctionne en tant que processus volontaire et continu.

Les décisions à prendre lors de cette 6e conférence ont porté, d'une part, sur la définition d'une vision commune assortie d'objectifs et de mesures pour les forêts européennes et, d'autre part, sur la suite et le renforcement du processus décrit ci-dessus.

Les débats afférents ont trouvé leur aboutissement:

- dans la décision ministérielle d'Oslo relative aux forêts d'Europe en 2020;
- dans le mandat ministériel d'Oslo en vue de la négociation d'un accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe.

Le Luxembourg a soutenu la conclusion d'un tel accord, qui contribuera à mieux faire face aux dangers et aux impacts négatifs futurs auxquels les forêts seront exposées dans les années à venir.

Marco Schank présente les grandes lignes du projet de loi 6288 relatif aux déchets

16 juin 2011

Le 16 juin 2011, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a présenté les grandes lignes du projet de loi 6288 relatif aux déchets.

Le projet de loi 6288 est une transposition en droit national de la nouvelle directive-cadre 2008/98/CE relative aux déchets. La directive-cadre constitue le nouveau texte de référence de la politique de gestion

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et Robert Schmit, directeur de l'Administration de l'environnement (© SIP)

des déchets au sein de l'Union européenne. Comme l'a expliqué Marco Schank en guise d'introduction, elle fixe des mesures de gestion des déchets en favorisant une utilisation rationnelle des ressources naturelles, en augmentant leur efficience et en réduisant les impacts négatifs pouvant résulter de la gestion des déchets.

La principale nouveauté porte, selon Marco Schank, sur l'introduction d'une hiérarchie à cinq niveaux entre les différentes options de gestion des déchets, sachant que l'option à privilégier est la prévention et la dernière leur élimination. Les États membres doivent se baser sur cette hiérarchie à cinq niveaux lorsqu'ils prennent des mesures pour gérer leurs déchets. Les cinq niveaux sont les suivants:

- prévention;
- préparation en vue du réemploi;
- recyclage;
- autre valorisation, notamment énergétique;
- élimination.

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a également souligné que le principe de responsabilité des producteurs et le principe du pollueur-payeur, qui prévoit de coupler le coût des taxes à la production réelle des déchets, seraient mieux affirmés dans la directive. Ce principe s'applique déjà aujourd'hui dans 21 communes luxembourgeoises.

La directive, qui prévoit des dispositions spécifiques pour certains déchets, précise par ailleurs des instruments pour mettre en œuvre les obligations découlant de la directive-cadre. Elle définit par exemple la portée et le contenu des obligations en matière d'élaboration de plans de gestion des déchets (avec une actualisation tous les 6 ans). Les États membres seront également conviés à établir des programmes de prévention des déchets d'ici le 12 décembre 2013.

D'après Marco Schank, la directive-cadre apporte des clarifications supplémentaires, en définissant des notions fondamentales telles que le «réemploi», la «valorisation» ou le «recyclage». Les notions de «sous-produit» et de fin du statut de déchets sont également introduites.

La directive fixe également des objectifs contraignants assignés aux États membres:

- d'ici à 2010, les déchets ménagers et assimilés devront être recyclés ou réemployés à 50%;
- d'ici à 2020, les déchets de construction et de démolition devront être recyclés ou réemployés à 70%.

Marco Schank a expliqué dans ce contexte que «le Luxembourg affiche déjà des taux qui sont très proches de ceux imposés par l'Union européenne», en rappelant que les déchets municipaux étaient actuellement recyclés à environ 42% et les déchets de démolition entre 60% et 70%.

FAMILLE

Politique transfrontalière en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

12 janvier 2011

Le 12 janvier 2011, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a rencontré au Luxembourg Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre du Travail, de la Famille, de la Prévention, des Affaires sociales et du Sport de la Sarre, pour un échange de vues sur les récentes avancées en matière de politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées.

Dans le cadre de leur entrevue, qui avait pour objet l'intensification de la coopération dans le domaine social, les deux ministres ont visité trois établissements actifs dans le domaine du handicap et du 3e âge.

Au Tourist Center A Robbesscheier à Munshausen, les alentours et les immeubles du domaine ont été aménagés de manière à être accessibles aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou encore aux parents accompagnés d'enfants en bas âge. Ainsi, A Robbesscheier est le premier centre touristique du Grand-Duché de Luxembourg à garantir un accès sans barrières aussi bien pour l'animation touristique que pour l'hébergement et la gastronomie.

L'atelier protégé de l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés (APEMH, société coopérative) à Hosingen est une structure de travail diversifiée, à caractère économique, destinée à intégrer le plus possible de personnes présentant des niveaux de handicap différents. L'atelier protégé est actif dans les domaines agricole et forestier, du tourisme et de l'entretien des espaces verts. Il comprend en plus des ateliers de peinture et de serrurerie, une buanderie avec repassage et une cuisine industrielle.

Les deux ministres se sont également rendues à Ettelbruck au Centre hospitalier neuropsychiatrique (CHNP) pour visiter le Centre Pontalize – Centre intégré pour les personnes âgées, Maison de soins et Centre psychogériatrique – ainsi que l'entité De Park, spécialisée dans l'accueil (en hébergement ou en journée) de personnes mentalement handicapées présentant pour la plupart des troubles du comportement, même graves.

Marie-Josée Jacobs présente trois projets pour assurer la qualité de l'accueil pour enfants

17 mai 2011

Le 17 mai 2011, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté lors d'une conférence de presse trois projets permettant d'assurer la qualité de l'accueil pour enfants: le portail «accueil enfance» www.accueilenfant.lu, le portail www.enfancejeunesse.lu et le manuel sur l'assurance de qualité *Pädagogische Qualität von Anfang an – Leitfaden für Fachkräfte zur Konzeptentwicklung in Kinderbetreuungsstrukturen.*

En guise d'introduction, Marie-Josée Jacobs a rappelé que le gouvernement avait consenti des efforts considérables pour étendre l'offre des services d'accueil pour enfants. En s'appuyant sur les derniers chiffres du rapport d'activité du ministère de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs a expliqué que le nombre de places d'accueil pour enfants âgés de 3 mois à 12 ans était passé de 7712 en 2004 à 32343 en 2010. Parallèlement, les bénéficiaires des chèques-services accueil sont passés de 36536 en 2009 à 44741 en décembre 2010, soit une hausse de 22,45%. Le budget alloué aux frais de fonctionnement pour les structures d'accueil pour enfants s'est élevé à 140 millions d'euros en 2011 et devrait atteindre 180 millions d'euros en 2012.

Or, cette augmentation quantitative de l'offre doit, selon Marie-Josée Jacobs, s'accompagner d'outils pour assurer et évaluer la qualité de l'accueil de l'enfant. Cette exigence est d'autant plus grande dans le secteur de l'accueil de l'enfance, qui «est encore relativement jeune» et «ne peut pas se prévaloir d'une très longue expérience».

Les fonctionnalités du portail «accueil enfance» (www.accueilenfant.lu)

Pour permettre aux parents d'enfants de se retrouver dans la vaste offre de structures de garde d'enfants qui existe au Luxembourg et d'identifier celle qui leur convient le mieux, le ministère de la Famille

et de l'Intégration, en collaboration avec le Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI), a lancé le portail «accueil enfance». Sur ce portail, les parents peuvent trouver des informations complètes et concises sur les structures d'accueil, s'informer en détail sur le fonctionnement du chèque-service accueil et comparer les offres existantes.

Selon Marie-Josée Jacobs, il s'agit d'augmenter la lisibilité de l'offre de l'accueil socioéducatif, en informant les parents sur les critères de qualité et en leur conférant les moyens pour vérifier les données publiées sur le site par les structures.

Cet outil poursuit un double objectif:

- doter les parents d'informations pour qu'ils puissent effectuer un choix en toute transparence;
- accompagner les parents dans leur responsabilité, qui ne peut être laissée entièrement à l'État.

L'accent a été mis sur la convivialité, la facilité de consultation, la pertinence des données et la rapidité de la recherche. Le portail permet d'effectuer une recherche par l'intermédiaire d'une carte géographique. En cliquant sur des icônes, les parents peuvent collecter des informations sur l'emplacement, les prestations et les infrastructures des structures d'accueil.

Le site de la formation continue www.enfancejeunesse.lu

La formation continue occupe également une place importante pour développer la qualité dans les structures socioéducatives. C'est pourquoi le ministère de la Famille et de l'Intégration a lancé, en collaboration avec plusieurs partenaires, le portail de la formation continue du secteur de l'enfance et de la jeunesse, www.enfancejeunesse.lu.

Le site Internet s'adresse au personnel éducatif des structures actives dans le domaine de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes; il permet d'avoir une vue d'ensemble des formations continues offertes.

Un manuel pour assurer la qualité de l'accueil

La conférence de presse a également été l'occasion de présenter le manuel sur l'assurance de qualité *Pädagogische Qualität von Anfang an – Leitfaden für Fachkräfte zur Konzeptentwicklung in Kinderbetreuungsstrukturen,* qui a été développé par l'unité de recherche Inside de l'Université du Luxembourg.

L'objectif est d'améliorer la qualification du personnel en se basant sur des expériences faites par les représentants du monde scientifique, du terrain et du monde politique.

FESTIVITÉS

Fête nationale au Luxembourg

22-23 juin 2011

À l'occasion de la fête nationale 2011 du Grand-Duché de Luxembourg, le couple grand-ducal et les enfants princiers ainsi que les membres du gouvernement ont assisté les 22 et 23 juin 2011 aux festivités organisées à Oberanven, Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Relève de la garde

Les festivités ont débuté le 22 juin devant le palais grand-ducal avec la traditionnelle relève de la garde à laquelle a participé un détachement d'honneur de l'armée, placé sous le commandement du major Georges Campill.

L'encadrement musical était assuré par la Musique militaire, placée sous la direction du capitaine Jean-Marie Thoss, chef adjoint de la Musique militaire.

Le couple grand-ducal à Oberanven

L'honneur est revenu ensuite à la commune de Niederanven, où le couple grand-ducal a été accueilli par le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, et le

Cortège à Esch-sur-Alzette: (de g. à dr.) Lydia Mutsch, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, S.A.R. le Grand-Duc héritier, Henri Hinterscheid, échevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale (© SIP/Nicolas Bouvy)

bourgmestre de la commune de Niederanven, Raymond Weydert.

Après les présentations des autorités locales et régionales, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont inauguré le nouveau parc écologique Parc de l'Europe. À cette occasion, un chêne a été planté par le couple grand-ducal.

Le Grand-Duc héritier et la princesse Alexandra à Esch-sur-Alzette

Le Grand-Duc héritier, accompagné de la princesse Alexandra, s'est rendu, pour sa part, dans la ville d'Esch-sur-Alzette. Il a été accueilli à la place de la Résistance par la bourgmestre de la Ville, Lydia Mutsch, ainsi que par le collège échevinal, le conseil communal et des représentants des associations patriotiques.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts, le cortège s'est rendu, en présence du Grand-Duc héritier, de la princesse Alexandra et des autorités, de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville, où les associations de la ville ont défilé devant la tribune officielle.

Le Grand-Duc héritier et la princesse Alexandra ont ensuite salué la population eschoise à partir du balcon de l'Hôtel de Ville, avant d'assister à la fête populaire, l'Escher Volleksfest, où ils ont allumé le traditionnel feu de camp des scouts luxembourgeois.

Message du Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu en début de soirée du 22 juin sa traditionnelle allocution à l'occasion de la fête nationale 2011 (page 382).

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Luxembourg

Dans la soirée du 22 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de leurs enfants, ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

Après l'accueil par le bourgmestre Paul Helminger et le premier échevin François Bausch devant le palais grand-ducal, la famille grand-ducale a assisté à l'aubade de la Musique militaire et a suivi, à partir de la tribune officielle, la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville.

Le feu d'artifice sur le pont Adolphe, dont l'accompagnement musical était signé Daniel Balthasar, a clôturé le programme officiel des festivités du 22 juin.

***Te Deum* solennel**

Le 23 juin, jour de la fête nationale, le *Te Deum* solennel a été célébré en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des

Te Deum *solennel: (1re rangée de g. à dr.) S.A.R. le Grand-Duc héritier, S.A.R. la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc. (2e rangée de g. à dr.) S.A.R. la princesse Tessy de Luxembourg, S.A.R. le prince Louis, S.A.R. le prince Sébastien, S.A.R. la princesse Alexandra (© SIP/Luc Deflorenne)*

membres du gouvernement, des députés, des représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, du Conseil d'État, de la magistrature ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le *Te Deum* a été chanté par les chœurs de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg – la Maîtrise, le Petit Ensemble, la Chapelle – sous la direction d'Antonio Grosu. Paul Breisch était aux grandes orgues. La Musique militaire a exécuté le *Wilhelmus* et la Sonnerie nationale.

Après la célébration du *Te Deum*, le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon a eu lieu au Fetschenhaff.

Prise d'armes

La prise d'armes était placée sous le commandement du lieutenant-colonel Romain Mancinelli, commandant du Centre militaire de Diekirch. Elle était composée de détachements de l'armée et de la police grand-ducale ainsi que de détachements civils.

En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, le chef de l'État et le Grand-Duc héritier ont passé en revue les troupes positionnées pour l'événement sur l'avenue de la Liberté à Luxembourg-Ville.

Après le triple «vive» exécuté par la troupe et l'interprétation de l'hymne national, ont défilé devant les invités officiels:

- l'armée luxembourgeoise;
- la police grand-ducale;
- l'Administration des douanes et accises;
- l'Administration pénitentiaire;
- l'Administration des services de secours – Division de la protection civile et Division d'incendie et de sauvetage;
- la Croix-Rouge;

- Luxembourg Air Rescue;
- la Musique de garnison;
- l'Union Grand-Duc Adolphe, composée de la Musek Concordia Rosport et de la Société philharmonique Larochette.

FINANCES/FISCALITÉ/ TRÉSOR/BUDGET

Entrevue de Jean Asselborn avec un collectif d'ONG sur les investissements publics «socialement responsables»

1er février 2011

Le 1er février 2011, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec un collectif d'organisations non gouvernementales (ONG) – présidé par l'association Etika et comprenant l'Action solidarité tiers-monde (ASTM), Bio Label Lëtzebuerg, Caritas Luxembourg, le Cercle de coopération des ONG de développement, Co-labor, Demeter, Greenpeace, le Mouvement écologique et Natur&Ëmwelt – au sujet des investissements publics «socialement responsables».

Des représentants des ministères des Finances, de la Sécurité sociale (Fonds de compensation) et de la Justice ainsi que des représentants de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL) et de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) ont également assisté à la réunion.

L'entrevue avait été sollicitée par le collectif d'ONG dans le cadre des discussions menées au niveau des administrations publiques, des représentants du secteur financier et de représentants de la société civile sur la mise en œuvre de la loi du 4 juin 2009 qui prévoit l'interdiction du financement des armes à sous-munitions. L'entrevue a permis de discuter de l'opportunité d'élargir le débat à la prise en compte de critères de sélection sociaux et environnementaux pour les investissements publics. Ces derniers se limitent au Fonds de compensation commun au régime général de pensions.

Il a été rappelé que le programme gouvernemental prévoit l'encouragement du développement de la finance socialement responsable sur la place financière. Diverses initiatives sont en cours, dont notamment celle de l'agence Lux FLAG (Luxembourg Fund Labelling Agency) qui regroupe les acteurs des secteurs public et privé et qui élabore actuellement un label pour les investissements socialement responsables.

Tout en reconnaissant le besoin de réfléchir aux investissements socialement responsables selon une approche holistique, et étant donné que ces réflexions sont d'ores et déjà menées au Fonds de compensation en collaboration avec la société civile, Jean Asselborn a souligné l'importance d'assurer la mise en œuvre de l'interdiction de financement des bombes à sous-munitions dans le cadre d'une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés.

Luc Frieden présente un plan d'action pour renforcer l'attractivité de la place financière luxembourgeoise

3 février 2011

Le 3 février 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté les travaux du Haut Comité de la place financière et a exposé les principaux axes de développement de la place financière en 2011.

En guise d'introduction, Luc Frieden a brossé un tableau du contexte international. Dans son analyse, la place financière luxembourgeoise, qui a connu un essor continu au cours des dix dernières années grâce à la mise en place d'un cadre législatif approprié, se trouve aujourd'hui confrontée à deux phénomènes majeurs:

- d'une part, la refonte de l'architecture financière internationale suite à l'éclatement de la crise financière mondiale;
- et, d'autre part, l'émergence de nouveaux acteurs et d'une compétition accrue à l'échelle internationale.

Dans un tel contexte international, «notre objectif est d'ancrer sur notre territoire une place financière internationale, concurrentielle, innovatrice et diversifiée», a-t-il enchaîné, avant de poursuivre que «le développement de la place financière,

épine dorsale de l'économie luxembourgeoise, est une priorité».

Le Haut Comité de la place financière

Pour permettre à la place financière de garder ses atouts majeurs, Luc Frieden a mis en place le Haut Comité de la place financière. Présidé par le ministre, le Haut Comité rassemble les régulateurs (Commissariat aux assurances, Banque centrale, Commission de surveillance du secteur financier), les associations professionnelles (Association des banques et banquiers, Luxembourg, Association luxembourgeoise des fonds d'investissement, Association des compagnies d'assurances du Grand-Duché de Luxembourg et PSF de support), les grandes études d'avocats et fiduciaires ainsi que le gouvernement. Conçu à la manière d'un *think tank,* il s'agit d'un organe de concertation qui a pour vocation de mieux coordonner tous les efforts réalisés pour promouvoir la place financière. Selon Luc Frieden, il s'agira «d'être bien informé, de procéder à une analyse détaillée des évolutions qui sont à l'œuvre afin de cerner les défis et de lancer des actions concrètes».

Tout en soulignant l'importance des infrastructures de la place financière, qui mérite une analyse plus approfondie, Luc Frieden a esquissé les contours d'un plan d'action basé sur les cinq piliers qui caractérisent la place:

- la gestion de patrimoine;
- la gestion d'actifs et les fonds d'investissement;
- les opérations de crédit internationales;
- les assurances;
- la structuration de financements.

Développement des activités liées à la gestion du patrimoine

Concrètement, il s'agit selon Luc Frieden aussi bien de renforcer le positionnement de la place financière luxembourgeoise en Europe que «de saisir les opportunités qui nous sont offertes par le processus de globalisation», en attirant non seulement de nouveaux clients, mais en s'implantant également sur les nouveaux marchés de l'Amérique du Sud et de l'Asie. Le ministre des Finances a préconisé dans ce contexte de compléter l'offre de produits financiers en s'inspirant notamment du modèle des *trusts* anglais ou des fondations de droit néerlandais. La stratégie serait, selon Luc Frieden, «de se baser sur les acquis du passé, tout en lançant de nouveaux produits financiers et de nouveaux services et en créant de nouveaux créneaux».

Promotion des fonds d'investissement alternatifs

Le deuxième exemple invoqué par Luc Frieden était celui des fonds d'investissement. Le ministre des

Luc Frieden, ministre des Finances, lors de la présentation du plan d'action visant à renforcer l'attractivité de la place financière (© SIP)

Finances a souligné sa volonté de renforcer la position de *leader* qu'occupe le Luxembourg dans ce domaine par le biais des fonds d'investissement alternatifs. Dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre réglementaire européen pour les fonds d'investissement alternatifs, Luc Frieden a proposé de veiller à la consolidation de l'expertise luxembourgeoise dans le domaine de l'administration de fonds, tout en développant également des activités de «*front office*». Dans ce même contexte, le ministre des Finances a également annoncé des mesures fiscales pour renforcer l'attractivité de la place pour les sociétés de gestion.

Création d'un nouveau cadre réglementaire pour les professionnels des assurances

Luc Frieden a également évoqué la création d'un statut réglementé de «professionnel du secteur d'assurance» (PSA) afin de faciliter le développement de l'ensemble des activités des services de support nécessaires à la gestion de sociétés d'assurance et de réassurance spécialisées. Ce cadre serait calqué sur le modèle des professionnels du secteur financier (PSF).

Pour identifier les grandes tendances qui sont à l'œuvre dans le domaine du monde de la finance, Luc Frieden a annoncé la création d'un sous-groupe au Haut Comité de la place financière intitulé «veille réglementaire», chargé de surveiller et d'identifier les développements réglementaires européens et internationaux. La structure sera complétée par la mise en place d'une «veille des marchés» qui identifiera les grandes tendances et l'évolution de la demande dans le domaine financier.

Luc Frieden présente la situation des finances publiques en 2010 à la Chambre des députés

29 mars 2011

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté le 29 mars 2011 la situation des finances publiques en 2010 à la commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés.

Il résulte de cette présentation que le solde négatif global (budget de l'État, communes et Sécurité sociale) des finances publiques se situe à -1,7% du produit intérieur brut (PIB), soit -709 millions d'euros. Le solde de l'administration centrale se situe à -3,2% du PIB, soit -1,33 milliard d'euros.

L'amélioration du solde des finances publiques en 2010 par rapport aux prévisions antérieures est due à une augmentation des recettes de 990 millions d'euros par rapport au budget voté. À noter que les dépenses effectivement exécutées correspondent au budget voté.

Par ailleurs, le Comité de prévision des finances publiques a présenté divers scénarios possibles des finances publiques à politique inchangée pour la période 2011-2014.

Dans le cadre de la nouvelle procédure du semestre européen, le gouvernement élaborera d'ici fin avril 2011 le programme de stabilité et de croissance pour la période 2011-2014.

6e Journée des juristes européens à Luxembourg

19-21 mai 2011

Le ministère de la Justice et le ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg ont organisé, en collaboration avec le barreau de Luxembourg et l'Université du Luxembourg, la 6e Journée des juristes européens du 19 au 21 mai 2011 au Centre de conférences Kirchberg.

Cette conférence a abordé trois sujets principaux en séances parallèles, à savoir:

1. régulation financière: le droit européen mis à l'épreuve;
2. les droits fondamentaux;
3. droit de l'information dans un contexte transfrontalier et européen.

Jean-Claude Juncker: «La vocation européenne du Grand-Duché est le fruit et la somme des conséquences de l'histoire du pays et du continent»

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, est intervenu le 19 mai lors de la session inaugurale, tout comme le président de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Vassilios Skouris, et la vice-présidente de la Commission

européenne en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Viviane Reding.

Profitant de la tenue de la conférence à la place de l'Europe au Kirchberg, Jean-Claude Juncker a tout d'abord noté dans son discours d'ouverture que la conférence avait lieu à 300 mètres de la maison où naquit Robert Schuman, à quelques centaines de mètres de la CJUE, à un endroit où cohabitent des institutions politiques et culturelles – le faisant penser au leitmotiv de Jean Monnet selon lequel «l'Europe se fera par la culture, ou ne se fera pas» –, et à un endroit en Europe où pendant des siècles les armées se sont affrontées. «La vocation européenne du Grand-Duché est le fruit et la somme des conséquences de l'histoire du pays et du continent», a-t-il ajouté.

Citant la création du Benelux et la présence du Luxembourg parmi les pays fondateurs des Nations unies, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et de la Communauté économique du charbon et de l'acier, le Premier ministre a dit que «notre pays a fait le choix délibéré pendant et après les hostilités de la Seconde Guerre mondiale d'embrasser ce qui apparaissait déjà comme pouvant être le nouvel espace européen et l'ensemble des nouvelles règles qui devaient régir la vie internationale».

Dès lors, «l'Europe fait partie de notre raison d'État. Nous savons que l'État nation, dans sa conception ancienne, n'a plus d'avenir devant lui. Nous pensons que les États européens doivent coopérer d'une façon intégrée et que l'intégration européenne mériterait d'être

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, lors de son intervention à la 6e Journée des juristes européens (© SIP/Charles Caratini)

approfondie davantage», a-t-il signalé. «Ainsi, le droit européen constitue pour nous un ensemble de règles auxquelles nous tenons beaucoup et la Communauté européenne est avant tout une communauté de droit», a expliqué Jean-Claude Juncker, avant de citer la CJUE parmi les grands artisans du projet communautaire, qui constitue une des forces motrices de l'intégration européenne.

«La clarté du droit européen gagnerait beaucoup en qualité si les architectes du droit communautaire n'étaient pas les gouvernements et le Parlement», a estimé Jean-Claude Juncker à ce sujet. Selon ses propos, les textes européens sont très faibles: «Nous faisons d'abord des compromis dans nos propres pays, puis avec les autres membres du Conseil et finalement avec le Parlement européen lorsque nous sommes en codécision. S'y ajoute l'influence de la Commission.» D'après le Premier ministre, ce processus décisionnel fait que le droit européen a de nombreuses sources, ce qui «nous conduit vers des textes qui donnent un océan d'interprétations à la CJUE. La CJUE est forte parce que le monde politique est faible».

Se prononçant sur quelques-uns des thèmes abordés lors de la conférence, Jean-Claude Juncker a dit que la régulation financière

revêtait une importance capitale après les déboires de la crise économique et financière. «Ceux qui pensent que les seuls marchés peuvent régler les problèmes économiques et sociaux ont dû abandonner cette thèse», a-t-il estimé. Et d'ajouter: «Depuis que je suis au gouvernement, j'ai cherché cette main invisible du marché qu'on nous avait tant promise. Aujourd'hui, j'ai la preuve qu'elle n'existe pas.» Selon le président de l'Eurogroupe, il faut donc rétablir la norme juridique et «accepter l'idée que le raisonnement qui voulait que les gouvernements ne s'occupent pas de l'économie et des marchés soit arrivé à son terme, et qu'il y a une place pour l'efficacité du marché et la griffe normative des pouvoirs publics».

Pour ce qui est du sujet des droits fondamentaux, Jean-Claude Juncker a réitéré sa conviction que l'Union européenne devrait adhérer à la Déclaration européenne des droits de l'homme. «Les deux cours, celle de Strasbourg et celle de Luxembourg, sont les meilleures garanties pour qu'un droit parfait sera dit à ce sujet sur le continent européen.»

François Biltgen a relevé les défis qui se posent au législateur relatifs à la mondialisation de l'offre en ligne et la protection des droits

Dans le cadre du sujet «Droit de l'information dans un contexte transfrontalier et européen», le ministre de la Justice, François Biltgen, a assisté à la séance consacrée au thème «Accès ouvert à l'information et protection des droits légitimes: une quadrature du cercle?» et s'est exprimé en particulier sur le défi du législateur face à la mondialisation de l'offre en ligne et la protection des droits.

Dans son intervention (page 367), François Biltgen a relevé les défis qui se posent au législateur, dont le rôle est et a toujours été de faire coexister et respecter différents principes et droits fondamentaux, parfois contradictoires, parfois complémentaires, dans le monde en ligne. Parmi ces défis, le ministre de la Justice a cité

- la recherche de l'équilibre entre le droit à l'information et le droit à la vie privée;
- l'articulation du droit de propriété avec le droit d'accès à l'offre, l'idée du marché intérieur et le droit au respect de la vie privée;
- le droit de protection du consommateur.

Luc Frieden: «Malgré les problèmes que l'Europe traverse à l'heure actuelle, il n'est pas correct de dire que l'euro n'est pas un succès»

Le 20 mai, le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé à la séance «Gestion de crise et stabilité financière» dans le cadre du thème «Régulation financière: le droit européen mis à l'épreuve».

François Biltgen, ministre de la Justice, accueille Vassilios Skouris, président de la Cour de justice de l'Union européenne (© SIP/Charles Caratini)

Lors de son intervention, Luc Frieden a souligné que la monnaie unique européenne se trouvait à la croisée de trois disciplines: le droit, l'économie et la politique.

En jetant un regard sur l'histoire de l'intégration européenne, Luc Frieden a tout d'abord relevé que l'Europe avait été conçue dès ses origines comme un projet politique, «un instrument garantissant la paix et la prospérité». «Il s'agissait non seulement d'assurer la paix sur le continent, mais également de poser les jalons d'un marché unique au sein duquel les biens, les services et les personnes peuvent circuler librement», a-t-il tenu à préciser. Pour lui, ce moment de l'histoire qui nécessitait la mise en place d'instruments «pour permettre aux biens, services et personnes de circuler librement» a marqué le passage de la politique vers l'économique.

Dans son analyse, l'espace Schengen et l'euro apparaissent «comme les symboles les plus clairs de ce que l'euro peut apporter au quotidien».

Luc Frieden, ministre des Finances, et Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

Pour montrer que l'euro ne concerne pas uniquement la politique, Luc Frieden a rappelé que les différentes étapes de l'intégration monétaire, du plan Werner dans les années 1970 à l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1999, avaient été marquées par l'instauration de règles ayant été rendues nécessaires par la spécificité du projet européen. «Vu qu'il n'y avait pas d'autorité politique centrale, l'Europe a dû se doter de règles strictes», a expliqué Luc Frieden, en rappelant que «c'était pour la première fois dans l'histoire qu'un nombre aussi important d'États membres ont adhéré volontairement à un projet technique et politique».

Pour Luc Frieden, le véritable problème est cependant apparu dans les années entre 2002 et 2004, époque pendant laquelle différents États membres n'ont plus réussi à respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance.

Pour assurer la stabilité dans la zone euro, Luc Frieden a préconisé de mieux coordonner les politiques économiques. Tout en soulignant qu'il s'agit «d'une exigence souvent formulée, mais très peu suivie par les États membres», il a expliqué que ces derniers affirment le plus souvent «qu'il s'agit d'une compétence relevant des États membres». Il a prôné le besoin de parvenir à un équilibre plus prononcé entre la coordination des compétences nationales et communautaires, et de doter l'union économique d'une union politique.

Luc Frieden a identifié un dilemme des États membres, qui, trop attachés aux prérogatives nationales, «sont à la recherche d'une stabilité monétaire sans vouloir se doter des instruments pour l'assurer». Il a mis en exergue l'interdépendance accrue entre les États membres, en expliquant «que les gouvernements ne peuvent pas faire croire à leurs citoyens que le problème financier de la Grèce est un problème grec et non pas un problème européen». D'où le besoin d'assurer la stabilité dans la zone euro, de suivre une culture de la stabilité budgétaire, de respecter les règles de surveillance et des conditions plus strictes.

«Malgré les problèmes que l'Europe traverse à l'heure actuelle, il n'est pas correct de dire que l'euro n'est pas un succès», a ajouté Luc Frieden, qui a passé en revue les nombreux avantages de l'euro, monnaie unique européenne ayant «permis de cantonner l'inflation, de réduire les coûts des transactions financières et de comparer les prix des biens et services».

«On a des problèmes à résoudre et on doit s'attacher à les résoudre», a déclaré Luc Frieden, en ajoutant qu'«il n'y a pas d'alternative».

Le ministre des Finances a enfin mis en exergue le rôle des gouvernements ayant joué un rôle important dans la résolution de la crise financière mondiale. «Je ne dis pas que la politique peut tout faire», a-t-il remarqué, avant de conclure «qu'il ne faut pas non plus penser que le marché peut tout décider et qu'il importe donc de trouver un juste équilibre entre les deux».

Le ministre de la Justice, François Biltgen, est intervenu par ailleurs lors de la session de clôture, le 21 mai.

Signature d'une déclaration d'interprétation précisant le traitement fiscal des salaires des frontaliers allemands

26 mai 2011

Après plusieurs rencontres, les ministres des Finances, Luc Frieden et Wolfgang Schäuble, ont procédé le 26 mai 2011 à la signature d'une déclaration d'interprétation à la convention du 23 août 1958 modifiée par le protocole complémentaire du 15 juin 1973 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions concernant le traitement fiscal des salaires des frontaliers.

En précisant le droit d'imposition des salaires des frontaliers résidant en Allemagne et exerçant un emploi salarié au Luxembourg, ledit accord met fin à toute incertitude juridique éventuelle concernant l'interprétation de l'article 10, paragraphe 1, de la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne.

L'accord introduit un seuil de tolérance de 20 jours de travail par an qui peuvent être prestés en dehors du Luxembourg sans pour autant mettre en cause le droit d'imposition exclusif du Luxembourg pour ce qui est des salaires y relatifs. Tant les jours de travail courants que les journées de travail dites non productives (séminaire, conférence, formation…) sont éligibles pour le calcul du seuil de tolérance. Le salaire ou le traitement payé pour un congé maladie, l'indemnité pécuniaire de maladie ainsi que l'allocation de maternité sont toujours imposables dans l'État de l'activité.

L'accord entre en vigueur le 27 mai 2011. Il est applicable aux impositions qui ne sont pas encore établies de manière définitive ainsi qu'aux cas faisant l'objet d'une procédure à l'amiable.

Luc Frieden accueille les hauts responsables du budget des pays de l'OCDE

6-7 juin 2011

Les 6 et 7 juin 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, a accueilli la 32e réunion annuelle des hauts responsables du budget des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Mondorf-les-Bains.

Le groupe de travail des hauts responsables du budget se compose des directeurs du budget et autres hauts fonctionnaires des pays membres de l'OCDE. Le groupe se réunit chaque année pour traiter des questions d'actualité en matière de budget de l'État. À l'occasion de cette rencontre au Luxembourg, les responsables du budget des pays de l'OCDE ont plus particulièrement abordé les questions relatives aux procédures et instruments budgétaires à utiliser pour redresser les finances publiques dans un contexte économique et financier difficile.

Lors de son allocution de bienvenue, Luc Frieden a rappelé l'importance de finances publiques saines comme une condition nécessaire pour une croissance économique durable. Dans ce contexte, il a informé que le Luxembourg travaillait actuellement à une réforme budgétaire visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

GRANDE RÉGION

12e sommet de la Grande Région sous présidence sarroise

24 janvier 2011

Le 24 janvier 2011 s'est tenu le 12e sommet de la Grande Région en Sarre avec la participation du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf.

La rencontre a eu lieu sur le site classé patrimoine culturel mondial Völklinger Hütte. Le ministre-président de la Sarre, Peter Müller, a choisi précisément ce lieu de rencontre, car l'exposition temporaire «Les Celtes. Druides. Princes. Guerriers.» a été réalisée sous le patronage de tous les partenaires de la Grande Région, ce qui était une première.

Après la réunion, le président sarrois du sommet, le ministre-président Peter Müller, a fait un bilan des résultats et des décisions prises lors du 12e sommet de la Grande Région.

Photo de groupe lors du 12e sommet de la Grande Région (© Becker&Bredel)

À cette occasion, la présidence du sommet est passée de la Sarre à la Lorraine. Les représentants lorrains ont ainsi eu la possibilité de présenter leur programme de travail pour le prochain sommet.

Jean-Marie Halsdorf à la première Journée de la coopération communale transfrontalière

31 janvier 2011

Le 31 janvier 2011, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, a assisté à la première Journée de la coopération communale transfrontalière organisée par le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région.

L'ensemble des bourgmestres des villes et des communes du Grand-Duché de Luxembourg a été invité à prendre part à cette manifestation ainsi que les membres de la délégation luxembourgeoise du Conseil parlementaire interrégional, la vice-présidente d'EuRegio et le président du Syvicol.

À cette occasion, les instruments majeurs pour une coopération communale transfrontalière ont été exposés:

- d'une part, le programme communautaire Interreg IV A Grande Région avec présentation de trois projets exemplaires et,
- d'autre part, l'instrument juridique Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Les projets s'insérant dans le cadre de la démarche concertée en matière de développement et d'aménagement du territoire transfrontalier lancée sous présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région, dont le projet phare de création d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) au sein de la Grande Région, ont fait l'objet d'une présentation, tout comme le projet de Philippe Leroy, président du Conseil général de la Moselle et sénateur de la Moselle, concernant les panneaux de la Grande Région.

IMMIGRATION/ MIGRATIONS/ DÉMOGRAPHIE

Bilan 2010 en matière d'asile et d'immigration: «Afflux de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Serbie»

1er février 2011

Le 1er février 2011, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a dressé un état des lieux des principales évolutions en matière d'asile et d'immigration et a présenté les chiffres de l'année 2010 en la matière.

Revirement de tendance: recrudescence des demandes d'asile

En se référant aux derniers chiffres de la Direction de l'immigration, Nicolas Schmit a expliqué que le Luxembourg était confronté à «un afflux de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Serbie, principalement des Roms et des membres des minorités albanophones». Cette recrudescence du nombre des demandes d'asile, qui intervient suite à une baisse continue des demandes d'asile entre 2004 et 2009, est due à la levée de l'obligation de visa pour la Serbie et la Macédoine, effectuée en décembre 2009.

L'analyse comparative entre les années 2010 et 2011 illustre que le phénomène, qui a débuté en 2010, connaît une nette accélération en 2011. Alors qu'en 2010, la Serbie était en deuxième position des principaux pays d'origine des demandeurs (148 demandes), derrière le Kosovo (162 demandes), elle se positionne en 2011 en tête du classement. Parmi les 123 demandeurs enregistrés en janvier 2011 (un chiffre qui correspond à un quart des demandes pour toute l'année 2009 [505 demandeurs]), il y avait 61 demandeurs originaires de la Serbie et 13 provenant du Kosovo.

«Cette augmentation ne constitue pas un phénomène isolé qui se limite au Luxembourg, mais qui peut être observé à des degrés divers dans plusieurs pays de l'Union européenne, dont l'Allemagne, la Belgique, la Suède, les Pays-Bas», a relativisé Nicolas Schmit. Il s'est néanmoins préoccupé de l'ampleur du phénomène, estimant qu'il «s'agit d'un problème réel, qui constituera un véritable défi pour les capacités à la fois administratives et judiciaires de la Direction de l'immigration». «Ces populations ont droit à une procédure légale, mais on ne peut pas les laisser attendre», a-t-il dit, en estimant que le nombre important de demandes «entravera la rapidité des procédures administratives».

Décisions en matière de protection internationale (2008-2010)

En 2010, 347 personnes ont été régularisées par le travail. «La majorité de ces personnes était originaire du Kosovo», a expliqué le ministre de l'Immigration, qui a estimé que la régularisation par le travail «constitue la bonne voie à suivre». Il a souligné dans ce contexte le besoin de «mettre en place un service spécifique au sein de l'ADEM qui pourrait proposer du travail à ces populations».

Évolutions des décisions en matière de règlement Dublin II

Nicolas Schmit a dressé un bilan du règlement Dublin II, qui détermine l'État membre de l'Union européenne responsable pour examiner une demande d'asile en vertu de la convention de Genève «et dont l'application concrète s'avère de plus en plus difficile dans la réalité». L'un des objectifs principaux du règlement de Dublin est d'empêcher un demandeur de présenter des demandes dans plusieurs États membres. En 2010, le Luxembourg a sollicité dans 212 cas l'aide d'un autre État membre de l'Union européenne pour prendre en charge un demandeur d'asile et, partant, pour examiner sa demande. Dans 93 cas, les transferts du demandeur ont effectivement été effectués vers le pays en charge. Inversement, le Luxembourg a reconnu sa responsabilité dans 30 cas et a accueilli ces demandeurs.

Les éloignements et la rétention

En 2010, 202 personnes ont été rapatriées. Parmi celles-ci, 103 ont été assistées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La grande majorité des personnes éloignées étaient des ressortissants du Kosovo (89 personnes), du Brésil (14 personnes), du Nigeria, du Monténégro et de la Serbie (10 personnes).

Le nombre de personnes en rétention s'est élevé en 2010 à 175, dont 69 cas «règlement Dublin». Parmi les 106 personnes à éloigner vers leur pays d'origine, seules 36 ont finalement été rapatriées. La durée moyenne de la rétention, «qui est l'exception et non la règle», selon Nicolas Schmit, était de 38 jours.

L'immigration au Luxembourg

Du 1er janvier au 31 décembre 2010, 1 684 autorisations de travail temporaires ont été délivrées par la Direction de l'immigration à des ressortissants de pays tiers, dont 136 autorisations pour des travailleurs salariés, 16 pour des travailleurs salariés détachés, 9 pour des travailleurs indépendants, 125 pour des travailleurs hautement qualifiés, 177 pour des étudiants, 28 pour des joueurs sportifs, trois pour des entraîneurs sportifs et 35 pour des chercheurs. 520 personnes ont bénéficié d'une autorisation de travail temporaire dans le cadre d'un regroupement familial.

LÉGISLATION

Présentation des lignes directrices de la réforme du système de pension

17 mars 2011

Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, ont présenté les lignes directrices de la réforme du système de pension le 17 mars 2011. Auparavant, les deux ministres avaient informé la commission compétente de la Chambre des députés.

Le modèle proposé par les deux ministres ne touche pas aux droits des pensionnaires actuels, ni à l'âge légal de départ à la retraite de 65 ans. Il instaure le principe suivant lequel les assurés auront le choix entre partir à la retraite dès qu'ils en ont le droit et accepter une diminution de leur pension ou, au contraire, continuer à travailler et compenser ainsi cette perte au niveau de la pension. Grâce à cette réforme, il s'agit d'assurer le financement du système de pension pour les 30, voire 50 prochaines années, en l'adaptant notamment à l'augmentation continue de l'espérance de vie.

Contexte

Dans son introduction, le ministre des Finances a esquissé le contexte dans lequel se situe cette «importante réforme pour l'avenir du pays et des finances publiques». La con-

Luc Frieden, ministre des Finances, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Sécurité sociale, esquissent la réforme du système de pension (© Ministère des Finances)

solidation et le financement des systèmes de pension constituent un des grands défis, non seulement au Luxembourg, mais aussi dans les autres pays européens, étant donné qu'il s'agit d'établir un système de pension viable à long terme, tout en maintenant une situation saine au niveau des finances publiques, a-t-il noté. Cette opération est d'autant plus délicate que le nombre de pensionnaires augmente et que l'espérance de vie augmente elle aussi. «Nous estimons que le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans, donc celles qui sont en âge de retraite, passera de 15 à 25% au cours des 50 prochaines années et que l'espérance de vie augmentera en moyenne de 7 à 8 années», a précisé Luc Frieden, avant de dire qu'il était l'intention du gouvernement de faire en sorte que les générations futures puissent elles aussi bénéficier d'une pension adéquate.

Pour illustrer l'énorme incidence de cette réforme sur les finances publiques, Luc Frieden a noté que les dépenses de l'État au profit de la Sécurité sociale (actuellement 20% du PIB) doubleraient au cours des prochaines décennies. «Si nous maintenons le système inchangé, les dépenses du système de pension seront, à partir de l'année 2025, plus élevées que les recettes! Après l'épuisement de la réserve de pension, les déficits cumulés de l'assurance pension jusqu'en 2060 se chiffrent à 130% du PIB! D'où l'objectif du gouvernement de prendre des mesures préventives pour éviter la détérioration de la situation financière du système de pension», a signalé le ministre des Finances. Selon lui, le but de la réforme est donc double: garantir le financement des systèmes de pension pour les 30 à 50 prochaines années et maintenir une situation saine au niveau des finances publiques avec un déficit de la Sécurité sociale aussi bas que possible.

Pour le ministre de la Sécurité sociale, il s'agit d'«éviter que les atouts du système actuel, c'est-à-dire la croissance massive du marché de l'emploi, ne deviennent un danger pour le nouveau système», étant donné que les actifs d'aujourd'hui sont les retraités de demain.

Lignes directrices de la réforme

Avant d'expliquer les grandes lignes du modèle proposé par le gouvernement, Mars Di Bartolomeo a énuméré les éléments du système actuel qui resteront inchangés. Le gouvernement ne touchera pas au principe suivant lequel les cotisations des actifs servent à payer les pensions des retraités (système par répartition, *Umlageverfahren*), ni au financement tripartite (État, assurés, entreprises) du système, ni à l'âge légal de départ à la retraite de 65 ans et ni aux conditions pour le départ à la retraite.

Les pensionnaires actuels ne sont pas non plus visés par cette réforme et continueront à bénéficier de l'ensemble de leurs droits. De plus, «nous restons attachés à un système qui a permis de maintenir la pauvreté des personnes âgées à un niveau relativement bas au Luxembourg», a indiqué le ministre de la Sécurité sociale.

D'après la réforme projetée par le gouvernement, qui vise aussi bien le régime privé que le régime public, «ceux qui travaillent moins longtemps bénéficieront d'une pension plus basse, étant donné qu'ils la recevront plus longtemps, que ceux qui travaillent plus longtemps. Les gens auront ainsi le choix entre partir à la retraite dès qu'ils en ont le droit (en principe après 40 années de cotisation) et accepter ainsi une diminution de leur pension à cause des circonstances décrites auparavant ou, au contraire, continuer à travailler et compenser ainsi cette perte au niveau de la pension», a expliqué le ministre de la Sécurité sociale. La réforme vise ainsi «à créer des incitations pour motiver les gens à travailler plus longtemps» et éviter ainsi une diminution de leur pension par rapport au système actuel.

À partir de l'entrée en vigueur de la réforme, les majorations proportionnelles seront moins élevées qu'aujourd'hui. «Mais si quelqu'un décide de travailler plus longtemps, il est possible de faire passer les majorations au même niveau qu'elles le sont actuellement.» Une éventuelle perte au niveau de la pension pourra donc être compensée par une période de cotisation plus longue, a expliqué le ministre de la Sécurité sociale.

Pour ce qui est des actifs d'aujourd'hui, Mars Di Bartolomeo a expliqué que les années cotisées jusqu'ici seraient évidemment calculées suivant le modèle actuel, alors que les années restantes seraient calculées suivant la nouvelle formule.

«Concrètement, quelqu'un qui travaillera pendant toute sa carrière professionnelle suivant le nouveau régime de pension, et qui ne continuera pas à travailler au-delà de la

période de cotisation de 40 années, devra faire face à une diminution de sa pension de 15% par rapport au système actuel», a illustré Mars Di Bartolomeo. Une prolongation de sa carrière professionnelle d'environ trois ans permettra de compenser les pertes par rapport au système actuel.

À noter encore que les pensions les plus basses ne seront pas diminuées.

Afin de permettre une rapide mise en œuvre de cette réforme, le gouvernement entend évoquer prochainement la réforme avec les partenaires sociaux et adopter un avant-projet de loi avant l'été.

Débat à la Chambre des députés sur la séparation entre l'État et les cultes religieux: François Biltgen défend le principe de la «neutralité ouverte»

7 juin 2011

Le 7 juin 2011, la Chambre des députés, à la demande du groupe des Verts, a organisé un débat d'orientation au sujet des relations entre l'État et les communes d'une part et les cultes religieux d'autre part.

À l'issue des débats, le ministre des Cultes, François Biltgen, s'est exprimé au nom du gouvernement. Il s'est tout d'abord penché sur la signification de la «séparation entre l'Eglise et les cultes religieux», en expliquant que cette expression ne «signifie pas uniquement que l'État octroie de l'argent aux communautés religieuses, mais aussi que les valeurs religieuses ne doivent être supérieures aux valeurs laïques». «Cette séparation est depuis longtemps garantie au Luxembourg», a-t-il poursuivi, avant de préciser «que cela n'est pas le cas partout en Europe».

Le ministre des Cultes, François Biltgen, a défendu le principe de la «neutralité ouverte», seul garant de la poursuite du dialogue interculturel et interreligieux au Luxembourg. Selon François Biltgen, «la plupart des États qui relèguent les questions religieuses dans la sphère privée font l'expérience d'une communautarisation», susceptible de distancier les citoyens de l'État. En revanche, les États qui appréhendent la religion comme une affaire publique tentent justement d'éviter «qu'une communautarisation se fasse à travers le facteur religieux, et que des gens se distancient de l'État», a-t-il poursuivi.

Tout en insistant sur la distinction qui existe entre la foi, qui relève de la sphère privée, et la religion, «qui est une affaire publique», François Biltgen a rappelé que la religion au Luxembourg était une affaire de la sphère publique «et doit le rester pour favoriser notamment la cohésion sociale».

Lors du débat d'orientation, une motion commune des deux partis de la majorité gouvernementale (CSV et LSAP) a été adoptée. Elle prévoit la mise en place «d'un groupe de réflexion chargé d'esquisser des réflexions sur l'évolution des relations entre l'État et les communautés religieuses».

Heure d'actualité sur la dette publique en Europe: Luc Frieden s'exprime au nom du gouvernement

7 juin 2011

Le 7 juin 2011, sur demande du groupe parlementaire des Verts, la Chambre des députés a organisé une heure d'actualité sur la crise de la dette publique en Europe. À l'issue des différentes interventions, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est exprimé au nom du gouvernement luxembourgeois.

Lors de son intervention, Luc Frieden a tout d'abord mis en exergue les acquis de l'intégration européenne, à savoir l'espace Schengen et l'euro qui apparaissent «comme les symboles les plus forts de l'intégration européenne et de ce que l'Europe peut apporter aux citoyens». Ce constat vaut selon Luc Frieden surtout pour le Luxembourg, un pays à taille réduite qui effectue 80% de ses échanges avec l'étranger. Enchaînant ensuite sur les avantages de l'euro, le ministre des Finances a rappelé que l'avènement de la monnaie unique européenne «a permis de mieux comparer les prix des services et des biens, de supprimer les coûts liés aux transactions de change et de mettre fin aux turbulences qui apparaissaient lorsqu'un pays décidait unilatéralement de réévaluer ou de dévaluer sa monnaie nationale».

Dans son analyse, l'interdépendance croissante entre les économies nationales oblige les gouvernements nationaux à surveiller

La Chambre des députés (© SIP)

les politiques budgétaires des autres États membres et à veiller à ce qu'ils n'enfreignent pas les critères du pacte de stabilité et de croissance. «Vu qu'il n'y a pas de politique budgétaire européenne commune, l'Europe doit se doter de règles strictes», a expliqué le ministre des Finances, qui a souligné l'importance de renforcer le pacte de stabilité et de croissance, notamment son volet préventif, «seul moyen pour résoudre les problèmes que l'Union européenne connaît à l'heure actuelle avec des pays comme le Portugal, la Grèce ou l'Irlande.»

Il a souligné le bien-fondé des aides octroyées à la Grèce, en rappelant qu'elles «ne sont pas un cadeau» et qu'elles «sont non seulement l'expression d'une solidarité européenne, mais permettent également d'assurer la stabilité financière dans la zone euro». Il a rappelé dans ce contexte que l'aide octroyée à la Grèce était couplée à des conditions strictes et que le pays était appelé à lancer un programme de privatisations pour réduire graduellement son déficit public en recourant aux moyens dont il dispose. Tout en soulignant le bien-fondé des privatisations, Luc Frieden a rappelé la nécessité pour la Grèce d'appliquer une forte discipline budgétaire, car «aucun pays ne peut survivre sur le long terme avec des dépenses qui sont plus élevées que ses recettes».

Luc Frieden a écarté l'hypothèse d'une restructuration intégrale de la dette grecque, en expliquant «qu'une éventuelle banqueroute d'un pays pourrait entraîner des répercussions très graves à la fois pour l'État membre concerné et pour le système financier tout entier». Il a proposé d'examiner la possibilité de prévoir une participation du secteur privé détenteur d'une partie de la dette publique grecque, qui se ferait sur une base volontaire. Tout en soulignant «qu'il n'existe pas une seule et unique solution permettant de résoudre tous les problèmes», il a prôné le besoin d'accorder une chance à ces pays pour leur permettre de sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent à l'heure actuelle».

Pour Luc Frieden, l'Europe apparaît finalement «non seulement comme un projet de paix et de prospérité, mais comme la meilleure réponse aux problèmes transfrontaliers». D'où l'intérêt de défendre l'euro et l'espace Schengen.

LOGEMENT

Marco Schank présente un paquet de mesures pour lutter contre la pénurie de logements

8 avril 2011

Le 8 avril 2011, le ministre du Logement, Marco Schank, a présenté un paquet de mesures visant à lutter contre la pénurie de logements résultant notamment d'une croissance démographique accélérée.

Marco Schank a réitéré les principaux axes qui sous-tendent la philosophie du paquet logement:

- le développement durable: introduction des volets écologique, social et économique dans l'ensemble des instruments permettant de persévérer dans une politique active pour le développement de lieux d'habitat offrant une grande qualité de vie à un prix abordable;
- une nouvelle approche d'un développement urbain intégratif et durable des quartiers de la ville et des localités au lieu d'une rénovation urbaine traditionnelle;
- une restructuration urbaine mieux soutenue afin de trouver pour les communes disposant de friches industrielles une requalification urbaine durable;
- les aides collectives au logement:
  - l'attribution des aides revenant aux promoteurs publics dans le

Marco Schank, ministre du Logement, présente un paquet de mesures pour lutter contre la pénurie de logements (© SIP)

cadre de l'acquisition de vieilles bâtisses en vue de leur rénovation ainsi que pour l'assainissement du parc locatif public sera assujettie à l'obligation d'un assainissement énergétique aboutissant à la classe énergétique C ou mieux;

- la promotion du logement locatif sera renforcée avec l'objectif d'éviter des ghettos sociaux;

- persévérance dans l'aide à l'acquisition afin de garantir la cohésion sociale, notamment par le biais du recours au bail emphytéotique et du droit de superficie afin de neutraliser le coût du foncier;

• les aides individuelles au logement: elles seront non seulement accordées en fonction du revenu et de la composition du ménage, mais également en fonction de la certification énergétique du logement acquis, construit ou rénové.

Nouvelles mesures proposées

1. Élargissement des bénéficiaires des aides collectives au logement aux personnes à resocialiser.

2. La location-vente. Instrument de financement en faveur des jeunes ménages qui ne disposent pas de moyens propres suffisants permettant de composer la redevance mensuelle («loyer») en une part locative et une part acquisitive, qui servira d'apport en capital pour l'acquisition d'un logement.

3. Le portage foncier. Instrument pour réduire la charge mensuelle de remboursement en faveur des jeunes ménages. Le système permet d'acquérir un logement en deux étapes: dans un premier temps, l'accédant ne réglera que les charges de remboursement de son logement et le terrain sera «porté» par un tiers; dans un second temps, l'accédant paiera le terrain.

4. La participation à une société coopérative immobilière. Possibilité de participation de personnes physiques désirant devenir propriétaire de leur propre logement à une coopérative pouvant agir sur le marché au même titre qu'un promoteur immobilier.

5. Le Prix national de l'habitat durable. Il sera octroyé de manière bisannuelle à un promoteur – public ou privé – ayant réalisé un lieu d'habitat répondant de manière exemplaire aux objectifs de la loi.

6. Création d'un guichet unique des aides au logement durable. Il est prévu de créer un guichet unique en vue de réunir toutes les aides individuelles existantes et auquel il est loisible aux communes – accordant des aides au logement en fonction de l'aide étatique – d'adhérer.

7. Introduction de l'allocation de loyer et de logement accordée pour une durée limitée pour tous ceux qui, suite à un fait grave, se trouvent dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de leur bailleur.

8. Revalorisation des barèmes du taux de la subvention d'intérêt.

9. Introduction de l'écoprêt à taux zéro pour le financement d'un

assainissement énergétique pour les ménages à faible revenu, même en cas d'augmentation future des taux d'intérêt sur le marché.

10. Adaptation de la traditionnelle bonification d'intérêt et introduction d'une écobonification. L'écobonification remplacera la bonification généralisée avec un socle de base et un bonus par enfant pour: (a) l'acquisition en état futur d'achèvement d'un logement à basse énergie (B) ou mieux, (b) l'acquisition d'un logement ancien en vue de son assainissement énergétique endéans deux ans et aboutissant à la classe énergétique D ou mieux, (c) l'acquisition d'une place à bâtir en vue de la construction endéans trois ans d'un logement à basse énergie (B) ou mieux.

11. L'Observatoire du logement et de l'habitat. Donner à cet observatoire une plus grande proximité par rapport aux institutions publiques en tant que fournisseurs de données de base, tels que l'Administration de l'enregistrement et des domaines, l'Administration du cadastre et de la topographie.

12. Certification du logement durable. Le but d'une certification pour les habitations durables *(sustainable building certification)* est de sensibiliser les utilisateurs (propriétaires et locataires), les promoteurs (publics et privés) ainsi que les architectes et ingénieurs aux principes d'un logement et d'un habitat durables. La création d'un institut indépendant pourrait s'avérer nécessaire pour certifier les habitations durables.

13. Administration des aides au logement. Restructuration de cette administration, qui engloberait différents services, dont notamment un service Info' Logement, un service Promotion de l'accès à la propriété et un service Promotion de l'accès à la location.

14. L'assurance responsabilité décennale/biennale. Cette assurance protègera les acquéreurs de logements de la perte de la garantie décennale/biennale, telle qu'elle est ancrée dans le Code civil, lors d'une liquidation de la société de promotion juste après l'achèvement de la construction.

15. La fiscalité verte dans le secteur du logement. Pour les bailleurs, introduction d'un amortissement accéléré fiscal pour les investissements en matière d'assainissement énergétique de leurs logements locatifs.

16. Le crédit d'impôt sur les actes notariaux *(bëllegen Akt)* – 10 000 euros par personne lors de l'acquisition d'une propriété immobilière – 10 000 euros par personne supplémentaire pour: (a) l'acquisition en état futur d'achèvement d'un logement à basse énergie (B) ou mieux, (b) l'acquisition d'un logement ancien en vue de son assainissement énergétique endéans deux ans et aboutissant à la classe énergétique D ou mieux, (c) l'acquisition d'une place à bâtir en vue de la construction endéans trois ans d'un logement à basse énergie (B) ou mieux.

17. Monitoring «pacte logement». L'objectif est d'analyser l'impact des dispositions du «pacte logement» en matière d'offre de logements et d'infrastructures publics.

18. Plan sectoriel «logement»: il comportera un volet incitatif et un volet contraignant permettant de guider les planificateurs et les investisseurs à travers les objectifs en matière de développement urbain et d'aménagement communal, tels qu'inscrits dans le programme directeur de l'aménagement du territoire et dans l'Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept (IVL). En plus, il sera défini un ensemble de sites de développement réservés prioritairement à la construction de logements. Les études destinées à définir les sites et à estimer la faisabilité de projets de développement sont en cours. Ce plan fait état de 800 ha permettant de réaliser à court et moyen terme quelque 12 000 logements pour environ 27 000 habitants.

19. Création d'un cadre juridique pour l'Agence immobilière sociale.

20. Société nationale de développement urbain. Avec la création d'une société de développement urbain de droit privé, l'autorité publique pourra disposer d'un important outil technique, administratif, financier et commercial pour dynamiser l'offre de logements, grâce

notamment à une meilleure fluidité dans l'exécution des différents projets d'aménagement.

21. Modification du règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation. Les ministères du Logement et de l'Économie proposent un échéancier clair pour une amélioration des exigences en matière de performance énergétique.

MÉCÉNAT

Présentation du rapport annuel de la Fondation de Luxembourg

12 mai 2011

En date du 12 mai 2011, le ministre des Finances, Luc Frieden, en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation de Luxembourg, et Tonika Hirdman, directrice générale de la Fondation de Luxembourg, ont fait un premier bilan des activités et présenté le rapport annuel 2010 de la Fondation de Luxembourg.

Après seulement deux ans d'existence, 21 fondations abritées – représentant un engagement philanthropique total de plus de 50 millions d'euros – ont été créées sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Les domaines d'intérêt général soutenus sont variés, allant du secteur social à la culture, en passant par l'éducation. Les projets se partagent entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'autres pays européens et des pays en voie de développement.

La Fondation de Luxembourg accueillait fin 2010 un total de 18 fondations abritées représentant un engagement total de 50 millions d'euros via des donations et des legs. Actuellement, 21 fondations sont gérées sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Ces chiffres démontrent le succès de la jeune institution et son développement rapide depuis sa création fin 2008.

Avec cette création, le gouvernement voulait mettre à disposition des donateurs un instrument supplémentaire pour promouvoir les engagements dans l'intérêt général. Selon Luc Frieden, la philanthropie est un instrument plus développé que la formule des dons pour soutenir l'engagement social. De plus, la création de la Fondation répondait, d'après lui, au constat que beaucoup d'intéressés avaient certes des idées assez précises au sujet de projets sociaux, mais ignoraient comment faire le lien entre leur donation et ce projet.

Cet intérêt pour la philanthropie au Luxembourg s'explique, selon Luc Frieden, par le fait que «les résidents au Grand-Duché font preuve d'un engagement social très développé et ont conscience qu'ils doivent faire preuve de responsabilité et de solidarité vis-à-vis d'autrui».

Luc Frieden a également rappelé les trois objectifs de la Fondation de Luxembourg: conseiller les donateurs, faire le lien entre les donateurs et les bénéficiaires de projets, et encourager à la philanthropie. Il a souligné dans ce contexte que la Fondation de Luxembourg ne réalisait pas de projets et ne collectait pas non plus d'argent pour la réalisation de projets. Les donateurs

Tonika Hirdman, directrice générale de la Fondation de Luxembourg, présente à Luc Frieden, ministre des Finances, le rapport annuel de la Fondation de Luxembourg (© Ministère des Finances)

décident eux-mêmes de leur engagement et la fondation abritée met en œuvre les projets.

«Grâce à la générosité des fondateurs de ces fondations abritées, nous avons eu la possibilité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'enrichissement socioculturel de nombreuses personnes au Luxembourg et dans le monde», a dit Tonika Hirdman, directrice générale de la Fondation de Luxembourg.

La Fondation de Luxembourg offre en premier lieu un conseil indépendant en philanthropie. Outre la promotion de l'engagement dans l'intérêt général, la Fondation a développé de nouvelles formes d'engagement philanthropique avec la possibilité de constituer des «fondations abritées sous l'égide de la Fondation de Luxembourg». Tant la constitution que la gestion quotidienne de ces fondations abritées sont assurées par la Fondation de Luxembourg, qui veillera à ce que tout au long de l'existence de la fondation sous égide, la volonté des fondateurs soit strictement respectée.

Alors que l'année 2009 a été marquée par la mise en place au sein de la Fondation de Luxembourg du premier centre indépendant d'expertise et de conseil en philanthropie au Grand-Duché ainsi que par le développement d'une toute nouvelle offre de services pour le secteur financier, l'année 2010 a été celle de la croissance et de la maturation de la nouvelle structure. L'exercice 2010 a ainsi été marqué par l'accueil d'un grand nombre de philanthropes et de nouveaux fondateurs avec la création de 18 nouvelles fondations abritées actives dans divers secteurs aux thématiques variées. Des exemples concrets sont la création d'un réseau d'écoles prenant soin d'orphelins du sida en Namibie, des programmes de soutien pour des enfants vulnérables au Libéria, la création d'une réserve naturelle dans la région de la Campine en Flandre ou des bourses attribuées dans le domaine culturel au Luxembourg pour financer la création d'œuvres d'art ou l'organisation d'évènements artistiques.

L'établissement de la Fondation de Luxembourg comme structure de facilitation de l'engagement dans l'intérêt général n'a pas seulement permis de stimuler de nouveaux segments de la philanthropie et donc de débloquer des fonds conséquents pour le secteur social et le monde culturel, mais a aussi contribué au développement et à la diversification de l'offre de services de la place financière luxembourgeoise. On constate à ce titre une sensible évolution: de nos jours, le conseil en philanthropie fait partie intégrante d'une gamme complète de services de gestion de fortune.

La Fondation est non seulement sollicitée par des philanthropes d'origine luxembourgeoise, mais souvent également par des citoyens européens, déterminés à étendre leur action philanthropique à plusieurs pays.

La stabilité politique et économique du Luxembourg, sa situation au cœur de l'Europe et surtout sa concentration d'experts internationaux multilingues en matière juridique, fiscale et financière attire les philanthropes de toute l'Europe.

La Fondation de Luxembourg, dont le conseil d'administration est présidé par le ministre des Finances, Luc Frieden, œuvre en matière de promotion de la philanthropie au sens large, sans restrictions quant aux domaines d'action ou à son étendue géographique. Les fondations constituées sous son égide travaillent ainsi sur des thématiques variées comme la pauvreté, la culture, la santé, la recherche ou encore l'éducation. La Fondation se voit comme un facilitateur qui réunit les parties prenantes, avec comme premier principe le respect de la volonté des fondateurs qui lui font confiance.

MÉDIAS/ COMMUNICATION

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «La liberté de la presse est un bien qu'il convient de protéger dans une démocratie»

3 janvier 2011

Le 3 janvier 2011, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a convié la presse luxembourgeoise à la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art à Luxembourg.

Dans son allocution (page 305), Jean-Claude Juncker a félicité la presse luxembourgeoise pour la

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Josy Lorent, président du Conseil de presse, et Roger Infalt, secrétaire général du Conseil de presse, lors de la réception de nouvel an pour la presse (© SIP/Charles Caratini)

qualité de son travail rédactionnel, en soulignant que «la façon dont elle véhicule l'information est particulièrement bonne». Dans son analyse, la liberté de la presse est «un bien qu'il convient de protéger et de développer dans une démocratie».

Jean-Claude Juncker s'est exprimé contre l'idée qui consiste à permettre aux représentants des médias d'accéder aux dossiers de l'administration publique, en arguant «qu'il ne faut pas dévoiler publiquement les cheminements intellectuels de l'administration publique avant qu'ils ne soient menés jusqu'au bout».

Le Premier ministre a également relevé la difficulté croissante que ressentaient certains organes de presse, notamment la radio et la télévision, d'appréhender, voire de refléter les différentes dimensions de phénomènes politiques de plus en plus complexes, multiformes et stratifiés qui ne sauraient être résumés dans toute leur complexité en 90 secondes. Il a recommandé au public de ne pas se limiter à la radio et à la télévision, mais de lire également des journaux.

Jean-Claude Juncker a également saisi l'occasion pour commenter la nouvelle loi sur les médias en Hongrie. Il a estimé qu'il fallait agir contre la nouvelle loi en Hongrie, qui est allée trop loin dans ses efforts visant à contenir l'usage excessif de l'application de la liberté de la presse.

Pour l'année 2011, le Premier ministre souhaite qu'on réfléchisse davantage avant d'entamer des actions, qu'on fasse preuve de plus d'opiniâtreté pour cerner les multiples facettes d'un problème et qu'on aborde les problèmes en adoptant une approche plus sereine. Il s'est exprimé en faveur d'une meilleure gouvernance et a appelé de ses vœux de meilleurs commentaires politiques. Jean-Claude Juncker a finalement félicité la presse luxembourgeoise pour l'universalité de sa couverture journalistique, qui couvre l'échelon local, national et international.

Le président du Conseil de presse, Josy Lorent, s'est interrogé sur les répercussions à long terme des bouleversements qui sont à l'œuvre dans le domaine de la sphère médiatique avec l'avènement de nouveaux produits médiatiques et l'interconnexion croissante des différents médias. Le président du Conseil de presse a notamment regretté que le primat de la rapidité s'exerce trop souvent aux dépens de la qualité et du sérieux de la recherche journalistique. Dans ce contexte, il a notamment salué l'adoption de la nouvelle loi sur la presse au Luxembourg, qui protège le titre de journaliste professionnel et accorde plus de possibilités pour l'autorégulation. Josy Lorent a également posé la question de l'ouverture des dossiers de l'administration publique aux représentants des médias.

À l'échelle internationale, Josy Lorent a brossé un tableau plus sombre du métier de journaliste. En se référant aux 105 journalistes qui ont laissé leur vie en exerçant leur métier, Josy Lorent a montré «quel prix élevé on paie dans certains États pour défendre la liberté de la presse».

Entrevue entre François Biltgen et Alexander Dix, commissaire à la protection des données et de l'accès à l'information du land de Berlin

27 janvier 2011

François Biltgen, ministre de la Justice, ministre des Communications et des Médias, a accueilli le commissaire à la protection des données et de l'accès à l'information du land de Berlin, le Dr Alexander Dix.

En amont de la conférence «No privacy online anymore?», organisée le 27 janvier 2011 par la Commission nationale pour la protection des données, François Biltgen a accueilli dans le cadre d'un déjeuner de travail le commissaire à la protection des données et de l'accès à l'information du land de Berlin et membre du Groupe Article 29, le Dr Alexander Dix.

Alexander Dix préside également le groupe de travail international sur la protection des données dans les télécommunications (Groupe de Berlin).

Lors de la conférence, le conférencier a fait une présentation portant sur le sujet «30 ans après la convention du Conseil de l'Europe pour la protection des données: y a-t-il encore une vie privée sur Internet?» et a participé à une table ronde avec Richard Allan, directeur Europe de Facebook, Lucien Thiel, président de la commission des Médias et des Communications de la Chambre des députés, et des représentants de la protection de la jeunesse.

François Biltgen s'est entretenu avec l'expert en matière de protection des données sur des questions d'actualité dans le domaine de la protection de la vie privée sur Internet et au sujet de la révision de la directive européenne en matière de protection des données à caractère personnel.

François Biltgen signe une déclaration d'intention sur la cybersécurité avec ses homologues belge et néerlandais

5 avril 2011

En date du 5 avril 2011, François Biltgen, en ses qualités de ministre de la Justice et ministre des Communications et des Médias, s'est rendu à Maastricht pour une conférence Benelux sur la cybersécurité.

Sur invitation du ministre de la Justice néerlandais, François Biltgen a signé avec ses homologues belge Stefaan De Clerck et néerlandais Ivo Opstelten une déclaration d'intention sur une coopération Benelux plus poussée en matière de cybersécurité. Les trois pays s'engagent notamment à instaurer un dialogue continu sur le sujet, afin d'optimiser la coopération transfrontalière impérative dans ce domaine.

Le ministre était accompagné d'une très large délégation regroupant tous les acteurs des secteurs public et privé ainsi que du monde scientifique et académique. François Biltgen s'est notamment dit «fier des activités menées au Luxembourg dans le domaine de la cybersécurité».

Les experts des trois pays ont procédé à un échange approfondi qui a notamment mis en exergue les

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, avec ses homologues belge Stefaan De Clerck et néerlandais Ivo Opstelten (© Service des médias et des communications)

activités de recherche *cutting-edge* du Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de l'Université du Luxembourg. Les chercheurs luxembourgeois ont expliqué leurs méthodes avancées pour détecter des «réseaux zombies» *(botnets)* et fait une démonstration d'une solution de surveillance avancée capable d'identifier des hackers sur base de techniques de profilage *(honeypot)*.

Les représentants publics luxembourgeois ont eu l'occasion de présenter un modèle de collaboration entre le secteur public et le secteur privé, ciblée sur les petites et moyennes entreprises (PME). Cette initiative de partenariat public-privé encourage les PME, pas toujours sensibilisées par rapport à la sécurité informatique, à se doter de mesures de sécurité efficaces et économiques, développées par l'industrie luxembourgeoise.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont omniprésentes et offrent de multiples opportunités aux personnes privées, mais aussi aux professionnels. De nombreuses études démontrent le rôle économique et sociétal du secteur des TIC et des infrastructures TIC pour l'innovation et la croissance économique. Cependant, la dépendance accrue de ces réseaux de communication et systèmes informatiques augmente la vulnérabilité de la société et de l'économie luxembourgeoises. Cette vulnérabilité croissante amène les autorités publiques à mettre en place les structures nécessaires permettant l'anticipation, la prévention et l'analyse de risques – accidentels ou volontaires – et, en cas d'incident, la capacité de réaction et la gestion de crise appropriées.

Le Luxembourg dispose actuellement de mécanismes de prévention et d'action qui ont déjà fait leurs preuves. Il s'agira à l'avenir de renforcer davantage ces mécanismes et notamment de mieux coordonner l'action des différents intervenants. Une initiative en ce sens sera adoptée par le gouvernement avant l'été 2011.

L'initiative Benelux ainsi que les initiatives au niveau européen font partie intégrante des efforts continus du Luxembourg pour maximaliser la sécurité des infrastructures de communication. La cybersécurité a par ailleurs été reconnue comme prioritaire par la Commission européenne dans sa stratégie numérique pour l'Europe. Elle prévoit des actions communes pour lutter contre les atteintes à la sécurité et en limiter le risque. La coopération étroite conclue entre les trois pays du Benelux aujourd'hui fournit les bases pour une vision commune et une collaboration renforcée aux niveaux européen et mondial.

Le Luxembourg signe un accord de coproduction avec la Suisse lors de la 64e édition du Festival de Cannes

15 mai 2011

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, s'est déplacé à Cannes à l'occasion du 64e Festival de Cannes pour rencontrer les professionnels de l'audiovisuel au pavillon luxembourgeois et pour signer un accord bilatéral de coproduction dans le domaine de l'audiovisuel avec la Suisse.

François Biltgen s'est réjoui des bonnes relations que le Luxembourg entretient depuis les années 1980 avec la Suisse au niveau de la production audiovisuelle. Ainsi, le début du développement du secteur et du soutien public à la production de films au Luxembourg a été marqué par des coproductions de Samsa Film comme *Anna annA* de Greti Kläy et Jürgen Brauer ou *Grosse Gefühle* de Christoph Schertenleib ou encore, plus récemment, le documentaire d'Youssou N'Dour, *Retour à Gorée,* et *La Petite Chambre* de Stéphanie Chuat et Véronique Reymond (deux films d'Iris Productions). Citons encore le dernier long métrage d'Andy Bausch, *Trouble No More* (une coproduction de Paul Thiltges et de Rolf Schmid – Fama Films).

Lors de la signature de l'accord, François Biltgen a déclaré: «Cet accord permettra de développer les relations entre la Suisse et le Luxembourg dans un secteur économique et culturel différent et prometteur pour l'avenir.» Didier Burkhalter, conseiller fédéral suisse et chef du Département fédéral de l'intérieur, a contresigné et officialisé l'accord.

Les ministres luxembourgeois et suisse ont également discuté, dans le cadre d'une réunion de travail en marge de la signature de la convention, des questions bilatérales et européennes relatives aux domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, au pavillon luxembourgeois à Cannes, devant l'affiche de la coproduction luxembourgeoise Les Géants, *long métrage projeté comme film de clôture de la Quinzaine des réalisateurs au 64e Festival de Cannes (© Film Fund Luxembourg)*

ce contexte, les deux ministres ont constaté que les intérêts des deux pays étaient convergents sur plusieurs points de vue.

Lors de la réunion de travail avec les professionnels du secteur, François Biltgen a réitéré l'attachement du gouvernement au secteur de l'audiovisuel et s'est déclaré disposé à adapter la législation actuelle en cas de besoin et suivant les évolutions au niveau européen, afin d'assurer la pérennisation du secteur de la production luxembourgeoise en pleine expansion.

François Biltgen a également révélé que la prochaine édition du Lëtzebuerger Filmpräis aurait lieu le 9 mars 2012. La date de cette 5e édition a été décalée de trois mois pour la faire coïncider avec la clôture du 2e Festival du film de la Ville de Luxembourg, *Discovery Zone.* Parallèlement au festival, la réunion du bureau d'Eurimages (Fonds de soutien au cinéma européen du Conseil de l'Europe) ainsi que le séminaire EAVE (Les entrepreneurs de l'audiovisuel européen) – programme de formation professionnelle pour et par les producteurs européens – se tiendront à Luxembourg.

François Biltgen à la conférence Benelux sur la cybersécurité

30 juin 2011

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a assisté le 30 juin 2011 à l'inauguration du Cyber Security Board à La Haye, suivie d'une conférence organisée par les autorités néerlandaises. Ceci faisait suite aux deux premières réunions des ministres belge, néerlandais et luxembourgeois en charge de la cybersécurité, qui se sont tenues à Maastricht le 5 avril 2011 et à Bruxelles le 27 mai 2011.

Lors de cette conférence, deux sujets ont été plus particulièrement discutés:

- L'importance d'une coopération efficace entre secteur privé et secteur public *(public-private partnerships)* et l'existence de mécanismes de prévention permettant de détecter à l'avance les attaques malveillantes;
- la mise en place de structures capables de mettre en œuvre une stratégie de crise adéquate et cohérente.

Poursuivant leur objectif d'une collaboration étroite afin de maximaliser la sécurité des infrastructures de communication, François Biltgen et ses homologues belge Stefaan De Clerck et néerlandais Ivo Opstelten ont eu un échange au sujet de l'état d'avancement des travaux en matière de sécurité des réseaux informatiques dans leur pays respectifs.

Dans son discours, François Biltgen a insisté sur la nécessité d'associer tous les acteurs nationaux concernés à l'effort de renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures nationales, condition indispensable afin de pérenniser la croissance de l'économie digitale. Il a aussi invité ses homologues ainsi que les participants à assister à une conférence qui sera organisée sur le même sujet à Luxembourg à l'automne 2011.

MODERNISATION DE L'ÉTAT/RÉFORME ADMINISTRATIVE

Octavie Modert présente trois plans d'action pour une meilleure administration publique

17 mars 2011

Le 17 mars 2011, Octavie Modert, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, a présenté trois plans d'action liés à la modernisation du fonctionnement de l'appareil de l'État jusqu'en 2014, à savoir:

- le programme intitulé «Simplification administrative des procédures et formalités de l'État»;
- le plan d'action de la réforme administrative;
- le plan directeur de la mise en œuvre des technologies de l'information au sein de l'État.

Il s'agit de plans d'action concrets sur base du programme gouvernemental de 2009 et plus particulièrement des chapitres dédiés à la modernisation de l'État, à la simplification administrative et à une meilleure gouvernance de l'administration. Les trois plans d'action sont complémentaires et constituent un tout.

Ces trois entités forment une approche cohérente et coordonnée du gouvernement, qui poursuit les objectifs suivants:

Octavie Modert, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, présente trois plans d'action pour une meilleure administration publique (© SIP)

- maximiser la qualité et l'efficacité des services de l'État;
- rendre les processus administratifs plus transparents;
- favoriser un échange plus direct et rapide avec les usagers;
- renforcer la compétitivité des acteurs économiques.

Les trois plans d'action

Le premier de ces documents, «Simplification administrative des procédures et formalités de l'État», présente toute une série d'initiatives ciblant l'allègement des charges administratives, dont:

- des mesures d'harmonisation et d'accélération des procédures et une réforme de la législation en matière d'aménagement communal, d'établissements classés, de protection de la nature, de gestion des déchets et de gestion de l'eau;
- l'application du modèle des coûts standard à des domaines prioritaires, tels que l'environnement, l'aménagement communal et la TVA, en vue d'une réduction des charges administratives dans ces trois matières;
- la création d'un guichet unique Urbanisme et environnement;
- l'introduction sélective du principe de «l'autorisation tacite»;
- la définition de délais de réponse pour les administrations;
- l'introduction du principe que les administrations ne pourront

demander des renseignements supplémentaires relatifs à un dossier donné qu'une seule fois;

- la mise en œuvre d'un portail électronique agissant comme véritable «Guichet à la simplification administrative».

Le plan d'action en matière de réforme administrative pour les années 2010 à 2014 regroupe les activités suivant deux axes, à savoir celui qui traite du fonctionnement des administrations en termes de gestion de la qualité et des relations avec les usagers, ainsi que celui qui assure le développement des ressources humaines.

Ce plan d'action s'inscrit, d'une part, dans les activités telles que celles liées au management par la qualité, la prise en charge de la gestion des relations avec le citoyen-usager ainsi que l'organisation de la formation continue des agents de l'État. D'autre part, il met en œuvre des mesures nouvelles comme le recours par les administrations à la gestion par objectifs en tant qu'instrument de pilotage dans le domaine de la gestion du personnel, l'introduction de la notion de «métier» basée sur les attributions et les missions à exercer par les agents de l'État, ainsi que le développement de la professionnalisation de la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, il prévoit d'élaborer un programme de développement systématique des compétences en matière de *leadership* destiné aux hauts fonctionnaires, ainsi que d'analyser les défis de l'administration publique face à son évolution démographique.

Le nouveau plan directeur de la mise en œuvre des technologies de l'information au sein de l'État s'articule, quant à lui, autour de trois grands axes interconnectés:

- les services au public;
- les services aux administrations et partenaires publics;
- l'optimisation et la standardisation des pratiques.

Les services au public comprennent une offre multicanal d'accès aux informations, renfermant l'ensemble de la présence Internet de l'État, l'accès interactif par Internet aux démarches administratives moyennant le portail Internet www.guichet.lu et un *helpdesk* accessible par téléphone et courrier électronique.

Parmi les projets destinés à assurer des services aux administrations et partenaires publics se trouvent ceux qui portent sur le développement de nouvelles applications, la gestion électronique des documents administratifs, la sécurisation des échanges de données sensibles, la conservation à long terme des documents électroniques, la valeur de preuve des signatures électroniques, la protection des données individuelles, la qualité et la sécurisation des titres d'identité, l'interopérabilité entre administrations publiques et acteurs économiques au niveau national et européen.

L'axe de l'optimisation et la standardisation des pratiques regroupe les efforts de normalisation et de standardisation des pratiques, que ce soit en matière de présence Internet, d'organisation des procédures, de gestion professionnelle de projets, de planification et de coordination. Cet axe sera complété par la mise en œuvre d'un catalogue de mesures implémentant une démarche écologique dans le domaine des technologies de l'information.

Les trois documents fédèrent des projets qui concernent de près ou de loin tous les départements ministériels, administrations et services de l'État, tandis que leur mise en œuvre est assurée respectivement par le Département de la simplification administrative, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que son Centre des technologies de l'information de l'État.

L'objectif commun des trois plans d'action est la modernisation de l'administration publique, qui se veut être accessible, réactive et à l'écoute du citoyen.

MONARCHIE

S.A.R. le Grand-Duc Jean a fêté ses 90 ans

5 janvier 2011

Le 5 janvier 2011, S.A.R. le Grand-Duc Jean a fêté ses 90 ans. À cette occasion, un concert a été donné en son honneur à la Philharmonie de Luxembourg.

Le concert a eu lieu en présence du Grand-Duc Jean, entouré du Grand-Duc et de la Grande-

Duchesse, ainsi que de tous ses enfants et petits-enfants. LL.MM. le roi et la reine des Belges étaient également présents.

L'Orchestre philharmonique du Luxembourg a interprété, sous la direction du chef australien Richard Tognetti, la symphonie n° 41 C-Dur (ut majeur) de Wolfgang A. Mozart ainsi que la symphonie n° 8 F-Dur (fa majeur) de Ludwig van Beethoven.

En prélude, 70 jeunes musiciens de l'Orchestre d'harmonie de l'Union Grand-Duc Adolphe ont interprété une œuvre originale pour instruments à vent, orgue et percussions de Jean-Paul Frisch, sous la direction du chef néerlandais Jan Cober.

S.A.R. le Grand-Duc Jean entouré de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de S.A.R. le Grand-Duc (© SIP/Luc Deflorenne)

Biographie de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Fils de la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg et du prince Félix de Bourbon de Parme, S.A.R. le Grand-Duc Jean de Luxembourg est né au château de Berg le 5 janvier 1921.

Le 9 avril 1953, il épouse S.A.R. la princesse Joséphine-Charlotte de Belgique, décédée en janvier 2005.

De cette union sont nés 5 enfants:

- la princesse Marie-Astrid, née le 17 février 1954;
- le prince Henri, né le 16 avril 1955;
- le prince Jean, né le 15 mai 1957;
- la princesse Margaretha, née le 15 mai 1957;
- le prince Guillaume, né le 1er mai 1963.

S.A.R. le Grand-Duc Jean est devenu Grand-Duc de Luxembourg le 12 novembre 1964 et a abdiqué le 7 octobre 2000 en faveur de son fils aîné le prince Henri.

PROTECTION SOCIALE/SÉCURITÉ SOCIALE

Présentation de la réforme de l'assurance accident

16 mars 2011

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté le 16 mars 2011 les nouvelles dispositions de l'assurance accident. Celles-ci ont été introduites par la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident et qui a sorti ses effets au 1er janvier 2011. Selon Mars Di Bartolomeo, «il s'agit, à côté de l'introduction du statut unique et de la réforme du système des soins de santé, d'une des réformes fondamentales en matière de Sécurité sociale».

Cette loi est une refonte complète des dispositions du livre II du Code de la sécurité sociale ayant trait à l'assurance accident. L'innovation majeure de la réforme est d'avoir remplacé le système d'indemnisation forfaitaire globale de l'assurance accident par une réparation plus personnalisée des préjudices subis: notamment la perte de salaire et les préjudices extrapatrimoniaux (dommage physiologique et d'agrément, dommage moral et dommage esthétique).

Désavantages de l'ancien système

Si l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles existe depuis le début du XXe siècle, sa législation n'a été adaptée que quelques fois. De ce fait, l'ancien système était devenu partiellement inadapté au monde du travail actuel. En outre, le mode d'indemnisation forfaitaire n'était pas transparent pour l'assuré et il était injuste, étant donné qu'il ne tenait pas compte du dommage réellement subi. En 2001, le Conseil économique et social avait souligné, de son côté, la nécessité d'une réforme de cette assurance.

Pour le ministre de la Sécurité sociale, l'ancien système revêtait plusieurs désavantages. Tout d'abord, l'indemnisation par une rente partielle était restée la même, qu'il existât une perte de salaire effective ou non. Ensuite, le mode de calcul de la rente partielle entraînait de fortes inégalités dans l'indemnisation p.ex. de l'ouvrier avec un petit salaire (sous-indemnisation) par rapport à un employé du secteur tertiaire avec un salaire élevé (sur-indemnisation). Finalement, les raisons justifiant à l'époque d'intégrer les fonctionnaires dans un régime spécial n'étaient plus d'actualité.

Malgré ces inconvénients, le système avait néanmoins le grand mérite d'être protecteur non seulement des intérêts des salariés (puisqu'ils ont été indemnisés sans procédure judiciaire et indépendamment d'une éventuelle faute de leur part), mais aussi de ceux des employeurs (alors qu'ils bénéficiaient d'une immunité judiciaire en cas d'indemnisation de la victime par l'assurance accident).

Objectifs de la réforme

Un des objectifs de la réforme a été de trouver un «bon équilibre entre, d'une part, les dommages qui sont sur-indemnisés et, d'autre part, les dommages qui sont sous-indemnisés», a expliqué Mars Di Bartolomeo.

En réformant la législation sur l'assurance accident, le législateur avait ainsi comme objectifs:

- d'adapter le système au monde du travail actuel;
- de créer un système d'indemnisation plus transparent et plus équitable, tout en maintenant les principes fondamentaux de l'assurance accident, cest-à-dire;
  - le financement exclusif de l'Association d'assurance contre les accidents (AAA) par tous les employeurs et pas de cotisations à charge des salariés;
  - l'exclusion d'un recours judiciaire contre l'employeur en cas d'accident, sauf condamnation pénale, pour avoir provoqué l'accident intentionnellement;
  - l'obligation de l'AAA de prendre des mesures en vue de prévenir les accidents et les maladies professionnelles;
  - l'indemnisation automatique des victimes d'accidents ou de leurs ayants droit sans procédure judiciaire et sans preuve d'une faute imputable à l'employeur;
  - l'indemnisation systématique et générale par l'AAA des victimes d'accidents du travail/de trajet ou de maladies professionnelles, sauf faute grave du salarié ou condamnation pénale.

Finalement, avec cette réforme, le législateur souhaitait rapprocher le système d'indemnisation de l'assurance accident du système d'indemnisation de droit commun et harmoniser la législation de l'assurance accident avec d'autres législations, notamment avec la loi du 25 juillet 2002 sur le reclassement professionnel et avec la loi du 13 mai 2008 portant introduction du statut unique.

En conclusion, le ministre de la Sécurité sociale a souligné que l'impact budgétaire de la réforme, conformément à l'intention du gouvernement, était neutre. Elle pourrait même permettre de faire des économies lorsque les efforts de l'AAA en matière de prévention des accidents porteront leurs fruits.

Signature d'une convention de Sécurité sociale entre le Luxembourg et la Bosnie-Herzégovine

8 avril 2011

En date du 8 avril 2011, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Sécurité sociale, et Sredoje Novic, ministre des Affaires civiles de la Bosnie-Herzégovine, ont signé à Luxembourg la convention en matière de Sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Bosnie-Herzégovine ainsi que l'arrangement administratif fixant les modalités de son application.

Cette nouvelle convention, qui remplace l'ancienne convention générale sur la Sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérative populaire de Yougoslavie du 13 octobre 1954, s'applique sans distinction de nationalité à toutes les personnes soumises successivement ou alternativement aux législations des deux États contractants. Le champ d'application matériel de la convention couvre les branches de l'assurance maladie-maternité, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles, et de l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie. Elle prévoit également des règles spécifiques pour les prestations de chômage et les prestations familiales.

En matière de coordination internationale des régimes de Sécurité sociale, cette convention reprend les principes fondamentaux, à savoir l'égalité de traitement des personnes visées par la convention et résidant au Luxembourg ou en Bosnie-Herzégovine, l'exportation des prestations dans l'autre État contractant et la totalisation des périodes d'assurance accomplies sous les législations luxembourgeoise et bosniaque.

SANTÉ

Mars Di Bartolomeo a présenté une étude sur la situation des personnes atteintes de maladies rares au Grand-Duché

28 février 2011

Le 28 février 2011, à l'occasion de la Journée internationale des maladies rares, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le Groupe de travail maladies rares ont présenté l'étude «Les maladies rares – Enquête sur la situation des personnes atteintes de maladies rares au Grand-Duché de Luxembourg».

L'étude dresse un état des lieux de la situation actuelle au Luxembourg, en se basant sur une analyse détaillée des difficultés rencontrées pour établir un diagnostic et prendre en charge les patients. Cette étude a été réalisée par le Groupe de travail maladies rares, qui se compose de représentants de la Direction de la santé, de médecins spécialistes (spécialistes en pédiatrie, experts en maladies métaboliques, experts en neurologie), de représentants du Laboratoire national de santé ainsi que d'associations de patients, notamment l'Association luxembourgeoise d'aide pour les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et de maladies rares (ALAN).

Les maladies rares sont définies comme une maladie touchant moins d'une personne sur 2 000. Statistiquement, ces maladies touchent environ 6% de la population européenne, soit quelque 29 millions de personnes. «Le problème des maladies rares est un problème imminent de la santé publique», a dit le ministre de la Santé, soulignant que «le nombre de maladies rares identifiées est en augmentation». Une projection sur la population luxembourgeoise montre que les 6% correspondent à environ 30 000 personnes.

Depuis la conférence européenne sur les maladies rares, organisée au Luxembourg en juin 2005, le Grand-Duché a réalisé de grands efforts dans ce domaine. Un Groupe de

travail maladies rares a été constitué et un réseau de coopération a été mis en place. La présentation de l'étude était également l'occasion pour Mars Di Bartolomeo d'annoncer le renforcement du groupe de travail par la création au ministère de la Santé d'un poste permanent consacré aux maladies rares.

L'enquête: étude des problèmes et formulation de recommandations

En se basant sur le parcours médical des personnes atteintes, la prise en charge et les problèmes rencontrés, qu'ils soient de nature médicale ou sociale, le groupe de travail a dressé un inventaire des maladies rares et des populations touchées.

L'étude, qui a été réalisée entre mai 2006 et février 2007, a été menée sur la base d'un questionnaire distribué aux personnes atteintes d'une maladie rare.

L'analyse des 222 questionnaires valides a permis d'identifier 91 différentes maladies rares, dont les maladies neuromusculaires (20,3%) qui sont les plus fréquentes, talonnées des gastro-intestinales (17,6%), spina-bifida (5,9%) et des maladies neurodégénératives (5,9%).

L'établissement d'un diagnostic demeure un problème fondamental. «Le parcours pour diagnostiquer une maladie rare est long», a fait remarquer le groupe de travail. «Entre l'apparition des symptômes et le diagnostic définitif, plusieurs années peuvent s'écouler.» Dans seulement 20% des cas, la maladie a été diagnostiquée en moins de deux mois. Dans 44% des cas, le diagnostic a pris jusqu'à un an et dans 36% des cas plus de deux ans.

La majorité des maladies rares (56,7%) est identifiée ou soupçonnée d'être d'origine génétique, mais pour plus d'un tiers des souffrants, l'origine de la maladie reste inconnue.

D'autres problèmes rencontrés par les personnes atteintes d'une maladie rare sont le manque de traitement et de moyens thérapeutiques, a souligné la Dr Yolande Wagener.

Autre problème: la prise en charge des patients. La complexité des maladies rares fait que 60,9% des personnes affectées recourent à deux, voire quatre médecins, ce qui rend la coordination médicale parfois difficile.

Le lieu du suivi médical du médecin

Au Luxembourg, il n'existe pas de centre de référence ou de soins spécifiques ciblés sur les maladies rares. C'est pourquoi 50% des patients se rendent une à cinq fois par an à l'étranger. À ces problèmes d'accessibilité s'ajoutent des problèmes pour rembourser les traitements: 20% des patients n'ont pas recours à certains soins de santé et 10,7% des interrogés renoncent à un soutien psychologique. 18% investissent des moyens financiers propres pour avoir accès à certains soins.

Les maladies rares peuvent également avoir des répercussions sur la situation financière et professionnelle des concernés. 40% des personnes atteintes de maladies rares ont subi des pertes de revenu. 42% ont perdu leur poste de travail.

«La quasi-totalité des interrogés (91,8%) ont regretté l'absence d'un soutien psychologique», a expliqué le Dr Christian Nuttin, membre du groupe de travail, soulignant que «le soutien psychosocial par des psychologues spécialisés est essentiel afin de prévenir un isolement social des malades.»

En se basant sur les informations recueillies lors de l'enquête, le Groupe de travail maladies rares a élaboré un catalogue de recommandations, comprenant notamment l'élaboration d'un plan national sur les maladies rares, un raccourci des délais pour établir des diagnostics, un encadrement spécifique des concernés et de leurs familles ainsi que l'extension du réseau international de coopération.

Les actions sur le plan européen

Le chargé de mission de la Commission européenne pour les maladies rares, Antoni Montserrat, de la direction générale de la santé et des consommateurs, a souligné l'importance d'un réseau européen de coopération. Il a expliqué que l'objectif de la Commission était de créer «un réseau européen de références, rassemblant toutes les expertises et les connaissances». D'ailleurs, la Commission a invité les États membres à élaborer un plan national sur les maladies rares pour garantir l'accès à des soins de santé.

Pour augmenter la visibilité des maladies rares, la Commission va promouvoir l'intégration de celles-ci dans la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lors de sa révision en 2015.

Mars Di Bartolomeo à la 64e session de l'Assemblée mondiale de la santé

17 mai 2011

Le 17 mai 2011, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a participé à la 64e session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève.

Une soixantaine de ministres ainsi que plus de 1 800 délégués représentant les 193 membres de l'organisation participent à la réunion annuelle de l'OMS.

Dans son intervention en plénière de l'Assemblée, Mars Di Bartolomeo a réitéré l'appui de son pays à un accès universel à la Sécurité sociale et donc aussi aux soins de santé pour tous. «Chaque État du monde doit déployer d'énormes efforts pour garantir aux populations affectées l'accès à des soins de santé équitables et de qualité.»

Mars Di Bartolomeo a ensuite tenu à relever les écarts préoccupants qui persistent en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement fixés par les Nations unies, notamment en matière de mortalité infantile et de mortalité maternelle. Les efforts sont à intensifier et, à ce titre, Mars Di Bartolomeo a salué l'initiative lancée par l'OMS et visant à mettre en œuvre des plans de santé fiables et durables.

Face au fléau croissant des maladies non transmissibles, qui sont actuellement responsables de 60 à 80% des décès, Mars Di Bartolomeo a mis l'accent sur l'aspect des mesures préventives. Il a souligné qu'une grande partie de ces maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires) serait évitable par le maintien d'un train de vie plus sain, mais aussi par la promotion de systèmes de santé primaires bien développés. Il a aussi relevé l'importance cruciale de l'accès aux médicaments nécessaires, donc à des prix abordables, surtout dans de nombreux pays en développement.

Finalement, le Luxembourg est favorable à une réforme de l'OMS, permettant de «répondre de manière adaptée aux défis de notre temps». Dans ce contexte, le ministre a plaidé pour une OMS indépendante, forte, efficace et capable d'assurer son rôle central dans la gouvernance sanitaire mondiale.

Présentation du rapport 2010 du Comité de surveillance du sida

1er juin 2011

Le 1er juin 2011, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté les grandes lignes du rapport 2010 du Comité de surveillance du sida. À cette occasion, il a également annoncé que Robert Hemmer, président du Comité de surveillance du sida, serait remplacé par Vic Arendt, médecin au Service national des maladies infectieuses.

Robert Hemmer, qui a passé 27 ans à la tête du Comité de surveillance du sida, a rappelé que l'histoire du sida remontait à 30 ans. Le 5 juin 1981, des scientifiques américains avaient publié un article sur cinq patients atteints de pneumonies particulièrement graves. Cette maladie encore méconnue à l'époque allait, selon Robert Hemmer, entrer dans les annales de l'histoire «comme l'épidémie mondiale la plus virulente du XXe siècle», qui «est loin d'être enrayée».

Le sida, devenu une maladie chronique en cas de traitement, reste toujours non guérissable. Et même si l'évolution du virus du sida à l'échelle mondiale suit une trajectoire positive marquée par une progression moins rapide, force est de constater, selon Mars Di Bartolomeo, qu'«il n'y a pas de raison pour diminuer de vigilance» et qu'il faut miser «sur la prévention, le contact avec les personnes atteintes par le virus et la sensibilisation».

Vic Arendt, nouveau président du Comité de surveillance du sida, a présenté les principaux chiffres du rapport d'activité 2010. Tout en rappelant que le dépistage au Luxembourg se faisait sur une base volontaire, il a souligné que le taux de nouvelles contaminations par le VIH au Luxembourg avait tendance à se stabiliser, passant après un pic de 68 cas enregistrés en 2008 à 64 en 2009, puis à 62 cas en 2010 (dont 45 hommes et 17 femmes). Il a également saisi l'occasion pour

rappeler que la lutte contre le sida était étroitement liée à la lutte contre toutes formes de discriminations.

Le médecin spécialiste des maladies infectieuses a ensuite expliqué que la principale voie de transmission restait la transmission homosexuelle (29 cas), suivie par la transmission hétérosexuelle (27 cas). La transmission par injection parentérale de drogues illicites arrive en troisième position (moins de 5%). Ce nombre réduit de cas de transmission par injection s'explique, selon Vic Arendt, par le nombre important de seringues stériles distribuées gratuitement au Luxembourg.

Vic Arendt a identifié deux phénomènes particulièrement inquiétants: d'une part, une flambée des cas de syphilis au Luxembourg et, d'autre part, un diagnostic parfois très tardif de la maladie sur des patients «le plus souvent hétérosexuels» qui «ne se sentent souvent pas concernés» et ne consultent le médecin qu'au moment où ils présentent déjà une complication grave de leur infection. Ce comportement explique également pourquoi le diagnostic est souvent plus tardif chez les personnes hétérosexuelles que les personnes homosexuelles.

Quant à l'origine géographique des cas dépistés, 43% des cas proviennent de l'Europe de l'Ouest, 9% de l'Afrique subsaharienne et 35% de l'Afrique du Sud et Sud-Est.

À l'heure actuelle, entre 500 et 600 personnes atteintes par le VIH au Luxembourg sont soignées au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL). Le nombre des cas non détectés est évalué à 100, voire 200 cas. En 2010, deux personnes sont décédées du sida au Luxembourg.

Robert Hemmer, ancien président du Comité de surveillance du sida, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, et Vic Arendt, nouveau président du Comité de surveillance du sida (© SIP)

Mars Di Bartolomeo présente l'enquête de satisfaction des patients dans le secteur des soins primaires

10 juin 2011

Le 10 juin 2011, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté les résultats de l'enquête de satisfaction des patients dans le secteur des soins primaires, réalisée par TNS ILRES sur base d'un questionnaire proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que de la 6e Conférence nationale santé, placée sous le thème «Soins de santé transfrontaliers & Patient Empowerment».

L'étude a été réalisée entre le 28 février et le 14 mars 2011 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente au Luxembourg.

Elle se base sur un questionnaire standard de l'OCDE et a pour objectif d'analyser l'accès des patients aux soins primaires et de placer le Luxembourg dans un contexte international.

Le principal enseignement de l'étude est que plus de 90% des patients se disent très satisfaits de la prise en charge par le médecin de leur choix. Quant à la qualité des soins prodigués, la majorité des sondés (72% pour les généralistes et 69% pour les spécialistes)

affirment qu'ils sont très satisfaits de la qualité des soins prodigués.

À la question de savoir combien de personnes ont renoncé à un examen médical ou à un traitement parce qu'il était trop onéreux, 3% ont répondu par l'affirmative. Pour contrer ce phénomène marginal qui touche les populations les plus vulnérables, le ministre de la Santé va introduire le principe du tiers payant social.

La grande majorité des personnes interrogées (79%) indique qu'il fréquente toujours le même médecin. Ce résultat confirme la volonté de Mars Di Bartolomeo de mettre en place le système du «médecin référent» prévu par la réforme du système des soins de santé.

L'enquête a également porté sur la disponibilité des médecins. 51% des patients ont consulté leur médecin le jour même de leur maladie, 21% des patients ont consulté un médecin sans fixer de rendez-vous. Quant au temps d'attente, 42% des patients ont indiqué qu'ils avaient dû patienter moins de 15 minutes et seulement 18% des patients ont indiqué qu'ils avaient dû patienter plus de 30 minutes.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION/TIC

Octavie Modert présente les nouvelles fonctionnalités du portail administratif de l'État luxembourgeois, www.guichet.lu

3 février 2011

Projet phare de la gouvernance électronique, le portail administratif de l'État luxembourgeois www.guichet.lu offre un descriptif des procédures administratives les plus importantes pour les citoyens et les entreprises, avec les formulaires associés et la possibilité de faire certaines démarches par Internet.

Pour mieux répondre aux attentes en matière de diversité linguistique au Grand-Duché, le volet «Citoyens» du guichet a été intégralement traduit du français vers l'allemand, supprimant ainsi la barrière linguistique qui constitue l'un des principaux freins à l'accessibilité des informations. Véritable site miroir – accessible également via www.verwaltung.lu –, le volet «Citoyens» présente des informations adaptées aussi bien aux résidents qu'aux non-résidents, avec des indications sur la disponibilité de publications et de formulaires en différentes versions linguistiques.

Grâce à une offre multicanal, www.guichet.lu propose un éventail de services électroniques et de fonctionnalités répondant aux attentes des utilisateurs en termes d'accessibilité et de réactivité des services et informations de l'État:

- inscription à une *newsletter* bilingue qui permet aux abonnés

d'être informés des nouvelles dispositions en matière de formalités administratives;

- version mobile accessible depuis les *smartphones* les plus courants (à l'adresse http://m.guichet.lu/). Prochainement, une application iPhone sera lancée, permettant aux usagers de contacter et de localiser via leur téléphone plus de 500 autorités compétentes pour les différentes démarches administratives;

- mise en place d'un centre de support *(helpdesk)* pour répondre aux demandes des utilisateurs, par e-mail et par téléphone, et ceci en allemand, en français, en luxembourgeois ou encore en anglais;

- organisation de formations dans les Internetstuffen pour permettre aux adultes de se familiariser avec l'administration publique en ligne.

Le Guichet en chiffres

- près de 2 millions de visites (citoyens et entreprises);

- 180 000 visiteurs par mois (en moyenne);

- plus de 2 000 pages à consulter pour chaque version linguistique;

- 350 fiches pratiques;

- 500 formulaires, certificats et lettres types, dont 60 formulaires interactifs;

- plus de 10 500 requêtes traitées (téléphone et e-mail) par le *helpdesk* depuis son lancement.

François Biltgen et Jeannot Krecké sur le développement du secteur des jeux vidéo en ligne au Luxembourg

29 juin 2011

Dans le cadre de la conférence ICT Spring qui s'est déroulée à Luxembourg les 28 et 29 juin 2011, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont fait le point devant la presse sur les dernières évolutions du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Luxembourg.

Ils ont notamment mis l'accent sur le secteur spécifique du *gaming,* des jeux vidéo en ligne. Ce secteur à potentiel de croissance exponentielle trouve au Luxembourg un terrain fertile, ce qu'illustre l'établissement de nouvelles entreprises les semaines passées.

François Biltgen a rappelé les efforts permanents du gouvernement en matière de développement des infrastructures technologiques du pays. Ces investissements dans les autoroutes de la communication portent désormais leurs fruits, notamment en attirant des acteurs de jeux vidéo en ligne, très exigeants au niveau technologique.

Le ministre des Communications et des Médias a ainsi évoqué l'entreprise américaine OnLive, Inc., qui a choisi le Luxembourg pour y installer le centre technologique de ses activités européennes. Établie à Palo Alto en Californie, cette entreprise innovatrice a relevé le défi d'offrir une plateforme de jeux en ligne entièrement basée sur le *cloud computing,* rendant ainsi le jeu vidéo en ligne plus accessible: le consommateur ne doit dorénavant plus télécharger de jeux et ne nécessite plus ni ordinateur ultrapuissant ni carte graphique de pointe, la technologie lui est fournie entièrement à partir du *cloud*.

Jeannot Krecké a confirmé l'évolution dynamique que connaît actuellement le secteur, en évoquant deux autres entreprises s'établissant au Luxembourg pour leurs activités européennes: la *start-up* américaine en pleine croissance Kabam et la société coréenne Nexon.

Kabam propose des jeux sociaux et vient d'établir ses activités européennes, sous le nom de Kabam-Europe, au Luxembourg, où les jeux seront notamment adaptés en plusieurs versions linguistiques pour le marché international.

Nexon est spécialisée dans les jeux en ligne dits MMO *(massive multiplayer online games)* et était parmi les premières à introduire le modèle de «micro-paiement», en proposant des formules pour l'achat d'objets ou d'avatars. Nexon Europe SARL est établie au Luxembourg et aura comme objectif de gérer les activités opérationnelles, de développement, de marketing et de relations publiques pour le marché européen.

«L'attitude proactive du gouvernement, un environnement d'affaires favorable et une main-d'œuvre

multilingue étaient notamment des critères importants dans le choix de la localisation. Il ne faut pas non plus négliger les efforts de promotion de Luxembourg for Business – proud to promote ICT, qui ont aussi contribué à la réalisation de ces projets dans notre pays», a ajouté Jeannot Krecké.

Enfin, les deux ministres ont visité certains stands de *start-up* présentes à la conférence ICT Spring, de même que le stand commun de Luxembourg for Business – proud to promote ICT, Luxinnovation et Technoport.

TOURISME/LOISIRS

Salon du tourisme Vakanz 2011: la promotion du Grand-Duché à travers le vélo

14 janvier 2011

Le 14 janvier 2011, lors de la visite du stand du Luxembourg au salon du tourisme Vakanz, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a présenté le sujet phare de la promotion touristique 2011 – le tourisme actif et notamment le tourisme vélo. À cette occasion, l'info-magazine *Best of Luxembourg,* dont la première édition est un «spécial vélo», a été dévoilé au public.

Avec le nouveau thème phare et la parution de l'info-publication touristique *Best of Luxembourg,* la ministre des Classes moyennes et du Tourisme poursuit la politique de promotion entamée début 2010. L'objectif est de valoriser et de présenter les nombreux atouts touristiques du Grand-Duché grâce à une stratégie de communication moderne et convaincante.

Françoise Hetto-Gaasch a confirmé ses propos de 2009. Elle avait annoncé une nouvelle communication touristique et sollicité les acteurs touristiques luxembourgeois d'abandonner leurs réflexions trop régionales ou locales au profit d'une stratégie de promotion nationale. La réalisation pratique de cette volonté s'est traduite en actes et les nouveaux supports de promotion de 2010 visaient déjà à présenter le Grand-Duché comme une entité harmonieuse sans négliger ses multiples facettes.

Le vélo comme leitmotiv

En 2011, le ministère du Tourisme, en partenariat avec l'agence en communication Brain & More, a poussé l'approche thématique un peu plus loin et a développé un nouveau magazine touristique qui sera focalisé sur un sujet spécifique. Le thème du tourisme vélo a été identifié non seulement comme thème phare de l'année, mais également comme le sujet de la première édition du magazine. Il est indéniable que le cyclisme au Luxembourg est actuellement en plein essor et l'enthousiasme du public pour nos vedettes Andy et Frank Schleck ainsi que pour la nouvelle équipe Pro-Tour est énorme. Pour le Grand-Duché, ces exploits en matière de cyclisme engendrent une attention positive au niveau international. Comme l'indique Françoise Hetto-Gaasch dans le titre de l'éditorial de l'info-magazine, le Luxembourg est une nation de vélo et le restera.

Cependant, il ne faut pas être cycliste professionnel pour découvrir le Luxembourg à vélo et apprécier ce paradis pour cyclistes. C'est ce message que le magazine essaie de véhiculer à nos visiteurs potentiels. Le magazine met en exergue les routes qui sont en très bon état, la nature intacte et variée ainsi que le réseau de pistes cyclables balisées de 600 km, qui invite non seulement à des exploits sportifs, mais surtout à des excursions décontractées à vélo, que ce soit en famille ou entre amis.

L'info-magazine *Best of Luxembourg* se compose de trois parties principales.

«Tous en piste…»: une invitation à se faire plaisir à vélo

Sous cette rubrique se trouve l'article «Randonnées à vélo au Grand-Duché de Luxembourg: le plaisir de pédaler», qui résume l'ensemble des atouts que le pays peut offrir à ses visiteurs cyclistes. Un autre article invite à «organiser un Tour de Luxembourg sur mesure» et s'accompagne de plusieurs propositions de randonnée, comme par exemple les pistes cyclables des trois rivières, de l'Attert et de la Wiltz, le Velo-Romanum ou encore le Wëntger Gënzentour. La VeloRoute SaarLorLux s'inscrit dans l'esprit de la philosophie de la Grande Région et propose de traverser les frontières pour visiter les attractions de nos pays voisins. Pour les sportifs plus ambitieux sont présentées quelques étapes du Skoda Tour de Luxemborg, une course qui sert de préparation

© Christof Weber/SIP

optimale au Tour de France à de nombreux coureurs professionnels.

«Reportages…»: décrire et transmettre la passion du cyclisme

Cette rubrique avec ses reportages passionnants devrait susciter l'envie des touristes de passer des vacances cyclistes au Luxembourg. *Best of Luxembourg* n'aurait pas mérité son nom si les meilleurs n'avaient pas eu la possibilité de s'exprimer. On parle évidemment des frères Schleck et de Kim Kirchen, qui présentent leurs routes d'entraînement préférées dans le reportage «Vraiment, il n'y a rien de plus beau que le Luxembourg». Une occasion pour chaque passionné de vélo de découvrir le pays en suivant les traces des professionnels.

D'autres points forts de cette rubrique sont l'historique impressionnant du cyclisme luxembourgeois ou la description des nombreuses possibilités pour faire du «VTT: sur 2 roues, le Luxembourg par monts et vallées...».

Les sports multidisciplinaires comme le triathlon et le duathlon ont aussi leur place au Luxembourg et dans le magazine. L'athlète de haut niveau Dirk Bockel (Top Ten à l'Ironman Hawaii en 2009 et 2010) attire l'attention sur les bonnes conditions d'entraînement et décrit ses routes d'entraînement favorites. Par ailleurs, le programme complet des compétitions luxembourgeoises 2011 invite les sportifs à découvrir le Luxembourg.

Au-delà du vélo, le Grand-Duché offre bon nombre d'autres possibilités pour passer des vacances actives. *Best of Luxembourg* présente l'offre attrayante qui existe en matière de randonnée, d'équitation, de golf, de sports nautiques ou de pêche.

Le reportage «Découvrez les multiples facettes du Grand-Duché» propose aux cyclistes de profiter des autres atouts variés du Luxembourg, que ce soit notre excellente gastronomie, l'offre culturelle ou les attractions pour enfants.

«En pratique…»: des informations utiles et des cartes

La partie «en pratique» présente le réseau national des pistes cyclables et le label de qualité «bed and bike» qui certifie les établissements d'hébergement offrant des services spécifiques aux cyclistes. Par ailleurs, la rubrique comprend toutes sortes d'informations utiles comme la location de vélo, les tours guidés, les circuits VTT, le programme 2011 des événements cyclistes au Luxembourg ainsi que les adresses utiles.

En supplément, le magazine offre une carte DIN A2 avec les pistes cyclables, les randonnées thématiques, les circuits VTT et quatre pistes proposées par les professionnels.

Best of Luxembourg est un magazine de 52 pages magnifiquement illustré et regorgeant d'informations intéressantes pour les cyclotouristes. Cette publication souligne l'image du Luxembourg en tant que nation du vélo et suscite l'intérêt des visiteurs potentiels pour venir découvrir cette belle destination à vélo. *Best of Luxembourg* est disponible en quatre langues (français, allemand, néerlandais et anglais). Utilisé comme support de promotion, il sera également en vente dans les kiosques luxembourgeois pour un prix de 2,50 euros. Il est prévu de publier chaque année trois éditions du magazine, consacré chaque fois à un nouveau thème.

TRANSPORTS/ MOBILITÉ

Bilan 2010 des accidents de la route: Claude Wiseler annonce un recul général des accidents corporels et du nombre de victimes

2 mai 2011

Le 2 mai 2011, en collaboration avec la Sécurité routière ASBL et les acteurs de terrain, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a présenté le bilan 2010 des accidents de la route ainsi que deux campagnes de sensibilisation intitulées «Du bass net eleng op der Strooss, denk drun. Denk mat!» et «Prêt pour le tunnel?»

Bilan 2010 des accidents de la route

En se référant aux derniers chiffres de la Sécurité routière, Claude Wiseler a constaté en 2010 une baisse générale des accidents corporels (-9,44%) et du nombre de victimes (-34,09%) sur les routes luxembourgeoises par rapport à 2009, portant le nombre de personnes tuées à 32 et blessées à 1 059. Il s'agit du plus bas niveau enregistré depuis le début du recensement des accidents de la route, qui remonte à 1947. Avec ce résultat, le Luxembourg figure pour la 2e fois après 2008 parmi les États membres de l'Union européenne qui ont réussi à atteindre l'objectif de la Commission européenne de réduire le nombre des tués de la route de 50% à l'horizon 2010.

Claude Wiseler lors de la présentation du bilan 2010 des accidents de la route (© SIP)

Claude Wiseler, qui a observé cette évolution positive avec satisfaction, a toutefois tenu à relativiser les chiffres, en soulignant qu'ils «connaissent de fortes variations d'une année à l'autre. La bataille n'est jamais gagnée d'avance et il faut sans cesse faire des efforts supplémentaires».

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures a ensuite présenté une analyse détaillée des chiffres des accidents de la route enregistrés en 2010, en précisant «que celle-ci fournit des enseignements utiles permettant de guider les actions futures de la Sécurité routière».

Un phénomène significatif relevé dans ce contexte par Claude Wiseler porte sur la localisation géographique et la catégorie de personnes concernées. Les statistiques illustrent que la plupart des accidents mortels se sont déroulés en dehors des agglomérations, soit 20% (6% sur les autoroutes et 3% dans les agglomérations), et concernent majoritairement des personnes âgées entre 18 et 34 ans (50%).

La ventilation des résultats en fonction du moyen de transport utilisé (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes, conducteurs, passagers, passagers [moto], passagers [cyclo-moto]) montre que 72% des personnes tuées étaient des conducteurs de véhicules.

«Du bass net eleng op der Strooss, denk drun. Denk mat!»

Un autre élément inquiétant constitue le nombre important

(46%) d'usagers vulnérables (piétons, passagers, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes) gravement blessés. Pour sensibiliser davantage à cette catégorie d'usagers, le ministère a lancé la campagne «Du bass net eleng op der Strooss, denk drun. Denk mat!».

Cette campagne bidirectionnelle, qui s'adresse à la fois aux conducteurs de véhicules et aux usagers vulnérables, vise à inciter les usagers à un respect mutuel et à la prévoyance sur la route. Elle sera véhiculée par des annonces dans la presse écrite, des spots radio, des affichages dans les abribus, sur Internet et par des actions de *street marketing,* où des vélos avec des messages de la campagne seront placés en ville.

«Prêt pour le tunnel?»

Parallèlement à cette campagne, le ministère veut sensibiliser les automobilistes à une conduite adaptée à l'approche et à l'intérieur d'un tunnel.

La campagne «Prêt pour le tunnel?» de l'Administration des ponts et chaussées, en collaboration avec la Sécurité routière, vise à rendre le conducteur attentif au gabarit réduit d'un tunnel par rapport à la route normale et au passage d'un éclairage naturel à un éclairage artificiel.

Le message sur les panneaux routiers vise à inciter le conducteur à réfléchir à son comportement avant de franchir un tunnel et à appliquer les règles du Code de la route:

- Est-ce que j'ai bien mis mes feux de croisement?
- Est-ce que j'ai adapté ma vitesse?
- Est-ce que je respecté la distance de sécurité?

Sur les affiches figurent trois messages qui se veulent complémentaires:

- Je ne fais jamais demi-tour ni avant ni à l'intérieur d'un tunnel.
- Je respecte les feux rouges à l'entrée du tunnel.
- En cas d'incendie, je me range à droite et je sors par la sortie la plus proche indiquée.

TRAVAIL/EMPLOI

Nicolas Schmit, Mady Delvaux-Stehres et Françoise Hetto-Gaasch donnent le coup d'envoi au Girls' Day – Boys' Day

2 février 2011

Le 12 mai 2011, les élèves âgés de 13 à 17 ans pourront à nouveau participer au Girls' Day – Boys' Day pour découvrir des métiers et professions atypiques.

Depuis cette année, c'est le Service orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi qui coordonne la manifestation, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et du ministère de l'Égalité des chances.

À l'occasion du lancement de cette initiative commune, le 2 février 2011, les ministres Nicolas Schmit, Mady Delvaux-Stehres et Françoise Hetto-Gaasch ont fait appel à une large participation des élèves, mais également des entreprises, des institutions et des communes pour le Girls' Day – Boys' Day 2011.

En 2010, plus de 900 jeunes avaient participé à la journée du Girls' Day – Boys' Day, qui est devenue une mesure d'orientation scolaire et professionnelle très prisée, donnant aux filles et aux garçons la possibilité de découvrir des métiers et professions atypiques par rapport au genre.

Avenir professionnel sans préjugés liés au genre

Pour les filles et les garçons, le choix d'une profession et le développement d'un projet de vie ne se font pas indépendamment du genre, mais ils sont souvent déterminés et limités par des idées préconçues et l'influence des rôles traditionnels ancrés dans la société.

L'objectif du Girls' Day – Boys' Day consiste donc essentiellement à encourager les jeunes filles et garçons à se projeter dans leur avenir professionnel en dépassant les stéréotypes.

Dans le but d'élargir l'horizon de leurs choix professionnels, des entreprises, des administrations, des établissements ainsi que des institutions de recherche et de développement offrent aux jeunes gens la possibilité de vivre une journée de travail enrichissante dans une profession «atypique». Ainsi, les jeunes sont amenés à faire des expériences pratiques et à réfléchir à leurs motivations personnelles et leurs capacités professionnelles.

D'une part, le Girls' Day veut éveiller l'intérêt des filles pour des métiers techniques et artisanaux, des métiers relevant du domaine scientifique ou des nouvelles technologies de la communication. En outre, le Girls' Day leur offre la possibilité de rencontrer des femmes cadres.

Le Boys' Day, d'autre part, veut sensibiliser les garçons notamment aux professions pédagogiques, sociales ou de santé, et leur offre un aperçu des métiers du secteur tertiaire souvent dominés par les femmes.

L'organisation de cette journée est financée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et assurée en étroite collaboration avec le personnel des services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des établissements de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Enfin, le Girls' Day – Boys' Day vise à concrétiser le programme gouvernemental 2009-2014 et les engagements politiques dans les domaines de la formation scolaire et professionnelle, du marché de l'emploi et de l'égalité entre hommes et femmes.

Un site Internet pour se connecter au Girls' Day – Boys' Day

Au début du mois de janvier 2011, le Service orientation professionnelle de l'ADEM a envoyé environ 1 400 lettres aux entreprises, aux institutions ainsi qu'aux communes pour informer sur le Girls' Day – Boys' Day. Les trois ministères impliqués souhaitent ainsi faire appel à tous les participants potentiels afin qu'ils se joignent à cette initiative pour accueillir et encadrer des jeunes filles et/ou garçons lors de cette journée. Comme tous les ans, les jeunes ainsi que les entreprises et autres organisations peuvent également consulter les sites www.girls-day.lu et www.boys-day.lu pour obtenir toutes les informations pratiques sur le déroulement.

De 2002 à 2010, le Girls' Day – Boys' Day a été organisé par le Cid-femmes (Centre d'information et de documentation des femmes Thers Bodé) en étroite collaboration avec le Service à l'égalité des chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette. En 2011, afin de relever d'autres défis et de pouvoir s'investir dans de nouveaux projets, le Cid-femmes s'est retiré de l'organisation de cette journée.

Les trois ministères en charge de cette initiative ainsi que le Service orientation professionnelle de l'ADEM tiennent à remercier les responsables du Cid-femmes et le Service à l'égalité des chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour les explications et le soutien fournis en vue d'une continuation de la qualité de ce projet enrichissant dans le monde de l'orientation professionnelle.

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit constate une légère régression du chômage au Luxembourg

22 mars 2011

À l'issue de la réunion du Comité de conjoncture du 22 mars 2011, Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi au Luxembourg.

Dans son analyse, Nicolas Schmit a constaté «une légère amélioration de la conjoncture, qui se traduit notamment par une légère régression du chômage ainsi qu'un recul des demandes introduites pour bénéficier du chômage partiel».

D'après Nicolas Schmit, la tendance positive au Luxembourg se reflète surtout au niveau de l'amélioration du taux d'emploi et des offres d'emplois répertoriées.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné que le taux d'emploi, qui a augmenté en 2010 de 2,4% au Luxembourg (soit 9000 emplois supplémentaires) et qui place le Luxembourg en peloton de tête des pays affichant les meilleurs taux d'emploi en Europe, était un indicateur illustrant que l'économie luxembourgeoise évolue positivement.

Un autre facteur révélateur d'un dynamisme économique retrouvé est le nombre des offres d'emploi déclarées auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM). Celles-ci ont augmenté de 9,3% entre janvier et février 2011. Le nombre des offres d'emploi s'est établi à 2635 en février 2011. Par rapport au mois de février 2010, le nombre de places vacantes a presque doublé, en passant de 1350 à 2635 unités.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la présentation des chiffres relatifs au marché de l'emploi (© SIP)

Taux de chômage

L'emploi renoue avec une tendance ascendante. Au 28 février 2011, le nombre de personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'ADEM et non affectées à une mesure pour l'emploi, a été évalué provisoirement à 15322. En comparaison avec le mois précédent (6,5%), la proportion des demandeurs d'emploi répertoriés régresse de 0,2% (319 personnes) et atteint 6,3% en février 2011.

Par rapport au mois de février 2010, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 100 personnes. Sur un an, le taux de chômage a pourtant diminué, en passant de 6,4% en février 2010 à 6,3% en février 2011. Nicolas Schmit a toutefois souligné que ces données devaient être réévaluées à cause de certaines modifications intervenues au niveau des statistiques administratives relatives au nombre de demandeurs d'emploi résidents inscrits auprès de l'ADEM.

Malgré l'évolution positive, Nicolas Schmit a tenu à relativiser les derniers chiffres, en soulignant que «le problème du chômage au Luxembourg n'est pas résolu». D'après le ministre du Travail et de l'Emploi, le problème au Luxembourg résulte d'un problème structurel lié à deux catégories socioprofessionnelles: les travailleurs handicapés et les personnes dotées de très peu de qualifications professionnelles. «Le taux de chômage de ces deux catégories de chômeurs, qui sont confrontés à une concurrence accrue sur le marché de l'emploi et particulièrement difficiles à réintégrer sur le marché de l'emploi, augmente constamment», a rapporté Nicolas Schmit, tout en regrettant «qu'on soit de plus en plus confronté à des reclassements de personnes sans que celles-ci puissent regagner le marché de l'emploi».

Chômage partiel

En février 2011, 28 entreprises ont introduit une demande pour bénéficier du chômage partiel. Vingt-sept demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un

effectif total de 2216 personnes, 1219 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. En comparaison avec l'année 2010, ce sont 100 demandes en moins.

Nicolas Schmit a finalement mis en garde contre les répercussions macroéconomiques potentielles que les événements au Japon et en Libye pourraient avoir sur la conjoncture dans la zone euro et notamment sur les pays déjà confrontés à des difficultés.

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo lancent un nouveau site

24 mai 2011

Le 24 mai 2011, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, ont lancé le nouveau site www.observatoire-absenteisme.public.lu.

L'Observatoire de l'absentéisme

Dans le contexte de l'introduction du statut unique en 2009, le gouvernement avait affiché sa volonté de faire de la maîtrise de l'absentéisme une priorité politique et avait invité les partenaires sociaux à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour donner des réponses adéquates à la problématique de l'absentéisme au travail. C'est dans cette perspective que l'Observatoire de l'absentéisme, destiné aux entreprises du secteur privé implantées au Luxembourg a été mis en place. Cet observatoire devra permettre aux entreprises:

- de dresser un diagnostic complet de leur absentéisme;
- d'observer l'évolution du phénomène semestre après semestre;
- de se comparer aux autres entreprises de leur secteur d'activité.

Mireille Zanardelli du CEPS/Instead (Centre d'études de population, de pauvreté et de politiques socio-économiques) a présenté le site Internet, ses fonctionnalités et le rythme de sa mise à jour, tout en rappelant les objectifs de son installation. Elle a expliqué dans ce contexte que l'observatoire avait été conçu comme un outil permettant l'échange entre patrons et délégués syndicaux dans le but de rechercher en commun et de manière constructive les solutions les plus adaptées pour mieux maîtriser le phénomène de l'absentéisme. À cette fin et selon la volonté commune des partenaires au projet, les délégués syndicaux devraient être associés à la consultation des données.

Grâce au site, les employeurs et les représentants des délégations du personnel auront la possibilité de consulter le taux d'absentéisme au sein de l'entreprise (taux d'absentéisme selon le genre, l'activité, la raison de l'absence: maladie, accident, maternité, raisons familiales, congés-accompagnement) et de le comparer à celui des entreprises appartenant au même secteur d'activité.

Légère augmentation du taux de l'absentéisme maladie

La conférence de presse en présence des représentants des partenaires sociaux était également l'occasion pour Thierry Mazoyer de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) de présenter brièvement les chiffres de 2010 relatifs à l'absentéisme maladie au niveau national.

Ceux-ci révèlent une légère augmentation du taux de l'absentéisme maladie, qui passe de 3,3% en 2009 à 3,4% en 2010. Comme il a été mentionné dans le cahier du CEPS n° 2011 du 9 avril 2011, réalisé en collaboration avec l'IGSS, les raisons de la hausse de l'absentéisme sont très difficiles à expliquer. En effet, plusieurs éléments, parmi lesquels la crise financière et l'introduction du statut unique, sont supposés avoir eu une incidence sur l'absentéisme, certains à la hausse et d'autres à la baisse, de sorte qu'il n'est pas possible de départager leur rôle et leur poids respectif.

Le passage du taux à 3,4% constitue une nette amélioration par rapport aux estimations de l'automne 2010, le taux 2010 ayant été estimé à 3,6%. Ce résultat est essentiellement dû à une forte inflexion vers le bas du taux d'absentéisme en novembre 2010. Placé dans le contexte international, le taux d'absentéisme au Luxembourg reste sensiblement inférieur à celui des pays limitrophes, l'Allemagne (4,8%) et la Belgique (5,7%).

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit optimiste quant à l'évolution conjoncturelle à long terme

20 juin 2011

À l'issue de la réunion du Comité de conjoncture du 20 juin 2011, Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté les derniers chiffres de la situation sur le marché de l'emploi au Luxembourg.

Nicolas Schmit s'est montré optimiste quant à l'évolution conjoncturelle à long terme, qui bénéficie des bonnes performances de l'économie allemande et qui se répercute au Luxembourg au niveau des entreprises. «La prudence reste néanmoins de mise», a-t-il averti, en faisant allusion «à l'évolution du contexte international qui reste marqué par de nombreux points d'interrogations dus à la crise de la dette souveraine dans la zone euro». Il a ajouté que les performances économiques restaient pourtant en deçà des performances «exceptionnelles» enregistrées avant le déferlement de la crise financière mondiale.

Parmi les secteurs qui connaissent une évolution positive, Nicolas Schmit a cité le secteur de la construction et celui des transports. La branche de la construction enregistre de très bons chiffres en termes de production, avec une hausse de presque 12% sur un an au cours du 1er trimestre.

Le bilan du secteur bancaire est par contre plutôt mitigé, a estimé Nicolas Schmit. L'activité internationale des banques situées au Luxembourg, représentée par le montant des actifs détenus vis-à-vis de l'étranger, a nettement baissé durant la crise: -40% entre le sommet du 1er trimestre 2008 et le creux du 2e trimestre 2010. Sur la même période, les banques européennes ont vu leur activité internationale diminuer de seulement 30%. La part de marché des banques luxembourgeoises à l'international tend à se réduire, elle est passée de quelque 5% en 2008 à 4% sur la fin de l'année 2010.

La tendance positive au Luxembourg se reflète au niveau du taux d'emploi et du nombre des offres d'emploi répertoriées. «Sur le long terme, le chômage recule», a estimé Nicolas Schmit, avant d'ajouter «que cette régression est très lente» et «qu'on est encore loin des taux enregistrés avant la crise».

Au 31 mai 2011, le nombre de personnes sans emploi résidant au Luxembourg, enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi (ADEM) et non affectées à une mesure pour l'emploi, a été évalué provisoirement à 13918. Le taux de chômage resterait ainsi constant pour s'établir au mois de mai 2011 à 5,7%.

Parallèlement, le nombre des offres d'emploi déclaré auprès de l'ADEM s'est établi à 3750 en mai 2011 et reste à un niveau élevé, en progression de 87,4% par rapport au mois de mai 2010. Cette augmentation du nombre d'offres résulte, selon Nicolas Schmit, «à la fois de la conjoncture favorable et de la volonté des entreprises de recourir davantage aux services offerts par l'ADEM».

Nicolas Schmit s'est de nouveau montré préoccupé par le chômage élevé des jeunes avec peu ou sans qualifications, «qui reste stable, mais toujours à un niveau trop élevé». Il a rapporté qu'une proportion importante de jeunes était au chômage depuis plus de six mois.

Finalement, le Comité de conjoncture a analysé 23 demandes pour bénéficier des dispositions en matière de chômage partiel. En tout, 21 demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 2192 personnes, 1137 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

TRAVAUX PUBLICS/ ARCHITECTURE/ IMMOBILIER

Claude Wiseler présente le projet relatif à la structure temporaire de l'Athénée de Luxembourg

26 mai 2011

Le 25 mai 2011, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a présenté le projet relatif à la structure temporaire de l'Athénée de Luxembourg.

Contexte

Pour réaliser les travaux de rénovation dans le bâtiment de

l'Athénée de Luxembourg, une structure provisoire d'une capacité de 1 400 élèves et d'une surface nette de 12 350 m² sera construite.

Elle permettra non seulement de maintenir la structure existante en la modernisant, mais également de réduire la durée des travaux et les désagréments causés par le chantier. Cette structure temporaire dont la durée de vie s'élève à au moins une vingtaine d'années, qui sera installée dans l'espace vert du campus, pourra servir aux autres bâtiments du Geesseknaeppchen subissant une rénovation substantielle.

Concept du bâtiment provisoire

Lors de l'élaboration du nouveau bâtiment, une attention particulière a été accordée à la qualité environnementale. Il est par exemple prévu de raccorder le bâtiment aux installations techniques existantes du campus, entre autres le chauffage urbain. Quant à l'aménagement intérieur, tous les équipements existants ainsi que le mobilier de l'Athénée seront dans la mesure du possible démontés, déménagés et remontés dans le bâtiment temporaire.

Pour mettre en exergue son caractère éphémère, le bâtiment n'a pas été incorporé dans la grille orthogonale des bâtiments circonvoisins.

La configuration du bâtiment reprend la forme d'une fleur: les ailes des salles de classe représentent les feuilles, tandis que les parties communes hébergeant la bibliothèque et la cafétéria se situent au cœur.

Caractéristiques du bâtiment provisoire

Le bâtiment comprend quatre ailes, avec au total 49 salles de classe normales et 22 salles de classe spéciales ainsi que leurs annexes respectives. Les salles spéciales sont regroupées dans deux ailes à trois étages: l'aile scientifique pour les matières biologie, chimie, physique et une aile pour l'éducation artistique, musicale et informatique. Dans la cinquième aile à deux étages se trouve l'aile administrative avec les bureaux de l'administration.

Construction et durée des travaux

Le noyau central du bâtiment sera une construction massive en béton coulé sur place. La totalité des cinq ailes se fera à partir d'une structure préfabriquée en béton, système porteur poteaux-poutres avec dalles alvéolaires.

La façade des ailes est revêtue d'un habillage de panneaux en fibre de verre translucide et de couleur. Grâce à sa géométrie ondulée, la façade varie suivant l'angle de vue de l'observateur.

La construction temporaire sera érigée dans un délai très court d'environ 14 mois. Le chantier, qui exige une logistique importante, sera organisé sur un espace minimal afin de garantir la circulation sécurisée des élèves et l'accès des services d'urgence.

Le coût total du projet s'élève à 32 000 000 euros. La fin des travaux de construction est prévue pour la rentrée 2012.

Robert Goebbels annonce que le pavillon luxembourgeois restera sur le site de l'Exposition universelle à Shanghai

27 mai 2011

Le 27 mai 2011, le commissaire général du pavillon luxembourgeois, Robert Goebbels, s'est exprimé sur la destination finale de celui-ci. À cette occasion, il a également présenté le bilan financier de la participation luxembourgeoise à l'Exposition universelle à Shanghai.

En décembre 2010, Robert Goebbels avait annoncé que le pavillon luxembourgeois serait repris par la société sidérurgique chinoise Hunan Valin, qui allait effectuer un démantèlement ordonné du pavillon, le transporter vers un nouveau site et le reconstruire à l'identique. Le commissaire général a toutefois expliqué que cette option avait été abandonnée au profit de la possibilité de garder le pavillon sur le site de l'exposition. «Après avoir effectué plusieurs démarchés auprès des autorités chinoises, le pavillon luxembourgeois, à l'instar des pavillons de la Chine, de la Russie, de l'Arabie saoudite, de la France, de l'Italie et de l'Espagne, comptera parmi les pavillons privilégiés qui ne seront pas détruits et seront conservés sur le site», a-t-il déclaré.

Robert Goebbels a dans ce contexte rapporté que le consul général du Luxembourg à Shanghai, Pierre Ferring, avait signé un *memorandum of understanding* qui stipule que le pavillon sera cédé à la société qui assure la gestion du site à Shanghai.

Celle-ci s'engagera à ne pas démolir le pavillon durant au moins cinq ans et à ne pas opérer de changement sans l'assentiment de l'architecte. L'accord conclu stipule, en outre, que les frais de réparation incomberont à la société gérante du site. «C'est un grand honneur pour notre pays, puisqu'il s'agit d'une reconnaissance de notre travail, du travail effectué par l'architecte et de l'idée qui a été retenue de combiner la *Gëlle Fra* avec le pavillon», a déclaré Robert Goebbels, tout en rappelant que le pavillon avait attiré pas moins de 7,2 millions de visiteurs en Chine.

Bilan financier de la participation luxembourgeoise à l'Exposition universelle

L'option de maintenir le pavillon en Chine se soldera, selon Robert Goebbels, par des économies importantes pour l'État luxembourgeois.

Tout en rappelant que le budget global de la participation luxembourgeoise à l'Exposition universelle à Shanghai a été évalué à 15 millions d'euros, il a expliqué qu'une bonne gestion de la trésorerie et des apports extérieurs de sponsoring avaient permis de limiter le coût global des frais de l'exposition à 11,7 millions d'euros.

Robert Goebbels a finalement proposé de verser l'argent excédentaire à Luxembourg for Business afin de promouvoir les différents piliers de l'économie luxembourgeoise, tout en soulignant «que la décision finale de l'allocation des disponibilités excédentaires appartiendra en dernier ressort au gouvernement».

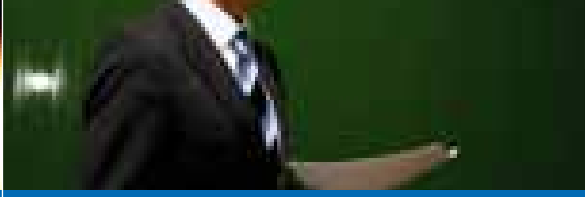

Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise

3 janvier 2011

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Kollegen a Frënn,

Et ass all Joer e gudde Moment wann déi, déi d'Press zu Lëtzebuerg maachen, liewen, gestalten, ausliewen an austoben, sech an hire verschiddenste Funktiounen – Journalisten, Zeitungsmëcher, Televisiouns- a Radiosmëcher, Editeuren a Cheffe vun deem Ganzen – sech an enger ökumenescher Feier zesummefannen, eigentlech fir dem Staatsminister ze wënschen. Ech hu fonnt, datt déi Wënsch un de Staatsminister an deem, wat den Här Lorent gesot huet, relativ ënnerbeliicht sinn, well ee sech, wéi et fir d'Lëtzebuerger Press net onüblech ass, haaptsächlech ergaangen huet an de Befierchtungen, déi d'Situatioun vun der Press am Ausland fir d'Lëtzebuerger Journaliste kéinte provozéieren.

Trotzdem ass et mir en Uleies haut, wéi schonn esou dacks, meng Unerkennung ze soe fir déi professionell Aarbecht, déi d'Lëtzebuerger Press mécht. Ech soen dat all Joer erëm, mä et bleift all Joer wouer. Ech, als e Mënsch, deen d'Press intensiv liest, net nëmmen d'Lëtzebuerger Press, muss hei zu Protokoll ginn, datt si awer déi Aart a Weis, wéi Informatioun hei zu Lëtzebuerg gemaach gëtt, erëmgëtt, remarquabel gutt a partiell och objektiv ass. A partiell heescht net ënnerdeveloppéiert total, mä relativ total, well zu Lëtzebuerg awer Suergfalt drop verwendt gëtt, fir Kommentar an Informatioun fein ze trennen, virun allem an der geschriwwener Press. An der audiovisueller Press ass dat méi schwéier, well wann een informéiert a kommentéiert zur selwechter Zäit, an annerhallef Minutt huet fir den Zoustand vun der Welt z'ëmschreiwen, ass Zongeschlag an Tounlag, déi aus der Kommentéierungsloscht ervirkommen, meeschtens méi ausgeprägt wéi déi Bruttoinformatioun, déi ee soll liwweren. Mä dat ass duerch d'Medieverschiddenheet esou bedéngt.

Richteg ass et, datt d'Pressefräiheet en héicht Gutt ass, wat an enger Demokratie ze schützen ass, ze bewahren ass, ze developpéieren ass, a richteg ass och den Hiwäis drop, datt d'Pressefräiheet sech aus zwou Dimensiounen zesummesetzt: nämlech d'Pflicht zur objektiver Informatioun, an d'Recht zur individueller Kommentéierung an deen absolute Schutz, deen ee muss viru staatlechen Aflëss hunn, déi an alle Fäll net dénglech sinn, wann et drëm geet, fir eng fräi Press um Liewen ze halen.

Richteg ass et och, datt drop opmierksam gemaach gëtt, datt vill Journalisten hiert Liewe gelooss hunn am leschte Joer wéinst hirem Asaz fir d'Pressefräiheet. Falsch ass et, net ze erwähnen, datt méi Politiker ëmbruecht gi sinn wéinst hire Meenungsäusserunge wéi Journalisten – zumindest grad esou wichteg, fir dorop opmierksam ze maachen.

Richteg ass et, fir sech géint dat neit ungarescht Pressegesetz ze wieren, sou wéi och eise Vize-Premier an Ausseminister, de Jean Asselborn, dat gemaach huet. A richteg wier et och gewiescht, op deen exceptionnel degoûtante Charakter vu villen ungaresche Presseprodukter opmierksam ze maachen, wat ech a kenger Lëtzebuerger Zeitung bis elo gelies hunn. Et gëtt keng Press an der sougenannter fräier Welt, wou esou vill Antisemitismus, Rassismus, fräi distribuéiert Kannerpornographie op der fräier Plaz an am Internet z'observéieren ass wéi an Ungarn. Wann ech mat dem ungaresche Premier iwwert d'Pressefräiheet diskutéieren, hunn ech hien ëmmer ermahnt, energesch Schrëtter anzeleeden, fir deem Mëssbrauch vu Pressefräiheet en energescht Enn ze setzen. A firwat dat net erwähnt gëtt, ass e lëtzebuergescht Phenomène. Well an all auslännescher Zeitung war dat ze liesen an a kenger Lëtzebuerger Zeitung!

Den Här Orbán, deen an därselwechter europäescher Parteifamill ass wéi ech, a mat deem ech een net reiwungsfräit Verhältnis iwwert déi lescht Joren hat, ass awer a sengem Durchforstungsprogramm, fannen ech, an der Verdichtung vun all de Méiglechkeete fir géint den exzessive Gebrauch vun der Pressefräiheet virzegoen, e bëssche vill ze wäit gaangen. Ech menge schonn, datt d'Europäesch Unioun hei muss fir eng Revisioun vun der Gesetzgebung antrieden, well et evident ass, datt dat ka Verlängerunge fannen, déi sech am Endeffekt an enger absoluter Knebelung vun der Pressefräiheet kënnen expriméieren.

Richteg ass och dem Josy Lorent säin Hiwäis drop, datt déi sozialistesch Regierung an der Slowakei d'Press dout gemaach huet, an datt déi, déi elo um Pouvoir sinn – mat deenen ech vill Sträit hu wéinst mangelhaftem Euro-Engagement –, dat an Uerdnung bruecht huet.

A richteg ass et och, datt et der Lëtzebuerger Diplomatie och gutt gedoen hätt, emol eng Fro ze stellen zum Plang vun der griichescher Regierung fir eng Mauer an Europa ze bauen; wann een d'Maueren, déi soss dorëmmer opgeriicht ginn, a Gebidder, fir déi ee sech speziell intresséiert, kritiséiert; mä dat ass déi partiell Vue, déi een heiansdo muss op d'Saache geheien.

Ech muss hei nach eng Kéier soen, datt ech vill nodenken iwwert den Zougang vun der Press zu verwaltungsinterne Virgäng. Ech hu bis haut nach keng Gesetzgebung fonnt, wou deen Zougang absolut wier, obwuel de Josy Lorent mir ëmmer seet, an Éisträich wier alles méiglech. An Éisträich ass Villes méiglech, mä dat ass och do net méiglech. Ech sinn och do dergéint, datt Denkprozesser vun de Verwaltungen a vun der Regierung – well déi gëtt et! – ëffentlech gemaach ginn, wa se nach net zu engem konklusiven Enn komm sinn. An dat ass eng Suerg, déi ech wollt eng Kéier soen, hei ënner Kollegen, déi jo zesummeliewen. Et muss een iergendwann ophalen, Denkprozesser doduerch z'ënnerbriechen, datt ee se als endgülteg festgeluecht duerstellt.

Ech verdroen et net méi gutt – et ass vläicht den Alter, mä et ass virun allem d'Erfahrung –, datt wann een aus enger Sitzung kënnt, ee seet, „Wat ass elo gesot ginn? Dir hutt eng Minutt Zäit fir dat ze soen, a wéi geet dat elo virun? 30 Sekonnen", an datt een da 6 Méint laang mat 1 Minutt 30 Sekonnen Aussoo konfrontéiert gëtt, fir ze beweisen, datt dat, wat ee viru 6 Méint gesot huet, jo sou net agetrueden ass.

Wann ee komplizéiert Prozesser ze gestalten huet, a wann een déi schwieregst Froen, déi jiddereen hei am Land betreffen, muss beäntweren, da muss ee schonn eng hallef Stonn Sendung bréngen. Well eng Sitzung, déi 7-8 Stonnen dauert, a wéi ech d'Geleeënheet hat, drop opmierksam ze maachen, 19 Sitzunge mat de Sozialpartner, ech hunn d'Stonnenzuel net endgülteg ausgerechent, fir dat da mussen a kierzester Zäit ze soen, mat enger Privilegéierung vun der Televisioun a vum Radio, well dat méi immediat Medie sinn, ass eng Fassong vu politescher Ausernanersetzung, déi einfach net geet! Alles ass méi komplizéiert ginn, alles ass méi villschichteg ginn, alles ass méi multistratificationell ginn, an déi Medien, op déi d'Leit virun allem lauschteren, dat sinn déi, déi filmen an nolauschteren, kënnen dat jo net an der ganzer Komplexitéit reflektéieren. An esouguer déi geschriwwe Press deet sech jo extrem schwiereg domadder, well se besonnesch Beliichtungswénkelen heiansdo huet, mä ech ka jiddereengem ëmmer nëmme recommandéieren, dee gär komplett Informatiounen hätt, net nëmmen d'Televisioun ze kucken, net nëmmen de Radio ze lauschteren, well déi Medie sinn zu kuerzer Schilderung vu komplizéierte Virgäng obligéiert, mä och d'Zeitung ze liesen an ze verfollegen, wéi dann e Problem sech mat der Zäit virunentwéckelt.

Ech revendiquéiere jiddefalls fir mech – an dat ass keng Warnung, et ass en Hiwäis –, Froen net méi ze beäntwerten, wann ech net weess, wéi se endgülteg ze beäntwere sinn. Et muss een och an der Politik deene Leit, déi Responsabilitéit droen, net nëmme fir sech, déi ass kleng, mä fir dat Ganzt, déi ass grouss, dee Luxus, dee kee Luxus ass, mä eng Noutwennegkeet, fir iwwert Saachen nozedenken ier ee sech ofschléissend zu deene Saachen äussert. Well ech och d'Erfahrung maachen, eigentlech méi am Ausland, muss ech éierlech soen, wéi heiheem, datt aus deem wat ee seet, e Stéck erausgegraff gëtt, decontextéiert gëtt, kommentéiert gëtt, fir Attentater kënnen op eng Positioun ze maachen, déi een iwwerhaapt net huet.

Déi Immediatetéit vun der Informatioun, déi net noutwenneg gewiescht, Innovatioun vun Online-Déngschter vun der Press, déi net hëllefräich si fir d'Qualitéit vun der politescher Debatt ze favoriséieren, bréngen et mat sech, datt eng grouss Zuel, nämlech déi gréissten Zuel vu Politiker, dem Pleséier vum immediate Kommentar net méi resistéiert. A wann een eescht Problemer ze traitéieren huet, sief et heiheem, sief et an Europa, ass et heiansdo gutt, wann ee mol Rou a sech akéiere léisst, fir d'Saachen a sech selwer an zesumme mat aneren ze tesselen, ier een ofschléissend kommentéiert. Dat huet näischt domadder ze dinn, datt een näischt wëll soen. Dat huet eppes domadder ze dinn, datt een näischt wëll soen, wann een näischt Definitives ze soen huet!

An ech revendiquéiere fir d'Politik d'Recht, de Mond kënnen ze halen a fir iech d'Pflicht, net jiddereen onbedéngt zum Schwätzen ze bréngen, a fir déi, déi sech ëmmer onbedéngt zum Schwätze brénge loossen, d'Obligatioun de Mond heiansdo ze halen, ier se sech definitiv zu engem Problem, dee se a senger Gesamtheet net iwwerblécke kënnen, äusseren.

Ceci dit, wëll ech nach eng Kéier soen, datt mir d'Chance hunn an engem Land ze liewen, wou d'Pressefräiheet, denken ech, garantéiert ass. Ech kenne mech net aus an den Drockmethode vun ären Annonceuren a vun

deenen, déi Afloss kënnen huelen op dat, wat dir denkt a wat dir schreift, mä d'Lecture vun den Zeitungen an d'Observéiere vun der Gesamtmedielandschaft zu Lëtzebuerg léisst mech unhuelen, datt är Resistenzfacultéit relativ ausgeprägt ass, an dat ass en Zoustand iwwert deen et gëllt, sech an alle Fäll ze felicitéieren.

Dat Joer, wat hannerun äis läit, war en extrem schwieregt Joer. Et gëtt kee Medium zu Lëtzebuerg, wat net drop opmierksam gemaach hätt, datt d'Regierungskonscht, an deem se en Ausdrock vu mir selwer gebraucht hunn, sech suboptimal entwéckelt huet.

Géift dir noliesen, wat inhaltlech vum 1. Januar bis den 31. Dezember kommentéiert ginn ass, géift dir zu ähnleche Schlussfolgerunge kommen, wat äert eegent Wierken ubelaangt. Mä dat ass net schlëmm. D'Regierung huet relativ optimal ze fonctionnéieren an ech huelen un, datt si dat och am nächste Joer wäert maachen.

Mir liewen an enger extrem komplizéierter Zäit, där hir Komplexitéit iech, a virun allem mir, oft entgeet, well een net alles gesäit, well een net all Nuancë begräift, well een net all Meandres sech schlaangenhaft viru sech selwer entwéckele gesäit. Et ass eng Zäit, déi den Androck gëtt, wéi wann déi, déi regéieren, heiansdo och déi, déi kommentéieren, onsécher wieren. Et ass awer och eng Zäit, wou ee vläicht deenen an hiren Otempause soll nolauschteren, déi soen, „ech weess net wéi genau dat elo virugeet, ech muss doriwwer nodenken".

Et ass eng Zäit, wou al Gewëssheeten – ech hat déi iwwregens ni! – op d'Kopp geheit ginn, wou eise Wirtschaftssystem, wéi ech fannen, a menger Analyse vun de Saachen, souwuel europäesch wéi och heiheem, mä méi europäesch a weltwäit wéi heiheem, fundamental zur Dispositioun steet, well sech en Element vun Net-Gerechtegkeet am kollektiven Ëmgang mateneen an déiselwecht Liewensart a -weisen eraschläicht. Well een den Androck huet, obwuel Villes geschitt ass, wouriwwer relativ wéineg rapportéiert gëtt, datt net all d'Léieren aus der Finanz- a Wirtschaftskrise, déi sech doraus erginn huet, gezu gi sinn, virun allem net um Plang vun den Acteuren, déi determinant dru Schold waren, datt mir an déi Situatioun eragerode sinn, mä net alleng Schold waren, well och den ordnende Rahmen vun der Politik net am richtege Moment gezu ginn ass.

Woubäi ech hei gäre géif umierken, datt ech bei der Lecture a beim Nolauschtere vu Munchem, wat heiheem geschriwwen a gesot gëtt, heiansdo den Androck hunn, et géif iwwert d'Situatioun vun engem anere Land rapportéiert ginn. An dat féieren ech dorop zréck, datt eisen Ëmgang mat der Sprooch Verfeinerung brauch. Wann een d'Lëtzebuerger Budgetspolitik zum Beispill als Austeritéitspolitik beschreift, dann ass dat e Fluch am Verglach mat deem, wat an anere Länner ass. Wann ee Rigueur schreift, huet ee jo schonn alles gesot. D'Perceptioun, déi ech hunn, ass, datt mir heiansdo d'Problemlage vun aneren importéieren, an d'Léisungen, déi, déi aner hire Problemlagen entgéintbréngen, gläichsetze mat deem, wat mir hei maachen an et gëtt an deemselwechte Sproochgebrauch ënnergedeckelt, an dat ass eigentlech en Ëmgang mat der Sprooch, deen net ganz gutt ass. Ech soen dat souwuel fir d'Politk – ech sinn och net ëmmer sécher a menge Sproochmëttelen – wéi fir déi, déi d'Politik begleeden.

Ech wënsche mir fir d'Joer 2011 méi Nodenklechkeet wéi dat, wat mir am Joer 2010 haten, méi Beharrlechkeet am Erkenne vu Problemer, op deenen hir Natur ee sech gemeinsam muss eenegen, méi Bereetschaft zu intersectionnellem Denken, tëscht dem Uleies vun deenen Engen a vun deenen Aneren, méi Serenitéit a Rou am Ëmgang mat Problemer an e bessert Regéieren an e bessert Kommentéieren. E bessert Kommentéiere fällt jo liicht, wann d'Regéiere besser gëtt, an ech wëll de Verdacht net hunn, datt och wann d'Regéiere géif besser ginn, d'Kommentéieren automatesch géif besser ginn, well do si mir erëm bei der Pressefräiheet, déi äre President hei laang a breet entwéckelt huet.

Ech wëll der Lëtzebuerger Press an all hire Varianten, dat heescht, an all hirer Expressiounsvilfalt nach eng Kéier meng Unerkennung soe fir – jo, dat halen ech jo éierlech gesot fir Europa a weltwäit, mä d'ganz Welt gesinn ech net, onerreecht – d'Komplettheet vun der Informatioun.

Ween eng Lëtzebuerger Zeitung liest – d'Zeitunge bleiwe fir mech ëmmer nach dat éischt Informatiounsmedium, well ebe méi komplett –, deen ass allëmfaassend informéiert, souwuel iwwert dat, wat an der Welt wéi an Europa geschitt. Do gëtt et keng Zeitung europawäit, déi méi dicht rapportéiert iwwert d'europäesch Aktualitéit an och lokal am Bild ass. A wann een eng Zeitung liest, déi e Lichtkegel werft op d'Situatioun an der Welt an an Europa an dann och dat beliicht, wat heiheem ass, dann erschéngt dat, wat heiheem ass, fir deen, deen d'ganz Zeitung liest – mä wee mécht dat schonn? – richteg

dimensionnéiert. Ech war elo am Schwarzwald an der Vakanz, do liesen ech ëmmer de „Schwarzwälder Bote“ – deen huet awer ëmmerhin eng Oplag vun 80 000 –, ech liesen ëmmer gär d'lokal Zeitungen, fir ze wëssen, wou ech sinn, mä wann ech den internationalen Deel vun der Zeitung liesen, och vun der „Badischen Zeitung“, wat eng relativ important Zeitung ass, an ech vergläichen dat awer mat der Komplettheet vun der internationaler Informatioun an de Lëtzebuerger Zeitungen, dann ass dat awer nëmmen d'Halschent wäert vun deem, wat een heiheem offréiert kritt. E Lëtzebuerger, deen op Lëtzebuerger Dageszeitungen abonnéiert ass, bräicht eigentlech, sauf fir de Kommentardeel, keng auslännesch Zeitungen ze liesen. Well et ass keng Informatioun net an enger Lëtzebuerger Zeitung, déi an enger auslännescher Zeitung wier, an dat an zwou Sproochen, wat souwisou kee fäerdeg bréngt! Woubäi ech wëll soen, datt ech zu deene gehéieren, zu deenen almoudesch gestréckten, déi fannen, datt der franséischer Sprooch awer eng exorbitant, well extraordinär Bedeitung zoukënnt, ouni datt ech der englescher Sprooch hir Virmachtstellung an hir Virmarschstellung wëll contestéieren.

Bref, wat ech wëll soen, mä dir sidd keng Leit, déi Komplimenter gären hunn, an der och selte maacht, d'Lëtzebuerger Press ass gutt, an esou wéi d'Politik ka se nach besser ginn!

Ech wënsche jidderengem vun iech e professionell erfëlltent neit Joer, e perséinlech deck impregnéiert Joer, an äis alleguer leed net nëmmen de Gedanken ëm dat Gutt, wat een hei am Land an an Europa muss maachen, mä och dee gedeelte Wonsch, datt et jidderengem vun äis gutt geet. Passt op op déi, mat deenen dir frou sidd, vernoléissegt se net, well dir braucht och hir Hëllef.

Ech wënschen iech all Guddes fir dat neit Joer!

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé lors de la réception de nouvel an de la FEDIL

20 janvier 2011

Mister President,
Mister Speaker,
Mister Honorary Prime Minister,
Ministers,
Members of Parliament,
Excellencies,
Mister de Bok,

It's true that this annual meeting of FEDIL has developed into a tradition, and so my pleasure couldn't be greater to be here tonight.

I started this presence here in the very first year of my mandate as a Prime Minister. I'm quite proud to be here for the 16th time, because 16 years ago, on this day, I was appointed Prime Minister and Jacques Santer left the country. But he did come back and so I'm happy to see him sitting here amongst us.

Last year I indicated to the audience that the year 2010 would be a year where we would have to face major challenges. And in fact there were challenges.

We have walked through the remaining parts of the major economic crisis we experienced since World War II. And we are a little bit surprised, and were a little bit surprised by the end of last year, that the general economic performance of the European Union, of the Eurogroup, was by far better than previously forecasted and expected.

We had to face a major crisis in the Euro area.

I do slightly disagree with your president – but he already indicated that sometimes we are not sharing exactly the same views – when he was referring to the problems we were facing last year, as being a euro crisis and as being a currency crisis. I don't think that we do have a euro crisis, the euro is a stable currency, and I don't think that we are facing a currency crisis, because the euro today is one of the strongest, if not the strongest currency worldwide.

We have an enormous problem, because the volatility on the exchange market is extreme. Take the developments this week: last Friday we had an exchange rate towards the dollar of 1.29. Today at 6 o'clock, we have

one of 1.35. Six cents per week is not reflecting a tremendous change in economic fundamentals, but is reflecting this volatility we have to cope with in a world of floating currencies.

What is at stake now is that we have to come back to previous virtues the European Union was able of in recent years.

We started into this crisis with an average budget deficit at the level of the Euro area of 0.7% and we've now reached an average deficit of 7%. The debt situation has worsened in a rather dramatic way, because now, at the end of last year, we were flirting with a level of 18% public debt in comparison to the GDP.

We have to make clear, mainly to those countries which are called weaker countries, that there is no other alternative than the return to the virtues of fiscal consolidation. The fact that we, in the Union and at the level of the Euro area, performed rather well when it comes to economic growth is mainly due to the fact that governments, being wiser than employers normally do think, did not accept to withdraw in the course of the year 2010 all the fiscal stimuli we had put into place at the beginning of the year 2009. Had we done so, the economic performance could not have been the one we experience.

Now we are facing, at the level of the Euro area, new challenges. And we have to know that this general, globalized crisis will produce as a result remaining consequences we have to adjust to and we have to live with. That's true on both sides of the Atlantic. That's true even in the emerging markets, which are becoming more and more serious competitors we have on our radar.

The remaining consequences are that the debt crisis is still in place and that we have to attack this debt crisis with all means at our disposal and with all our instruments, in order to improve the situation some of our member countries of the Euro area are facing.

We decided last Monday, when I was chairing the last meeting of the Eurogroup, to speed up and to put into place a comprehensive answer to the debt crisis we are facing in the European Union, and more specifically in the Euro area. We have to bring this cycle to an end. The cycle I'm describing is the one which is characterized by the fact that we were jumping from one problem into the other; that we were delivering an ad hoc answer to specific problems, but we didn't have a real comprehensive strategy.

Now we have until February, March to formulate this comprehensive, global answer and to put into place a permanent stability mechanism at the level of the euro. And we do so, because I would like the Euro area and the policy makers to be before the curve, instead of always trying to understand what financial markets are doing, without telling them what we do think that financial markets should do.

And these responses we are under way to deliver will of cause produce a major impact on our domestic situation. Because Luxembourg is, although being a Grand Duchy, not the locomotive of the economic growth in Europe, nor worldwide. And we have to make sure that we'll adjust to the situation we are facing in new times.

So let's turn to Luxembourg and revisit a few moments of our recent national history.

On dit souvent que le Luxembourg est un pays qui n'est plus compétitif. Et moi, je plaide depuis une année ou deux pour une politique visant à enrichir l'économie luxembourgeoise par une dose de compétitivité supplémentaire.

Il est incontestable que sur les dernières années, nous avons perdu en compétitivité. Est-ce à dire que nous ne serions plus compétitifs? Non, je n'aime pas cette description de notre réalité économique tendant à accréditer la thèse que nous serions en train de perdre, parce que déjà avant la crise, nous aurions tout perdu.

Les Luxembourgeois, pour une raison que je n'arrive pas à comprendre, n'aiment pas les bonnes nouvelles. On est suspect lorsqu'on expose ce qui va. Et on est intarissable lorsqu'il s'agit de décrire ce qui ne va pas. Ce qui fait qu'on ne trouve plus le temps de dire comment on veut remédier à la situation qui ne va pas.

Il faut tout de même avoir à l'esprit quelques données qui devraient nous rassurer.

Nous sommes en train, au niveau de l'Eurogroupe, de comparer les situations compétitives entre les différents États membres qui composent cette zone monétaire, qui n'est pas une zone monétaire optimale parce que les divergences de compétitivité sont trop grandes. Mais je constate tout de même qu'en matière de balances des paiements, nous avons trois pays qui sont en excédent de paiements: c'est les Pays-Bas, avec 6,2% du PIB,

c'est la République fédérale allemande, en excédent de 5,9%, et c'est le Grand-Duché de Luxembourg, en excédent de 5,1%.

Je nuance mon propos: il faut bien voir l'extraordinaire importance du centre financier, qui intervient dans la confection de ces chiffres qui se comparent favorablement aux chiffres des autres.

Mais il faut voir l'Espagne, qui a une balance des paiements négative de l'ordre de 5,2%; la Grèce, 7,5%; le Portugal, 8,8% – ce qui prouve à l'évidence que les économies qui ont perdu en compétitivité au cours des 20 dernières années –, surtout la Grèce qui a perdu 25% de sa compétitivité depuis son adhésion à la zone euro, sont les pays qui, aujourd'hui, ont les problèmes d'endettement les plus significatifs.

Est-ce que les Luxembourgeois savent que Standard & Poor's, l'agence de notation, a jugé il y a trois semaines que la bonité du Luxembourg méritait un Triple-A? Je crois qu'ils ne peuvent pas le savoir, parce que les journaux n'en ont pas fait un état suffisamment grand.

Si la bonité du Luxembourg avait été corrigée vers le bas, si nous avions perdu un A ou un +, tout le monde le saurait. Le fait qu'une agence de notation nous accorde un Triple-A ne trouve pas mention dans les journaux luxembourgeois, même pas d'une façon convenable dans les pages économiques de ces journaux.

Dans la zone euro, nous avons seulement six pays qui ont un Triple-A. Je les avais réunis lundi, avant de voir les autres. Sur l'Union européenne, d'une façon plus générale, il y a huit pays sur 27 seulement qui ont un Triple-A. Le Luxembourg est parmi les pays qui ont la meilleure bonité. Comme le dit Standard & Poor's, le Luxembourg a une crédibilité extrêmement forte. Les seuls à ne pas le savoir, en règle générale, sont les Luxembourgeois.

On parle beaucoup du coût du travail, qui est bien sûr un paramètre important qu'il faut prendre en considération lorsqu'on compare les situations compétitives entre le Luxembourg et ses principaux voisins, et ses voisins directs. Le coût annuel moyen par salarié est le plus élevé au Luxembourg de tous les pays de l'Union européenne et au-delà. Le coût annuel le plus élevé par salarié.

Mais le coût horaire moyen est inférieur au coût moyen belge et français, et plus élevé que le coût horaire moyen allemand. Sauf dans le secteur de l'industrie, dans le secteur du commerce et dans le secteur de la construction, où le coût horaire luxembourgeois est inférieur au coût allemand, français et belge.

Donc, je veux bien qu'on s'amuse à nous expliquer que nous sommes en train de tout perdre et que nous sommes au bord de l'abîme, mais nous ne le sommes pas. Parce que nos fondamentaux, y compris sur ces points de comparaison que je viens de mentionner, nous distinguent d'une façon favorable.

Le coût indirect du travail est le moins élevé au Luxembourg, par comparaison aux pays avoisinants. Il y a seulement la Suède et le Danemark qui ont un coût indirect du travail moins élevé que le Luxembourg. Au Luxembourg, le coût indirect du travail représente 14%, alors qu'en France, il représente 34%; 20% de plus à Zoufftgen qu'à Dudelange. Et en Allemagne, le coût indirect du travail représente 22%; tout de même 8% de plus qu'au Luxembourg.

La durée du travail annuelle est la plus élevée au Luxembourg de tous les pays avoisinants. J'étais ministre du Travail pendant 17 ans, j'ai toujours, en dépit de mes amitiés pour l'autre partenaire social, évité et empêché que l'on procède au Luxembourg à une réduction légale de la durée du travail.

C'est-à-dire que toute comparaison en matière de compétitivité doit englober tous les éléments, et non pas seulement la perte relative de la compétitivité sur les dix dernières années, qui est sérieuse et qui nous oblige à réagir et à améliorer la compétitivité de notre économie.

On me dit, le gouvernement ne réagit pas à temps, n'est jamais là lorsqu'on a besoin de lui, mais Monsieur de Bok vous a dit que le gouvernement luxembourgeois finalement, à comparer son action avec celle des autres, figure parmi les gouvernements qui font ce qu'ils ont dû faire, et donc que, sur certains points, notamment en matière de recherche, de développement et d'innovation, nous sommes parmi les meilleurs en Europe.

Et nous sommes en train de consolider nos finances publiques. L'année passée, je vous avais dressé un tableau assez noir, tout comme Monsieur Dennewald, de la situation de nos finances publiques. Mais, en 2010, l'évolution des finances publiques fut meilleure que celle que nous avions prévue. Ce qui est dû, bien sûr, à la reprise économique, qui n'est pas un événe-

ment qui aurait pour seule origine les performances luxembourgeoises, mais qui est largement tributaire de l'évolution du commerce et de l'économie mondiale.

Tout de même, les chiffres budgétaires que nous avons entre les mains, donc l'exécution budgétaire, prouvent que nous n'avons pas réussi à avoir le déficit que nous avions prévu et escompté.

Le budget 2011, par rapport à l'exécution probable du budget 2010, accuse une augmentation des dépenses de 1,9%. Comme nous devons partir de l'idée que l'inflation gravitera probablement autour des 2% en 2011, l'augmentation réelle du budget pour 2011 est zéro. C'est la première fois depuis des décennies que le Luxembourg peut présenter un budget qui ne se distingue pas par une augmentation réelle et effective des dépenses.

Parfois, j'entends dans les milieux qui doivent être les vôtres que le gouvernement aurait réalisé pour seule économie budgétaire une correction vers le bas du niveau des budgets d'investissement. Ce n'est pas vrai.

Le Luxembourg investit en 2011 1,7 milliard. C'est la part la plus élevée de tous les investissements publics en Europe par rapport au PIB. C'est un budget élevé de 280 millions de plus que le budget d'investissement déjà très élevé de l'année de récession 2009. C'est un léger moins de 100 millions par rapport à l'exécution probable du budget 2010, où les mesures de relance, que nous avions décidées en 2009, ont connu leur plein essor.

Donc, en 2009, la récession au Luxembourg est de 3,7%, en 2011, l'augmentation de la croissance économique sera de 3%.

Lorsque l'économie se développe bien, on peut en fait, du point de vue des pouvoirs publics, prévoir moins d'investissements qu'en période récessionniste. Mais en période de croissance économique relativement forte, en 2010 et surtout 2011, nous réalisons un budget d'investissement qui dépasse en volume le budget d'investissement qui fut celui de 2009.

C'est-à-dire que la consolidation budgétaire n'est pas une consolidation neutre, ni aveugle, mais elle essayait, en dépit de toutes les difficultés, de tenir compte des véritables exigences économiques qui sont celles qui caractérisent notre situation.

Nous restons bien sûr inquiets, parce que le chômage se développe à une allure qui est inquiétante.

Entre 2008 et 2009, nous avons un plus, en termes de chômage, de 50%. Sur la même période, le chômage de longue durée augmente de 67%. Nous étions habitués à un taux de chômage qui correspondait au plein emploi, puisque le taux de chômage était de 2,7% entre 1985 et 2009, c'est exactement la période où j'étais votre ministre du Travail, alors que maintenant, il est de 6,1%.

Le ministre Schmit n'est pas responsable de cette augmentation de chômage. Il n'est pas non plus responsable du fait que l'emploi s'est accru de 1% en 2009 et de 1,8% en 2010. Une économie dont on me dit qu'elle n'est pas compétitive, une économie dont on me dit qu'elle est en perte de vitesse, en pleine récession, crée 1% d'emplois nouveaux en 2009 et 1,8% en 2010, première année d'une reprise économique notable.

J'ai entendu Brüderle expliquer à son public allemand qu'il y a un seul pays en Europe qui progresse de plus de 3% en termes de croissance, que c'était l'Allemagne: «Deutschland geht mit Siebenmeilenstiefeln vor und die Anderen folgen uns im Gänseschritt.»

Enfin, la petite oie luxembourgeoise n'est pas très loin derrière le géant allemand, qui explique que l'économie allemande était la seule qui avait plus d'emploi à la sortie de la crise qu'au début de la crise. Le Luxembourg a une bien meilleure performance en termes de création d'emploi que le géant allemand. Et donc, il ne faudrait pas que, devant les quelques succès qui sont les nôtres, nous continuions à nous dire que rien ne va et que tout va mal. Ce n'est pas vrai.

Mais il y a énormément de problèmes qui sont bien sûr devant nous. Je ne mentionnerai pas ici l'inflation, puisque je ne crois pas qu'il y aura une très forte remontée de l'inflation en 2011, bien que les performances luxembourgeoises soient des plus regrettables sur ce point. Nous accumulons année après année des contre-performances en matière d'inflation. Nous sommes à 2,8% à l'heure où je vous parle, et le fait que la Belgique soit à 3,2% n'est qu'une maigre consolation, mais dénote pour le reste que même en termes d'inflation, les performances luxembourgeoises ne sont pas toutes plus mauvaises que dans les pays avoisinants.

Devant cette perspective d'une remontée probable des prix de l'énergie, j'avais essayé d'amener les partenaires sociaux à un accord sur l'indexation automatique des

salaires au sein du Comité de coordination tripartite. Ce ne fut pas possible, ce n'était pas faisable, parce que gouvernement, patrons et syndicats divergent fortement en termes d'analyse. Ce qui m'obligea à inventer quelque chose dont je ne savais pas jusqu'au moment de la création qu'elles existaient, c'est les bipartites.

J'avais dit à cette tribune que les réunions tripartites de l'an 2010 se dérouleraient à la luxembourgeoise. J'avais dit, vociférations au début, applaudissements à la fin. Je dois dire que j'ai entendu plus de vociférations que d'applaudissements en 2010, puisqu'il était extrêmement difficile de réunir les partenaires sociaux et le gouvernement sur une même plage commune d'analyse.

Toujours est-il que les deux Tripartites ont produit des résultats sectoriels meilleurs que dans les pays où la consolidation sociale n'a pas atteint le niveau luxembourgeois. Et devant la perspective, disais-je, de la remontée probable des prix de l'énergie, qui était prévisible, nous avons pu amener les syndicats à se mettre d'accord avec le gouvernement sur une modulation de l'échéance des tranches indiciaires. Si nous n'avions pas engagé une réflexion avec les syndicats, seuls et sans les patrons, sur l'indexation des salaires, nous ne serions arrivés à aucun résultat, parce que les partenaires sociaux, pour des raisons qui m'échappent, se regardaient pendant 12 mois en chiens de faïence et n'arrivaient pas à se parler convenablement.

Donc, il fallait séparer les belligérants et chercher des accords sectoriels dans un format bipartite, que je n'aime pas parce que je trouve anormal que nous ne soyons plus à même de nous parler convenablement au Luxembourg, entre gens responsables, pour trouver des accords qui ont fait le bonheur économique et social de ce pays par le passé.

Si les syndicats avaient persisté dans leur attitude, qui fut celle pendant les réunions tripartites, de ne pas être d'accord pour changer ne fût-ce qu'une virgule et un millimètre de la législation sur l'indexation, nous serions en situation de devoir payer, enfin vous, et Monsieur Frieden comme ministre des Finances, de devoir payer une tranche indiciaire en mai, en juin ou en juillet. L'accord que nous avons avec les syndicats permet de retarder l'échéance de la tranche indiciaire à octobre.

Je le dis pour tous ceux qui ont dit que, finalement, cet accord-là entre syndicats et gouvernement, ce n'était rien du tout, ça ne valait rien, que de toute façon la tranche indiciaire était prévue pour septembre, et la remettre à octobre n'était pas un art de gouverner des plus développés.

Nous gagnons 3 ou 4 mois sur l'année 2011 en termes de coût du travail, en termes de masse salariale.

Donc, cet accord prouve qu'il y avait de bonnes raisons pour le conclure et pour le conclure de la façon dont nous l'avons conclu.

Mais nous étions aussi à même de trouver un arrangement, si j'ose dire, avec nos amis du patronat. Je suis d'accord avec Robert Dennewald lorsqu'il dit: les éléments structurels ne sont pas très nombreux, c'est plutôt une «compensation» qui est offerte aux entreprises luxembourgeoises sur l'année 2011, et c'est vrai. Toujours est-il qu'il n'y aura aucune augmentation du coût indirect du travail en 2011, ni même en 2012. Et le gouvernement a pris l'engagement de ne pas augmenter les cotisations sociales d'ici à la fin de la législative.

Nous avons pris sur nous de ne pas déplafonner les cotisations sociales, grande crainte de nombre d'entreprises luxembourgeoises.

Et finalement, nous avons proposé, et les entreprises étaient d'accord, d'augmenter la part du financement public dans les régimes de formation continue dans les entreprises. À l'heure où nous sommes, le budget de l'État concourt pour 14,5% aux coûts de la formation continue dans les entreprises. Nous allons augmenter ce niveau d'intervention d'aide publique jusqu'à 25%.

On me dit, on m'écrit, le gouvernement nage dans l'argent, il donne 20 millions au patronat, est-ce que nous sommes en crise? Est-ce que nous avons un problème budgétaire? Oui, nous sommes en crise, oui, nous avons un problème budgétaire, mais nous avons aussi un problème compétitif, non seulement au niveau des entreprises, mais aussi au niveau des salariés et des travailleurs.

Est-ce une dépense vaine, une dépense futile de prendre en main 20 millions d'euros pour concourir au financement du coût des politiques de formation continue offerte par les entreprises? N'est-ce pas un investissement dans la compétitivité des travailleurs? N'est-ce pas une politique planificatrice d'avenir? N'avons-nous pas de raisons pour amender les piètres résultats de notre système éducatif, en essayant de tout faire pour

former ceux qui travaillent déjà? N'est-ce pas un argument fort que de dire qu'au moment où nous devons absolument réformer nos régimes de pension, où nous n'allons pas augmenter l'âge du départ à la retraite, mais où nous devons tenir compte de l'allongement de la durée de la vie, d'aider les entreprises à mieux former ceux qui sont plus âgés et ceux qui ont dépassé l'âge de 45-50 ans, qui perdent leur emploi, qui sont expulsés du circuit productif économique?

Tant que nous n'aurons pas un taux d'emploi convenable entre 53 et 60 ans, il n'est pas question d'augmenter l'âge du départ à la retraite. Mais il faut tout faire, dans un effort commun, pour mieux cibler les politiques de formation continue sur les travailleurs les plus âgés, sur les travailleurs les moins qualifiés, pour qu'ils gardent une chance sur le marché de l'emploi et pour que les entreprises puissent prendre appui sur des salariés bien formés, qui ont été formés par les entreprises elles-mêmes. Et l'État accompagne cet effort de formation continue par une rallonge budgétaire supplémentaire qui coûte de l'argent, mais qui permet beaucoup de choses si nous voulons toujours faire des choses ensemble.

Le paquet que nous avons négocié avec le patronat prévoit également que le ministre Nicolas Schmit propose un système d'organisation du temps de travail qui tient mieux compte des spécificités saisonnières des différentes entreprises. Dans le cadre, bien sûr, de la législation telle qu'elle est, à moins qu'on ne trouve un accord à trois sur des amendements à apporter à la législation sur l'organisation du travail. Mais c'est un point important dont on parle très peu, celui d'essayer de trouver un terrain d'entente sur la réorganisation du temps de travail pour les entreprises dites saisonnières.

Nous sommes convenus, et les dirigeants des grandes organisations patronales y ont beaucoup insisté, d'accélérer les réformes en matière de simplification administrative, notamment en ce qui concerne la législation sur les établissements classés et la législation sur l'aménagement communal, qui doivent être finalisées pour la mi-juillet. Et la classification des établissements classés, la nomenclature des établissements classés, qui s'opèrera via règlement grand-ducal, sera opérationnelle, je le promets ici, pour le 15 mars de l'année en cours. Parce que sur ces points-là, où nous sommes maîtres de notre destin, nous pouvons agir avec la célérité que nous imposons à nous-mêmes et nous ne souffrons pas de lenteurs qui nous seraient dictées par d'autres.

Je voudrais dire un mot sur les rêves que je caresse pour l'année nouvelle.

Je voudrais que le Luxembourg retrouve le chemin du bon sens. Nous avions développé entre nous, en plein milieu de la crise sidérurgique, des formes de dialogue qui furent conclusives.

Mais ce fut une crise sectorielle qui concernait le moins grand nombre de travailleurs et qui affectait nombre d'autres secteurs. Enfin, c'était une crise qu'on arrivait à situer, à délimiter par rapport à d'autres segments de l'économie.

Cette fois-ci, l'économie entière est en crise, non seulement l'économie luxembourgeoise, mais aussi l'économie européenne, l'économie mondiale, et il est curieux de voir que, soudainement, parce que nous sommes devenus plus rigoureux, parce que nous n'avons plus d'a priori, parce que nous n'avons plus de positions *ex ante,* nous sommes parvenus à un niveau de dialogue qui est un non-dialogue.

Je voudrais exhorter, le gouvernement d'abord, les grandes organisations syndicales et le patronat luxembourgeois de retrouver le chemin du dialogue civilisé et responsable.

Il ne faut pas croire que les autres nous aideraient à retrouver le chemin de la croissance. Il ne faut pas croire que nous seuls pourrions être les bénéficiaires des politiques des autres.

Nous sommes bien sûr les victimes et les bénéficiaires des politiques des autres, mais ce que nous pouvons faire nous-mêmes, là où nous n'avons besoin d'aucune aide extérieure, là où nous nous dictons notre propre rythme, là où nous nous dictons notre propre profil, retrouvons le chemin du bon sens, et retravaillons ensemble avec cette volonté, qui fut toujours luxembourgeoise, de montrer que nous pouvons être meilleurs que les autres si nous le voulons. Parce que nous pouvons faire beaucoup de choses si nous le voulons.

Merci.

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, au sujet de la crise de la dette souveraine dans certains États membres de l'Union européenne

24 janvier 2011

Interview donnée à l'hebdomadaire *Der Spiegel*

SPIEGEL: Herr Premierminister, ist Angela Merkel eine gute Europäerin?

Jean-Claude Juncker: Unbedingt. Ich kann im Verhalten der Bundeskanzlerin nichts erkennen, was antieuropäisch wäre.

SPIEGEL: Dann fragen wir anders: Ist sie eine genauso gute Europäerin, wie es Helmut Kohl einst war?

Jean-Claude Juncker: Angela Merkel mag es gar nicht, in europäischen Angelegenheiten mit Helmut Kohl verglichen zu werden. Ich kann das gut verstehen, denn diesem Vergleich hält in Europa derzeit niemand stand. Auch ich nicht. Lassen Sie es mich so ausdrücken: Helmut Kohl war gut, und Frau Merkel ist nicht schlecht – wobei „gut" und „nicht schlecht" in diesem Fall dasselbe bedeuten.

SPIEGEL: Dennoch haftet Merkel in der Euro-Krise das Image der Bremserin an. Als Kommissionspräsident José Manuel Barroso jüngst vorschlug, den Euro-Rettungsschirm aufzustocken, hat ihn Angela Merkel umgehend zurückgepfiffen. Können Sie die Position der Kanzlerin verstehen?

Jean-Claude Juncker: Ich sehe keinen endgültigen Dissens zwischen Merkel und Barroso. Ich habe eher den Eindruck, dass die beiden in dieser Frage ein wenig aneinander vorbeigeredet haben.

SPIEGEL: Das ist eine freundliche Untertreibung für einen öffentlich ausgetragenen Streit. Was meinen Sie mit „aneinander vorbeigeredet"?

Jean-Claude Juncker: Der Europäische Rat hat im vergangenen Mai beschlossen, dass der Rettungsschirm für hochverschuldete Euro-Staaten 440 Milliarden Euro umfassen soll. Derzeit steht diese Summe aber nicht vollständig zur Verfügung, weil ein Teil der Garantieländer nicht die höchste Bonitätsstufe genießt. Deshalb suchen wir nach Lösungen, wie wir das bereitgestellte Geld vollständig einsetzen können.

SPIEGEL: Genau so haben wir Barroso verstanden.

Jean-Claude Juncker: Wenn Barroso seine Äußerung so gemeint hat, liegt er richtig – und dann kann es eigentlich keinen Konflikt mit Merkel geben. Denn in dieser Frage besteht unter den europäischen Regierungschefs Konsens: Wir wollen den Schirm nicht ausweiten, wir wollen dafür sorgen, dass er die geplante Größe auch erreicht.

SPIEGEL: Um das zu bewerkstelligen, müsste Deutschland aber höhere Risiken schultern. Dazu sind viele in der Bundesregierung nicht bereit.

Jean-Claude Juncker: Das kann ich nur schwer nachvollziehen, denn diese Last hätte nicht nur Deutschland zu tragen. Entgegen dem Eindruck, den derzeit manche Boulevardzeitungen erwecken, ist die Bundesrepublik nicht das einzige Land mit hervorragender Bonität in Europa. Um den Schirm effizienter zu machen, müssen auch Länder wie die Niederlande, Österreich, Finnland oder Luxemburg ihren Beitrag leisten.

SPIEGEL: Mit allem Respekt, der Beitrag Luxemburgs wird die Euro-Zone nicht retten.

Jean-Claude Juncker: Dafür ist der Solidaritätsbeitrag meiner Landsleute aber besonders groß. Es wird in Deutschland nicht gern gehört, es ist aber eine Tatsache: Pro Kopf stellt Luxemburg mehr Geld für den Fonds bereit als Deutschland.

SPIEGEL: Das erklärt aber nicht, warum manche Länder jetzt noch mehr Geld für den Fonds bereitstellen sollen. Gerade haben Portugal, Spanien und Italien erfolgreich neue Anleihen am Finanzmarkt aufgenommen. Zeigt das nicht, dass der jetzige Rettungsschirm völlig ausreicht?

Jean-Claude Juncker: Es zeigt, dass die europäische Politik die Lage an den Finanzmärkten sichtbar beruhigt hat. Allerdings sollten wir dies nicht als Einladung missverstehen, uns entspannt zurückzulehnen. Im Gegenteil: Es ist unabdingbar, dass wir die 440 Milliarden Euro, die wir im vergangenen Mai in Aussicht gestellt haben, nun auch effektiv bereitstellen. Ich bin zuversichtlich, dass sich die Bundesregierung diesem gemeinsamen europäischen Ziel nicht verschließen wird.

SPIEGEL: Barroso hat auch vorgeschlagen, dass der Rettungsschirm künftig die Schulden notleidender Staaten ankaufen soll. Sind Sie einverstanden?

Jean-Claude Juncker: Darüber rede ich im Kreis der Euro-Staaten, aber nicht im SPIEGEL. Nur so viel: Es wäre falsch, Tabuzonen zu errichten, aber wir dürfen die Starken auch nicht überfordern. Ohne Solidität gibt es keine Solidarität, und ohne Solidarität kommen wir in Sachen Solidität nicht weiter.

SPIEGEL: Derzeit kauft vor allem die Europäische Zentralbank, die EZB, Staatsschulden auf, zum Unwillen ihres Präsidenten Jean-Claude Trichet, der um die Unabhängigkeit der Behörde fürchtet. Wie lange kann das noch so weitergehen?

Jean-Claude Juncker: Ich begrüße, dass die Zentralbank in dieser besonderen Notlage zu unkonventionellen Maßnahmen bereit war. Klar ist aber auch, dass wir diese Maßnahmen nicht unbegrenzt fortsetzen können, ohne die Handlungsfähigkeit der EZB zu gefährden.

SPIEGEL: Die Schuldenkrise der Euro-Zone ist ungelöst, aber die EU-Staaten streiten und streiten. Warum können sich die Europäer auf keine gemeinsame Strategie einigen?

Jean-Claude Juncker: Es gibt eine gemeinsame Strategie. Wir tun uns nur schwer damit, sie überzeugend zu vermitteln. Am Tisch der Euro-Gruppe sitzen 17 Regierungen, in denen zusammen mehr als 40 politische Parteien vertreten sind. Da ist es kein Wunder, dass es hin und wieder mal zu Abstimmungsschwierigkeiten kommt.

SPIEGEL: Es gibt nicht nur Abstimmungsschwierigkeiten, es fehlt der Grundkonsens, zum Beispiel über die gemeinsame europäische Wirtschaftspolitik. Alle fordern sie, aber jeder scheint darunter etwas anderes zu verstehen.

Jean-Claude Juncker: Es ist unstrittig, dass wir uns in der Euro-Gruppe wirtschaftspolitisch enger abstimmen müssen. Wir haben uns zum Beispiel zu wenig um die Wettbewerbsfähigkeit von Staaten wie Griechenland gekümmert, dies hat die dortigen Haushaltsprobleme verschärft. Auch über Arbeitsmarktfragen müssen wir mehr reden, die wiederum zentral für die Wettbewerbsfähigkebit sind. Und wir kommen nicht umhin, die Lohnpolitik stärker zu koordinieren.

SPIEGEL: Die Bundesbürger fürchten, dass sie zum Zahlmeister ganz Europas werden sollen. Sie wollen nicht geradestehen für Fehler, die Politiker in Athen oder Dublin zu verantworten haben.

Jean-Claude Juncker: Wir könnten Griechen, Portugiesen und anderen glaubhafter entgegentreten, wenn nicht Deutschland und Frankreich den Stabilitätspakt im Jahr 2003 vorsätzlich gebrochen hätten. Und wir dürfen auch nicht vergessen, dass die deutsche Exportwirtschaft von der starken Nachfrage aus Südeuropa jahrelang profitiert hat. Wir benötigen eine stärkere wirtschaftspolitische Balance in Europa.

SPIEGEL: Sie haben vorgeschlagen, dass die Staaten der Europäischen Union künftig gemeinsame Anleihen (Euro-Bonds) ausgeben sollten, um die Schuldenkrise zu bekämpfen. Kanzlerin Merkel dagegen sah das als Versuch, eine europäische Transferunion durch die Hintertür einzuführen. Haben Sie Ihre Idee inzwischen zu den Akten gelegt?

Jean-Claude Juncker: Ich musste akzeptieren, dass es derzeit keine Mehrheit für meinen Vorschlag gibt. Aber ich bin zuversichtlich, dass sich dies eines Tages ändert. Euro-Bonds haben in Deutschland ein völlig falsches Image: Richtig ausgestaltet sind sie ein Instrument, unsolide Staaten zu mehr Haushaltsdisziplin anzuhalten.

SPIEGEL: Das glauben Sie selbst nicht. Wenn sich Regierungen wie die griechische in großem Umfang auf Kosten der Gemeinschaft verschulden können, haben sie überhaupt keinen Anreiz mehr zum Sparen.

Jean-Claude Juncker: Das Gegenteil ist richtig. Nur wer sich zu strikter Finanzdisziplin verpflichtet, hat nach unserem Vorschlag Zugang zu Euro-Bonds.

SPIEGEL: Das Problem in Europa bestand bislang weniger darin, Verpflichtungen abzugeben. Das Problem war, sie einzuhalten.

Jean-Claude Juncker: Wer vom Konsolidierungspfad abweicht, würde ebenfalls vom Euro-Bond-Markt ausgeschlossen. Das würde einen viel wirksameren Anreiz zu tugendhaftem Verhalten setzen als jeder Stabilitätspakt.

SPIEGEL: Dafür würde sich die Zinslast in Deutschland beträchtlich erhöhen.

Jean-Claude Juncker: Keineswegs. Euro-Bonds würden einen großen, einheitlichen Markt für europäische Staatsanleihen schaffen. Europa könnte erstmals auf Augenhöhe mit dem amerikanischen Bondmarkt konkurrieren. Dadurch könnten die deutschen Zinsen sogar sinken.

SPIEGEL: Wenn Länder mit bester Bonität und Pleitekandidaten zusammengefasst werden, kann unter dem Strich keine Bestnote mehr stehen. Wollen Sie das im Ernst bestreiten?

Jean-Claude Juncker: Allerdings. Schauen Sie sich die Zinsentwicklung bei jenen EU-Anleihen an, die es heute schon gibt. Wenn die EU entsprechende Bonds an den internationalen Finanzmärkten begibt, liegen die Zinssätze oft niedriger als in den Einzelstaaten.

SPIEGEL: Die Entwicklung der deutschen Zinsen zeigt das Gegenteil. Seit vergangenem August sind sie um mehr als einen Prozentpunkt gestiegen. Und was ist der Grund dafür?

Jean-Claude Juncker: Jetzt bin ich aber gespannt.

SPIEGEL: Die Anleger sind besorgt, dass Deutschland als Hauptfinanzier für die verschiedenen europäischen Sicherungsschirme überfordert sein könnte.

Jean-Claude Juncker: Das sehe ich anders. Unabhängig von der Frage der Euro-Bonds sollten wir uns mal in Erinnerung rufen, dass bislang nicht mal zehn Prozent der europäischen Fondsgelder ausgeschöpft sind.

SPIEGEL: Aber das Risiko, dass die Steuerzahler am Ende zur Kasse gebeten werden, wächst von Monat zu Monat. Als der Euro eingeführt wurde, haben die Politiker den Bundesbürgern erklärt: Es ist ausgeschlossen, dass Deutschland jemals für die Schulden anderer Staaten haften muss. Jetzt erleben wir, wie die Garantiesummen immer größer werden.

Jean-Claude Juncker: Sie reden über die Deutschen, als ob sie besondere Wesen wären. Der Rettungsschirm ist eine europäische Einrichtung, und die Bundesrepublik ist längst nicht das einzige Zahlerland.

SPIEGEL: Aber Deutschland ist das einzige Land, in dem es um eine Verfassungsfrage geht. Schon in ihrem Urteil zum Maastricht-Vertrag haben die Karlsruher Richter festgestellt, dass deutsche Steuergelder nicht so ohne weiteres zum Schutz der Euro-Zone eingesetzt werden dürfen.

Jean-Claude Juncker: Es gibt ähnliche Verfassungsdiskussionen auch in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union. Auch hier ist Deutschland kein Sonderfall. Und ich stelle ausdrücklich fest: Ich bin ein großer Bewunderer der Rechtsprechung des Bundesverfassungsgerichts.

SPIEGEL: In Deutschland ist es vor allem die FDP, die sich gegen weitere Lasten für die Steuerzahler zur Wehr setzt.

Jean-Claude Juncker: Ich bin entsetzt, wie manche deutsche Liberale ihr europapolitisches Erbe aufs Spiel setzen. Neben Helmut Kohl hat niemand die Integration Europas so befördert wie der langjährige Außenminister Hans-Dietrich Genscher. Es schmerzt mich zutiefst, dass einige in der FDP nun mit einem europapopulistischen Kurs liebäugeln.

SPIEGEL: Kaum noch jemand glaubt, dass ein Land wie Griechenland seine Schulden vollständig bedienen kann. An den Märkten und in der europäischen Politik gibt es Überlegungen, wie man die Gläubiger davon überzeugen kann, freiwillig auf einen Teil ihrer Forderungen zu verzichten. Wie könnte eine solche Umstrukturierung aussehen?

Jean-Claude Juncker: Es macht keinen Sinn, diese Frage jetzt öffentlich zu erörtern.

SPIEGEL: In zwei Jahren werden Griechenlands Schulden auf 160 Prozent des Bruttoinlandsprodukts gestiegen sein, selbst wenn das Land noch so viel spart. Ist es nicht an der Zeit zuzugeben, dass an einer Umschuldung kein Weg vorbeiführt.

Jean-Claude Juncker: Ich rede dieses Problem nicht klein. Aber wir müssen berücksichtigen, dass Griechenland erhebliche Anstrengungen unternimmt, seine Verschuldung mittelfristig zurückzuführen. Und wir müssen auch im Blick haben, dass in anderen Weltregionen die Schuldenquoten noch viel schlechter sind als in der Euro-Zone. Denken Sie nur an die USA.

SPIEGEL: Früher waren Sie ein gefragter Vermittler, wenn es in der Europapolitik zwischen Berlin und Paris hakte. Schmerzt es Sie, dass Kanzlerin Merkel und Präsident Sarkozy ihre Streitfragen heute lieber unter vier Augen lösen?

Jean-Claude Juncker: Nein. Ich hatte in der Vergangenheit viel Mühe damit zu verhindern, dass sich deutsch-französische Reibereien zu europäischen Konflikten auswachsen. Der deutsch-französische Motor ist essentiell, wenn wir die EU vertiefen wollen. Er reicht aber allein nicht aus. Berlin und Paris müssen

darauf achten, dass sie die anderen Mitgliedstaaten mitnehmen.

SPIEGEL: Sie meinen den berühmten Strandspaziergang vergangenen Oktober im französischen Deauville, mit dem sie ihre Linie zur Euro-Krise ganz Europa diktieren wollten.

Jean-Claude Juncker: Ich halte den Strandspaziergang von Deauville nicht unbedingt für ein Vorbild, wie man europäische Konflikte lösen sollte.

SPIEGEL: Wären Sie gern dabei gewesen?

Jean-Claude Juncker: Nein. Das Ergebnis war nicht so überzeugend, dass ich mich gern daran beteiligt hätte.

SPIEGEL: Sie wollten 2009 Präsident des Europäischen Rates werden. Merkel und Sarkozy haben das verhindert. Tragen Sie ihnen das nach?

Jean-Claude Juncker: Mir wurde nie erklärt, warum ich dieses Amt nicht antreten durfte, obwohl die meisten Regierungen in Europa dies wünschten. Ich hätte diese Aufgabe damals gern übernommen. Heute bin ich allerdings gar nicht mehr so traurig, dass es anders gekommen ist.

SPIEGEL: Warum?

Jean-Claude Juncker: Wäre ich Präsident des Europäischen Rates geworden, hätte das den Streit innerhalb der EU möglicherweise verschärft. Ich hätte mich nicht damit begnügt, die Meinungen der anderen Staats- und Regierungschefs zusammenzufassen. Obwohl ich aus einem kleinen Mitgliedsland komme, sage ich gern, was ich denke. Ich verstehe mich als Antreiber und nicht als Getriebener.

SPIEGEL: Herr Premierminister, wir danken Ihnen für dieses Gespräch.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion d'une conférence sur le plan Werner organisée par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe

27 janvier 2011

Madame la Directrice,
Monsieur le Ministre d'État honoraire,
Monsieur le Président de la Chambre,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellence, Mesdames, Messieurs,
Chère famille Werner,

Pierre Werner était un féru d'histoire et un homme politique qui s'est intéressé très tôt à la monnaie. À nous, qui étions jeunes au sein de son parti, il nous a appris l'histoire. Et à moi, qui suis moins jeune que dans le film que vous avez vu tout à l'heure – c'est la raison pour laquelle je n'aime pas ce genre de cérémonie –, moi, qui allais devenir Premier ministre, il m'a appris qu'un Premier ministre luxembourgeois devait toujours avoir dans ses compétences la monnaie. C'est ce qu'il fit, c'est ce que faisait mon prédécesseur, et c'est ce que j'ai fait jusqu'à ce jour.

Werner, jeune, convaincu de la nécessité qu'il y avait de faire l'Europe par la monnaie, en suivant en cela la recommandation tardive qu'il avait préassumée de Jacques Rueff, connaissait bien l'histoire monétaire. L'histoire monétaire de son pays qui fut tumultueuse, mais l'histoire monétaire de son continent, qui ne fut pas rectiligne. Il connaissait les raisons qui avaient fait que les unions monétaires qu'il y avait eues au cours de l'histoire, et notamment au XIXe siècle, devaient très obligatoirement échouer. L'union monétaire latine, l'union monétaire scandinave, le Zollverein allemand, qui vers sa fin s'était transformé en union monétaire avec la création de la Reichsbank en 1875, avaient échoué parce que ces projets, ces concepts s'étaient surconcentrés sur l'aspect monétaire des choses et avaient omis de réfléchir et de méditer les politiques qui devaient sous-tendre pour leur donner la cohésion nécessaire, les constructions monétaires qui se voulaient unitaires.

Le jeune Werner, qui était banquier et qui était le premier commissaire en charge du secteur financier à Luxembourg, connaissait le système monétaire international, qui n'avait pas de mystère pour lui. Et donc,

très jeune, il s'est aperçu que le système de Bretton Woods, qui a organisé le système monétaire international après la Deuxième Guerre mondiale, allait un jour s'essouffler. Déjà, le système de Bretton Woods organisait une partie du monde seulement, enfin, ce fut le monde d'alors. Bretton Woods était la règle qui concernait les échanges monétaires entre l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon. C'était le monde de l'après-guerre. Quelle différence avec la physionomie du monde d'aujourd'hui! Mais les hommes politiques et les techniciens de son époque et de son âge aimaient d'une certaine façon cette limpidité et cette simplicité du système de Bretton Woods, parce qu'il assurait la stabilité financière, ne connaissant comme référence et comme étalon monétaire que l'or, et dans une certaine mesure, le dollar.

Cette stabilité monétaire, cette assurance que jamais désordre monétaire il ne pouvait y avoir – bien qu'entre 1945 et 1967, il y a eu, dans la seule Europe, 20 alignements et réalignements monétaires, dont certains concernaient les six pays membres fondateurs de l'Europe –, cette assurance que la stabilité monétaire, au sens large du terme, serait assurée, explique d'ailleurs les raisons qui font que les auteurs du traité de Rome ne se sont guère occupés de monnaie.

On écrit souvent que les pères de l'Europe avaient déjà pensé la monnaie. Mais vous ne trouvez pas trace, dans le traité de Rome, des références à la monnaie. Parce qu'assurés, comme je viens de le dire, de la stabilité monétaire pérennisée, les grands pères de l'Europe se concentraient sur la mise en place des quatre libertés: marchandises, services, personnes et capitaux. Ils n'avaient pour l'Europe que des considérations, je ne dirais pas mercantiles, mais inspirées par les nécessités du marché qu'il s'agissait de mettre en place.

Mais vers la fin des années 1960, le système de Bretton Woods commençait à s'affaisser, à s'essouffler, à perdre de l'élan, parce que les déséquilibres globaux, ou moins prononcés que ceux qu'on peut appeler globaux, commençaient à faire leur apparition, entraînant dans leur mouvance un cortège de désordres et de remises en cause auxquels le monde ne savait pas répondre, puisque le système de Bretton Woods ne mettait pas à la disposition de ceux qui organisaient la monnaie internationale les instruments qu'il leur aurait fallu. Et parce que Nixon, en 1971, décida du jour au lendemain de mettre fin au système de Bretton Woods. Et à ce moment-là, personne, sur aucun continent, n'avait de réponse qui était prête pour prendre le relais du système de Bretton Woods.

S'y ajoutait qu'en 1968-1969, le désordre monétaire avait gagné la communauté des Six d'alors et en 1969, le franc français devait assez sérieusement dévaluer, et le Deutsche Mark assez sérieusement apprécier. En 1969, pas en 1968, parce qu'en 1968, la dévaluation du franc français fut décidée un jour, mais lorsque le ministre des Finances du Général retournait à Paris, de Gaulle disait: «J'ai lu dans le journal que le franc est dévalué, bien sûr il ne l'est pas», et donc les Européens devaient reprendre les travaux depuis le début. Mais, en 1969, de Gaulle, finalement, se rendant compte des écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne, devait se ranger à la bonne, mauvaise cause.

Werner, ministre des Finances, ministre du Trésor, en charge de la Monnaie, et en contact étroit avec le monde de la finance internationale, y voyait autant de raisons pour pousser plus loin une idée qu'il avait fomentée dès son jeune âge et qui consistait à doter l'Europe d'une puissance, d'un *firepower* monétaire. Werner avait beaucoup développé cette idée avant qu'il ne fut chargé par ses collègues de présider le groupe qui finalement a porté son nom et qui a donné le nom au plan qui fut l'œuvre collective de ce groupe. Parce que Werner, déjà en 1962, en 1963, en 1968, avait, lors de conférences internationales, et lors d'interventions à la Chambre des députés et ailleurs, insisté sur la nécessité qu'il y avait de prolonger le marché intérieur qui n'existait pas encore, mais qui se dessinait à l'horizon, de prolonger le marché intérieur, le Marché commun, par une monnaie unique.

Madame Danescu, dont je voulais saluer ici l'extraordinaire travail, vous a rappelé que Werner avait fait, par exemple, une conférence à Sarrebruck en janvier 1969, à l'invitation du Wirtschaftsrat de la CDU, où il avait développé, et en détail, quelques idées préesquissant ce qui allait devenir le plan Werner, en pensant que l'union monétaire devait, à partir de 1969, se réaliser dans un laps de temps s'étalant sur une période naviguant entre sept et dix ans, et en proposant, déjà à l'époque, que la monnaie unique, qu'il appela l'euror – il y avait une lettre de trop, mais sinon, il avait bien vu –, il voulait que l'euror s'installe, se mette en place par différentes étapes. Il en avait proposé trois, déjà dans son discours de Sarrebruck et dans son discours de Florence qui intervint plus tard.

Ce n'est pas surprenant que les chefs d'État ou de gouvernement, en 1969, à La Haye, le chargèrent de la présidence du groupe qui allait préparer le rapport Werner. Ce fut un peu un hasard et ce ne fut pas un hasard. Lorsque le groupe fut mis en place avant le sommet de La Haye, on avait rassemblé dans une salle le président du Comité monétaire, qui aujourd'hui s'appelle le Comité économique et financier, le président du Comité de politique économique qui, à l'époque, s'appelait Comité de conjoncture, quelques banquiers centraux, des directeurs généraux de la Commission et puis, en voyant tout ce beau monde, on a constaté: «Il n'y a pas de ministres, et il n'y a pas de Luxembourgeois.» Par conséquent, comme Werner répondait aux deux exigences, on lui demanda de prendre la présidence de ce groupe. Non pas à cause de son identité luxembourgeoise et des lacunes grand-ducales qu'il y avait dans ce groupe, mais parce qu'il fut en Europe celui qui, déjà, avait donné son nom à un préplan qu'il avait si souvent exposé. Il était Premier ministre et ministre des Finances en charge de la Monnaie, il avait participé à tous les débats économiques et monétaires, il avait participé à la mise en place du marché commun, il avait assisté, en l'influençant, au déroulement des différentes étapes de la mise en place du marché commun, et donc cette présidence convergeait, d'une certaine façon, vers lui et il entama ce travail avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie, porté par une conviction forte qu'il avait alimentée et nourrie au cours des décennies précédentes. Ce qui fait que son rapport vit le jour en octobre 1970 et contenait les éléments directeurs qui par la suite allaient influencer la pensée monétaire de l'Europe.

Je ne vais pas entrer dans les détails du plan Werner, j'ai eu l'occasion de le faire il y a quelques mois, et Madame Danescu vous a donné un résumé sur l'essentiel de la substance du rapport Werner, qui fut adopté en 1971, quelques jours avant que Nixon mette fin au système de Bretton Woods.

On l'a dit, ici et ailleurs, que le plan Werner n'a pas connu le succès de traduction dans la réalité qu'il aurait mérité, non pas à cause de ses faiblesses, parce qu'il n'avait pas de faiblesses, mais à cause de l'évolution du monde extérieur, si j'ose dire. Il y avait la décision de Nixon, réfléchie ou non réfléchie, il y avait l'émergence de la première crise pétrolière qui mettait à néant tous les efforts de convergences économiques en Europe. Convergences économiques, dont Werner avait dit, sous le sigle de coordination des politiques économiques, qu'elles étaient essentielles pour que la monnaie unique puisse prendre appui sur des bases économiques et sociales consolidées. La coordination des politiques économiques, le renforcement de la coordination des politiques économiques, le gouvernement économique, la gouvernance économique n'est pas une invention de ceux, qui, aujourd'hui, donnent l'impression d'avoir inventé hier soir la nécessité qu'il y avait de mieux coordonner les politiques économiques en Europe. Ils s'expriment en français, en allemand, en règle générale. C'était Werner qui avait, dans son rapport, souligné l'absolue nécessité qu'il y avait de coordonner les politiques économiques des États membres et de la zone monétaire, et de rapprocher, pour les aplanir, les divergences, notamment de compétitivité, qu'il pouvait y avoir entre les sous-économies de l'économie globale de ce qui allait devenir la zone euro.

Devant la non-existence d'un système monétaire tant soit peu organisé, les Européens ont inventé ce qui est devenu le serpent monétaire. C'est-à-dire un système qui avait pour but de maintenir les fluctuations des taux de change entre les monnaies européennes dans une marge étroite par rapport au dollar, raison pour laquelle on l'appela le «serpent monétaire dans le tunnel». C'est un système qui a fait ses preuves, mais comme il était exigeant, comme il demandait des efforts d'ajustement aux économies nationales qui y concouraient, il n'a pas connu le succès qu'on veut bien lui attribuer aujourd'hui, parce que le serpent monétaire a perdu tête et queue, parce qu'en fin de piste, ne faisaient partie du serpent monétaire que l'Allemagne, le Danemark et, bien sûr, les trois pays vertueux du Benelux. Les autres avaient peur du serpent, parce que le serpent mordait si on n'appliquait pas de politique vertueuse.

Devant ce relatif succès ou ce relatif insuccès du serpent monétaire, les Européens, en 1979, mirent en place le système monétaire européen. C'était l'idée déjà de Werner, puisque le rapport Werner préfigurait le système monétaire européen. Vous trouvez dans les archives de Pierre Werner une lettre d'Helmut Schmidt pour le 65e anniversaire de Werner, où, en 1979, Schmidt lui écrit une lettre où il s'exprime sur le mode laudatif en relation avec la création du système monétaire européen, en rappelant que cette idée fut à la base du rapport Werner de 1970. On met en place le système monétaire sous l'impulsion effective et réelle de Giscard d'Estaing et de Helmut Schmidt, qui peuvent revendiquer la paternité du système monétaire européen qui avait été

préfiguré par Pierre Werner. Et je dois à la vérité de dire que Gaston Thorn, Premier ministre à l'époque – vous lirez ça dans les mémoires d'Helmut Schmidt –, contribua pour beaucoup *in fine* à l'accord européen qui fut ficelé dans une ville allemande dont je ne me rappelle plus le nom, mais je crois que c'était Hambourg.

Le système mis en place visait des taux de change stables, mais ajustables. Donc, plus cette idée de l'irrévocabilité des taux de change, mais un système qui permettait aux États membres de respirer, mais qui se distinguait par la stabilité du concept et par la faculté d'ajustement dans les méandres du détail. Le mécanisme du taux de change, le TMC comme on disait à l'époque, avait prévu une marge de 2,25% par rapport au taux pivot, permettant pour le reste à l'Italie de pouvoir disposer d'une marge de 6%, ce qui déjà à l'époque dénotait la volonté de ceux qui nous dirigeaient alors de prendre conscience du fait que les économies ne se trouvaient pas exactement au même niveau d'ajustement. Mais on ne pouvait pas, comme ça, parce que l'idée soudainement se serait installée dans la tête d'un dirigeant européen, aligner, réaligner, évaluer, réévaluer, apprécier, déprécier les monnaies nationales, parce qu'il fallait l'accord de tous les gouvernements, et, ce qu'on oublie souvent, l'accord de la Commission. Nous sommes plusieurs dans cette salle, notamment mon cher Jacques Santer et moi-même, à avoir assisté à d'innombrables séances d'alignement, de réalignement. En règle générale, ça commence le vendredi soir au téléphone et ça se passe le dimanche soir à Bruxelles et ça doit se terminer à une heure du matin, le lundi matin, parce que la Bourse de Hong Kong ouvre à une heure du matin, les lundis matins.

Il y a eu une trentaine d'alignements et de réalignements depuis la mise en place du système monétaire européen jusqu'à l'introduction de l'euro. Ce fut donc une période, en fait, d'une assez grande volatilité interne à l'Europe, qui créait des problèmes énormes aux différentes économies qui étaient concernées. Non seulement à l'économie luxembourgeoise, lorsque nos amis belges dévaluaient sans nous consulter le franc belge et luxembourgeois qui, heureusement et vu l'actualité belge, n'est plus le nôtre. Heureusement que nous avons l'euro, l'euro qui protège aussi de l'irresponsabilité de certains hommes politiques belges pour l'instant! Ces alignements et réalignements conduisaient l'Europe parfois presque à l'abîme, risquaient de détruire la construction européenne dans son ensemble, parce qu'*overnight,* une économie se trouvait plus riche, en termes de compétitivité, parce que des réalignements monétaires avaient été faits. Je me rappellerai toujours qu'en 1992, les agriculteurs bavarois, parce que l'Italie avait dévalué, le mark avait réévalué, n'arrivaient plus, à partir du lundi matin, à écouler leurs produits de fromages en Italie, et donc l'agriculture bavaroise était en train d'entrer dans une zone économiquement dangereuse. Parce qu'à l'époque, nous avions encore les montants compensatoires agricoles qui empoisonnaient tous les débats européens, non seulement au moment des réalignements monétaires, mais aussi au moment de la fixation des prix agricoles en Europe.

Enfin, quoi qu'il en soit, le système monétaire européen a eu pour mérite de protéger les monnaies européennes et les économies nationales européennes contre l'irresponsabilité totale de ceux qui parfois dirigent les pays de l'Europe, parce qu'à la même époque, le consensus s'était fait que la lutte contre l'inflation et le maintien de la stabilité des prix étaient essentiels. Rappelez-vous que, vers la fin du siècle écoulé et vers la fin des années 1980, nous avions en Europe des taux d'inflation de 10, 12, 13, 14%, nous avions des taux d'intérêt de 8, 9, 10%. À comparer le désordre d'alors avec la stabilité énorme qui est la nôtre aujourd'hui, on arrive à mieux comprendre dans quelle situation nous nous retrouverions aujourd'hui s'il n'y avait pas cette force et cette discipline de l'euro qui nous obligent à mettre en place, avec un succès relatif, je l'avoue, et dispersé d'une façon non équilibrée, en Europe des politiques vertueuses.

Je dois en fait parler des succès et des crises, et j'aimerais vous parler des crises, parce que très souvent, elles ne sont pas connues, ou elles sont tombées dans l'oubli.

Nous avons, en 1991, entamé au premier janvier la présidence de l'Union européenne – enfin des Communautés européennes, parce que l'Union européenne n'est que l'enfant du traité de Maastricht dont nous commencions, sous forme de conférences intergouvernementales, à préparer le texte. Mon patron de l'époque, Jacques Santer, Premier ministre, m'avait chargé, puisque j'étais son ministre des Finances, de présider la conférence intergouvernementale sur la monnaie. D'ailleurs, la seule branche du traité de Maastricht qui a vraiment connu du succès, parce que la partie sur l'union politique…, oui... on attend sa réalisation jusqu'à aujourd'hui. La

monnaie unique se porterait mieux si l'union politique était déjà en place. Moi, je dois avouer – ça n'a pas beaucoup changé, me direz-vous –, je ne connaissais rien à la monnaie internationale. J'avais demandé à Jacques Santer: «Comment est-ce que tu peux me demander de présider une conférence intergouvernementale sur la monnaie unique, nous n'avons pas de monnaie nationale? Moi, je ne me suis jamais occupé de ces questions-là.» Il a dit: «*Sprang an d'Waasser!*» Alors, j'ai sauté. J'ai trouvé sur mon bureau un plan britannique dont plus personne ne parle. C'était un plan élaboré par le chancelier de l'Échiquier, John Major, sur la monnaie commune, *hard currency,* une espèce de monnaie parallèle aux monnaies nationales, idée britannique qui avait pour but de tout faire pour éviter que la monnaie unique au vrai sens du terme ne puisse avoir une chance. Il fallait absolument se dépêcher pour, non pas tuer cette idée britannique, mais pour la remplacer par une autre. Et nous étions largement inspirés, bien sûr, par les excellents travaux du non moins excellent Jacques Delors, qui constituaient en fait – la proposition Delors s'inspirait étroitement de celle de Werner – la base des débats entre les douze gouvernements qui, à l'époque, formaient les Communautés européennes. Exit la *hard currency* de John Major qui, entre-temps, était devenu Premier ministre et qui avait perdu le goût pour ces petites affaires monétaires, et son chancelier de l'Échiquier Norman Lamont qui, après une séance et dix *minutes,* a finalement abandonné cette idée que je me suis refusé de mettre en discussion. C'était toujours une bonne démarche en Europe, si vous n'aimez pas une idée, faites tout pour qu'elle ne soit pas discutée, ce que je fis.

Mais le problème britannique n'était pas résolu pour autant. Ayant abandonné la *hard currency,* il fallait essayer d'arrimer les Britanniques au consensus de l'Europe continentale qui s'esquissait déjà. Les Britanniques, jusqu'à ce jour, étaient, sont et le resteront pour une certaine période, férocement opposés à la monnaie unique. Donc, il fallait trouver autre chose, et les débats n'avançaient pas. Et c'était la première crise dans la conférence intergouvernementale, parce qu'on ne trouvait pas le moyen pour accommoder les Britanniques.

C'est alors que j'ai décidé de proposer l'*opting out* aux Britanniques. Je l'ai fait en mai 1991, à l'Hôtel intercontinental à Dommeldange, où se réunissait le Conseil informel des ministres des Finances. Mais j'avais pris mes précautions, parce que j'avais d'abord soumis cette idée à Jacques Delors, qui ne l'aimait pas. Je l'avais soumise à Bérégovoy, qui était le ministre des Finances français, et à Theo Waigel, ministre des Finances allemand, qui ne répondaient pas oui et qui ne répondaient pas non. Et puis je suis allé voir mon Premier ministre, Jacques Santer, la veille du Conseil informel des ministres des Finances – parce qu'un jeune ministre à l'époque, un ministre qui allait proposer une chose sérieuse, enfin qui allait faire n'importe quelle proposition, demandait d'abord l'avis du Premier ministre. C'est tout. La règle fut assez suivie à l'époque. Elle l'est moins aujourd'hui. Et je me rappellerai toujours, enfin, peut-être que mon patron ne se rappelle pas de sa réponse. Il me dit: «C'est une mauvaise idée, donc elle a beaucoup de chance d'être acceptée.» Et, en fait, l'idée n'est pas très européenne. Elle manque d'ambition, mais c'était la seule idée qui permettait à l'Europe d'avancer et finalement l'*opting out* britannique fut accepté pour plusieurs mois. Le chancelier de l'Échiquier, Norman Lamont, venait me voir en pleine réunion pour me dire: «Écoute, c'est très bien, mais il ne faut pas le dire, c'est trop tôt. Nous avons besoin de l'*opting out* en novembre. Nous ne pouvons pas avoir l'*opting out* en mai. Nous avons besoin d'un succès à la House of Commons en automne, et pas au printemps.» Déjà à l'époque – est-ce que cela a beaucoup changé? –, les agendas de politique intérieure primaient sur toutes les autres considérations. Et puis, il m'a dit: «Tu ne diras rien vers l'extérieur.» C'est ce que je fis, et je donnais une conférence de presse avec notre ami Jacques Delors auquel j'avais dit: «Il ne faut rien dire!», et donc il le disait. Et donc, pendant deux, trois mois, cette idée de l'*opting out* connut un certain succès sous le nom de «plan Delors». Mais Jacques Delors, qui est un chic type, dans ses mémoires, a rétabli la vérité. Ce qui fait que je peux la raconter sous forme d'anecdote ici.

L'idée faisait son chemin jusqu'au moment où nos amis néerlandais, en juillet, prenaient la présidence de l'Europe. D'abord ils cassaient, en le mettant en pièces, le compromis que Jacques Santer – président du Conseil européen, ensemble avec Jacques Poos – avait soigneusement ficelé sur la dimension politique des choses. C'était un vendredi où le gouvernement néerlandais avait fait son œuvre destructrice. C'est connu aux Pays-Bas «als de zwaarte vrijdag» et en Europe «as the black Friday». Parce que les Néerlandais n'avaient

aucune chance de succès avec le détricotement de cette proposition luxembourgeoise.

Mais sur l'union monétaire, moi qui avais lu tout ça, l'union politique qui fout le camp et mon union monétaire restait en l'état. Halte-là! Je regarde le premier texte néerlandais et je vois: ils avaient tout changé! Nous avions fait des textes sur les critères, sur l'*opting out* et les Néerlandais, qui sont des gens ingénieux, presque autant que nous lorsqu'il s'agit de leur intérêt national, avaient fait de l'*opting out* le contraire et avaient proposé – Wim Kok, mon ami ministre des Finances à l'époque et futur Premier ministre –, avaient fait de l'*opting out* un *opting in*. Les Néerlandais proposaient aux autres de faire un *opting in* et non plus aux Britanniques de faire un *opting out,* donc disaient en fait: la monnaie unique n'est pas la règle, mais la monnaie unique est l'exception. Si vous voulez une monnaie unique: *You have to opt in!* Mais ceux qui n'optent pas *in* sont dans la règle de base qui est la non-monnaie unique. Troisième crise pendant cette conférence intergouvernementale, parce que les autres vociféraient contre cette approche simplificatrice et réductrice d'ambition du gouvernement néerlandais. Et, donc, on a rétabli l'*opting out,* parce que Jacques Santer avait raison, c'était une mauvaise idée, donc elle finirait toujours par s'imposer.

Puis il fallait régler la question de l'indépendance de la Banque centrale. En parallèle à tout ça, il y avait une énorme opposition de vues entre les gouvernements français et allemand sur l'indépendance de la Banque centrale. Je me suis souvent promené dans le bureau du Premier ministre pour dire: «Est-ce que tu ne pourrais pas téléphoner à Mitterrand, parler à Kohl, pour qu'on arrive à résoudre ces affaires?» Ce qu'il faisait bien sûr, mais on n'arrivait pas au déblocage qui était nécessaire sur cette question finalement essentielle. Parce que dans l'esprit français, l'indépendance d'une autorité monétaire relevait du domaine des obscénités graves, alors que pour l'Allemagne, elle relevait de la catégorie d'une nécessité absolue. L'Allemagne qui, en relation avec la stabilité des prix, s'était vêtue d'une longue tradition qui lui était dictée par la destruction à deux reprises de l'ensemble du patrimoine national allemand, après la Première Guerre et après la Deuxième Guerre. Et le Deutsche Mark était devenu plus qu'un symbole pour la jeune démocratie d'après-guerre allemande. Mais vraiment comme le signe visible, palpable du bien-être allemand, qui n'était pas au programme des autorités allemandes, à la sortie de la guerre, mais que le Deutsche Mark a contribué à mettre en place.

Je me rappellerai toujours – mais je ne le dis jamais lorsque des journalistes sont là, ce qui me semble être le cas ce soir, un journaliste ne dit jamais qu'il est un journaliste; c'est comme les agents secrets, il y a des identités cachées –, celui qui luttait avec acharnement contre l'indépendance de la Banque centrale portait un nom. Il était directeur du Trésor, rue de Rivoli, parce que le ministère des Finances français se trouvait rue de Rivoli et non pas encore à Bercy. Il s'appelait Jean-Claude Trichet. Je dis de lui amicalement, jamais je n'ai vu dans ma vie un homme qui apprenait si vite la leçon qu'il refusait lorsqu'il était jeune. Lui expliquer que la Banque centrale devait être indépendante était vraiment une insulte à l'image que la France se faisait de la démocratie de l'État et du rôle des pouvoirs publics. Mais, aujourd'hui, dans une langue qui n'est plus celle de Voltaire, il arrive facilement à expliquer à la planète entière que l'indépendance de la Banque centrale est ultranécessaire. Ce en quoi il a raison, ce en quoi Werner avait raison en 1970, et ce en quoi nous avions raison lorsque nous le proposions.

L'union monétaire a failli échouer, un dimanche en 1992. Le lendemain de la mort du roi Baudouin, les ministres des Finances, sous la présidence belge de Philippe Maystadt, étaient convoqués à Bruxelles pour un autre réalignement. Le désordre monétaire était intégral. Nous étions sous pression de partout. Toutes les monnaies en fait étaient sous pression. Qu'est-ce que les Allemands et nos amis néerlandais nous proposaient? Ils nous proposaient que l'Allemagne et que les Pays-Bas sortiraient du système monétaire européen que la France entretemps avait rejoint. Devant cette perspective, les autres s'excitaient, parce que cela aurait signifié que les monnaies fortes quittent le système monétaire européen, et que resteraient les monnaies faibles, plus d'autres monnaies fortes, danoise, luxembourgeoise, qui avaient de meilleures données fondamentales du point de vue économique que la France, que la Belgique, et que d'autres qui auraient été enfermées dans le système monétaire, version réduite. Alors se sont passées deux choses. La première, j'ai téléphoné à Jacques Santer et j'ai dit: «Écoute, telle est la situation. Est-ce que oui ou non le Luxembourg va rester membre du système monétaire européen ou est-ce qu'il va le quitter?» Avec la France, j'ai passé sous commandement français, en fait, et italien. C'était ça le choix. Et Jacques Santer me dit:

«Non, on reste.» J'ai dit: «C'est difficile, on n'a pas de monnaie.» Et Jacques Santer, il faut le dire aujourd'hui, avait pris la précaution de préparer le pays à une telle possibilité, une telle échéance, parce qu'il avait prévu non seulement d'imprimer des billets de banque – parce qu'il faut des billets de banque lorsqu'on commence le lendemain avec une nouvelle monnaie –, mais avait tout prévu pour le jour où nous devrions quitter l'association monétaire avec la Belgique. Or, la menace que j'ai énoncée publiquement lors du Conseil des ministres des Finances faisait forte impression. Parce qu'en fait, si le Luxembourg était resté – ce dont les Belges nous croyaient incapables jusqu'au moment où je leur révèle un secret d'État qui fut que nous avions tout prévu –, si le Luxembourg avait quitté le système et si la Belgique était restée dans le système, le franc belge serait tombé je ne sais pas où. Parce qu'alors, les monnaies faibles seraient restées, seulement les monnaies fortes des pays ayant des données fondamentales convenables seraient sorties du système monétaire européen. Donc, l'affaire prenait un tour très compliqué. Et puis le ministre des Finances britannique, Kenneth Clarke, grand chancelier de l'Échiquier, prit la parole, lui, le Britannique qui ne voulait pas faire partie de la monnaie unique. Il dit: «Si vous allez faire cela, si l'Allemagne et les Pays-Bas quittent, avec ou sans le Luxembourg, le système monétaire européen, vous mettez un terme à toute ambition monétaire européenne. Vous n'aurez jamais la monnaie unique. Vous n'aurez jamais la monnaie unique si vous, les Allemands et les Néerlandais, vous faites cela. Et moi, je suis Britannique, et mon pays est contre la monnaie unique. Mais moi, je suis Européen, je voudrais que le continent européen, au moins le continent européen, se dote d'une monnaie. Je vous mets en garde contre le dérapage que vous êtes en train de faire.» On peut dire aujourd'hui que le ministre des Finances britannique a fait le plaidoyer le plus convaincant pour l'euro, au moment où sa construction était en danger de mort. Et, finalement, nous avons élargi la bande d'intervention de 2,25 à 15%, ce qui faisait du système monétaire européen une cible que les marchés financiers devaient rater, parce que faire exploser un système avec une marge d'intervention de 2,25, c'est possible. Soros avait sorti la livre britannique quelques mois auparavant. Faire sauter un système à 15% se révélait impossible. Sauf que la presse entière – anglo-saxonne d'abord, partiellement luxembourgeoise ensuite – écrivit que jamais l'euro ne verrait le jour parce que ses bandes d'intervention étaient tellement larges que la nécessité de la convergence de pratiques économiques ne serait plus nécessaire du tout.

Autre crise, la question de savoir qui va remplir les critères, qui ne va pas les remplir. Plusieurs gouvernements ont perdu le pouvoir, parce qu'ils ont tout fait pour remplir les critères, le gouvernement belge Dehaene, entre autres – la perte de Jean-Luc Dehaene n'était pas due à la dioxine, elle était due aux politiques de consolidation budgétaire –, Helmut Kohl, qui devait imposer dans la dernière année de sa législature un programme de consolidation budgétaire des plus brutaux. On ne savait toujours pas qui allait faire partie de cet ensemble. Mais on avait nos critères de convergence, les 3%, les 60%, vous connaissez cette mélodie. Mais comme les pays du Sud, que certains pays du Nord ne cessèrent d'appeler le «Club Méditerranée» – ce qui fut injurieux pour des peuples qui étaient en marge et qui faisaient beaucoup d'efforts pour s'ajuster et pour se mettre en forme et en condition pour pouvoir adhérer à la monnaie unique –, comme ces pays étaient en train de réussir leurs affaires, certains pays au nord faisaient tout pour les empêcher d'être admis comme membres de l'union monétaire.

J'ai reçu dans mon bureau deux Néerlandais, qui ne sont plus en fonction, ce qui me permet de dire que c'étaient Monsieur Zalm et Monsieur Bolkestein, en septembre 1997, alors que nous exercions la présidence de l'Union européenne, pour me dire que jamais l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce ne devaient devenir membres de l'union monétaire, sinon la Tweede Kamer, le Parlement néerlandais, voterait contre la monnaie unique, au moment où il aurait fallu qu'elle renonce à la devise nationale. Ce qui d'ailleurs était une question qui, d'après moi, ne se posait plus, parce que le Parlement néerlandais avait accepté et ratifié le traité de Maastricht. J'ai reçu, à la demande d'Helmut Kohl, un ministre-président Stoiber de la CSU bavaroise, qui était absolument opposé à la monnaie unique. J'ai reçu un jeune espoir du SPD allemand sur la demande d'Helmut Kohl, qui s'appelait Gerhard Schröder, pour lui expliquer que finalement les choses étaient en marche. À la demande d'Helmut Kohl, j'ai dû m'entretenir longuement avec Oskar Lafontaine, qui était contre la monnaie unique. Ce sont ces petites crises qu'on ne voit pas et ces petits problèmes qu'on doit résoudre pour pouvoir avancer dans de bonnes conditions.

J'étais désespéré le 2 mai 1998. C'était le jour où nous nous mettions d'accord sur l'identité des pays membres de l'Union européenne qui pourraient accéder à l'union monétaire, et où nous devions choisir le premier président de la Banque centrale européenne. La Commission de Jacques Santer avait bien préparé le passage définitif des monnaies nationales à l'euro, le passage de la deuxième vers la troisième étape. Restait à désigner un président pour la Banque centrale. Nous nous sommes vus le 2 mai à midi et nous nous sommes quittés le 3 mai à trois heures du matin, tellement la décision était difficile. Le traité dit que la Banque centrale est indépendante et le traité dit qu'est élu président de la Banque centrale celui qui a les meilleures connaissances professionnelles, et patati patata. Or, Monsieur Chirac a dit: «Oui, c'est vrai, c'est dans le traité, mais il faut un Français», et les Néerlandais ont dit: «Il ne faut pas de Néerlandais, il faut respecter le traité, mais nous proposons Wim Duisenberg» – qui, par hasard, était Néerlandais, et qui d'ailleurs avait l'appui de tout le monde, et qui fut un excellent premier président de la Banque centrale et qui avait été président de l'Institut monétaire européen. C'était Monsieur Blair qui présidait la réunion. Donc, sous la présidence britannique, nous avons donné l'envol définitif à l'euro, et nous avons désigné le premier président de la Banque centrale. Mais ça ne gênait pas les Britanniques, parce qu'ils avaient proposé Londres comme siège de la Banque centrale européenne. Ce n'est pas une blague. Alors que d'après les traités, le siège aurait dû être installé à Luxembourg. Mais Jacques Santer avait estimé à l'époque qu'il y avait de bonnes raisons pour renoncer à ce siège pour l'implanter à Francfort pour des raisons évidemment allemandes, les Allemands renonçant au Deutsche Mark avaient besoin de la localisation de l'autorité monétaire, et donc elle est devenue francfortoise.

J'ai assisté à deux cortèges de blagues qui ne m'ont pas fait rire. C'était le jour où les Britanniques ont demandé de voir le siège de la Banque centrale être installé à Londres et le jour où les Suédois, qui ne voulaient pas faire partie de la zone monétaire, insistaient beaucoup sur la qualité de l'or qui devait être celle des pièces, des monnaies en euro, parce que le ministre des Finances suédois, Göran Persson, qui allait devenir Premier ministre, disait toujours: «Il faut du Nordic Gold qui n'est produit qu'en Suède.» Donc, les Britanniques voulaient le siège et les Suédois voulaient le matériel pour battre monnaie, et les deux ne voulaient pas faire partie de la zone de la monnaie unique. Je me suis dit à ce moment-là: «Ça va réussir! Parce que, pourquoi l'un demande le matériel et l'autre le siège, s'ils ne croyaient pas tous les deux que nous allions avoir du succès.»

Après cela, nous avons dû faire, et peu avant, nous avons dû négocier le pacte de stabilité, parce qu'en Allemagne, il y avait un féroce débat sur la fragilité des critères de convergence que le traité et les textes d'application avaient aligné. Et donc, l'insistance allemande fut de parfaire le traité par un pacte de stabilité que nous avons conclu à Dublin où j'ai pu, là encore, naviguer entre la France et l'Allemagne pour arranger cette affaire, ensemble avec l'aide du président de la Commission qui fut Jacques Santer à l'époque. Nous avons amendé, réformé ce pacte de stabilité en mars 2005, sous une autre présidence luxembourgeoise, pour lui donner une grille de lecture plus économique, lui permettant de mieux respirer en cas de profonde récession économique, ce qui était notre cas en 2009. Si on n'avait pas réformé le pacte de stabilité en 2005, nous ne serions nulle part, parce que du 1er janvier au 31 décembre 2010, le Luxembourg était le seul pays de la zone euro qui respectait les critères du traité de Maastricht, comme nous étions les premiers à le respecter pendant les années 1990. Le Luxembourg était le premier à respecter les critères de convergence et nous sommes le dernier à les respecter toujours. Tous les autres sont devenus fautifs, notamment la France et l'Allemagne, qui ont violé le pacte de stabilité en 2003. Ce qui explique que la monnaie, dans les fantasmes des peuples et dans le cheminement de la pensée de ceux qui dirigent les peuples, joue toujours un rôle d'une excessive intimité nationale.

Les Européens n'ont pas appris à gérer collectivement et solidairement la monnaie unique et retombent toujours dans des réflexes nationaux lorsque les difficultés s'accumulent à l'horizon, comme on peut le voir aisément aujourd'hui, où il paraît presque impossible au président de l'Eurogroupe de concilier ces deux attentes. L'une, qui est de solidité, et l'autre, qui est de solidarité. Il faut les deux en Europe pour pouvoir construire des intersections vertueuses sur lesquelles le futur essor de l'Europe peut prendre appui.

Je vous fais cadeau des succès de l'euro parce que le temps avance. Enfin, vous les connaissez. Les éléments qui font que l'euro est devenu la deuxième monnaie de réserve internationale, loin devant le Japon.

Il ne deviendra pas la première monnaie de réserve internationale sous peu, ce n'est d'ailleurs pas souhaitable qu'il le devienne, parce que ça comporte des obligations lourdes, dont vous constatez chaque jour que les États-Unis s'en acquittent assez facilement, puisqu'ils accumulent toutes sortes de déficits qui font que les données fondamentales en Europe sont de loin meilleures que les données fondamentales au Japon ou aux États-Unis.

L'euro est la monnaie la plus stable et nous sommes à 1,3616 ce soir à 17 heures. Nous sommes moins affectés par la volatilité des cours de change que les autres monnaies et nous sommes plus forts, également en perspectives, que les États-Unis d'Amérique, leurs finances publiques, et leur économie d'une façon générale. Mais les marchés financiers de la planète entière se jettent sur la zone euro, ignorant la mauvaise qualité des données fondamentales japonaises et américaines.

Nous avons la stabilité monétaire depuis l'introduction de la monnaie unique. Nous avons un pouvoir d'achat interne peu affecté, puisque l'inflation depuis les douze années d'existence de la monnaie unique est à 1,97, moins que 2%, canal dressé par la Banque centrale européenne, deux fois moins élevé qu'en moyenne historique le Deutsche Mark. Mais tout le monde pense que: «Oui, l'euro a renchéri le coût de la vie.» Le contraire est vrai. En termes de pouvoir d'achat, nous avons réalisé de meilleures performances que le Deutsche Mark dans son *average* historique.

Nous avons créé sur les dix premières années de la monnaie unique 15 millions d'emplois, alors que la situation sur les marchés de l'emploi, avant l'entrée en vigueur de la monnaie unique, était exactement le contraire. Nous n'avons plus de réalignements monétaires entre nous, ce qui fait que les politiques économiques peuvent se fonder sur des éléments de prévisibilité autrement plus développés que ceux que nous avions jadis. Nous avons gagné sur une année 0,5% en termes de PIB, parce que le coût des transactions de change a disparu, ce qui fait qu'en résumé, l'euro peut se draper dans un long cortège de succès.

Nous, les hommes politiques, les banquiers centraux et les autres amis de l'euro, ils sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient à l'époque, sommes pourtant incapables d'expliquer à nos concitoyens les vertus et les qualités de l'euro, parce que nous n'arrivons pas à leur faire comprendre dans quelle situation nous serions si l'euro n'existait pas. Si nous étions avec 16 ou 17 monnaies nationales pour affronter les tigres de la finance internationale, pour surmonter les difficultés, faute d'ajustement économique suffisant qui reste, nous serions, pour de longues années, la proie des marchés financiers. Nous le sommes un peu aujourd'hui, mais nous avons les moyens – je pense que nous les aurons, je l'espère – pour mieux nous armer contre les attaques dont nous faisons l'objet. Attaques qui sont dues à la spéculation, mais qui sont aussi dues au fait que de nombreux gouvernements n'ont pas fait leurs devoirs à domicile – *Hausaufgaben,* comme on dit dans une langue plus évoluée.

Mais le fait que les États membres de la zone euro se soient largement endettés est largement dû à la crise financière et économique. En 2008 et 2009, Lehman Brothers *und die Folgen,* tous les gourous de la planète entière, y compris moi-même, qui ne suis pas gourou, nous ont expliqué qu'il faudrait que nous remplacions la faiblesse de la demande privée par une demande publique revigorée par des moyens budgétaires et donc étatiques, et donc publics. Alors, nous avons connu une spirale de déficits et d'endettements. Tout le monde nous disait qu'il fallait le faire et lorsque nous l'avons fait, tout le monde nous disait: «Ah, maintenant vous devez reconsolider vos finances publiques!» Il est vrai qu'en deux années, nous avons perdu les résultats de 10, 15 années de consolidation budgétaire. Lorsque nous avons commencé à retirer les stimuli fiscaux du circuit économique, les mêmes gourous nous disaient: «Ah, ça, vous ne pouvez pas faire, vous êtes en train de casser la reprise économique!» C'est là où nous sommes, devant plusieurs orientations qu'il faut avoir. Pour moi, l'affaire paraît évidente, la consolidation budgétaire est nécessaire. Il n'y aura pas de croissance en Europe si nous n'arrivons pas à reconsolider, et partout, nos finances publiques. Nous n'arriverons pas à faire de l'Europe un continent de croissance si nous n'assistons pas, en les appuyant, les pays dits faibles, qui ont d'énormes problèmes qui sont largement dus à leurs fautes, mais qui sont aussi la résultante et la conséquence de la crise économique et financière.

Si Pierre Werner avait vu tout ça, il aurait aimé les difficultés qui sont actuellement les nôtres, parce qu'il aurait su que les difficultés auraient été autrement plus grandes et moins maîtrisables si on n'avait pas mis en place l'euro! Ce fut pour moi un énorme privilège, ensemble avec Jacques Santer, de pouvoir

accompagner Pierre Werner sur une bonne partie de ses itinéraires européens et luxembourgeois.

Merci.

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise du titre de docteur *honoris causa* de la faculté de droit de l'université d'Athènes

8 février 2011

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Vice-Premier ministre,

Monsieur le Président de la République, que je remercie très particulièrement de s'être déplacé,

Monsieur le Président de la faculté de droit,

Mesdames et Messieurs les anciennes et anciens,

Ministres et Commissaires,

Monsieur le Premier ministre, que je remercie lui aussi tout particulièrement d'être venu,

Monsieur le Président de la Nouvelle Démocratie,

Monsieur le Président Flogaitis,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers amis,

Je suis – alors que parfois honoré ailleurs – tout particulièrement fier de me voir décerner le titre de docteur *honoris causa* de votre université, qui n'est pas n'importe quelle université, puisqu'il s'agit de l'université nationale d'Athènes, dont la réputation mondiale n'est pas à faire.

Lorsque, pendant le vol qui m'a conduit de Luxembourg à Athènes, je me suis davantage familiarisé avec – comme disent les économistes et les ministres des Finances, qui ne réfléchissent pas – les données fondamentales de votre université, je me suis aperçu qu'à l'université d'Athènes, il y a 120 000 étudiants et 2 200 enseignants.

Comme le vice-recteur de l'Université du Luxembourg m'accompagnait, que je salue cordialement, je me suis renseigné sur, comme disent les ministres des Finances naïfs, sur les données fondamentales de la nouvelle Université du Luxembourg, qui fut créée contre ma volonté il y a quelques années. Et je me suis aperçu qu'à l'Université du Luxembourg, il a y 5 000 étudiants, mais 500 enseignants.

Donc, à Luxembourg il y a un enseignant sur dix étudiants, alors qu'à Athènes – une université dont la réputation mondiale n'est plus à faire –, il y a un enseignant pour 60 étudiants. Et puis, je me suis aperçu du fait qu'il y a 28 étudiants grecs qui étudient à Luxembourg, et il n'y a pas un seul Luxembourgeois qui fait ses études à Athènes.

Et puis je me suis rendu compte du fait que, sur 2,8 étudiants grecs à Luxembourg, il y a un enseignant et que pour zéro étudiant luxembourgeois, il y en a 2 200 à Athènes. Ce qui prouve à l'évidence, mon cher ministre des Finances, que l'allocation des ressources humaines diffère d'un pays à l'autre.

Je dois vous dire, Excellences, mes chers amis, qu'Athènes, pour nous autres Européens, Luxembourgeois et pour moi-même, n'est pas un endroit neutre. On ne va pas à Athènes comme on va dans n'importe quelle ville européenne, puisque, d'une façon directe, indirecte, nous sommes tous d'une certaine façon des descendants des pères d'Athènes. Et donc, nous sommes tous redevables de la civilisation grecque, qui s'est construite lentement au cours des siècles, par soubresauts, par mouvements brusques, par gesticulations énormes, et qui par la découverte de la rationalité a permis à notre civilisation, que nous aimons appeler «occidentale», de se distinguer par rapport à d'autres.

J'aime la découverte hellénique de la rationalité, parce que je crois toujours que la construction européenne, elle aussi, est une affaire rationnelle, mais elle n'est pas seulement rationnelle, elle est aussi sentimentale. Elle est d'esprit, elle est de cœur. Il faut avoir les deux pour comprendre toutes ses dimensions.

L'apport de la Grèce à la civilisation, qui est et qui fut, fut énorme. Et l'apport de votre honorable université à la pensée et la méditation européenne ne le furent pas moins.

Aujourd'hui, je peux dire «notre université», puisque j'ai apprécié à la relecture des performances de cette université quel enrichissement elle a apporté à la méditation européenne, et j'ai relu, tout en le sachant déjà, que l'apport de cette université, de ses professeurs, de ses étudiants fut énorme lorsqu'il s'agissait de mettre un

terme au régime terrible des colonels, que j'ai observé de loin lorsque j'étais jeune. Les professeurs, les étudiants de cette université ont su dire non à la domination par autrui et ont refusé la violence physique, la violence morale, la violence intellectuelle en s'opposant au régime dictatorial qui a eu cours en Grèce.

La liberté intellectuelle, c'est la faculté, le pouvoir de dire non. Et les professeurs et les étudiants de cette université ont su dire non à un moment où il apparaissait être plus facile de dire oui, comme tant d'autres.

En le faisant, les professeurs – dont certains sont devenus ministres et députés par la suite – et les étudiants ont poursuivi, en faisant l'engagement de leur vie, le message qui résume la première phrase de la déclaration d'indépendance de la Grèce que Monsieur le Professeur a eu la délicatesse de mettre en exergue dans son discours qui concernait ma personne. Et je voulais le remercier d'avoir trouvé les mots justes, bien qu'ils furent, mais par endroits seulement, exagérés et en règle générale empreints d'une politesse intellectuelle qui, Monsieur le Professeur, m'honore profondément.

Je me sens donc en communion profonde avec cette université, avec la nation grecque.

La Grèce, on le dit souvent, mais on ne sait plus ce que cette référence veut dire, a inventé, j'ose dire, la démocratie. Et les professeurs, les étudiants de cette université ont su la défendre lorsqu'elle était menacée. Ceux qui vous ont précédés, mais vous poursuivez cette tâche, ont inventé la démocratie et ont inventé la règle de droit.

Celui qui réfléchit à l'existence humaine, au destin et au devenir de l'Homme, et donc celui qui aime les autres, c'est-à-dire les hommes; et celui qui aime le droit, c'est-à-dire la règle normative, et les deux sont indissociables – on ne peut pas aimer les hommes lorsqu'on n'aime pas le droit, et on est un mauvais constructeur de droit lorsqu'on n'aime pas les hommes. Quand moi, j'aime les hommes; quand moi, j'aime les autres; quand moi, j'aime le droit; quand moi, j'aime la règle normative que le droit impose à l'organisation de la cité, je me sens Grec. Je me sens Européen, puisque la Grèce et l'Europe sont, comme disait Pascal, des choses qui vont ensemble. Europe et Grèce sont deux êtres vivants qui vont ensemble.

Comme j'aime les hommes, comme j'aime le droit, comme j'aime la règle de droit, comme j'aime les choses qui vont ensemble, très naturellement je suis Grec, je suis Européen et tout à fait naturellement je suis devenu, il ne pouvait pas y avoir d'autre issue, docteur *honoris causa* de cette université, titre dont je tire une grande fierté.

Je vous ai parlé, mes chers amis, de la Grèce qui fut et qui suscita l'admiration à travers les siècles. Je voudrais vous parler avec modestie de la Grèce qui suscite toujours l'admiration, et de la Grèce telle qu'elle est.

La Grèce, pour le dire en un mot qui résume tout un raisonnement et toute une pensée articulée, a sa place en Europe. En dépit des difficultés qui sont actuellement les siennes, la Grèce a évidemment sa place au sein de la zone euro. La Grèce a sa place en Europe, la Grèce est un moteur constructif de l'avenir européen, parce que, outre ses nombreuses qualités, la Grèce a des particularités que les autres pays de l'Union européenne n'ont pas.

La Grèce est la grande spécialiste des Balkans. J'ai survolé les Balkans en venant à Athènes. Qui connaît mieux les complications de cette région ultratourmentée que constituent les Balkans que la Grèce. Qui connaît mieux que la Grèce l'Albanie, aux prises avec des difficultés énormes, qui peuvent paraître aujourd'hui insurmontables. Qui connaît mieux que la Grèce l'autre rive de la Méditerranée, où se rencontrent l'Égypte, la Libye, la Tunisie, dont la plupart des gouvernements aujourd'hui se révèlent avoir été les grands spécialistes, tout en ne voyant pas venir les mouvements profonds, alors que la Grèce est à l'écoute de l'autre rive de la Méditerranée.

La Grèce a des oreilles autrement plus grandes, lorsqu'il s'agit des Balkans, lorsqu'il s'agit de l'Albanie, lorsqu'il s'agit de l'autre rive que la Méditerranée, que tous les autres pays européens.

La Grèce, qui regarde la Turquie et le monde turcophone avec d'autres yeux et qui l'écoute avec d'autres oreilles, qui a su développer une faculté d'écoute que les autres n'arriveront jamais à avoir.

La Grèce, donc, qui est constructrice, qui est motrice et qui est aussi, sans se perdre dans un quelconque voyeurisme, l'observateur privilégié et l'informateur excellent des autres Européens sur les parties de l'Europe qui l'avoisinent, ou qui, de l'autre côté de la Méditerranée jettent le regard sur le continent européen avec beaucoup d'espoir et beaucoup d'enthousiasme.

La Grèce a sa place en Europe, à cause de vous qui êtes là; à cause des autres qui vous ont délégué, mais aussi à cause de Platon et de Socrate. Platon et Socrate ne peuvent pas jouer en deuxième division de l'Europe. Leur place est en première division, tout comme la place des Grecs aujourd'hui est en première division.

Vous devez savoir que j'ai étudié l'ancien grec, mais pendant six mois seulement. Et puis j'ai abandonné et j'ai choisi le latin, plus facile que l'ancien grec. Et puis, pour les études de juriste, auxquelles je me destinais déjà, l'enseignement du latin fut plus propice à la bonne compréhension des adages qui ont fait l'architecture du droit romain et de tous les droits qui ont suivi.

Mais pour les hommes de ma génération, la Grèce, ce fut Platon, ce fut Socrate, ce fut Thucydide, ce fut Solon, ce furent tous les autres, innombrables. Mais ce fut aussi Mikis Theodorakis, ce fut Melina Mercouri – aux funérailles de laquelle j'ai assisté en tant que jeune ministre du Travail qui assistait à une réunion informelle des ministres du Travail à Athènes –, c'est Nana Mouskouri…

Je ne tire pas, pour ne pas les gêner, une parallèle entre les grands ancêtres de la pensée grecque et ceux qui la traduisent en d'autres mots, avec d'autres mélodies dans un langage contemporain. Mais il faut savoir que pour nous, les autres Européens éloignés de la Grèce, séparés de la Grèce par cette région compliquée des Balkans, dont j'estime qu'il faudra que nous l'intégrions dans l'ensemble et dans la sphère de solidarité de paix européenne, que la Grèce moderne nous a parlés par ceux que je viens de mentionner.

Évidemment, la place de la Grèce, le milieu naturel, l'ambiance naturelle, vivante de la Grèce, est au sein de la zone euro. Je me suis toujours opposé à ceux, je devrais dire aux idiots, qui ont suggéré que la Grèce devrait quitter la zone euro.

Mes chers amis, l'Europe n'est pas faite pour éjecter. L'Europe est faite pour intégrer. Et la Grèce a su intégrer l'Union européenne après tant de péripéties, après une période dictatoriale des plus terribles. La Grèce a su intégrer l'Union européenne et la Grèce a su intégrer – avec des données qui parfois donnaient lieu à des interrogations – la zone euro. Et, donc, elle doit faire partie de cette zone qui organise l'intersection entre la solidité de ceux qui parfois ont été fautifs et la solidarité de ceux qui se portent mieux, dû à de nombreux accidents positifs de l'histoire.

Je plaide toujours – Georges, mon cher ami, le ministre des Finances, le sait bien – la cause de la solidité. Il n'y a pas d'avenir et il n'y a pas de survie pour la zone euro si ceux qui ont été moins performants en termes de compétitivité et en matière de consolidation fiscale ne se vouent pas corps et âme à la solidité. La consolidation budgétaire est sans alternative et sans option. Le fait que ceux qui sont moins performants doivent exceller dans la recherche d'une compétitivité mieux articulée est une évidence.

Je le dis avec Thucydide qui, il y a 2 300 ans, a dit que l'histoire est un éternel recommencement. Le passé doit servir d'enseignement au présent et les erreurs du passé peuvent être évitées. Que tous les Grecs d'aujourd'hui soient comme Thucydide et réfléchissent à l'enseignement qui fut proféré par un des plus grands Grecs qui furent.

Mais il est évident qu'à la solidité, mise en œuvre par ceux qui apparaissent comme étant plus faibles, alors qu'ils ne le sont pas devant l'Histoire, alors que leur passé les porte vers un avenir radieux, qu'à cette exigence de solidité correspond une exigence non moins forte qui est celle de la solidarité. Et la Grèce, pour ce qu'elle fut, pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle pourra devenir et pour ce qu'elle sera, mérite évidemment cette solidarité européenne.

Nous devons tous apprendre – vous, les Grecs, nous, les Luxembourgeois, tous les Européens – à gérer d'une façon collective et solidaire la monnaie unique. Exigence à laquelle je faisais référence lorsque j'ai parlé de l'intersection qui doit se construire entre la solidité et la solidarité.

Être membre de la zone euro impose des obligations ardentes à ceux qui partagent la monnaie unique. Et donc, il doit y avoir un consensus, non seulement informel, mais vraiment formalisé, sur les obligations qui résultent de l'appartenance à la zone euro. Mais lorsque nous discutons de l'intersection de la solidité des uns et de la solidarité des autres – et la solidité d'aujourd'hui dans le chef des uns peut devenir exigence de solidité demain dans le chef des autres, et solidarité dans le chef des uns aujourd'hui peut devenir exigence de solidarité dans le chef des autres demain –, nous devons

toujours faire en sorte que tous en Europe, nous respections la dignité des nations.

J'ai été peiné par le fait que notamment, s'agissant de la Grèce, certains aient oublié de parler de la Grèce avec l'exigence de dignité qui s'impose à chacun, qui comprend dans son entièreté l'identité et toute la dimension de la Grèce. Curieusement, après tous les martyrs européens, après tous les déchirements continentaux, nous n'avons pas appris à respecter la dignité des autres. Sauf le Luxembourg, qui n'a pas de passé guerrier, tout en ayant été victime de l'affrontement des autres. La dignité exige qu'on parle de la Grèce avec la retenue que l'Histoire et le devenir de la nation grecque imposent à tout observateur.

Je voudrais, indépendamment des considérations gravitant autour de l'euro, vous dire que la dignité de la nation grecque exige par exemple que nos amis britanniques fassent revenir en Grèce les reliefs et les autres signes archéologiques qui appartiennent à cette nation et qui n'ont aucun droit d'avoir été appropriés par d'autres. Je voudrais qu'au nom de la dignité de la nation hellénique, ce qui nous appartient nous soit retourné. Les monuments éternels grecs sont aussi nos monuments éternels. Et je voudrais qu'ils redeviennent complets et donc que nos amis britanniques fassent preuve, non pas de générosité, mais de justice redistributive, en retournant à la nation grecque ce qui n'appartient pas à la nation britannique.

Donc, cette danse, ce tango, ce mélange, cette intersection entre solidité et solidarité devrait trouver application, je crois, dans tous les domaines. Parce qu'il est facile de se dire Européen lorsque tout va bien. Lorsqu'il n'y a pas de problèmes, tout le monde se tape sur l'épaule, et il y a des processions interminables, de longs cortèges des amis de l'Europe. Mais lorsque quelqu'un va mal, plus mal; lorsque quelqu'un est en difficulté, alors il faut montrer ce que solidarité et conscience européennes veulent dire.

Et je voudrais dire, sans m'immiscer dans les affaires internes des problèmes qui sont les vôtres et que je connais en détail, parce que j'aime les Grecs et j'aime cette nation – pour le moment dans la tourmente, parce qu'elle cherche une issue à ses problèmes –, je voudrais dire que les sacrifices qui sont demandés aux Grecs, notamment aux plus humbles et aux plus ordinaires des Grecs qui ne sont pas moins intelligents que les plus riches, je voudrais dire à mes amis grecs que ça vaut la peine. On peut discuter du détail des mesures. Mais les Grecs d'aujourd'hui doivent savoir qu'ils sont en train de construire l'avenir de leurs enfants. Si on continue comme si de rien n'était, si on ne réagit pas, si on ne consolide pas, l'avenir des jeunes Grecs de demain sera autrement plus difficile que la réalité des Grecs d'aujourd'hui. Et donc, il est le devoir de la génération qui est d'assurer la prospérité et le bonheur de la génération qui nous succédera.

Mais cela doit se faire avec un sens aigu de l'équité sociale. Si on est inattentif lorsqu'il s'agit de maintenir la cohésion sociale en vie et d'en faire une réalité qui dure, on risque de tout perdre. Et je dis avec Solon que la règle de droit, donc la norme qui s'impose à tous, doit être juste. Solon, qui a rédigé des lois égales pour les nobles et pour les roturiers, fixant pour chacun une justice droite. Il s'agit d'appliquer, lorsqu'on agit, la justice droite, c'est-à-dire l'équité sociale qui assure la cohérence et la cohésion sociale; qui fait en sorte que les efforts d'aujourd'hui ne soient pas perçus comme une exigence du moment, mais comme une prémice qui fera, lorsqu'on la rencontrera, le bonheur des générations à venir.

Je crois profondément que ni pour les Grecs ni pour tous les autres qui habitent notre continent, il n'y aura pas de bonheur si nous ne veillons pas au maintien de la vivacité du projet européen.

Nous pensons toujours qu'il est plus difficile aujourd'hui de plaider la cause de l'intégration européenne. Ce n'est pas vrai. Ceux qui, en 1945, sont retournés des camps de concentration, martyrisés, torturés, battus, presque tués; et ceux qui sont revenus des champs de bataille et ont regardé la mort les yeux dans les yeux, ils avaient beaucoup plus de mal à concevoir l'idée que, plus jamais cette phrase éternelle d'après-guerre, qui dit «plus jamais la guerre», devrait devenir non seulement une prière, mais un programme politique.

Ce programme politique que les pères de l'Europe ont adopté – certains en prison, certains en camp de concentration, certains dans la misère absolue, certains dans le désespoir le plus intégral –, cette prière, ce concept de vouloir à tout prix l'Europe pour éviter au continent la répétition des affres du passé, est devenu un programme politique qui sort ses effets bénéfiques jusqu'à aujourd'hui.

Les hommes et les femmes de ma génération n'ont rien donné à l'Europe. Rien! Nous avons hérité de l'Europe.

Oui, moi et d'autres, certains ici, avons contribué à doter l'Europe d'un marché unique et d'une monnaie unique. J'ai négocié l'Acte unique, parce que je suis vieux, je suis un vétéran, je suis ministre depuis 28 ans – mais je rends attentif au fait que de temps à autre, il y a des élections au Luxembourg, donc je ne suis pas un putschiste, je suis régulièrement réélu. J'ai présidé la conférence intergouvernementale qui a conduit au traité de Maastricht et à la monnaie unique, à l'euro. Je dis souvent que, comme je suis le dernier signataire du traité de Maastricht qui est encore actif en politique, l'euro et moi, nous sommes les seuls survivants du traité de Maastricht. Mais nous avons peu donné, parce que nous avons pour obligation ardente de soigner l'héritage que nous avons reçu de ceux qui nous ont précédés.

Alors, devant ces réalités et devant cet énorme espoir que je continue d'avoir pour l'Europe, je voudrais dire que je ne vois pas d'Europe sans la Grèce; je ne vois pas la construction européenne sans la Grèce; je ne vois pas la construction monétaire de l'Europe sans la Grèce. La Grèce a toute sa place dans les deux ensembles que constituent l'Union européenne et la zone monétaire que nous appelons celle de l'euro.

Et je voudrais dire que je suis fier d'être docteur *honoris causa* de votre faculté de droit, parce que je suis juriste et je n'ai pas fait de doctorat en droit. J'étais étudiant à Strasbourg, mais je n'ai pas aimé le droit, je dois le dire.

[…]

Mais je suis devenu juriste parce que j'aime la rationalité, j'aime la logique juridique, au moment où, jeune assistant parlementaire, je commençais à écrire des textes de droit, ce que je fais encore aujourd'hui au quotidien, parce que je prétends toujours que, lorsqu'on écrit et donc fait le droit, on reste en contact avec cette science exacte que constitue le droit.

Je le dis pour les économistes qui se vouent à une science qui est moins exacte que le droit, bien que je sache que la faculté du droit englobe à Athènes également les sciences économiques. Mais comme président de l'Eurogroupe, je sais que le droit est une science plus exacte que l'économie. Je m'excuse auprès des sommités économiques qui sont ici rassemblées.

Je voudrais donc que la Grèce défende son honneur et dise ce qu'elle a à dire. Qu'elle soit modeste, oui, mais qu'elle soit exigeante à l'égard d'elle-même et à l'égard de ceux qui sont ses partenaires et – c'est mon cas – ses amis en Europe.

Je voudrais qu'après que la Grèce soit devenue championne d'Europe en foot, qu'elle redevienne, pour le rester, championne en Europe.

Merci beaucoup.

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 55e session de la Commission de la condition de la femme aux Nations unies à New York

24 février 2011

Monsieur le Président,

En tant que ministre de l'Égalité des chances du Grand-Duché de Luxembourg, je suis particulièrement heureuse et fière de pouvoir prendre la parole devant votre commission, aujourd'hui, en cette journée historique où sera lancée officiellement la nouvelle entité de l'Organisation des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes.

La fusion de quatre organismes distincts n'est pas seulement à saluer, car elle unit dorénavant à la fois les fonctions normatives et les activités opérationnelles de l'ONU, mais également et surtout parce qu'elle peut servir d'exemple à suivre, de symbole en matière de politique d'égalité entre hommes et femmes, de symbole pour un rassemblement, une mise en commun des efforts de tous les acteurs, à leurs niveaux respectifs, pour que l'égalité de droit entre hommes et femmes devienne enfin une réalité.

Le Luxembourg approuve entièrement le programme de travail présenté par Madame Bachelet, que je tiens par ailleurs à féliciter pour sa nomination au poste de directrice exécutive d'ONU-Femmes, et notamment les cinq thèmes prioritaires choisis.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, et en ligne avec notre engagement de longue date en faveur de la parité hommes-femmes, je peux assurer notre plein soutien à ce programme ambitieux.

Nous devons aborder le sujet de l'égalité entre hommes et femmes sous tous ces aspects: un partage équilibré et/ou équitable des responsabilités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie va nécessairement de pair avec une remise en question et une redistribution des tâches dans la vie privée, dans le monde du travail et dans la société en général.

Dans ce contexte, il me tient tout particulièrement à cœur d'impliquer les hommes dans nos réflexions: les défis d'augmenter le taux d'emploi des femmes et d'améliorer la participation des femmes à la prise de décision économique et politique seront d'autant plus faciles à affronter avec l'appui des hommes, notamment, mais pas seulement, en matière de conciliation entre travail et vie familiale.

Comme la stratégie d'ONU-Femmes le soulève à juste titre: l'égalité entre hommes et femmes n'est pas seulement une «affaire de femmes».

Le thème prioritaire des travaux de la Commission de cette année m'est très cher dans la mesure où je suis également ministre des Classes moyennes et du Tourisme, en charge des petites et moyennes entreprises.

Je défends évidemment l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi en tant que pas essentiel menant vers leur autonomisation.

Je défends l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi de manière d'autant plus rigoureuse que les femmes constituent un potentiel de talents et de compétences dont nos économies ne peuvent pas se passer.

Dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union européenne s'est fixée, entre autres:

- l'objectif que 40% des jeunes terminent leurs études avec un diplôme universitaire et
- l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75%.

Ces objectifs ne seront jamais atteints sans l'apport des femmes.

Face à ces ambitions, il ne faut cependant pas perdre de vue un aspect important: celui de la qualité du travail. Une ségrégation des hommes et des femmes doit absolument être évitée, que ce soit dans l'éducation ou sur le marché du travail.

Monsieur le Président,

Le gouvernement luxembourgeois promeut activement la diversification des choix professionnels des filles et des garçons, le but étant d'attirer, d'un côté, plus de garçons dans des professions du domaine social et de l'enseignement et, d'un autre côté, de susciter davantage l'intérêt de filles pour les métiers techniques et la recherche.

En parallèle, nous devons veiller à faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail. Nous devons également veiller à maintenir les compétences dans nos entreprises. Cela vaut en particulier pour les femmes qui interrompent leurs carrières en cas de naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Nous devons mettre en place un environnement favorable en termes de conditions de travail pour garder dans l'emploi ce réservoir de savoir et d'expériences: des modèles flexibles d'organisation du travail, de nouvelles formes de travail et des modes de garde d'enfants et de personnes dépendantes adaptés aux besoins ne sont que quelques pistes à creuser dans ce contexte.

Les inégalités de salaire persistant entre hommes et femmes doivent être éliminées et l'accès des femmes à la prise de décision à tous les niveaux doit être promu.

Compétences et talents des femmes et des hommes sont complémentaires. Mixité et diversité des ressources humaines constituent un gain, un atout pour les entreprises. Non seulement en termes de responsabilité sociale, mais également, comme le confirment des études scientifiques, en termes de résultats financiers.

Monsieur le Président,

La parité des sexes et l'autonomisation politique, économique et sociale de la femme n'est pas un fardeau, une lourdeur, mais un atout potentiel important.

C'est ce message fondamental que nous nous devons de propager, et que je m'efforce de propager dans mon propre pays.

Il nous faut convaincre. Convaincre veut dire agir sur la façon de penser des gens. Les amener à remettre en question leurs mentalités. Au cas idéal, réussir à les changer.

Je nous souhaite, à tous et à toutes, le courage et la persévérance nécessaires pour gagner notre lutte commune pour cette cause noble qu'est l'égalité des

femmes et des hommes et l'élimination de toutes formes de discrimination.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

1er mars 2011

Monsieur le Président,
Madame le Haut-Commissaire aux droits de l'homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je me rallie à la déclaration qu'a faite hier au nom de l'UE, Madame Catherine Ashton, haut représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. L'immolation par le feu du jeune Tunisien Mohammed Bouazizi en décembre dernier a déclenché un embrasement politique qui s'est rapidement étendu à toute la Tunisie, puis à l'Égypte et, finalement, à un grand nombre d'autres pays arabes. Mobilisés par les moyens de communication modernes, et entraînés par les jeunes, les peuples arabes se sont soulevés massivement. Ils ont manifesté, de manière pacifique, pour leur liberté, leur dignité et pour la justice sociale. Avec un courage admirable, ils sont parvenus à briser le mur de la peur. Ils ont réclamé leur droit à l'autodétermination. Ils se sont réapproprié l'histoire. En Tunisie, puis en Égypte, l'ancien ordre a été mis en question. Le chômage, la pauvreté, des conditions de vie précaires, le contrôle policier et la présence d'économies parallèles avaient depuis longtemps préparé le terrain à cette révolte de masse.

Le Luxembourg se félicite de ces développements historiques portés par des aspirations fondées sur les valeurs de la démocratie, de la liberté, de la justice sociale et du respect des droits de l'Homme. Nous regrettons les centaines de morts, victimes d'une répression brutale et totalement inacceptable. Mais nous sommes conscients également du fait que tous ces bouleversements ne se trouvent qu'au début de processus de réforme longs, difficiles et complexes. Pour que cette révolution pacifique ne soit pas trahie, pour qu'elle soit durable, il importe de construire, de manière inclusive et démocratique, des structures et des institutions politiques permettant de traduire les demandes légitimes des peuples en de nouvelles constitutions, de nouvelles politiques menées par de nouveaux gouvernements.

Pour répondre à ces exigences démocratiques, la voie à suivre est celle du dialogue avec toutes les forces politiques, celle de la réforme politique à mener dans le plein respect des droits de l'Homme, à commencer par l'organisation d'élections libres et honnêtes. Nous devons accompagner et appuyer de tels processus, y compris en renforçant notre coopération sur les plans politique, économique et sociale. Voilà aussi le message que j'ai développé au cours des entretiens que j'ai eus samedi dernier au Caire avec les autorités de l'Égypte, ainsi qu'avec les représentants de l'opposition et de la société civile. Je les ai encouragées à poursuivre résolument les efforts de réforme en cours dans cette période de transition. Le Luxembourg s'est joint la semaine passée aux pays qui ont demandé la tenue d'une session spéciale de ce Conseil consacrée à la situation des droits de l'Homme en Libye et qui ont introduit une résolution qui a été adoptée par consensus.

Le Luxembourg condamne résolument les violations flagrantes des droits de l'Homme dans ce pays et la répression féroce qui ne cesse de s'abattre contre les manifestants et qui a conduit ce pays au bord de la guerre civile. Il déplore la mort de plusieurs centaines, sinon de milliers de personnes. Nous demandons un arrêt immédiat de ces violations, de cette violence et de cette répression qui relèvent de crimes contre l'humanité. Nous insistons qu'une enquête indépendante et rapide soit menée afin d'identifier les faits exacts et les responsables de ces massacres qui devront répondre de leurs actes. Aucune impunité ne saurait être tolérée et je me félicite que les membres du Conseil de sécurité des Nations unies aient adopté, pour la première fois de son histoire, une résolution impliquant en particulier la saisine immédiate de la Cour pénale internationale. J'ajoute que la place de la Libye au sein de notre Conseil des droits de l'homme est devenue injustifiable. Face au drame humain créé par l'exode massif surtout de travailleurs émigrés, la communauté internationale doit faire preuve de solidarité. Dans le cadre des accords pluriannuels signés avec le CICR et le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Luxembourg prévoit de mettre à disposition à chacune de ces organisations humanitaires un montant de 500 000 euros pour réagir à la crise humanitaire en Libye et dans les pays limitrophes.

Notre Conseil n'a pas été parmi les premières organisations internationales à réagir et à se mettre clairement du côté des victimes de ce déferlement de violence et de ces violations en Libye. C'est pourquoi je dois regretter que l'occasion de l'exercice du réexamen du Conseil n'ait pas été saisie pour le doter de modalités de travail plus flexibles. Nous condamnons aussi les violations des droits de l'Homme commises en Iran, et la répression et la violence indiscriminée qui y sont exercées contre des manifestants, des hommes politiques, des journalistes, des militants des droits de l'Homme ainsi que des minorités comme celle des Baha'is. L'Iran doit cesser immédiatement d'appliquer la peine de mort, à commencer par la lapidation. Il est par ailleurs grand temps que le Conseil des droits de l'homme se dote d'un mécanisme qui puisse lui permettre d'examiner la situation des droits de l'Homme en Iran de manière durable. J'appelle dès lors de mes vœux que la proposition de nommer un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme puisse aboutir au cours de cette 16e session. Le voyage que j'ai pu effectuer au Proche-Orient la semaine passée m'a également conduit en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. À Gaza, j'ai pu me rendre compte sur place d'une situation inacceptable, inhumaine, en fait indigne du XXIe siècle. Les négociations de paix restent dans l'impasse. Depuis une soixantaine d'années, les Palestiniens sont toujours privés de leur droit fondamental à l'autodétermination.

Toutes les violations du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'Homme, qu'il s'agisse de la construction du mur, des occupations de terres, des colonisations, des destructions de maisons, du détournement de l'eau, de la détention de prisonniers politiques ou du lancement de rockets doivent cesser sans délai. Le Luxembourg regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter la résolution sur les colonisations que le Luxembourg avait coparrainée. Ces colonisations sont illégales et constituent un obstacle majeur à la paix et à la création d'un État palestinien viable. Il s'agit d'une humiliation permanente pour le peuple palestinien. J'ai invité les autorités d'Israël à mettre fin à ces constructions et à ce blocage qui favorisent le développement des extrémismes dans la région et qui compliquent la lutte contre le terrorisme.

La situation à Gaza reste désastreuse malgré le relâchement du régime d'acheminement des biens. Il y a toujours une grave pénurie de matériaux de construction, pourtant indispensables à la reconstruction. L'activité économique reste largement paralysée. La circulation des personnes reste gravement entravée. Il est injustifiable de punir ainsi toute la population de Gaza sous prétexte de la politique des autorités qui, de fait, gouvernent ce territoire. Je reconnais pleinement le besoin de sécurité d'Israël. Mais ce n'est pas en attisant le désespoir et la haine que la sécurité d'Israël sera renforcée. Seule la création d'un État palestinien, couplée à la réconciliation interpalestinienne, permettra de créer la paix et de vivre en sécurité.

Au Belarus, nous demandons que soient libérés tous les prisonniers et détenus politiques qu'il s'agisse de candidats à l'élection présidentielle, d'activistes, de journalistes de medias indépendants et de représentants de la société civile. Nous insistons auprès des autorités de ce pays pour faire cesser toute persécution et toute discrimination à l'égard de ceux qui exercent leur droit à la libre expression et la liberté de réunion, y inclus des dirigeants de partis politiques d'opposition et de représentants de medias indépendants et de la société civile.

La République démocratique du Congo compte parmi les pays les plus pauvres de la planète malgré – peut-être à cause – de ses richesses minières fabuleuses. 500 000 enfants meurent chaque année avant l'âge de cinq ans. Les droits fondamentaux à la vie, à l'alimentation, à l'éducation et à la santé d'une large majorité de la population sont tout simplement bafoués au jour le jour. Nous sommes de même préoccupés par les viols et par les violences qui sont toujours commises, à une large échelle, contre des femmes de tout âge. Ces atteintes indescriptibles à la dignité humaine sont à condamner de la manière la plus ferme. Nous souhaitons que ce Conseil relance ses efforts pour faire arrêter ces violations et pour venir en aide à la population la plus vulnérable. Nous encourageons les autorités de la RDC à coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cette coopération doit aussi faciliter le suivi du rapport sur les violations des droits de l'Homme qui ont été commises durant la période 1993-2003 et qui ont conduit au massacre de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Un terme est à mettre à une impunité à large échelle qui a trop longtemps duré. Les événements en Tunisie et en Égypte nous ont valu aussi des témoignages émouvants de la part de prisonniers politiques libérés, victimes de la torture. Ils doivent nous servir de leçon et d'encouragement dans notre lutte contre la torture et les mauvais

traitements qui constituent une violation flagrante des droits de l'Homme. La torture et les traitements inhumains et dégradants sont et restent totalement inacceptables quelque soit le contexte, y compris celui de la lutte contre le terrorisme. Tous les États devraient ratifier la Convention sur la torture tout comme le Protocole facultatif comme vient de le faire la Tunisie, ce dont je me félicite. Nous tous devrions pleinement coopérer avec le rapporteur spécial sur la torture et répondre à ses invitations de visite. Les victimes de la torture méritent réhabilitation et indemnisation.

Nous sommes préoccupés par les attaques vicieuses qui ont été menées au cours des derniers mois contre des chrétiens, des églises, des pèlerins musulmans et d'autres communautés religieuses comme en Irak et en Égypte, causant la mort de plusieurs dizaines de victimes. Nous en appelons au respect de la liberté de religion ou de croyance et au rejet de toute intolérance. Nous devons intensifier nos efforts visant à promouvoir le dialogue entre différentes cultures et confessions, y compris à travers des initiatives comme l'Alliance des civilisations. L'éducation dans nos écoles à la tolérance, à la connaissance, à la compréhension de l'autre et à l'ouverture à l'autre est un volet complémentaire indispensable d'une telle approche. Lieu d'apprentissage, d'épanouissement social et de socialisation, l'école a un rôle essentiel à jouer pour éliminer les préjugés et pour développer un esprit d'ouverture, de dialogue et de citoyenneté mondiale.

Je souhaite que notre Conseil ne relâche pas ses efforts pour la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. La crise économique et financière a augmenté la pauvreté et fragilisé les conditions de vie de millions de personnes. Hélas, la nouvelle crise alimentaire qui a éclaté a plongé dans la pauvreté au cours des six derniers mois quelque 44 millions de personnes qui s'ajoutent au milliard de personnes qui souffrent déjà de faim et de malnutrition. Leur droit à l'alimentation est violé chaque jour. Il convient, dans ce contexte, de mettre un frein à la spéculation contre des produits dont l'accès conditionne la survie de centaines de millions de personnes. Des prix abordables pour les consommateurs et des prix stables et rémunérateurs pour les producteurs sont deux conditions nécessaires pour lutter contre la pauvreté. Le développement des agrocarburants et l'acquisition de terres ne saurait se faire aux dépens des droits fondamentaux des communautés rurales. Ces droits sont, au contraire, à respecter pleinement.

Nous saluons, enfin, l'entrée en vigueur en décembre dernier, de la Convention internationale pour la protection des personnes contre la disparition forcée.

Transcription du point de presse conjoint de la chancelière fédérale Angela Merkel et du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin

4 mars 2011

Angela Merkel: Meine Damen und Herren, ich freue mich, dass der luxemburgische Premierminister Jean-Claude Juncker heute bei uns ist. Wir haben uns mit den Vorbereitungen hinsichtlich der Sitzungen am 11. März und am 24. und 25. März beschäftigt. Jean-Claude Juncker ist als Vorsitzender der Euro-Gruppe natürlich ein besonders geschätzter Gesprächspartner, weil er, würde ich einmal sagen, sozusagen in perfekter Weise den Gesamtüberblick über die Euro-Region hat. Das heißt, wir haben uns nicht nur über die luxemburgisch-deutschen Beziehungen, sondern auch über die Möglichkeiten der Einigung unterhalten.

Wir sind uns einig, dass wir alles tun müssen, um deutlich zu machen, dass der Euro als unsere gemeinsame Währung eine starke Währung sein muss, dass die Europäische Union ein wettbewerbsfähiger Kontinent ist und dass die Euro-Gruppe hierfür eine besondere Verantwortung hat. Wir sind uns einig, dass wir mit den Verschärfungen des Stabilitäts- und Wachstumspaktes auf einem guten Weg sind, die Sünden der Vergangenheit zu überwinden und auch zu stärkeren Verpflichtungen zu kommen. Wir sind uns auch einig, dass wir die Wettbewerbsfähigkeit der Europäischen Union erhöhen müssen, wobei Jean-Claude Juncker mit seiner gesamten Erfahrung darauf hinweist, dass er, ich glaube, du hast gesagt „schon Anfang der 90er Jahre" davon gesprochen hat, dass die wirtschaftliche Koordinierung verstärkt werden muss.

Es kommt in Europa weniger darauf an, was wir beschließen, sondern darauf, dass wir das, was wir beschließen, auch wirklich machen. Das heißt, dass die Fragen des Tempos und des Grads der Verpflichtungen hinsichtlich der politischen Wettbewerbsfähigkeit und

auch der Kohärenz der wirtschaftlichen Entwicklung entschiedener angegangen werden und dass wir in diesem Bereich Fortschritte machen.

Wir haben darüber gesprochen, dass neben den Arbeiten an einem Pakt für Wettbewerbsfähigkeit natürlich vor allen Dingen der permanente Krisenmechanismus wichtig ist, dass es wichtig ist, dass die Hausaufgaben von allen gemacht werden, und dass wir auch Elemente brauchen, die deutlich machen, dass wir im ESM auch in Zukunft private Gläubiger mit beteiligen werden. Wir glauben, dass wir auf einem guten Weg sind. Allerdings will ich auch nicht verhehlen: Bis zum 11. März ist noch eine Menge Arbeit zu leisten. Wir sind beide in vielerlei Gespräche involviert, um dann bis zum 11. März und am 24. und 25. März ein deutliches Signal abgeben zu können. Die Welt wartet nämlich darauf, dass die Europäische Union und gerade die Euro-Gruppe zeigen: Wir stehen zu unserer Währung, wir stehen zu unserer europäischen Verantwortung. Ich darf sagen: Luxemburg und Deutschland wollen dazu einen wesentlichen Beitrag leisten.

Noch einmal herzlich willkommen, lieber Jean-Claude, und danke für die Arbeit, die du ja nicht erst seit gestern für den Zusammenhalt Europas leistest!

Jean-Claude Juncker: Meine sehr verehrten Damen und Herren, das war, wie immer, ein freundschaftliches und auch ein konstruktives Gespräch. Man sagt zwar immer, die Gespräche seien freundschaftlich und konstruktiv gewesen, aber es stimmt dieses Mal ausnahmsweise, wenn man das so sagt.

Wir sind uns im Grundsatz einig, dass wir eine Vereinbarung zur Verstärkung der Koordinierung der Wirtschaftspolitiken, sprich, der Wettbewerbsfähigkeit haben müssen. Darüber hat es seit Ende der 90er Jahre eine Unzahl von Beschlüssen gegeben. Es hat nur an der Durchsetzung dieser Beschlüsse gemangelt. Dadurch, dass die Staats- und Regierungschefs aus ihrer ureigenen Verantwortung heraus die Angleichung der makroökonomischen Ungleichgewichte in der Euro-Zone zur sogenannten Chefsache machen, ist davon auszugehen, dass das Reformtempo erhöht wird und dass sich die Reformvorhaben der Mitgliedstaaten vor dem Hintergrund dieser eurozonenweit zusammengetragenen Substanz werden messen lassen müssen.

Viele der Beschlüsse, die wir treffen werden, haben wir schon getroffen. Es geht hierbei um eine zielorientierte, resultatgebundene Umsetzung der Beschlüsse. Deshalb sind die Vorschläge der Bundesregierung in diese Richtung absolut zu begrüßen, bevor man weiterhin über inhaltliche Teile dessen, was wir in den nächsten Tagen beschließen werden, wird reden müssen. Aber die Vorschläge, wie sie bisher von Präsident Van Rompuy zusammengetragen wurden, sind auch in ihrer Formulierung so, dass jedenfalls meine Regierung damit leben kann. Besondere Bedeutung kommt dabei der Lohnfindungsfrage zu, die, wettbewerbsmäßig betrachtet, ja von relevanter Bedeutung ist. Dass Löhne im Gleichschritt mit den Produktivitätsgewinnen wachsen müssen, unabhängig von der nationalen Umsetzung dieses Grundsatzprinzips, steht außer Frage.

Wir müssen bis Ende März zu einer globalen Antwort auf die Finanzkrise und auf die Verschuldungskrise in den einzelnen Mitgliedstaaten der Euro-Zone kommen. Die Märkte sind zurzeit abwartend, ruhig, und sie gehen davon aus, dass wir vor Ende März eine inhaltlich solide und wasserdichte Lösung präsentieren werden. Daran arbeiten wir, und ich bin auch guter Hoffnung, dass uns dies gelingen wird. Ich habe die Euro-Gruppe und die 27 Mitgliedstaaten für den 14. März zu weiteren Beratungen einberufen. Am 21. März werde ich noch eine Zwischensitzung vorsehen, damit wir, was die Finanzministerseite anbelangt, für den Europäischen Rat Ende März so aufgestellt sein werden, dass die Staats- und Regierungschefs abschließend beraten können.

Wir sind auch der Auffassung, dass man schon am 11. März, soweit dies von den Vorarbeiten her betrachtet möglich sein wird, weitere Festlegungen mit Blick auf den Gipfel vom 24. und 25. März wird treffen können, dies allerdings unter der Maßgabe, dass die Finanzminister beauftragt werden, die Details dessen, was es zu beschließen gibt, auszuführen.

Insgesamt war dies also ein gutes und, wie ich gesagt habe, freundschaftliches Gespräch.

Frage: Herr Trichet hat gestern signalisiert, dass die EZB im April die Zinsen erhöhen könnte. Würde so ein Schritt nicht die Herausforderungen für Länder wie Griechenland, Irland und auch Spanien erheblich erhöhen? Erhöht das auch den Druck auf Sie, die EU-Politiker, Ende März ein überzeugendes und weitreichendes Paket zu beschließen?

Jean-Claude Juncker: Ich kommentiere die zinspolitischen Beschlüsse, die zinspolitischen Ankündigungen oder Quasi-Ankündigungen der Europäischen Zentralbank grundsätzlich nie. Die Europäische Zentralbank entscheidet in totaler Unabhängigkeit über zu unternehmende Zinsschritte. Politische Begleitkommentare sind nicht hilfreich.

Angela Merkel: Dem schließe ich mich an und sage nur, dass wir ja beide eben dargestellt haben, ganz unbeschadet der Frage der EZB und der Zinsen, dass wir wissen, dass wir noch einmal ein gemeinschaftliches Paket für den Euro auf den Tisch legen müssen. Das hat jetzt mit der Frage der Zinsen überhaupt nichts zu tun.

Frage: Frau Bundeskanzlerin, wie stehen Sie eigentlich zu dem möglichen Ankauf von Staatsschulden durch Länder der Euro-Zone, eventuell finanziert durch den Rettungsschirm? Vielleicht kann Herr Juncker dazu auch noch etwas sagen.

Angela Merkel: Es gibt im Augenblick eine Vielzahl von Diskussionen über mögliche Elemente. Die sind alle so, dass man sie sich anschauen muss. Ich kann dazu heute weder Ja noch Nein sagen. Das kommt auch oft sehr auf die Ausgestaltung an. Auf gar keinen Fall können wir jetzt innerhalb der Laufzeit des EFSF – das will ich noch einmal ganz deutlich sagen, weil das oft missverstanden wird – eine verpflichtende Beteiligung privater Gläubiger einführen, die es bis 2013 nicht gibt. Aber ich möchte, dass das dann im ESM anders werden wird.

Jean-Claude Juncker: Ich bin mit Frau Merkel einverstanden.

Frage: Inwieweit haben Sie dennoch Verständnis für die deutsche ordnungspolitische Position im Umgang mit den Krisenstaaten?

Jean-Claude Juncker: Das Wort „Ordnungspolitik“ lässt sich in keine andere Sprache und keine andere Amtssprache der Europäischen Union übersetzen. Deshalb muss ich das immer umschreiben, wenn ich es Franzosen und anderen erkläre. Ordnungspolitisches Herangehen ist kein Rigorosum, sondern eine aus der geschichtlichen Erfahrung der Deutschen mit der zweifachen totalen Zerstörung des Volksvermögens erwachsene, prinzipielle Einstellung, über die man sich nicht mokieren sollte, sondern die man, wenn man Deutschland kennt und mag, Anderen, die es weniger kennen und vielleicht auch weniger als ich mögen, immer wieder erklären muss.

Ich sehe in dem, was die Bundesregierung vorgeschlagen hat, vor allem in puncto Wettbewerbsfähigkeit, von der inhaltlichen Seite her keinen dramatischen Sprung, obwohl es notwendige Ergänzungen zu vorliegenden Beschlüssen gibt, sondern vor allem eine Tempobeschleunigung in Sachen Reformwillen aller Euro-Staaten. Hätten wir uns mit dem Thema der Wettbewerbsfähigkeit trotz vorliegender Beschlüsse intensiver auseinandergesetzt, dann wäre es nicht zu dieser Auseinanderentwicklung, zu diesen divergierenden Tendenzen innerhalb der Euro-Zone gekommen. Wenn man versucht, aus Erfahrung klug zu werden, wird man dafür Sorge tragen müssen, dass dem Thema der Wettbewerbsfähigkeit, der Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit und der Wiederherstellung der Wettbewerbsfähigkeitskohäsion in der Euro-Zone eine Beachtung geschenkt wird, die größer als die sein wird, die wir bis jetzt haben. Der Impuls, den auch Deutschland der Europäischen Union und vornehmlich der Euro-Zone in diese Richtung gegeben hat, ist absolut zu begrüßen.

Discours de Françoise Hetto-Gaasch prononcé lors de la table ronde «Quotas de femmes dans les conseils d’administration: vraie avancée ou totale régression?»

8 mars 2011

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de pouvoir vous compter si nombreux aujourd’hui dans le cadre de notre table ronde intitulée «Quotas de femmes dans les conseils d’administration: vraie avancée ou totale régression?».

Avant d’entrer dans le vif du sujet, j’aimerais profiter de l’occasion pour adresser un grand merci aux femmes leaders pour leur collaboration dans le cadre de notre événement de ce soir.

Même si nous avons décidé de choisir le 8 mars, Journée internationale des femmes, comme date de notre table ronde, j’aimerais préciser que les quotas ne concernent pas exclusivement les femmes, mais peuvent certainement être une approche très intéressante pour les hommes.

C’est entre autres pour cette raison que nous avons essayé de structurer l’équipe d’intervenants de manière

paritaire en termes de sexes, comme vous avez déjà pu le remarquer sur notre invitation.

Mais nous avons également essayé de structurer le panel de telle façon à ce qu'il y ait un nombre égal d'opposants et de défenseurs.

Je crois que vous êtes tous très curieux de connaître l'avis de chacun des intervenants par rapport aux quotas, surtout de voir quelle peut être la thèse des adhérents aux quotas, comme celle des opposants.

Peut-être que le débat sera révélateur d'une éventuelle législation en matière de quotas ou, au contraire, arriverons-nous à la conclusion que d'autres mesures moins contraignantes suffisent pour atteindre une égalité des sexes dans les conseils d'administration.

En effet, je crois que certains d'entre vous ont eu le plaisir de participer durant la journée au Female Board Pool organisé par Rita Knott, présidente de la Maison du coaching, mentoring et consulting.

La diversité en entreprise restant une préoccupation fondamentale pour Madame Knott, cette dernière est cependant d'avis qu'il vaudrait mieux ne pas devoir recourir à des solutions extrêmes pour créer une égalité des sexes.

Ainsi le séminaire de cet après-midi avait pour objet de montrer les différentes stratégies permettant aux femmes d'occuper des postes de direction, sans nécessairement devoir utiliser la voie des quotas.

Il est intéressant de voir que c'est la première fois que le Female Board Pool a été organisé ici au Luxembourg, en collaboration avec l'université de Saint-Gall de Suisse.

Ce comité s'est donné comme objectif de se porter fort de la qualification des femmes dans l'accès aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises. L'idée est d'atteindre un certain pourcentage de femmes compétentes et engagées au niveau des postes de direction des sociétés et organisations luxembourgeoises.

Dès lors, la devise est la suivante:

- trouver,
- soutenir, et
- associer les membres du comité.

Même si, actuellement, la tendance va vers les quotas, aussi bien en matière de politique européenne et peut-être bien aussi en matière de politique nationale, je voudrais exprimer mes compliments à Madame Knott pour croire encore en la bonne volonté des acteurs économiques dans l'instauration de la parité hommes-femmes dans les postes de direction.

L'on peut certainement se poser la question de savoir si et dans quelle mesure des instruments tels que le Female Board Pool, qui sont basés sur une approche volontaire, peuvent constituer une alternative crédible aux quotas.

Mais est-il vraiment dans l'intérêt des femmes et des entreprises elles-mêmes si nous nous passons des quotas?

Certes, des progrès ont été escomptés au cours de ces dernières années dans les conseils d'administration des entreprises, mais pas à ce point significatifs pour que l'on puisse parler d'une victoire en termes d'égalité homme-femme.

En effet, même si le nombre de femmes qui travaillent n'a cessé d'augmenter ces dernières années, les postes de dirigeants restent toutefois majoritairement occupés par des hommes. Malgré des actions de sensibilisation soutenues par le ministère de l'Égalité des chances, cette situation n'a guère changé au Luxembourg.

Ce problème se rencontre partout dans le monde.

Ainsi, la Norvège était le premier pays au monde à imposer un quota de 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises.

La loi norvégienne vise en premier lieu les entreprises cotées en Bourse, mais les exigences de quota se sont également appliquées dès le départ aux instances dirigeantes des entreprises publiques d'État ou intercommunales. Finalement, cette loi s'applique à toutes les entreprises dont l'État norvégien est propriétaire et à toutes les sociétés anonymes de droit privé.

Avant que le Parlement norvégien n'intègre la disposition sur les quotas dans le droit des sociétés, le taux des femmes dans les conseils d'administration atteignait tout juste 6%. Aussi, jusqu'en 2006, la progression est restée modeste, le taux s'élevait alors à 16%.

En 2009, le gouvernement norvégien pouvait se féliciter d'avoir adopté la loi sur les quotas, dans la mesure où les données statistiques ont démontré que le taux des femmes à la tête des entreprises a atteint les 40%

prévus. Même si la part des femmes n'a pas dépassé ce minimum en 2010, il y a néanmoins de quoi s'en vanter.

La situation au Luxembourg par contre n'est pas très impressionnante.

On n'y compte toujours que 16% de femmes dans les conseils d'administration, tous secteurs confondus de l'économie, et il faudrait peut-être s'interroger sur l'urgence qui existe de remédier d'une façon ou d'une autre à cette situation désolante.

Quant aux sociétés cotées en Bourse, d'après nos dernières informations, sachez qu'il y a moins de 3% de femmes dans les conseils d'administration.

Mesdames, Messieurs,

Ne croyez-vous pas que le moment soit venu de s'inquiéter au vu de tels chiffres?

D'autres pays de l'Union européenne ont franchi le pas, telle l'Espagne dont le gouvernement a décidé en 2008 qu'un quota de 40% de chacun des deux sexes devait être atteint d'ici 2015.

En effet, la loi espagnole impose aux entreprises publiques et qui liste les firmes qui ont plus de 250 employés à appliquer un quota minimum de 40% pour les deux sexes dans la composition de leurs conseils d'administration, ce à partir de 2015.

Aujourd'hui déjà, on peut dire que cette loi a montré ses premiers effets, dans la mesure où la représentation des femmes dans les conseils d'administration espagnols a augmenté de 5% en 2006 à 10% en 2009.

En France aussi, l'idée des quotas a été adoptée le 13 janvier 2011. L'idée est donc toute récente.

L'Assemblée nationale a accepté la proposition de loi, portée par les députés Jean-François Copé et Marie-Jo Zimmermann, prévoyant deux paliers: un premier quota de 20% de femmes dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance dans les 18 mois suivant la promulgation de la loi, et 40% dans les quatre ans.

Vous voyez donc que bon nombre de pays ont fait le choix d'instaurer les quotas dans les conseils d'administration.

Que ces quotas s'adressent aux entreprises privées, publiques ou qu'aux seules sociétés cotées en Bourse, peu importe, l'idée est là, et elle est peut-être notre unique solution pour remédier à l'inégalité des sexes qui règne dans les conseils d'administration.

Mais pour être sûr que c'est la bonne solution, il faut sans doute dans un premier temps peser le pour et le contre.

C'est pour cette raison que je vous propose d'écouter maintenant le point de vue de nos invités sur ce sujet pour le moins délicat.

Merci de votre attention.

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

6 avril 2011

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Fir d'Welt richteg ze verstoen, muss ee se richteg kucken. A fir se richteg ze gesinn, muss ee se laang kucken. Et däerf een net bei den éischten Impressioune stoe bleiwen, well déi sinn dacks falsch, op d'mannst awer onkomplett, virleefeg, provisoresch, net ganz fäerdeg. Dat ass wouer fir déi grouss Welt dobaussen, dat ass och wouer fir eis kleng Lëtzebuerger Welt.

Wann een eis kleng Lëtzebuerger Welt vu bausse kuckt, besonnesch wann ee se mat den Ae vun deenen anere kuckt, da schéngt bal alles an der Rei ze sinn. Mä wa mer äis selwer méi no op de Pelz réckelen, wa mer hannert déi schéi Fassad kucken, déi mer no bausse weisen, da gesi mer, datt hannert eisen Aussemaueren esou munches net an der Rei ass. Da gesi mer, datt mer net perfekt sinn. Da gesi mer, datt mer Problemer hunn iwwert déi mer wuel heiansdo schwätzen, déi mer awer net – jiddefalls mir net alleguer – mat deem néidegen Nodrock an där gebuedener Ausdauer thematiséieren.

Sujets sociaux

Ech nennen lech emol – ouni se ze hierarchiséieren – e puer vun esou Problemer, déi äis missten ënner de Fangerneel brennen.

Deene meeschte Kanner zu Lëtzebuerg geet et gutt. Hir Elteren, hir Famill, hiren Entourage bekëmmere sech ëm si, si maachen dat mat vill Léift a mat vill Engagement. Mä dat ass net déi ganz Realitéit. Et gëtt och Kanner,

déi Defizienzen, Schwieregkeeten an Desavantagë presentéieren, déi net vun de Familllen – déi dacks decomposéiert sinn – an déi net vun eisem Schoulsystem kënnen opgefaangen an ausgeglach ginn. Dës objektiv benodeelegt Kanner scheiteren an der Schoul, déi se ouni Qualifikatioun verloossen, an hiren Decrochage an der Schoul féiert um direkte Wee an de Verloscht vu Liewenschancen. Dës Kanner, dës ofgehaange Kanner, kréien de Peloton vun hirer respektiver Generatioun ni méi erëm, net wa se kleng sinn, och net wa se grouss sinn. Et geet net duer, dës Kanner eréischt vum Moment vun hirem offensichtlechen Decrochage un ze begleeden, dann ass et schonn dacks ze spéit. D'Problemer vun dëse Kanner musse fréi, bei Schoulantrëtt a scho virdrun, erkannt ginn, fir datt se deen néidegen Appui an deen néidege Suivi kënne kréien. Well d'Fréierkennung vu strukturelle Schwächten esou wichteg ass, musse mer verstäerkt a si investéieren. Dofir musse mer déi multiprofessionell Equippen, déi an den Arrondissementer vun der Grondschoul aktiv sinn, renforcéieren. Fir déi 20 Schoularrondissementer brauche mer – Besoine weisen dat aus – 140 Spezialisten, Enseignanten, Psychologen, Logopäden, Orthophonisten, Psychomotoriker an anerer. Mir bräichten der 140, mir hunn der awer aktuell nëmme 46.

Et gëtt Kanner, fir déi och déi multiprofessionell Equippen, déi mer um Terrain hunn – a mer hätten der jo gär méi –, keng Äntwert parat hunn, well si aussergewéinlech schlëmm Verhalensstéierungen opweisen, Verhalensstéierungen, déi international an d'Kategorie vu sougenannte „B-Schwieregkeeten" erafalen. Dës Kanner sinn aggressiv, dacks gewalttäteg, übe Gewalt géint anerer, géint sech selwer a géint Saachen aus, sou datt si net an den normale Schoulbetrib kënnen integréiert ginn. Mir hunn zu Lëtzebuerg keng Spezialschoul fir si a musse se dowéinst auslännesche Strukturen uvertrauen. Do bleiwe se tëschent 2 Méint an 3 Joer, an hunn dann esou vill Retarden op hir Kollegen heiheem – besonnesch a puncto Sproochen – opgebaut, datt hir Reintegratioun an eis Schoul extrem schwéier, wann net esouguer onméiglech gëtt. All Joer kommen zirka 25 esou Kanner bäi, mir schätzen hir Zuel de Moment op 350 Kanner tëschent 4 a 16 Joer. Mir brauchen eng adäquat Spezialschoul zu Lëtzebuerg, déi mer grosso modo nom Virbild vun de rheinland-pfälzesche Sonderschulen ausriichte wëllen. Mir mussen allerdéngs wëssen, datt esou eng Spezialschoul ee professionelle Begleeder op zwee Kanner verlaangt. Mä mir kënnen a mir däerfen net virufueren, dës Kanner an d'Ausland ze schécken, well dat ass fir si keng schlësseg Léisung.

Mir wëssen, datt d'Zuel vun deenen Elteren zouhëlt, déi erkennbar net à même sinn, hir Kanner z'erzéien a si op d'Liewe virzebereeden. Iergendwéi hunn dës Kanner – och wann dat wahrscheinlech ze brutal formuléiert ass – keng richteg Elteren. Si pendele vun enger Institutioun an déi aner, si gi vum Geriicht placéiert, si ginn op iergendeng Fassong objektiv negligéiert a sech dacks selwer iwwerlooss, trotz dem groussen Asaz vun deenen, déi se begleeden. Och hei gëllt et vum fréistméiglechen Alter un, Hëllefstellungen unzebidden, edukativ Assistenz fir d'Eltere sécherzestellen, och ënner ambulatoirer Form. Edukativ Assistenz heescht, datt d'Kanner an der Famill bleiwe kënnen. Mä d'Famill gëtt net mat de Kanner eleng an d'Kanner och net mat der Famill eleng gelooss.

Jonker lafe vun doheem fort, Jonker gi forcéiert, hir Famill ze verloossen a mir wëssen net ëmmer, wouhinner datt se lafen. Si geroden dacks op d'falsch Bunn, liewen an oder direkt nieft der Delinquenz, kommen eleng net méi op d'Been. Fir si musse mer Strukturen opriichten, wou se kuerzfristeg a fir kuerz Zäit kënnen ënnerkommen. Fir si brauche mer Strukturen a mir brauche Leit – stationär Street-Workeren zum Beispill –, déi fir si do sinn. Mir däerfe si sech net selwer iwwerloossen, well si ginn net eleng mat sech eens. Wuel ass d'Zuel vun deene Jonken, déi all Joer d'Schoul ouni Ofschloss verloossen, bekannt – 2009 waren et der 481, Gott sei Dank manner wéi an de Jore virdrun – mä mir kennen net déi absolut Zuel vun Decrocheuren, mir kennen net de kumuléierte Stock vu jonke Leit, déi keen Ofschloss hunn, net op der ADEM ageschriwwe sinn a keng Aarbecht hunn. Mir wësse just, datt et se gëtt, mir wëssen net wéivill datt et der sinn a mer wëssen net wou se sinn. Mir wéissten et awer gär, soss gi mer et enges Dags gewuer. Fir et ze wëssen, fir méi genau ze wëssen, wou déi sinn, déi néierens sinn, a sech iergendwéi duerchschloen, a fir eng richteg Politik vum soziale Rattrapage z'entwerfen, brauche mer dringend méi Personal.

D'lescht Joer si 36 Leit, déi keen Daach iwwert dem Kapp haten, an der Strooss, niewent der Strooss, dobaussen an eleng gestuerwen. 36 Leit! Mir brauchen eng national Strategie géint d'Obdaachlosegkeet, variéiert Wunnofferen, déi typgerecht sinn.

D'Sans-abrisen, d'Leit vun der Strooss, fannen aus diverse Grënn och keng Plaz an de gängegen Alters-

a Fleegestrukturen. Mir mussen esou eng Plaz fir si schafen. Och Mënschen, déi anescht si wéi déi meescht, hu Rechter, Mënscherechter.

Här President,

Ech hunn Iech elo e puer Problemflächen opgezeechent, déi no méi Initiativen, neien Aktiounen oder dem konsequenten Ausbau vum Bestehende ruffen. Ech kéint dës Opzielung weiderféieren, vun der Selbstmord-Präventioun schwätzen, well d'Zuel vun deenen, déi hirem Liewen en Enn setzen, ass zu Lëtzebuerg ganz héich, ech kéint Iech schwätze vum Kampf géint de Jugendalkoholismus, dee besuergniserregend zouhëlt, well vill jonk Leit amgaange sinn, sech selwer ze zerstéieren. Ech kéint Iech vun der Verstäerkung vum Asaz géint d'Mësshandlung vu Puppelcher a vu Kanner schwätzen, vum Ëmgang, respektiv vum Netëmgang mat seltene Krankheeten. Mä ech wëll hei ophalen, just fir Iech ze soen, datt mer fir déi puer Aufgaben, déi ech uviséiert hunn, ronn 350 Leit supplementart Personal mussen astellen. Ech hu mer d'Besoinen am Detail ugekuckt. Mir brauchen 350 supplementar Mataarbechter fir eng kleng Chance ze hunn, déi genannte Problemer an de Grëff ze kréien. Mä domat ass et net genuch.

Ech kéint meng Opzielung – an engem total anere Kontext – viruféieren, andeem ech Iech géif soen, datt mer an alle Lycéeën d'Ganzdagsschoul op den ënneschte Klasse mussen aféieren, an datt mer, fir dat kënnen ze maachen, ronn 200 Educateurs gradués an Educateure mussen astellen. Vill Grënn plädéieren derfir, datt mer dat och maachen. Ech kéint virufueren, andeem ech Iech géing soen, datt mer honnerten Aarbechtsplazen an de Behënnertenateliere brauchen an deementspriechend och méi Personal mussen astellen. Mä Personal brauche mer och fir d'Auslännerintegratioun, Auslännerintegratioun, déi nach ëmmer vill ze vill ze wënschen iwwreg léisst.

Bref: D'Behiewen oder d'Erliichtere vun all deene genannte Problemer kascht Geld, vill Geld. Mir mussen dat Geld an d'Hand huelen, fir deene Mënschen eng Chance ze ginn, déi duerch staatlecht Net-maachen oder Net-genuch-maachen, Gefor lafen, vum Liewen iwwerrannt ze ginn. Ech soen haut an hei: Kommt mer léisen déi Problemer elo, elo an an den nächste Joren, kommt mer léise se zesummen, kommt mer maachen d'Eliminatioun vun dëse Schwaachstellen zu eiser Saach, zur politescher Prioritéit, déi méi wichteg ass wéi dat verléifte Stuerken op eis Droits acquis, méi wichteg ass wéi déi pausenlos Bedingung vun Erwaardungen, déi iwwerzu sinn. A wa mer d'politesch Prioritéiten no dësen Noutwendegkeeten ausriichten a wa mer déi Mëttelen, déi mer brauchen, dofir bereetstellen, musse mer op anere Plaze spueren, fir datt eis Sozialrechnung opgeet. Wa mer näischt maachen, versalze mer äis eis Sozialrechnung.

Demandeurs d'asile

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Mir hunn, wéi gesot, heiheem grav Problemer, déi wéineg Leit touchéieren an déi mer awer musse léisen, well hir Netbehandlung schlëmm Konsequenze fir déi Betraffen a fir d'Gesellschaft insgesamt hätt.

Mä mir hunn äis och Erausfuerderungen ze stellen, déi vu baussen op äis zoukommen. Ech schwätze vun de Flüchtlingen, deenen hir Zuel am leschte Joer a besonnesch an deene leschte Méint bestänneg zougeholl huet. 2007 hu 426 Leit internationale Schutz zu Lëtzebuerg gesicht, 2008 waren et der 463, 2009 waren et der 505. Hir Zuel ass 2010 op 786 ugewuess an huet sech an de leschten 3 Méint vun dësem Joer op 487 belaf, op méi also wéi am ganze Joer 2008. Et kann net ausgeschloss ginn, datt an den nächste Méint 50 bis 60 nei Asylanträg d'Woch gestallt ginn.

Vun deene 487 Leit, déi bis Enn Mäerz komm sinn, stamen der 313 aus Serbien. Si verloosse Serbien, well d'wirtschaftlech Situatioun do desastréis an d'Aarmut héich ass. Si kënne Serbien méi liicht verloossen, zanter datt et keng Visaflicht méi tëschent Serbien an der Europäescher Unioun gëtt. Den Undeel vu Roma-Ugehéieregen un de serbesche Flüchtlinge bedréit 75%.

Mir sinn der Meenung, datt Serbien e séchert Land ass. Et ass e Land, dat mëttel- a laangfristeg eng europäesch Perspektiv huet. Den aktuelle Flüchtlingsstroum aus Serbien no Westeuropa an domat och no Lëtzebuerg – et deet mer leed, datt ech dat an esou schaarf Wierder muss paken –, dee muss un d'Stoe kommen. Fir d'Regierung gëllen no wéi vir dräi Prinzipien: Fir e Mënsch, deen a sengem Land verfollegt gëtt, ass zu Lëtzebuerg ëmmer eng Plaz, fir Mënschen déi aus anere Grënn op Lëtzebuerg kommen ass heiansdo, jee no den Ëmstänn, eng Plaz, a fir Mënschen aus engem séchere Land ass a priori keng Plaz. Sou huet logescherweis an

de leschte Méint kee serbesche Staatsbierger Asyl kritt an et ass dervun auszegoen, datt och an den nächste Méint keen es kritt. Et ass an de serbesche Mënschen hirem Interêt, eist Land innerhalb vun 3 Méint no hirer Arees nees ze verloossen. Si kréien 250 Euro pro Erwuessenen an 100 Euro pro Kand mat op d'Rees zréck, déi se mat Gratisbusse kënnen untrieden. Déi Leit, déi hiren Asylantrag no méi wéi 3 Méint, um Enn vun der Asylprozedur, ofgeleent kréien, mussen d'Land ouni Hëllefstellung verloossen.

Séier Decisiounen iwwert Asylanträg sinn essenziell. Dofir mussen déi sougenannten acceleréiert Asylprozedure méi séier ginn, besonnesch wann den Antragsteller aus engem séchere Land kënnt. D'Applikatioun vun der acceleréierter Asylprozedur, esou wéi d'Gesetz vum 5. Mee 2006 se a sengem Artikel 20 virgesäit, läit wéinst jurisprudenziellen Intermezzoen zanter Februar 2010 op Äis. D'Regierung huet de leschte Freideg e Gesetzprojet op den Instanzewee geschéckt, deen d'Redemarréiere vun der acceleréierter Prozedur sécherstellt. Ech bieden ëm séier Zoustëmmung zu dësem Projet.

Bleift, datt d'Ënnerbrénge vun de Flüchtlingen eng komplizéiert Affär ass, déi à la fois Ëmsiicht, Fangerspëtzegefill, mä awer och Resolutheet verlaangt.

Dat ass fir d'éischt emol wouer beim Accueil vun de Flüchtlingen. D'Empfanksservicer an d'Logementsservicer, plus d'Servicer, déi d'Asyldemanden instruéieren, musse kuerzfristeg personalméisseg verstäerkt ginn. Deen Effort ass amgaang gemaach ze ginn.

Dat gëllt zweetens fir den eigentlechen Hebergement. Mir brauchen dringend nei Ënnerkonftsméiglechkeeten, déi a fairer Laaschtenopdeelung iwwert d'ganzt Land verdeelt musse ginn. Keng Gemeng däerf op Dauer iwwerfuerdert ginn, keng Gemeng däerf sech där gebuedener interkommunaler an nationaler Solidaritéit entzéien. Doriwwer gëtt nach dës Woch mam Syvicol geschwat. Mëttelfristeg musse mer op e puer Plazen am Land nei grouss modulabel Halen- a Containerinfrastrukture schafen, fir genuch Flüchtlingen ënner Daach kënnen ze huelen, fir de Fall, datt mer – wéi dat dës Méint schon heiansdo de Fall war – mat regelrechte Flüchtlingswelle konfrontéiert ginn. Dës Infrastrukture mussen natierlech esou konzipéiert sinn, datt se fir aner Zwecker kënne genotzt ginn, wann de Flüchtlingsundrang net esou grouss ass.

Dat gesot, muss een nach eppes soen. De Romaen a Serbien an op anere Plazen an Europa geet et net gutt. Dat ofzestreide mécht kee Sënn. Dofir hätt ech gär, datt déi Romaen, déi zu Lëtzebuerg sinn, mat Respekt a mat Gefill behandelt ginn. Et sinn ongläcklech Mënschen. Mä Lëtzebuerg ass net déi Plaz op der Welt, wou all hir Problemer kënne geléist ginn. Dofir fueren d'Familljeministesch an den Immigratiounsminister a Serbien fir op der Plaz, a Serbien selwer, d'Méiglechkeeten ze préiwen, wéi mer der Roma-Communautéit kënnen zu engem bessere Liewe bei hinnen doheem vehëllefen. D'Politik ass kloer: Mir bidden de Romaen Hëllef a Serbien un, mir maachen dat an Zesummenaarbecht mat de Lëtzebuerger ONGën. D'Schicksal vun de Romaen ass äis net egal. Statt op Hëllef hei, setze mer op Hëllef do.

Politique énergétique et climatique

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Mir hu Problemer heiheem, déi mer no an no léise mussen, mir hunn Erausfuerderungen, déi vu baussen op äis zoukommen an déi heiheem Konsequenze produzéieren, déi mer mussen an de Grëff kréien. Mir hunn awer och Problemer, déi sech weltwäit an domat och heiheem stellen, op där hir global Bewältegung mer awer nëmmen e marginalen, nationalen Afloss hunn. Ouni Zweifel ass d'Atomenergie esou e Problem.

Den Tëschefall zu Fukushima – esou gëtt dës Katastroph jo verharmlosend genannt – huet der Debatt ronderëm d'Nuklearenergie neien Opdriff ginn. Mir wossten ëmmer schonn, datt d'Nuklearenergie net risikofräi wier. Elo kann een am Hightech-Land Japan, dee sougenannte Reschtrisiko moossen, moossen am richtege Sënn vum Wuert. De Reschtrisiko ass ee Risiko zevill. Dofir musse mer aus der Atomenergie erausklammen. Eng aner Optioun gëtt et net. Jo, d'Atomenergie ass eng Bréckentechnologie. Et gëtt keen hauruckaartegt Erausklammen aus dem Nuklear. Mä déi Bréck an d'nuklearfräi Zukunft dierf net ze laang sinn, soss brécht se. Soulaang wéi d'Mënschen op där Bréck ënnerwee sinn, hu si en existenziellt Recht drop, datt d'Atomanlagen e Sécherheetsdeckel verpasst kréien, deen den Endrisiko no bei Null bréngt. All europäesch Atomkraaftwierker ginn elo engem Stresstest ënnerworf, engem Stresstest, deen nëmmen da konkluant ass, wann en no Modalitéiten a Regele stattfënnt, déi iwwerall déiselwecht sinn a wann en zu verbindlechen,

europawäit gültege Sécherheetsstandarde féiert. Am Energieberäich gëtt et net Europa genuch, et gëtt net Europa genuch, well d'EU-Verträg ausdrécklech virgesinn, datt den nationalen Energiemix an déi exklusiv Zouständegkeete vun de Memberstaate fällt. D'Energiesouveränisten hu sech mat Erfolleg dem Versuch an de Wee gestallt, dës Matière ze communautariséieren. Op dësem Punkt gesäit ee gutt, datt déi absolut Unhänger vun der nationaler Souverainitéit sech liicht zu hirem eegenen Nodeel vergaloppéiere kënnen. Dat ass wouer beim Stroum, dat ass och an anere Beräicher de Fall. Mä den Energiemix-Monopol, deen d'Staaten hunn, verflicht se dozou, hiren net-nuklearen Noperen nozelauschteren, wann déi hir Suerge formuléieren. Sou hu mir zum Beispill e Recht drop, bewisen ze kréien, datt ee vollgetankte Jumbo, deen op d'Atomzentral vu Cattenom fällt, keng radioaktiv Katastroph ausléise kann. Gëtt dëse Beweis net geliwwert, da muss Cattenom ofgeschalt ginn. Mir si souwisou der Meenung, datt et zu kenger Verlängerung vun de Lafzäite vu Cattenom däerf kommen a mir maachen der franséischer Regierung dat och däitlech.

Mir hu keen Afloss op den Energiemix vun eisen dräi Noperen, mat deenen hiren Energiereseaue mir Interconnexioune brauchen, fir eis Versuergungssécherheet ze garantéieren. Mä wa mer äis, zesumme mat anere Länner, fir den Atomstopp asetzen, a wa mer der Meenung sinn, eng Zukunft ouni Atom wier richteg a méiglech, da musse mer zu Bréissel mat derfir suergen, datt europäesch Fuerschungsgelder a Richtung alternativ Energien ëmorientéiert ginn. Da musse mer den ITER-Projet a Fro stellen. An da musse mer hei zu Lëtzebuerg de Maximum a Saachen erneierbar Energien an Energieeffizienz maachen. Eraus aus dem Atom, eraus aus der Ofhängegkeet vun de fossilen Energieträger, eran an déi nei Energien: Dat mussen d'Eckwäerter vun zukünfteger europäescher respektiv Lëtzebuerger Energiepolitik sinn.

Energiepolitik a Klimapolitik ginn zesummen.

Vun allen Industrielänner huet Lëtzebuerg dat ambitiéist Reduktiounszil a Saachen Dreifhausgasemissiounen. Am Verglach mam Joer 1990 musse mir d'Emissioune bis zum Joer 2012 ëm 28% ofsenken, EU-wäit gëllt just e Reduktiounszil vun nëmmen 8%. Mir erreechen dat Zil net duerch exklusiv national Efforten. Mir géife gär, mä mir kënnen net, well eis Populatioun zanter 1990 ëm 30% gewuess ass, well d'Zuel vun de Frontaliere sech zanterhier vervéierfacht huet, well den nationalen an internationale Benzins- an Dieselkonsum en onerwaarte Sprong gemaach huet, well d'Gas-Dampf-Turbin vun der Twinerg eise Kyoto-Bilan belaascht. Trotz alldeem ass et gelongen, d'CO_2-Emissiounen op en Niveau ze reduzéieren, deen 9% ënnert deem vun 1990 läit. Dat ass via national Moossnamen a Programmer geschitt. Mä mir hunn och – fir eisen Objektiv kënnen z'erreechen – op de Kaf vun Emissiounsrechter missen zréckgräifen. Aner Länner – d'Belsch, Éisterräich, Irland, Spuenien, Portugal – hunn dat nämmlecht gemaach. Mir ënnerlafen also net d'europäesch Klimaschutzpolitik, mä mir notzen déiselwecht Instrumenter wéi aner Länner och.

Mir hunn äis 2010 am nationalen Aktiounsplang fir erneierbar Energië virgeholl, den erneierbaren Undeel un eisem Energiemix bis 2020 op 11% ze bréngen. Dat kléngt no net vill, mä dat ass net einfach. Mir stoussen äis un der Exiguitéit vun eisem Territoire, un der partieller Net-Kompatibilitéit vun Naturschutz an erneierbaren Energieinfrastrukturen, un der Antipathie och, déi dës Infrastrukture bei ville Bierger provozéieren. Esou komme mer a Saache Wandmillen net vun der Plaz. Vun deene 70 Emplacementer, déi d'SEO op Wonsch vun der Regierung ausgewisen huet, ginn der vill kontestéiert. Mir mussen äis entscheeden: Entweder mir ginn den erneierbaren Energien eng Chance oder mir gi kleng bäi. D'Regierung wëllt net kleng bäi ginn a plädéiert dofir fir e méi resolut Virgoen, wann et drëm geet, d'erneierbar Energien un d'Funktionéieren ze kréien.

A Saache „grénge Stroum" ass scho vill geschitt, entgéint deem wat heiansdo behaapt gëtt. Hei ass de Staat mam gudde Beispill virgaang an e wëllt dat weider maachen. Sämtlech ëffentlech Gebaier fir déi d'Administration des bâtiments publics zoustänneg ass, bezéien zanter 2008 grénge Stroum. Déi ëffentlech Gebaier, déi net vun de Bâtiments publics géréiert ginn, kréien eng Opfuerderung vum Nohaltegkeetsminister fir op grénge Stroum ëmzeklammen. D'Beliichtung vun den Autobunnen an Tunnelen ass zu 100% gréng, d'Gemenge ginn opgefuerdert, dat och ze maachen. D'Eisebunn fiert zënter Jore mat gréngem Stroum.

D'Privatleit sinn um grénge Stroum intresséiert, mä si wéisste gäre besser doriwwer Bescheed. D'Regierung wäert eng Informatiounscampagne iwwert de grénge Stroum lancéieren. D'Leit sinn um grénge Stroum intresséiert, mir wëlle se dofir begeeschteren.

Ech hu gesot, datt de Staat mam gudde Beispill misst virgoen. Dat trëfft och zou, wann et ëm d'Steigerung vun der Energieeffizienz geet. Well d'Energieeffizienz an d'Energieaspuere sinn eis Haaptenergiequellen.

Ergo musse mer d'Gestioun vum staatlechen Informatikpark a Richtung manner Energieverbrauch ëmpolen. Déi ëffentlech Ausschreiwunge fir d'informatesch Equipementer wäerten ecologesch an energieeffizienzsteigernd Critèren enthalen. Déi staatlech Datenzentre musse mat manner Energie auskommen, d'Klimatisatioun vun de Computerraim muss eco-responsabel ginn.

De Staat muss d'Elektro-Mobilitéit förderen. An der Nordstad starte mer e Pilotprojet, deen Elektroautoen, Elektroveloen an Elektro-Opluedestatiounen zesummebréngt. Iwwerhaapt wëlle mer bei kollektive Logementer d'Installatioun vun 330-Volt-Prisen obligatoresch maachen.

D'Albausanéierung beim Staat geet virun. Si geet virun, well mer net bei Null ufänken. Mir hunn an deene leschten 3 Joer 210 Milliounen Euro an d'Renovéierung vun ale staatleche Gebaier investéiert. Ronn 38 Milliounen Euro sinn der energetescher Sanéierung zougefloss. Fir déi nächst Joren hu mer en Albausanéierungsbudget vu 550 Milliounen Euro virgesinn, 150 Milliounen Euro dervun entfalen op Kyotorelevant Energieeffizienzmoossnamen.

Neibaute beim Staat ginn no engem spezifeschen Energiespuerkonzept geplangt. Thermesch Isolatioun gëtt grouss geschriwwen. Allen Neibauprojete läit eng Etude iwwert de Gebrauch vun erneierbaren Energië bäi. Dëst huet elo schonn derzou gefouert, datt mer Holzhackschnitzanlagen bei der zweeter Europaschoul a beim Lycée zu Jonglënster kréien, datt am Altersheim zu Diddeleng an am Uelzechtlycée zu Dummeldeng Photovoltaik zum Asaz kënnt, datt d'Lycéeën zu Rammerech an zu Péiteng Sonnekollektere wäerten hunn an d'Geothermie beim neie Laboratoire zu Diddeleng genotzt gëtt.

Logement

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wann een iwwert Albausanéierung an energieeffizienten Neibau schwätzt, dann ass ee beim Wunnengsbau ukomm. Grad am Beräich vum Wunnengsbau gëllt et, d'Intersektioun tëschent Energieeffizienz, Energieaspuerung, Ëmweltkonformitéit an Nohaltegkeet z'organiséieren.

D'Albausanéierung an den Neibau ginn an Zukunft méi staark ecologiséiert. De Staat huet an deene leschte Joren 62 Milliounen Euro Aiden ausbezuelt fir Energieeffizienz an erneierbar Energien am Wunnengsbau. An Zukunft wäerten d'Wunnengsbauhëllefe prinzipiell vun enger nohalteger Zertifizéierung ofhänken, déi net nëmmen den Energiebedarf mä zum Beispill och ëmweltverträglech Baustoffer an e gesonde Raumklima a Betracht zéie wäert.

Eng nei Wärmeschutzveruerdnung gëtt erlooss, déi fir all Neibau Niddregenergieniveaue virschreiwe wäert. Vun 2018 u gi quasi Null-Energiehaiser de virgeschriwwene Standard fir Neibauten zu Lëtzebuerg.

De Staat muss d'Prescriptioun vun neien ecologeschen an energiesteigernden Normen ënnerstëtzend begleeden.

Dofir gëtt d'Zënsbonificatioun fir Famille mat Kanner an eng Eco-Bonificatioun ëmgewandelt, dat heescht, datt hire Montant an Zukunft wäert no ecologesche Critèrë gestaffelt ginn.

Dofir gëtt d'Zënssubventioun fir akommesschwaach Famillje mat Kanner ausgebaut. Si kréien an Zukunft e Gratisprêt – also e Prêt à taux zéro – fir energetescht Renovéieren.

Dofir bleift de bëllegen Akt bestoen. Mä e gëtt ecologesch ëmgebaut. E gëtt an zwee gedeelt: E spillt bei all Wunnengs- an Terrainskaf bis zu 10 000 Euro, e spillt bis zu 20 000 Euro beim Kaf oder Bau vun enger Wunneng vun der Niddregenergieklass B oder am Fall vun nach besseren Energieklassen. Déiselwecht Regel applizéiert sech evidenterweis beim Kaf vun enger Wunneng, déi bannen engem gewëssen Delai energetesch sanéiert gëtt.

Dofir setze mer den TVA-Saz vu 15 op 3% erof fir d'energetesch Sanéierung vu Logementer, déi manner wéi 20 Joer al sinn.

Dofir suerge mer duerfir, datt d'Immobilieproprietairen an de Genoss vun engem acceleréierte steierlechen Amortissement kënnen trieden, wa se energetesch Albausanéierung an hire verlounte Wunnenge realiséieren.

De Wunnengsbauminister, dee sech an der Regierung jo ëm d'Ëmweltpolitik bekëmmert, beléisst et net bei

der Ökologiséierung vum Bauen a Renovéieren. E wäert doriwwer eraus – well de Logement ass a bleift de Problem Nummer eent zu Lëtzebuerg – e komplette Wunnengspak virschloen, deen déi Moossnamen enthale wäert, déi ech elo ugekënnegt hunn, an deen doriwwer eraus aner Mesurë virgesi wäert.

De Pacte Logement, mat bis haut 103 Gemengepartner, gesäit de Bau vun 48000 neie Wunnenge vir. Dat geet als Wunnengsoffer net duer. Nëmmen eng weider Augmentatioun vun der Offer brécht de Präis. Dofir wëllt d'Regierung am Plan sectoriel Logement, nei bis elo, onverplangte Wunnflächen ausweisen, déi de Bau vun 12000 Wunnenge fir 28000 Leit erlabe wäerten. Dofir ruffe mer eng national Wunnengsbauentwécklungsgesellschaft an d'Liewen, déi de Bau vu gréissere Siedlungsprojeten an d'Sanéierung vu Frichen an ale Quartieren an d'Hand wäert huelen. Dofir schafe mer e Guichet unique fir Urbanismus. Dofir hätte mer gären, wa mer nach virum Summer dat neit Gesetz iwwert den Aménagement communal géinge kréien. Esou e Gesetz – dat fir den 1. August 2011 a Kraaft misst trieden – géing d'Prozedure vereinfachen a verkierzen a méi Bauen zu Lëtzebuerg erlaben.

Mä et geet net duer, Wunnengen ze bauen. Et muss een deene jonke Leit och hëllefen zu engem Eegenheem ze kommen. Zwee nei Instrumenter ginn hei opgestallt.

Vill jonk Leit verfügen net iwwert dat néidegt Startkapital fir kënne Proprietaire ze ginn. „D'Location-Vente" wäert hinnen et erlaben, méi séier an zu bessere Konditioune Proprietaire ze ginn. Een Deel vum monatleche Loyer gëtt op engem Spuerkonto kapitaliséiert, esou datt mat der Zäit genuch Eegekapital entsteet fir e Prêt fir e Wunnengskaf opzehuelen.

Ausserdeem riichte mer de System vum „Portage foncier" an. Dëse System erlaabt an enger éischter Phas en Haus ze kafen an ofzebezuelen. Ass d'Haus bis bezuelt, gëtt an enger zweeter Phas den Terrain kaaft, dee bis dohinner vun engem Drëtte gehale ginn ass.

Am Resumé: Zu Lëtzebuerg gëtt an Zukunft d'Sanéierung an d'Neibaue méi ecologesch a méi energieeffizient. De Staat geet mam gudde Beispill vir a mir hëllefen de Leit fir kënne matzemaachen.

Finances publiques

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et dierft wuel Averständnis doriwwer bestoen, datt mer déi Problemer, déi ech bis elo ugetippt hunn, enger Léisung mussen zouféieren. D'Léisung vun deene Problemer – Energiepolitik, Wunnengsbau, sozial Reschtsuergen – ass essenziell fir eise Wee an d'Zukunft ze fannen. Mä de Stoff aus deem d'Zukunft besteet, deen huet méi Komponente wéi esou. Ween d'Land wëllt op d'Joren no 2020 virbereeden, dee muss méi Aspekter, jiddefalls déi Wichtegst vun hinnen, permanent am Bléck hunn.

An e muss wëssen, datt en op enger laanger Streck ënnerwee ass, op där Haut a Mar sech d'Hand ginn. Dat, wat mer haut falsch maachen, dat musse mer mar reparéieren. An dat wat mer haut richteg maachen, dat brauche mer mar am Noutfall nëmmen z'ajustéieren.

Et ass um Plang vun de Staatsfinanzen, wou Géigewaart an Zukunft sech begéinen, et ass hei wou se sech beréieren. Et ass hei, wou mer mussen oppassen, datt aus de Mouvementer vun haut net Reiwungsverloschter vu mar erwuessen. Dofir ass d'Finanzpolitik, déi jo d'Zomm vun all Politik ass, esou wichteg fir déi laang gezunne Linnen ze molen, laanscht déi d'Land sech bewegt. An dofir gëtt iwwert si och esouvill gestridden.

Ech hunn lech an deene leschte 15 Joer all Joer an dëser Erklärung op d'mannst eng hallef Stonn iwwert d'Staatsfinanze geschwat, Zuelen iwwert hir Entwécklung matgedeelt, Zuelen, déi bis zu där Ried net bekannt waren an déi dofir hu musse bekannt gemaach ginn. Dëst Joer ass dat anescht, well de Finanzminister mer déi Aarbecht virun 2 Wochen ofgeholl huet, andeem en Ärer Chamber an domat dem Land d'Chiffrë matgedeelt huet a se public gemaach huet. Ech wëll haut just politesch Konsequenzen, déi sech fir dat kuerz- a mëttelfristegt Regierungshandelen aus deenen Zuelen erginn, duerstellen. Dat ass jo de Sënn vun deem sougenannten „Europäisches Semester": am Fréijoer iwwert déi prinzipiell Ausriichtung vun de Budgete vun den nächste Joren ze schwätzen, prinzipiell Ausriichtung, déi muss Agank fannen an de Stabilitéitsprogramm, deen d'Regierung bis Enn Abrëll der Europäescher Kommissioun an dem Eurogrupp muss zouleeden.

Wéi steet et ëm eis ëffentlech Finanzen?

Graff gesot esou: Et geet de gesamte Staatsfinanze besser wéi erwaart, mä et geet hinnen net gutt.

D'gesamt ëffentlech Finanzen hunn am Joer 2008 en Iwwerschoss vun 3% vum PIB opgewisen. Aus dësem Iwwerschoss vun 3% ass e Minus vun 0,9% am Joer 2009, an e Minus vun 1,7% am Joer 2010 ginn. D'Zentralverwaltung, d'Administration centrale, den eigentleche Staatsbudget also, dee Budget, fir dee Parlament a Regierung zoustänneg sinn, huet 2008 en Defizit vun 0,2% gehat, 2009 ee vun 2,7%, an 2010 ee vun 3,2%, dat heescht, vun 1,3 Milliarden Euro. Dat Resultat vum Joer 2010 ass domat besser wéi dat Resultat, dat mer bei der Opstellung vum Budget fir d'Joer 2010 estiméiert haten. Et ass en fait 900 Milliounen Euro besser. Datt et besser ginn ass, dat huet Ursaachen: Déi budgetär Ausgabe vum Staat si just 0,5% méi geklomm wéi den Ausgaberhythmus, deen de Budget fir d'Joer 2010 virgesinn hat. Et sinn 990 Milliounen oder awer 9,9% méi Recetten erakomm wéi geplangt. Dat ass op e méi séiert Andreiwe vu Steierréckstänn, op d'Usprange vun der Konjunktur, haaptsächlech där däitscher, op d'Dividenden, déi mer vu Fortis-BGL kréien, an op déi positiv Auswierkunge vun de Konjunkturprogrammer aus de Joren 2009 an 2010 zréckzeféieren. Et bleift, datt mer am Joer 2010 um Niveau vum Zentralstaat 1 300 Milliounen Euro méi ausginn hu wéi mer Recetten erakritt hunn. Dat ass net näischt.

Mä kucke mer emol ee Moment no vir. Wann alles gutt geet, an der gënschtegster Hypothes also, wäerte mer am Joer 2014 um Niveau vun der Administration publique en Defizit vun 200 Milliounen Euro oder awer 0,4% vum PIB kréien. Wann alles gutt geet, an der gënschtegster Hypothes also, wäerte mer am Joer 2014 um Niveau vun der Administration centrale, vum eigentleche Staat also, en Defizit vu 700 Milliounen Euro hunn. Fir op dat Resultat ze kommen, muss d'Wirtschaftswuesstëm an der Period vun 2012 op 2014 3,5% d'Joer bedroen. Dat wier zwar manner wéi d'Laangzäitwirtschaftswuesstëm zu Lëtzebuerg war, mä et wier awer méi en héicht Wuesstëm wéi dat duerchschnëttlecht Wuesstëm an der Eurozon wäert sinn. Fir op dat Resultat am Joer 2014 ze kommen, misst déi intern Beschäftegung pro Joer 2% wuessen a misst de Chômage staark falen. Fir op dat Resultat ze kommen, dierf d'Inflatioun vun 2012 bis 2014 net iwwer 2% d'Joer an der Moyenne leien. Fir op dat Resultat ze kommen, dierft de Petrolspräis an der Moyenne vun de Joren 2012, 2013 an 2014 net iwwer 102,6 US-Dollar leien. All dës Hypothese sinn optimistesch Aarbechtshypothesen. Mä ech baséiere mech op déi optimistesch Aarbechtshypothese, well hei am Land d'Zuel vun deenen, déi sech mat pessimisteschen Hypothese wëlle beschäftegen, äusserst geréng ass.

Wann also alles gutt geet, wäerte mer am Joer 2014 eng ëffentlech Schold vun 19,9% par rapport zum PIB hunn. Dat wier däitlech manner wéi d'Befiirchtungen et um Ufank vun dëser Legislaturperiod unhuele gelooss hunn. Mä mir wäerten um Enn vun der Mandatsdauer vun dëser Chamber méi ëffentlech Schold hu wéi am Joer 2009. An anere Wierder: Wann alles gutt geet, musse mer an dëser Legislaturperiod nach tëschent 2,5 an 3 Milliarden Euro Schold ophuelen. An nach anere Wierder: D'Situatioun vun den ëffentleche Staatsfinanzen ass net esou gutt wéi eenzel Stëmmen äis dat wëlle gleewen dinn. A well mer – och am gënschtegste Fall – op d'mannst 2,5 Milliarden Euro Schold mussen ophuelen, a well mer an alle Fäll am Joer 2014 nach Defiziter am Zentralstaat produzéieren, kënnt et och net a Fro, datt d'Spuer- a Konsolidéierungsbeméiungen, déi mer amgaang sinn ze maachen, elo abrupt gestoppt ginn. Dat wier irresponsabel. An dofir sinn an deenen nächste Joren och keng dramatesch Ännerungen um Spuer- a Konsolidéierungsprogramm, deen d'Regierung virgeluecht huet, z'erwaarden. Mir mussen am Hierscht gesinn, ob et liicht Ajustementer ka ginn. Mä et muss jidderengem kloer sinn: Et muss viru gespuert a konsolidéiert ginn. Anstatt datt Eenzelner sech op d'staatlech Méieinnahmen aus dem Joer 2010 konzentréieren, wier et dringend gebueden, datt mer äis alleguer op déi verbleiwend Defiziter fokusséieren.

D'Regierung hält onverännert um Zil fest, fir am Joer 2014 ausgeglache gesamtstaatlech Finanzen ze hunn. Dorunner féiert kee Wee laanscht. D'Politik muss sech dëser raisonnabler Zilsetzung upassen. Ech widderhuele mech: Och wa mer de gesamtstaatlechen Defizit am Joer 2014 op Null féieren, behale mer nach ëmmer en Defizit um Niveau vum Zentralstaat, dee mer mat supplementaren Emprunte musse finanzéieren. Ech sinn net derfir, datt mer äis futti spueren. Mä ech sinn derfir, datt mer genuch spueren a konsolidéieren, fir datt déi, déi no äis kommen, eens ginn. Ech halen et mam ale Goethe: „Wer sich nicht der Decke nach streckt dem bleiben die Füße unbedeckt." An ech wëll net, datt déi nächst Generatioune kal Féiss kréien, well mir et wollte schuckeleg hunn.

Compétitivité

Et kritt een d'ëffentlech Finanzen net an Uerdnung, wann een d'Kompetitivitéit vum Land – vum Land, net nëmme vun der Economie – verkomme léisst. D'Kompetitivitéit vum Land, dat heescht, deem seng Zukunftsfähegkeet, d'Kompetitivitéit vun der Economie, dat heescht, där hir Effizienz vun där de Wuelstand ofhänkt, dat ass keen obszönt Wuert. D'Erhalen an d'Verbessere vun eiser nationaler an eiser economescher Kompetitivitéit sinn d'Viraussetzunge fir sozial Gerechtegkeet a fir d'Finanzéiere vun der nationaler Solidaritéit. Wann de Wirtschaftsminister ëmmer erëm op d'Erhale vun eiser economescher Kompetitivitéit insistéiert, da geet en net engem perséinlechen Hobby no. Da mécht e seng Aufgab an iwwerhélt seng Flicht. Wann een heibannen der Meenung ass, d'Suerg ëm eis Wettbewerbsfähegkeet bräicht äis net ëmzedreiwen an et kënnt äis egal sinn, ob mer kompetitiv virukommen oder kompetitiv par rapport zu eisen Nopeschlänner offalen, da soll en dat soen an e soll et begrënnen. Woubäi ech weess, datt d'Kompetitivitéit vun engem Land sech net nëmmen aus economescher Effizienz a Produktivitéitsiwwerleeungen zesummesetzt, mä aus villen anere Saachen och. Doriwwer brauch ee mech net ze beléieren. Och ëffentlech Investissementer si wichteg an dofir bleiwe se zu Lëtzebuerg op héijem Niveau. Och Infrastrukture ginn der Kompetitivitéit e Schubs an dofir plange mer konsequent virun un der Verbesserung vun eisen Infrastrukturen. Mä déi reng economesch Kompetitivitéit huet hir Bedeitung. An un där hirer Verbesserung schaffe mer. Mir mussen am kompetitive Gläichtakt mat eisen Nopere marschéieren. Mir däerfen net zréckfalen. Mir musse besser ginn. Mä mir sinn awer an deene leschte Jore relativ betruecht zréckgefall. Un deem Constat féiert kee Wee laanscht. Dofir hu mer am Bipartite-Accord mat de Patronatsorganisatiounen dofir gesuergt, datt am Joer 2011 keng weider Kompetitivitéitsverschlechterung géif entstoen. D'Käschtenerhéijungen, déi duerch politesch Decisiounen am Joer 2011 op d'Betriber zoukomm sinn, ginn ausgeglach. Mir sti mat där Politik net eleng an Europa. Och an der Belsch ass d'Mindestlounerhéijung neutraliséiert ginn. Déi, déi dat kritiséieren, kritiséieren net d'Regierung. Si kritiséieren d'Patrone vun deene klenge Betriber, déi mat de Konsequenze vun eise politeschen Decisioune mussen eens ginn. Déi politesch Decisioune waren noutwendeg, well ënner anerem d'Mindestlounerhéijung op den 1. Januar 2011 sech am materiellen Intressi vun den Arbeitnehmer regelrecht opgedrängt huet. Mir wëssen, datt eise Mindestloun international betruecht héich ass. Mir wëssen awer och, datt en niddreg ass, wann ee weess, wéi héich datt d'Liewenskäschten zu Lëtzebuerg, besonnesch am Beräich vum Wunnen, effektiv sinn. Et gouf keng Alternativ zur Mindestlounerhéijung. Et ass och keng Alternativ zur Neutraliséierung vun hirem Käschtepunkt fir déi kleng a mëttelstännesch Betriber ginn. Dofir geet den Accord bipartite mat de Patronatsorganisatiounen an d'Rei. Wier en am Kader vun engem gemengen Tripartite-Accord zustane komm, géif en och vu kengem kritiséiert ginn.

Et gëtt vill Leit, zevill Leit, déi de Kapp rëselen, wann de Wirtschaftsminister zu Recht iwwert d'Erhalen an d'Verbessere vun eiser Wettbewerbsfähegkeet schwätzt. Ech mengersäits rëselen de Kapp iwwer munch Patronatsrieden déi drop erauslafen äis an eis Kompetitivitéit méi schlecht ze maache wéi mir sinn a wéi si ass.

Ech ginn zou, datt mer an deene leschte Joren, par rapport zu eisen Noperen, u Kompetitivitéit verluer hunn. Mä ech wiere mech dergéint, wann esou gemaach gëtt, wéi wa mer manner kompetitiv wéi eis Nopere wieren.

Eist Land huet eng positiv Zahlungsbilanz. 5,1% vun eisem PIB mécht se aus.

Wuel ass d'Joresakommes vun engem lëtzebuergesche Salarié dat Héchst an Europa. Mä eis Lounkäschten op d'Stonn gekuckt, leien ënner deene belschen an deene franséischen, an och ënner den däitsche Stonneléin am Bausecteur, an der Industrie an am Handel.

D'Joresaarbechtszäit zu Lëtzebuerg – a kee kann ofstreiden, datt d'Joresaarbechtszäit en determinante Facteur vun der Wettbewerbsfähegkeet ass – ass méi héich wéi an eisen dräi Nopeschlänner.

Eis Lounniewekäschten, dat heescht, den indirekte Käschtepunkt vun der Aarbecht, leie mat 14% däitlech ënnert eisen Nopeschlänner. An Däitschland belafe se sech op 22%, am Frankräich op 33%. D'Lounniewekäschte sinn eng essenziell Komponent vun der Kompetitivitéit. Déi niddreg Lëtzebuerger Lounniewekäschten, déi niddreg Kotisatioun, déi mer hunn, assuréieren äis een enorme Kompetitivitéitsvirsprong op eis Nopeschlänner. Deen däerfe mer net an d'Schanz schéissen. Dës Regierung huet am Accord bipartite mat de Patronatsorganisatiounen ofgemaach, datt et

zu kenger weiderer Cotisatiounserhéijung bis un d'Enn vun der Legislaturperiod kënnt. Ech perséinlech mengen, et géif der Previsibilitéit vun eisem economeschen a politeschen Handele gutt dinn, wa mer géifen e Cotisatiounsstëllstand fir déi nächst 10 Joer dekretéieren. Domat géife mer d'Kompetitivitéitserwaardungen op déi richteg Orbit schéissen.

D'Kompetitivitéitsgesäusel, wat äis no bausse méi schlecht mécht wéi mer no banne sinn, ass inakzeptabel. D'Suerg ëm eis economesch Wettbewerbsfähegkeet ass awer berechtegt. Dofir beméie mer äis ëm eng previsibel Architektur vun eiser Steierlandschaft, déi keng abrupt Mouvementer verdréit. Dofir probéiere mer eis Inflatioun, déi par rapport zu den Nopeschlänner ze héich ass, no ënnen ze korrigéieren an notamment déi administréiert Präisser am Grëff ze behalen, wat viraussetzt, datt mer äis mat de Gemengen a mat aneren iwwert den ordonnéierten Ausstieg aus dem Stopp vun den administréierte Präisser verstännege kënnen. Dofir setze mer äis am Kader vun der administrativer Vereinfachung fir weider Erliichterungen a Fristeverkierzungen an. Dofir wäerte mer am iwwernächste Regierungsrot via groussherzoglecht Reglement eng Reform vun der Nomenklatur am Beräich vun der Commodo-Incommodo-Prozedur virhuelen a fir vill wirtschaftlech Aktivitéite vum Prinzip vun der prealabler Autorisatioun zu deem vun der einfacher Notificatioun iwwerwiesselen. Virun allem déi handwierklech Aktivitéiten, a speziell fir d'Handwierk ageriichten Aktivitéitszonen, gi vun de langwierege Commodo-Prozedure befreit a mussen an Zukunft keng integral Enquête publique méi duerchlafen, mä si brauchen nach just eng Autorisatioun vum zoustännege Minister, juristesch ausgedréckt: Si wiessele vun der Klass 1 an d'Klass 3. Och fir méi kleng Geschäfter, déi ënner 4000 m², och fir méi kleng Bürosflächen, déi ënner 4000 m², déi Geschäfter a Bürosflächen also, déi keng Belästegungskonsequenze fir d'Noperen no sech zéien, wäerten deemnächst vun den Oplage vun der Enquête publique befreit ginn a kënne mat enger Autorisatioun vum zoustännege Minister funktionéieren.

Wie vun der noutwendeger Kompetitivitéit vu Land a vun Economie schwätzt, dee kënnt net laanscht d'Problematik vun der Lounpolitik an och net laanscht déi vun der Lounindexéierung.

Mir waren äis d'lescht Joer, bis op eng individuell Ausnam heibannen, eens, datt et wéinst enger ugestrengter Finanzsituatioun beim Staat an den nächste Joren zu kenger Punktwäerterhéijung an der ëffentlecher Fonction kënnt kommen. Ech ginn dervun aus, datt de Konsens nach ëmmer besteet a stoe wäert.

Wat d'Indexéierung vun de Léin ubelaangt, esou si mer äis den 29. September d'lescht Joer, am Kader vun der Bipartite tëschent Regierung a Gewerkschaften, eens ginn, datt déi nächst Indextranche eréischt den 1. Oktober vun dësem Joer erfällt. Dir hutt gëschter dat deementspriechend Gesetz validéiert. Mir sinn äis dorops eens ginn, well d'Gewerkschafte responsabel op d'Perspektiv vun engem méigleche Kopplabunzschloe vun de Petrolspräisser wollte prereagéieren hëllefen. Déi Patronatsvertrieder, déi deen Accord mat de Gewerkschafte lächerlech gemaach hunn, well en näischt un der Realitéit géif änneren, gesinn haut zimlech belämmert aus, well se entre-temps och vläicht zur Kenntnis geholl hunn, datt ouni dësen Accord se vum nächsten 1. Mee un d'Paie missten 2,5% erhéijen. Mir hunn äis mat de Gewerkschaften och driwwer verstännegt, datt am Fall wou tëschent dem 1. Oktober 2011 an dem 1. Oktober 2012 eng weider Indextranche géif riskéiere fälleg ze ginn, mer äis zesummesetze fir d'Situatioun z'evaluéieren an déi noutwendeg Conclusiounen ze zéien. Dat musse mer am September maachen, well d'Wahrscheinlechkeet ass grouss, datt am Joer 2012 eng Indextranche virum 1. Oktober vun deem Joer erfale wäert. Esou musse mer äis also an der Tripartite zesummesetze fir äis mat där Situatioun déi ech beschriwwen hunn, auserneezesetzen. Kënnt et zu enger weiderer Modulatioun vun der Indexéierung, musse mer, d'Staatsfinanze fest am Bléck, iwwer temporär materiell Kompensatioune fir d'Bezéier vun niddrege Paien diskutéieren. D'Regierung wëllt den Index net ofschafen. Mä d'Regierung wëllt en no Modalitéiten, déi mer musse fannen, moduléieren, wann d'Netmodulatioun negativ Konsequenzen op d'Kompetitivitéit vun der Lëtzebuerger Wirtschaft hätt. Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt mer am Kader vun der reaniméierter Tripartite Eenegungen iwwert dës an iwwert aner Froe wäerte fannen.

Géife mer se net fannen, da musse Regierung a Parlament hir Verantwortung iwwerhuelen.

Structures d'accueil pour enfants

D'Zukunftsfähegkeet vum Land däerf een net op strikt economesch Froe verengen. Esou ass ee Land, wat zum Beispill d'Matenee vu Familljeliewen, Beruffsliewen,

Educatioun an Accueil vu klengen a klengste Kanner net an en uerdnende Grëff kritt, net zukunftsfäheg, well et, géif et déi Problemer ignoréieren, laanscht d'Liewe vun de Leit géing plangen. A puncto Versuergungs- an Educatiounsinfrastrukture fir Kanner tëschent 0 an 12 Joer ass an de leschte Jore vill geschitt. Mer hunn hinne 7712 Plazen am Joer 2004 offréiert, am Joer 2010 konnte mer 32342 Plazen ubidden, eng Vervéierfachung vun der Offer. Eleng vum Joer 2009 op 2010 huet d'Offer ëm 30% zougeholl. Dësen Effort muss selbstverständlech virugefouert ginn. Eis Leit mussen am Liewen, am Beruff an op der Aarbechtsplaz eens ginn. Fir datt se eens ginn, mussen déi verschidde Liewensgestaltungssituatiounen anenee gräifen. Dofir schafe mer d'nächst Joer 8000 Versuergungs- a Betreiungsplaze fir Kanner tëschent 0 an 12 Joer méi. Mir brauche méi Plazen an de Maisons relais a mir brauche méi Plazen an de Crèchen. Eis Economie bleift nëmmen da kompetitiv an eist Land nëmmen dann zukunftsfäheg, wann déi Leit déi schaffe ginn, d'Harmonie tëschent Beruff a Famill hiergestallt kréien. Dat ass eng grouss gesellschaftspolitesch Aufgab. Mir hunn äis hir an de leschte Jore gestallt. Mir stellen äis hir och an deenen nächste Joren.

Enseignement

Wie Kanner seet, dee seet Schoul. D'Lëtzebuerger Schoul steet virun extremen Erausfuerderungen. Viru 15 Joer hu 67,8% vun de Kanner, déi an d'éischt Spillschouljoer komm sinn, Lëtzebuergesch geschwat. Haut schwätzen 61,8% vun de Kanner, déi an d'éischt Spillschouljoer kommen, kee Lëtzebuergesch méi. Nach just 38,2% vun de Kanner kennen a beherrschen eis Sprooch. Domat ass bal alles gesot. Mir mussen eise Grondschoulsystem där Situatioun upassen. Déi, déi dat net wëllen, déi, déi d'Grondschoul esou si loosse wëllen, wéi se ass, déi hale Schoul an engem Land, wat net hiert Land ass. Mir musse Schoul hale fir d'Kanner an dësem Land. Dat kascht Ustrengung, Ustrengung vu jiddwerengem. An deen Effort, dee mer musse maachen, dee beschränkt sech net op d'Grondschoul. Dee muss noutwendegerweis op de Secondaire ausgedehnt ginn. Mir mussen déi gréissten Ustrengunge maachen, fir datt esouvill Kanner wéi méiglech mat enger Ofschlossqualifikatioun de Secondaire kënne verloossen. A mir mussen dat maachen, ouni den Niveau vun der Schoul ofzesenken. All Schüler muss wéinstens eng Sprooch gutt schwätzen a schreiwe kënnen. An déi zwou aner méi wéi nëmme verstoen. Eis gutt Schüler awer musse mindestens dräi Sprooche gutt schreiwen a schwätze kënnen. Den Niveau vun eiser Schoul däerf also net erofgoen, e geet och net erof, e muss no uewe goen. D'Regierung huet an der leschter Legislaturperiod nei Reformgesetzer proposéiert, déi d'Chamber votéiert huet. Dat iwwer d'Beruffsausbildung geet an déi richteg Richtung. Dat iwwer d'Grondschoul developpéiert sech zil- an zukunftsgerecht. Mir stinn zu dëse Reformen a mir fuerderen all Partner vun der Schoul op, dës Reforme matzedroen. Wann d'Welt sech ännert, wann d'Situatioun dréit, wa Villes anescht gëtt, da kann d'Schoul net bleiwe wéi se ass. Ech fuerderen d'Partner vun der Schoul, a besonnesch d'Enseignantsgewerkschaften, op, sech net op Niewekrichsschauplazen ze verausgaben, déi just si selwer betreffen, mä sech am Mëttelfeld vun den Erausfuerderungen opzehalen. Eng Schoulreform ouni d'Matmaache vun den Enseignante gëtt et net. Ech weess – och aus perséinleche Gespréicher –, datt vill Enseignanten de Marsch an d'Zukunft wëlle matmaachen. Ech wier frou, wa se all géife matmaachen. An ech wëll hei widderhuelen, wat ech bal all Joer hei op dëser Plaz bei dëser Geleeënheet gesot hunn: De Beruff vum Enseignant ass ee vun de Schwieregsten, déi et gëtt. Et ass och ee vun de Wichtegsten. An ech fannen et ongerecht an net zoulässeg, datt hire Beruff vu ville Leit, déi net wësse wouriwwer se schwätze wa se iwwert d'Schoul schwätzen, denigréiert gëtt an datt déi, déi an deem Beruff mat ganz dacks bewonnerswäertem Asaz schaffen, systematesch erofgemaach ginn. Eng gutt Schoul, eng Schoul vun der Reussite, eng Schoul, déi et bréngt, brauch eng Gesellschaft, déi d'Aarbecht vun deenen, déi an der Schoul a fir d'Schoul, fir d'Kanner a fir d'Zukunft schaffen, méi respektéiert wéi se dat mécht.

Réforme du système de pensions

Ech war elo bei de Kanner, bei deene Jonken, bei deenen déi eruwuessen, bei deenen déi d'Lëtzebuerg vu mar wäerten ausmaachen. Dat bréngt mech dozou, iwwert d'Renten an d'Pensiounen ze schwätzen. D'Zukunft vun eisem Renten- a Pensiounswiese betrëfft déi méi Eeler, mä awer och déi méi Jonk. Déi méi Jonk vun haut sinn déi Eeler vu mar. Dofir ass et eng Fro, déi äis alleguer betrëfft.

All 10 Joer klëmmt d'Liewenserwaardung ëm 1 Joer. Mir gi méi al an dat ass gutt esou. Mä mir gi méi laang méi al an dat ass den Ënnerscheed tëschent eiser Generatioun an de Virgängergeneratiounen. Dee längsten Deel vum

Liewe verbrénge mer ausserhalb vun der Aarbecht, e groussen Deel vun eisem Liewe verbrénge mer an der Pensioun. D'Ausriichtung vun eisem Renten- a Pensiounswiese muss dorop Rücksicht huelen. E muss déi méi laang Liewens- a Pensiounsdauer systematesch berücksichtegen. Wa mer méi laang méi al ginn, wat d'Rentemauer méi no réckelt, jiddefalls dann, wa mer un eisem Renten- a Pensiounssystem näischt änneren. Ech kennen deen, deen als Éischten hei am Land vun der Rentemauer geschwat huet, ganz gutt. Wéi en dat an d'ëffentlech Diskussioun bruecht huet, ass e vu Villen heibannen an dobausse verdäiwelt ginn. Haut stellt bal kee méi, mat Ausnam vun deenen, déi méi frou si mat deem wat gëschter war, wéi datt se sech fir dat intresséieren, wat mar wäert sinn, dëse Begréff, deen eng Realitéit beschreift, a Fro. Ech kennen och dee gutt, deen als Éischten vum 700 000-Awunner-Staat geschwat huet. Wéi en dat gesot huet, ass e beschëllegt ginn, de Leit virun der Zukunft Angscht ze maachen. Haut stellt kee méi déi perspektivesch Realitéit a Fro. Dës duebel Wierklechkeet, d'Rentemauer an de 700 000-Awunner-Staat, berout awer net op enger Erkenntnis vun haut. Si ass zanter dem Ufank vun den 90er Jore bekannt. Déi, déi se 20 Joer laang an Ofried gestallt hunn, solle sech froen, wéi genau se dem Ëmgank mat Fakten an zueleméisseg beluechten Tatsaachen an der Vergaangenheet geholl hunn. D'Regierung hëlt déi Fakten, déi demographesch a perspektivesch um Dësch leien, ganz eescht. Dofir proposéiert se eng Pensiouns- a Rentereform. Dës Reform dréit ëm zwee Elementer: Deen, deen de Choix mécht, méi fréi an d'Pensioun ze goen an also seng Rent méi laang ze bezéien, dee muss a Kaf huelen, datt seng Pensioun deementspriechend méi niddreg ass. Deen, dee bereet ass, déi méi laang Liewenserwaardung duerch eng méi laang Beruffscarrière auszegläichen, kritt eng Pensioun, déi méi héich ass an déi grosso modo de Leeschtunge vun haut entsprécht. Zu dëser prinzipieller Pensiounsreformausriichtung gëtt et keng Alternativ. D'Saache si wéi se sinn. Mir mussen hinne Rechnung droen. Iwwer Detailer vun där Pensiounsreform kann diskutéiert ginn. Iwwer si wäert och an den nächste Méint diskutéiert ginn. Mä iwwer eppes kënne mer net diskutéieren, nämlech iwwert d'Noutwendegkeet vun der Reform. Keen anert Land an Europa gesäit esou grouss Pensiounslaaschten op et zoukomme wéi Lëtzebuerg. Op déi Situatioun musse mer reagéieren, à moins datt mer déi kommend Generatioune forcéieren, de Virgängergeneratiounen eng Pensiounsprestatioun ze garantéieren, déi hir eege Leeschtungskraaft däitlech iwwerschreit. D'Virschléi vun der Regierung hu vill Reaktiounen a Propositiounen ausgeléist. Mir studéieren d'Propositioune vun de politesche Parteien an d'Reflexioune vun de Sozialpartner. Bis an de Summer diskutéiere mer, duerno leeë mer e Projet vir, duerno muss d'Chamber decidéieren. Eis Generatioun muss handelen, fir datt déi nächst Generatioun finanziell net mësshandelt gëtt. Ech spillen hei net d'Generatioune géinteneen aus. Ech plädéiere fir Harmonie tëschent de Generatiounen. An d'Harmonie tëschent de Generatioune wëllt, datt mer dat intergenerationellt Ëmlageverfahren, ergänzt duerch Privatversécherungen do wou et muss sinn, bäibehalen. Mä de Generatiounsvertrag muss esou ausgestallt ginn, datt e finanzéierbar bleift. Finanzéierbar fir de Staat. Finanzéierbar fir déi Jonk. Akzeptabel fir déi, déi méi al sinn.

Ech si keen absolute Fan vun der Erhéijung vum Rentenantrëttsalter. Mä ech hätt gären, datt d'Leit esoulaang kënne schaffe goen, wéi se kënnen a wéi se wëllen. Den Drang vun de Leit esou fréi wéi méiglech an d'Preretraite ze goen, ass ongesond. An de Reflex vu ville Betriber, d'Leit esou fréi wéi méiglech an d'Prepensioun ze schécken, ass kontraproduktiv fir d'Leit a fir eise Pensiounssystem. Prinzipiell muss gëllen: Jiddweree geet esoulaang schaffe wéi e kann a wéi e wëllt, an d'Preretraite sollen nëmmen déi goen, déi ënner besonnesch peniblen Aarbechtsconditioune geschafft hunn. Fir ze hëllefen, datt Leit tëschent 55 a 65 Joer net aus dem Aarbechtsprozess erausgeworf ginn, wëlle mer déi staatlech Hëllefen, déi mer de Betriber fir liewenslänglech Ausbildung ginn, erhéijen. Mir hunn am Kader vun der Bipartite mat de Patronatsvertrieder ausgemaach, datt mer déi staatlech Partizipatioun un de Weiderbildungsmoossname vu 14,5 op 25% eropsetzen. Mir hätte gären, datt déi Weiderbildungsmoossnamen, déi mer hëllefe staatlech méi ze cofinanzéieren, prioritär dozou genotzt ginn, fir datt d'Leit fit a flott bleiwe fir méi laang am produktive Prozess ze bleiwen. Déi méi héich staatlech Partizipatioun un de Weiderbildungsmoossname vun de Betriber ass geduecht fir d'Betriber finanziell z'entlaaschten, jo. Mä si ass awer och geduecht, fir de Beschäftegten d'Méiglechkeet ze ginn, méi laang am Erwerbsprozess ze bleiwen. Et geet net fir ee méi héijen Rentenantrëttsalter ze fuerderen a gläichzäiteg d'Leit, ier se de Rentenalter erreecht hunn, an den Abseits ze stellen. Mir kënnen de Beschäftegungstaux

nëmmen dann am Joer 2015 op 71,5 an am Joer 2020 op 73% erhéijen, wa mer d'Leit méi laang schaffe loossen. Dat mussen d'Patrone wëssen. Mir hëllefen hinnen duerch déi méi héich finanziell Bedeelegung un der Weiderbildung dëst Zil z'erreechen. Haut kascht d'Weiderbildung de Staat 200 Milliounen Euro, dat heescht, en halwe Prozent vum Bruttoinlandprodukt. Mir si bereet méi ze maachen. Dat setzt d'Bereetschaft vun de Betriber viraus, d'Leit méi laang a Beschäftegung ze halen. Mir bezuele gäre wann et eppes bréngt. Mir bezuelen näischt, wa mer den Androck sollte kréien, eist Méibezuelen hätt just zum Zweck d'Betribskäschten erofzesetzen. À bon entendeur, salut!

Chômage

Iert d'Leit pensionéiert ginn, gi se schaffen. Vill Leit fannen awer keng Schaff. Fir hinne méi séier zu enger adäquater Aarbecht ze verhëllefen, gëtt d'ADEM reforméiert. Fir deene Jonken – d'Jugendaarbechtslosegkeet ass zu Lëtzebuerg ze héich – ze hëllefen, Zougank zum Aarbechtsmaart ze fannen a se besser z'orientéieren, schafe mer eng „Maison de l'orientation", wou all Orientéierungsservicer déi mer hunn, verstäerkt zesumme schaffen. Mir féiere sämtlech Experiencen, déi deene Jonken, déi keen direkten Zougank zum Aarbechtsmaart fannen, eng praktesch Experience solle vermëttelen, virun. All praktesch Beschäftegungsmoossname fir déi Jonk hunn äis eleng am Joer 2010 10,2 Millioune kascht. Déi Moossname ginn um Enn vum Joer evalueiert an dann decidéiere mer, ob se an där aktueller Form virulafen oder ob se ajustéiert ginn. De Suivi vun deene Leit, déi eng reduzéiert Aarbechtskapazitéit hunn a sech dofir am externe Reclassement befannen, gëtt verstäerkt. Falls et sech sollt erausstellen, datt eng nei Aarbechtszäitorganisatioun d'Beschäftegung vu méi Leit géing erlaben, huele mer se vir. D'Modalitéiten dovu gi selbstverständlech mat de Sozialpartner diskutéiert.

Fonction publique

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Fir datt d'Land zukunftsfäheg bleift, muss sech och de Staat seng Zukunftskapacitéit erhalen. E muss sech permanent sengem Ëmfeld upassen, en däerf sech net mat ale Gewunnechten offannen, muss säi Fonctionnement verbesseren, muss up-to-date sinn, bref: E muss sech moderniséieren. Dat mécht en op ville Pläng. Dat muss en och am Beräich vun der ëffentlecher Fonctioun maachen, déi mer kurioserweis op lëtzebuergesch d'„Fonction publique" nennen.

Déi Reformen, déi sech an der Fonction publique opdrängen, wëllt d'Regierung net géint hir Beamten, mä fir hir Beamte maachen.

D'Regierung plangt keen Attentat, keng Generaloffensiv op d'Staatsbeamten an hire Statut, dee bäibehale gëtt. Mir hunn en ëffentlechen Déngscht, op dee mer kënnen houfreg sinn. En ass besser wéi soss doruechter. An dofir weisen ech déi dacks stupid Attacken op eis Beamteschaft zréck, déi sech regelméisseg a Kommentaren an a Lieserbréiwer ausdrécken. E Patron, deen eppes op sech hält, dee stellt sech viru seng Mataarbechter wann déi zu Onrecht kritiséiert ginn. D'Regierung ass och e Patron, e Patron deen zu senge Leit steet, net e komesche Patréiner, dee seng Leit am Ree stoe léisst.

Ceci dit, musse mer d'Fonction publique moderniséieren, esouwäit wéi et geet mat hirem Averständnis, an alle Fäll awer am Dialog.

De Staat a seng Servicer sinn do fir déi Aufgaben z'erfëllen, déi d'Bierger zu Recht vun hinne verlaangen. Dofir muss all staatleche Service all 3 Joer seng Objektiver benennen a präziséiere fir déi en an no deenen e wëllt schaffen. Eng regelméisseg Iwwerpréiwung vu sech selwer, vu sengen Aarbechtsmethoden, vu sengen Ziler mécht déi staatlech Leeschtung méi leeschtungsstaark an de Staat insgesamt méi performant. Jäerlech Mataarbechtergespréicher, déi dokumentéiert musse ginn, hëllefen äis, bei der Beschreiwung vun den Objektiver vun deene verschiddene Servicer, Objektiver, déi a leschter Instanz vum zoustännege Minister, op Virschlag vun deene respektive Verwaltungscheffe, festgeluecht musse ginn.

Fir Staatsbeamten ze ginn, muss een eppes wëssen an dofir muss een en Exame maachen, deen an Zukunft zweegliddreg ass, en allgemengen Exame fir beim Staat kënnen ze schaffen, e spezifischen Examen, deen d'Wësse préift, dat ee fir d'Aarbecht an enger bestëmmter Verwaltung brauch.

Fir Staatsbeamten ze sinn, geet et net duer eppes ze wëssen, et muss een och eppes kënnen. Dofir gëtt de Stage vun haut 2, op mar 3 Joer, verlängert. E kann – wann Diplomer an Experienz dat erlaben – op 2 Joer verkierzt ginn.

Wann een am Stage ass, dann ass een um Wee zum Staatsbeamten, mä 't ass een awer nach keen. Logescherweis brauch deen, deen eppes wëll ginn, net d'selwecht bezuelt ze ginn, wéi een dee schonn eppes ass. Et schéngt äis adäquat, datt e Stagiaire 80% vun deem verdéngt, wat e vereedegte Staatsbeamten als Gehalt bezitt. 80%, mä ni an a kenger Carrière manner wéi de qualifiziéierte Mindestloun. Gëtt de Stagiaire definitiv agestallt a vereedegt, fänkt en am Prinzip am Besoldungsechelon 3 un. Virdrun hat en e Stagepatron zur Säit, deen en op seng zukünfteg Aufgab virbereet huet. D'Programmer vum INAP ginn an der Dauer an an hirer Ausriichtung ugepasst.

Wann ee bis Staatsbeamten ass, dann huet ee bewisen, datt een eppes weess an eppes kann. Mä éierlech: Et weess een awer nach net alles an et kann een awer nach net alles. Dofir ass et falsch, datt d'Avancementer beim Staat, den Deroulement vum Staatsbeamte senger Carrière, sech exklusiv no zwee Critère maachen: dem Ufanksdiplom an der Anciennetéit. Si bleiwen och an Zukunft wichteg, mä si mussen duerch aner Elementer ergänzt ginn, duerch Appreciatiounselementer eben. Um Enn vum Stage a bei all wichtege Carrièrespronk – dat heescht, am Moment vum Zougank zum neigeschafenen, ieweschten Niveau oder zu Responsabilitéitsposten – fënnt eng transparent an novollzéibar Evaluatioun statt, déi d'Qualitéit vun der Aarbecht, d'Assiduitéit, d'relationell Eegeschaften an d'Erfëlle vun eventuellen, festgeluechtenen, perséinlechen Objektiver aschätzt. Intern an extern Recoursë géint den Evaluatiounsconstat gi selbstverständlech virgesinn. De Beamte gëtt also net permanent kontrolléiert an observéiert, e gëtt scho guer net kujenéiert. D'Evaluatioun ass eng Motivatioun, si ass keng Sanctioun. Dofir mécht se sech och an Etappen: Autoaschätzung, jäerlech Mataarbechtergespréicher am Kader vun den allgemengen Objektiver vum Service, Evaluatiounsvirschléi vum Chef de service a Validatioun duerch de Verwaltungschef, Recoursméiglechkeeten am Fall vun Desaccord. Dat ass fir de Prinzip. Iwwert deem seng Detaildeclinaisoun musse getrennte Verhandlungen am Beräich vun der Educatioun nationale, vun der Police a vun anere Verwaltunge stattfannen.

Mir féieren eng „procédure d'insuffisance professionnelle" a fir ënner Ëmstänn e Beamte vu sengem Déngschtverhältnis entbannen ze kënnen, deen et – fir et op Lëtzebuergesch ze soen – einfach net bréngt, ouni e Feeler gemaach ze hunn. Ier et dozou kënnt, gëtt probéiert, datt dee betraffene Beamte mat senger a mat senge Kollegen hirer Hëllef sech bessert a sech verbessert.

D'Regierung wäert eng Rei vu Carrièrë beim Staat nei aklasséieren. Mir féieren eng Bachelor-Carrière an. Mir wëllen d'Avancementer harmoniséieren. Am Niveau général an am Niveau supérieur – déi Andeelung ass eng Innovatioun – kann ee prinzipiell all 3 Joer avancéieren, mä an den Niveau général kënnt een net virun enger Déngschtzäit vun 12 Joer an et kënnt een och net virun enger Déngschtzäit vun 20 Joer an den Endgrad. D'Annalë ginn a Biennalë retransforméiert. Dës Mesuren – zesumme mat der Ofsenkung vun den Ufanksgehälter um Niveau vum Stage – sollen d'Käschtenneutralitéit vun der ugestriefter Gehälterrevisioun erliichteren.

D'Regierung wäert zu alldeem – och zur Aféierung vu gewielten Delegatioune beim Staat, déi niewent de klasseschen Associatioune bestoe wäerten – en Avantprojet de loi virleeën, dee vun Ouschteren un an der Ëffentlechkeet an och heibanne kann diskutéiert ginn.

Mir wëllen diskutéieren, net imposéieren. Mä mir loossen äis eist Virgoen och net vun aneren diktéieren. Mir wëllen d'Staatsbeamten net kujenéieren an ech weisen all Ënnerstellungen an deem Sënn energesch zréck. Mir wëlle reforméieren, performéieren a motivéieren. Fir eng besser Verwaltung, déi haut scho gutt ass. Fir e bessere Staat, fir e besseren Déngscht um Bierger.

D'Reforme vun der Fonction publique, wéi all aner Reformen och, wëllt d'Regierung am Dialog mat deene Concernéierten duerchféieren. Mir musse wëssen, wat dat Wuert „Dialog" heescht. Dialog an der Tripartite an an aneren Enceinten heescht openeen zougoen. Dialog heescht net, datt ee seng Iddien eesäiteg duerchsetzt. Demokratie lieft vum gudde Kompromiss. Ouni Kompromissbereetschaft vun hiren Acteure gëtt se méi schwaach. D'politesch Debattkultur leit drënner, datt déi, déi wëlle reforméieren, dauernd aner Absichten ënnerstallt kréien, wéi déi, déi se hunn. Mir reforméieren d'Schoul net géint d'Enseignanten, mir reforméieren d'Pensiounen net géint d'Salariéën, mir reforméieren d'Verwaltung net géint d'Staatsbeamten. Mir reforméieren am Interêt vun eiser kollektiver Saach. Politik mécht sech am Ganzen a fir dat Ganzt. Politik däerf een net nëmme fir d'Rubrik maachen. Mir mussen dat Ganzt gesinn an dowéinst op de Rubrikenegoismus verzichten, deen d'Leit géinteneen opbréngt, anstatt d'Mënschen, d'Absichten an d'Projete beieneen ze

bréngen. Eng Natioun, déi eng Chance an der Zukunft wëllt behalen, verdréit déi radikal Gruppenegoismen net. Et gëtt zu Lëtzebuerg zevill Gruppenegoismus an ze wéineg Sënn fir dat Allgemengt, dat heescht, dat nationalt Wuel. Dat muss sech änneren, soss komme mer net vun der Plaz.

Zone euro

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Bei allem wat mer maachen, musse mer wëssen, datt mer net eleng do stinn. Mir gehéieren zur Eurozon, den Euro ass eis einheitlech, europäesch Währung, an ass domat och eis Nationalwährung. Alles wat den Euro an alles wat d'Eurozon betrëfft, betrëfft och äis. Also musse mer äis ëm d'Problemer an der Eurozon mat bekëmmeren.

Als Land sti mer, wat eis Positioun an der Eurozon ubelaangt, gutt do. D'lescht Joer am Mee hu mer nach gefaart, d'Europäesch Kommissioun géing eng Prozedur fir exzessiven Defizit géint eist Land lancéieren. Dat ass net geschitt, well Lëtzebuerg ass dat eenzegt Land an der Eurozon, wat voll a ganz de Maastrichter Critèren entsprécht.

Mä d'Eurozon steet am Epizentrum vun där weltwäiter Wirtschafts- a Finanzkris, déi wäit dervun ewech ass, definitiv eriwwer ze sinn. Eppes muss ee wëssen: Net den Euro ass an der Kris, mä mir hunn et mat enger Scholdekris vun eenzelne, periphären Euro-Länner ze dinn. Den Euro ass net an der Kris, dat weise seng intern a seng extern Stabilitéit. Den Euro ass – entgéint ville Viraussoe vun de Finanzguruen – net zesummegebrach. Am Géigendeel: Et kann een den Androck hunn, säin Aussewäert wier liicht iwwerschat.

Am Mee d'lescht Joer, während den Debatten zur Lag vun der Natioun, hu mer an Europa dramatesch Verhandlunge ronderëm den Euro an d'Scholdeproblematik vun eenzelne vu senge Mëmberstaate vun der Eurozon erlieft. Dofir hat d'Erklärung vum leschte Joer ëm een Dag verréckelt musse ginn. Mir hunn äis Sonndes, den 2. Mee 2010, am Eurogrupp getraff, mir hunn en Europäesche Rot Freides, de 7. Mee, no Ofschloss vun den Debatten zur Lag vun der Natioun, zur Europroblematik gehat, a Sonndes duerno, den 10. Mee, eng dezisiv Sitzung vun den Euro-Finanzministeren.

Et gëtt oft gesot, d'Eurozon hätt mat Verspéidung op d'Scholdekris vun Eenzelne vu senge Mëmberstaate reagéiert. Dat ass falsch. Mir hunn an engem Rekordtempo an de leschten 12 Méint wichtegst Decisioune getraff. Wann een esoulaang an Europa ënnerwee ass wéi ech, kann ee sech iwwert d'Rapiditéit vun eisen Decisiounen nëmme wonneren. Mä ech ginn zou: Eenzelner hätte nach méi séier misse getraff ginn, wéi se getraff gi sinn. Mä esou ass d'Liewen an Europa an an der Eurozon. Déi eng versti méi spéit wéi déi aner.

Mat der Verschëldungskris vun eenzelnen Euro-Mëmberstaaten konfrontéiert, war d'Positioun vun der Lëtzebuerger Regierung ëmmer kloer. Wann en Euro-Land a Schwieregkeeten geréit, da riskéiert déi ganz Eurozon affektéiert ze ginn. Dofir muss an der Eurozon déi zwëschestaatlech kommunautär organiséiert Solidaritéit funktionéieren. Mä et kann een d'Solidaritéit vun deene Staaten, déi finanzpolitesch eenegermoosse korrekt gefouert sinn, net akloen, wann een net bereet ass, am Géigenzuch zur gefrotener Solidaritéit maximal Soliditéit walten ze loossen. Dofir huet d'Lëtzebuerger Regierung mat Nodrock a konsequent drop gedrängt, datt d'Euro-Staaten, déi europäesch Hëllef gefrot hunn, fir d'éischt all Efforte misste maachen, fir hiert eegent Haus an Uerdnung ze bréngen. Dat ass a Griichenland geschitt, dat ass an Irland geschitt. Dat ass amgaang – trotz grousse Schwieregkeeten – a Portugal ze geschéien.

Ech këint iwwert d'Problemer an der Eurozon stonnelaang schwätzen, Material dofir hätt ech genuch. Ech wëll dat haut net maachen. Ech wëll just d'Repercussioune vun der Scholdekris vun eenzelne Mëmberstaate vun der Eurozon op Lëtzebuerg kuerz behandelen.

Mir hunn äis als Lëtzebuerg engagéiert, Griichenland bilateral Prêten an der Héicht vun 206 Milliounen Euro z'accordéieren. Bis haut hu mer 53%, dat heescht, 110 Milliounen Euro zur Verfügung gestallt. Et si keng Sue vu Lëtzebuerg a Griichenland gefloss, mir hu Prête fir Griichenland mobiliséiert. Dës Prête gi remuneréiert an dat ass normal. Bis zum 29. Mäerz vun dësem Joer huet Lëtzebuerg 2,2 Milliounen Euro Zënse vu Griichenland kasséiert.

Duerch d'Gesetz vum 9. Juli 2010 hutt Dir d'Lëtzebuerger Regierung autoriséiert, der Europäescher Finanzstabilitéitsfacilitéit eng Garantie vun 1,10 Milliarden Euro z'accordéieren. Fir deen Emprunt, deen de 25. Januar

2011 a Saachen Irland vun der Finanzfacilitéit opgeholl ginn ass, huet Lëtzebuerg e Betrag vun 18,1 Milliounen Euro garantéiert. Eis Staatsschold erhéicht sech ëm dëse Betrag, mä si erhéicht sech mat 0,1% vum PIB nëmme marginal.

D'Staate vun der Eurozon hunn en definitiven, europäesche Stabilitéitsmechanismus decidéiert. E verfügt iwwert eng Empruntscapacitéit vu 700 Milliarden Euro. Déi 700 Milliarden Euro deele sech op an 80 Milliarde Kapital dat muss abezuelt ginn an a 620 Milliarden ofruffbaart Kapital. Lëtzebuerg bedeelegt sech un deem Kapital, wat muss abezuelt ginn, mat 200 Milliounen Euro, dat heescht, mat 0,25% vum globale Volume. Mir mussen déi 200 Milliounen a gläichen, jäerlechen Zahlungen, vun 2013 un, während 5 Joer bezuelen. Eisen Undeel um ofruffbare Kapital beleeft sech op 1,55 Milliarden Euro. Eisen totalen Engagement bedréit also 1,75 Milliarden Euro. Ech gesi keng Gefor, datt mer déi Beträg missten integral zur Verfügung stellen. Den europäesche Rettungsschierm ass esou opgestallt, datt iwwerdriwwe Spekulatioune géint den Euro wäerten ënnerbleiwen.

D'Regierung wäert Iech an nächster Zäit mat zwee Gesetzprojeten, am Zesummenhank mat der Eurokris, befaassen. Deen éischte wäert eng Ännerung zum Artikel 136 vum EU-Vertrag beinhalten, Ännerung, déi äis et als Staat soll erlaben, beim Opstelle vum permanenten Eurostabilitéitsmechanismus matzemaachen. Den zweete gesäit d'Opstocke vum éischten Euroretungsschierm op 440 Milliarden Euro effektiv Empruntscapacitéit an d'Bereetstellung vun de Finanzmëttele fir den zweete 700-Milliarde-schwéiere Rettungsschierm, vir. Mir wiere frou, wann déi zwee Gesetzprojete gläichzäiteg an esou séier wéi méiglech vum Parlament kënnten approuvéiert ginn.

Voilà, Här President, déi puer Elementer, déi ech zur Beschreiwung vun der Lag vun der Natioun wollt bäisteieren. Ech weess: Dat, wat ech gesot hunn, beschreift net déi ganz Lag vun der Natioun. An dat wat ech gesot hunn, beschreift och d'Ëmfeld, an deem d'Lag vun der Natioun sech ofspillt, bei wäitem net ganz. Ech hunn iwwert d'Evenementer an Nordafrika net geschwat. Ech hunn dat net gemaach, well mer eigentlech dozou nëmmen eppes afällt: D'Europäer hu sech an där Géigend vun der Welt net mat Ruhm bekleckert. Mir hunn trotz besserem Wëssen 20, 30 Joer op déi falsch Käpp gesat. An déi Länner, déi haut Libyen bombardéieren, misste sech froen ob et moralesch vertrietbar war, deene Regimer déi mer haut bekämpfen, déi Waffen ze liwweren, déi dësen erlaabt huet, sech esou laang um Pouvoir ze halen.

D'Situatiounen an Nordafrika an an aneren arabesche Staate weisen, datt mer an extrem onsécheren Zäite liewen. Mir hunn op d'Verhältnisser an deem Deel vun der Welt nëmmen e ganz klengen Afloss. Mä den Afloss, dee mer heiheem op eis eege Saachen hunn, deen ass méi grouss. Déi kleng an déi grouss Problemer, déi mer heiheem hunn, déi kënne mer, fir déi meescht vun hinnen, selwer an de Grëff kréien. D'Regierung an déi Parteien, déi se droen, wäerten dat maachen.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réception annuelle pour la Journée de l'Europe à Nuremberg

4 mai 2011

Starkes Europa? Das kann selbstbewusst anmuten in einer Zeit, wo in der Europäischen Union nicht nur positive Schlagzeilen hervorgebracht werden. Eine Zeit, in der viel über die Finanzen in der Eurozone heftigst debattiert, gar leidenschaftlich spekuliert wird. Auch über das Erscheinungsbild der EU in dieser unmittelbaren post-Lissabonner Zeit.

Es scheint, als hätte es schon bessere Zeiten in der 60-jährigen Geschichte der europäischen Integration gegeben. Tatsache ist, dass politische Krisen in regelmäßigen Abständen immer zum Aufbau der Europäischen Union gehört haben. In der Vergangenheit wurden Krisen aber nicht in einer solch transparenten und für die Öffentlichkeit zugänglichen Weise ausgetragen wie heute. Auf jeden Fall sind aus diesen Krisen meist positive Entwicklungen für die EU entstanden, und den pessimistischen Aufrufen und Ausrufen zum Trotz darf man erwarten, dass es auch diesmal der Fall sein wird. Dies gar ohne als unverbesserlichen Optimisten abgestempelt zu werden. Kritik an der EU ist notwendig, muss erlaubt, gar erwünscht sein. Kritische Stimmen sind fördernd und tragen dazu bei, dass die Anliegen der Bürger innerhalb der EU die erste Priorität bleiben. Ich lehne es allerdings ab, wenn allzu undifferenzierte Kritiker den Ursprung der Union aus den Augen verlieren und ihre Finalität verkennen. Es wäre falsch, die bisherigen Erfolge der EU als normal oder aber

unumkehrbar einzustufen. Frieden ist historisch gesehen keine Normalität in Europa, genau wie nirgends sonst auf der Welt. Konflikte in der EU werden heute stets politisch ausgetragen und das ist eine Besonderheit, deren wir uns bewusst sein sollten. Dass dies der Verdienst der europäischen Integration ist, können selbst eingefleischte Europakritiker nicht leugnen.

Ich möchte jetzt nicht näher auf die offenen Grenzen, den gemeinschaftlichen Markt, auf Telefontarife, Konsumentenschutz und Umweltschutznormen eingehen. Es sind allesamt wichtige Errungenschaften im Alltag der Bürger, die es ohne die Europäische Union in dieser Form nicht geben würde. Sie können nicht oft genug vor Augen geführt werden, vor allem der Generation, die sich eine Welt ohne sie überhaupt nicht mehr vorstellen kann.

Es ist aber eine fortwährende Herausforderung für die EU, sich neuen Zielen zuzuwenden, um auch die jungen Leute, die keinen Krieg und keine Grenzen gekannt haben, von der Notwendigkeit der europäischen Solidargemeinschaft zu überzeugen. Um dieser Anforderung gerecht zu werden, müssen wir uns selber wieder bewusst werden, welche die Stärken der EU sind, was sie uns im Hier und Heute bringen und wie wir diese Stärken ausbauen können und verhindern, dass sie Gefahr laufen, abgebaut zu werden.

Die EU ist im Kern eine wirtschaftliche Union. Auch wenn ich der Meinung bin, das es in einer Welt neben Bruttosozialprodukt, Exportchiffren und Finanzen viele andere Kulturen und sozialpolitische Realitäten zu diskutieren gibt, bleibt die Wirtschaft als Garant für Wohlstand und Fortschritt, aber auch als Fundament einer konsequenten Sozialpolitik eines der Hauptanliegen von uns allen.

Deshalb will ich erst auf den wirtschaftlichen Aspekt eingehen, dann aber auch auf die Position der EU in den internationalen Beziehungen und die Möglichkeiten, die wir Europäer haben, unsere Werte und Interessen in der Welt zu verteidigen. Wirtschaftlicher Riese, politischer Zwerg – dieses Klischee wurde in der Vergangenheit manchmal herangezogen, um die Lage der EU in der Welt zu beschreiben. Wie jedes Klischee beruht auch dieses auf einem Körnchen Wahrheit.

1. Die EU – ein wirtschaftlicher Riese

Wirtschaftlich gesehen ist die EU immer noch der größte Spieler, mit einem Anteil von 17,1% an den weltweiten Ein- und Ausfuhren im Jahre 2009. Dieser Anteil beträgt 13,8% für die Volksrepublik China und 11,6% für die Vereinigten Staaten. Dennoch sollte man sich nicht auf seinen Lorbeeren ausruhen. Aufstrebende Wirtschaftsmächte wie China und Indien werden in den nächsten Jahrzehnten für die Europäische Union eine große Herausforderung darstellen. Folglich müssen wir uns für diesen erbitterten Wirtschaftswettkampf gut aufstellen. Als wesentliches Instrument einer guten Wirtschaftpolitik gilt nach wie vor eine stabile Finanzpolitik. Gerade in diesem Bereich haben sich in jüngster Vergangenheit in der Eurozone heftige Meinungsunterschiede offenbart, die den europäischen Solidaritätsgedanken stark in Mitleidenschaft gezogen haben.

2. Der Euro

Das, was Eurokrise genannt wird, ist keine solche. Der Euro bleibt, auch elf Jahre nach seiner Einführung, eine Erfolgsgeschichte des europäischen Integrationsprozesses. Unsere Währung ist nicht nur die weltweit zweitgrößte Reservewährung, sie ist vor allem stabil. Es herrscht eine größere Preisstabilität als zu Zeiten der D-Mark. Die Zinssätze bleiben niedrig und wir profitieren von einem vorteilhaften Wechselkurs zum Dollar, der die Importkosten von Rohstoffen, vor allem Erdöl, relativ niedrig hält. Der Euro schützt die Mitgliedstaaten auch vor Währungsturbulenzen. Alle Europäer, die die gemeinsame Währung verwenden, aber vor allem die sozial schwachen Bevölkerungsschichten, haben vom Euro profitiert, dank niedriger Inflation und niedrigen Zinsen, auch wenn es auf den ersten Blick für Laien nicht so aussieht.

Die Eurostaaten haben es nicht mit einer Eurokrise zu tun, sondern mit einer öffentlichen Schuldenkrise in verschiedenen Mitgliedstaaten. Wir wissen heute, dass in manchen Mitgliedstaaten die Haushaltspolitik leider nicht ernsthaft genug geführt wurde. Einige Mitgliedstaaten haben Vorteile der einheitlichen Währung nicht ausreichend genützt, um ihre Haushalte zu konsolidieren und die Strukturreformen voranzutreiben. Oft wurde unverantwortlich gehandelt. Der Stabilitäts- und Wachstumspakt wurde nicht zufriedenstellend angewendet und die Schuldenkrise hat gezeigt, dass die Eurozone nicht über geeignete Überwachungs- und Vorbeugungsmechanismen verfügte. Es scheint leider so, als habe es zur Krise kommen müssen, um Reformen anzukurbeln, die einige Mitgliedstaaten schon bei der Einführung des Euro angemahnt hatten:

zu einer gemeinsamen Währung gehört eine gemeinsame Wirtschaftspolitik. Seit dem Maastrichter Vertrag haben Leute wie Jacques Delors z.B. die Notwendigkeit des Gleichgewichts zwischen dem währungspolitischen und dem wirtschaftlichen Bein der Wirtschaftsunion gepredigt.

Trotzdem waren die wirtschaftlichen Resultate während 10 Jahren, von 1999 bis 2008, zufriedenstellend: durchschnittliche 2,1% Wachstum, 14 Millionen geschaffene Arbeitsstellen, ein hoher Produktivitätssatz, der den Amerikanern in nichts nachstand. Trotzdem beklagen wir heute die verpassten Gelegenheiten: hätte es eine Koordinierung der Wirtschaftspolitiken gegeben, hätten alle Länder die Regeln des Stabilitätspaktes eingehalten und ihre übergroße Verschuldung abgebaut, dann wäre es heute nicht zu der öffentlichen Schuldenkrise gekommen. Heute lautet die Erkenntnis: Eine gemeinsame Währung bringt gemeinsame Rechte und gemeinsame Pflichten mit sich.

Was allerdings vor einem Jahr noch niemand geglaubt hat, ist in Zwischenzeit Realität geworden. Trotz innenpolitischer Hürden haben die Länder der Eurozone angesichts der Krise in Solidarität und Verantwortung gehandelt, auch wenn die Impulse dazu manchmal inakzeptabel, gar arroganter Natur waren. Die ersten Schritte sind unternommen worden, um der Eurozone eine stärkere Koordinierung der Wirtschafts- und Haushaltspolitik zu verleihen und somit die Fehler, die bei der Einführung des Euros gemacht wurden, zu beheben.

Seit dem EU-Gipfel am 24. und 25. März ist der neue Instrumentenkasten für die Krisenhilfe im Euro-Raum weitgehend komplett. Er besteht aus dem neuen Pakt für den Euro, der Verschärfung des europäischen Stabilitätspaktes, des europäischen Semesters und dem Euro-Rettungsschirm. Auf dem letzten EU-Rat wurden historische Beschlüsse gefasst. Mit dem „Pakt für den Euro“ wollen die Euro-Länder auf freiwilliger Basis ihre Sozial- und Steuerpolitik abstimmen. Es wird zu einer Teilvergemeinschaftung wichtiger Aspekte der Wirtschaft kommen. Die Mittel um diese Ziele zu erreichen sollten aber den einzelnen Mitgliedstaaten überlassen werden.

Der Krisenfonds soll in Zukunft nicht nur Kredite vergeben können, sondern auch neue Anleihen direkt von den betroffenen Ländern kaufen können. Allerdings sollte das aber nur im Rahmen eines Hilfsprogramms mit strengen Bedingungen und als „ultima ratio“ erfolgen. Diese Maßnahme wird dazu beitragen, die Spekulation gegenüber Staatsanleihen von überschuldeten Euroländern zu bremsen. Verhindert der Schirm einen Staatsbankrott, gibt es letztlich keine Kosten, denn der Schuldenstaat wird am Ende alle offiziellen Hilfskredite gut verzinst zurückzahlen müssen.

Der Hilfsfonds ist für Fälle konzipiert, in denen sich Länder kurzfristig nicht über den Markt finanzieren, die Kredite aber langfristig zurückzahlen können. Die Erfahrungen des Internationalen Währungsfonds zeigen, dass dies in der Mehrzahl der Fälle möglich ist. Die Zinsen und Dauer für die Kredite der Eurostaaten an Griechenland wurden vorteilhafter gestaltet. Im Gegenzug hat sich die griechische Regierung mit einem groß angelegten Privatisierungsprogramm einverstanden erklärt, das dem Staatshaushalt Einnahmen von 50 Milliarden Euro bringen soll. Es müsste als Blauäugigkeit eingestuft werden, würde man heute nur mit Durchhalteparolen an die griechische Realität herangehen. Griechenland rechnet für 2011 mit einem Rückgang des Wachstums von -3%, was sein Finanzminister gestern zugab. Portugal leidet enorm. Wartet auf die Resultate von Neuwahlen. Eine neue Regierung wird die Vorgaben des IWF und der EU verwirklichen müssen. Dies ohne großen eigenen Handlungsspielraum.

Die EU-Solidarität verbietet politisch wie ethisch jegliche Ausklammerung von Mitgliedstaaten aus der Eurozone. Ich wiege ganz bedächtig und vorsichtig meine Worte. Speziell vor erlesenem deutschen Publikum. Aber Eurobonds werden mit einiger Gewissheit bald wieder auf der Tagesordnung stehen. Es ist nicht zu spät, ganz unemotional, ja ganz, auch im deutschen Interesse, eine rationale Debatte zu Ende zu führen, die meines Erachtens zum Resultat kommen könnte, dass Eurobonds im Grunde das wirksamste Instrument für Eurostabilität und Eurokredibilität sind. Auch für das Land, das als Vize-Exportweltmeister 60% seiner Exporte in der EU abwickelt.

Das starke Engagement der Mitgliedstaaten und der europäischen Institutionen hat gezeigt, dass der politische Wille zur Stabilität der Gemeinschaftswährung besteht. Es hat in der EU schon immer einen Ausgleich zwischen wirtschaftlich stärkeren und schwächeren Ländern gegeben. Es würde dem Integrationsprozess schaden, wenn einige Länder von diesem Grundprinzip

abrücken würden. Durch gemeinsames Handeln können wir die Herausforderungen bewältigen, vor die gegebenenfalls einzelne Mitgliedstaaten gestellt sind und die sich auf die Stabilität des Euro-Währungsgebiets als Ganzes auswirken können. Dies im Interesse der Stabilität des Euro und eines wirtschaftlich und sozial starken Europas, im Dienste von 327 Millionen in der Eurozone lebender Bürger. In Deutschland wird leider von politischer Seite wie von Ökonomen oft nur ein Teilaspekt dieser Krise begriffen, nämlich Deutschlands Transferrisiken, ohne dass sie die Gesamtkosten unter Einbeziehung aller Risiken berücksichtigen. So hat z.B. der Bundesverband der deutschen Industrie sich gegen die Erweiterung des European Financial Stability Facility ausgesprochen, wobei es doch vor allem seine Mitglieder sind, die von der Wechselkursstabilität in der Eurozone so sehr profitieren.

Ich möchte zum Schluss dieser Überlegung zum Euro und zur Eurozone an die Tatsache erinnern, dass Deutschland, genau wie Frankreich, sechs Mal seit Bestehen des Euros gegen den Stabilitätspakt verstoßen haben. Jedes Mal wurden alle Hebel in Bewegung gesetzt um Lösungen zu finden, 2004-2005 kam es dann zu einer Reform des Stabilitätspaktes, wo mehr Flexibilität eingebaut wurde auf Wunsch der Deutschen und Franzosen. Möglich ist also vieles im Namen der EU-Solidarität. Da Solidarität keine Einbahnstraße ist, bin ich überzeugt, dass Große nicht nur ihre eigenen Sorgen sehen, sondern auch diejenigen aller Mitgliedstaaten, wenn die gegebenen Spielregeln selbstverständlich respektiert werden.

3. Die Schwäche des europäischen Integrationsdenkens

Sehr geehrte Damen und Herren, in meinen Augen ist aber weder die Finanzkrise noch die Schuldenkrise die größte Gefahr für Europa, sondern die zunehmende Schwäche des europäischen Integrationsdenkens. Der Reflex, der darin besteht, die EU als Bürde, als Kosten-Nutzen-Rechnung zu empfinden, dieser Reflex wird der historischen Bedeutung der EU als größte und erfolgreichste politische Regionalorganisation nicht gerecht. Denn das europäische Unternehmen wird weltweit beobachtet. Nicht umsonst sind überall auf der Welt regionale Organisationen nach seinem Beispiel entstanden und zeugen von der Anziehungskraft dieses Modells.

Der Lissabonner Vertrag steht für mehr Integration, mehr Gemeinschaftsmethode in der EU. Es ist sehr erstaunlich, wie in diesen ersten Jahren nach dem Inkrafttreten des Vertrags, in dieser unmittelbar post-Lissabonner Zeit, die Lösung für viele Probleme jetzt im Zwischenstaatlichen liegen soll. Beispiel: Italien und Frankreich schaffen sich gegenseitig ein Problem mit den Flüchtlingen aus Tunesien. Sie orchestrieren einen Theaterauftritt in Rom – als Nachahmung von Deauville – und deklinieren vor den Mikrofonen, dass das Schengen-Abkommen überholt sei, reformiert werden muss im Sinne von mehr nationalstaatlichen Kontrollen. Diese Reform, so Sarkozy und Berlusconi, sind ab jetzt nicht mehr Sache der Kommission, sondern der Regierungschefs. Gemeinschaftsmethodik ist out. Intergouvernemental (zwischenstaatlich) muss es sein.

D.h., die Gemeinschaftsregeln zählen nicht mehr. Es wird nach der Pfeife der Regierungschefs der wichtigsten Länder der EU getanzt. Das ist ein verheerendes Bild für die EU, es ist der Abriss des Fundamentes, auf dem Europa seit dem Romvertrag aufgebaut wurde, sollte sich diese Machenschaften durchsetzen. Die EU ist ein Friedensprojekt und eine Solidargemeinschaft. D.h., dass jeder der 27 Rechte und Pflichten hat, auf Grund vertraglich verankerter Regeln.

Würde sich allerdings ein Mechanismus durchsetzen, wo die paar Großen entscheiden und die vielen Mittleren und Kleineren im Entenmarsch hinterher zu watscheln haben, so gibt es kaum eine Zukunft für eine EU als Solidargemeinschaft. Dazu kommt, dass in vielen entscheidenden Fragen, sei es z.B. den Umgang mit der Türkei oder letztlich die Position der Mitgliedstaaten in der Libyenfrage, die drei Größten der Großen keine gemeinsame Linie haben. Ich will in Sachen Euro in diesem Kontext gar nicht die Frage stellen.

Ein politisches Modell, das nicht von ethischen Werten getragen wird, ist eine leere Hülse. So sehe ich nicht nur mit Besorgnis die schwindende europäische Kultur der neuen Staatsmänner und -frauen, die heute die Geschicke vieler EU-Länder lenken, sondern ich möchte hier ausdrücklich vor der schleichenden Wiederbelebung des nationalistischen Gedankenguts warnen, das sich in Europa wieder spürbar verbreitet. In den Niederlanden schürt ein Geert Wilders Hass gegen den Islam und gegen ein als zu tolerantes empfundenes Europa, und wird zur grauen Eminenz der

niederländischen Regierung. In Finnland wettern die wahren, sprich fleißigen, Finnen gegen die faulen Südländer und gehen als die großen Gewinner aus den finnischen Reichtagswahlen hervor. Auch in Österreich und in Frankreich haben die Rechtspopulisten in den Wahlumfragen den Wind in den Segeln. Ähnlich wie im Jahr 2002 könnte der Herausforderer während der nächsten Präsidentschaftswahlen in Frankreich den Namen Le Pen tragen. Zwar tritt die Tochter des Front-National-Gründers verbal weniger aggressiv auf, doch hinter dem neuen Gewand versteckt sich immer noch die alte Rhetorik des Fremdenhasses.

4. Entwicklungen in Ungarn

Beunruhigender noch ist derzeit die Entwicklung in Ungarn, ausgerechnet das Land, das bis Juni die EU-Ratspräsidentschaft innehat. Ein erster Angriff der Regierungspartei auf die demokratischen Werte war – sie erinnern sich – das anfangs des Jahres in Kraft getretene Mediengesetz. Das umstrittene Gesetz steht im Widerspruch zur europäischen Gesetzgebung, weil es ein Grundprinzip des modernen europäischen Staates – nämlich die unabhängige und freie Presse – nicht respektiert.

Die am 18. April vom ungarischen Parlament gestimmte und am 25. April unterschriebene neue Verfassung geht einen Schritt weiter in Richtung autoritäres Regime. Nicht nur wird mit dieser Verfassung die aktuelle Machtposition der regierenden Partei gestärkt – indem etwa Richter mit Zweidrittelmehrheit vom Parlament bestimmt und wichtige Gesetze beschlossen werden müssen – sondern die als „nationales Bekenntnis“ bezeichnete Präambel erhebt zum Teil reaktionäre Werte zu Rechtsmaßstäben des neuen Ungarns. Andersgläubige, Andersdenkende, Anderslebende können sich zu Recht ausgeschlossen fühlen.

Eine derartige romantische Verklärung der nationalen Identität birgt Gefahren und führt leicht zu Missverständnissen. Die Grenze zwischen Nationalstolz und Nationalismus ist oft fließend. In Ungarn fühlen sich derzeit verschiedene rechtsradikale Gruppierungen dazu ermuntert, ihrer Intoleranz gegenüber Minderheiten, vor allem Roma, freien Lauf zu geben. In Gyöngyöspata verbreiten selbsternannte Bürgerwehren seit Monaten Angst und Schrecken unter der Bevölkerung. Solche Szenen stehen der Europäischen Union schlecht zu Gesicht wenn sie als weltoffenes, tolerantes und rechtsstaatliches Projekt verstanden sein will. In den Diskussionen und Verhandlungen mit unseren Partner müssen wir achten, dass wir den Ansprüchen die wir, richtigerweise, an Drittstaaten stellen, auch selbst gerecht werden. Es ist dies eine Frage der Glaubwürdigkeit.

5. EU-Außenpolitik

Softpower ist das Konzept, das Politikwissenschaftler oft mit der EU assoziieren. Wenn dies bedeutet, dass Macht ohne militärische oder wirtschaftliche Bedrohungen ausgeübt wird, basiert Softpower doch auf der Fähigkeit, die politischen Präferenzen anderer Akteure zu beeinflussen. Wenn das gelingen soll, braucht es internen Zusammenhalt, Kohärenz und Handelsfähigkeit. Ein Ziel des Lissabonvertrags ist, die EU besser auszurüsten für ihre außenpolitische Rolle. Die Idee ist, dass institutionelle Reformen es der EU ermöglichen, nach innen eine effektive und demokratisch legitimierte Politik zu formulieren und nach außen die Interessen Europas mit einer Stimme zu vertreten. Die Aufwertung des Amts der Hohen Vertreterin der EU für Außen- und Sicherheitspolitik und einem gemeinsamen diplomatischen Dienst hat im Besonderen darauf abgezielt, unsere außenpolitische Aufstellung zu verbessern. Es ist zu früh hier definitive Schlussfolgerungen zu ziehen. Der Entwicklungsprozess ist voll im Gange. Der EU-Außendienst hat seine Arbeit am 1. März 2010 aufgenommen. Es wird sicherlich noch eine Zeit dauern, bis alle Akteure sich eingespielt haben und der Auswärtige Dienst vollständig aufgebaut und etabliert ist. Man darf nicht vergessen, dass sich die institutionellen Veränderungen vor dem Hintergrund einer der schwersten ökonomischen Krisen der Nachkriegszeit vollziehen.

6. Der arabische Frühling

Der arabische Frühling, vor allem der Sturz der Regime in Tunis und Kairo stellen die europäische Außenpolitik gleich vor neue und große Herausforderungen. Diese historischen Ereignisse haben eine Relevanz, die weit über Nordafrika hinausgeht. Sie sind weltpolitisch von großer Bedeutung, weil sie zeigen, dass die arabischen Völker mit einem Sprung aus dem 19. Jahrhundert gleich ins 21. Jahrhundert gelandet sind. Das außenpolitische Instrumentarium der EU muss denn auch dem Regimewandel angepasst werden, damit wir die Ereignisse proaktiv begleiten können. Denn es ist wahrscheinlich, dass radikale Veränderungen und

Umwälzungen auch in Zukunft die Handlungsfähigkeit der EU herausfordern werden.

Für mich hat das Fallbeispiel Libyen gleich zwei Erfahrungen aus früheren Konflikten bestätigt und verdeutlicht. Zum einen, dass es mit Softpower alleine nicht getan ist. Manchmal reichen Sanktionen und politischer Druck nicht aus, um ein Regime in seiner ruchlosen Brutalität aufzuhalten. Die vom Sicherheitsrat der Vereinten Nationen am 17. März 2011 verabschiedete Resolution 1973, die alle UN-Mitglieder zum Einsatz militärischer Mittel gegen das Regime Muammar al-Gaddafis und für den Schutz der Zivilbevölkerung in Libyen ermächtigt, war in meinen Augen die einzig richtige Entscheidung. Auch der Entschluss der NATO, die Leitung der einzelstaatlichen Militäroperationen zu übergeben, war fundiert.

Zum Anderen hat Libyen einmal mehr verdeutlicht, dass es innerhalb der Europäischen Union leider nicht immer zu einer Übereinstimmung kommen kann. Der politische Wille zu einer gemeinsamen und kohärenten Außenpolitik muss von Seiten der Mitgliedstaaten kommen. Als Europäer hätte ich mir gewünscht, dass die vier europäischen Länder, die im Sicherheitsrat momentan vertreten sind, mit einer Stimme gesprochen hätten. Wir haben das leider nicht fertiggebracht. Deutschland hat sich enthalten, während Portugal, England, Frankreich mit „Ja“ gestimmt haben. Die internationale Gemeinschaft führt einen Krieg für das Leben und das Recht auf Leben der Libyer. Und da sollte eigentlich die Europäische Union geschlossen beisammen stehen. Hier darf man keinen Unterschied machen zwischen Kriegsführende und Nothilfende. Beide ergänzen sich und sind nicht in „Böse“ und „Gute“ aufteilbar. Ich bin überzeugt, dass die deutsche Außenpolitik sehr schnell die Lücke schließen wird.

Wir wissen, dass Waffen nur Kriege gewinnen können, nie aber den Frieden. Dafür müssen wir als Europäische Union stets über den eigentlichen Konflikt hinausschauen. Man kann nur hoffen, dass das Regime Gaddafis in Libyen noch ein Quäntchen übrig hat für sein Volk und unverzüglich die Waffen streckt. Anderenfalls wird das Schicksal des „Kolonels“ besiegelt sein, leider mit tausenden Menschen die in der Zwischenzeit Todesqualen und Ängste auszustehen hätten. In Syrien, dieses strategisch sehr wichtige Land, mit Einfluss aus Iran wie aus Libanon, zeichnet sich eine verhärtete Entwicklung ab, die schon hunderte Menschenleben gekostet hat. Die EU-Mitgliedstaaten im Weltsicherheitsrat werden weiter auf EU-Ebene für eine Resolution kämpfen, die einem Ende der Gewalt eine Chance gibt und den Demokratisierungsprozess fördert. Sanktionen, Kontosperren, Reiseverbote werden angewandt, genau wie ein Waffenembargo. Vor allem erhoffe ich mir Druck von arabischer Seite und von der Türkei, um eine Abkehr von Gewalt zu erreichen.

7. Die EU und die Demokratieförderung

Unser Handeln muss sich im Raum Demokratieförderung ansiedeln und beim Aufbau rechtsstaatlichen Institutionen helfen. Die EU ist bereits ein wichtiger Akteur, wenn es um Vorbereitung von Wahlen und Wahlbeobachtung geht, indem sie technische Unterstützung leistet und Wahlbeobachter entsendet. Hier müssen wir aufpassen, dass die Wahlprozesse, die die EU unterstützt, genügend Legitimität innerhalb der Bevölkerung des jeweiligen Landes erlangen. Hier ist unser Engagement schon lange vor den Wahlen nötig, um zu vergewissern, dass der Vorbereitungsprozess möglichst inklusiv und fair verläuft.

Besonders wichtig bei der Entfaltung des Demokratisierungsprozesses sind Mediation und Versuche, den nationalen Dialog in den betroffenen Ländern zu gestalten. Kanalisierte Gespräche zwischen den verschiedenen politischen Gruppen sind wichtig, um den Übergangsprozess in gewaltfreien Bahnen zu behalten. Die Hohe Vertreterin für Außen- und Sicherheitspolitik, Catherine Ashton, hat Tunesien, Ägypten und Jemen schon frühzeitig die Mithilfe der EU bei nationalen Dialogprozessen zugesichert. Sie und die Europäische Kommission haben angekündigt, dass die bestehenden Programme der Union für die Kooperation mit den Staaten des südlichen Mittelmeerraums grundlegend überarbeitet werden. Hier gilt es jetzt, neue Wege und Instrumente zu finden, um die Mithilfe der EU effizienter und dauerhafter zu gestalten. Das Paket „Partnerschaft für Demokratie und gemeinsamen Wohlstand“ kündigt eine Reihe von Maßnahmen an. Dazu gehören auch Hilfen bei der Entwicklung der Zivilgesellschaft sowie wirtschaftliche Impulse durch Förderung von Unternehmen, und die Rolle von Polizei und Armee, die in Krisenzeiten einen Unsicherheitsfaktor darstellen kann. Wenn wir Partner der neuen Regierungen werden wollen, muss die EU bereit sein, auf politische Umwälzungen rasch zu reagieren. Die EU hat allerdings schon vor einigen Jahren damit begonnen, ihre gemeinschaftlichen Ins-

trumente an die besonderen Erfordernisse krisenhafter Entwicklungen anzupassen. Dieses Ziel hat das im Jahre 2007 geschaffene Stabilitätsinstrument. Es soll die EU zu schnellerem und flexiblerem Handeln befähigen, und sieht beschleunigte Verfahren vor, um Hilfen beispielsweise in den Bereichen Sicherheitsreform, Reintegration von Kämpfern oder Wiederaufbau von Infrastruktur binnen weniger Wochen anzuschieben. 2009 und 2010 kam das Stabilitätsinstrument in mehr als 40 Ländern zum Einsatz, von Georgien bis hin zu Madagaskar.

Auch der Europäische Dienst und die Delegationen der Europäischen Union in mehr als 120 Ländern sollen dazu beitragen, mit unseren Partnern in ständigem Kontakt zu bleiben und über die politische Sachlage in den betroffenen Ländern bestens informiert zu sein. Hier wurde mit dem Lissabonvertrag ein großer Fortschritt erzielt. Die Delegationen vertreten heute nicht mehr nur die Europäische Kommission und die gemeinschaftlichen Politiken, sondern bestehen aus Leuten von Kommission, Rat und Mitgliedstaaten, die gemeinsam an einem Strang ziehen sollen.

Wie das genau funktioniert, illustriere ich am Beispiel der Pilotdelegation bei der Afrikanischen Union. Hier beschloss die EU 2007 ihre erste integrierte Außenvertretung. Der Grund war, dass es in den Beziehungen zwischen der Afrikanischen Union und der Europäischen Union nicht nur um die gemeinschaftliche Entwicklungspolitik geht, sondern um Elemente der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik, in der die Kommission keine Kompetenz hat. All diese Elemente sind natürlich eng verwoben und müssen abgestimmt werden, soll die Politik kohärent, legitim und effizient sein. Das muss sie sein. Es ist nicht aus der Luft gegriffen, dass die Pilotdelegation bei der Afrikanischen Union angesiedelt wurde. Die rezenten Entwicklungen haben uns noch einmal gezeigt, wie eng der afrikanische und der europäische Kontinent miteinander verbunden sind, und wie wichtig es für die Europäer ist, dass in ihrer unmittelbarer Nachbarschaft Frieden und Sicherheit herrschen. Bei der Einrichtung der Vertretung bei der Afrikanischen Union wurden wichtige Erfahrungen für den Europäischen Auswärtigen Dienst gesammelt. Ihre Arbeit als Hauptdialogpartner vor Ort hat es erlaubt, einen regulären und intensiveren Dialog mit den afrikanischen Partnern aufrecht zu erhalten. Das erlaubt es, die Bedürfnisse der afrikanischen Länder besser einzuschätzen, zum Beispiel im Bereich Konfliktmanagement. Dies wiederum ist eine unbedingte Voraussetzung, um unsere Instrumente an die Bedürfnisse anzupassen. Die Partnerschaft zwischen der UE und unseren afrikanischen Partnern hat seit drei Jahren große Fortschritte gemacht, mit der gemeinsamen Afrika-EU-Strategie und den damit einhergehenden Partnerschaften in acht verschiedenen Bereichen. Die Pilotvertretung ist ganz klar als Verbesserung der Kohärenz und der Effizienz der EU-Diplomatie gegenüber den afrikanischen Staaten zu bewerten und gibt eine konkrete Perspektive auf die zu erwartenden Verbesserungen durch den neuen diplomatischen Dienst. Die EU muss sich allerdings dazu auch die Möglichkeiten geben. Im Budget des Jahres 2011 sind die Ausgaben für die europäische Außenpolitik mit 6,2 Milliarden Euro veranschlagt, d.h., rund 5% des EU-Gesamtbudgets. Das ist verhältnismäßig wenig.

8. Die EU und der Nah-Ost-Friedensprozess

Der Friede auf der Welt kann eine lokale, regionale oder aber planetarische Dimension haben. Der Frieden, den die Welt bräuchte, um viel Hass, Intoleranz und Gewaltbereitschaft abzubauen, ist der Frieden im Nahen Osten. Europa ist hier gefragt. Mit seiner Sensibilität, seiner Geschichte, seinen materiellen Mitteln. Der Status quo ist erdrückend, er zementiert die Gleichgültigkeit. Als ich vor sechs Wochen in Ramallah bei Präsident Abbas und Premier Fayyad war, wurde mir der Plan von der interpalästinensischen Aussöhnung zwischen Fatah und Hamas vorgestellt. Eine Regierung Palestinas, für das ganze palästinensische Volk, die es zustande bringen würde, sich mit Israel an einen Verhandlungstisch zu setzen, also Israel als Staat anzuerkennen, könnte ein entscheidender Fortschritt und Durchbruch sein. Aus meiner Sicht sollte die EU, genau wie der UNO-Generalsekretär Ban Ki-Moon, diese Initiative Fayyads fördern und Israel ermutigen, aus dem kargen Tal des sturen Stillstands herauszukommen. Die Sicherheit Israels verlangt eine Zweistaatenlösung, die Würde der Palästinenser schreit nach Perspektive in einem eigenen lebensfähigen Staat Palästina.

Meine Damen und Herren, es gibt für die EU viel zu tun, in dieser von der Nervosität gezeichneten Welt, aber das wichtigste Element ist politischer Zusammenhalt. Denn wir können nur nach außen stark und überzeugend sein und unsere Werte durchsetzen, wenn wir nach innen Konsens erreichen. Dass in einigen Mitgliedstaaten euroskeptische Parteien an die Macht kommen, ist in dem Sinne bedauernswert, denn es wird mit ihnen immer schwieriger werden, sich auf einen

gemeinschaftlichen Konsens zu einigen. Wir riskieren eine Spirale nach unten, wenn die EU sich in wichtigen Themen nicht einig wird. Dabei wäre es falsch, wegen der aufkommenden EU-skeptischen Stimmung, die manche Parteien in einigen Ländern verbreiten, zu schließen, dass die EU weniger Daseinsberechtigung hat als vor der Krise oder vor zehn Jahren. Es ist einfach, den Bürgern Angst einzutreiben und die EU als den Sündenbock dahinzustellen. Dazu muss man nicht studiert haben. Viele Leute sind verunsichert in unserer Zeit und es besteht eine gewisse Spannung zwischen dem Globalen und dem Lokalen. Es ist nur normal, dass die Leute nach Referenzen suchen, nach Halt. Es scheint leichter, diesen Halt in unmittelbarer Nähe zu finden, in der Gemeinde, im Land oder im Staat. Es ist aber in vielen Hinsichten viel realistischer, den Halt in der EU zu suchen. Was stellt denn Frankreich oder Deutschland in unserer vernetzten Welt alleine dar? Welche Probleme kann ein Land alleine lösen? Welches Land kann die heutigen Probleme alleine lösen?

Sogar die USA sind dessen nicht mehr mächtig. Wir sollten in unseren Köpfen nicht die Grenzen wieder aufbauen, die wir zwischen unseren Ländern abgeschafft haben. Wenn Nordeuropäer sich gegen Südeuropäer, Christen gegen Muslime, Mitteleuropäer gegen Roma wenden, dann haben wir in unserer 60-jährigen Geschichte gar nichts gelernt. Ohne Solidarität kann es keine europäische Schicksalsgemeinschaft geben. Ein starkes Europa ist nicht ein Europa ohne Schwächen, es ist ein Europa, das seine Schwächen überwindet.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2011

14 mai 2011

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Haut am spéiden Nomëtteg fléien de Grand-Duc héritier an ech op Tokio fir eng Mission économique, déi hie presidéiert. Et war sécher keng einfach Decisioun, no der schrecklecher Katastrof vum 11. Mäerz, dës Rees bäizebehalen. Mir wossten net, ob et de richtege Moment wier, ob eis japanesch Partner net aner Saachen am Kapp hätte wéi eis Lëtzebuerger ze empfänken. Mir kruten dunn awer ganz kloer gesot, dass d'Japaner elo géife genau kucken, ween an dëse schwéieren Deeg a Méint zu hinne géing stoen.

D'Japaner, mat hirer Disziplin, hirem Savoir-faire an hirer Solidaritéit, wäerte sech erëm erhuelen a mir wëllen dozou bäidroen, wou mer kënnen. Mir wëllen och verstoen, wéi sech déi Katastrof op d'japanesch Economie wäert auswierken an hu Rendez-vousen mat Firmen, déi scho säit Joren zu Lëtzebuerg implantéiert sinn, awer och mat neien, déi an der leschter Zäit en Interêt um Grand-Duché gewisen hunn. Vun Tokio aus fuere mer duerno a Südkorea, wou mer zu Seoul niewent politeschen Diskussiounen och wäerten Entreprisë besichen.

Monseigneur, Dir an de Prënz Guillaume sidd eng grouss Hëllef, fir eist Land um Radar vun eise Clienten a potenziellen Investisseuren ze placéieren. Alleguer zesummen zéie mer mat der Marque Luxembourg for Business un engem Strang am Interêt vun eiser Economie an domat, en fin de compte, am Interêt vun äis alleguer.

Vun eiser Staatsvisite a Norwegen erwaarden ech mer eng ganz Rei nei Kontakter, déi äis an der Biomedezin, an den Ecotechnologien an am Energieberäich weiderbréngen.

Spéider am Mount Juni wäert ech dann, no enger kuerzer Visite um Salon aéronautique um Bourget, wou mer e Lëtzebuerger Gemeinschaftspavillon hunn, op Moskau an op Samara reesen.

Am Juli wäert ech zesumme mam Prënz Guillaume an d'USA an a Kanada fléien, wou ech mat menger Delegatioun vun Experten engersäits wäert déi grouss a laangjähreg nordamerikanesch Investisseuren zu Lëtzebuerg gesinn, fir mat hinnen iwwert hir Zukunftspläng ze schwätzen. Anerersäits ginn ech och bei Entreprisen, déi drop an dru sinn, fir de Sprong an Europa ze woen an deene mer eist Land wëllen als eng ideal Plattform um europäesche Marché presentéieren.

Här President,

Ech ka mech nëmmen Ären Ausféierungen uschléissen, wat den onproblemateschen Oflaf vun de Preparatiounsaarbechten an déi excellent Zesummenaarbecht vun deenen eenzelnen Acteure fir déi nei Foire ugeet. Et geet also alles genau no deem Plang, wéi mir et decidéiert hunn.

Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn déi lescht Jore bei menge Rieden oft de Sujet vun der Energie abordéiert an och d'Wichtegkeet vun dësem Secteur fir eis Wirtschaft a fir eise Wuelstand zur Sprooch bruecht.

Ech hu virun zwee Joer hei an dësem Sall ënnerstrach, datt fir Lëtzebuerg den Developpement vun der Energieeffizienz an den erneierbaren Energien eng grouss Prioritéit muss sinn. Säit ech mäi Mandat als Energieminister am Joer 2004 ugetrueden hunn, hunn ech e groussen Deel vu menger Zäit dem Energiesecteur consacréiert a sinn a bal alle Beräicher Reformen ugaangen. Den ëffentlechen Interêt war meeschtens geréng an taucht eigentlech ëmmer nëmmen da fir e puer Wochen oder Méint op, wann d'Medien äis dorunner erënneren, datt eis Energie vun iergendwou hier komme muss, an och Risiken an Auswierkungen op eis Ëmwelt komportéiert. D'Evenementer vun der Uelegplattform am Golf vu Mexiko zum Beispill, awer och eise Black-out vum September 2004 hunn äis kuerz waakreg gerëselt, genau esou wéi viru kuerzem elo déi tragesch Erliefnisser a Japan.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'énergie est le carburant de nos économies modernes. Tout produit et tout service est tributaire d'une consommation plus ou moins importante d'énergie. Depuis des décennies, la consommation énergétique mondiale est en hausse. Si le monde consomme aujourd'hui quelque 85 millions de barils de pétrole par jour, les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie tablent pour 2035, à politique inchangée, sur une consommation de quelque 109 millions de barils par jour. La même tendance se dessine pour le gaz naturel, le charbon et l'énergie nucléaire. On ne peut pas ignorer ces chiffres, car ils impliquent des risques considérables pour notre société en termes de santé et d'impact sur l'environnement, de pression sur les prix et de pauvreté énergétique.

Dès mon entrée en fonction, j'ai engagé des réformes légales et modifié l'organisation des marchés.

- Ainsi, en 2007, nous avons entamé une révision importante de la législation dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel.
- Le gouvernement a réorganisé les entreprises à participation étatique par la création d'Enovos et de Creos.
- La capacité de la centrale de pompage de la SEO à Vianden est en passe d'être agrandie, extension qui permettra de fournir de l'énergie de pointe dans le réseau européen et de favoriser ainsi entre autres le développement des énergies renouvelables.
- Nous avons planifié plusieurs travaux d'infrastructure pour mieux développer les interconnexions de notre pays avec les réseaux de l'électricité et de gaz naturel de nos pays limitrophes.
- Pour améliorer la transparence sur le marché, j'ai introduit en 2010 l'étiquetage de l'électricité qui montre aux clients d'où provient l'électricité qu'ils consomment ainsi que les impacts environnementaux y liés.
- Ensemble avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures, nous avons présenté récemment deux nouveaux sites pour le stockage pétrolier, qui viendront s'ajouter au Findel et au port de Mertert, lequel devra être agrandi. Actuellement, comme je ne cesse de le rappeler lors des réunions d'information, nous avons l'obligation d'avoir une réserve d'essence de 45 jours, et pour le diesel, une réserve de 55 jours sur notre territoire. L'Agence internationale de l'énergie exige, quant à elle, 90 jours de réserve stratégique. Or, nous ne disposons à l'heure actuelle que de 15 jours dans notre pays. Cette réserve passera, en l'absence de construction de nouvelles infrastructures, à 7 jours dans les années à venir. De nouveaux sites de stockage sont donc indispensables pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.
- Au niveau des énergies renouvelables:
  - nous avons depuis 2005 presque doublé le taux d'énergies renouvelables produites sur notre territoire, en passant de 0,9% à 1,7% en 2009;
  - la réglementation concernant les tarifs d'injection a été réformée à deux reprises et le mécanisme du Fonds de compensation a été modifié pour garantir un financement à long terme des énergies renouvelables;
  - nous avons été parmi les premiers en Europe à prévoir un tarif d'injection pour le biogaz dans le réseau, projet qui se trouve actuellement dans la procédure réglementaire;
  - le premier Plan d'action national pour les énergies renouvelables a arrêté un programme ambitieux

pour réaliser l'objectif de 11% d'énergies renouvelables en 2020;

- sur base d'une étude réalisée par des experts internationaux de renom, étude partagée par la Commission européenne, nous avons retenu de passer de 1,7% à 4% d'énergies renouvelables en 2020. Le coût prévisionnel du programme se chiffre, y inclus les 2% à réaliser par le biais de projets de coopération avec d'autres pays et les 5% des biocarburants, à quelque 830 millions d'euros sur 10 ans.

• Dans le domaine de l'efficacité énergétique:

- un premier plan d'action national a été élaboré en 2007, qui prévoit d'améliorer l'efficacité énergétique de 9% à l'horizon 2016;
- une réforme fondamentale de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments a été mise en œuvre;
- on a pu améliorer la productivité énergétique de l'ordre de 2,9% par an.

• Finalement, nous avons investi beaucoup d'efforts dans la sensibilisation et l'information en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en créant en 2008 myenergy, qui fournit notamment des conseils de base dans ses bureaux régionaux, mis en place en partenariat avec les communes.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Toute stratégie énergétique pour le Luxembourg doit tenir compte de la situation particulière du Luxembourg:

• En 20 ans, la population de notre pays a augmenté de plus de 30%, tandis que celle de nos pays voisins n'a progressé que de 2,5% pour l'Allemagne, de 8,5% pour la Belgique et de 11% pour la France. La moyenne européenne est de 6% pour la même période. L'évolution dynamique de la population luxembourgeoise a indéniablement eu une influence majeure sur la consommation énergétique de notre pays.

• Le nombre de salariés frontaliers est passé de 87 400 en 2000 à 150 000 en 2010, soit une augmentation de 72%. Les effets sur la consommation énergétique de notre pays, notamment dans le domaine des transports, sont massifs.

• Les expériences du passé montrent qu'une croissance annuelle du PIB de 1% entraîne une augmentation de 0,6% de notre consommation d'énergie. Notre économie est caractérisée par une croissance historique plus importante de notre PIB que dans nos pays voisins.

• Notre pays a connu un rebond de l'inflation en 2010 de l'ordre de 2,3%, après seulement 0,4% en 2009. L'inflation devrait accélérer encore cette année pour atteindre 3,5%. Cette hausse est due principalement à l'envolée des prix pétroliers.

• Notre pays se situe au croisement des principaux axes routiers Nord-Sud et Est-Ouest de l'Europe. Par cette situation, le trafic de passage compte également pour une grande partie dans notre consommation d'énergie.

• La dépendance énergétique de notre pays est de l'ordre de 98%, pourcentage impressionnant et troublant. Au niveau européen, seul Malte est encore plus dépendant. La moyenne européenne est d'environ 55%, tendance à la hausse. Même un développement ambitieux des énergies renouvelables n'arrivera pas à réduire considérablement à moyen et long terme notre dépendance énergétique, qui restera proche de 90% à l'horizon 2020.

Il est toujours bien de se doter d'une stratégie, mais, au-delà, il faudra encore la réaliser. À cette fin, j'en appelle à l'engagement et à la responsabilité de chacun parmi nous. Chacun doit apporter sa propre contribution. Il nous faut également, et surtout, l'adhésion des acteurs économiques, car le changement de mentalité que la réalité énergétique nous impose n'aura lieu que si la prise de conscience devient véritable. Mais faisons cela avec clairvoyance et détermination, mais sans précipitation et sans activisme démesuré.

En 2008, nous avons avec l'aide d'un groupe d'experts internationaux établi un livre blanc sur la stratégie énergétique du pays. Même si le débat que j'avais voulu lancer sur ce document n'a pas répondu à toutes mes attentes, le texte qui est sorti de ce processus oriente mes choix politiques dans le domaine de l'énergie. J'invite ceux qui, à tort, parlent d'absence d'une stratégie en matière énergétique de consulter ce livre blanc.

De ce document découlent les actions prioritaires pour les secteurs énergétiques suivants:

Le secteur de l'électricité est caractérisé par une connexion avec les réseaux de transport de l'Allemagne et de la Belgique, sans interconnexion entre ces deux réseaux sur le territoire luxembourgeois. Pour ce secteur, je propose:

- de maintenir une attitude critique vis-à-vis de l'énergie nucléaire;
- de développer les connexions avec nos pays limitrophes, et plus précisément avec la France et la Belgique, afin de sécuriser l'approvisionnement du pays à moyen et long terme;
- de mieux intégrer le Luxembourg dans le réseau d'électricité transeuropéen par une interconnexion sur notre territoire des réseaux de nos pays voisins;
- de vérifier la faisabilité technico-économique d'une deuxième centrale turbine gaz-vapeur à Luxembourg. Une nouvelle centrale réduira la dépendance au niveau de l'importation d'électricité, soutiendra la sécurité de l'approvisionnement et constituera une réponse adéquate pour réduire notre dépendance de l'énergie nucléaire;
- de déployer rapidement des réseaux et des compteurs intelligents couvrant l'entièreté du territoire national.

Le secteur du gaz naturel est caractérisé par des connexions avec les réseaux de transport de l'Allemagne, de la Belgique et, en moindre mesure, de la France. Pour ce secteur, je propose:

- d'intensifier les efforts en vue de la réalisation d'une nouvelle connexion avec la France;
- de continuer le développement du réseau du gaz naturel au Luxembourg.

Le secteur des produits pétroliers est le vecteur énergétique le plus important et couvre plus de 65% de notre consommation totale d'énergie. Pour ce secteur, je propose:

- de mettre en œuvre les infrastructures de stockage proposées, indispensables même dans l'hypothèse d'une baisse des exportations de carburant à moyen terme;
- de créer une agence de stockage responsable du contrôle et de la gestion de l'obligation de stockage, tel que demandé par l'Agence internationale de l'énergie et par l'Union européenne.

Il demeure que la source d'énergie la plus importante pour le Luxembourg est l'efficacité énergétique, pour laquelle je propose:

- de finaliser le deuxième plan d'action en matière d'efficacité énergétique à brève échéance. Ce plan dressera un bilan des effets des mesures entreprises au cours des trois dernières années et tracera le chemin pour aboutir à l'objectif de 9% d'efficacité énergétique en 2016;
- de proposer une nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments introduisant des exigences plus strictes pour les bâtiments d'habitation, avec comme but d'introduire un standard de bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle en 2018;
- de rendre obligatoire la mention de l'indicateur de performance énergétique du certificat de performance énergétique dans les annonces immobilières;
- de revoir avec le ministre du Logement et le ministre du Développement durable et des Infrastructures l'intensité des aides pour l'assainissement des logements existants;
- d'encourager les économies d'énergie, en tirant profit du développement technologique;
- de revoir le soutien à la cogénération force-chaleur. En effet, afin de réduire le plus possible la dépendance énergétique tout en optimisant le bilan des émissions de gaz à effet de serre, il faudra forcer le développement de la cogénération renouvelable au lieu de la cogénération basée sur les énergies fossiles.

Les énergies renouvelables sont le deuxième axe prioritaire pour une politique énergétique durable, pour lequel le gouvernement a approuvé en 2010 un plan d'action. Je propose:

- en premier lieu, de développer au maximum les potentiels sur le territoire national. Il s'agira de quadrupler notre production de 2005 jusqu'en 2020, ce qui demandera un effort considérable de tous les acteurs et l'engagement des communes et des citoyens. Pour passer à 4% d'énergies renouvelables dans notre consommation totale d'énergie, nous devons, endéans les 10 prochaines années, assurer la mise en place cumulative de très nombreuses installations supplémentaires. Nous devrons passer:

- de 2000 à 20000 installations solaires photovoltaïques;
- de 3000 à 30000 installations solaires thermiques;
- de 43 à 90 éoliennes;
- de 31 à 45 installations hydroélectriques;
- de 1 à 10 installations de cogénération moyennes fonctionnant à la biomasse solide;
- de 25 à 125 installations moyennes de biogaz;
- de 200 à 10 000 pompes à chaleur.

Les efforts à investir seront énormes et auront besoin de l'acceptation des citoyens.

Il faudra soutenir plus concrètement le développement de projets de moyenne et grande envergure dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans le domaine de la biomasse. Deux projets actuellement à l'étude permettront de mobiliser des quantités importantes de biomasse et aideront ainsi la réalisation de l'objectif national du Luxembourg;

- en deuxième lieu, de développer les biocarburants dans le secteur des transports afin de pouvoir réaliser l'objectif européen imposé par une directive de parvenir à 10% de carburants renouvelables en 2020;
- en troisième lieu, de recourir, à hauteur de 2%, aux mécanismes de coopération tels que prévus par la directive européenne afin de stimuler la réalisation de projets à l'étranger permettant une comptabilisation pour la réalisation des objectifs du Luxembourg;
- finalement, de développer les conditions pour l'utilisation de l'électromobilité à Luxembourg. Dans ce contexte, un groupe de pilotage avec les acteurs concernés va démarrer ses travaux sous la direction de mon ministère et du ministère du Développement durable et des Infrastructures.

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn Iech elo d'Erausfuerderunge vun der Energiepolitik duergeluecht.

Fir zu enger méi nohalteger a laangfristeg vertrietbarer Energiepolitik ze kommen, brauche mer de massiven Engagement vun der ëffentlecher Hand, mä awer och deen vun eiser Economie an de Bierger.

Dëse radikale Changement, dee mer ustriewen, soll och nei Opportunitéite fir eis Betriber bidden. Ech denken do besonnesch un d'Handwierk, awer och un déi Betriber, déi an deene sougenannten Ëmwelttechnologien aktiv sinn.

D'Ziler, déi d'europäesch Direktiven äis virginn, si stramm, a mir wäerte se an den nächste Joren nach méi energesch ugoen mussen eméi bis ewell. Vu que dass mir geographesch a landesplaneresch immens Problemer hu fir passend Sitë fir déi verschidde Forme vun erneierbaren Energien ze fannen, kënne mir äis et net leeschten, fir déi puer Siten, déi nach a Fro kéinte kommen, permanent ofzelehnen.

Wa mer an dësem Beräich wëlle méi séier weiderkommen, musse mer d'Oplagen vum Ëmweltschutz anescht applizéieren.

Fir den Obligatioune vun enger moderner Energiepolitik gerecht ze ginn, muss awer och jidder Eenzelne seng Responsabilitéit huelen. Et kann een net moies géint Atomenergie a fir gréng Energie demonstréieren an owes géint de Bau vun enger Wandmillen a senger Uertschaft sinn!

Wat mir brauchen, ass e Konsens, och iwwert d'Parteigrenzen eraus, wéi mer an dëser wichteger Fro weiderkommen. Mir mussen an eisem Land eng realistesch Visioun an der Energie- a Klimafro entwéckelen, a probéieren, d'Leit fir dee Wee ze begeeschteren. Dobäi musse mer awer och gutt oppassen, datt mer de Leit keng falsch Illusioune maachen.

Ech hu versicht, haut eng realistesch Perspektiv ze zeechnen, déi deem Engen ze wäit an deem Aneren net wäit genuch wäert goen. Ech sinn net bekannt dofir, de Leit ëmmer dat ze zielen, wat se gären héiere wëllen. Mä ech kann Iech versécheren, dass ech alles wäert ënnerhuelen, wat mer méiglech ass, fir zu Lëtzebuerg eng nohalteg Energiepolitik ëmzesetzen. Eng Energiepolitik, déi souwuel fir d'Ëmwelt eméi och fir de Wirtschaftsstanduert Lëtzebuerg wäert raisonnabel sinn.

Ech soen Iech Merci.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion d'un séminaire à Tokyo dans le cadre de la mission économique au Japon

16-17 mai 2011

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Dear friends,

It is a pleasure for me to be among you today and to see a Japan that hasn't lost its optimism and people keen on rebuilding what nature took from them. Your determination is key to relaunching your economy and we, your loyal friends, will be at your side during your efforts.

After the initial feeling of horror that we all experienced when we saw the events of March 11 on our TV screens, we felt an enormous respect for the discipline, courage and determination with which the entire Japanese nation went about to deal with the aftermath of the earthquake and tsunami. Many are mourning and our feelings are with them, but at the same time we need to think about tomorrow. The devastated regions and their economic tissue need to be rebuilt. People need housing, infrastructure and jobs. This is a challenge of a magnitude that few policy-makers ever had to face. Fortunately, Japan is not alone, but the whole international community stands ready to help.

When we think about tomorrow, we know that we will face choices and that we cannot simply copy the past. Japan is standing at a crossroad and its future path will be guided from the lessons learned and the innovative solutions to be found.

While the physical effects of both earthquake and tsunami were confined to your islands, they could be felt all across the world in that they made us recognise that mankind is very small and vulnerable in the face of the forces of nature. A first big question mark that we all look at is drawn on the question of the sources of energy that we use in order to fuel our economic development. You have certainly followed the debate sparked by the ongoing problems surrounding the nuclear power plant in Fukushima. The German government publicly announced that their country anticipates to shut down their nuclear reactors over the next few years. Public opinion in many European countries demands that governments reconsider their position towards nuclear energy, even though our situation is very much different from Japan's.

Currently, we live through times of very emotional debates. Reason always said that nuclear energy was a bridging technology covering the gap between fossil fuels and future CO_2 emission-free sources of energy. We knew that moving away from finite fossil resources towards renewables would, with the technology available today, only be possible with enormous costs and also demand drastic changes in our behaviour. Alas, public opinion is not always guided by reason and politics sometimes has no choice but to follow.

Last Saturday, I gave a policy speech in Luxembourg on our energy supply in the European context. My country has committed to bring the share of renewables in our energy mix up from 1.7% to 4% until 2020. This political commitment will entail huge efforts: we need to multiply the number of photovoltaic installations by ten, double the number of windmills, build new hydro-electric facilities and invest heavily in waste-to-energy as well as into biogas installations. Some of those investments need to be borne by our national power company, others will have to be done by the private sector which will need to be given the necessary financial incentives to do so. We will have to put a particular emphasis on energy efficiency, especially in the construction sector. Finally, we will all have to individually change some of our habits in order to reduce our energy consumption which has, in our mature economies, spun largely out of control.

Even though it seems difficult to plan this transition in detail, one key fact seems absolutely unavoidable: energy will become much more expensive. This is nothing new, we witnessed rapidly rising oil prices over the last few years, mostly driven by demand from emerging economies and geopolitical insecurity. We thought that some of the impact on our economies could be buffered by electricity from nuclear power, where the security of supply was guaranteed. We underestimated the pressure of public opinion.

So, what will Europe, what will the world look like in times when energy might cost double of what it costs today? Economic theory teaches us that in times of scarce resources, we must increase the efficiency of our use if we want to maintain our level of output. Foremost, we need to stop wasting energy at a rate that has, in our days, become mind-boggling.

I am convinced that this consideration will have a visible impact on what we came to call the "globalised economy". The globalisation of the past 20 years, the so-called flattening of the world, has to a large extent been driven by access to cheap energy, making transportation of goods and thus the division of labour between continents affordable. The very low cost of freight, whether by sea, road, rail or air, made it possible to transfer manufacturing operations away from the customer to jurisdictions with low production costs.

In the days of cheap energy – remember the times, not so long ago, when the barril of oil cost just 20 US dollars? –, the main variable production cost was labour. This led to the emergence of China as the world's factory floor, quickly followed by other countries in the region. Just like their European and US colleagues, Japanese companies found that it was cheaper to produce a good in China and then ship to its customer then to invest in a mature economy and pay comparatively high wages. This has led to sometimes seemingly absurd situations:

During a trade mission to Vietnam, I visited a shoe factory in Ho Chi Minh City a few years ago. The cork sole of the shoe came from Spain and was shipped by sea to Vietnam. There, it was joined with the rest of the shoe that was produced locally with a lot of manual labour input. The complete shoe was then shipped back to Europe, all in all for a cost, including transportation, of under 3 US dollars per pair of shoes. This footwear was then sold in discount shops throughout Europe for some 20 euro, leaving a very interesting profit margin. I am talking of this particular example, because it struck me at the time, but I am certain that it has been replicated for all kinds of goods and is currently the predominating way of supplying the needs of customers all around the industrialised world.

I wonder whether this business model will continue to be viable, once rising energy prices make transcontinental freight more expensive. I believe that we will witness a trend to "near-shoring" production again, as opposed to the "offshoring" that dominated the world's manufacturing processes during the past two decades. I predict that many companies will move their factories closer to the customer again and that Europe, as one of the world's largest and most affluent markets, will see a renewed trend to welcoming foreign industrial investment. Luxembourg, ideally situated in the heart of Europe, well-connected in terms of sophisticated logistics and home to a well-qualified and multilingual workforce, has several trump cards to play in this field.

Coming back to our own challenges in terms of energy efficiency, there are also more direct opportunities for innovative companies in the field of green technologies. There is only a limited amount of energy that we can save by adapting our behaviour. I have witnessed the immense efforts made by the people in Japan during the last two days and have been explained by Senior Vice-Minister Matsushita that the government wants to save 15% of energy by more conscious behavior in order to prevent black-outs in the current situation. I could see with my own eyes the toll this takes on our everyday comforts.

If we want to maintain our standard of living and keep our economy growing, then we need to invest in technology as a solution to increase our energy efficiency. Japanese companies, grown in an environment that is familiar with the scarcity of resources, will find increasingly interesting markets for their products in Europe. Europe needs Japanese know-how and together we must invest in research in order to become more energy-efficient and reduce our carbon footprint. There is a clear business case in this field, in Europe, but also in other industrialised countries. Together, I believe, we can create an opportunity out of a necessity.

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

I am glad that I have travelled to Japan during this particular time, despite all the questions I got from many people in Europe. There is nothing as precious as seeing with your own eyes and hearing with your own ears. I thank our Japanese hosts for the very warm welcome we received and can assure them that Luxembourg, as His Royal Highness said, will remain a loyal friend of Japan in the future.

Japan has been a driver of economic growth for decades and even today, when many people talk about China, they often forget that it is Japanese investment and technology that has to a large extent driven the booming Chinese manufacturing sector. Japanese companies are among the world's leaders in terms of innovation and research. They have understood that, in a mature economy, they need to be at the vanguard

of their sectors and need to focus on cutting-edge technology and services. The future belongs to them.

Japan and Luxembourg have been partners for long years and I remain convinced that there are many yet untapped opportunities for mutually beneficial cooperation. A bright future lies ahead, to be explored together in a combination of Luxembourg and Japan's dedication for innovation, true partnership and, most of all, friendship between our people and our nations.

Thank you.

Discours de François Biltgen à l'occasion de la Journée des juristes européens: «Mondialisation de l'offre en ligne et protection des droits: le défi du législateur»

19 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Bienvenus à Luxembourg.

Droit de l'information et Internet. Voilà le sujet – simplifié – qui va nous occuper tout au cours de ce troisième thème des journées des juristes européens.

Cela fait maintenant 10 (15? 20?) ans que tous les discours autour d'Internet commencent par la constatation que nous assistons aujourd'hui à des bouleversements fondamentaux dans notre société, au moment où celle-ci se transforme de plus en plus en société numérique. Cela fait 15 ans que le législateur parle de «nouveaux défis», de «révolution» et essaie d'apprivoiser cette bête étrange qu'est Internet, de dompter le lion en attendant d'avoir choisi la cage qui lui conviendrait à ses yeux le mieux.

Avec Internet, tout va plus vite, plus loin, plus souvent, vers plus de monde, il n'y a plus de frontières géographiques, tout est hyperbolisé. Nous essayons, certes, de nous y retrouver en nous rattachant aux concepts fondamentaux que nous connaissons, comme le fait tout juriste face à une situation nouvelle. Mais la vitesse quasi exponentielle à laquelle la technologie change nos vies depuis ces dernières 15 années est telle que ces bouleversements semblent devenir continus, à peine a-t-on cerné ceci, que voilà que se développe cela.

À peine a-t-on adopté une directive harmonisant certains aspects des droits d'auteur et des droits voisins à la société de l'information en 2001, que nous voyons que cela est insuffisant pour régler le problème intrinsèque de la commercialisation géographique des droits d'auteur, de la «nationalité» des droits d'auteur, par rapport aux besoins de multiterritorialité lorsqu'il s'agit d'une offre en ligne.

À peine a-t-on adapté les dispositions concernant la vie privée dans les communications en ligne, que s'impose le besoin de les revoir, face à de nouveaux phénomènes globaux tels que Facebook, Google Street View ou les apps incorporant la géolocalisation.

À peine a-t-on adopté un 3e paquet «télécom», qu'une liste est dressée de toutes les questions qu'il faut encore adresser, que ce soit la neutralité du Net, la cybersécurité ou autre, avant même que le délai de transposition ne soit expiré.

Quand je vois tous ces efforts de «domptage du lion», quand j'analyse toutes les questions qui se posent et cette frénésie avec laquelle nous essayons, de plus en plus vite, de trouver des réponses, je ne peux m'empêcher d'y voir le symptôme d'un sentiment profond: le sentiment de la peur. La peur de l'inconnu (la technologie), la peur de l'étranger (la disparition des frontières), la peur de l'insécurité (juridique).

La peur incite les gens, les pays, les consommateurs, les entreprises, les législateurs, à adopter une attitude de défense, de réclusion sur soi-même, une sorte de fermeture pour protéger ce à quoi l'on tient. Si cette attitude est parfaitement naturelle, il appartient au législateur d'adresser cette peur, de recréer un environnement serein, de protéger suffisamment tous les acteurs pour que s'installe cette confiance qui est nécessaire à un développement de notre communauté, de nos économies, de notre société.

Le rôle du législateur est – et a toujours été – de faire coexister et respecter différents principes et droits fondamentaux, parfois contradictoires, parfois complémentaires, rarement hiérarchisables. Ceci reste son rôle principal lorsqu'il s'agit du monde en ligne. Cette recherche de l'équilibre n'est pas toujours tâche aisée.

1. Ainsi, le droit à l'information (accès à l'information, mais aussi liberté d'expression) figure parmi nos droits fondamentaux, inscrits dans la Charte des droits de l'homme, et partie intégrante dorénavant

de notre acquis communautaire. Comment s'articule-t-il avec le droit à la vie privée, également droit fondamental de toute personne? Que faisons-nous de cette nouvelle idée du droit à l'oubli, dont on n'a jamais ressenti le besoin auparavant et qui n'apparaît que depuis que la technologie a poussé à l'extrême la disponibilité et l'accessibilité de l'information? Cette notion répond à une nouvelle crainte, celle de l'utilisateur des nouvelles possibilités disponibles, telles que les forums, blogs ou réseaux sociaux, qui découvre que, grâce aux nouvelles technologies, Internet a la mémoire longue.

2. Le droit de propriété figure également parmi nos droits fondamentaux. Un droit spécifique en est le droit à la propriété intellectuelle. Personne ne le conteste, il fait partie des socles de notre potentiel d'innovation et de notre créativité. Mais comment s'articule-t-il lorsqu'il croise d'autres principes, tels que le droit d'accès à l'offre ou encore l'idée d'un marché intérieur européen? Le détenteur de droit a-t-il un droit absolu à autoriser ou à empêcher la diffusion de son œuvre dans un pays, alors qu'il l'a autorisée dans un autre? C'est notamment la question de l'épuisement des droits, que la Cour de l'UE semble avoir clairement tranchée pour les brevets, les marques, etc., mais qui lui semble plus délicate lorsqu'il s'agit des droits d'auteur. Je suis d'ailleurs curieux de voir comment la Cour tranchera dans l'affaire «Premier League», mais je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, puisque ce sujet fera l'objet de discussions plus en détail lors du panel n° 2 de demain matin, si je ne me trompe.

   Comment expliquer à un consommateur luxembourgeois, qui, en Européen modèle, a l'habitude de prendre sa voiture et de faire ses courses le matin en Belgique, l'après-midi en France ou en Allemagne et le week-end à Londres, comment lui expliquer que lorsqu'il s'agit d'Internet, la plupart des sites étrangers contenant des offres de musique ou de vidéo lui refusent l'accès? Le fameux petit encadré que les résidents – surtout de petits pays/marchés comme le Luxembourg – ne connaissent que trop bien et qui dit «Désolé, access denied!», laisse perplexe à l'ère d'Internet, de la globalisation, et surtout… à la lecture du traité de Rome! Il faut sortir de la triste réalité des «open networks, but closed markets»!

   Là encore, il me semble que le manque de confiance est au cœur du problème, à savoir la confiance de l'auteur que sa création sera valorisée à sa juste valeur, qu'il soit rémunéré de manière équitable pour son effort et que ses droits soient respectés. Actuellement, le législateur a tendance à répondre à cette crainte des auteurs par une surenchère de la répression: nous voyons apparaître des initiatives à de multiples niveaux, nationaux, européens, internationaux. Mais il semblerait que la répression ne soit jamais à la hauteur du danger perçu! Il est à mes yeux indispensable de réfléchir à des alternatives complémentaires, qui satisferaient les auteurs et les inciteraient à avoir confiance en Internet, à pousser vers la distribution de leurs œuvres dans tous les marchés et à tous les publics. Ceci permettrait notamment de profiter pleinement du potentiel que représente Internet, notamment pour la promotion de la diversité culturelle, puisque, à grande échelle, il y a toujours un public pour les niches les plus pointues et variées. Ceci présuppose cependant également une politique européenne, voire nationale, proactive et délibérée, à l'instar de e-Library.

   Certes, nombreux sont les séminaires sur les nouveaux business models qu'il faut trouver. Mais, à mes yeux, ces nouveaux business models nécessiteraient tous un réel effort de simplification du droit de la propriété intellectuelle, qui reste extrêmement fragmenté et compliqué en Europe. Mais attention: simplification ne veut pas dire «amoindrissement»: bien au contraire, simplification rime à mes yeux souvent avec «règles claires», avec «sécurité juridique renforcée», avec «transparence», avec «modernisation», avec «respect» et donc avec «confiance». J'ose espérer que la Commission européenne aura le courage d'attaquer à bras le corps la complexité que représente actuellement la question des droits d'auteur en ligne et qu'elle nous identifie des pistes qui nous sortiraient de ce labyrinthe.

3. L'étendue du droit de propriété peut encore se heurter à d'autres droits, tels que le droit au respect de la vie privée ou encore au droit d'accès à l'information, comme nous avons pu le constater dans le cadre des discussions passionnées autour de lois nationales du type Hadopi en France. En effet, aux yeux de leurs opposants, ces solutions semblent placer le droit de propriété au-dessus de celui du respect de la vie privée (en autorisant/incitant les fournisseurs d'accès à surveiller l'utilisation faite par leurs clients de leur accès à Internet) ou encore du droit

d'accès à l'information (en proposant comme sanction dite «pragmatique» celle de la coupure d'accès à Internet). Ceci est notamment illustré par les propos du député européen suédois Christofer Fjellner, qui estime que «It's a breach of our civil liberties, when governments limit access to the Internet. It's like limiting freedom of speech. It's like banning people from printing books». L'équilibre entre deux droits fondamentaux est, là encore, difficile à trouver, les effets des solutions dites «pragmatiques» mises en place pour protéger les uns engendrent la crainte chez les autres…

4. Un autre défi du législateur semble être celui d'assurer la confiance du consommateur, le droit de protection du consommateur: actuellement, l'ambiance générale dans le paysage législatif européen semble être l'idée que le consommateur n'est jamais aussi bien protégé que par son propre droit national. Or, si cela était vrai, cela voudrait dire que certains consommateurs résideraient dans des pays où le droit de la consommation serait moins favorable. Comment expliquer alors que tous les consommateurs estiment que leur droit est celui qui est le plus favorable? C'est illogique, mais pourtant, c'est ce que nous voyons dans les efforts de législation communautaire, tels que les directives relatives au droit de la consommation. Là aussi, le défi du législateur est de créer un cadre réellement harmonisé, avec des règles claires, efficaces et fortement protectrices du consommateur, valables à travers l'ensemble du marché intérieur, pour que celui-ci soit suffisamment confiant de ses droits pour accepter qu'ils lui soient garantis, même lorsqu'il achète via Internet auprès d'un fournisseur étranger.

   Cette confiance du consommateur va de pair avec la confiance des entreprises, surtout des PME: quel est le droit applicable qu'elles doivent respecter? Comment identifier tous les droits de propriété qu'elles doivent rémunérer? Comment permettre à une petite entreprise innovatrice, souvent d'une personne seulement (il y en a tant sur Internet et c'est ce qui fait notamment sa richesse), d'offrir ses services sur Internet sans l'exposer à un imbroglio de risques de plaintes de 27 juridictions qu'elle ne peut appréhender? Là encore, le législateur européen devrait, à mes yeux, avoir le courage de l'harmonisation, qui permettrait ainsi le bon fonctionnement des règles du marché intérieur et apporterait tant aux consommateurs qu'aux entreprises la confiance qu'ils réclament et dont ils ont besoin.

5. Enfin… et ma liste est bien sûr au mieux illustrative, certainement pas exhaustive –, il me semble essentiel d'éviter qu'existent des zones d'ombres lorsqu'il s'agit de la question de la responsabilité des intermédiaires sur le Net. Étant donné que ce sujet sera traité amplement lors du 3e panel, je n'entrerai pas dans le détail et laisse aux experts de demain le soin de le décortiquer. Mais, là encore, il s'agit pour le législateur de trouver un équilibre. Un équilibre entre, d'un côté, le besoin d'identifier un «responsable» lorsque le véritable auteur de l'infraction est introuvable ou intouchable; et, de l'autre, le besoin de permettre aux intermédiaires d'exercer le métier qui leur est propre et de préserver leur rôle facilitateur/technique et leur neutralité, condition essentielle de la neutralité d'Internet, et d'éviter de leur octroyer des obligations irréalisables ou encore un rôle de police qui appartient plutôt aux autorités judiciaires.

Conclusion:

- Même si la recherche de ces équilibres s'avère souvent difficile, je suis convaincu qu'il faut l'aborder avec enthousiasme. Recréer la confiance est indispensable, la confiance pour tous les acteurs. C'est à mes yeux là le rôle du législateur.
- Dans quelle direction le législateur décidera de faire pencher la balance dans les différentes questions qui se posent constitue un vrai choix de société. Il ne faut pas subir le progrès technologique, il faut l'encadrer, en saisir les chances, et faire en sorte qu'il ne provoque pas des réactions défensives, alimentées par la peur. Il faut même l'anticiper.
- Il faut encourager l'innovation: il ne faut pas opposer les éditeurs de contenu, les fournisseurs d'accès, les consommateurs, les opérateurs de télécommunications, les PME, il faut leur donner la possibilité de se lancer et de se rassembler tous dans ce projet commun.
- Il faut encourager l'ouverture des frontières et le flux de l'information: le droit doit trouver des solutions à ce phénomène, plutôt que de s'efforcer à l'étouffer dans la camisole de son droit national.
- Je rêve d'une société numérique inclusive, basée sur la liberté d'accès et la responsabilisation de tous,

prestataires et utilisateurs. C'est notamment par la discussion, par l'échange, comme nous le faisons ici au cours de ces journées des juristes européens, que nous arriverons à identifier ces équilibres.

- Laissez-moi conclure par une citation de Bertolt Brecht qui a suggéré qu'il faut «Nicht an das gute Alte anknüpfen, sondern an das schlechte Neue».

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la manifestation du Lisbon Council à Bruxelles

23 mai 2011

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Recteur,
Madame la Commissaire, chère Meglena,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Monsieur Nanterre m'a dit que rares étaient les occasions qui m'étaient fournies de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle. Si vous étiez Luxembourgeois, vous sauriez que d'un point de vue culturel, je me trouve toujours dans une splendide isolation. Dès que j'ai fait 20 minutes de trajet, je me trouve en Allemagne, en Belgique et/ou en France.

Comme nos voisins obstinément refusent de maîtriser, par étapes, une des plus belles langues qui soient, je suis bien obligé de m'exprimer dans celle des incultes qui nous entourent. Et donc, ce matin, je suis heureux de pouvoir m'exprimer dans une langue que j'aime, puisque c'est la langue d'un pays que j'aime beaucoup.

La lecture Jean Monnet cette année-ci sera une causerie. Une causerie parfois superficielle, à pas rapides sur l'Europe, sur la crise financière, sur les leçons qu'il convient de tirer de la crise financière et de la quasi-catastrophe économique dans laquelle nous nous trouvons.

Nous, les Européens, nous pensons pour des raisons qui m'ont toujours échappé, que nous sommes les maîtres du monde, que les autres doivent faire comme nous. Nous avons cette belle euro-arrogance qui fait que nous expliquons à la planète entière les règles suivant lesquelles l'Europe ne fonctionne pas et que nous voudrions imposer aux autres.

Il faudra que nous nous fassions une idée qui est une conviction et, en fait, une observation qu'on ne fait jamais.

Au début du XXe siècle, 20% de la population mondiale était européenne. Au début de ce siècle, les Européens faisaient 11% de la population mondiale. Vers 2050, les Européens feront 7%, et à la fin du siècle, les Européens représenteront 4% de la population mondiale.

Comment voulez-vous, devant cette certitude démographique qui est devant nous, comment voulez-vous que nous ne fassions pas l'Europe?

Pour plaider la cause d'une Europe plus intégrée, plus ambitieuse, il y a un argument démographique évident. Et je n'arrive pas à comprendre, tout en pouvant comprendre certains des éléments de leur discours, pourquoi maintenant, soudain, alors que la certitude démographique est devant nous, nous nous apprêterions à abaisser l'Europe, à réduire les ambitions européennes, à corriger vers le bas tous les projets européens.

Pour que l'Europe garde une influence sur notre propre continent, et dans notre dialogue avec ceux qui nous observent de loin, il faut faire plus d'Europe et non pas moins d'Europe.

L'histoire est faite de géographie et de démographie. La démographie, je vous ai dit ce qui nous attend. Lorsque vous êtes Luxembourgeois, de toute façon, la démographie vous invite toujours à la modestie. Je ne peux pas trop m'étendre sur le sujet.

Mais enfin, vous les Européens, vous serez vers la fin du siècle sur la planète ce que nous sommes déjà en Europe, et donc je sais à quoi vous devez vous attendre.

La géographie a son importance. Rares sont ceux qui ont observé que, depuis la chute du mur de Berlin en 1989, nous avons vu en Europe et à la périphérie immédiate de l'Europe la naissance de 27 nouveaux États. Vingt-sept nouveaux acteurs de droit international qui sont venus enrichir la carte et la réalité mondiale.

Si nous n'avions pas fait comme nous l'avons fait, l'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et vers l'Europe orientale, si nous n'avions pas admis dans notre sphère de solidarité et de paix les nouveaux venus, le continent aujourd'hui se retrouverait dans une situation chaotique.

Voilà des pays, des nouvelles démocraties qui, d'un jour à l'autre, doivent passer d'une économie administrée vers une économie de marché, économie sociale de marché dans la plupart des cas. Voilà des jeunes démocraties qui se redécouvrent, qui prennent goût à leur souveraineté redécouverte, mais qui avaient entre eux, et qui ont toujours entre eux, des conflits de frontières, un comportement à l'égard des minorités qui parfois donne lieu à de lourdes interrogations. Voilà des pays que tout prédestinait à s'opposer.

S'il n'y avait pas eu l'Union européenne avec sa capacité d'accueil pour les arrimer au continent européen sans qu'ils s'entrechoquent, la situation qui serait la nôtre aujourd'hui serait des plus graves.

Et si, en même temps, nous n'avions pas fait – je dis «fait», parce qu'il s'agit, et pour l'élargissement, et pour l'Union économique et monétaire d'une démarche aussi artisanale –, si nous n'avions pas fait l'Union économique et monétaire, et si nous n'avions pas lancé l'euro au 1er janvier 1999, nous aurions assisté au beau milieu de la crise financière et économique qui nous a agités, nous nous serions retrouvés là encore dans un chaos des plus prononcés.

J'étais ministre des Finances pendant 20 années et j'ai souvent fait le passage des Ardennes pour venir les dimanches à Bruxelles pour assister à des réunions de réalignement monétaire, où j'ai vu tous les vieux démons de l'Europe se réveiller, parce que les pays qui faisaient partie du système monétaire européen n'avaient rien en commun à part le système, puisqu'ils s'opposaient avec férocité, parfois avec volupté, lorsqu'il s'agissait de réduire à néant les autres avec leurs espoirs, leurs attentes, parfois leurs rêves.

Donc, nous aurions assisté à un système qui aurait explosé, puisque les monnaies vertueuses du Nord auraient fortement apprécié, et les monnaies des économies plus faibles, des économies toujours en devenir du Sud, auraient déprécié. Nous aurions vu, comme nous l'avons vu pendant au moins 20 réalignements auxquels j'ai assisté, des bouleversements de la réalité économique, qui, du jour au lendemain, après une nuit, se présentait sous un jour tout à fait différent.

Sans l'élargissement, et sans l'union monétaire, le continent aujourd'hui se trouverait dans une situation des plus graves et des plus pernicieuses.

Les hommes politiques font beaucoup de bêtises. La plupart d'entre elles restent inconnues, parce que non découvertes, mais nous avons fait deux choses dont je suis fier, c'est l'élargissement et c'est l'union monétaire.

On dit souvent que l'euro est en crise – ce qui n'est pas vrai, nous sommes dans une crise de l'endettement de plusieurs pays membres de la zone euro. Et on dit souvent, la preuve est faite, que l'euro n'était pas une avenue à emprunter, n'est pas un projet qui a pu connaître le succès.

Rien n'est plus faux!

Et nous, nous oublions vite – nous sommes ainsi faits, nous les Hommes, que nous oublions vite, heureusement parfois, mais enfin, lorsqu'il s'agit de choses essentielles, mieux vaut se renseigner avant de plaider coupable lorsqu'il s'agit de l'Europe.

Depuis que nous avons introduit l'euro sur le continent, nous connaissons une période de très faible inflation. Sur les 12 dernières années, c'est-à-dire sur toute la période de vie de l'euro, l'inflation sur la zone euro s'élevait en moyenne à 1,97%. C'est moins que le Deutsche Mark, lorsqu'il était le plus fort. L'inflation en Allemagne a toujours été plus élevée que n'est l'inflation aujourd'hui en Allemagne. L'inflation du Deutsche Mark était plus élevée que l'inflation de l'euro.

Qui se rappelle encore que, pendant les années 1990, le taux d'inflation moyen était de 3%? Qui se rappelle que, pendant les années 1970 et 1980, nous étions à un taux d'inflation entre 10% et 13%? Qui se rappelle que nous avions des taux d'intérêt, pendant les années 1980, de 12%? Il ne fallait pas construire une maison pendant les années 1980. Les taux d'intérêt s'élevaient à 12%. Et pendant les années 1990, toujours à 9%, alors que nous sommes maintenant à 1,25%, ce qui constitue un taux d'intérêt historiquement parmi les moins élevés.

Ça va changer sur l'année, je crois, mais ça restera toujours un taux d'intérêt qui sera largement inférieur aux taux que nous avons connus pendant les décennies écoulées.

On dit: les gouvernements européens ont mal géré les finances publiques, et c'est vrai. Nous n'étions pas très performants dans la gestion prévisionnelle de nos finances publiques. Mais toujours est-il que, pendant les années 1980 et 1990, le déficit moyen sur la zone euro, si elle avait existé, était de 4%.

Rappelez-vous, les amis belges entre vous, que le déficit belge s'élevait à 13% au début des années 1990. À tel point que le Luxembourg était le seul pays pendant des années après la ratification du traité de Maastricht à respecter tous les critères de Maastricht. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, une exception, qui a été rejointe par d'autres, nous sommes repassés au stade d'exception, malheureusement, cela ne va pas durer.

À l'époque, nous nous interrogions s'il était suffisant pour l'Europe d'avoir seulement le Luxembourg constituer l'union monétaire. Ce qui aurait été difficile, parce que nous n'avions pas notre propre monnaie, puisque nous avions le franc belgo-luxembourgeois. Donc, d'abord nous aurions dû nous inventer nous-mêmes, et puis passer à l'acte. Heureusement, les gouvernements belges, comme tant d'autres, ont su assainir leurs finances publiques.

Au point qu'avant la crise, nous avions un déficit moyen de 4% pendant les années 1980 et 1990, et à la veille de la crise, en automne 2007, premier soubresaut qui faisait germer l'atmosphère de crise, nous avions un déficit moyen sur la zone de 0,7%. Alors qu'aujourd'hui, nous sommes revenus à un niveau beaucoup plus élevé, trop élevé, de 6,5%.

Donc, dire que nous avons mal géré, oui, mais dire que nous étions des incapables absolus n'est pas exact et n'est pas correct, parce qu'en 2007, sur les 16 pays de la zone euro – enfin, nous étions 15 à l'époque –, 10 pays étaient en excédent budgétaire. Et aucun pays n'était en situation déficitaire, de façon à ce qu'une procédure pour déficit excessif ait dû être introduite.

Cela dit, la crise est venue. Elle est partie des États-Unis, du cœur même du capitalisme mondial. On nous expliquait que la crise financière américaine ne gagnerait pas l'économie réelle américaine. Lorsque la crise a frappé aux portes de l'économie réelle américaine, on nous a expliqué – tous les gourous, enfin, tous ceux qu'on doit écouter, et qu'on entend de plus en plus –, ils nous ont dit, ne vous en faites pas, la crise ne traversera pas l'Atlantique et elle n'affectera pas l'Europe.

Lorsque la crise a affecté le secteur financier européen, on nous a dit, ne vous en faites pas, la crise financière, tout en étant devenue européenne, n'affectera pas l'économie réelle européenne.

Lorsque l'économie réelle européenne a été atteinte, on nous a dit, voilà, maintenant, vous, les gouvernements, vous devez faire votre travail, vous devez lancer des plans de relance, vous devez remplacer la faiblesse de la demande privée par une revigoration de la demande publique, sinon tout le système se casse. Sauvez les banques d'abord, puisque l'économie réelle a besoin d'un circuit financier qui fonctionne. Et puis, lancez des travaux publics à grande échelle, animez, dynamisez la consommation privée pour que l'économie réelle ne s'écroule pas.

Nous l'avons fait. Lorsque nous l'avons fait, on nous a dit, voilà, c'est très bien, mais maintenant, vous êtes en train d'augmenter les déficits, et vous augmentez le niveau de la dette publique. Ça ne va pas, il faut consolider. Nous nous mettions à consolider, et lorsque nous étions au beau milieu de l'exercice de consolidation, les gourous de la planète entière nous ont dit, attention, vous êtes en train de casser la conjoncture et la reprise.

Je ne vous parle pas d'un phénomène qui se serait étiré sur 30 années. Je parle d'une période qui s'étire sur 14 mois.

Mais, à l'époque, j'étais un homme heureux, puisqu'enfin le monde académique, l'ensemble des professeurs d'économie, tous les néolibéraux de la planète attroupés dans un même endroit d'angoisse, nous ont invités à gouverner. Alors qu'auparavant, à chaque fois qu'on osait gouverner, on disait, halte-là, occupez-vous de vos affaires, ne vous immiscez pas dans nos propres affaires, parce que nous, le marché, on sait mieux faire.

On a vu que déjà les gouvernements ne savaient rien faire, et que le marché non plus n'arrivait à faire son travail.

À l'époque qui précéda cette curieuse renaissance de l'art de gouverner, j'ai toujours cherché la main invisible des marchés. Et, aujourd'hui, je sais que je ne pouvais pas la voir, parce qu'elle n'existe pas. Elle n'existe pas. La main invisible n'existe pas. Et donc, pour faire de la bonne politique économique, il faut le mix, comme on dit dans un mauvais franglais, le mix pondéré entre la création normative des pouvoirs publics et la liberté du marché.

Le marché lui-même est strictement incapable de produire de la solidarité. Ce n'est pas son travail, ce n'est pas son objet social. Mais si vous voulez que le marché, qui fonctionne d'une façon efficace, produise de la solidarité, il faut lui adjoindre plus que des nuances d'ac-

compagnement politique. C'est ce que nous avons fait. Cela n'a pas empêché l'Europe de sombrer dans la récession, qui était de 4,2% en 2009, alors que maintenant, la croissance économique en Europe reprend très lentement de la couleur.

Il est curieux de voir que l'Europe se trouve dans l'épicentre d'une crise globale. Très curieux de voir ça, puisque nos données fondamentales, je parle des données économiques, sont de loin meilleures que les données fondamentales des autres partenaires de la triade économique.

Aux États-Unis, le niveau de la dette publique est surélevé – ce niveau de déficit public est inimaginable dans les pays vertueux de l'Europe. Au Japon, la dette publique dépasse les 200%. Cette semaine-ci, les États-Unis vont atteindre un niveau d'endettement qui fait qu'à partir du mois d'août, les États-Unis ne seront plus à même de payer les salaires des fonctionnaires fédéraux. Et, curieusement, alors que les données fondamentales des autres sont pires que les nôtres, nous sommes l'épicentre de la crise économique et l'objet sur lequel se jettent avec gourmandise les marchés financiers.

À quoi est-ce que cela est attribuable? Je crois que cela est attribuable au fait que l'Europe ne fonctionne pas bien. Cela est attribuable au fait que nous n'avons pas de gouvernement, parce que nous n'avons pas d'État.

L'Union européenne n'est pas un État. Elle ne se trouve pas en voie d'étatisation. Et moi, petit Luxembourgeois que je suis, je ne voudrais pas que l'Union européenne devienne État, que nous construisions une Europe, un melting pot comparable à celui des États-Unis, dont le système judiciaire d'ailleurs, pour le reste, est en train de démontrer que le respect de la dignité humaine et l'exercice de la justice ne s'entendent pas toujours de la meilleure façon possible.

Comme nous n'avons pas d'État, et comme nous n'avons pas de gouvernement – et même la Commission, qui croit être un gouvernement, mais ne le sera jamais, mais qui prétend vouloir gérer collectivement et solidairement une zone monétaire qui, elle, n'est pas optimale, doit se doter d'un corps de règles strictes –, les règles remplacent en Europe l'absence de gouvernement, ou suppléent à l'absence de gouvernement.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis d'accord pendant les années 1990 sur des éléments de ce qu'il est convenu d'appeler le pacte de croissance et de stabilité. Enfin, il y avait une quasi-stabilité et la croissance n'était pas toujours au rendez-vous.

D'ailleurs, lorsque nous avons négocié le pacte de stabilité, personne n'avait l'idée d'appeler ce pacte «pacte de stabilité et de croissance».

Mais comme, déjà à l'époque, on accusait des hommes politiques et les gouvernements européens d'être tombés dans les travers et les perversités du néolibéralisme, de nous vautrer dans des considérations néolibérales, d'avoir pris goût à la great moderation et aux politiques mises en place par Madame Thatcher et Monsieur Reagan, on se disait, il faut faire autre chose.

Et Chirac, je le vois toujours à Dublin en décembre 1996, lorsque nous avions conclu le pacte, dire: «Mes chers amis, il faut appeler ça "pacte de stabilité et de croissance", ça sonne mieux.» C'est une invention chiraquienne spontanée, comme beaucoup d'autres.

Donc, nous devons à monsieur Chirac l'élément croissance, qui n'est pas venu, et à moi l'élément de stabilité, qui n'était jamais au rendez-vous.

Et dans ce pacte de stabilité, nous avions enrichi en fait les dispositifs du traité de Maastricht, puisque nous avions donné du contenu d'interprétation aux critères des 60% de dette publique et 3% de déficit.

Ce pacte a été bien respecté, sauf par l'Allemagne et la France, qui, en 2003, ne l'ont pas respecté, et qui donc ont enfreint la règle européenne.

Nous l'avons réformé en 2005, non pas dans le sens d'un assouplissement, comme je le lis partout et dans toutes les revues spécialisées, mais nous lui avons donné une grille de lecture plus économique, en l'ajustant dans ses différentes phases de développement aux évolutions conjoncturelles.

Si nous n'avions pas enlevé de l'importance aux critères des 3% de déficit, en disant que, lorsque l'Europe entrait en récession, ce critère pourrait être temporairement dépassé, voilà que pratiquement tous les pays membres de la zone euro aujourd'hui auraient dû payer des sanctions pendant les années écoulées. Ce qui aurait évidemment aggravé la situation économique et aurait rendu beaucoup plus difficile l'assainissement budgétaire qui, à mes yeux, reste une priorité et un objet de préoccupation et de méditation permanente.

Quelles leçons convient-il, en tant qu'Européen, de tirer de la crise économique et financière?

D'abord, la crise nous a montrés que l'euro nous protège, mais que nous ne sommes pas surprotégés. L'euro n'a pas réponse à tout. Mais sans l'euro, nous aurions vécu des moments hautement désagréables.

Il est évident qu'une des leçons de la crise consiste à mieux encadrer les marchés financiers. Pourquoi est-ce que l'économie mondiale est entrée en crise? Pourquoi est-ce que nous et les autres, nous avons tant fauté? Pour la bonne et simple raison que nous n'avons plus respecté les vertus cardinales de l'économie sociale de marché.

Moi, je suis un archaïque, je l'ai toujours été et je le resterai jusqu'à la fin de mes jours. J'ai toujours pensé que la seule façon de s'enrichir, donc avec une posture morale acceptable, était de travailler. Et non pas de spéculer au détriment et aux dépens des autres. Rappelez-vous ces publicités de nos banques belgo-luxembourgeoises et françaises – c'est toujours les mêmes d'ailleurs – qui annonçaient dans les journaux économiques et même les quotidiens usuels «Laissez travailler votre argent pour vous».

Mais non, on ne peut pas laisser travailler l'argent pour soi-même. Il faut travailler soi-même pour avoir de l'argent. Il ne faut pas laisser travailler l'argent.

Cette idée que l'argent facile pourrait être la principale source de revenus et tout ce cortège qui a pris place dans la mouvance de cette simplification outrageuse de la réalité économique et sociale nous a conduits jusqu'à l'abîme.

Et donc, il était évident qu'il fallait réguler d'une meilleure façon, non pas stranguler, mais réguler les marchés financiers pour faire en sorte que ces produits bancaires ultrastructurés, compliqués, que les banquiers eux-mêmes n'arrivaient plus à comprendre, ne pourraient plus évoluer n'importe où dans le monde sans contrôle et sans encadrement prudentiel adéquat.

Et donc, nous avons inventé en Europe toute une batterie de nouvelles institutions. Un comité pour les risques systémiques, un comité pour la surveillance bancaire, un comité pour la surveillance des activités d'assurances et des ventes d'entreprises.

Vous avez dans nos systèmes d'assurance trois piliers, celui qui concerne l'entreprise – ça se dit comment en bon français? l'assurance entreprise? mais ce n'est pas ça, l'assurance pension entreprise? ce n'est pas ça, mais c'est exactement de cela que je parle et c'est exactement cela dont nous ne connaissons pas le nom que nous sommes en train de surveiller de plus près.

Donc, mettre en place des systèmes européens, ce qui ne me donne pas entière satisfaction parce qu'il y a trop de national dans ces systèmes européens. C'est plus une adjonction d'autorités nationales qu'une intégration centralisée au niveau de l'Europe. Mais c'est un grand progrès, parce qu'enfin, les autorités prudentielles et les autorités bancaires se parlent, s'informent, scrutent l'horizon et essaient de se former une opinion qui devrait en fait, si elle était largement partagée, nous empêcher de retomber dans les travers des errements économiques que nous avons connus avant la crise.

Nous avons fait, sur les dernières années, une erreur de parcours que je ne suis pas prêt à me pardonner. Nous avons toujours mis l'accent sur l'assainissement budgétaire. Nous avions les yeux rivés sur les chiffres budgétaires, sur le niveau des déficits budgétaires. Nous avons sous-estimé l'importance du critère de la dette, donc, nous avons réformé le pacte de stabilité qui est en voie d'être codécidé par le Conseil et par le Parlement européen avant la fin du mois de juin.

Mieux appréhender la réalité de la dette publique est une nécessité urgente – c'est ce que nous ferons.

Il y a une deuxième erreur de parcours que je ne suis pas prêt de me pardonner et qui consiste dans le fait que nous avons sous-estimé l'influence négative, en termes de bris de cohésion que constituent les déséquilibres globaux au sein de l'union monétaire. Je vous ai dit que notre union monétaire n'est pas une union monétaire et une zone monétaire optimale. Constituer une zone monétaire optimale, un territoire économique qui fonctionne d'après les mêmes règles de base, qui connaît à peu près le même niveau de salaire, le même niveau de pension, un niveau comparable en matière de prix, avec des différences régionales qui sont de mise dans tout ensemble économique qui bouge et qui respire.

Mais nous n'avions pas suivi, avec les soins requis, dans le temps, les différences de compétitivité qui s'étaient creusées dans les différentes économies de la zone euro, bien qu'il y ait eu de timides tentatives.

Prenez l'exemple de la Grèce. Nous n'avons pas insisté pour les remettre dans la bonne direction. Nous n'avons

pas vraiment vu que, depuis le moment où la Grèce a rejoint la zone euro, sa compétitivité s'était dégradée sur 10 années de 25%. Alors que la compétitivité allemande s'était améliorée de 25% dans l'autre direction du tableau. Ce qui nous fait une belle différence de 50%.

Des différentiels de ce type, des divergences de cette amplitude sont dangereuses pour une union monétaire, puisqu'elles risquent de mettre à néant la cohésion minimale nécessaire au bon fonctionnement d'une union monétaire.

Sur ce point, nous avons innové en enrichissant nos procédures à l'intérieur du pacte de stabilité par une procédure qui vise les pays qui sont en train de diverger par rapport à la moyenne européenne, en termes de compétitivité immédiate et prospective.

Nous avons conclu ce fameux pacte sur l'euro. Encore un pacte dont je ne sais pas si on parlera encore de lui d'ici quelques années. Parce que j'ai tellement assisté à des pactes conclus en Europe qu'on a oublié le jour où on a quitté la salle de réunion, je suis très pessimiste sur la longévité des pactes européens et des processus que nous lançons.

J'ai lancé le processus de Luxembourg sur l'emploi. Personne, à part moi, ne s'en rappelle. Monsieur Blair a lancé le processus de Cardiff sur la compétitivité. Il est le seul à s'en rappeler. Et le processus de Lisbonne, nous ferions tous mieux de l'oublier, parce qu'il n'a pas conduit aux résultats que nous avions escomptés.

Donc, il faut dorénavant – et c'est une grande question d'avenir – mettre l'accent sur le nécessaire rapprochement des situations compétitives, individuellement disparates entre les différents États membres de la zone euro.

Cela revient à dire qu'en matière de politique économique, lorsque vous êtes membre de la zone euro, vous n'êtes plus seul, vous n'êtes plus autonome. Il faut dire les choses comme elles sont. À l'intérieur de la zone euro, qui regroupe 17 États membres, il ne peut pas avoir 17 politiques économiques strictement et totalement différentes. Donc, il faut coordonner les politiques économiques.

Déjà en 1987, sous ma présidence, le Conseil européen avait adopté une résolution sur le renforcement de la coordination des politiques économiques. Mais, en fait, on a hésité à coordonner les politiques économiques en Europe, puisque les États membres considéraient que les politiques économiques étaient de leur ressort et non pas du ressort communautaire.

C'était un grand débat lorsque j'ai conduit les négociations pendant le premier semestre 1991 sur l'Union économique et monétaire entre les Français, les Allemands et tant d'autres. Nous étions d'avis, les Français l'étaient moins, que la Banque centrale devrait être indépendante, autonome en toute chose. Il fallait convaincre les Français du bienfait d'une telle institution, prenant une telle orientation.

Je me rappellerai toujours un jeune directeur du Trésor français qui, ensemble avec Monsieur Pierre Bérégovoy, ministre des Finances à l'époque, vitupérait contre les néolibéraux qui voulaient imposer une Banque centrale indépendante. Il partira bientôt à la retraite comme président de la Banque centrale européenne, puisqu'il s'agit de Monsieur Jean-Claude Trichet, qui a appris vite la leçon à partir du moment où il s'était installé dans ses appartements francfortois, où il nous a assénés à longueur de journée des leçons sur l'indépendance de la Banque centrale. Il avait d'ailleurs raison de rappeler ce principe fondateur de l'union monétaire.

Et puis, il y avait d'autres ministres qui pensaient que, oui, la politique économique restera du ressort national, mais il faut tout de même ajouter une dose d'Europe en matière de coordination des politiques économiques. Et nous avions pensé à l'époque, que «gouvernement économique» serait une expression qui conviendrait à la description du phénomène dont je parle. Ces ministres avaient pour nom Bérégovoy, Maystadt – qui est le président de la Banque européenne d'investissement et qui a des mérites non seulement européens, mais également belges – et votre humble serviteur. Les Allemands nous traitant d'incapables, d'aveuglés, parce que nous n'aurions pas exactement vu que la Banque centrale européenne indépendante et les marchés financiers ensemble feraient un travail qui conduirait automatiquement l'Europe économique vers plus de cohésion.

Il n'en fut rien, et donc, il faut maintenant reprendre sur le métier la très nécessaire coordination des politiques économiques.

On attend l'accent, comme je disais, sur la dette publique, qui est à nuancer par le niveau de l'épargne et

de la dette privée, et sur le déséquilibre macroéconomique qui, hélas, aujourd'hui caractérise l'union monétaire.

Mais nous avons des problèmes plus immédiats devant nous: la crise de l'endettement en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Je suis toujours très frappé par le fait qu'on parle de la crise de l'euro, alors que le taux de change de l'euro est insuffisamment volatil vers un niveau inférieur auquel il se trouve pour l'instant. Et je suis très surpris par le fait qu'on jette, comme on dit vulgairement, ces trois pays dans un même panier.

Les causes qui ont conduit dans le malheur la Grèce, le Portugal et l'Irlande sont strictement incomparables. Je vous ai dit, en Grèce: chute tragique du niveau compétitif. En Irlande: bulle immobilière combinée à une crise bancaire. En Irlande, qui en 2006 produisait encore un excédent budgétaire de 3,6% du PIB, qui était vu partout comme un modèle à suivre par les autres. Une mauvaise gestion des finances publiques n'est pas à l'origine de la crise irlandaise. C'est bien des problèmes sectoriels d'une très grande envergure, vu l'importance du secteur financier et du secteur bancaire en Irlande.

Et puis, le Portugal a connu une réelle crise de croissance sur les 10 dernières années, qui, elle, a engendré la crise budgétaire et la crise de la dette publique. L'économie portugaise a stagné sur toute la période depuis le lancement de la phase euro de notre histoire commune.

Donc, il ne faut pas confondre effet et origine, puisque des origines différentes ont conduit à des impacts similaires, à des effets identiques.

Mais il faut maintenant résoudre ce problème. Hier, lors de l'Eurogroupe que j'ai présidé jusqu'à 1 heure du matin, nous avons adopté un programme d'ajustement pour le Portugal qui porte sur 78 milliards. Un programme qui s'étirera sur trois années. Et nous avons longuement évoqué la crise grecque, qui est incomparablement plus difficile à résoudre que les deux autres crises dont j'ai parlé.

Il faudra que la Grèce, qui ne respecte plus dans son entièreté le programme d'ajustement sur lequel nous nous étions mis d'accord lorsque nous avons mis à disposition des autorités grecques des garanties portant sur 110 milliards, il faudra que d'ici quelques jours, la Grèce adopte des mesures additionnelles et correctives du déficit budgétaire, qui est en train de se creuser, encore qu'il faille qu'il se réduise.

Il faudra que la Grèce entame des réformes structurelles de très grande envergure pour augmenter son potentiel de croissance. Faible potentiel de croissance qui est le grand problème de l'Europe dans son ensemble, mais qui est plus prononcé en Grèce qu'ailleurs. Et la Grèce doit privatiser dans une mesure qui dépasse l'imagination, y compris hellénique. La Grèce doit rapidement privatiser 500 milliards de son domaine public.

Moi, qui ne suis pas un partisan, ni de la dérégulation, ni de la flexibilisation à outrance sans bornes et sans gêne, ni de la privatisation à tout endroit, j'arrive à la conclusion que la Grèce doit mobiliser en privatisant une bonne partie de son patrimoine, pour pouvoir se retrouver dans une situation qui fera que sa dette sur le moyen et le long terme redevienne soutenable. Parce qu'elle est strictement insoutenable au moment où je vous parle.

Et puis, il faudra – si la Grèce aura fait tous ces efforts, qui ne sont pas agréables pour les Grecs modestes, qui ne sont pour rien dans l'avènement de cette crise – voir si on ne peut pas procéder à une restructuration douce de la dette grecque. Je suis strictement opposé à la grande restructuration de la dette grecque, qui entraîne des dangers dont nous ne mesurons pas les périmètres successifs, parce que l'effet de contagion pour d'autres sous-économies de l'économie euro serait un évènement qui, sans aucun doute, s'installerait et qui aggraverait dans son ensemble la crise de la zone euro.

Je crois que l'assainissement est en voie de progrès, puisque nous sommes en train de réduire le niveau de notre déficit à 3,75% en 2012, après 4,75% en 2011, après 6,5% en 2010. Voilà la trajectoire, l'orbite sur laquelle nous nous sommes engagés. Lorsque nous aurons fait cela, l'Europe sera plus solide, aura plus de muscles pour rebondir, et sa croissance redeviendra un ressort pour organiser le progrès social.

Il n'y a pas de croissance si vous avez des niveaux d'endettement très élevés. Il y a de bonnes raisons de politiques anticycliques et conjoncturelles pour élargir le déficit en période creuse de l'économie. Mais il y a la nécessité absolue de reconsolider les finances publiques lorsque l'économie reprend des couleurs.

Il faut voir que sur les deux années de crise, nous avons perdu, en termes de consolidation budgétaire, le résultat de 20 années d'efforts et d'assainissement budgétaire. Il faudra rapidement retourner, si j'ose dire, à la normale. Ce que nous sommes en train de faire, ce qui est rendu facile par le retrait des mesures, des stimulants budgétaires que nous avons mis en place pour encadrer la crise.

Mais les réformes structurelles et la réduction des déficits primaires, importants notamment pour la Grèce, sont une exigence immédiate à laquelle nous ne saurons échapper.

Lorsque nous aurons fait tout cela, l'Europe ne se portera pas mieux que maintenant, parce que dans le projet européen et dans la construction européenne, il y a des maillons qui manquent, des éléments qui ne sont pas traités avec la rigueur nécessaire. Je veux parler de l'absence qui n'est pas totale, mais de l'absence de nous-mêmes, de la dimension sociale en Europe. Voilà un marché intérieur qui est prolongé logiquement en le couvrant par une union monétaire. Nous avons éliminé de nos échanges toutes les barrières commerciales généralement quelconques. Nous avons aplani tant de collines qui creusaient la distance entre nous, mais en matière sociale, nous ne nous sommes jamais attelés à voir en détail quelles règles sociales méritent une meilleure coordination, voire une meilleure harmonisation.

Depuis le milieu des années 1985, je plaide avec énergie, constance et cohérence pour la mise en place d'un socle de droits sociaux minimaux pour les travailleurs. Cela ne revient pas à dire que les prestations sociales doivent être du même niveau partout. Je ne suis pas con à ce point. Cela ne veut pas dire que les salaires devraient être les mêmes partout; cela ne veut pas dire que les extras de nos droits du travail devraient se ressembler d'un pays à l'autre; cela ne veut pas dire que nous devons tous faire la même chose partout et au même moment. Mais il faut des règles minimales.

Dans une union monétaire, vous ne pouvez plus dévaluer. Vous ne pouvez pas retrouver la compétitivité en dévaluant votre monnaie nationale. Le risque est donc grand que le seul élément sur lequel porte l'ajustement, ce sont les salaires et la politique sociale.

Nous le voyons bien en Grèce. Ce que la Grèce, le Portugal et l'Irlande sont en train de faire n'est rien d'autre qu'une dévaluation interne. Elle n'est plus monétaire, mais elle est de politique sociale et de politique fiscale. Il faut donc des minima pour que des facteurs d'ajustement, à trouver ailleurs, puissent prendre place dans nos échanges économiques et sociaux.

Je crois qu'il faudra que nous réfléchissions plus en avance sur cette question-là. Tout comme je crois qu'il faudra que nous réfléchissions à d'autres questions qui dépassent l'Europe, mais qui la concernent. Tant que mourrons chaque jour 25 enfants la mort la plus brutale qui soit, c'est-à-dire la mort de la faim, je considère que l'Europe n'a pas été un succès. Cela nous concerne. C'est nos enfants qui trouvent la mort.

Donc, je voudrais, alors qu'il a été possible au XIXe siècle d'éliminer l'esclavage endéans quelques décennies, que nous ayons pour grand projet européen d'éliminer de la surface de la planète la faim et la pauvreté. Ça doit être un projet européen. L'Europe doit parler aux autres, puisque les autres la regardent.

J'aime l'Europe lorsque je m'éloigne d'elle. Le plus loin je suis de l'Europe, la plus belle elle est. Si je descends d'un avion à Oulan-Bator ou à Dakar, on voit en moi l'Européen. Et d'ailleurs, les Allemands et les Français – qui descendent les mêmes escaliers – sont d'abord pour ceux qui les reçoivent Européens avant d'être Français ou Allemands.

Je ne peux pas dire que je côtoie toutes les officines de la planète, mais j'ai tout de même une bonne connaissance de l'Oval Office ou des bureaux au Kremlin. Je sais comment pensent les grands de ce monde au sujet de ceux qui se croient grands en Europe. Et, par conséquent, la démographie et la géographie, heureusement pour nous, sont tout de même des notions relatives. Ce qui fait d'ailleurs que, lorsque je vois le Premier ministre chinois, que je vois deux fois par année pour parler monnaie et autres choses, je le prends toujours par l'épaule et je dis: «Si je pense que toi et moi, nous représentons un tiers de l'humanité, je suis tout de même impressionné.»

Cette Europe, qui n'est pas complète, il ne faut pas que nous cessions de l'aimer. Parce qu'elle nous pose parfois plus d'interrogations qu'elle nous fournit des réponses.

Je crois au génie européen. Je ne sais pas ce que cette notion couvre en détail, mais je crois au génie européen, parce que nous avons été en Europe capables

de faire de très grandes choses, lorsque nous avions un projet solide, et lorsque nous avions entre nos mains un calendrier réaliste, et lorsque nous prenions appui sur des institutions fortes. Je cite presque Monnet en disant cela.

Je crois que, pour fonctionner, l'Europe a besoin d'institutions qui se respectent et qui restent respectables. Donc, je n'ai pas cette idée que le Conseil devrait combattre la Commission et que la Commission devrait s'arranger avec le Parlement contre le Conseil. C'est du jeu puéril. Je crois que tous, nous devons avoir la même ambition européenne, et pour l'Europe, et pour nous-mêmes. Et pour cela, il ne faut pas se décourager, il ne faut pas perdre patience, mais il faut être animé par la détermination dont ont besoin toutes les grandes ambitions et les longues distances.

Merci.

Discours de S.M. le roi de Norvège à l'occasion du dîner de gala au palais royal d'Oslo

30 mai 2011

Vos Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour la reine et moi un grand plaisir de souhaiter au Grand-Duc Henri et à la Grande-Duchesse Maria Teresa la bienvenue en Norvège et au palais royal. Nous nous réjouissons de cette visite et je suis fier de mes liens de parenté avec la famille luxembourgeoise. La mère du Grand-Duc Henri, Joséphine-Charlotte, était en effet ma cousine. Le Grand-Duc et mon fils le prince héritier sont donc cousins.

Nous gardons, la reine et moi, un excellent souvenir de notre propre visite d'État au Luxembourg, même si quinze années se sont écoulées depuis. À l'époque, en 1996, nous avions été reçus par le père et la mère du Grand-Duc, le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Nous avions notamment visité la charmante capitale de votre pays et bien d'autres lieux splendides.

Vos Altesses Royales,

Le passé, le présent et l'avenir tissent des liens étroits entre nos deux familles et nos deux nations.

Nos deux pays ont été considérés par les grandes puissances européennes comme de petits pays. Nos frontières et notre indépendance ont parfois été sacrifiées lors de conflits entre des pays plus puissants. Les plus âgés d'entre nous, au Luxembourg comme en Norvège, ont encore en mémoire les années d'occupation et de résistance. Tout comme mes parents, mon grand-père Haakon VII et le gouvernement norvégien, le père du Grand-Duc, ses parents et le gouvernement luxembourgeois ont passé plusieurs années en exil pour poursuivre la lutte contre l'occupation et la tyrannie. La famille du Grand-Duc, comme la mienne, s'est battue pour reconquérir la liberté: mon père à titre de chef de la Défense et le père du Grand-Duc en participant au débarquement en Normandie et aux combats dans le nord de la France.

Ces expériences nous ont appris à apprécier la liberté et l'indépendance. Comme l'exhorte le poète norvégien Nordahl Grieg: «Vous qui êtes en vie, veillez sur la paix que nous avons aperçue en côtoyant la mort!»

Au lendemain de la dernière guerre, il était naturel, pour nos deux pays, de contribuer à l'établissement de structures capables de consolider la paix retrouvée. Le Luxembourg et la Norvège comptent donc parmi les fondateurs de l'OTAN en 1949 une alliance qui nous a permis d'assurer la paix dans les pays membres pendant plus de 60 ans et de faire preuve de solidarité. Nous avons également contribué à des opérations internationales sous l'égide de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Nos deux pays coopèrent d'autre part dans le cadre d'organisations internationales. Nous savons que le respect du droit international et des traités internationaux est une condition indispensable à la paix, à la démocratie et au développement. Nous nous fondons sur les mêmes valeurs et nous avons la même vision sur l'égalité des sexes, l'intégration et le développement. En cela, nos pays ne sont plus de petits pays. Notre force réside dans notre contribution conjointe à la résolution de défis communs. C'est ainsi que nous coopérons dans le cadre du Conseil de l'Europe, mais aussi au sein de la Communauté économique européenne et de l'espace Schengen.

Les organes de l'UE se trouvent à Luxembourg. C'est le cas également de la Cour de justice de l'AELE, qui représente le point d'ancrage de la Norvège pour ses relations avec l'Union européenne.

Le Luxembourg et la Norvège sont des piliers de l'ONU. Ensemble, nous participons aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons choisi des voies parallèles et notre lutte contre la pauvreté mondiale est basée sur les mêmes valeurs. La richesse par habitant de nos pays est l'une des plus élevées du monde. Et nous avons l'un et l'autre choisi de l'utiliser pour aider les populations moins bien loties. La détérioration des conditions de vie suite aux guerres, à une mauvaise gouvernance et aux changements climatiques provoque des flux de réfugiés et aggrave la pauvreté. Nos efforts sont bien nécessaires en Europe comme ailleurs.

Vos Altesses Royales,

Le Luxembourg a engendré de grands hommes politiques européens qui ont su jouer un rôle majeur dans la création des structures politiques de l'Europe d'après-guerre, depuis la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'à l'Union européenne, en passant par la Communauté européenne.

Les Norvégiens aiment le sport, en particulier les sports d'hiver. Le plus grand athlète luxembourgeois pour les sports d'hiver était sans doute Marc Girardelli. Ce sportif complet a remporté à cinq reprises la Coupe du monde de ski alpin et a été un modèle pour nos propres skieurs alpins. Son nom est connu de beaucoup de Norvégiens. Nombre de Norvégiens associent le nom de votre pays à une station radio populaire: Radio Luxembourg – généralement surnommée en Norvège Radio Lux. Beaucoup de mes compatriotes ont passé des heures à côté de leur poste, jusque tard dans la nuit, pour écouter de la musique populaire et des nouveaux tubes lors de leur lancement – et beaucoup de pieds ont sans doute été meurtris à force de danser durant des heures sur cette musique.

Les Luxembourgeois ont laissé des traces durables en Norvège aussi. Ainsi, l'évêque catholique Johannes Olav Fallize était originaire de Bettlingen/Harlingen. Premier évêque catholique résidant en Norvège après la Réforme, il a joué un rôle prépondérant dans les activités caritatives et sociales. Il a construit des écoles et des hôpitaux et a dirigé l'Église catholique de Norvège pendant plus d'un quart de siècle, jusqu'en 1922.

Un autre éminent Luxembourgeois était officier au service du royaume du Danemark et de Norvège. Originaire d'Oberwampach, Gaspard de Cicignon est entré au service du roi Frederik III en 1657 et a pris le commandement de la forteresse Bergenhus. Il était expert en construction de forteresses. Grâce à ses efforts opiniâtres, il a pu mettre en état la forteresse Sverresborg à Bergen afin de pouvoir résister à l'attaque de la flotte anglaise en 1665.

Dans deux jours, nous nous rendrons dans l'ancienne capitale de la Norvège, Trondheim. Après l'incendie de la ville en 1681, Cicignon marqua de son empreinte l'urbanisme de la ville. Il édifia la forteresse de Kristiansten et créa des rues plus larges – bien avant le Paris d'Haussmann.

Et maintenant, j'aimerais porter un toast à Vos Altesses Royales, au peuple luxembourgeois, à l'avenir de votre pays et à la coopération entre nos deux nations.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par LL.MM. le roi et la reine de Norvège au palais royal d'Oslo

30 mai 2011

Majestés,

La Grande-Duchesse et moi-même avons été très touchés par vos aimables paroles de bienvenue et aimerions vous remercier de tout cœur pour le chaleureux accueil que vous avez réservé à toute la délégation luxembourgeoise.

Tout au long de cette première journée, nous avons ressenti cette grande amitié qui vous unit au Luxembourg. La proximité familiale est sûrement une des raisons de cette affinité particulière. Aussi aimerais-je vous transmettre les vœux les plus affectueux de mon père, le Grand-Duc Jean, qui garde un excellent souvenir de votre visite d'État à Luxembourg en 1996.

Le programme, dense et varié, des rencontres que vous nous avez organisées nous permettra, j'en suis sûr, de nouer de nombreux contacts utiles avec le monde des affaires d'Oslo et de Trondheim. En effet, je suis accompagné d'une grande délégation économique, preuve de l'importance que le Luxembourg attache à cette visite.

Pour les Luxembourgeois, la Norvège est un pays fascinant et attirant. Nous sommes émerveillés par la beauté féerique de ses paysages et la richesse de sa culture ancestrale. Celle-ci a inspiré des compositeurs,

écrivains et peintres comme Grieg, Bjørnson, Ibsen ou Munch portant le rayonnement culturel de la Norvège bien au-delà de ses frontières. Cet important héritage culturel joue certainement un rôle dans le haut niveau d'éducation de votre population. Vos compatriotes lisent en moyenne plus de 16 livres par an. Cette performance remarquable fait mentir tous ceux qui prédisent le déclin de la lecture!

Votre histoire est riche en personnalités hors du commun. En effet, des explorateurs, des industriels et des humanistes ont, de façon décisive, influencé l'évolution de nos sociétés.

Mais ce ne sont pas seulement la géographie et l'histoire qui impressionnent aujourd'hui. C'est surtout le dynamisme de votre peuple qui force l'admiration. Il a su bâtir une société harmonieuse, juste et tolérante.

Un autre domaine où la Norvège excelle est celui du sport de haut niveau. Vous avez vous-même donné l'exemple, Majesté, en participant aux Jeux olympiques de Tokyo en 1964. Votre pays, avec 161 médailles d'or, se classe au 10e rang mondial, et vos résultats lors des JO d'hiver en 2010 ont été très remarqués. Mais est-ce vraiment surprenant pour un pays qui a inventé le ski comme moyen de déplacement? Comme pour les autres nombreux domaines d'excellence, la Norvège se donne les moyens de ses ambitions. Aussi, nous nous réjouissons de visiter demain le Centre de recherche de traumatologie d'Oslo, un des quatre centres médicaux au monde distingués par le Comité olympique international. En ma qualité de membre de ce comité, cette visite m'intéresse particulièrement.

Le rayonnement de la Norvège, c'est aussi son engagement indéfectible pour la démocratie, la paix et le développement durable de notre planète.

Le respect et le prestige dont jouit la Norvège dans le monde ne sont pas usurpés. Le prix Nobel pour la paix décerné ici à Oslo ainsi que le rôle éminent joué dans la réconciliation des peuples dans de nombreuses zones de conflit justifient amplement cette reconnaissance internationale. Le fait que le premier secrétaire général de l'ONU ait été un Norvégien est à ce titre hautement significatif.

La Norvège a également su faire face aux grands défis de l'humanité que sont la protection de la nature et le changement climatique. Vous avez été les premiers à vous doter d'un ministère pour la protection de l'environnement et la sensibilité écologique est très développée dans votre pays. Votre milieu naturel exigeant et souvent rude vous a enseigné la nécessité de vivre en harmonie avec la nature et d'en exploiter les ressources de manière responsable.

Loin de se reposer sur le confort de la manne des énergies fossiles, la Norvège prépare depuis longtemps son économie à fonctionner avec des énergies alternatives et renouvelables. Aujourd'hui déjà, votre pays est le cinquième producteur d'énergie hydraulique au monde et la seule nation industrialisée capable de satisfaire sa demande d'électricité presque entièrement grâce à cette ressource. La recherche qui est menée ici, comme par exemple les projets-phares liés au combat de la pollution générée par le gaz carbonique, suscite beaucoup d'intérêt au niveau international. La délégation de scientifiques et d'hommes d'affaires qui m'accompagne s'intéresse à votre expertise et espère développer notre coopération dans ce domaine.

Majestés,

Malgré l'éloignement géographique, nos deux pays ont su partager des valeurs fortes et lier des liens étroits. Je voudrais tout d'abord rappeler une rencontre importante qui se situe au XVIIe siècle, quand les responsables de la reconstruction de la ville des rois, Trondheim, en ont confié la direction à un ingénieur et général d'origine luxembourgeoise, Jean Gaspard de Cicignon, qui avait fait carrière dans les armées danoises. Cicignon a dû avoir la main heureuse, car après Trondheim, on lui demanda également de dresser les plans de la ville de Kongsvinger. Trondheim lui doit son aspect actuel et nous nous réjouissons de pouvoir bientôt admirer cette belle ville dynamique qui est aujourd'hui à la pointe de la recherche dans le domaine de l'énergie.

Nos deux pays ont connu des fortunes diverses tout au long des siècles et ils ont dû attendre longtemps avant de pouvoir disposer de leur propre destin. L'agriculture assez pauvre peinait à nourrir les populations et c'est grâce aux progrès et découvertes de l'ère industrielle que nous avons connu un développement économique et social élevé. Les souffrances endurées pendant la Deuxième Guerre mondiale nous ont poussés à nous regrouper et à jouer la carte multilatérale. En effet, le Luxembourg a cofondé le Benelux, et la Norvège joue un rôle important dans la coopération nordique et scandinave. Ensemble, nous siégeons dans les grandes enceintes internationales telles que l'ONU, l'OTAN et

l'OCDE. Les citoyens norvégiens ont choisi en 1994 de ne pas adhérer à l'Union européenne. La Norvège, membre fondateur de l'AELE, demeure cependant un acteur à part entière de notre continent dont elle partage le sort.

Majesté,

De nos nombreuses rencontres, je connais votre amour pour votre patrie. Avec la reine, vous nous avez bien souvent fait découvrir ses beautés naturelles et ses trésors culturels. Nous nous réjouissons de pouvoir en admirer d'autres en votre compagnie.

C'est dans cet esprit de proximité et d'entente que je vous prie, Excellences, Mesdames et Messieurs, de vous joindre à la Grande-Duchesse et à moi-même et de lever votre verre à la santé de Leurs Majestés le roi et la reine, à la prospérité, au bonheur du peuple norvégien et à l'amitié entre nos deux pays.

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 100e session de la Conférence internationale du travail à Genève

14 juin 2011

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Cette 100e session de la Conférence internationale du travail de l'OIT nous invite avant tout à regarder de l'avant et à concentrer nos efforts sur les immenses tâches qui doivent être menées à bien.

Les progrès qui ont été obtenus au fil des décennies sont remarquables. Sans l'OIT et ses conventions, le monde du travail n'aurait pas évolué comme il l'a fait. Mais nous devons aussi reconnaître que notre organisation a parfois eu du mal à se faire entendre. C'était notamment le cas dans les années 1930, au moment de la grande dépression, quand elle plaidait contre l'orthodoxie en faveur de politiques de relance et d'emploi pour sortir les pays du chômage de masse. Celui-ci a finalement mené au totalitarisme et au cataclysme de la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, à la sortie d'une crise économique, sociale et financière virulente, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable tout comme le Pacte pour l'emploi, adoptés en 2008, sont des réponses innovatrices qu'une gouvernance économique qui connaît des avancées trop modestes devrait pleinement prendre en compte.

Mon pays, le Luxembourg, est convaincu que développement économique et progrès social doivent aller de pair. Nous sommes attachés à la promotion du dialogue social tripartite.

Nous félicitons le directeur général pour le travail accompli, mais surtout pour le rôle accru qu'il a su obtenir pour l'OIT, notamment au sein du G20. Nous partageons également les analyses présentées dans son rapport intitulé «Une nouvelle ère de justice sociale».

Oui, nous devons avoir le courage de tirer les leçons de cette crise qui, pour beaucoup de pays et des centaines de millions d'êtres humains frappés par le chômage, la précarité, voire la pauvreté, n'est nullement terminée.

Les dogmes autant que les intérêts des créanciers et des rentiers résistent à la mise en œuvre de politiques qui remettent au centre le développement de l'économie réelle, le respect de l'environnement naturel fortement menacé par le réchauffement climatique ou des catastrophes comme celle de Fukushima, ainsi que la réduction des inégalités et des déséquilibres sociaux.

Nos sociétés, au Nord comme au Sud, doivent changer de modèle de développement. Nous avons en effet besoin d'une croissance économique dont les fruits sont plus équitablement répartis et qui soit plus respectueuse des ressources naturelles limitées qui constituent la base même de la survie de notre planète.

Une mondialisation qui fait fi de ces équilibres est source de conflits, de catastrophes, de ruptures irréparables.

Nous avons en effet besoin d'une mondialisation assortie d'une forte dimension sociale. Qui mieux que l'OIT, grâce à sa composition tripartite, peut promouvoir activement cette approche? Je voudrais à cet égard féliciter pour son engagement Madame Bachelet, présidente de la Commission qui travaille sur ce sujet.

Je mentionnerais trois axes fondamentaux qui, en cette phase du développement, me paraissent particulièrement importants:

1. L'emploi: le chômage continue à faire des ravages. Des millions de jeunes de la Tunisie et de l'Égypte, pays dont les jeunesses courageuses éprises de démocratie méritent tout notre soutien, à la Grèce,

au Portugal et à l'Espagne, mais aussi en Afrique et ailleurs, risquent de devenir des existences brisées.

Ce n'est pas acceptable. Prenons leur indignation au sérieux. Adaptons nos politiques macroéconomiques et nos politiques budgétaires pour répondre efficacement à ce gâchis économique et à ce drame déstabilisateur. Les politiques d'austérité imposées sans discernement, tout en ménageant les créanciers, ne font que plonger ces pays dans une récession durable et une paupérisation rampante. Le monde a besoin d'investissements considérables créateurs d'emplois, mais aussi pour assurer les besoins essentiels et maîtriser les défis écologiques. Pourquoi les agences de notation si soucieuses des intérêts du monde financier ne se préoccupent pas de la stabilité sociale de ces pays et du sort de ces générations sacrifiées?

2. La place et la valeur du travail: le travail ne doit pas être considéré comme n'importe quelle autre marchandise. Il y a travail décent s'il est assorti de droits: comme, par exemple, celui d'une rémunération qui permet de vivre correctement – on en est souvent très loin, surtout quand la précarité qui empêche les salariés d'organiser leur vie devient de plus en plus la règle; le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs – c'est un des grands combats de l'OIT, qui doit être poursuivi notamment à travers la mise en place d'inspections du travail efficaces et dotées de réels pouvoirs; le droit et la liberté pour les salariés de défendre leurs intérêts et souvent leur dignité.

3. La mise en place ou la consolidation de systèmes de protection sociale. C'est un des sujets majeurs de cette 100e conférence. Il est au cœur d'une mondialisation plus équitable. Que 75 à 80% de la population mondiale ne disposent pas d'une protection sociale quand ils tombent malades, quand ils sont victimes d'un accident ou quand ils vieillissent, doit nous interpeller. Les systèmes de protection sociale ne sont pas seulement des piliers de la justice sociale, ils sont également des facteurs de croissance et de stabilisation économique. La Convention No. 102 qui définit les normes minimum de protection sociale a été ratifiée par moins de cinquante pays. La Conférence de 2001, en affirmant un nouveau consensus international tripartite en matière de sécurité sociale, a souligné que «l'accès à la sécurité sociale est un droit humain fondamental et un instrument pertinent et irremplaçable d'équilibre social pour le XXIe siècle». Il appartient en effet à une gouvernance mondiale renouvelée de promouvoir la coopération internationale à cet égard. Il faut bâtir, comme cela a été préconisé par le Forum international qui s'est tenu à la fin de l'année dernière en Afrique du Sud, «une sécurité sociale dynamique, garantie de la stabilité sociale et du développement économique». Si certains pays du Sud ont fait des progrès remarquables à cet égard, il y a des risques dans des pays développés, notamment ceux confrontés à la crise de la dette, d'un démantèlement des systèmes de protection sociale au nom d'une orthodoxie économique et financière érigée en seul paramètre. L'État providence, s'il faut le réformer et l'adapter en permanence, n'est nullement un modèle dépassé, surtout en période de crise.

Je me félicite à cet égard des résultats des travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale que l'ambassadeur du Luxembourg a eu l'honneur de présider. En adoptant vendredi prochain le rapport et les conclusions de cette Commission, cette 100e session de la conférence ouvrira un chapitre nouveau dans l'histoire de la sécurité sociale, en se prononçant en faveur d'une recommandation qui complète les normes existantes et qui préconise la mise en place de socles de sécurité sociale. Cette conférence contribuera ainsi à promouvoir les valeurs qui devront façonner cette ère nouvelle de justice sociale dont le monde a en effet besoin pour ce siècle.

Allocution télévisée du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2011

22 juin 2011

Dir Dammen an Dir Hären, gudden Owend,

Den Nationalfeierdag fällt all Joer op deeselwechten Dag, mä e fällt all Joer an eng aner Zäit. Déi Zäit, déi en dëst Joer ëmgëtt, ass méi onsécher, jo, méi geféierlech wéi am leschte Juni.

An Europa huet d'Kris ronderëm Griichenland sech radikal zougespëtzt. Wa mer a gemeinsamer Ustrengung mat eise Partner et net fäerdeg bréngen, hirer Här ze ginn, da geet Griichenland e schwéiere Wee. Wa mer

am Ëmgang mat der Griichenlandkris Feeler maachen, da spréngt se op aner Euro-Länner iwwer an da werft se Stéck fir Stéck déi ganz Eurozon op d'Kopp. Eis Erfahrung mat dem belsch-lëtzebuerger Frang huet äis geléiert, wat et heescht, vun engem anere Land a vun deem sengen Entscheedungen ofhängeg ze sinn, ouni op si kënnen Afloss ze huelen. An der belsch-lëtzebuerger Währungsassociatioun si mer eis Meenung net gefrot ginn, an der europäescher Währungsunioun musse mer matdecidéieren. Sécher: et ass besser eppes ze soen ze hunn, wéi nëmmen nokucken ze mussen. Mä wann ee mat ze decidéieren huet, dann dréit een och Matverantwortung fir dat Ganzt. Et ass dat eng enorm Responsabilitéit, an déi, déi an der éischter Linn stinn, déi spiere se och. Et geet net nëmmen ëm Griichenland, et geet och ëm eist Land.

Virun engem Joer huet keen iwwer Tunesien, Libyen, Syrien oder de Jemen geschwat. Haut drécken d'Noriichten aus Nordafrika all aner Nouvellen op d'Säit. Krich, Mord, Folter a Verdreiwung werfen e grousse Schied op déi aner Säit vum Mëttelmier, dat och eist Mier ass. Kee weess, wéini a wéi déi Konflikter virun eiser Hausdier op en Enn kommen, mä mir spieren alleguer, datt hir Folgen äis beréiere wäerten.

Krich an Nordafrika, Krich an zesummegeholl 50 Länner: esou gekuckt, liewen d'Europäer an och mir Lëtzebuerger op der Sonnesäit vum Planéit. Mir Lëtzebuerger vergiessen dat dacks an dofir streide mer, nieft dem noutwennege Sträit iwwer déi grouss Froe vun der Natioun, iwwer Klengegkeeten, an och heiansdo iwwer Dommheeten. Anstatt äis mat anere Länner an der Situatioun vun de Mënschen do ze vergläichen, vergläiche mer äis ënnereneen a ginn heiansdo a béisen Näidgefiller ënner, déi mer esou net kannt hu wéi et äis manner gutt gaangen ass. Anstatt äis ëm déi ze bekëmmeren, deenen et schlecht geet – an där Leit gëtt et hei zu Lëtzebuerg –, streiden déi mateneen, déi eigentlech genuch hunn. Et wier gutt, wa mer manner neideg ënnereneen a méi solidaresch matenee wieren. Et stinn äis grouss Veränneruge bevir, net nëmmen, mä och an der Energiepolitik. Fir d'Zukunft ze packen, musse mer eis Kräfte sammelen a méi kompakt zesummestoen. Debatten an Diskussioune musse sinn – si ginn der Demokratie dee richtegen Tempo. Blannen Egoismus, och radikale Gruppenegoismus, däerfen net sinn, si ginn der Demokratie eng falsch Orientéierung.

Bei eisem Wee no vir wësse mer, datt eis Suergen an Dreem vun deem matgedroe ginn, deen un der Spëtzt vun eisem Land steet. De Grand-Duc, deem säi Gebuertsdag mer op Nationalfeierdag offiziell feieren, bekëmmert sech heiheem an am Ausland ëm d'Lëtzebuerger Saach. Hie mécht dat mat groussem Asaz, e stäipt sech dobäi op säi grousst Wëssen an op dat nobelt Wiesen, dat seng Famill vun ëmmer hier auszeechent. D'Grande-Duchesse an den Ierfgroussherzog hëllefen him a sengem Engagement. Si alleguer huele sech dobäi um Grand-Duc Jean, deen dëst Joer säi 90. Gebuertsdag gefeiert huet, e Beispill. Mir wëllen him op eisem Nationalfeierdag mat groussem Respekt all Guddes wënschen.

À ceux qui vivent chez nous et qui viennent de loin, je voudrais dire que leur présence nous enrichit et rend notre communauté plus complète. Que ceux qui me regardent et m'écoutent au-delà de nos frontières sachent que nous partageons avec eux le même destin et les mêmes ambitions. Nos intérêts respectifs et nos volontés communes forment une intersection que les rares malentendus ne sauraient défaire.

Iech alleguer wënschen ech e schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc an d'Grande-Duchesse!

Vive eis groussherzoglech Famill!

Vive eist Land!

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la 37e session de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par la FAO à Rome

28 juin 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Les questions du genre – l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – me tiennent tout particulièrement à cœur; elles sont ancrées comme stratégie transversale dans la politique de la coopération luxembourgeoise.

Je me félicite que les avancées dans ces domaines sont bien réelles et cela dans tous les secteurs, que ce soit dans l'éducation, l'emploi ou la politique. Mais il faut rester vigilant pour s'assurer que ces progrès soient durables et mieux répartis.

Je salue et félicite la FAO d'avoir consacré son rapport sur la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 au rôle de la femme dans l'agriculture ainsi qu'aux mesures à prendre pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en vue de soutenir le développement durable et équitable.

Il est important d'encourager l'égalité hommes-femmes et de donner aux femmes les moyens pour lutter de façon efficace et durable contre la faim, la malnutrition et la pauvreté extrême.

L'accès des femmes aux services financiers est un facteur clé du succès des stratégies de développement rural. Car malgré leur contribution importante au secteur agricole – 43% de la main-d'œuvre y est féminine – le manque d'accès aux services financiers demeure un sérieux obstacle pour l'autonomisation des femmes. Au niveau local et rural, l'esprit de solidarité est souvent encore plus présent que dans les grandes agglomérations, ce qui devrait en principe favoriser la pratique de la microfinance.

La pratique nous a souvent démontré que les femmes sont les clients les plus fiables des institutions de microfinance. La coopération luxembourgeoise s'efforce de promouvoir des solutions financières innovantes, durables, reproductibles et adaptables à plus grande échelle, en mettant l'accent sur les besoins particuliers et points forts des femmes et des filles.

Pour les hommes comme pour les femmes, il est important d'acquérir des capacités de gestion financière minimales (financial literacy) et d'avoir accès à des services financiers adaptés à leurs besoins. Cela me semble d'autant plus vrai dans le secteur rural où les services des banques traditionnelles ne sont souvent tout simplement pas offerts. Tout le monde n'est pas microentrepreneur, par contre, tout le monde a des besoins pour des services financiers adaptés et, de ce fait, il faut encourager entre autres les efforts en matière de microépargne et de microassurance. L'accès des femmes rurales aux services financiers est un facteur clé de succès des stratégies de développement rural en vue de favoriser leur autonomisation.

Je félicite la FAO pour ce rapport qui démontre qu'éliminer les inégalités d'accès aux ressources et intrants agricoles existant entre hommes et femmes permettrait de réduire de 12 à 17% le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde – ce qui représente 100 à 150 millions de personnes.

En œuvrant ensemble à tous les niveaux – pouvoirs publics, société civile, secteur privé et particuliers –, nous pouvons contribuer à la parité entre femmes et hommes dans le secteur agricole et dans les zones rurales, et également atteindre les objectifs mis en avant dans la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais évoquer ici l'objectif fondamental de notre organisation: l'éradication de la faim dans le monde. Malgré le fait que 18% de la population des pays en développement sont sous-alimentés, et de l'impact de ce phénomène sur le développement, la sécurité alimentaire ne figure pas au premier plan des préoccupations. Les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire manquent de coordination et les ressources affectées à l'agriculture – première source de revenus pour les populations – sont en baisse.

Il faut investir de manière concrète, multifonctionnelle et durable dans l'agriculture des pays en développement, en accordant la priorité à la sécurité et à la souveraineté alimentaire, en mettant l'accent sur le développement des capacités de production dans les pays en développement. L'Asie de l'Est a notamment su tirer profit de politiques macroéconomiques cohérentes pour passer d'une économie basée sur l'agriculture à une économie plus diversifiée et avancée, sans pour autant abandonner son secteur agricole.

Le Luxembourg soutient l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et de son président Kofi Annan, visant à organiser son financement durable de l'agriculture sur le continent africain en ayant recours à un mécanisme mixte impliquant bailleurs de fonds et investisseurs institutionnels.

Sans avoir la prétention de brosser un tableau complet de la réponse à long terme, je voudrais relever ici dans ce contexte cinq points:

1. Il faut avant tout investir concrètement dans l'agriculture des pays en développement et ce de manière multifonctionnelle et durable, en accordant une priorité à la sécurité alimentaire et un rôle clé à la biodiversité. L'agriculture doit tout d'abord permettre aux populations rurales de subvenir à leurs propres besoins, elle doit ensuite leur permettre de mettre sur pied une activité génératrice de revenus. Il s'agit de faire revivre l'agriculture là où elle a disparu et de la développer là où elle n'a jamais existé. La production agricole trouve sa place dans tout programme qui vise le développement rural intégré.

2. Je suis convaincue que chaque continent, chaque région du monde doit avoir le droit d'organiser son agriculture comme il ou elle l'entend, dans le respect des droits de sa population. C'est une question de sécurité alimentaire, mais c'est aussi une question de souveraineté alimentaire. Cela appelle donc le maintien ou la mise en place d'un certain nombre de mécanismes de régulation, mais si l'on reconnaît à chaque région du monde le droit d'organiser son agriculture selon ses propres règles, ce droit a nécessairement et obligatoirement comme corollaire que cette même région a l'obligation de ne pas désorganiser l'agriculture d'une autre région, d'un autre continent. Concrètement, cela signifie qu'il faut s'attaquer aux subventions à l'exportation des pays développés. Celles-ci n'ont guère leur place dans la logique que je viens de décrire et il faut donc les éliminer.

3. Il nous faut aussi fermement dénoncer la spéculation boursière sur les produits agricoles de base: spéculer sur ces produits – lorsqu'en même temps, des milliers de personnes meurent de faim – est clairement inacceptable.

   En même temps, il faut aller au-delà de la production de matières premières et viser la réalisation de plus-values issues de leur traitement. Trop souvent, cette plus-value est réalisée en dehors des pays de production – alors qu'on sait que sa valeur dépasse souvent de beaucoup le prix des matières premières.

4. Nous devons nous assurer que notre politique en matière de biocarburants n'ait pas des conséquences néfastes sur la production agricole. L'Union européenne a défini des critères de durabilité pour assurer la promotion de biocarburants de deuxième génération et minimiser le risque qu'il y ait concurrence entre produits agricoles de base et matières premières servant à la production de biocarburants; la Commission européenne examine actuellement l'impact de la législation européenne en la matière. Les résultats de cet examen seront publics et il faudra en tirer toutes les conséquences.

5. Enfin, il faut rapprocher les enjeux du changement climatique et ceux du développement. Même s'il est évident que les pays en développement et leurs populations ne sont pour ainsi dire pas responsables des causes du changement climatique, il est tout aussi évident qu'ils sont les principales victimes de ce changement climatique. La coopération luxembourgeoise a ainsi décidé en 2010 d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions ayant trait au changement climatique.

Je voudrais féliciter la FAO pour l'important effort de réforme qu'elle a entrepris en vue de favoriser le renouveau de l'organisation. J'aimerais exprimer dans cette enceinte le souhait que le suivi de l'évaluation externe indépendante de la FAO aboutisse à une FAO renouvelée, capable de faire face aux multiples défis posés par tout ce qui touche à l'alimentation et à l'agriculture.

Afin de réaliser ce renouveau, la FAO doit compter sur un leadership fort qui mènera l'organisation à être plus efficace dans ses actions et fera d'elle un partenaire recherché. Que l'occasion me soit ici donnée de faire part à notre directeur général sortant, Monsieur Jacques Diouf, de notre appréciation pour son action à la tête de la FAO durant les 18 années écoulées. Je voudrais féliciter de tout cœur notre nouveau directeur général, Monsieur José Graziano da Silva, pour son élection. Je suis convaincue qu'il saura relever ce défi énorme et garder ses équipes motivées afin de mener à bien la mission difficile qui lui a été confiée de poursuivre l'œuvre de notre organisation en faveur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.

Janvier

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «La liberté de la presse est un bien qu'il convient de protéger dans une démocratie»
3 janvier 2011 *277*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
3 janvier 2011 *305*

S.A.R. le Grand-Duc Jean a fêté ses 90 ans
5 janvier 2011 *283*

Mars Di Bartolomeo en visite d'information aux États-Unis
7-12 janvier 2011 *113*

Jeannot Krecké en mission économique en Algérie
9-11 janvier 2011 *236*

Politique transfrontalière en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées
12 janvier 2011 *257*

Mady Delvaux-Stehres et Nicolas Schmit reçoivent António Fernandes da Silva Braga, secrétaire d'État des Communautés portugaises
13 janvier 2011 *91*

Salon du tourisme Vakanz 2011: la promotion du Grand-Duché à travers le vélo
14 janvier 2011 *292*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
17-18 janvier 2011 *151*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs au Burkina Faso
17-19 janvier 2011 *22*

Visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Jeannot Krecké à Abu Dhabi
17-19 janvier 2011 *237*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Gödöllö
20 janvier 2011 *153*

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé lors de la réception de nouvel an de la FEDIL
20 janvier 2011 *308*

Visite de travail de Jean Asselborn à Londres
24 janvier 2011 *113*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
24 janvier 2011 *153*

Interview du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, dans *Der Spiegel*
24 janvier 2011 *154*

Mady Delvaux-Stehres fait le point sur le recrutement des chargés d'éducation à l'enseignement secondaire et secondaire technique
24 janvier 2011 *244*

12e sommet de la Grande Région sous présidence sarroise
24 janvier 2011 *268*

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, au sujet de la crise de la dette souveraine dans certains États membres de l'Union européenne
24 janvier 2011 *314*

Visite du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane
24-25 janvier 2011 *92*

Mady Delvaux-Stehres reçoit le ministre de l'Éducation sarrois, Klaus Kessler
26 janvier 2011 *93*

Jean-Claude Juncker à la conférence du CVCE: «Werner aurait aimé les difficultés d'aujourd'hui, puisqu'il aurait su qu'elles auraient été beaucoup plus graves sans la création de l'euro»
27 janvier 2011 *147*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion d'une conférence sur le plan Werner organisée par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe
27 janvier 2011 *317*

Signature de six accords-cadres de coopération au développement
27 janvier 2011 *222*

Entrevue entre François Biltgen et Alexander Dix, commissaire à la protection des données et de l'accès à l'information du land de Berlin
27 janvier 2011 *279*

Jean-Claude Juncker présente les priorités politiques du gouvernement pour les mois à venir
28 janvier 2011 *148*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis Abeba
28-29 janvier 2011 *212*

Entrevue entre Jean Asselborn et Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne
31 janvier 2011 *115*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
31 janvier 2011 *155*

Jean-Marie Halsdorf à la première Journée de la coopération communale transfrontalière
31 janvier 2011 *268*

Février

Entrevue de Jean Asselborn avec un collectif d'ONG sur les investissements publics «socialement responsables»
1er février 2011 *261*

Bilan 2010 en matière d'asile et d'immigration: «Afflux de demandes d'asile émanant de ressortissants de la Serbie»
1er février 2011 *269*

Visite de travail de Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie
2 février 2011 *94*

Mady Delvaux-Stehres au sujet des démarches de sensibilisation du ministère de l'Éducation nationale en relation avec la sécurité sur Internet
2 février 2011 *245*

Nicolas Schmit, Mady Delvaux-Stehres et Françoise Hetto-Gaasch donnent le coup d'envoi au Girls' Day – Boys' Day
2 février 2011 *295*

Luc Frieden présente un plan d'action pour renforcer l'attractivité de la place financière luxembourgeoise
3 février 2011 *261*

Octavie Modert présente les nouvelles fonctionnalités du portail administratif de l'État luxembourgeois, www.guichet.lu
3 février 2011 *290*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
4 février 2011 *157*

Jeannot Krecké au sujet des problèmes d'approvisionnement du Luxembourg en produits pétroliers fin décembre 2010
4 février 2011 *237*

Jean Asselborn participe à la 47e Conférence sur la sécurité à Munich
4-5 février 2011 *212*

Visite dans les pays du Golfe de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre Luc Frieden
5-10 février 2011 *26*

Visite de travail du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres
7 février 2011 *95*

Claude Wiseler à la réunion informelle des ministres des Transports à Gödöllö
7-8 février 2011 *159*

Jean-Claude Juncker à Athènes
8 février 2011 *116*

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise du titre de docteur *honoris causa* de la faculté de droit de l'université d'Athènes
8 février 2011 *326*

Visite officielle de Jean Asselborn au Danemark
9 février 2011 *117*

Visite de travail de Françoise Hetto-Gaasch à Berlin
9 février 2011 *118*

Jeannot Krecké se prononce sur la décision d'établir une zone franche à l'aéroport de Luxembourg
10 février 2011 *238*

Aider les élèves à besoins éducatifs particuliers à réussir leurs études secondaires et secondaires techniques
10 février 2011 *245*

Visite de travail du commissaire européen Michel Barnier
11 février 2011 *96*

Visite de François Biltgen à Berlin
13-15 février 2011 *119*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
14-15 février 2011 *159*

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam
14-15 février 2011 *223*

Octavie Modert présente Music:LX, une aide à la professionnalisation des musiciens
15 février 2011 *229*

Visite de travail de Jean Asselborn en Espagne
16 février 2011 *120*

Lancement officiel du Tour européen du bénévolat par Marie-Josée Jacobs
16 février 2011 *221*

François Biltgen au sujet du recouvrement de la nationalité luxembourgeoise
16 février 2011 *221*

Visite officielle de Jean Asselborn en principauté d'Andorre
17 février 2011 *121*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
21 février 2011 *162*

Visite de Mady Delvaux-Stehres en Angleterre
21-22 février 2011 *122*

Forum européen du sport et réunion informelle des ministres des Sports de l'Union européenne à Budapest
21-23 février 2011 *164*

Marie-Josée Jacobs à la réunion des ministres de la Coopération de l'Union européenne à Bruxelles
22 février 2011 *164*

Jean Asselborn en tournée au Proche-Orient
22-26 février 2011 *30*

Françoise Hetto-Gaasch à la 55e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies
24-25 février 2011 *36*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 55e session de la Commission de la condition de la femme aux Nations unies à New York
24 février 2011 *330*

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
25 février 2011 *165*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Rainer Brüderle, ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne
28 février 2011 *96*

Rencontre à Bruxelles entre François Biltgen et László Andor, commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion
28 février 2011 *122*

Jeannot Krecké au Conseil «Énergie» à Bruxelles
28 février 2011 *166*

Mars Di Bartolomeo a présenté une étude sur la situation des personnes atteintes de maladies rares au Grand-Duché
28 février 2011 *286*

Mars

Jean Asselborn à la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
1er mars 2011 *213*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 16e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
1er mars 2011 *332*

Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Vietnam et au Laos
1er-4 mars 2011 *40*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en république de Lituanie
3 mars 2011 *123*

Rencontre à Vienne entre Jean-Marie Halsdorf et son homologue autrichienne Maria Fekter
3-4 mars 2011 *124*

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Angela Merkel à Berlin
4 mars 2011 *125*

Transcription du point de presse conjoint de la chancelière fédérale Angela Merkel et du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Berlin
4 mars 2011 *334*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
7 mars 2011 *166*

Françoise Hetto-Gaasch à la 4e Conférence internationale sur le *cross-mentoring*
7 mars 2011 *250*

Visite de travail du Premier ministre de la République togolaise, Gilbert Fossoun Houngbo
7-8 mars 2011 *97*

Signature de six nouvelles conventions avec des institutions partenaires en matière d'assistance technique et d'actions de formation sur le plan international
8 mars 2011 *213*

Entrevue du gouvernement avec les présidents des organisations syndicales et patronales au sujet du dialogue social
8 mars 2011 *231*

Jean-Marie Halsdorf esquisse des propositions pour établir la nouvelle tarification de l'eau
8 mars 2011 *233*

Françoise Hetto-Gaasch à la table ronde intitulée «Quotas de femmes dans les conseils d'administration: vraie avancée ou totale régression?»
8 mars 2011 *251*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch prononcé lors de la table ronde «Quotas de femmes dans les conseils d'administration: vraie avancée ou totale régression?»
8 mars 2011 *336*

Visite de Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'Agence spatiale européenne
9 mars 2011 *98*

Romain Schneider dresse un état des lieux du Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
10 mars 2011 *44*

Jean Asselborn au Conseil informel extraordinaire «Affaires étrangères» consacré aux développements en Libye
10 mars 2011 *167*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen extraordinaire sur la situation en Libye et en Afrique du Nord
11 mars 2011 *167*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro
11 mars 2011 *168*

Visite de Jeannot Krecké à l'Internationale Fachmesse für Logistik à Munich
11 mars 2011 *238*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne
11-12 mars 2011 *170*

François Biltgen informe sur les demandes d'acquisition ou de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise introduites en 2009 et 2010
14 mars 2011 *46*

Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie
14-15 mars 2011 *125*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
14-15 mars 2011 *170*

Présentation de la réforme de l'assurance accident
16 mars 2011 *285*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
17 mars 2011 *172*

Présentation des lignes directrices de la réforme du système de pension
17 mars 2011 *270*

Octavie Modert présente trois plans d'action pour une meilleure administration publique
17 mars 2011 *282*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
21 mars 2011 *174*

Jean-Claude Juncker «très content» au sujet de l'accord sur le Mécanisme européen de stabilité
21 mars 2011 *175*

Wat gelift? Lëtzebuergesch fir déi Jonk: un nouveau matériel didactique pour l'apprentissage du luxembourgeois, destiné aux jeunes primo-arrivants
21 mars 2011 *246*

Mission économique en Turquie
21-24 mars 2011 *127*

Participation de Jean Asselborn à une table ronde sur la crise financière à Berlin
22 mars 2011 *214*

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit constate une légère régression du chômage au Luxembourg
22 mars 2011 *296*

Jean Asselborn rencontre le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon
24 mars 2011 *128*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
24-25 mars 2011 *177*

Mars Di Bartolomeo présente deux projets pour harmoniser les démarches européennes en matière de biomonitoring humain
28 mars 2011 *48*

Jean Asselborn à la conférence de Londres sur la Libye
29 mars 2011 *215*

Luc Frieden présente la situation des finances publiques en 2010 à la Chambre des députés
29 mars 2011 *263*

Conférence annuelle de l'Organisation mondiale des douanes – région Europe
29-30 mars 2011 *232*

Visites de travail de Jean Asselborn au Burundi et au Rwanda
30 mars-1er avril 2011 *128*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
31 mars 2011 *180*

Création d'un partenariat «inondation» Uelzechtdall
31 mars 2011 *234*

Avril

Réunion du gouvernement avec les partenaires sociaux
2 avril 2011 *232*

7e commission de partenariat entre le Nicaragua et le Luxembourg
4 avril 2011 *223*

Mars Di Bartolomeo au Conseil informel des ministres de la Santé à Gödöllö
4-5 avril 2011 *181*

Visite de Jeannot Krecké à la Hannover Messe
5 avril 2011 *251*

François Biltgen signe une déclaration d'intention sur la cybersécurité avec ses homologues belge et néerlandais
5 avril 2011 *279*

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
6 avril 2011 *50*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
6 avril 2011 *338*

Marco Schank présente un paquet de mesures pour lutter contre la pénurie de logements
8 avril 2011 *273*

Signature d'une convention de Sécurité sociale entre le Luxembourg et la Bosnie-Herzégovine
8 avril 2011 *286*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Gödöllö
8-9 avril 2011 *181*

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
11-12 avril 2011 *182*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
12 avril 2011 *185*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et Laurent Wauquiez, ministre français chargé des Affaires européennes
13 avril 2011 *99*

Jeannot Krecké à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à Gödöllö
13 avril 2011 *186*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
14 avril 2011 *186*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Berlin
14-15 avril 2011 *216*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi qu'aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington
14-16 avril 2011 *187*

Marco Schank représente le gouvernement luxembourgeois à Kiev à la conférence internationale des donateurs
19 avril 2011 *253*

Visite de travail de Jean Asselborn au Japon
19-20 avril 2011 *56*

Sommet extraordinaire de la Grande Région sur la sécurité des centrales nucléaires
20 avril 2011 *60*

Première réunion de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
21 avril 2011 *227*

Visite de travail de Jean Asselborn en Corée du Sud
21-22 avril 2011 *131*

Jeannot Krecké annonce l'établissement de la société *start-up* regify SA
26 avril 2011 *252*

Visite de travail de Jean Asselborn en Afghanistan
26-27 avril 2011 *133*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et François Fillon, Premier ministre de la République française
28 avril 2011 *134*

Présentation de la plateforme emergency.lu
28 avril 2011 *224*

Luc Frieden et Jeannot Krecké présentent les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance (2011-2014) ainsi que du Programme national de réforme
29 avril 2011 *239*

Mai

Bilan 2010 des accidents de la route: Claude Wiseler annonce un recul général des accidents corporels et du nombre de victimes
2 mai 2011 *294*

Visite de travail en Estonie du Premier ministre Jean-Claude Juncker et des ministres Biltgen et Halsdorf
2-3 mai 2011 *62*

Rencontre à Genève entre Nicolas Schmit et Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail
4 mai 2011 *135*

Jean Asselborn, orateur à la réception annuelle en vue de la Journée de l'Europe
4 mai 2011 *217*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réception annuelle pour la Journée de l'Europe à Nuremberg
4 mai 2011 *353*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur de la Serbie, Ivica Dačić
5 mai 2011 *101*

Rencontre de Jean-Claude Juncker avec une délégation de l'Institut indépendant pour les affaires européennes
6 mai 2011 *103*

Jean-Claude Juncker au Festival d'Europa à Florence
9 mai 2011 *149*

Marie-Josée Jacobs à la 4e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés
9-11 mai 2011 *225*

Conférence de haut niveau au sujet d'ESPON à Bruxelles et réunion informelle des ministres à Gödöllö
11 mai 2011 *188*

Jean Asselborn à la 121e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe
11 mai 2011 *217*

Réforme des classes supérieures de l'ES et de l'EST: vers un système plus flexible et un plurilinguisme adapté
12 mai 2011 *66*

Ancrer la protection du climat à l'échelon communal: Claude Wiseler et Marco Schank présentent le «pacte climat»
12 mai 2011 *68*

Jean-Claude Juncker s'est prononcé sur les défis actuels de la zone euro au Länderrisiken-Kongress à Mayence
12 mai 2011 *150*

Nicolas Schmit au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
12 mai 2011 *190*

Présentation du rapport annuel de la Fondation de Luxembourg
12 mai 2011 *276*

Mars Di Bartolomeo et Romain Schneider participent à la séance académique de Vet 2011
13 mai 2011 *220*

Jeannot Krecké définit les contours d'une stratégie énergétique pour le Luxembourg lors de la Foire de printemps
14 mai 2011 *72*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2011
14 mai 2011 *360*

Le Luxembourg signe un accord de coproduction avec la Suisse lors de la 64e édition du Festival de Cannes
15 mai 2011 *280*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
16-17 mai 2011 *190*

Mission économique au Japon et en Corée du Sud
16-19 mai 2011 *136*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion d'un séminaire à Tokyo dans le cadre de la mission économique au Japon
16-17 mai 2011 *365*

Visite de travail de Jean Asselborn en Serbie
17 mai 2011 *74*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
17 mai 2011 *192*

Marie-Josée Jacobs présente trois projets pour assurer la qualité de l'accueil pour enfants
17 mai 2011 *257*

Mars Di Bartolomeo à la 64e session de l'Assemblée mondiale de la santé
17 mai 2011 *288*

Visite de travail de Jean Asselborn à Paris
18 mai 2011 *138*

Octavie Modert au Conseil de l'Union européenne des ministres de la Culture à Bruxelles
19 mai 2011 *193*

6e Journée des juristes européens à Luxembourg
19-21 mai 2011 *263*

Discours de François Biltgen à l'occasion de la Journée des juristes européens: «Mondialisation de l'offre en ligne et protection des droits: le défi du législateur»
19 mai 2011 *367*

Jean-Claude Juncker reçoit le Hanns Martin Schleyer-Preis à Stuttgart
20 mai 2011 *151*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
23 mai 2011 *194*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» dans sa formation des ministres de la Défense
23 mai 2011 *197*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la manifestation du Lisbon Council à Bruxelles
23 mai 2011 *370*

Luc Frieden effectue une mission de développement de la place financière en Pologne et en République tchèque
23-24 mai 2011 *139*

Jean-Claude Juncker assiste à une réunion du Benelux à La Haye
24 mai 2011 *197*

Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
24 mai 2011 *198*

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo lancent un nouveau site
24 mai 2011 *298*

Jeannot Krecké à la réunion ministérielle de l'OCDE sur le thème «Des politiques meilleures pour une vie meilleure»
25 mai 2011 *241*

École de la 2e chance: Mady Delvaux-Stehres visite des classes pilotes
25 mai 2011 *247*

Participation de Jean Asselborn à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés à Bali
25-26 mai 2011 *218*

Luc Frieden à Vaduz pour une réunion informelle des ministres des Finances germanophones
26 mai 2011 *139*

Signature d'une déclaration d'interprétation précisant le traitement fiscal des salaires des frontaliers allemands
26 mai 2011 *267*

Claude Wiseler présente le projet relatif à la structure temporaire de l'Athénée de Luxembourg
26 mai 2011 *299*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications» et à l'inauguration du Belgian Cybercrime Center
27 mai 2011 *199*

Robert Goebbels annonce que le pavillon luxembourgeois restera sur le site de l'Exposition universelle à Shanghai
27 mai 2011 *300*

Romain Schneider à la réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture à Debrecen
29-31 mai 2011 *199*

Rencontre entre Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy au palais de l'Élysée à Paris
30 mai 2011 *140*

Le gouvernement luxembourgeois rencontre le conseil d'administration de The Goodyear Tire & Rubber Company
30 mai 2011 *241*

Visite d'État en Norvège de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
30 mai-1er juin 2011 *16*

Discours de S.M. le roi de Norvège à l'occasion du dîner de gala au palais royal d'Oslo
30 mai 2011 *378*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par LL.MM. le roi et la reine de Norvège au palais royal d'Oslo
30 mai 2011 *379*

Juin

Présentation du rapport 2010 du Comité de surveillance du sida
1er juin 2011 *288*

Entrevue entre Jean-Claude Juncker et le Premier ministre grec, Georges Papandréou
3 juin 2011 *200*

Visite de travail de Kris Peeters, ministre-président du gouvernement flamand
6 juin 2011 *104*

L'Escherichia coli au centre du Conseil des ministres de la Santé à Luxembourg
6 juin 2011 *200*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Asia-Europe Meeting à Gödöllö
6 juin 2011 *219*

Luc Frieden accueille les hauts responsables du budget des pays de l'OCDE
6-7 juin 2011 *267*

Romain Schneider à la réunion extraordinaire des ministres européens de l'Agriculture à Luxembourg
7 juin 2011 *201*

Marco Schank au séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire de l'OCDE
7 juin 2011 *254*

Débat à la Chambre des députés sur la séparation entre l'État et les cultes religieux: François Biltgen défend le principe de la «neutralité ouverte»
7 juin 2011 *272*

Heure d'actualité sur la dette publique en Europe: Luc Frieden s'exprime au nom du gouvernement
7 juin 2011 *272*

Jean Asselborn à Amman en audience auprès de S.M. le roi Abdallah II de Jordanie
8 juin 2011 *141*

Jeannot Krecké au 20e anniversaire du CEC Luxembourg
8 juin 2011 *242*

Visite officielle de Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'État du Qatar
8-9 juin 2011 *78*

Marie-Josée Jacobs à New York pour une réunion de haut niveau sur le sida
8-9 juin 2011 *226*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
8-9 juin 2011 *230*

Rencontre de Romain Schneider avec le président de la Fédération internationale de volleyball, Jizhong Wei
9 juin 2011 *104*

Nicolas Schmit et Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
9 juin 2011 *202*

Claude Wiseler et Marco Schank présentent le Plan national pour un développement durable
9 juin 2011 *254*

Visite officielle d'Emomali Rakhmon, président de la république du Tadjikistan
9-11 juin 2011 *80*

Mars Di Bartolomeo présente l'enquête de satisfaction des patients dans le secteur des soins primaires
10 juin 2011 *289*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 100e session de la Conférence internationale du travail à Genève
14 juin 2011 *381*

Participation de Marco Schank à Oslo à la 6e conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
14-16 juin 2011 *255*

Participation de Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne à Luxembourg
16 juin 2011 *203*

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»
16 juin 2011 *242*

Marco Schank présente les grandes lignes du projet de loi 6288 relatif aux déchets
16 juin 2011 *255*

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Luxembourg
17 juin 2011 *204*

Jeannot Krecké au Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris le Bourget
20 juin 2011 *242*

Comité de conjoncture: Nicolas Schmit optimiste quant à l'évolution conjoncturelle à long terme
20 juin 2011 *299*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg
20-21 juin 2011 *204*

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen
21 juin 2011 *105*

Visite de travail d'Enver Hoxhaj, ministre des Affaires étrangères du Kosovo
21 juin 2011 *106*

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2011 *258*

Allocution télévisée du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2011
22 juin 2011 *382*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
23-24 juin 2011 *206*

Le Conseil «Compétitivité» adopte deux règlements sur le brevet unitaire
27 juin 2011 *210*

Marie-Josée Jacobs à Rome pour la 37e Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale
27-28 juin 2011 *227*

Discours de Marie-Josée Jacobs lors de la 37e session de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par la FAO à Rome
28 juin 2011 *383*

Visite d'Ilse Aigner, ministre fédérale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne
28 juin 2011 *107*

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
28 juin 2011 *210*

Présentation des développements récents en matière d'énergies renouvelables
28 juin 2011 *235*

Le gouvernement annonce un partenariat avec l'accélérateur d'entreprises Plug and Play Tech Center
28 juin 2011 *243*

Évaluation du Neie Lycée: parents satisfaits, élèves motivés, résultats convenables
29 juin 2011 *248*

François Biltgen et Jeannot Krecké sur le développement du secteur des jeux vidéo en ligne au Luxembourg
29 juin 2011 *291*

Luc Frieden à Paris dans le cadre du 50e anniversaire de l'OCDE
29-30 juin 2011 *142*

Nicolas Schmit: «Regagner l'initiative sur le marché de l'emploi»
30 juin 2011 *84*

Visite d'Octavie Modert à Berlin
30 juin 2011 *86*

François Biltgen à la conférence Benelux sur la cybersécurité
30 juin 2011 *281*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

ISBN 978-2-87999-220-4